This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

117
Soc. 23237 d. 101
25.5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les ouvrages qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux Auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Digitized by Google

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE,
Sciences, Arts et Belles-Lettres
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

(2e Série.)

TOME CINQUIÈME.

Année 1844.

BIBLIOTHECA·BODLEIANA

ÉVREUX,

LOUIS TAVERNIER ET Cie, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

Aout 1845.

Digitized by Google

AVIS.

MM. les Membres de la Société sont prévenus qu'ils peuvent, à quelque époque qu'ils aient été admis, se procurer, si elles leur manquent, les années 1822, 1823, 1834, 1836 et suivantes de ce *Recueil*, ainsi que la livraison supplémentaire de 1835. Les volumes ou livraisons étant en petit nombre pour quelques-unes de ces années, ils devront s'adresser le plutôt possible à M. *Chassant*, Bibliothécaire, qui, sur l'autorisation du Secrétaire perpétuel, leur remettra gratuitement, 1° les parties ci-dessus indiquées de la collection : et 2° les ouvrages suivants, publiés par la Société, s'ils ne les possèdent pas déjà : *Description de la Statue antique de Lillebonne*, par M. Revet ; — *De la nature de la Richesse et de l'origine de la Valeur*, par M. Walras ; — *Catalogue des Plantes du département de l'Eure*, par M. Brouard.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Discours, Rapports, Extraits de Procès-Verbaux, Listes de Prix.

PAGES.

Discours prononcé par M. Ange PETIT, Président de la Société, dans la séance générale du 28 janvier 1844. 1

Séance publique tenue à Evreux, le 1er septembre 1844; — Extrait du procès-verbal 12

Discours prononcé dans cette séance, par M. Ange PETIT..... 13

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société, par M. TAVERNIER, Secrétaire de la 1re Section. 20

Rapport de la Commission centrale des prix et encouragements, par LE MÊME..... 35

Distribution des prix..... 50

Discours prononcé dans la séance publique de la Section générale des Andelys, par M. le vicomte TIRLET, Président..... 55

Discours prononcé dans la même séance, par M. Antoine Passy..... 61

Prix décernés par la Section générale des Andelys.... 69

Prix décernés par la Section générale de Bernay..... 70

Prix décernés par la Section générale de Louviers..... 72

Prix décernés par la Section générale de Pont-Audemer. 74

Procès-verbal de la séance tenue par les délégués de la Société, à Lieurey, la veille du Concours agricole départemental..... 75

Rapport sur le Concours agricole de Lieurey, par M. A. CANEL..... 81

Discours prononcé au Concours agricole de Lieurey, par M. Ange PETIT..... 84

Prix décernés au Concours agricole de Lieurey..... 88

Digitized by Google

PAGES.

Lettre à M. le Président de la Société, sur les operations du Congrès central d'agriculture, en 1844, par M. A. Dailly..... 91

Travaux divers.

Agriculture.

Influence des formes et des dimensions des cultures sur l'économie sociale, par M. Hippolyte Passy.

Préliminaires..... 95
Causes de la diversité des modes de culture.
Influence de l'état des populations..... 115
——— de l'espèce des produits et des consommations 122
——— des climats..... 125
——— des terrains..... 129
——— des lois civiles..... 137
De la puissance productive des divers modes de culture 156
De l'influence des modes de cult. sur l'économie sociale. 183

Considérations sur l'éducation des chevaux dans le département de l'Eure, par M. Péteaux..... 206

Sciences physiques.

Des observations météorologiques, par M. L. Tavernier. 214

Economie politique, Statistique, Législation.

Exposé des travaux préparatoires de la Commission de statistique départementale, par M. L. Tavernier.. 222 et cxix

De l'application de la nouvelle loi sur la police de la chasse, en ce qui regarde l'agriculture et la reproduction des animaux, par M. Gadebled..... 235

I. Ouverture et clôture de la chasse..... 241
II. Chasse exceptionnelle des oiseaux de passage..... 257
III. Chasse exceptionnelle du gibier d'eau..... 339
IV. Destruction des animaux malfaisants et nuisibles..... 351
V. Prohibitions relatives à la destruction des oiseaux..... 385
VI. Emploi des chiens lévriers.....
VII. Chasse pendant les temps de neige.....

Digitized by Google

Sciences historiques.

PAGES.

Pont-Audemer, ville franche, par M. A. CANEL..... III

Des Congrès scientifiques d'Italie en général, et spécialement du sixième Congrès tenu à Milan en 1844, par M. PICARD..... XVII

Littérature.

Observations sur le *Polyeucte* de P. Corneille, par M. WALRAS..... XXVIII

I. Analyse de la pièce..... XXIX

II. Duplicité d'action dans le *Polyeucte*.— Considérations à l'appui de cette assertion..... XXXVIII

III. A quelle cause peut-on attribuer la duplicité du *Polyeucte*? — Du fait de la conversion, et du double point de vue sous lequel il peut être envisagé. — Distinction entre la *poésie épique* et la *poésie dramatique*..... XLVIII

IV. Parallèle entre le récit de *Surius* et le *Polyeucte* de Corneille. — La légende plus dramatique que la tragédie..... LIX

Comptes-rendus

De *la Normandie romanesque et merveilleuse*, de Mlle Amélie Bosquet, par Mme PHIL. LEMAITRE; — de l'*Histoire topographique, médicale*, etc., *de Breteuil*, de M. Roché, par M. DUHORDEL; — des *Siéges d'Arras*, de M. d'Héricourt, par M. SAUVAGE..... LXVIII

Listes diverses.

Ouvrages imprimés, offerts à la Société par les auteurs et éditeurs, ou envoyés par le Gouvernement..... LXXXVII

Travaux manuscrits présentés par les auteurs à la Société..... XCI

Dons faits à la Société..... XCII

Livres achetés par la Société..... XCIII

Digitized by Google

PAGES.

Publications périodiques auxquelles la Société est abonnée..... XCVI
Composition de la Société..... XCVII
Candidats présentés; Membres décédés ou démissionnaires..... CXI
Sociétés correspondantes..... CXII

Recettes et dépenses de l'exercice 1844..... CXVI
Concours littéraire CXVIII

Planches.

Carte météorologique d'Evreux, du 15 janvier au 15 avril 1845..... 216
Instruments de chasse (3 *planches*).... .....

Le prochain volume contiendra la conclusion de l'article de M. H. Passy.

Errata.

Page 158, ligne 29, lisez : *les ouvriers.*
—— 159 —— 24 —— *étrangères aux soins agricoles.*
—— 222 —— 16 —— *ayons.*
—— 236 —— 14 —— *tâtonnements.*
—— 255 —— 26 —— *s'abstenant.*

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ANGE PETIT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Dans la Séance générale du 28 Janvier 1844.

MESSIEURS,

Si je n'avais voulu que vous remercier des suffrages qui m'ont appelé à l'honneur de vous présider, je me serais borné à vous dire combien j'ai été vivement touché du souvenir bienveillant que vous avez accordé à votre ancien Trésorier, à votre ancien Secrétaire-perpétuel. Mais j'aurais à cœur de vous prouver ma reconnaissance, en m'efforçant d'utiliser les nombreux éléments de travail et de progrès que la Société renferme; et je n'ai pas cru pouvoir plus convenablement entrer en fonctions, qu'en vous soumettant quelques idées, dont la réalisation ne vous paraîtra peut-être pas sans avantage possible pour le pays.

Digitized by Google

Dans un rapport lu à la séance publique de 1839, j'émettais le vœu que la Société entreprît plus souvent de ces travaux qui ne peuvent être menés à fin que par la volonté et les efforts de plusieurs. Je suis plus convaincu que jamais, Messieurs, que le travail en commun est le véritable but des sociétés comme la nôtre, et la condition indispensable de tout résultat important. Sans cette simultanéité des recherches, sans cette concentration des lumières sur un seul point, vous aurez pu former une *réunion* d'hommes capables et animés du désir d'être utiles, mais vous n'aurez pas d'*association ;* vous aurez une force, mais pas d'effet. Sans doute des travaux utiles seront produits, inspirés par l'amour de la science ou de l'art, ou encore par la certitude de trouver un auditoire intelligent et bienveillant ; mais vous n'obtiendrez pas cette activité sympathique que produit la collaboration, cette puissance que donne la réunion des forces.

Les derniers volumes publiés par la Société proclament hautement les avantages du travail collectif : car il n'a fallu rien moins que les connaissances personnelles et les investigations actives d'un grand nombre de nos confrères, pour arriver à constater et recueillir les usages locaux du département, relatifs aux pratiques de culture et aux changements de fermier dans les exploitations agricoles. Certes un pareil recueil ne pouvait être le fruit d'un travail isolé.

La Société, dans cette circonstance, a débrouillé un véritable chaos, où se trouvaient enchevêtrés et confondus de mille façons différentes les intérêts opposés des deux fermiers, qu'il fallait concilier ensemble et combiner en même temps avec l'intérêt non moins exigeant, non moins respectable du propriétaire. La partie la plus difficile et la

Digitized by Google

plus importante sans contredit des usages locaux de notre département se trouve ainsi élucidée et mise à la portée de tous; mais il est d'autres dispositions de nos lois, par lesquelles le législateur, dans la crainte (exagérée, il faut le dire) de contrarier de vieilles habitudes, a renvoyé aux usages locaux. Ne serait-il pas désirable que la Société recueillît ces usages, et complétât ainsi une œuvre si bien commencée?

Il est une entreprise beaucoup plus vaste et digne de tout l'intérêt, de tous les efforts de la Société; entreprise pour laquelle il faudrait inventer le principe de la division du travail, s'il n'avait pas été formulé depuis longtemps: je veux parler d'une statistique générale du département de l'Eure. Ce n'est pas devant vous, Messieurs, que l'utilité d'un semblable travail aurait besoin d'être démontrée. Si la prudence et la loi imposent à toute association industrielle ou commerciale, l'obligation de constater chaque année l'état exact de ses affaires, pour que l'expérience du passé serve d'enseignement à l'avenir, n'en doit-il pas être de même pour les individus que réunit l'exploitation du même sol et la communauté des intérêts?.. N'y a-t-il pas là aussi nécessité de connaître exactement si la production est en rapport avec la consommation; de savoir quels intérêts sont en souffrance, pour y porter remède; à quelles portions du territoire il faut demander du blé, du bois, des minéraux, ou des bras pour mettre en œuvre les matières premières; de rechercher, en un mot, par l'observation des faits constatés, la voie la plus sûre du bien-être et de la prospérité.

Une pièce conservée dans nos archives prouve que l'utilité de ce travail s'est fait sentir il y a longtemps dans notre département: cette pièce est un projet imprimé de statistique du département de l'Eure, rédigé en l'an IX

Digitized by Google

par la Société d'agriculture, sur l'invitation de l'administration départementale. Il est regrettable que ce projet, qui révèle une grande intelligence d'une science peu connue alors, n'ait pas été mis à exécution, par suite de circonstances que nous ignorons : car il nous fournirait des documents bien précieux aujourd'hui.

La difficulté est grande, je le sais, pour arriver à des résultats exacts et complets ; mais pour réussir nous sommes nombreux. Déjà nous possédons de riches matériaux émanés de membres de la Société, qui, j'en suis convaincu, seront disposés à les compléter. Il est un ouvrage surtout qui nous dispenserait presque de recherches nouvelles, si l'auteur n'eût voulu en restreindre les proportions et le soumettre à la forme du dictionnaire : vous avez tous nommé l'excellent livre de M. Gadebled, dont le concours personnel ne nous fera pas défaut. Nous avons aussi l'avantage de compter à Paris, parmi nos confrères, un des hommes les plus éminents de la science statistique (1) : j'ai la certitude qu'il serait disposé à nous prêter, avec son obligeance habituelle, le secours de ses lumières et de sa vaste expérience.

D'un autre côté, Messieurs, vous n'avez pas oublié avec quelle franchise chaleureuse le concours de l'administration départementale vous a été promis dans votre dernière séance. Il ne peut pas vous manquer, surtout pour un travail éminemment utile, dont l'administration elle-même réclame depuis longtemps l'accomplissement.

Avec de pareils éléments, pour ne pas réussir, il faudrait être empêchés par des circonstances malheureuses ; pour ne pas entreprendre, il faudrait manquer de confiance en nous-mêmes.

(1) M. Moreau de Jonnès.

Digitized by Google

Il n'en sera pas ainsi; et dès aujourd'hui, Messieurs, je vous fais la proposition formelle de composer une commission chargée de préparer un plan de travail; d'appeler ensuite tous les membres de la Société à l'œuvre, en indiquant à chacun sa part d'investigation; et enfin de choisir, de combiner, de coordonner les matériaux recueillis (1).

Dans une semblable entreprise, en dehors du résultat grand et utile que nous apercevons tous, je vois encore un avantage que vous apprécierez. Le travail des commissions rapproche et lie des hommes que des réunions plus nombreuses laissaient étrangers les uns aux autres. La communauté de l'œuvre s'étend aux idées, qui souvent finissent par s'assimiler et se fondre; et là où régnait l'indifférence, l'éloignement peut-être, naît la sympathie. Nous, qui appartenons depuis près de vingt ans à la Société, qui devons aux fonctions que nous y avons remplies de connaître particulièrement beaucoup d'entre vous, nous sommes convaincu que cette dernière considération sera de quelque poids pour faire accueillir notre proposition, et nous serions heureux de voir désormais applicable à nos travaux l'ancienne épigraphe de notre Recueil : *Utile dulci.*

L'entreprise dont nous venons de vous entretenir, Messieurs, quelque vaste qu'elle soit, ne doit pas nous détourner de nos travaux habituels, ni mettre obstacle aux progrès dont ils sont susceptibles.

Une innovation que j'ai à vous proposer tout d'abord, consisterait à remplacer par des livrets de caisse d'épargne les sommes d'argent que nous délivrons à titre d'encouragements aux domestiques ruraux. Outre que

(1) *V.* dans le présent volume, la composition de la Commission de Statistique départementale, et le plan de travail qu'elle a adopté.

Digitized by Google

la récompense se présenterait ainsi sous une forme plus convenable, elle aurait l'avantage de populariser dans les campagnes une institution, dont le bienfait s'étendrait des hommes à l'agriculture elle-même, qui ne peut prospérer qu'au milieu de populations fortes et laborieuses (1).

Je crois qu'il serait également utile de joindre aux encouragements distribués par la Société des livres traitant, sous une forme simple et élémentaire, des devoirs ou des travaux de ceux auxquels ils seraient remis. On dit que les habitants de la campagne lisent peu; cela est vrai, mais c'est surtout parce qu'ils manquent de livres. Si la Société mettait entre leurs mains quelque ouvrage leur parlant avec intérêt de leur condition, et dont le prix doublerait à leurs yeux par l'idée d'une récompense obtenue, vous verriez bien vite le livre passer de main en main; et quand de cette manière vous n'auriez déterminé chaque année que deux ou trois vides dans les cabarets, votre argent serait bien placé.

J'ai à vous soumettre maintenant, Messieurs, un projet, dont je vous parlerai avec d'autant plus de confiance, que ce n'est pas moi qui l'ai conçu. Vous savez combien certaines espèces de pommes à cidre prennent de noms différents dans les diverses localités du département. Cette multiplicité de noms donnés à une même chose, jette une incertitude fâcheuse dans notre pomologie agricole. Pour la faire cesser, ne faudrait il pas représenter aux yeux la chose elle-même?.. Le dessin nous donne la forme; l'art du peintre, la couleur; mais cette représentation, incomplète faute de relief, est d'une exécution fort dispendieuse. Mouler en plâtre et colorier ensuite, serait le

(1) Cette innovation a été adoptée. (*V.* la distribution des récompenses.)

Digitized by Google

moyen de reproduction le plus fidèle et le plus économique. M. Chesnon, auquel nous devons cette idée, a poussé le zèle jusqu'à nous offrir de se charger personnellement de son application à tous les fruits à cidre du département. Lorsque au moyen de types ainsi figurés on serait parvenu à reconnaître les meilleures espèces sous leurs différents noms, on pourrait, en les signalant exactement aux cultivateurs, améliorer les cidres, partie si importante de la production de notre sol. Nous ne doutons pas, Messieurs, que vous n'acceptiez avec reconnaissance les offres obligeantes de notre confrère.

Une autre proposition que son importance a dû fixer dans vos souvenirs, est celle qui vous a été faite l'année dernière par M. Tavernier, et qui tendait à faire créer dans la Société une commission chargée d'encourager et d'améliorer dans le département la culture des légumes, des fruits et des fleurs. Pour vous dire dans quelle proportion les légumes et les fruits entrent dans la production du pays et dans l'alimentation de ses habitants, j'attendrai que notre statistique soit faite; mais je puis affirmer dès à présent que toute amélioration apportée dans cette double culture serait un bienfait pour les producteurs et pour les consommateurs. Quant aux fleurs, si beaucoup de ceux qui les cultivent ne voient en elles qu'un objet de plaisir, n'oublions pas qu'elles sont un objet de commerce lucratif pour ceux qui les vendent. J'inviterai donc la Commission nommée à l'occasion de cette proposition à vouloir bien se réunir prochainement, pour l'examiner avec toute l'attention et tout l'intérêt qu'elle mérite (1).

Nous avons encore à vous rappeler, Messieurs, que

(1) *V.* ci-après les encouragements décernés aux travaux horticoles.

Digitized by Google

nous avons reçu de notre savant confrère, M. Dœnen, une grande quantité de plantes destinées à être réunies en herbier. Cette précieuse collection attend les cartons qui doivent la recevoir et la main qui doit la classer. Qui nous arrête, quand pour ce travail encore nous pouvons compter sur le concours actif de M. Chesnon?.. Je vous en supplie, Messieurs, ne nous décourageons pas dans la continuation de nos collections; ne soyons pas détournés du projet d'en commencer de nouvelles par l'idée que nous manquons de place convenable pour les réunir et les classer. Travaillons avec persévérance; et, le trésor une fois amassé, la sollicitude éclairée du Conseil général ne nous fera pas défaut, quand il s'agira d'en assurer la conservation. Peut-être même les arrangements projetés entre l'Etat et notre cité pourront-ils mettre l'autorité municipale à même de nous fournir un local propre à recevoir un musée, qui deviendrait bien vite un des établissements les plus intéressants de la ville.

Si, détournant nos regards de l'avenir, nous les reportons vers le passé, nous verrons qu'il y a encore quelque chose à faire pour tirer parti de nos travaux anciens. Ayant eu souvent occasion de parcourir les premiers volumes publiés par la Société, nous les avons trouvés tous riches de quelques travaux importants. Malheureusement, confondus dans une foule d'autres articles d'un moindre intérêt, ils demeurent ensevelis dans un injuste oubli, perdus pour nous et presque inaccessibles à nos recherches. Cette ignorance inévitable de nos travaux anciens nous a privés de documents précieux pour des travaux nouveaux, et nous a souvent exposés à refaire ce qui avait déjà été fait par nos devanciers, sans utilité pour la science et au préjudice de notre budget, qui se trouvait ainsi grevé des frais d'une seconde édition non corrigée.

Digitized by Google

J'ai pensé qu'il serait possible de prévenir ces doubles emplois et de remettre en lumière des travaux qui en sont dignes, en les rappelant dans une table générale des matières. C'est là une besogne ingrate, mais utile : j'ai l'intention de l'entreprendre, sauf à demander aide et assistance au besoin.

Pour achever de raviver le passé de la Société, votre Secrétaire perpétuel a formé le projet d'en écrire l'histoire; et si l'activité de ses fonctions le permet, nous posséderons bientôt une œuvre non moins intéressante par le fond que par cet attrait de la forme, qui s'attache si naturellement à tout ce que produit la plume de notre confrère.

Telles sont, Messieurs, les idées que j'ai cru devoir soumettre à votre appréciation. Quelques-unes sans doute vous paraîtront d'une exécution difficile et longue; mais n'oubliez pas que nous formons une Société qui a de l'avenir; commençons... le temps fera le reste. D'autres pourront vous paraître d'une réalisation impossible... peut-être l'examen que je vous prie d'en faire, provoquera-t-il quelques idées plus praticables ou meilleures : je serai heureux de les avoir fait naître, heureux surtout si je puis contribuer à les faire adopter.

De votre côté, Messieurs, apportez-nous le tribut de vos réflexions; faites-le sans trop de défiance de vous-mêmes : car l'utopie la plus légère en apparence renferme souvent une pensée praticable et féconde, que l'on finit par découvrir.

Nous examinerons toutes les idées ainsi mises en commun, avec le désir de les trouver bonnes; et la Société sera encore reconnaissante de l'intention qui aura inspiré celles qui ne seraient pas jugées réalisables. Dans ce dernier cas, l'examen d'un projet non adopté aura du moins

Digitized by Google

été l'occasion d'une discussion souvent intéressante, toujours amicale et franche.

Si je n'avais déjà dépassé les bornes que je m'étais prescrites, j'aurais encore à vous soumettre, Messieurs, quelques observations, qui, à défaut de valeur réelle, auraient eu pour effet de vous prouver la haute importance que j'attache aux travaux dont vous m'avez confié la direction.

Je ne terminerai pas cependant sans expliquer une omission dont vous pourriez me demander compte. Je ne veux pas légitimer le reproche que l'on fait depuis quelque temps à nos travaux, de s'appliquer trop exclusivement aux intérêts matériels. A Dieu ne plaise que j'aie vu dans l'homme ses besoins physiques seulement, et que j'aie oublié qu'il ne vivait pas que de pain! On ne renonce point ainsi à ses premiers goûts, aux études si chères de la jeunesse : je me rappellerai toujours avec bonheur que c'est à mes faibles essais en littérature que je dois d'être entré dans cette enceinte, et par suite d'être arrivé à ce fauteuil. Mais on ne s'associe guère pour écrire sur la philosophie ou sur l'histoire; on n'organise pas la poésie. Je ne puis donc, Messieurs, que vous inviter instamment à vous livrer plus souvent à ces travaux individuels, qui, répondant aux instincts littéraires de la Société, varient agréablement l'intérêt de nos séances.

J'ai toutefois à vous signaler en ce moment une occasion favorable qui s'offre à nous d'exciter l'inspiration des poëtes. Vous pouvez, comme vous l'avez déjà fait l'an passé, rentrer dans les anciennes habitudes de la Société, en ouvrant un concours de poésie, qui aurait pour sujet notre illustre compatriote Nicolas Poussin. Vous compléteriez ainsi dignement l'œuvre réparatrice que vous voulez consacrer au génie trop longtemps oublié. Nul sujet

Digitized by Google

ne pourrait présenter pour nous plus d'intérêt local et de circonstance, et nul ne serait plus digne des talents les plus élevés. Le génie du peintre offrirait de nobles inspirations aux poëtes, et vous auriez ainsi préparé une digne inauguration pour le monument projeté, et, pour votre *Recueil*, quelques pages brillantes (1).

Un mot encore, Messieurs, et ce sera le dernier : je n'hésiterai pas à faire de nombreux appels à votre zèle, à votre obligeance; plusieurs d'entre vous m'ont déjà promis leur concours actif... mais c'est le concours de tous que je demande, et votre bienveillance m'autorise à l'espérer.

(1) Cette idée a été adoptée. (*V.* à la fin de ce volume.)

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

Tenue à Evreux, le 1er Septembre 1844,

Sous la Présidence de M. ANGE PETIT.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

La séance est ouverte en présence de MM. les Membres du Conseil général, de M. le Préfet de l'Eure, de Mgr l'Evêque d'Evreux et d'un nombreux auditoire.

M. le Président prononce un discours que l'assemblée accueille par de vives marques d'approbation.

M. Tavernier, Secrétaire de la Section d'Agriculture, fait le *Rapport général* sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1843-1844.

M. Th. Delhomme donne lecture d'un article intitulé : *Lettre circulaire du doyen des lapins de France au sujet d'un article de la nouvelle loi sur la chasse.* Ce morceau excite, à plusieurs reprises, une vive et franche hilarité.

M. Tavernier lit le rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission des prix et encouragements.

Ces prix sont ensuite distribués conformément à la liste dressée par la Commission.

. . . . . .

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ANGE PETIT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Dans la Séance publique du 1er Septembre 1844.

MESSIEURS,

En retrouvant l'élite de nos concitoyens fidèle au rendez-vous que nous lui donnons chaque année dans cette enceinte, nous sommes heureux de voir nos modestes séances exciter un intérêt qui ne s'attache pas toujours aux plus hautes solennités académiques. Dans un siècle où l'imagination a tant perdu de ses prestiges, où le culte de l'esprit a été si généralement remplacé par le culte de la matière, l'attention publique peut être un instant éveillée par une vaine curiosité, mais elle ne se fixe jamais d'une manière durable que sur les choses d'une importance vraiment sociale. Cette importance, nous la trouvons évidemment dans l'agriculture, qui tient le premier rang parmi les objets de nos travaux. Là du moins nous ne sommes point réduits à opter entre l'esprit et la matière : car l'art qui nous fait vivre, s'alliant merveilleusement à l'exercice de toutes les facultés intellectuelles, a été l'agent le plus actif de la civilisation du monde.

Chacun comprend que c'est à l'art agricole que l'espèce humaine doit sa conservation, son développement, son perfectionnement physique et moral; mais au milieu des merveilles que l'industrie enfante chaque jour, en présence de ces machines géantes dont la puissance effraie, on est porté à penser que la charrue, cet instrument si simple et relativement si faible, a de nos jours perdu

Digitized by Google

son importance... C'est une erreur : la masse toujours croissante de la population ne peut subsister qu'au moyen d'une augmentation proportionnelle dans la production des choses nécessaires à la vie, et ce résultat ne peut être obtenu que d'une agriculture toujours en progrès.

De nos jours d'ailleurs, la culture du sol ne doit plus se borner à nourrir l'homme : elle est chargée de fournir les matières premières à la plupart des autres industries, et de nous procurer ainsi les objets qui rendent la vie agréable, après nous avoir donné le pain qui la conserve. Sous ce rapport l'art agricole a encore à parcourir une carrière immense, infinie comme le temps.

En France, l'agriculture qui occupe et fait vivre plus de vingt millions d'individus, donne une masse de produits évaluée à 6 milliards de francs au moins. Une amélioration qui augmenterait cette production d'un dixième seulement, ajouterait chaque année une valeur de 600 millions à la richesse du pays. D'après un travail de notre savant confrère, M. Moreau de Jonnès, cette augmentation du revenu foncier ne s'élèverait pas, pour notre département, à moins de 13 millions de francs. Il y a plus : de tout progrès obtenu dans l'exploitation du sol, il résulte nécessairement une augmentation de bénéfice pour le producteur ou une diminution de dépense pour le consommateur. Dans un cas comme dans l'autre, quelque minime que soit la somme à multiplier par le nombre de ceux qui produisent ou de ceux qui consomment les matières agricoles, vous obtiendrez un capital énorme, dont la majeure partie sera employée à vivifier les autres industries. En voyant ainsi les plus faibles améliorations agricoles prendre dans leurs résultats de ces gigantesques proportions, inconnues au monde industriel et commercial, on est saisi d'un ardent désir de contribuer à faire

Digitized by Google

tomber quelque germe de progrès dans un champ si merveilleusement fécond.

Considérée comme industrie, l'agriculture présente ce singulier phénomène : qu'elle crée des consommateurs pour ses produits. A l'abri de ces crises violentes qu'un excès de production ou la fermeture d'un débouché font trop souvent naître pour l'industrie manufacturière, elle assure aux travailleurs une occupation constante, et peut au besoin employer directement ses produits à les payer et à les nourrir. Offrant à l'homme l'immensité des plaines pour atelier, un air toujours pur et la chaleur vivifiante du soleil, elle lui procure le plus précieux des biens physiques, la santé. Le tenant éloigné des villes, elle le préserve de cette lèpre morale qui, dans les grands centres de population, attaque et ronge l'âme, en même temps qu'une atmosphère fiévreuse mine et détruit le corps. A ces circonstances qui donnent la force physique et la moralité, si l'on ajoute le développement de l'intelligence par la variété des travaux, la facilité qu'on trouve dans les campagnes à satisfaire des besoins généralement peu nombreux, enfin l'attachement au petit coin de terre qui manque rarement au travail et à l'économie, on restera convaincu que ce sont les populations agricoles qui offrent à l'Etat les plus sûres garanties de force et de stabilité.

L'agriculture a eu, comme la guerre, son âge héroïque chanté par les poëtes. L'imagination devait s'attacher tout d'abord à un art, qui mettant sans cesse l'homme en présence des magnificences de la nature, lui promet d'innocents plaisirs et une douce liberté. Les poëtes ont continué de célébrer les travaux et la vie des champs; mais, comme toute poésie est un mirage prompt à s'évanouir en face de la réalité, les plus fervents adorateurs de la divi-

Digitized by Google

nité rêvée sous les attributs les plus séduisants de l'abondance et de la joie, ont reculé devant les pratiques vulgaires de l'art. On voudrait être Triptolème... on ne se résigne pas facilement à faire ce que fait tout le monde. Il n'est que trop commun d'ailleurs de supposer l'agriculture incompatible avec les goûts qu'inspire une éducation libérale... Comme si, pour vivre à la campagne, on était inévitablement condamné aux durs travaux, aux vêtements grossiers et à toutes les habitudes rustiques?.. Partout il est possible de vivre commodément, avec luxe même, suivant sa fortune; et si l'on peut se faire une habitation agréable, c'est à la campagne, où, pour l'embellir, la nature vient prêter gratuitement ses inimitables beautés.

Notre époque, Messieurs, est véritablement l'âge d'or de l'agriculture. Grâce au secours de la science, au nombre et à la perfection des instruments de toute nature dont il dispose, le cultivateur aujourd'hui, tout en faisant la part des influences atmosphériques, commande en maître à la terre, et fixe à son gré le tribut qu'elle devra payer à ses travaux. Quelle position peut être plus indépendante, plus tranquille, plus sûre, que celle de l'homme qui cultive lui-même le champ qu'il a reçu de son père, ou gagné par son travail? Le sentiment si doux de la propriété emprunte encore pour lui un charme nouveau des soins qu'il a prodigués, des améliorations et des fruits qu'il a obtenus! Si dans le cours de ses observations et de ses travaux, il a fait une expérience heureuse, une découverte utile, son contentement sera complet : car il aura véritablement rendu service à l'humanité.

On commence au reste à comprendre ce qu'il y a d'utile et de beau dans l'agriculture ainsi pratiquée; et déjà, désertant les villes, où l'encombrement de toutes les car-

Digitized by Google

rières fait souvent du succès le prix de la course ou de l'intrigue, beaucoup d'hommes d'intelligence et de cœur vont se consacrer tout entiers à l'art, que le grand orateur romain regardait comme *le meilleur, le plus fécond en résultats et le plus digne d'un homme vraiment libre.* Faisons des vœux pour que cet exemple soit suivi, et hâtons de tous nos efforts le moment où l'agriculture occupera dans notre ordre social la grande place qui lui est si légitimement due.

Je m'aperçois, Messieurs, que, préoccupé de la pensée des récompenses que nous avons à décerner aujourd'hui, je me suis laissé entraîner à vous parler trop exclusivement de l'agriculture. On pourrait me croire prévenu et partial en faveur d'un art, auquel mes sympathies personnelles ne s'attachent que par la conviction de sa haute importance. Et toutefois ici la partialité ne serait peut-être que de la justice. Les autres arts, ainsi que les sciences, peuvent se passer d'un vain éloge, trouvant dans cette enceinte et partout de chaleureux et brillants interprètes. L'agriculture, au contraire, n'a qu'une parole aride et un langage peu compris. Elle n'étonne point par la grandeur des découvertes, elle ne séduit pas par la forme des produits; alimentant, enrichissant sans bruit les populations, elle ne se révèle que par le moins brillant des mérites... l'utilité. Pour compenser ces désavantages, appelons donc avant tout et toujours l'attention, les efforts et le progrès vers l'exploitation du sol. Sur ce sujet il ne faut pas reculer devant les redites : l'art agricole serait bien vite perfectionné, si l'on comprenait plus généralement sa puissante influence sur la richesse des peuples et sur le bonheur des individus.

Digitized by Google

Les sciences et les arts d'ailleurs ont un intérêt direct à la prospérité de l'agriculture. Que seraient-ils pour des êtres que la faim tiendrait constamment courbés vers la terre? la misère n'a point d'yeux ni d'oreilles pour les productions de l'esprit : c'est seulement quand l'existence est assurée que l'on songe à la charmer et à l'embellir. Les progrès agricoles, en créant des loisirs à l'homme, en le dégageant de l'incessante préoccupation des besoins physiques, ont pu seuls lui permettre de relever vers Dieu un front où germeront désormais les nobles conceptions de l'intelligence.

C'est cette corrélation intime de la culture du sol avec les autres modes d'exercice de l'activité humaine, qui fait que, dans notre Société, composée d'hommes différents de position, de goûts, de talents, il n'y a qu'une voix pour encourager, qu'un battement de mains pour applaudir le mérite agricole.

Aujourd'hui, Messieurs, l'exploitation du sol vient se présenter parmi nous sous une forme nouvelle. L'horticulture s'était créé trop de droits à notre reconnaissance par l'utilité et le charme de ses produits, pour qu'on la laissât plus longtemps dans un injuste oubli. Rechercher et mettre en lumière tout ce qui peut contribuer à la prospérité du pays, telle est la mission que nous avons entreprise. Dans un instant, ce que nous avons fait ou tenté, pour l'accomplir, va vous être exposé par un de nos confrères, d'autant plus apte à remplir dignement cette tâche, qu'il a pris une part plus active à tous nos travaux.

Nous, Messieurs, nous finissons en prenant, au nom de la Société, l'engagement de chercher par de nouveaux efforts à justifier la confiance dont le Conseil général et le premier Magistrat du département nous ont continué

Digitized by Google

cette année l'honorable témoignage. Forts de cette haute sympathie, nous serons encore soutenus dans nos travaux par cette pensée : que, dans une œuvre d'utilité publique, la part d'action, même la plus faible, prend de l'importance par la grandeur du résultat.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PENDANT L'ANNÉE 1843-1844;

Par M. Tavernier,

Secrétaire de la Section d'Agriculture.

MESSIEURS,

Tous les ans, nous nous retrouvons dans cette enceinte, en présence d'un public nombreux, dont l'empressement témoigne l'intérêt inspiré par nos travaux. Nous venons, devant tous, examiner notre passé, exposer les résultats que nous avons obtenus et faire un appel aux sympathies de nos concitoyens, afin de retremper nos forces et notre courage dans l'assentiment qu'ils accordent à nos efforts. Vos secrétaires sont tour à tour chargés de cette tâche, et jusqu'à ce jour ils s'en sont acquittés avec un talent et une habileté bien propres à m'inspirer des craintes. Je ne sais que trop d'ailleurs que vous avez encore présentes à la mémoire les pensées justes et profondes que votre Secrétaire perpétuel vous a fait entendre l'année dernière, et qu'il a embellies de tout le charme d'un style élégant, coloré et brillant de finesse et d'esprit. Permettez-moi donc de décliner une responsabilité trop redoutable, et de me borner à résumer, le plus succinctement possible, la situation et les travaux de la Société, pendant l'année qui vient de s'écouler.

Le personnel de la Société n'a subi aucune modification

Digitized by Google

importante sous le rapport numérique. Le nombre des membres nouvellement admis, est égal à celui des membres qui ont cru devoir se séparer de nous par des motifs qu'il ne m'appartient pas d'apprécier. Mais nous avons à déplorer la mort de cinq de nos collègues : M. Bunel, ancien officier de marine, habitait le Calvados; c'était un homme d'un rare mérite, qui a rendu à la science d'importants services; la Société Royale d'Agriculture de Caen a accordé à sa mémoire un sincère tribut d'éloges, auquel nous nous sommes associés de tout notre cœur. M. Mélissent, propriétaire à Corny et membre du Conseil d'arrondissement des Andelys, a consacré une grande partie de sa vie à être utile à ses concitoyens; notre *Recueil* conservera les traces de ses études laborieuses; nous nous souviendrons surtout que, plusieurs années avant que la Société s'occupât de réunir des documents sur les usages ruraux du département, M. Mélissent a présenté sur cette matière de précieuses observations [1]. MM. Labour, ancien notaire et juge de paix aux Andelys; Devé, cultivateur à Dangu, et Gallot, maire au Thil, ont honorablement et utilement parcouru leur carrière. La Société peut hautement exprimer ses regrets d'avoir perdu de tels membres. Souvenons-nous, Messieurs, de ceux qui partent, afin que ceux que nous laisserons se souviennent de nous.

Grâce au concours puissant et éclairé des membres du Conseil général, notre situation financière est prospère; elle nous permet de porter sur tous les points du département de féconds encouragements, de tenter d'utiles expériences, d'acquérir des bestiaux, des plantes, des instruments agricoles, destinés à propager de bonnes méthodes, et des productions avantageuses. N'est-ce pas là, Messieurs, remplir dignement les principales conditions

[1] Recueil de la Société, Avril 1836.

Digitized by Google

que nous nous sommes imposées ? L'économie bien entendue qui préside à l'administration de nos finances, rend possibles une foule d'améliorations, et aussi un échange fraternel entre un grand nombre de Sociétés de France et la nôtre. C'est ainsi que nous avons pu adresser des souscriptions à la Société de Nancy et à l'Académie d'Amiens pour concourir à l'érection de monuments en l'honneur de Mathieu de Dombasle et de Parmentier. En échange, ces Sociétés nous ont envoyé leur offrande pour la statue de Poussin.

Le nom de Poussin a éveillé votre attention et vous demandez sans doute le résultat de la souscription que la Société a ouverte depuis deux ans. Les grandes œuvres ne s'accomplissent pas toujours rapidement. Elles rencontrent souvent des obstacles d'autant plus difficiles à vaincre qu'ils sont plus imprévus. L'ombre de Poussin aura attendu deux cents ans que ses compatriotes lui élèvent un monument digne de sa gloire; enfin elle sera satisfaite et la Société de l'Eure pourra justement s'enorgueillir d'une œuvre qu'elle a provoquée et à laquelle elle a concouru si activement. Les sommes reçues jusqu'à ce moment s'élèvent à un total d'environ 17,000 francs; la Commission instituée à Paris, sous la présidence de M. le duc de Broglie, et dans laquelle la Société de l'Eure est représentée par ses membres les plus éminents, a déterminé les proportions de la statue, les conditions et le mode d'exécution, et le choix de l'artiste qui aura l'honneur de modeler la figure du grand peintre. Cet artiste est M. Brian jeune, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, que ses travaux et son aptitude recommandaient à la Commission. Si de nouveaux efforts sont nécessaires, la Société de l'Eure n'hésitera point; cette entreprise si souvent interrompue, doit enfin

Digitized by Google

réussir, et elle réussira par cette persévérance que vous apportez dans tous vos travaux.

En signalant ici cette persévérance, je ne suis pas guidé par le dessein de vous adresser de stériles éloges, qui n'auraient d'ailleurs aucune valeur dans ma bouche; je ne dois pas sortir de mon rôle de rapporteur; je puise dans les faits eux-mêmes les éléments de mon rapport. Mais je ne crains pas de le dire, vos travaux sont dignement appréciés. Dans une récente circulaire [1] adressée par M. le Ministre de l'intérieur aux préfets des départements, la Société libre de l'Eure est mentionnée d'une manière toute spéciale, comme ayant publié un résumé des usages ruraux des cinq arrondissements du département et accompli le travail le plus parfait sur cette matière. L'honneur d'être offerts en exemple aux conseils généraux de la France, est pour nous un puissant encouragement dont nous nous efforcerons de nous rendre de plus en plus dignes.

Cette année, Messieurs, nos travaux ne laissent rien à envier aux années précédentes. Il me suffira de vous les rappeler pour nous convaincre de leur importance.

Nous avons posé les fondements d'une œuvre longue, laborieuse, et à l'accomplissement de laquelle toute notre persévérance, tout notre zèle seront indispensables. Je veux parler de la statistique générale du département de l'Eure. Une Commission a été nommée pour s'occuper de cette grande entreprise; elle s'est réunie, elle a discuté le mode d'exécution, elle a réclamé le concours de toutes les forces intellectuelles du département, et aujourd'hui elle a reçu l'assurance que chacun répondra à l'appel qui lui sera fait. Nous avons donc l'espoir de réunir un jour tous les documents propres à fixer, d'une manière irrécusable, l'état actuel du département, et à retracer, avec quelque

[1] Du 26 Juillet 1844.

Digitized by Google

certitude, le tableau de son passé. Ce ne sera pas un travail d'un jour; nous rencontrerons assurément plus d'un obstacle; mais nous les surmonterons, parce que nous sommes animés d'une volonté ferme, d'un amour profond pour tout ce qui est bien.

Un autre projet dont l'exécution offrira d'utiles conséquences, a été approuvé par vous. Il s'agit de la représentation exacte, complète, matérielle, des innombrables variétés de pommes qui servent à la fabrication du cidre, sur la surface de notre département. Dans chacun de nos cantons, on cultive une foule d'espèces dont la plupart sont de qualité au moins médiocre; cette médiocrité ne saurait être reprochée au cultivateur; elle tient en grande partie à la confusion des dénominations sous lesquelles ces espèces sont connues. Il est telle pomme qui porte six ou sept noms, suivant le point du département où elle est cultivée, de sorte que lorsqu'un cultivateur demande une variété, on lui en expédie une autre, et cela de la meilleure foi du monde. Il importe de ramener ces diverses espèces à des types constants, qui serviront à les faire reconnaître. Tel est le but de la Société. Pour y parvenir, elle a pensé qu'il convenait de faire mouler et dessiner les principaux types, d'accompagner ces figures d'une description exacte de l'arbre, du feuillage, des époques de floraison et de maturité, du sol préféré par chacun d'eux, et de la qualité du cidre qu'ils produisent. Il sera facile de rattacher à ces types les diverses variétés qu'on se procurera, qui seront ensuite également moulées et décrites avec la dénomination qu'elles portent dans les différents cantons. Cette collection, consultée par les cultivateurs, préviendra les erreurs ou les fraudes. Il n'est pas douteux qu'elle concourra puissamment à l'amélioration d'une culture si importante dans notre Normandie.

Digitized by Google

Votre sollicitude, Messieurs, s'est aussi appliquée à encourager les progrès horticoles; vous n'avez pas voulu qu'une branche essentielle de l'exploitation du sol fût placée en dehors de votre compétence, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. Vous avez organisé une exposition de fleurs, de fruits et de légumes, et malgré la saison défavorable, malgré les inconvénients inhérents à une première tentative, vous pouvez juger par le présent des promesses de l'avenir.

Un de vos collègues, après avoir cherché à vous faire comprendre l'importance de l'étude de la météorologie, vous a proposé de contribuer, par des opérations simultanées, au progrès de cette science à peine encore ébauchée. Vous avez nommé une commission pour examiner cette proposition.

Guidés par l'intérêt éclairé qui vous anime en faveur de l'agriculture, vous vous êtes associé aux pétitions d'un grand nombre de Sociétés de France, qui réclamaient la protection du gouvernement pour la culture du colza contre l'invasion du sésame. Cette culture prendra nécessairement de l'extension, si vous parvenez, suivant vos désirs, à propager l'assolement quadriennal.

Vous avez aussi entendu avec une vive satisfaction le rapport si précis et si substantiel de M. Adolphe Dailly, votre délégué au Congrès central d'agriculture. C'était sans contredit une heureuse idée d'appeler ainsi, de tous les points du royaume, les hommes spéciaux les plus éminents, à discuter de hautes questions agricoles. Depuis trop longtemps un antagonisme plus égoïste qu'intelligent divisait les agriculteurs du nord et du midi de la France. En se rapprochaut, en échangeant plus directement leurs pensées, ces hommes apprendront à se connaître, à s'apprécier, et il n'est pas impossible qu'une fusion d'inté-

Digitized by Google

rêts, moyennant des concessions réciproques, soit la conséquence de cette communication.

Telle a sans doute été votre idée, lorsque vous avez accueilli avec empressement la formation d'un congrès départemental. Ce congrès, vous avez décidé qu'il se tiendrait à Lieurey, la veille du concours de charrues. Vos Sections ont applaudi à cette décision et elles ont promis d'y envoyer des délégués. Dans cette réunion toute l'agriculture du département sera représentée; les questions qui nous intéressent immédiatement seront débattues, et la Société profitera des améliorations qui seront reconnues nécessaires.

Le Conseil général de l'Eure, toujours si favorablement disposé lorsqu'il s'agit d'encourager les progrès de l'agriculture, avait accordé à la Société une somme de 1,000 fr. destinée à l'acquisition d'un taureau de la race de Durham. Vous aviez porté cette somme à 1,250 francs, en vous chargeant en outre des frais de voyage et de transport nécessités par cet achat. M. Duchesne, votre honorable président de la Section d'Agriculture, dont le désintéressement et le zèle ne sont plus un secret pour aucun de nous, s'est rendu le 27 du mois dernier à Alfort, où devait avoir lieu une vente d'animaux de la race de Durham. Le nombre des concurrents était considérable, et celui des taureaux insuffisant, ce qui a fait élever les prix de la vente. Aussi M. Duchesne a reconnu l'impossibilité d'accomplir efficacement, avec les ressources mises à sa disposition, la mission dont il avait consenti à se charger.

Nous retrouvons encore l'infatigable activité de M. Duchesne, et l'abnégation de ses intérêts dans les expériences que la Société tente chaque année sur une pièce de terre qu'elle a louée à cet effet. Grâce à ce désintéressement auquel je ne saurais trop rendre hommage, ces expé-

Digitized by Google

riences, toujours fort coûteuses, n'imposent à la Société qu'un sacrifice insignifiant. Cette année, notre but était la comparaison des résultats produits par divers engrais. Sans entrer dans des détails qui pourront faire le sujet d'un rapport spécial, qu'il me suffise de dire que le tourteau de colza pulvérisé et un engrais azoté, dit *engrais-Ducoudré*, ont paru l'emporter pendant la végétation herbacée. Mais en résumé, il serait imprudent de conclure d'après l'observation d'une seule année. La Société voudra sans doute continuer cette expérience pleine d'intérêt et à la fois si importante pour l'agriculture.

Je dois vous signaler encore, Messieurs, une découverte remarquable que nous avons faite à Evreux. Pendant que nous nous efforcions d'entraîner nos concitoyens dans la voie du progrès, un homme introduisait silencieusement et modestement dans notre ville une industrie toute nouvelle. Il s'appliquait à cette industrie, non dans un but de lucre personnel, mais avec la ferme conviction d'être, par son exemple, utile à son pays. Il prévoyait que ses succès attireraient l'attention et qu'il trouverait bientôt des imitateurs.

Cet homme, c'est M. Aubert, membre du conseil municipal d'Evreux; cette industrie, c'est l'éducation des vers à soie. La preuve du succès est là, devant vous (1). M. Robinet, homme compétent en cette matière, dans une lettre adressée à M. Aubert, que je regrette de ne pouvoir rapporter en entier, s'exprime en ces termes :

« J'ai examiné avec soin, Monsieur, les cocons que vous » m'avez envoyés : ils sont excellents, avec quelques » nuances dues aux années plus ou moins favorables. J'en

[1] Sur le bureau de la Société, se trouvait une boîte contenant de magnifiques échantillons de soie, dont il est question dans le fragment cité de la lettre de M. Robinet.

Digitized by Google

» ai fait filer sur-le-champ une partie pour remplir vos » intentions.

» Je vous envoie les deux premières flottes de soie obte- » nues. *Je puis vous assurer que cette soie est de » première qualité et ne le cède en rien aux plus » belles soies du Midi.* L'habitude que j'ai d'examiner et » d'apprécier cette précieuse matière, me permet de m'ex- » primer ainsi. D'ailleurs la soie de ces cocons a été sou- » mise à toutes les épreuves nécessaires; au sérimètre et à » l'éprouvette, elle ne laisse rien à désirer. Je suis heu- » reux, Monsieur, de pouvoir vous donner ce témoignage.

» On continue à filer vos cocons..... Vous pouvez » présenter cette soie aux Sociétés d'Agriculture de votre » département, et à tout connaisseur; je vous garantis » qu'elle sera reconnue de premier ordre. »

Des termes aussi explicites ne laissent aucun doute sur la possibilité d'obtenir dans notre département d'excellents produits. Et cependant, M. Aubert, opérant en petit, dans sa propre maison, reconnaît lui-même qu'il ne possède aucun des moyens de chauffage et de salubrité préconisés par les grands éleveurs. Son éducation de cette année se composait d'environ deux mille vers de la race *Cora*, classés en quatre divisions. Elle a duré depuis les premiers jours de mai jusqu'aux derniers jours de juin. Cette longue durée, ainsi que quelques pertes, doivent être attribuées à des variations de température qu'il a été impossible d'éviter. La récolte a produit 3 kil. 546 grammes de cocons du poids moyen de 2,215 milligrammes. Elle a été obtenue au moyen de 46 à 48 kil. de feuilles de mûrier. Si cet arbre était plus répandu dans nos environs, M. Aubert n'hésiterait pas à augmenter son éducation. Vous aurez à examiner, Messieurs, s'il ne vous convient pas de propager cette culture, ce qui est le seul moyen de ré-

Digitized by Google

pandre l'industrie des vers à soie. En attendant, vous avez voulu encourager cet heureux exemple en décernant à M. Aubert une médaille d'argent.

L'année dernière, votre Secrétaire perpétuel, en annonçant le concours que vous aviez ouvert pour un mémoire sur la vie et les travaux de Jules de Blosseville, disait : « A défaut d'une pierre funéraire, qu'on ne sait où » poser, vos annales contribueront à sauver d'un injuste » oubli le nom du malheureux émule des Cook et des Lapé» rouse. » Hélas ! Messieurs, je suis réduit à vous annoncer que vos annales, pas plus que la mer, n'auraient rappelé le nom de Jules de Blosseville, s'il avait fallu compter sur le résultat du concours. Un seul mémoire vous a été adressé, et il n'a pas été jugé digne de mention. Heureusement, un homme qu'il ne m'est pas permis de nommer ici, a réuni de nombreux renseignements et a promis de combler la lacune de vos annales. Rendons-lui grâce ; il nous aidera à sauver du naufrage un nom cher à notre pays.

Après que je vous aurai rappelé les nombreux ouvrages, les objets d'antiquité et les plantes que vous avez reçues comme les années précédentes, les cours publics et gratuits qui ont été professés par M. Massot, pour le dessin, et par M. Beaucantin, pour l'horticulture, il ne me restera qu'à vous entretenir du *Recueil* de vos travaux. Ici, je voudrais être bref : car déjà sans doute, vous avez trouvé que la seule énumération des faits m'a entraîné bien loin.

Vous avez entre les mains le volume de cette année ; peut-être même l'avez-vous parcouru. Que vous dirai-je donc, que vous ne vous soyiez déjà dit à vous-même ? Et comment ma faible voix s'élèvera-t-elle à la hauteur des sentiments que cette lecture a fait naître en vous ? Mais le devoir m'oblige ; j'obéis en sollicitant toute votre bienveillante indulgence.

Digitized by Google

En examinant l'ensemble de ce volume, une première observation a dû frapper votre esprit. N'est-il pas vrai que la Société libre de l'Eure pratique avec une sorte de piété le culte des souvenirs? Mathieu de Dombasle, l'homme de notre siècle qui a le mieux su concilier la théorie et la pratique agricoles; Nicolas Férey, dont la vie exhale un parfum de probité et de science qui nous rappelle le type du vieux barreau; Rever, notre savant et infatigable antiquaire; le Poussin, notre peintre, dont on ne saurait se lasser de proclamer le nom, jusqu'à ce que le marbre transmette son image à nos enfants, et Molière, l'immortel génie, qui sous un masque de gaîté, dévoilait sans pitié les vices et les ridicules, tous les cinq ont reçu un hommage dans notre volume. Il n'est pas jusqu'à Pierre Moteau, l'habile architecte de la tour de la grosse horloge d'Evreux, dont on n'ait réhabilité la mémoire. Honneur au patriotisme de M. Chassant qui n'a pas voulu qu'on dépouillât plus longtemps l'ébroïcien Moteau de son titre de gloire, au profit de je ne sais quel Anglais auquel on attribuait jusqu'à ce jour, la construction de notre gracieux monument. Merci aussi à MM. Allou, Sainte-Beuve et Crémieu; ils ont consacré leur plume à nous rappeler des hommes qui seront toujours pour nous des modèles et dont le souvenir nous encouragera plus d'une fois dans les vicissitudes de notre carrière.

L'agriculture a pour interprète M. Colombel; nous sommes depuis longtemps habitués à le voir sur la brèche et à nous apporter le tribut de son expérience. Je dois déclarer cependant que le système de ce cultivateur a rencontré de sérieux adversaires, même parmi les hommes de de la pratique. Ce n'est pas ici le lieu de discuter sur cette théorie qui sera combattue dans le *Recueil* lui-même: je

Digitized by Google

me borne à l'exposer brièvement en rapportant l'épigraphe du travail de M. Colombel. Elle est ainsi conçue :

« Non! les plantes ne se nourrissent pas plus par leurs » racines, que les hommes et les animaux ne se nourris- » sent par leurs pieds. »

M. Colombel a aussi publié un intéressant article sur la culture de la *spergule géante*. Il promet de le compléter lorsque l'expérience lui aura révélé la valeur de cette plante fourragère.

La partie du *Recueil* consacrée aux sciences physiques et mathématiques, offre l'avantage d'être à la portée de tous les lecteurs. Un article sur la disposition la plus convenable des paratonnerres, par M. Chesnon, et une notice fort curieuse sur la température et les vents en Egypte, par notre savant collègue, M. Lautour, seront lus avec plaisir et aussi avec fruit. MM. les docteurs Debourge et Delasiauve ont heureusement traité des matières dépendantes des sciences médicales. Le premier signale un nouvel agent thérapeutique, propre à remplacer des opérations douloureuses; le second, médecin attaché à l'hospice de Bicêtre, s'est occupé, j'ose le dire, avec amour des maladies mentales. Il cherche à mettre les médecins d'accord sur la classification de ces maladies, tentative difficile sans doute, mais d'une importance capitale, s'il est vrai que les traitements soient les conséquences de cette classification judicieuse. Depuis Hippocrate et Gallien, il est mal aisé d'accorder les médecins entre eux; mais il ne l'est pas moins d'opérer l'union entre les économistes. C'est la nature des sciences spéculatives, de fournir un aliment à toutes les imaginations, d'ouvrir un vaste champ à toutes les pensées. Que de gens, égarés parmi les abstractions, se contentent du mot au lieu de l'idée, de la phrase au lieu du rapport! Les esprits droits, logiques, sont plus rares qu'on ne

Digitized by Google

pense. Ne nous étonnons donc point des erreurs, des contradictions qui fourmillent dans les écrits des économistes, et sachons gré à M. Walras de ses efforts pour définir clairement la richesse et ses sources, bases essentielles de l'économie politique. Moins abstrait, M. Moreau de Jonnès est conduit par des chiffres à combattre aussi des théories économiques; du moins sa discussion est consolante : car elle tend à démontrer que l'accroissement des subsistances est plus rapide que celui de la population, et que depuis cent quarante années, la production des céréales a augmenté dans une proportion remarquable.

Nous devons être heureux, Messieurs, de rencontrer dans notre *Recueil*, une œuvre de M. Antoine Passy qui, au milieu de ses graves et incessantes occupations, dérobe quelques loisirs dont il dispose en notre faveur. La Société n'oublie pas ce qu'elle doit à M. Passy, et elle reçoit avec reconnaissance ce concours constant, ce témoignage de souvenir affectueux. En même temps elle serait fière de voir cet exemple suivi par ceux de ses membres qui gravitent dans les hautes sphères de la politique. La notice de M. Passy, sur *l'éducation des enfants détenus dans les pénitenciers agricoles*, n'est pas seulement une œuvre remplie d'intérêt et d'actualité; c'est encore une bonne action. On ne saurait trop faire connaître ces utiles établissements où les malheureux enfants, privés des exemples de vertu au sein de la famille, reçoivent une éducation religieuse et morale, et d'où ils sortent non-seulement corrigés, mais encore pour ainsi dire lavés de leur première faute. C'est ainsi qu'on propagera ces pénitenciers. Et déjà, pendant que je parle, une souscription est ouverte dans un département voisin, à Chartres, afin de créer une colonie agricole pour les jeunes détenus. M. Passy nous affirme que l'administration persévérera dans l'accomplis-

Digitized by Google

sement des devoirs de tutelle que la loi lui défère; remercions donc à la fois l'administrateur et l'écrivain.

M. Doublet de Boisthibault a recueilli des documents inédits très-curieux sur le séjour de Henri IV dans le pays chartrain. Les recherches historiques sont dirigées aujourd'hui avec une sagacité qui a permis de rétablir la vérité sur une foule de points obscurs ou douteux. Dans notre département, quelques patients travailleurs se livrent à ces recherches avec un succès que nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'applaudir. Un d'eux, M. Canel, a réuni quelques notes instructives et intéressantes *sur les entrées des rois, princes, gouverneurs, etc., dans la ville de Pont-Audemer.* Un autre travailleur infatigable, Mme Philippe-Lemaître, vous introduit, sous son gracieux patronage, dans le château d'Harcourt, dont elle nous raconte l'histoire. Enfin, M. Chassant nous fait assister à la construction de la coquette tour de la Grosse-Horloge d'Evreux. Une charmante lithographie de ce monument est due au crayon habile de M. Legrip.

Vous remarquerez encore un article spirituel de M. Achille Guenée, sur les *Noms en entomologie*, une bluette en vers, empreinte de sentiment, intitulée : *Le Bal*, et les comptes que plusieurs d'entre vous ont rendus de diverses publications et œuvres d'art, offertes à la Société.

Je termine, Messieurs, en vous rappelant la persévérance dont je vous parlais en commençant. Tous, nous sommes animés d'un même désir; tous, nous tendons vers le même but, le bien : le bien moral et le bien matériel. Ne nous laissons ni décourager ni détourner de notre voie. Que les passions qui grondent au dehors, s'arrêtent sur notre seuil, et si l'union fait la force, soyons forts en restant unis. A ceux qui viendront à nous pour partager nos

Digitized by Google

travaux, tendons une main amie. A ceux qui douteront de nos succès, montrons les résultats que nous avons obtenus. Nous avons marché, nous marcherons encore. Le progrès le plus certain est celui qui se hâte lentement, et qui consolide le terrain derrière lui. Et si nos peines, nos fatigues veulent une récompense, nous la trouverons en nous-mêmes, dans notre conviction intime d'avoir fait quelque bien.

Digitized by Google

RAPPORT

de la

COMMISSION CENTRALE DES PRIX ET ENCOURAGEMENTS.

(M. TAVERNIER, RAPPORTEUR.)

MESSIEURS,

La Commission des récompenses agricoles croit devoir vous rendre un compte détaillé de ses opérations, afin que vous soyez parfaitement éclairés sur le mérite des concurrents. Elle recommande dès l'abord, à votre attention, la Section de Bernay, dont les Commissions cantonales ont visité, cette année, quarante-deux fermes. Dans la Section de Louviers, ces Commissions en ont visité treize; dans celle d'Evreux, cinq, et dans celle des Andelys, trois; c'est en totalité soixante-trois fermes qui ont été examinées. La Section de Pont-Audemer n'a point fait parvenir ses rapports.

Les visites des Commissions cantonales ont pour but, comme vous le savez, de déterminer un choix pour les prix d'arrondissement et de département.

Après l'élimination des concurrents qui ne remplissaient pas les conditions exigées, il en est resté trois, aspirant au prix départemental. Ce sont MM. *Mettais*, fermier à Bourgoult, commune d'Harquency, canton des Andelys; *Levavasseur*, fermier à Tostes, canton du Pont-de-l'Arche, et *Monnier*, fermier à la Blardière, commune de St-Clair-d'Arcey, canton de Bernay. La Commission, trop nombreuse pour se rendre en entier sur les fermes de ces

Digitized by Google

concurrents, a délégué cinq de ses membres (1) qui ont bien voulu se charger de la visite de ces exploitations, et qui ont accompli leur mission d'une manière digne d'être mentionnée. Ces Commissaires ont procédé à leur examen dans les journées des 25, 26 et 28 juillet dernier. Ils en ont rendu compte à la Commission en ces termes :

« Le 25 juillet, vos Commissaires se sont transportés chez M. Mettais. L'exploitation de ce cultivateur se compose de quatre-vingt-trois hectares de terres labourables, dont quelques-unes sont de qualité médiocre. Son assolement est triennal et se divise ainsi : vingt-huit hectares en blé, vingt-quatre en mars, avoines, trente hectares vingt-cinq ares en plantes fourragères, dont sept en luzernes, et soixante-quinze ares en pommes de terre. On voit qu'il n'y a point de jachères et que le tiers de l'exploitation est à peu près exactement consacré au blé. Cette circonstance a attiré l'attention de vos Commissaires, qui ont pensé qu'une notable quantité d'engrais pouvait seule produire d'utiles résultats. En effet, M. Mettais possède sept chevaux, quinze vaches, un taureau et une génisse, trois cent vingt-huit moutons et soixante-six agneaux, neuf porcs et trente-trois jeunes porcs, ce qui équivaut, suivant le programme, à soixante-dix têtes de gros bétail, et se rapproche des conditions exigées, qui consistent en une tête de gros bétail par hectare d'exploitation. Par une succession fort intelligente des cultures fourragères, M. Mettais parvient à nourrir tous ces bestiaux et à les maintenir en très-bon état. Ses chevaux, sans être brillants ni de luxe, sont vigoureux et propres à

(1) MM. Duchesne, Carville, Hébert, Nouvel fils et L. Tavernier. Les autres membres de la Commission étaient MM. A. Petit, Beaucantin, Colombel, Cassen, Duret, Gaude, Picard, Renard et Sainte-Beuve.

Digitized by Google

un travail suivi. Sa vacherie est très-remarquable, et lui donne des produits importants. Quant à ses moutons, par une circonstance qui paraît exceptionnelle, ils sont en général maigres, surtout les agneaux ; mais la laine est de bonne qualité et son troupeau est élevé par lui. Il vend ses jeunes porcs pour l'engrais qu'il ne fait pas chez lui.

» Les Commissaires ont remarqué que les récoltes, qui présentaient la plus belle apparence, sont purgées d'herbes, bien que M. Mettais ne fasse point de cultures sarclées; cela tient aux nombreux labours qu'il donne à ses terres, et à l'emploi d'instruments perfectionnés, tels qu'une herse imitant la herse-Bataille, dont le passage sur les terres peut équivaloir à un véritable labour.

» Les bâtiments de l'exploitation sont aussi bien tenus que le permet leur construction. A la rigueur, on pourrait reprocher à M. Mettais la situation de son fumier et l'usage de sa fosse à purin ; mais, outre que les avis des agriculteurs paraissent partagés sur le meilleur mode de disposition des fumiers, il convient aussi de tenir compte des travaux qui seraient à la charge du fermier, lorsque sa cour n'est pas convenablement disposée, ce qui est le cas de M. Mettais.

» En résumé, vos Commissaires ont reconnu en M. Mettais un cultivateur fort intelligent, tirant un parti avantageux de son exploitation par une culture distinguée et qui mérite d'être signalée. Déjà l'année dernière M. Mettais a été placé sur la même ligne que M. Hellard, qui a remporté le prix départemental.

» Le lendemain, 26 juillet, vos Commissaires se sont rendus à Tostes, chez M. Levavasseur. Là, ils ont, dès le principe, été frappés de la situation exceptionnelle de ce cultivateur. Il tient à ferme soixante-un hectares, et, dès

Digitized by Google

le commencement de son exploitation, il y a sept années, il en a séparé vingt-huit hectares, des plus mauvaises terres, qu'il a entouré de fossés à ses frais, et dont il a fait des pâturages. Il est facile de se rendre compte des faibles produits qu'il obtient dans ces pâturages, établis contre toutes les conditions d'une bonne culture. Cependant M. Levavasseur prétend qu'ils lui rapportent considérablement et qu'il ne les mettra jamais en culture, quoique le séjour des bestiaux et les engrais qu'il y dépose doivent améliorer l'état des terres. Vos Commissaires ont pensé que M. Levavasseur confondait l'origine de ses bénéfices, qu'il applique aux pâturages, lorsque vraiment ils lui viennent d'une autre source. En effet, ce cultivateur se rend sur les marchés, y achète des bêtes maigres, en mauvais état; il est fort intelligent et il apprécie parfaitement celles qui sont susceptibles d'être améliorées à peu de frais. Après les avoir remises en bon état, il les revend, et c'est ainsi surtout qu'il se procure des bénéfices qui ne laissent pas d'être considérables. Il reconnaît cependant que, pour nourrir ses bestiaux, ses pâturages sont loin de lui suffire: ils ne servent donc réellement que de parcours, ce que confirme d'ailleurs la piteuse apparence de l'herbage qu'ont remarqué vos Commissaires. Il n'est pas présumable que la Société d'agriculture ait pour but d'encourager le retour au système de parcours, lorsqu'elle offre des primes, au contraire, pour la mise en valeur des terrains vagues.

» Ayant déduit de son exploitation vingt-huit hectares, M. Levavasseur n'en cultive réellement que trente-trois, divisés ainsi qu'il suit: six hectares en blé et six en avoine, quatorze en plantes fourragères, dont dix [en luzerne, sept en plantes sarclées, savoir: trois en colza, trois en pommes de terre, et un en betteraves. Il n'adopte au-

Digitized by Google

cun assolement régulier, et il cultive, suivant son expression, *à son idée, comme cela vient.* Tout disposé qu'on soit à admettre qu'un cultivateur a souvent intérêt à ne pas employer un assolement absolument régulier qui, surtout lorsqu'il est de courte durée, amène le retour trop fréquent, dans les mêmes terres, des mêmes plantes, il convient pourtant de reconnaître certaines règles, qui sont la base de toute culture intelligente et profitable. Et, voyez ce qui arrive à M. Levavasseur : pour obtenir de bons produits de ses terres, il a besoin de fumier, et pour avoir du fumier, il lui faut de la paille : or, d'une part, il perd une notable partie du fumier dans ses pâturages, et d'autre part, il n'a que six hectares de blé et six d'avoine pour récolter de la paille. A la vérité il fait fumier de *tout bois*, en employant les tiges du colza qu'il place en litière sous ses porcs. Mais, aux yeux de tout cultivateur pratique, ces moyens paraissent insuffisants. De plus, M. Levavasseur, en achetant et revendant ses bestiaux, n'a jamais une exploitation régulière, d'autant moins qu'il avoue vendre ses récoltes fourragères, même sur pied, lorsqu'il y trouve de l'avantage; de sorte qu'il est obligé, ou de se défaire de ses bestiaux, ou de racheter du fourrage, qu'il ne peut pas toujours trouver à bon marché. Tout cela peut être appelé du brocantage agricole, brocantage productif parce qu'il est dirigé par un homme excessivement fin, ingénieux, mais qui serait certainement ruineux dans les mains de la masse des cultivateurs. Du moins ce n'est pas là l'agriculture que la Société veut encourager.

» M. Levavasseur n'a pas de moutons; il en achètera l'hiver pour les revendre ensuite. En revanche, il a de fort beaux porcs, sur lesquels il tente des croisements remar-

Digitized by Google

quables. Au moment où vos Commissaires ont visité son exploitation, il avait quatre chevaux, deux poulains et une trentaine de bêtes à cornes : peu de jours auparavant, il avait une quarantaine de ces derniers animaux : aujourd'hui peut-être n'en a-t-il plus que vingt. Un de ses bœufs est prodigieux, et tout-à-fait digne de servir de bœuf-gras. En outre, ses cultures sont remarquablement soignées et ses récoltes très-belles, dans un pays généralement mal cultivé. En somme, M. Levavasseur a toute l'intelligence, toute la persévérance qui conviennent à un homme de progrès ; il est parvenu à se créer une certaine fortune après avoir commencé avec rien ; il est industrieux, homme de ressources, actif, ingénieux ; mais vos Commissaires ont pensé que son progrès (si progrès il y a), suit une fausse direction, et c'est pourquoi ils ont insisté sur les détails de sa culture, afin de vous mettre à même de la juger en connaissance de cause.

» M. Levavasseur est aussi présenté comme concurrent aux prix des fosses à fumier. La disposition de son fumier ne manque pas d'une certaine perspicacité ; il est placé en demi-cercle et la fosse à purin est au centre, servant à l'arrosement du fumier dans les temps secs. Mais outre qu'il n'est pas dans les conditions absolues du programme, il reste, de l'aveu même de M. Levavasseur, si peu de temps en place, que vos Commissaires ont pensé que cette disposition était insuffisante pour mériter le prix assez élevé consacré à récompenser cette partie des exploitations rurales.

» Le 28 juillet, vos Commissaires sont allés visiter la ferme de la Blardière, exploitée par M. Monnier, à Saint-Clair-d'Arcey, près Bernay. Cette exploitation est la plus considérable qu'ils aient eue a examiner cette année : elle

Digitized by Google

contient cent trente hectares. Les terres sont en général très-médiocres, humides, froides, difficiles à traiter régulièrement. L'assolement adopté par M. Monnier est triennal; il a trente-cinq hectares de blé, trente-cinq d'avoines et mars, trente-deux de plantes fourragères, dont six en luzerne, un hectare en lin qui est très-beau, deux en pommes de terre, et quarante ares en carottes. La plupart des récoltes sont en général médiocres et les terres n'ont pas paru aussi propres qu'elles auraient pu l'être.

» Un fait assez singulier, c'est une luzerne de vingt-six ans, très-éclaircie, à la vérité, mais produisant encore assez bien. La vacherie, composée de vingt têtes de bétail, est dans les conditions les plus ordinaires; la bergerie, qui compte trois cent quatre-vingt-dix têtes, sur lesquelles soixante-dix agneaux, ne fournit qu'une laine grossière; elle a en outre l'inconvénient d'être servie par des béliers trop jeunes. M. Monnier désire se livrer plus particulièrement à l'éducation des chevaux; il en possède huit et deux poulains très-beaux, dont un surtout donne les plus belles espérances. L'ensemble de ses bestiaux ne présente que soixante-treize têtes, ce qui paraît plus qu'insuffisant, surtout en considération de la nécessité d'une grande quantité de fumier. M. Monnier attribue cette insuffisance à la difficulté de nourrir les bestiaux avec les produits d'une mauvaise terre. Il affirme cependant être en progrès, puisque son prédécesseur n'avait que quatre-vingts moutons. Il convient de dire aussi que M. Monnier est sur cette ferme depuis dix ans, et que depuis cet espace de temps l'exploitation a été considérablement augmentée par les acquisitions successives du propriétaire.

» Vos Commissaires ont reconnu que M. Monnier avait fait des progrès, qu'il était disposé à en faire encore,

Digitized by Google

mais qu'il manquait peut-être des connaissances nécessaires; que cependant, si le passé est une garantie pour l'avenir, il n'était pas encore arrivé au point de mériter le prix départemental. Des encouragements l'engageront sans doute à persister dans une voie où d'ailleurs l'entraînent ses intérêts. »

A la suite de ce rapport, la Commission a décidé que M. Mettais méritait le prix départemental, et qu'une mention honorable devait être décernée à M. Monnier. Elle a vu avec peine qu'une culture exceptionnelle ne lui ait pas permis de récompenser l'intelligente activité de M. Levavasseur. Elle espère que vous voudrez bien confirmer cette décision.

La Commission a reconnu ensuite que M. Honoré Labiche, cultivateur à Avrilly, méritait la prime de défrichement, pour avoir mis en culture, depuis quatre ans, environ trente hectares de terrains vagues et improductifs. Elle exprime le regret de n'avoir pas eu à décerner les primes proposées pour les fosses à fumier, les plantations de pommiers et le reboisement. Enfin, elle a examiné avec soin les certificats de domestiques ruraux, aux bons services desquels vous accordez tous les ans d'utiles encouragements. Cet examen l'a convaincue de la nécessité de compléter ces certificats, en y ajoutant des renseignements indispensables.

Par exemple, les quarante-cinq certificats transmis à la Société, cette année, s'accordent tous sur le zèle, la fidélité, la constance et l'activité des serviteurs auxquels ils se rapportent, mais ils ne signalent aucun fait particulier en faveur d'un d'entre eux. Cette égalité apparente de droits a obligé la Commission à se borner à faire le classement d'après l'ancienneté des services. Il peut arriver cependant qu'il convienne de tenir compte à des domes-

Digitized by Google

tiques, dont le temps de service diffère de peu, de la nature et de la forme des travaux auxquels ils ont été assujettis. La Commission a donc pensé qu'il importait que les cultivateurs indiquassent sur leurs certificats l'étendue de leurs exploitations, pour leurs charretiers et leurs valets de ferme : le nombre de têtes de leurs troupeaux, pour leurs bergers, et la quantité de leurs bestiaux ainsi que la composition de leurs basses-cours, pour les vachers et les servantes de ferme.

Les quarante-cinq certificats examinés se divisent ainsi entre les arrondissements : Evreux, treize ; Bernay, treize ; Louviers, douze ; Pont-Audemer, cinq ; les Andelys, deux. Sous le rapport des fonctions, ces certificats concernent douze charretiers, six bergers, huit valets de ferme et dix-neuf servantes de ferme. Je ne veux pas prolonger inutilement ce rapport en désignant les serviteurs récompensés, dont les noms vont être proclamés ; mais vous apprendrez avec satisfaction que le plus ancien charretier a soixante-trois ans de bons services, le plus ancien berger, quarante-cinq ans, et la plus ancienne servante de ferme, soixante-un ans. Une heureuse innovation commence aujourd'hui. Au lieu de l'argent qui était autrefois remis aux domestiques, vous avez jugé qu'il était plus digne de leur donner des livrets de Caisse d'Epargne. Cette mesure contribuera à propager dans les campagnes une institution encore trop ignorée.

Il me reste maintenant, Messieurs, à vous entretenir des travaux de la Commission d'horticulture. Je vous prie de m'accorder encore quelques instants d'attention, en faveur d'une tentative dont vous avez déjà apprécié les féconds résultats. Depuis quelques années, l'horticulture a fait un progrès immense. Ce perfectionnement doit être principalement attribué à l'émulation que font naître les

Digitized by Google

expositions des produits du jardinage. Dans tous les départements qui nous environnent, de pareilles expositions stimulent l'amour-propre des jardiniers, entretiennent leur activité, excitent leur intérêt. Evreux seul semblait s'endormir dans son apathie. Et pourtant nous profiterons tous de ces améliorations. Nos jardins seront plus brillants, nos tables couvertes de mets plus délicats, plus succulents. Le goût s'épure dans la culture des fleurs, qui ne laisse jamais dans l'âme de triste impression, ni dans l'esprit de douloureuse pensée.

Vous l'avez compris, Messieurs, et vous avez aussi voulu qu'une exposition de produits horticoles réunît vos plus belles fleurs, vos plus beaux fruits. Dans le désir de rendre hommage au Conseil général, dont la sollicitude vient si généreusement à votre aide, vous avez organisé cette exposition à la hâte, dans une saison peu favorable, après une longue suite de jours contraires aux succès du jardinage, et cependant on a répondu à votre appel. Et si, par bonheur, le Conseil général voulait se laisser charmer par l'aspect gracieux et riant, par le parfum suave des fleurs, par l'apparence séduisante des fruits, qui sait? peut-être un encouragement spécial nous permettrait-il de rivaliser avec les expositions voisines. Le commerce entretenu par l'horticulture, dans notre département, est assez étendu, assez considérable pour mériter un stimulant qui profiterait à tout le monde.

Quoiqu'il en soit, l'exposition a dépassé nos espérances. Si le nombre des exposants n'est pas considérable, nous trouvons une compensation suffisante dans la quantité et la beauté des produits exposés. Vous en jugerez, Messieurs.

Je dois vous signaler d'abord le zèle digne de tous vos éloges, de M. Savoureux, jardinier à Rouen, qui est venu

Digitized by Google

à grands frais concourir à l'embellissement de notre exposition. M. Savoureux a apporté avec lui plus de cent plantes, toutes remarquables et la plupart inconnues dans nos cultures. Vous observerez surtout une collection très-rare de *cactiers*, parmi lesquels, figure avec distinction le *cereus monstruosus;* un *lilium lancifolium album*, plante nouvelle, un *erithryna*, des *erica* en fleurs, et une foule d'autres espèces attireront votre attention. La Commission, voulant accorder à M. Savoureux un témoignage de reconnaissance, lui a décerné, dans les limites de ses ressources, une médaille en bronze. Vous savez que, comme étranger, M. Savoureux n'était pas admis à concourir; cette mention n'est donc pas une récompense, qui serait au-dessous de son mérite.

Le lot de fleurs le plus varié et le plus complet est, sans contredit, celui de M. Hue, jardinier à Evreux. Il serait trop long d'énumérer toutes les belles plantes que nous devons à cet habile horticulteur, dont la réputation est solidement établie parmi nous. Mais je ne puis résister au plaisir de mentionner une collection magnifique de *géranium* très-rares pour la saison, et dont vingt-sept variétés sont dues aux semis de M. Hue, deux charmants *hybiscus*, des *calcéolaires*, quelques beaux *fuchsia*, des *dalhia*, un *erythrina*, un *houstonia coccinea*, un *asclépias carnosa*, et nombre d'autres plantes remarquables. Vous admirerez aussi les superbes jardinières dues au travail patient de M. Hue, auquel la Commission a unanimement accordé le premier prix de fleurs.

Un deuxième prix a été décerné à M. Piéton, jardinier à Evreux, dont le lot, sans être aussi considérable et aussi rare que celui de M. Hue, n'en est pas moins très-distingué. Une très-belle collection de *fuchsia*, de variétés rares de *géranium*, dues aux semis de M. Piéton, des

Digitized by Google

roses charmantes, quelques *dahlias* parfaits de forme et de couleur, telles sont les principales plantes de ce lot sur lequel s'arrêtera votre examen.

Un de nos amateurs le plus justement estimé, M. de Caqueray, nous a adressé une magnifique collection de *dahlias* ; votre Commission a vivement regretté de ne pouvoir étendre ses prix jusqu'aux collections spéciales : elle a voulu du moins manifester son admiration en décernant à M. de Caqueray la première mention honorable.

Les plantes rares exigent assurément des soins de la part des jardiniers; mais le public est plus disposé à les admirer telles quelles. Aussi doit-on savoir gré à l'horticulteur qui obtient de belles variétés de plantes communes. Tel est le cas de M. Charles Barbet, jardinier de l'hôtel du Grand-Cerf, qui a exposé de très-beaux *zinnia* et des *amaranthes* remarquables par leur force. La Commission lui a accordé une deuxième mention honorable.

L'observation que je viens de présenter au sujet de M. de Caqueray peut s'appliquer à M. Goran, qui a exposé une fort jolie collection de pensées, et à M. Seglas, dont toute la population d'Evreux connaît l'énorme *cereus flagelliformis* ou *serpentaire*.

Avant de quitter les fleurs, mentionnons les ravissantes fleurs artificielles composées par Mme Védie, d'Evreux. Il est difficile d'atteindre une plus grande perfection, et la Commission aurait été heureuse de pouvoir récompenser une telle habileté. Citons aussi avec éloges les jolies fleurs peintes par Mlle Chesnon, dont le talent n'est surpassé que par sa modestie.

Les fruits étalent toute leur splendeur, bien que plusieurs ne soient pas encore parvenus à leur complète maturité. Deux exposants ont longtemps fait hésiter la Com-

Digitized by Google

mission : ce sont MM. Loisel, jardinier de M. le duc de Clermont-Tonnerre, à Glisolles, et Brémont, jardinier de M. le duc de Praslin, au Vaudreuil. Les fruits de ce dernier sont sans contredit plus beaux, plus séduisants que ceux de son concurrent ; mais M. Loisel a exposé une plus grande quantité de variétés, la plupart nouvelles, excellentes, et plusieurs obtenues par ses efforts. La poire dite *belle Angevine*, qui n'a pas encore atteint toute sa grosseur, fixera sans doute vos regards. Ces considérations ont déterminé la Commission à accorder le prix pour les fruits à M. Loisel, et la première mention honorable à M. Brémont. M. Louis Duhamel, jardinier à Evreux, a mérité la seconde mention honorable par un ensemble très-complet de variétés. M. Saintemême père, jardinier à Evreux, a aussi exposé quelques fruits ; mais la Commission a surtout voulu récompenser un fruit précieux obtenu par le semis, et qui, ainsi que l'atteste une lettre de M. Vilmorin, a été une utile acquisition pour l'horticulture. C'est le *fraisier perpétuel des Alpes sans coulant*, qui produit constamment des fruits aussi remarquables par leur grosseur que par leur goût. Une mention honorable spéciale a été décernée à M. Saintemême père.

MM. Vincent Letellier aîné, Godon, Piéton, Hue et Dubois père, tous jardiniers à Evreux, ont aussi exposé de très-beaux fruits.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, combien la culture du melon est pénible et difficile. La Commission a pensé devoir accorder des récompenses particulières aux jardiniers qui se sont distingués dans cette culture, d'autant plus qu'une difficulté s'est élevée : le melon est-il un fruit, est-il un légume? dans quelle catégorie faut-il le ranger? La question n'a pas été résolue, elle a été tranchée.

M. Vincent Letellier aîné, jardinier, rue St-Sauveur, a

Digitized by Google

sans contredit mérité le prix par le nombre et la qualité de ses produits. M. Brémont, qui a apporté deux melons cantaloups d'une variété recommandable, en ce qu'elle n'a presque pas d'écorce, obtiendra une mention très-honorable. Je dois vous rappeler aussi que, dès le mois de mai, M. Brémont vous avait déjà adressé un melon en état de parfaite maturité.

Je passe aux légumes, dont M. Piéton a exposé un ensemble très-satisfaisant. Aussi le prix lui a-t-il été unanimement accordé. M. Vincent Letellier aîné a obtenu la première mention honorable., et M. Louis Duhamel la deuxième. Vous verrez avec satisfaction les beaux produits de ces jardiniers, ainsi que ceux moins nombreux de MM. Loisel et Louis Richard.

La Société de l'Eure a aussi apporté son tribut en exposant une nouvelle variété de courge, dite *courge-marron* dont on lui a vanté l'excellente qualité, et qu'elle avait confiée aux soins de M. Beaucantin, directeur du Jardin des Plantes.

Et puisque j'ai nommé M. Beaucantin, dont vous connaissez l'aptitude et dont vous avez plus d'une fois admiré le jardin, je n'oublierai pas de mentionner le zèle dont il a donné des preuves pour l'Exposition et l'utile concours qu'il a prêté à l'arrangement de la salle.

Au moment de se séparer, la Commission a manifesté ses regrets de n'avoir pu examiner les produits dignes d'attention de M. Vincent, jardinier, rue Vilaine, qui est arrivé après la délibération sur les récompenses.

Un mot encore. M. Carpentier, jardinier à Evreux, nous a apporté des greffes qu'il appelle *greffes à piston*. Je n'ai pu avoir d'explications sur la nature et l'avantage de ce mode de multiplication des arbres. A la simple inspection du sujet, cette greffe a toute l'apparence de la

Digitized by Google

greffe en fente. Si le procédé de M. Carpentier est nouveau et utile, il est à désirer qu'il le fasse connaître.

J'ai fini, Messieurs; j'ai l'espoir que vous ne vous arrêterez pas dans une voie si bien ouverte. Cette exposition en appelle d'autres; les jardiniers les souhaitent, la population les attend. Puissé-je n'avoir pas contribué, par la longueur de mon rapport, à refroidir votre zèle et votre bonne volonté!

Digitized by Google

DISTRIBUTION DES PRIX.

—

ENCOURAGEMENTS A L'AGRICULTURE.

—

Agriculture perfectionnée.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

PRIX UNIQUE : M. Pierre-François-Marie METTAIS, exploitant la ferme de Bourgoult, commune d'Harquency, arrondissement des Andelys. (Médaille d'or de 500 fr.)

Mention honorable unique : M. Jean-Baptiste MONNIER, fermier à St-Clair-d'Arcey, arrondissement de Bernay.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

1er PRIX : M. Alexandre HELLARD, fermier à Authenay. (Médaille d'or de 150 fr.)

2e PRIX : M. Louis-Martin CHÉRON, fermier aux Minières. (Médaille d'or de 100 fr.)

Défrichement.

(CONCOURS DÉPARTEMENTAL.)

PRIX UNIQUE : M. Honoré LABICHE, fermier à Avrilly, arrondissement d'Evreux. (Médaille d'or de 200 fr.)

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

PRIX : Pierre MINARD, charretier depuis 63 ans chez MM. Leseigneur, père et fils, à Notre-Dame-d'Epine, arrondissement de Bernay. (Une somme de 100 fr. (1) et une médaille d'argent.)

(1) Déposée à la Caisse d'Epargnes, ainsi que celles ci-après.

Digitized by Google

1re *Mention honorable :* Charles-André Fermanel, charretier depuis 41 ans chez M. Guilbert, à Ecardenville, même arrondissement.

2e *Mention honorable :* Jean-Baptiste Gouin, charretier depuis 40 ans chez M. Hopsore, à Tricqueville, arrondissement de Pont-Audemer.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

PRIX : Amand-Nicolas Beaugrand, charretier depuis 20 ans chez M. Houdemer, à la Vieille-Lyre. (Une somme de 60 fr. et une médaille d'argent.)

Mention honorable unique : Georges Coisnon, charretier depuis 31 ans dans la famille de M. Vallée, à la Bonneville.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

PRIX : Thomas-Nicolas Lemercier, berger depuis 45 ans chez M. Duval, à Saint-Jean-de-la-Lecqueraye, arrondissement de Pont-Audemer. (Une somme de 100 fr. et une médaille d'argent.)

1re *Mention honorable :* Louis Benoit, berger depuis 34 ans chez M. Coutil, aux Andelys.

2e *Mention honorable :* Noël-Alexis Evrard, berger depuis 30 ans chez M. Conard, à Saint-Victor-de-Chrétienville, arrondissement de Bernay.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

PRIX : Philippe Mouton, berger depuis 27 ans chez M. Allorge, à St-Chéron. (Une somme de 60 fr. et une médaille d'argent.)

Mention honorable unique : Pierre Roussel, berger depuis 24 ans chez M. Delangle, à Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux.

VALETS DE FERME.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

PRIX : Jacques Rousselin (sourd-muet de naissance), valet

Digitized by Google

de ferme depuis 40 ans chez M. Dumoutier, à Saint-Victor-de-Chrétienville, arrondissement de Bernay. (Une somme de 60 fr. et une médaille d'argent.)

1re *Mention honorable :* Jacques LECONTE, valet de ferme depuis 33 ans chez M. Lesieur, à la Goulafrière, même arrondissement.

2e *Mention honorable :* Jean-Baptiste AUBERT, valet de ferme depuis 25 ans chez M. Lefrançois, à Boisney, même arrondissement.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Néant.

SERVANTES DE FERME.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

PRIX : Marie-Catherine GROULT, servante de ferme depuis 61 ans chez M. Morlet, à Lieurey, arrondissement de Pont-Audemer. (Une somme de 60 fr. et une médaile d'argent.)

1re *Mention honorable :* Cécile-Anastasie *Lalouette*, femme COISNON, servante de ferme depuis 50 ans dans la famille de M. Vallée, à la Bonneville, arrondissement d'Evreux.

2e *Mention honorable :* Marguerite-Madeleine PERRIER, servante de ferme depuis 49 ans chez M. Duclos, à Saint-Cyr-de-Salerne, arrondissement de Bernay.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

PRIX : Cécile-Anastasie *Lalouette*, femme COISNON, déjà nommée. (Une somme de 40 fr. et une médaille d'argent.)

1re *Mention honorable :* Julie DUBREUIL, servante de ferme depuis 33 ans chez M. Carville, à la Croisille.

2e *Mention honorable :* Henriette-Adrienne BARBÉ, servante vachère depuis 25 ans chez M. Aubert, à Arnières.

—

Digitized by Google

EXPOSITION DE FLEURS, FRUITS ET LÉGUMES.

FLEURS.

1er PRIX : M. François-César HUE, jardinier à Evreux. (Médaille d'argent et un ouvrage d'horticulture.)

2e PRIX : M. Arthur-Prosper PIÉTON, jardinier à Evreux. (Médaille d'argent et un ouvrage d'horticulture.)

1re *Mention honorable :* M. DE CAQUERAY, propriétaire à Evreux.

2e *Mention honorable :* M. Charles BARBET, jardinier à Evreux.

FRUITS.

PRIX UNIQUE : M. LOISEL, jardinier au château de Glisolles. (Médaille d'argent et un ouvrage d'horticulture.)

1re *Mention honorable :* M. BRÉMONT, jardinier au château du Vaudreuil.

2e *Mention honorable :* M. Louis DUHAMEL, jardinier à Evreux.

CULTURE DES MELONS.

1er PRIX : M. VINCENT-LETELLIER aîné, jardinier à Evreux, hameau de Saint-Sauveur. (Médaille d'argent.)

2e PRIX : M. BRÉMONT, déjà nommé. (Médaille de bronze.)

LÉGUMES.

PRIX UNIQUE : M. PIÉTON, déjà couronné. (Médaille d'argent et un ouvrage d'horticulture.)

1re *Mention honorable :* M. VINCENT-LETELLIER, déjà couronné.

2e *Mention honorable :* M. Louis DUHAMEL, déjà nommé.

EN DEHORS DU CONCOURS.

Une médaille de bronze à M. Pierre SAVOUREUX, jardinier à Rouen.

Digitized by Google

INDUSTRIE SÉRICICOLE.

Une médaille d'argent à M. N. Aubert, propriétaire à Evreux.

COURS PUBLIC ET GRATUIT DE DESSIN,

PROFESSÉ SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ, A L'AMPHITHÉATRE D'ÉVREUX,

Par M. Massot.

ACADÉMIE (TERMINÉE).

Pas de premier Prix.
2e PRIX : Arsène Legras. (Médaille d'argent.)

TÊTE (TERMINÉE).

1er PRIX : Narcisse Othon. (Médaille d'argent.)
2e PRIX : Victor Bisson. (Médaille de bronze.)
Accessit : Eugène-Emmanuel Féron.

TÊTE (ÉLÉMENTS).

PRIX UNIQUE : Jules Servin. (Médaille de bronze.)

ORNEMENT.

1er PRIX : Eugène Liard. (Médaille d'argent.)
2e PRIX : Charles Liard. (Médaille de bronze.)
Accessit : Jules Buron.

Tous ces élèves sont d'Evreux.

Digitized by Google

SÉANCES PUBLIQUES

Tenues par les Sections générales au Chef-Lieu de chaque Arrondissement.

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS,

Séance du 22 Septembre 1844.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE VICOMTE TIRLET, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

MESSIEURS,

J'attendais avec impatience le jour de cette réunion pour vous exprimer toute ma reconnaissance d'avoir bien voulu m'honorer de vos suffrages, en me nommant Président de votre Section d'Agriculture. J'ai été sensible à cet honneur, et j'ai compris les devoirs que m'imposait cette fonction. Quoique peu versé dans la science de l'agriculture, vous pouvez être assurés que je saisirai toutes les occasions d'être utile à la Société, de servir et défendre ses intérêts.

Ma tâche est difficile; je remplace un homme plus digne et plus capable que moi de diriger vos travaux. Je regrette que, voulant se reposer des fatigues d'une vie utilement employée, il ait refusé de continuer les fonctions dans lesquelles vous l'aviez maintenu. Mais je suis heureux de pouvoir lui rendre aujourd'hui le juste tribut d'hommage qu'il mérite, de le remercier de son zèle au nom de la Section, et je suis persuadé que je suis ici l'interprète

Digitized by Google

des sentiments de tous. C'est à son concours et à celui de votre Secrétaire, si actif, que la Section d'Agriculture des Andelys doit le rang qu'elle a toujours occupé.

Des améliorations ont déjà été réalisées : la Société d'Agriculture et la Section des Andelys, en particulier, peuvent, avec raison, s'en attribuer une partie; mais là ne doivent pas s'arrêter vos efforts : vous avez beaucoup fait, mais beaucoup vous reste encore à faire. Que votre courage ne se laisse pas abattre : vous ne devez pas vous reposer sur la fertilité de la terre que vous cultivez : c'est un motif de plus pour vous de tenter de nouveaux travaux.

Il est vrai que, dans l'application de cette science féconde à laquelle vous vous êtes consacrés, les succès s'achètent souvent par de longs et pénibles efforts. Quelle suite non interrompue d'observations et d'épreuves ne réclame-t-elle pas! Quelle incertitude s'attache aux entreprises nouvelles! Quelle constance il faut apporter à ces premiers essais, à ces essais nouveaux que quelquefois si peu d'espoir accompagne! C'est alors qu'une judicieuse persévérance vous conduira au but que vous voulez atteindre. La terre tiendra compte de tant d'efforts et vous serez dédommagés. Que d'études à faire sur la nature des terres, sur les maladies des bestiaux, sur les engrais! Un terrain sur lequel des cultures différentes avaient été tentées sans succès, renferme toutefois assez de suc pour nourrir la plante qui lui sera propre : l'ignorance ou l'indifférence l'aurait abandonné; l'expérience, l'esprit d'observation finiront par faire rencontrer cette plante, qui récompensera l'habile cultivateur de ses peines et de ses soins. Une maladie contagieuse pénètre dans un troupeau et menace de l'enlever en totalité : l'inexpérience et la faiblesse cèdent au découragement ; l'étude et la persévérance luttent contre le mal et en triomphent. Les engrais ordinaires

Digitized by Google

sont impuissants dans un terrain : l'agriculteur s'en aperçoit, il en cherche les motifs, il raisonne, il en applique de nouveaux, et il réussit. C'est le résultat de ces travaux, de ces tentatives que vous devez faire connaître à la Section, que vous devez répandre. Ce sont là les devoirs que vous vous êtes imposés, c'est la mission que vous vous êtes donnée, où vous trouverez à la fin le service et la récompense.

Ne devez-vous pas être encouragés dans vos recherches, dans vos études, par la considération qui entoure aujourd'hui la profession d'agriculteur? N'est-ce pas la plus indépendante, la plus noble, la plus utile? n'est-elle pas la source de toute prospérité? C'est au sein du calme produit par l'abondance, que toutes les intelligences se tournent vers l'étude, que tous les grands projets sont formés et exécutés. Ne sont-ce pas les travaux de la campagne qui, par leur grande variété, procurent de l'ouvrage aux populations, et augmentent leur bien-être? Ne sont-ce pas eux qui diminuent la misère? Le riche, dans sa sécurité, en augmentant ses jouissances, augmente en même temps le bonheur des classes ouvrières. Certes toutes ces influences ne peuvent être refusées à l'agriculture.

Aussi, d'après ce que je viens de dire, je suis étonné que la carrière de l'agriculture soit souvent abandonnée par les fils de ceux qui exerçaient cette profession. Faut-il l'attribuer aux chances qui menaçent les intérêts des cultivateurs, et contre lesquelles la science même n'a pas de remède? En effet, la nature a une action qui peut détruire les calculs les mieux faits, les combinaisons les mieux fondées. La sécheresse et l'humidité, l'excès de froid ou de chaleur, toutes ces influences atmosphériques peuvent avoir les plus fâcheux effets sur les produits de la terre, et malheureusement amener les plus graves conséquences.

Digitized by Google

Quelqu'alarmants que soient ces faits, je ne pense pas qu'ils soient le seul motif de cette tendance que je signalais, d'abandonner la culture de ses pères. Je le rechercherai plutôt dans le défaut d'éducation nécessaire donnée aux fils d'agriculteurs. Le cultivateur ne comprend pas assez quelle est la position qu'il occupe et quels en sont les avantages. S'il ne retire du profit de son travail qu'à la sueur de son front, n'en est-il pas récompensé? Quelle est du reste aujourd'hui la profession où l'on peut être utile à son pays, à ses concitoyens, sans travail, sans labours?

Je n'ai pas entendu parler ici d'un enseignement très-développé; au contraire j'écarte celui-ci; je parle d'un enseignement adapté à la profession, qui apprenne à raisonner, qui forme l'intelligence, qui serve à celui qui l'a reçu à n'adopter les nouvelles méthodes qu'après examen, et à modifier de même les anciens procédés, en ce que l'expérience et le raisonnement ont démontré qu'ils avaient de défectueux. C'est cette éducation qu'il est à désirer de voir donner à nos enfants des campagnes, cette éducation qui détruit la routine opiniâtre si contraire à tous les progrès. N'a-t-on pas vu longtemps l'habitude affirmer que telle culture n'appartenait qu'à tel climat, et déterminer les limites au-delà desquelles tous les essais viendraient se briser contre les influences de l'atmosphère? mais l'agriculteur instruit, éclairé qui s'est accoutumé à raisonner, à observer et à juger par lui-même, ne s'arrête pas devant ces impossibilités douteuses; il compare les chances du climat à la force des plantes, il sait ce que peuvent une bonne exposition, des précautions bien ordonnées, des soins nombreux. Il plante, et il découvre bientôt une nouvelle richesse.

Eh bien, Messieurs, ce que ferait une bonne éducation,

Digitized by Google

votre Société tente de l'obtenir en excitant une honorable émulation. Elle décerne des prix, des médailles et des mentions honorables, après un consciencieux examen du mérite des concurrents; et pour arriver à son but, à l'amélioration de l'agriculture, c'est avec raison qu'elle glorifie le mérite de ceux qui marchent avec persévérance dans la voie du progrès.

Le prix départemental a encore été obtenu cette année par un cultivateur de l'arrondissement : glorifiez-vous-en, l'orgueil est légitime en pareille circonstance, et la rivalité est noble et honorable. N'abandonnez jamais, si c'est possible, une pareille distinction. Que ceux qui ont échoué ne se découragent pas, qu'ils fassent encore mieux une autre année, et tout en voyant leur mérite récompensé, ils y trouveront aussi leur avantage.

Ne serait-il pas honteux de rester en arrière quand tout se perfectionne, s'améliore, quand le Gouvernement, plein de sollicitude pour l'Agriculture, accorde des secours pour encourager le progrès? La Section des Andelys a pris part, cette année, à cette distribution : elle doit s'en montrer digne et faire de nouveaux efforts.

Quant à moi, un service important, utile au développement de l'agriculture, m'est confié. Je veux parler des voies de communication; vous avez pu juger de l'extension qu'elles ont prises depuis quelques années : les avantages en sont incalculables; je porterai tous mes soins sur le service des chemins vicinaux; la loi de 1836 a déja eu d'heureux effets : bientôt les bienfaits en seront encore plus étendus.

Vous allez entendre proclamer les prix de culture et les récompenses accordées aux domestiques ruraux. Honorer la vertu est une de vos plus douces missions. Ici encore la Société a été conséquente en instituant ces récompenses:

Digitized by Google

l'utilité du bon et fidèle serviteur est inappréciable dans une culture.

Je termine, Messieurs, en réclamant votre indulgence.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'ai pris la parole devant vous, hommes spéciaux; mais en vous parlant de l'agriculture, de son influence, de la considération dont elle jouit, j'ai voulu vous prouver que les questions auxquelles elle donne lieu méritent une étude approfondie, que l'association d'idées, d'expérimentations, d'observations, peut avoir de grands résultats, et je serai heureux si j'ai pu contribuer à ranimer un zèle dont vous avez déjà fait preuve.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. PASSY,

DÉPUTÉ,
Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur,
Membre de la Société,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS,

Le 22 Septembre 1844.

MESSIEURS,

Les vœux que nous avons formés pour qu'une statue fût érigée au Poussin, seront bientôt réalisés. Bientôt le monument qui lui est destiné, s'élèvera sur la place publique de la cité natale.

Le sculpteur chargé de reproduire les traits de notre grand peintre, a été choisi; il est à l'œuvre.

Nous, ses compatriotes, nous aurons enfin rendu au plus grand maître de l'École française l'hommage qu'attendaient ses mânes.

Nous aurons enfin payé notre dette envers le génie, dette qui pèse toujours sur la postérité tant qu'elle n'est pas dignement acquittée.

Il n'y avait plus à tarder.

De toutes parts nos villes normandes s'honorent par les monuments qu'elles élèvent à leurs hommes célèbres.

Rouen est fière du bronze de Pierre Corneille.

Aujourd'hui même, au moment où je vous parle, le grand Duquesne apparaît dans cette ville de Dieppe, que

Digitized by Google

sa naissance illustre à jamais, en vue de cette mer, théâtre de ses nombreuses victoires.

Le Hâvre attend Casimir Delavigne.

La ville de Caen se prépare à recevoir l'image du savant Laplace.

La Normandie n'est pas la seule province où cette émulation se manifeste.

Toutes les villes de France s'embelliront successivement de ces grandes figures d'hommes qui rappellent aux contemporains ce que les siècles passés ont produit de beau, d'utile, d'héroïque. Mais n'oublions pas que nos devanciers nous ont aplani la carrière, et que c'est en partie grâce à eux que nous possédons enfin, avec certitude et stabilité, la liberté civile, la gloire militaire, les découvertes des sciences, les chefs-d'œuvre des beaux arts, le développement de l'intelligence humaine, les miracles de l'industrie, tous ces biens dont nous jouissons aujourd'hui comme d'une chose ordinaire, comme nous jouissons de l'air et du soleil.

Depuis la révolution de 1830, la France est entrée dans une ère de bien-être général. Sa prospérité éclate à tous les regards. C'est du sein de cette paix, de cette aisance publique que naissent les pensées reconnaissantes envers le passé, en même temps que les moyens de les exprimer par des monuments artistiques et durables. Mais n'avons-nous pas, sous des formes moins solennelles, mieux proportionnées à leur but, d'autres honneurs à rendre? N'est-ce pas une chose utile et patriotique que de donner un souvenir à tous ceux dont les travaux ont fécondé le domaine de l'esprit humain, dont les œuvres prennent place dans notre littérature nationale, dont les actions ont été grandes, le courage héroïque, les inventions utiles à l'industrie ou à l'agriculture?

Digitized by Google

Souvent une noble modestie enveloppe des noms honorables d'un nuage que notre indifférence épaissit encore. Entraînés par cette activité dévorante qui est le caractère d'une époque où le repos ne semble permis à personne, nous avons à peine le temps de nous souvenir, tant nos pensées se jettent ardemment sur l'avenir ou se concentrent avec force sur le présent!

Arrachons à cet oubli, que les ans accumulent sur eux, des noms qui ont été célèbres jadis; des œuvres qui ont été utiles, des actions vertueuses dont la mémoire des hommes aime à s'enrichir.

Proclamer ces noms célèbres, rappeler ces nobles exemples, c'est leur créer des imitateurs; c'est s'honorer soi-même que d'honorer ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui est utile.

Ces pensées, ces sentiments vous animent, Messieurs, quand vous décernez une statue au peintre dont la gloire est immortelle; ils vous animent aujourd'hui encore que vous allez couronner des hommes qui ont accompli les devoirs de leur modeste profession, pendant de longues années, avec un zèle constant et une probité irréprochable. Vous avez des récompenses pour une classe jusqu'à présent trop dédaignée. Là, en effet, se trouvaient des vertus que le chaume cachait. Vous êtes allés les chercher et vous avez trouvé ce que vous cherchiez.

Il en est ainsi de toutes choses. Quand une pensée utile nous anime sincèrement, elle devient féconde, elle produit.

Vous avez encore porté vos soins ailleurs. Vous avez demandé que des hommes qui avaient illustré cet arrondissement par leurs travaux, leurs bienfaits, leur vie glorieuse et utile, fussent loués devant vous: pour cela il n'était besoin que de raconter leur vie simplement. C'est ce que j'ai fait pour vous obéir.

Digitized by Google

Aujourd'hui, je viens vous demander d'élever un monument modeste à chacun de ceux dont les travaux, les œuvres, la vie utile, ou les actions vertueuses peuvent être revendiquées par nous. Je viens vous demander que les hommes qui sont nés ou qui ont vécu dans nos champs, dans nos villes, trouvent parmi nous un hommage public.

Tous ceux qui ont rendu des services à l'humanité, à la civilisation, n'ont pas laissé derrière eux cet éclat perpétuel, ce sillon de lumière qui frappe tous les yeux. La gloire n'est et ne peut être que le lot du petit nombre.

A côté de ces grands génies si rares, si difficiles à imiter, la reconnaissance de la postérité doit aller chercher, dans cette atmosphère féconde dont ils étaient entourés, les hommes de talent qui marchaient avec eux et qui ont laissé dans leur siècle la trace de leur passage.

Aucun des services rendus à l'humanité ne saurait être négligé, sans un dommage pour l'avenir. Les hommes ne vivent que d'imitations bonnes ou mauvaises. Les lauriers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir. Quel jeune homme n'a rêvé la gloire en lisant les poëmes d'Homère ou les récits des historiens de Rome ou de la Grèce, ou ceux de notre France, si féconde en héros et en grands hommes!

Mais, à des hauteurs différentes, s'élèvent aussi dans le passé des noms historiques.

J'en citerai un premier exemple : Letellier, ce neveu du Poussin, a été un artiste célèbre. La renommée du grand peintre à qui vous élevez une statue aux applaudissements de tous les amis des arts, éclipse, sans doute, la sienne. Mais ce nom qui a eu quelque éclat, ne mérite-t-il pas cependant d'être conservé dans sa ville natale? Eh bien! en même temps que la statue de l'oncle s'élèvera dans la

Digitized by Google

cité, que le nom du neveu soit inscrit dans les fastes municipaux.

D'autres noms viendront se joindre à celui-là. Les Andelys ont vu naître :

Deux trouvères du XIIIe siècle, Henri et Roger, d'Andely, dont les naïves poésies enchantaient nos aïeux. Pourquoi négliger leur antique renommée?

Un savant distingué du XVIe siècle, Turnèbe, l'un des premiers directeurs de l'imprimerie Royale, est né dans ces murs. Son nom n'est pas oublié des hommes instruits. Le Président de Thou disait de lui : qu'il était l'ornement de son siècle, et que ses vertus égalaient sa science. Ce témoignage n'est-il pas suffisant!

Blanchard, l'aréonaute, est le premier qui passa deux fois la Manche dans un ballon; de simple ouvrier il devint un physicien célèbre; je cherche en vain quelque chose qui rappelle son nom dans le lieu qui l'a vu naître.

Les ombrages de Fontenay ont été témoins de la naissance de Chaulieu dont les poésies sont demeurées un modèle de grâce et de finesse.

Un auteur comique, Picard, est né à Etrépagny. Le théâtre national le compte parmi les maîtres les plus ingénieux et les plus féconds.

Benserade, cet esprit habile et fin, dont les vers et les bons mots plaisaient même aux grands esprits du siècle de Louis XIV, est né à Lyons.

Pierre Guarin, orientaliste d'une science profonde, a pris le jour au Tronquay.

L'un des élèves de Gossec, Gasse, professeur de musique distingué, naquit à Authevernes.

De Ris, seigneur de Charleval, a laissé dans la littérature un nom que nous ne devons pas oublier.

L'abbé Yart, qui a publié, avec ses propres œuvres, la tra-

Digitized by Google

duction des ouvrages anglais les plus remarquables, à une époque où la littérature de nos voisins était à peine connue, a reçu la naissance à Saussay-la-Vache.

La ville de Gisors réclame aussi deux noms qui ont fait quelque figure dans notre littérature :

Julien de Guersans qui s'est fait connaître par ses poésies;

Ingoult, prêtre instruit, auteur d'un récit des Missions religieuses dans le Levant; livre encore estimé.

Ces noms nous indiquent le plan que je vous propose d'adopter. Il faudra ajouter d'autres noms à ceux que je viens d'énumérer. Ce sont des recherches à faire, recherches curieuses et intéressantes, puisqu'elles tendent à restaurer des renommées presque effacées.

Les traits de dévoûment et de courage individuel que le Roi récompense par des médailles d'honneur, doivent aussi prendre place dans ce tableau.

A mesure que les hommes qui ont été décorés de ces médailles, viendront à mourir, conservons leurs noms en les inscrivant dans nos fastes.

L'exécution de ce plan est simple et facile.

Dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville du chef-lieu d'arrondissement, on dispose les murs à recevoir les inscriptions.

Sur la façade on écrit, en majuscules dorées, ces mots : *Illustrations de l'arrondissement.*

Au bas de la légende sont disposées des couronnes de bronze que surmonte une étoile d'immortalité.

Au-dessous des couronnes on écrit en lettres d'or les noms des personnages célèbres.

Dans les entre-palmettes on inscrit les noms plus modestes de tous ceux qui ont obtenu des médailles pour de belles actions; c'est le livre d'or du peuple.

Digitized by Google

On complète l'*ornementation* par une *biographie* destinée à porter dans tout l'arrondissement la connaissance des noms inscrits, avec un récit sommaire de la vie, des exploits, des talents, des vertus, des belles et bonnes actions de ceux que nous aurons ainsi adoptés.

La bibliothèque de la ville recherchera et conservera un exemplaire des œuvres de tous ceux qui figureront parmi les illustrations de l'arrondissement.

Enfin je voudrais que, dans les écoles primaires, un tableau portât le nom des personnages illustres ou utiles qui seraient nés dans la commune.

D'ailleurs, chaque instituteur primaire recevrait un exemplaire de la *Biographie*, à laquelle serait jointe la lithographie de l'*ornementation*, pour être montrées et données en lecture aux enfants de l'école.

Tout cela, Messieurs, il vous appartient de l'entreprendre.

Offrir à la reconnaissance et au souvenir des habitants de chaque arrondissement, le nom de leurs concitoyens qui ont, à quelque époque que ce soit, illustré leur pays par leur talent ou par leurs vertus et leurs belles actions, c'est une pensée digne de vous.

Ce plan n'est pas une pure théorie; il vient d'être exécuté dans un chef-lieu d'arrondissement, il s'exécute dans plusieurs autres. Imitez cet exemple.

En ravivant le souvenir des hommes célèbres, on honore à la fois leur mémoire, leur famille et leur cité. L'émulation des jeunes gens s'éveille plus vive. Vous rendez à la fois un hommage au passé et vous fécondez l'avenir.

Ces propositions, je vous supplie de les examiner; elles sont dictées par cet intérêt que je porte à mon pays, par le désir sincère de réaliser tout ce qui peut contribuer à sa prospérité comme à sa gloire. J'espère que vous me

Digitized by Google

rendrez cette justice qu'au milieu des travaux auxquels je me suis consacré, l'idée de ce qui peut être utile à ce pays ne m'abandonne jamais. Vous en voyez la preuve dans ce que je vous ai demandé la permission de vous exposer aujourd'hui.

Je vous prie, en conséquence, de nommer une commission pour examiner ces propositions et les moyens de les réaliser.

Il serait possible de tout achever pour le moment même où la statue du Poussin sera découverte sur son piédestal.

Nous aurons accompli un devoir et donné un bon exemple.

L'arrondissement aura rendu à tous ceux qui sont nés sur son sol la justice qui leur était due.

Et nous, Messieurs, qui avons accepté la mission de propager tout ce qui est utile, de récompenser tout ce qui est bien, d'exciter les améliorations de toute nature, nous aurons satisfait à l'une des conditions de l'association que nous avons formée dans cet arrondissement pour diriger tous les progrès vers le bien.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS,

Dans sa Séance publique du 22 Septembre 1844.

Agriculture perfectionnée.

Premier prix : Madame veuve **Mignot**, cultivateur à Hacqueville. (Médaille d'or de 150 francs.)

Deuxième prix : M. Louis-Frédéric **Boullanger**, cultivateur à Fleury-la-Forêt. (Médaille d'or de 100 francs.)

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : François-Napoléon **Augrand**, charretier depuis 34 ans chez M. Boullanger, à Fleury-la-Forêt. (60 francs (1) et une médaille d'argent.)

BERGERS.

Prix : François-Maximilien **Chaumont**, berger depuis 26 ans chez M. Aubé, à Haricourt. (60 francs et une médaille d'argent.)

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : Georges **Bros**, depuis 30 ans chez M. Damour, au Tronquay. (40 francs et une médaille d'argent.)

SERVANTES DE FERME.

Victoire **Gaimont**, depuis 23 ans chez M. Marest, à Puchay. (40 francs et une médaille d'argent.)

(1) En un livret de la Caisse d'Epargnes, comme pour tous les domestiques primés cette année.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY,

Dans sa Séance publique du 16 Septembre 1844.

Agriculture perfectionnée.

Premier prix : M. P. **Duclos**, cultivateur à Saint-Cyr-de-Salerne. (Médaille d'or de 150 francs.)

Deuxième prix : M. Nicolas **Saint-Denis**, cultivateur à Bernay, ferme de L'Hopital. (Médaille d'or de 100 francs.)

Première mention honorable : M. Philippe **Deletton**, cultivateur à Saint-Pierre-du-Mesnil.

Deuxième mention honorable : M. Léonor **Lambert**, cultivateur à Saint-Eloi-de-Fourques.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Charles-André **Fermanel**, pour 41 ans de service chez M. Guilbert, maire à Ecardenville. (60 francs et une médaille d'argent.)

Première mention honorable : Thomas **Dupuis**, pour 29 ans de service chez M. Dessault, cultivateur à Berville.

Deuxième mention honorable : L. **Vacelle**, pour 25 ans de service chez M. Desrues, cultivateur à Heudreville.

BERGERS.

Prix : Alexis **Evrard**, pour 30 ans de service chez M. Conard, cultivateur à Saint-Victor-de-Chrétienville. (60 francs et une médaille d'argent.)

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : Jacques **Leconte**, pour 33 ans de service chez M. Le-

Digitized by Google

sueur, cultivateur à la Goulafrière. (40 francs et une médaille d'argent.)

Première mention honorable : J.-B. Aubert, pour 25 ans de service chez M. Lefrançois, cultivateur à Boisney.

Deuxième mention honorable : Ag. Duclos, pour 24 ans de service chez M. Etard, cultivateur à Berthouville.

SERVANTES DE FERME.

Prix : Félicité Bisson, pour 39 ans de service chez M. Sement, cultivateur à Neuville-sur-Authou (40 francs et une médaille d'argent.)

Première mention honorable : Victoire Le Roy, pour 35 ans de service chez M. Ch. Lahaye, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

Deuxième mention honorable : Agathe Lessert, pour 27 ans de service chez madame veuve Gougeon, cultivateur à Capelle-les-Grands.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

Dans sa Séance publique du 3 Octobre 1844.

Agriculture perfectionnée.

Premier prix : M. Joseph Decorchemont, cultivateur à Herqueville. (Médaille d'or de 150 francs.)

Deuxième prix : M. Pierre Leblond, cultivateur à Amfreville-la-Campagne. (Médaille d'or de 100 francs.)

Première mention honorable : M. Mauger, cultivateur à Venon.

Deuxième mention honorable : M. Larcher, cultivateur à Ailly.

Troisième mention honorable : M. Ragaut, cultivateur à Acquigny.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : François Lange, pour 22 ans de service chez M. le marquis de Guenet, à la Haye-Malherbe. (50 francs et une médaille d'argent.)

Mention honorable : Louis Langlois, pour 14 ans de service chez M. Aublé, cultivateur à Andé.

BERGERS.

Prix : Jean Bisson, pour 31 ans de service comme berger d'un troupeau commun, à Andé. (50 francs et une médaille d'argent.)

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : Louis-Auguste Bourelier, pour 25 ans de service

Digitized by Google

chez M. Guillaume Mouchard, cultivateur à Montaure (50 fr. et une médaille d'argent.)

Mention honorable : Pierre Cony, pour 22 ans de service chez M. Dufour, cultivateur à Villez.

SERVANTES DE FERME.

Prix : Joséphine Legendre, pour 36 ans de service chez M. Léonard Germaine, cultivateur à Pose. (40 francs et une médaille d'argent.)

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER.

La distribution de ces prix a eu lieu dans la séance générale que la Société a tenue à Lieurey, le 15 septembre 1844, après le Concours agricole.

On trouvera plus loin, à la suite du rapport sur le Concours, la liste générale des lauréats qui ont été couronnés dans cette séance.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE

DÉPARTEMENTAL,

TENU A LIEUREY, LE 15 SEPTEMBRE 1844.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Tenue le 14 Septembre, à Lieurey, par les délégués de la Société (1).

Membres présents :

MM. A. Petit, Carville, Hébert, Halbout, Fouché, Peteaux, Duchesne, Tavernier, Fleury, Levavasseur, Vinville, Canel.

M. A. Petit invite l'assemblée à se constituer et à se choisir un président : il est désigné lui-même et M. Canel est appelé à prendre les fonctions de secrétaire.

Après une courte allocution de M. le Président sur le but de la réunion, MM. Peteaux et Fouché appellent l'attention de la Société sur le défrichement des terrains communaux et sur la nécessité d'une loi qui y pourvoie.

(1) *Extrait du procès-verbal de la Séance générale du 7 juillet* 1844 : « ... M. le Président donne communication à l'Assemblée » de lettres qu'il a reçues de MM. les Présidents et Secrétaires des » Sections générales, en réponse à celles qu'il leur avait écrites pour » leur soumettre un projet de réunion entre des délégués de chaque » Section, lors du Concours agricole, dans le but d'obtenir, par des » communications orales, une connaissance plus exacte des besoins de » chaque arrondissement, au point de vue des intérêts dont la Société » poursuit la satisfaction. Les réponses dont il s'agit expriment une » approbation complète de ce projet, qui, soumis à l'Assemblée, est » également sanctionné par son vote. »

Digitized by Google

Pour justifier cette nécessité, il est dit qu'il existe, dans le seul arrondissement de Pont-Audemer, pour plus de 2 millions de ces terrains, maintenant impropres, pour la plupart, à rien produire, et qui pourraient facilement devenir aussi bons que les terrains particuliers qui les avoisinent.

On objecte, à ce sujet, que c'est à l'Administration qu'il appartient de régler ces matières; que d'ailleurs, les Conseils généraux ont été consultés à cette occasion; que tous les renseignements nécessaires ont été recueillis, et qu'il est peut-être sans utilité d'ouvrir la discussion sur ce point. Toutefois, MM. Fouché et Peteaux sont invités à rédiger un mémoire sur l'objet de leur communication et à le transmettre à la Société.

M. Peteaux présente ensuite des observations sur les moyens à employer pour arriver à l'amélioration des races pour les bêtes chevalines, bovines et ovines.

Une discussion s'engage à ce sujet entre M. Carville et M. Peteaux; puis M. le Président émet l'avis qu'un pareil sujet n'est pas de nature à donner lieu à une discussion immédiate, et qu'il serait convenable que M. Peteaux voulût bien en faire le texte d'un mémoire à la Société, qui s'en occuperait ultérieurement. En conséquence, M. Peteaux est invité à rédiger ce mémoire, et il prend l'engagement de s'en occuper.

M. Tavernier dépose sur le bureau des échantillons de soie provenant d'Evreux. Il expose sommairement les avantages de la culture du mûrier et émet l'opinion qu'il serait possible de s'occuper de cette culture dans toutes les parties du département. Puis il demande s'il ne conviendrait pas que la Société affectât une somme pour encourager la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie. La réunion répond par un avis favorable.

Digitized by Google

M. Hébert demande à son tour s'il ne serait pas utile, pour hâter davantage les progrès de l'agriculture dans notre département, de modifier le programme des conditions à remplir pour avoir droit aux encouragements annuels décernés par la Société; par exemple, d'attribuer les récompenses à ceux qui produisent le plus de fumier, en prenant pour base d'appréciation le nombre des bestiaux nourris dans la ferme. M. Hébert ajoute qu'il lui paraît convenable de supprimer le prix de département, toujours difficile à accorder à cause de la différence de culture qui se remarque dans chacun des cinq arrondissements. Quant aux prix d'arrondissement qu'il conviendrait de conserver, chaque Section fixerait les conditions de son concours, sauf le regard de la Société, principalement sous le rapport des finances.

Plusieurs objections sont faites sur ce projet de modifications. Ainsi il est dit qu'on ne peut pas décider dès à présent que les prix départementaux seront supprimés;... que le nombre des bestiaux ne peut pas servir de base unique pour l'évaluation des fumiers, puisque beaucoup d'agriculteurs achètent des fumiers naturels ou se procurent des fumiers artificiels..., et l'on cite, à cette occasion, M. Pierre Hébert, de Saint-Christophe, dont les plus belles récoltes viennent sur des terrains amendés avec des fumiers artificiels qu'il compose lui-même.

Toutefois les propositions de M. Hébert sont prises en considération, réserves faites pour ce qui concerne les prix départementaux, et parce que la faculté laissée aux Sections de régler les conditions de leurs concours, permet de prendre les moyens d'appréciation qui seront jugés nécessaires.

Avant de passer aux autres propositions de M. Hébert, MM. Peteaux, Halbout et Fouché sont invités à présenter

Digitized by Google

à la Société un rapport sur les fumiers artificiels de M. Pierre Hébert, de Saint-Christophe.

M. Hébert continue son exposé : il demande, pour que la Société et les Sections puissent agir en toute connaissance de cause, que, désormais, les certificats présentés par les domestiques ruraux, concourant pour les prix de département ou d'arrondissement, indiquent l'étendue de la ferme et le nombre des bestiaux : cette modification est approuvée; et, sur l'observation de M. le Président, il est également reconnu désirable que l'on admette à concourir, avec les domestiques qui sont restés longtemps dans la même famille, ceux qui sont restés longtemps attachés à la même ferme.

Une autre proposition de M. Hébert est relative à la nomination des commissions chargées de visiter les fermes, à la remise des certificats des domestiques, etc. Comme elle a pour but de rendre plus complètes les opérations à faire, elle ne rencontre aucune opposition.

M. Hébert soumet encore à la réunion un projet d'établissement, dans un des cinq arrondissements, d'une ferme-modèle, sous les auspices du Conseil général et de la Société. A l'appui de ce projet, il entre dans des détails circonstanciés et donne lecture de statuts rédigés avec beaucoup de soin.

La réunion ne pouvait avoir à s'occuper de tous les détails et elle ne délibère, en conséquence, que sur le principe, qui rencontre les objections suivantes : l'exemple de la ferme-modèle ne pourra agir que dans un cercle fort restreint et ne profitera guère qu'à l'arrondissement au milieu duquel elle sera placée; — le sol du département n'étant presque nulle part le même, les agriculteurs éloignés de la ferme ne manqueront pas de dire, pour ne pas la prendre pour modèle, que ce qui réussit sur un point,

Digitized by Google

pourrait fort bien ne pas réussir sur un autre; — l'établissement d'une ferme-modèle occasionnera entre les divers arrondissements une inégalité marquée pour les avantages que tous doivent retirer également de l'emploi des fonds de la Société; l'arrondissement de Pont-Audemer surtout, qui n'a avec le reste du département que des relations d'administration, qui ne peut guère communiquer avec le chef-lieu qu'en faisant par Rouen un long détour, ne profitera pas de la ferme-modèle.

Il est répondu à ces objections que, peut-être, avec le temps, sera-t-il possible d'établir plusieurs fermes-modèles; — qu'à ce moyen, les inconvénients signalés disparaîtraient... Puis la réunion se déclare favorable au principe. Cependant il est émis le vœu que, avant la décision définitive, une copie du projet et des statuts soit adressée aux différentes Sections générales de la Société, qui seront invitées à donner leur avis.

M. Levavasseur (de la Section de Louviers), voudrait que la Société provoquât dans les cantons, des réunions d'agriculteurs étrangers à la Société, afin de s'occuper avec eux des moyens de faire progresser l'agriculture.

Cette pensée est vivement appuyée par la réunion; mais ce serait l'affaire des Sections et non de la Société. En conséquence, elle émet le vœu qu'il soit établi le plutôt et le plus souvent possible des conférences de ce genre, sous la direction des Sections générales.

Le même membre émet encore le vœu que la Société fasse des fonds pour adresser aux instituteurs primaires des livres élémentaires d'agriculture, tels que le *Manuel* de M. Moll et le *Calendrier* de M. de Dombasle.

Mais la dépense serait considérable; d'ailleurs les livres destinés aux élèves doivent être approuvés par l'Université. Les volumes désignés pourraient au moins être donnés en

Digitized by Google

prix; mais il est à remarquer qu'ils n'ont pas été faits pour notre contrée et que dès-lors la distribution qu'on pourrait en faire n'atteindrait pas directement le but; il faudrait, avant tout, un traité composé spécialement pour notre département. M. Hébert a déjà eu la pensée de s'en occuper. La réunion émet le vœu qu'il reprenne ce projet le plus tôt possible.

La séance est levée.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

Tenu à Lieurey, le 15 Septembre 1844;

Par M. A. Canel,

Secrétaire de la Section générale de Pont-Audemer.

Le sort avait attribué le Concours agricole départemental de 1844 à l'arrondissement de Pont-Audemer, et la Section générale de cet arrondissement avait désigné, pour la tenue de cette solennité, la commune de Lieurey, canton de Saint-Georges-du-Vièvre. Une commission, composée de MM. Cabot, Fleury, Fouché, Halbout, Peteaux, membres de la Société, Fontaine, maire de Lieurey, Hébert, maire de la Potterie-Mathieu, et du Secrétaire de la Section, se rendit plusieurs fois sur les lieux, pour arrêter les mesures préparatoires et s'entendre avec M. Vattier, qui s'était empressé de mettre à la disposition de la Société, une pièce de terre en labour, attenante au bourg de Lieurey.

C'est sur cette pièce de terre que fut dressé le pavillon de la Société, et que, le 15 septembre, à dix heures du matin, se réunirent, avec leurs attelages, les sept concurrents qui devaient prendre part à la lutte unique, annoncée par le programme.

Aussitôt que M. le Sous-Préfet de Pont-Audemer, accompagné des autorités municipales de Lieurey, des commissaires et des membres de la Société, avec son escorte de garde nationale, musique en tête, fut arrivé sur

Digitized by Google

le lieu du concours, les détachements de gendarmerie furent disposés de manière à maintenir hors de l'enceinte les nombreux spectateurs accourus à cette fête, et il fut procédé immédiatement à la nomination du jury, chargé de juger le mérite des différents labours. Les membres de ce jury étaient : MM. *Duchesne,* maître de poste à Evreux; *Hébert,* juge de paix à Evreux; *Hébert,* propriétaire à la Potterie-Mathieu; *Morel,* de Lieurey; *Guettier,* de Morainville; *Hubert-Duval,* de la même commune, et *Noncher,* d'Epaignes.

Au signal d'usage, la lutte commença avec ardeur, et, pendant qu'elle continuait, animée par les fanfares de la musique de Boisney, les nombreux bestiaux, amenés à Lieurey, par dix-neuf concurrents, des arrondissements d'Evreux, Bernay et Pont-Audemer, étaient réunis sur un autre point de la propriété de M. Vattier.

Un second jury fut choisi pour classer par ordre de mérite ces animaux, en général, fort remarquables. Il était composé de: MM. *Carville,* vétérinaire à Evreux; *Colombel,* de Claville; *Levavasseur,* de Tostes; *Cabot,* de Trouville; *Rioult,* de Selles; *Le Bourg,* de Pont-Authou; *Parfait Rouland,* de Lieurey.

Lorsqu'il eut terminé son examen, ainsi que le jury des labours, le cortége se remit en marche et vint prendre place sur l'estrade dressée au milieu de la place de Lieurey, pour servir à la séance publique de la Société et à la distribution des prix.

M. *Ange Petit,* Président, ayant pris place au fauteuil, les autres siéges, autour du bureau, furent occupés par M. le Sous-Préfet de Pont-Audemer, par M. *Legendre,* Député du collége de Brionne, par M. *Duchesne,* Président de la Section d'Agriculture, par M. *Sainte-Beuve,* Secrétaire perpétuel de la Société, par M. *Tavernier,*

Digitized by Google

Secrétaire de la Section d'Agriculture, et par le Secrétaire de la Section générale de Pont-Audemer.

Sur le bureau étaient exposés aux regards la plupart des objets destinés à être donnés comme récompenses aux lauréats. Les habitants de l'arrondissement remarquaient avec plaisir que la Section de Pont-Audemer avait obtenu de la Société de ne plus distribuer d'instruments agricoles perfectionnés, contre lesquels ils avaient antérieurement montré beaucoup de préventions, fondées soit sur ce que le genre de culture du pays ne permettait pas d'en faire fréquemment usage, soit sur ce qu'on n'avait pas su s'en servir.

M. le Président a immédiatement ouvert la séance par une allocution vivement sentie et qui a été couverte d'unanimes applaudissements (1); puis, après un rapport de M. Legendre sur les domestiques ruraux, qui a été écouté avec le plus vif intérêt, il a été procédé à la distribution des récompenses (2).

Après quoi, la séance publique est levée, et l'on se réunit immédiatement, en séance particulière, dans la salle de la Mairie de Lieurey.

Dans cette réunion, plusieurs membres sont admis et plusieurs autres sont présentés.

Cette dernière séance levée à cinq heures et demie de l'après-midi, on se rend à la vaste salle du banquet, dans la fabrique de M. Aubert, pendant que la fête agricole se termine, sur la place publique, par les divertissements préparés par les soins de l'Administration municipale.

La Société avait, de son côté, commandé un feu d'artifice; mais l'expédition s'en est trouvée retardée, et la population a été privée du plaisir qu'elle se promettait de ce spectacle.

(1 et 2) *V.* ci-après le discours de M. le Président et la liste des lauréats.

—

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. Ange PETIT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

Au Concours agricole départemental de Lieurey,

LE 15 SEPTEMBRE 1844.

MESSIEURS,

Après les luttes brillantes auxquelles nous venons d'assister, après la remarquable exhibition d'animaux que nous avons admirée, il ne nous resterait qu'à féliciter les laboureurs, les éleveurs et la Société elle-même, qui a produit au grand jour l'industrie et la richesse du pays. Toutefois, puisque nous trouvons la population agricole et la Société libre de l'Eure en présence, qu'il nous soit permis d'exposer en quelques mots comment nous comprenons l'action des Sociétés et des Comices sur l'agriculture. Loin de nous la pensée de donner des conseils aux cultivateurs habiles qui nous entourent, ni de tracer des règles pour un art, auquel nous appartenons seulement par ce sentiment de sympathique affinité qu'inspirent toujours les choses grandes et utiles; mais en dehors des secrets de la pratique, il est des faits généraux qui frappent tous les yeux et dont chacun peut apprécier l'influence.

Si l'on considère les nombreux obstacles qui entravent les progrès de l'art agricole, on reconnaît bientôt que le plus puissant de tous se rencontre dans l'isolement de la vie des champs. Le cultivateur séparé de son voisin par la distance, et trop souvent aussi par des intérêts opposés, ne profite que difficilement des lumières d'autrui. Attaché par un travail sans relâche au sol qu'il cultive, il ne peut aller au loin lire dans le grand livre de la nature, ce

Digitized by Google

qui s'y trouve tracé par le doigt de Dieu ou par les efforts des hommes. Assez heureux d'ailleurs ordinairement pour ne connaître ni la fièvre de l'ambition, ni l'aiguillon de la concurrence, il s'endort tranquille sur ses produits, dont la vente est certaine, et qui doivent suffire à des besoins toujours bornés. Ainsi réduit à ses propres moyens, le cultivateur pouvait certainement, à force d'intelligence et d'observations, faire quelque découverte heureuse, mais il devait douter lui-même d'un résultat qui n'avait pas reçu la sanction de l'expérience des autres; et, dans l'impossibilité de faire connaître et de répandre ses idées au dehors, il avait le chagrin d'en emporter le secret avec lui.

On sentit enfin qu'il était urgent de faire cesser un isolement si contraire à l'intérêt du pays... les Sociétés d'Agriculture furent créées. C'est là, Messieurs, le lien qui rattache les cultivateurs entre eux. C'est dans ce centre commun qu'ils se rencontrent, se mettent en rapport, échangent leurs idées, recueillent les notions qui leur manquent et déposent eux-mêmes à leur tour le fruit de leurs propres observations : véritable ruche de travailleurs, où les frélons sont inconnus, parce que ceux qui n'apportent rien se rendent encore utiles en mettant à profit les résultats du travail des autres.

Là, près des hommes qui pratiquent l'art agricole, viennent se placer ceux qui l'aiment par instinct ou par raison. Ces derniers augmentent le fonds commun du fruit de leurs études spéciales : apportant en tribut les secrets de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de l'économie politique, ils éclairent du flambeau de la science les faits inconnus ou obscurs. Exempts des préjugés inséparables des habitudes contractées dans l'enfance, ils découvrent des erreurs qui avaient échappé aux habiles du métier; faisant tout passer au creuset de l'examen et

Digitized by Google

de la réflexion, ils prémunissent les praticiens contre l'engoûment des systèmes et les entraînements du charlatanisme; enfin recherchant dans l'histoire de l'art les méthodes et les usages des temps anciens, ils nous font profiter de l'expérience des siècles.

La théorie et la pratique se donnent ainsi la main; s'éclairent l'une par l'autre; se prêtent un mutuel secours, et contribuent également aux progrès de l'art et à la prospérité du pays.

Ce ne sont pas seulement les hommes, mais les lieux que rapprochent les Sociétés agricoles. Par l'effet des relations actives et multipliées qu'elles établissent, les distances sont supprimées: nous savons ici ce qui se fait de bien ou de nouveau en agriculture, sur tous les points de la France et même dans les pays étrangers. Une expérience peut ainsi être tentée simultanément en cent endroits différents, et devenir décisive par la généralité des résultats obtenus. Sans ce moyen si puissant de concentrer et de répandre tout à la fois les observations et les nouvelles agricoles, comment aurions-nous pu connaître, apprécier et populariser tant de découvertes précieuses faites loin de nous? Comment, par exemple, la connaissance des effets du plâtre sur certains produits du sol aurait-elle pu nous venir du coin reculé de l'Allemagne, où ce merveilleux secret était resté si longtemps ignoré?

Vous le voyez, Messieurs, au moyen des Sociétés d'agriculture, les efforts des cultivateurs acquièrent par la concentration plus d'énergie et de puissance; et en même temps, les observations de l'expérience prennent un caractère de publicité, d'authenticité, dont l'influence agit profondément sur la production des substances alimentaires, et par suite sur le sort, je ne dirai pas du pays, mais du monde.

Digitized by Google

Un autre avantage des associations appliquées à l'étude et au perfectionnement de l'art agricole (avantage que notre position nous a mis à même d'apprécier avec bonheur), c'est le rapprochement de l'habitant des campagnes et de l'habitant des villes. L'ancienne antipathie avait cessé avec les circonstances politiques qui l'avaient fait naître. Chacun comprend depuis longtemps, d'ailleurs, que le producteur et le consommateur ont également besoin l'un de l'autre, parce que si le premier fournit le pain, le second lui rend en échange, dans le prix de son travail, le moyen d'augmenter son bien-être. Mais ce n'était pas assez que l'éloignement n'existât plus : il fallait une fusion complète. Elle a eu lieu sur le terrain des Comices agricoles et des concours de charrues. Là, par un cordial serrement de main, a été contractée la grande alliance de ceux qu'intéressent les progrès de l'agriculture; et cet intérêt comprend tout le monde : car la civilisation, la propriété, l'ordre, en un mot le présent et l'avenir de la société, reposent entièrement sur le morceau de pain qui nous fait vivre.

Efforçons-nous, Messieurs, de rendre plus intime et plus forte encore cette utile alliance des cultivateurs avec les autres classes de citoyens; qu'entre eux et nous il n'y ait désormais de lutte possible que pour l'amélioration du premier, du plus important des arts, puisque la vie en dépend... Lutte généreuse, où le succès est également doux et profitable à tout le monde. Nous déjà, nous sommes accoutumés depuis longtemps à applaudir de la voix et du cœur les pacifiques conquêtes de la pratique; et lorsqu'elle fera de nouveaux pas dans la voie du progrès, nous serons toujours heureux d'en proclamer hautement la nouvelle, pour qu'elle aille exercer au loin une bienfaisante et féconde influence.

—

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE TENUE A LIEUREY,

Le 15 Septembre 1844,

APRÈS LE CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL.

PRIX DE LA SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER.

Agriculture perfectionnée.

Premier prix : MM. Constant **Grandin** et Augustin **Bacquart**, du Theillement. (Une médaille d'or de 100 francs, et traités sur l'Agriculture, de la valeur de 50 francs.)

Deuxième prix : M. François **Leclerc**, de Saint-Georges-du-Vièvre. (Une médaille d'or de 50 francs, et traités sur l'Agriculture, de la même valeur.)

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Jean-Baptiste **Gouin**, pour 40 ans de service chez MM. Gabriel Hopsore, à Tricqueville. (Une somme de 60 fr. (1) et une médaille d'argent.)

Première mention honorable : Charles **Benoist**, pour 42 ans de service chez M. Delarocque, à Toutainville.

Deuxième mention honorable : Louis **Duval**, pour 24 ans de service chez M. Lecouteulx, à Epréville-en-Lieuvin.

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : Jean-Baptiste-Alexandre **Baillif**, pour 57 ans de service dans la famille de Blangy, à Boisset-le-Châtel. (Une somme de 40 francs et une médaille d'argent.)

(1) Déposée à la Caisse d'Epargnes, ainsi que pour les autres Domestiques ci-après.

Digitized by Google

SERVANTES DE FERME.

Prix : Aimée Houel, pour 28 ans de service chez M. Aubert, aux Préaux. (Une somme de 40 francs et une médaille d'argent.)

PRIX DU CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL.

Labourage.

Premier prix : M. Malbranche, propriétaire à Morainville (Pont-Audemer). (Traités sur l'Agriculture et objets d'orfévrerie de la valeur de 80 francs; et pour le charretier, le sieur Honoré Leroy, 50 francs.)

Deuxième prix : M. Eléonor Loir, cultivateur, même commune. (Mêmes objets que ci-dessus, d'une valeur de 65 francs, et une médaille de 30 francs.)

Troisième prix : M. Germain Legrix, propriétaire, même commune. (Mêmes objets que ci-dessus, d'une valeur de 50 francs; et pour le charretier, le sieur Joseph Domanesque, 20 francs.)

Primes pour l'amélioration des Bestiaux.

TAUREAUX.

La première prime : (Médaille, traités d'Agriculture et objets d'orfévrerie, d'une valeur de 120 francs, plus 10 francs pour le bouvier) à M. Pierre-Amable Hébert, propriétaire à la Potterie-Mathieu (Pont-Audemer).

La deuxième prime : (Mêmes objets, de la valeur de 80 francs, plus 5 francs pour le bouvier) à M. Tillard, propriétaire à la Commanderie (Evreux).

VACHES.

La première prime : (Mêmes objets, de la valeur de 80 francs, et 10 francs pour le bouvier) à M. P.-A. Hébert, déjà primé.

La deuxième prime : (Mêmes objets, de la valeur de 60 francs, et 5 francs pour le bouvier) à M. Ansoult, propriétaire à Bosrobert (Bernay).

Digitized by Google

GÉNISSES.

La première prime : (Mêmes objets, de la valeur de 65 francs, et 10 francs pour le bouvier) à M. Louis-Amand Assire, propriétaire au Gros-Theil (Louviers).

La deuxième prime : (Mêmes objets, de la valeur de 50 francs, et 5 francs pour le bouvier) à M. Désiré Missent, propriétaire à Lieurey (Pont-Audemer).

BÉLIERS.

La première prime : (Mêmes objets, de la valeur de 120 francs, et 25 francs pour le berger) à M. Tillard, déjà primé.

La deuxième prime : (Mêmes objets, de la valeur de 80 francs, et 15 francs pour le berger) à M. Ansoult, déjà primé.

BREBIS.

La première prime : (Un bélier de la race *New-Kent*, de la valeur de 200 francs, et 15 francs pour le berger) à M. Rioult de Bois-Rioult, propriétaire à Heudreville (Bernay).

La deuxième prime : (Médaille, traités d'Agriculture et objets d'orfévrerie, de la valeur de 60 francs, et 10 francs pour le berger) à M. Bersoult, propriétaire à Fourmetot (Pont-Audemer).

PORCS.

La première prime, pour le plus beau verrat : (Mêmes objets, de la valeur de 60 francs, et 5 francs au domestique) à M. P.-A. Hébert, déjà primé.

La deuxième prime, pour la plus belle truie : (Mêmes objets, de la valeur de 40 francs, et 5 francs pour le domestique) à M. P.-A. Hébert, déjà primé.

Digitized by Google

LETTRE

ADRESSÉE A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

PAR M. AD. DAILLY,

SUR LES OPÉRATIONS DU CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE, EN 1844.

9 Mars 1844.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le Congrès central, auprès duquel la Société d'Agriculture de l'Eure m'a fait l'honneur de me déléguer, a terminé ses séances. Je crois devoir aujourd'hui vous rendre compte du résultat de ses délibérations.

En se réunissant, le Congrès s'est proposé, comme but, d'étudier les mesures d'exécution que réclament, dans ce moment, les intérêts de l'agriculture, de les signaler à l'autorité, et d'émettre des vœux pour les lui voir adopter. Le Congrès a été parfaitement présidé par M. le duc de Cazes; il a régné, dans toutes les discussions, beaucoup d'ordre et de convenance.

On a dû traiter, en huit jours, les différentes questions qui, dans ce moment, intéressent l'agriculture. Dans un aussi court espace de temps il n'a pas été possible de les approfondir toutes.

La graine de sézame fait dans ce moment une concurrence fâcheuse aux graines oléagineuses qui naissent sur notre sol. La grande quantité d'huile qu'elle contient, 50 °/₀ de son poids, rend peu sensible, pour cette graine, le droit qu'elle acquitte à son entrée en France.

Le Congrès a posé en principe : que les substances végétales, d'origine étrangère, qui sont introduites en

Digitized by Google

France, doivent, lorsqu'elles peuvent servir à la fabrication de l'huile, être frappées d'un droit proportionnel à la quantité d'huile qu'elles renferment.

Les tourteaux des graines oléagineuses sont un engrais précieux. Le Congrès, voyant avec peine une partie des tourteaux produits en France, transportée à l'étranger, a pensé qu'il serait nécessaire d'établir un droit à leur sortie.

M. Blanqui a vivement combattu le droit que payent, à leur entrée en France, les bestiaux étrangers.

Il a prétendu que l'agriculture ne se trouvait pas aujourd'hui dans une position plus florissante qu'à l'époque où il a été établi. Il en a conclu qu'il n'avait pas produit pour ses intérêts tout le bien qu'elle en avait espéré.

M. Moll l'a combattu en lui répondant par des faits: il a cité le département de l'Eure. La statistique des produits agricoles de ce département, dressée en 1808, comparée à celle qu'a fait dresser, depuis 1830, M. Hippolyte Passy, démontre, de toute évidence, qu'entre ces deux époques la fertilité du sol s'est accrue dans une proportion très-grande. On le doit à la présence de nombreux bestiaux. Les fumiers qu'ils produisent dans le pays tendent sans cesse à enrichir la terre qui les nourrit.

Le Congrès a demandé, pour l'entrée des bestiaux en France, le maintien de l'ordre de choses actuel. Il a manifesté le désir de voir diminuer les droits d'octroi que perçoivent les villes sur la viande.

La production de la laine doit être encouragée en France; le Congrès a jugé nécessaire une augmentation de droit sur les laines étrangères, et a réclamé le rétablissement de l'ancien droit de 33 °/₀ *ad valorem*.

Pour établir la valeur, le fisc se réserve le droit de

Digitized by Google

retenir la marchandise en accordant à l'introducteur 10 °/o en sus de la valeur qu'il a déclarée.

L'autorité a, dans ce moment, trois jours pour user de cette faculté; elle ne peut s'exercer que lorsque le bureau d'entrée est assez rapproché des fabriques de draps pour lui permettre de faire des offres aux fabricants; elle se trouve dans cette situation au Hâvre et à Rouen, par exemple.

Mais sa faculté devient illusoire lorsque le bureau de douanes se trouve éloigné des fabriques de draps. Il y a alors fraude dans la valeur déclarée : par suite, inégalité dans les droits acquittés. Le Congrès a pensé que, pour remédier à un tel état de choses, il convenait de porter à six jours, au lieu de trois, le droit de préemption.

Les propriétaires de vignobles ont réclamé, pour leurs vins, un abaissement des droits d'octroi à l'entrée des villes.

Une grande partie du Congrès, regardant ce produit comme une matière essentiellement imposable et très-différente des objets de première nécessité, tels que la viande, par exemple, n'était point disposée à émettre des vœux à ce sujet.

La majorité a pourtant décidé qu'il y avait lieu de le faire. Elle a réclamé pour les cidres et poirés une égale protection, en faisant observer que sur ces produits les droits d'octroi étaient généralement plus élevés que sur les vins, eu égard à leur valeur vénale.

La discussion sur l'utilité de la création des chambres consultatives a été fort animée. On était sur la limite du terrain de la politique.

Plusieurs orateurs ont soutenu que l'agriculture trouvait, d'une manière suffisante, les moyens d'exprimer ses besoins par l'intermédiaire des Sociétés d'Agriculture,

Digitized by Google

des Conseils d'arrondissement et des Conseils généraux.

La majorité n'a pas été de cet avis : elle a décidé que le gouvernement serait instamment prié de prendre en considération la nécessité d'organiser des chambres consultatives, et elle a émis le vœu, pour donner plus de force aux avis de cette assemblée, de voir reposer sur l'élection la nomination de ses membres.

Avant de se séparer, les délégués des Sociétés et Comices ont nommé une Commission chargée d'organiser, s'il y a lieu, la session suivante du Congrès, d'en rédiger le programme, et de fixer l'époque de la réunion, qui devra être annoncée deux mois d'avance. M. le duc de Cazes est président de cette commission.

Je vous ai seulement fait part, Monsieur le Président, des principales questions qui ont été traitées par le Congrès. Le compte-rendu de ses travaux doit être imprimé avant un mois : vous y trouverez tous les détails de la discussion. Je me propose de vous l'adresser dès qu'il sera publié (1).

Je ne veux point terminer cette lettre, Monsieur le Président, sans vous dire de nouveau que je me suis trouvé fort honoré d'avoir été choisi comme délégué par la Société d'Agriculture du département de l'Eure. Je m'estimerai heureux toutes les fois que je pourrai trouver le moyen de prendre part à ses travaux.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

AD. DAILLY.

(1) Ce Compte-Rendu est déposé aujourd'hui dans la bibliothèque de la Société.

Digitized by Google

TRAVAUX DIVERS.

AGRICULTURE.

INFLUENCE

DES FORMES ET DES DIMENSIONS DES CULTURES

SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (1);

Par M. Hippolyte Passy, de l'Institut,

PAIR DE FRANCE,

Membre de la Société.

Il y a près d'un siècle qu'ont pris naissance les controverses qui ont pour objet les formes et les dimensions des cultures. Déjà les progrès de l'ordre social avaient commencé à appeler l'attention sur la plupart des questions d'administration et de finances. De nombreux écrits attestaient avec quelle ardeur on s'appliquait à rechercher la vérité en matière d'impôts, de monnaies, de commerce, de police industrielle : le moment n'était pas loin où l'agriculture, dont l'importance avait longtemps auparavant été signalée par Palissy, Olivier de Serres et Sully, devait de nouveau attirer les regards. En effet, tout en secondait l'essor, et surtout un changement qui continuait à s'ac-

(1) Mémoire lu à l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), dans la séance du 24 août 1844. Le *Journal des Economistes* a pu, grâce à son mode de publication, le faire paraître avant nous.

Digitized by Google

complir dans les campagnes des contrées les plus avancées de l'Europe. A des colons et métayers récemment échappés à la glèbe et trop pauvres encore pour suffire aux avances que nécessitaient les récoltes, succédaient des fermiers qui, prenant les terres à bail, les cultivaient à l'aide de leurs propres capitaux, et, le prix du loyer acquitté, demeuraient maîtres des produits. C'était là une innovation considérable. A mesure qu'elle se réalisait, l'agriculture, exercée par des mains plus libres et plus actives, croissait en prospérité, et bientôt il se trouva des économistes qui, frappés de sa puissance productive, la considérèrent non-seulement comme la principale, mais comme l'unique source de la richesse.

Telle fut l'opinion que ne tarda pas à propager l'école célèbre qui se forma en France sous les auspices du docteur Quesnay, et compta dans ses rangs tant d'esprits distingués et hardis. Suivant cette école, la terre seule avait le pouvoir de rémunérer les efforts de l'homme. Grâce à sa fécondité propre, grâce à l'action toute gratuite des agents naturels qui l'aidaient à déployer ses forces, seule elle ajoutait de nouveaux produits à ceux que consommaient les soins dont elle était l'objet. Ni les manufactures, ni le commerce ne possédaient un si beau privilége; leur œuvre ne consistait qu'à développer ou transformer les matières extraites du sol; la puissance créatrice leur manquait, et la richesse des sociétés dépendait uniquement de la valeur du revenu net qu'elles tiraient de leurs labeurs agricoles.

De telles maximes avaient l'avantage de jeter beaucoup d'intérêt sur tout ce qui se rattachait à l'économie rurale. Aussi l'école physiocratique en fit-elle une étude attentive, et bientôt elle étendit ses recherches jusqu'aux effets produits par la diversité des formes et des modes d'exploita-

Digitized by Google

tion. Dès 1755, la question fut abordée dans un livre assez justement dédaigné de nos jours, mais qui, lors de sa publication, fit une sensation profonde. C'était l'*Ami des Hommes*, du marquis de Mirabeau. Cinq éditions, imprimées en moins de six ans, témoignent de l'engouement avec lequel le livre fut reçu, et c'est en effet au mouvement qu'il imprima aux esprits que les premières sociétés d'agriculture établies en France, durent leur fondation (1). Le marquis de Mirabeau s'élevait contre les vastes domaines livrés, affirmait-il, à des fermiers passagers ou à des agents paresseux, chargés de contribuer au luxe de leurs maîtres plongés dans la présomptueuse ignorance des villes. Le territoire d'un canton, ajoutait-il, ne saurait être trop divisé : c'est cette répartition qui fait toute la vivification d'un État ; et il assurait en avoir fait l'expérience en divisant un enclos entre plusieurs paysans qui y étaient devenus laborieux, avaient bien fait leurs affaires et doublé son fonds (2). Plusieurs causes

(1) C'est ce qu'affirme Legrand d'Aussy dans son *Histoire de la vie privée des Français*, volume I, page 33. Deux ans après la publication de l'*Ami des hommes*, fut fondée, en Bretagne, la première société d'agriculture que la France ait possédée. Celle de Paris, établie par arrêt du Conseil, ne date que du 1er février 1761. A cette époque aussi parurent les premières livraisons du *Journal économique*.

(2) L'*Ami des hommes*, volume I, chapitre V, page 80, quatrième édition. Le style déclamatoire du marquis de Mirabeau ajoute à la confusion que met souvent dans ses idées le mélange de ses réminiscences de gentilhomme avec les préceptes de l'école physiocratique dont il était un des plus fervents adeptes. De là vient qu'Arthur Young a cru pouvoir signaler des différences marquées entre ses opinions et celles de son fils, le célèbre Mirabeau, qui, dans son ouvrage sur la monarchie prussienne, s'était déclaré en faveur des petites fermes. Arthur Young s'est mépris sur ce point. Le marquis de Mirabeau repoussait à la fois et la grande propriété et la grande culture. Ce qu'il

Digitized by Google

assurèrent le succès des opinions du marquis de Mirabeau. D'abord, elles avaient auprès des classes lettrées le mérite d'être en harmonie avec les notions classiques, avec les traditions grecques et romaines, toutes favorables à la médiocrité des fortunes et des cultures. En second lieu, elles prêtaient leur appui aux idées démocratiques qui commençaient à prévaloir dans la société; enfin elles se trouvaient mêlées à des projets et des plans de réforme politique, dont l'exécution était déjà vivement désirée. Aussi furent-elles accueillies avec un empressement remarquable, et tel en devint l'ascendant, qu'en 1789 il se trouva des bailliages qui, au nombre des vœux inscrits dans les cahiers de leurs députés aux États généraux, placèrent celui que des mesures fussent prises afin de borner la grandeur des fermes.

Vers la même époque, s'étaient établies en Angleterre de tout autres doctrines, et celles-là aussi reposaient sur une expérience qui avait atteint son terme. A partir de la paix d'Utrecht, l'Angleterre avait avancé à grands pas dans des voies où les particularités de sa situation géographique assuraient sa marche. Les entreprises commerciales et maritimes, les spéculations manufacturières absorbaient l'ardente et ferme activité que soixante années de guerres et de dissensions civiles avaient laissée dans les esprits. De toutes parts s'élevaient des ateliers et des villes de fabrique; les ports se remplissaient de vaisseaux, l'industrie et la richesse croissaient à vue d'œil, et jamais transformation sociale ne s'opéra avec tant de promptitude que celle dont l'Angleterre était le théâtre.

Au milieu d'un mouvement si général et si rapide, il était impossible que l'agriculture demeurât immobile.

préconisait, ce qu'il voulait, c'était un pays divisé en petits héritages, tous cultivés par les mains mêmes de leurs maîtres.

Digitized by Google

Tout l'excitait à prendre un essor prospère. Le prix des denrées haussait dans le voisinage des centres de population. Les produits des cultures herbagères se payaient d'autant plus cher, que l'extension des approvisionnements maritimes et les progrès de l'aisance générale en accroissaient la demande, et des bénéfices considérables devinrent le partage de ceux des fermiers que la nature et la situation des terres confiées à leurs soins appelaient à satisfaire le plus facilement aux nouvelles exigences de la consommation.

Ce fait amena dans l'organisation des cultures un changement d'une étonnante rapidité. Deux siècles auparavant, l'élévation des profits attachés à la production des laines avait suffi pour modifier brusquement le régime rural de l'Angleterre : cette fois, la transformation ne fut ni moins prompte ni moins complète. En présence d'anciens cultivateurs, trop pauvres et trop ignorants pour se prêter aux améliorations que réclamaient les circonstances de l'époque, se trouvaient des fermiers qui n'avaient pas tardé à joindre les avantages de l'instruction à ceux de la richesse. Ceux-ci, confiants dans la puissance éprouvée de leurs lumières et de leurs capitaux, offrirent des terres un prix dont la supériorité les leur fit obtenir; dans leurs mains se réunirent des fermes dont ils convertissaient en pâtures une partie du sol arable; et, dans la plupart des villages, à de nombreux exploitants en succéda un seul. Vainement les poëtes et les prédicateurs tentèrent-ils d'émouvoir les propriétaires en faveur de leurs anciens tenanciers expulsés des demeures où avaient vécu leurs pères, et réduits à aller chercher du travail dans les villes, ou à servir dans les lieux mêmes où ils avaient résidé en maîtres : rien ne put arrêter le cours d'une innovation

Digitized by Google

dont l'avantage était immédiat et certain, et la grande culture s'étendit de proche en proche.

Sous le nouveau régime, l'agriculture anglaise ne fut pas longtemps à changer de face. La nouvelle et forte génération qui s'était emparée du sol déployait dans ses labeurs une immense supériorité. Partout se multipliaient les animaux de produit et de service; partout des terres, vigoureusement amendées, donnaient de plus amples récoltes. Les avantages dus à l'établissement des grandes fermes frappaient les regards les moins attentifs; et quand Arthur Young déclara qu'elles constituaient le meilleur mode de culture, il ne rencontra dans son pays que très-peu de contradicteurs.

Arthur Young avait débuté par cultiver un petit bien appartenant à sa famille, et la fortune ne lui avait pas souri. Plus tard, une seconde expérience, tentée dans des conditions analogues, ne lui avait pas mieux réussi; et, las d'essais ruineux, Young s'était décidé à abandonner la pratique pour l'enseignement. Doué de vastes connaissances, observateur habile, ses œuvres eurent un succès mérité, et les opinions qu'il énonça dans ses *Annales d'Agriculture* ne contribuèrent pas peu à faire peser, sur les petites cultures, un discrédit dont elles ne se sont jamais relevées en Angleterre.

Les voyages qu'Young fit en France pendant quatre années consécutives achevèrent de le confirmer dans les principes qu'il avait adoptés. L'agriculture française ne pouvait soutenir la comparaison avec celle de son pays. Elle n'était un peu avancée que dans les provinces où le colonat avait fait place aux fermages en argent, et Young, attribuant principalement son infériorité à la petitesse des exploitations, n'en devint que plus partisan du régime de son pays.

Digitized by Google

Les idées d'Arthur Young, dont l'influence fut si puissante, sont simples et faciles à résumer.

Les petites cultures exigent trop de bras, et ne laissent que peu de produits disponibles. Les hommes qui s'en chargent manquent de capitaux et de lumières, et les moindres améliorations dépassent leurs forces. Elles exigent plus de chevaux, et néanmoins n'offrent que peu de ressources à l'entretien des animaux. D'un autre côté, plus il y a de fermes sur un même espace, plus il faut de matériel agricole et de bâtiments, plus il faut de dépenses improductives.

Les grandes fermes, au contraire, en distribuant le travail sur de vastes surfaces, ne demandent ni tant de chevaux, ni tant de bras, et, la consommation intérieure retenue, permettent de porter au marché des denrées dont l'abondance assure plus de subsistance aux classes non agricoles. Les occupations s'y divisent, et chaque journalier, n'en remplissant qu'une, la remplit mieux. En outre, les fermiers sont d'un ordre plus élevé : riches, ils sont éclairés; et les bénéfices qu'il leur est facile de réaliser servent à toutes les améliorations désirables.

Ces assertions, dont les progrès de la production rurale en Angleterre semblaient prouver la parfaite justesse, firent impression sur un grand nombre d'esprits. Parmi les écrivains qui travaillèrent à les propager, se fit remarquer Herrenschwand, médecin, né en Suisse, et économiste distingué. Dans un ouvrage, publié à Londres en 1786, sous le titre de *Discours fondamental sur la population*, Herrenschwand reproduisit les maximes d'Arthur Young, et son suffrage, déposé dans un livre où il traitait la plupart des questions dont les hommes éclairés s'occupaient alors, eut d'autant plus de poids,

Digitized by Google

qu'il ne pouvait être suspect de partialité nationale ou de préoccupation professionnelle.

Mais si des faits bien distincts entraînaient, en Angleterre, toutes les convictions, ailleurs aussi des faits non moins évidents nourrissaient des convictions tout autres. La Belgique, par exemple, avait deux zones de culture complétement différentes. Dans le pays wallon subsistait la grande exploitation, et, malgré leur bonté naturelle, les terres ne rendaient que peu de produits. La région située entre Gand et Anvers, les pays de Wals et de Termonde n'avaient au contraire que de très-petites fermes, et là, des sables originairement stériles étaient devenus d'une admirable fécondité. Nulle part le sol n'était affermé à si haut prix, nulle part on ne comptait tant d'animaux, nulle part la population n'était plus nombreuse et ne jouissait d'autant d'aisance. Certes, à l'aspect d'un tel contraste, il était naturel que les agronomes belges n'hésitassent pas dans leur préférence; aussi quelques-uns d'entre eux allaient-ils jusqu'à dénoncer les grandes fermes comme un fléau dont il importait de purger le pays (1), et dès 1760 les États du Hainaut rendirent-ils une loi destinée à les supprimer.

Ni l'Italie, ni l'Espagne ne fournirent non plus d'adhérents aux doctrines d'Young. C'est que, dans ces contrées encore, la petite culture l'emporte à tous égards. Dans l'une, tandis que les vastes exploitations de l'Etat romain ne présentaient qu'un séjour d'indigence et d'incurie, les fermes de la Lombardie, dont la contenance atteignait au

(1) *De l'inutilité des jachères démontrée par l'expérience, et surtout par la culture des pays de Wals et de Termonde.* Cet opuscule fort curieux, de M. de Burtin, agronome belge, a été inséré dans les actes de l'Académie impériale et royale de Bruxelles, année 1792, volume VI.

Digitized by Google

plus 25 hectares, et les métairies de la Toscane, qui n'en comptaient d'ordinaire que 3 ou 4, étaient le siége de la plus florissante activité : dans l'autre, rien n'était comparable aux petites cultures du royaume de Valence et de la basse Catalogne, et c'en était assez pour fixer les opinions.

Il était impossible que le débat reçût une solution à laquelle se soumissent tous ceux qui y prenaient part. En pareille matière, c'était à l'expérience à terminer les doutes : or, des deux côtés elle offrait des données tout à fait opposées; des deux côtés on s'appuyait de l'autorité de résultats contradictoires, et qui pourtant n'en étaient pas moins tous d'une réalité incontestable. Aussi se rencontra-t-il, à la fin, des éclectiques qui déclarèrent les grandes et les petites cultures également bonnes, mais qui, réservant leur blâme pour les cultures moyennes, frappèrent celles-ci de leur réprobation. Elles n'avaient, disaient-ils, aucun des avantages dont jouissaient les autres; elles étaient trop grandes pour admettre les soins multipliés qui font la richesse des petites cultures; elles étaient trop petites pour permettre la distribution et l'économie des frais de travail qui assurent tant de bénéfices aux grandes; ni la bêche, ni la charrue ne sauraient y trouver leur véritable emploi, car elles n'ont pas même assez de terres pour occuper complétement un attelage. Ce n'est pas cependant que plusieurs parties de l'Europe n'eussent des cultures moyennes très-florissantes; mais l'ardeur de la controverse empêchait d'y regarder de si près; et, malgré l'essai de Shaw sur les provinces belges, ce ne fut qu'en 1802 que Bell, dans son ouvrage sur la disette, fit quelque impression en rappelant qu'il y avait en Flandre des fermes de 15 à 39 hectares en pleine prospérité, et que dans ce pays on tenait même 40 hectares pour une mesure de

Digitized by Google

terre dont un seul fermier ne pouvait tirer tout le parti désirable (1).

La révolution française vint compliquer les controverses, et les rendre à la fois plus vives et moins techniques. Jusqu'alors la politique n'y était pas intervenue ; mais quand la France eut brisé les vieilles institutions sous lesquelles avaient vécu ses classes privilégiées ; quand, supprimant le droit d'aînesse, les majorats et les substitutions, elle eut fondé un ordre nouveau sur l'égalité civile, la division des héritages et la mobilisation du sol, la question des grandes et petites cultures donna lieu a des luttes passionnées, et les partis qui s'en saisirent ne reculèrent devant aucune exagération.

Longtemps néanmoins s'accomplirent de trop grands événements dans le monde européen pour que toute question étrangère aux vives préoccupations qu'ils suscitaient pût intéresser fortement le public. Quelques écrits parurent de loin en loin, et entre autres le *Tableau de l'agriculture toscane*, de Sismondi. L'auteur, en dépeignant de petites cultures au fond très-productives, n'en gardait pas moins une prudente réserve. Il admettait que

(1) Bell, chirurgien écossais, croyait, comme tous ses compatriotes, à la supériorité des grandes cultures, et pensait que les meilleures fermes étaient celles de 600 acres ou 250 hectares; mais, en même temps, il admettait que des circonstances diverses, suivant les pays, devaient décider la question, et pensait même que plus la culture d'une ferme approche de celle d'un jardin, plus elle devient productive.

Les adversaires de la moyenne culture ont été nombreux et le sont encore. On peut consulter, sur les reproches qu'ils adressent aux fermes qu'ils supposent trop petites pour occuper régulièrement une charrue, une autre notice insérée, en 1824, dans le *Journal d'Agriculture* des Pays-Bas, sous le titre de *Notice sur les effets de la division des propriétés et des terres sur l'agriculture.*

Digitized by Google

les petites fermes rendent plus de produit brut et les grandes plus de produit net, et, sans chercher à concilier cette assertion avec la supériorité qu'il reconnaissait aux rentes annuelles des petites métairies du val de Nievole sur les fermages perçus par les propriétaires d'aucune terre, soit en France, soit en Angleterre, dont la qualité ou l'exposition n'aurait aucune prérogative particulière (1), il se bornait à élever contre l'un et l'autre système des objections qu'il ne résolvait pas. En France, pendant la durée de l'Empire, quelques agronomes continuèrent à disserter dans les publications des sociétés d'agriculture; les principes de l'école anglaise regagnèrent du terrain, et le morcellement des cultures fut plus d'une fois représenté comme un mal que l'avenir ne pouvait manquer d'aggraver.

Ce furent la paix de 1815 et la restauration de la maison de Bourbon qui imprimèrent aux débats une impulsion plus active et y mêlèrent des intérêts dont l'ardeur immodérée les fit dévier de leur véritable direction. Tous les hommes qui regrettaient le passé, tous ceux qui regardaient l'existence d'une aristocratie territoriale comme indispensable à la stabilité des lois et des gouvernements, s'élevèrent contre les institutions que s'était données la France, et ce fut principalement au nom des intérêts de l'agriculture qu'ils les attaquèrent. A les entendre, la France marchait à une ruine prochaine. Déchiré, mis en lambeaux par les partages successifs, son sol se réduisait en poussière, et sur tous les points se multipliaient, avec une effrayante rapidité, de petites cultures dont les produits suffisaient à peine à nourrir ceux qui les obtenaient. Quelques années encore, et la terre, chargée d'une population

(1) *Tableau de l'agriculture toscane.* — *Tableau du produit d'une métairie*, page 196.

Digitized by Google

qui consommerait tous les fruits de son propre travail, n'aurait plus de subsistance à fournir aux villes : industrie, sciences, arts, tout ce qui fait la force et la puissance des États s'éteindrait au sein de la misère générale. Contre de si grands maux ne restait qu'un seul remède, la réorganisation de la grande propriété et l'établissement de la grande culture.

Ces assertions ne demeuraient pas sans réponse : « Si l'agriculture, disaient les amis des principes consacrés par la révolution de 1789, n'a pas pris encore un vif essor, il faut l'attribuer aux longues et sanglantes luttes qui depuis plus de vingt-cinq ans ont enlevé aux campagnes la fleur de leur population. Néanmoins elle a réalisé des progrès incontestables. Les villes ne sont pas dépeuplées, et l'industrie manufacturière, au lieu de décliner, occupe plus de bras qu'à aucune des époques antérieures. La division des héritages et le morcellement du sol n'ont donc pas eu les conséquences fâcheuses qu'on leur reproche. Loin de là, grâce à leur influence, la France n'est pas comme l'Angleterre surchargée d'une masse de pauvres sans travail : les classes laborieuses ont gagné en bien-être et en dignité; chaque morceau de terre qui passe dans leurs mains devient un gage de sécurité pour l'ordre établi, et il est à désirer que le temps arrive où chaque famille, en possession d'un petit champ, déploiera dans ses labeurs l'activité ingénieuse et féconde que l'amour de la propriété a seul le pouvoir d'inspirer (1). »

Il est à remarquer que les économistes anglais se pro-

(1) Dans cette lutte, les agronomes se partagèrent et furent laissés bien en arrière par les hommes de parti. Néanmoins, tandis que les uns, comme M. Texier, demandaient des fermes de 350 arpents, les autres, comme M. Adrien de Gasparin, défendaient avec talent la cause des petites propriétés.

Digitized by Google

noncèrent à peu près tous contre le régime rural et civil en usage en France. Egalement convaincus de la supériorité des institutions de leur pays, il leur semblait impossible que la prospérité pût devenir le partage d'une société qui en avait de tout autres. L'établissement de la grande culture avait marché en Angleterre du même pas que le développement de l'industrie manufacturière; ils en concluaient que c'était à l'excédant des produits qu'elle avait donnés, que les classes mercantiles avaient dû la possibilité de se former et de s'accroître. Le droit de primogéniture leur était d'autant plus cher, qu'en assurant la concentration des propriétés, il paraissait indispensable au maintien d'un système d'exploitation dont les faits justifiaient l'avantage, et leur opinion ne laissa pas d'influer sur un grand nombre d'esprits dégagés de toute préoccupation intéressée (1).

Des écrivains qui n'étaient pas nés en Angleterre partageaient et défendaient les mêmes idées. Simond et sir Francis d'Ivernois, l'un et l'autre Suisses d'origne, annonçaient que le morcellement des héritages était funeste à la France, et le dernier surtout, qui, depuis 1798, n'avait cessé de renouveler ses prédictions de la ruine prochaine de la puissance française, revenait à la charge avec une nouvelle ardeur (2). Sir Francis d'Ivernois, au reste, malgré son admiration pour la grande culture, faisait grâce

(1) L'unanimité des économistes anglais dans cette question étonna Mme de Staël, qui écrivait qu'ils avaient l'esprit faussé en matière de propriété et de culture. Voir, au reste, Malthus dans ses *Principes d'économie politique*, et ses articles des revues anglaises de 1820 à 1828. Celui de la *Revue d'Edimbourg*, inséré en 1823, sous le titre de *Franch law of succession*, appartient au célèbre Mac-Culloch.

(2) Simond, écrivain voyageur d'une célébrité méritée, est l'auteur de l'article publié en 1820, sous le titre *France*. Quant à sir Francis d'Ivernois, ses écrits sont nombreux ; le dernier parut en 1826, sous

Digitized by Google

à la propriété parcellaire des journaliers des campagnes et eût rompu des lances au besoin pour la défendre. Ce qu'il proscrivait, c'était la conversion des grandes exploitations en fermes moyennes incapables d'entretenir une charrue à elles seules et d'occuper constamment les loisirs des cultivateurs.

En France, la controverse ne tarda pas à pénétrer dans la lice parlementaire. Dès 1820, la Chambre des pairs entendit un manifeste virulent contre le morcellement des terres et des cultures. Cinq ans après, les mêmes accusations furent reproduites à la tribune de la Chambre des députés. L'orateur, ancien traducteur d'un ouvrage d'agriculture anglais, se montra fidèle aux maximes d'Arthur Young. Les petites cultures, à ce qu'il affirmait, exerçaient d'affreux ravages : les villes désertes s'épuisaient en vains efforts pour trouver dans les campagnes des consommateurs aux produits de leurs fabrications. Là, la seule industrie des petits propriétaires consistait à consommer ce qu'ils recueillaient et à recueillir tout ce qu'ils pouvaient consommer : il adjurait les ministres de ne pas se borner à gémir sous des lois insensées, qu'il était en leur pouvoir de réformer (1).

Le gouvernement, au reste, ne désirait pas moins que ses conseillers reconstruire toutes celles des parties de l'ancien édifice social dont les dispositions des Chambres permettraient le rétablissement. Dans la session de 1826,

le titre *Matériaux pour aider à la recherche des effets du morcellement de la propriété foncière en France.*

(1) Ce fut M. le duc de Lévis qui attaqua, en 1820, les effets du morcellement, et demanda comme obstacle la création de domaines électoraux indivisibles et transmis par ordre de primogéniture. M. Benoît n'allait pas si loin à la Chambre des députés. Son discours n'était, au reste, que l'exposé des motifs des lois présentées l'année suivante par le gouvernement.

Digitized by Google

furent présentés des projets de loi destinés à replacer la propriété, en partie du moins, sous le régime des substitutions et de la primogéniture. Considérations d'ordre politique, considérations d'intérêt agricole, rien de ce qui pouvait concilier les suffrages aux mesures proposées ne fut omis, et rien ne put l'emporter sur le respect que la France portait aux grands principes d'égalité et de justice domestiques inscrits dans ses codes. Une seule des dispositions contenues dans ces projets de loi obtint la majorité, et, quatre ans après, une révolution nouvelle vint mettre fin à des tentatives frappées de la réprobation nationale.

Longtemps l'Allemagne était restée étrangère aux discussions dont, en France et en Angleterre, les formes et la contenance des cultures ne cessaient d'être l'objet. Elles ne se produisirent un moment qu'à l'aspect des distributions de terres que Frédéric II fit dans ses grands bailliages à près de 35,000 familles appelées de tous les États voisins. Cette mesure encourut le blâme des financiers prussiens, qui affirmèrent que les nouveaux colons ne pourraient prospérer dans les petites fermes où ils s'établissaient, et que le roi y perdrait une partie des revenus qu'il obtenait des grands baillis. C'était, comme l'a remarqué le comte de Hertzberg (1), le principe formulé par Arthur Young, dans son arithmétique politique, qui se trouvait débattu à Berlin. Frédéric ne s'en émut pas, et la controverse s'éteignit d'elle-même.

En Allemagne, au reste, tout s'unissait pour recommander la répartition des terres en petits héritages, qui,

(1) Voir, dans les œuvres du comte de Hertzberg, une dissertation lue à l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin, le 27 janvier 1785, sur la population des Etats en général, et sur celle des Etats prussiens en particulier.

Digitized by Google

suivant l'expression de l'agronome Crud (1), font jouir la plus grande partie de la population des charmes de la propriété et d'une honnête aisance. C'était dans les lieux où régnait le colonat héréditaire que l'agriculture avait pris le plus heureux essor (2). Des hommes assurés de conserver leurs petites exploitations, tant qu'ils rendraient aux propriétaires du fonds la portion du produit qui devait leur revenir, travaillaient avec ardeur; ni les grands fermiers de la Westphalie, ni ceux d'une partie de la Saxe ne tiraient un aussi bon parti du sol, et dès 1780 leur condition était si prospère, que le baron de Riesebeck la trouvait préférable à celle même des riches fermiers de l'Angleterre (3).

Le but que se proposaient, dès cette époque, la plupart des gouvernements du Nord, allemands ou scandinaves, c'était de procurer aux habitants des campagnes les avantages attachés à la propriété, et plusieurs n'hésitaient pas à s'imposer des sacrifices pour l'atteindre (4). De là le

(1) Introduction, page 7.

(2) (Erbliches colonatraht). Le système était ancien. Voir, *Exposé du droit de l'Allemagne*, p. 313 et suivantes, le détail des classifications établies parmi les paysans. Le Wurtemberg avait surtout un grand nombre de colons héréditaires et de petits propriétaires. C'était l'Autriche qui, lors de la dépossession du duc Ulrich, avait, dans le but de s'attacher les populations, favorisé les libertés des paysans. Plus tard, les dévastations de la guerre de trente ans firent rechercher les moyens de repeupler les champs abandonnés, et on n'en trouva pas de meilleur que de les répartir entre les paysans libres et héréditaires.

(3) *Voyage en Allemagne*, volume II, lettre XLVII.

(4) Le Danemarck, surtout, n'avait rien négligé pour arriver au but. Après avoir étendu à deux vies ou à cinquante ans la durée de la jouissance des exploitations tenues par les paysans sur les domaines de la noblesse du Jutland et des îles, il encouragea les nobles à leur aliéner définitivement les exploitations dites Boendergods, et formant

Digitized by Google

système du colonat héréditaire que le grand Frédéric appliquait aux terres qu'il détachait de ses grands bailliages pour les céder à des familles chargées de les mettre en valeur; de là aussi les arrangements en vertu desquels Marie-Thérèse et Joseph II ont immobilisé, dans les provinces allemandes de la maison d'Autriche, les rentes dues par les paysans aux propriétaires dont ils tiennent les terres en usufruit perpétuel, et qu'ils ont cherché même à étendre en Hongrie. De nos jours, tel est encore l'esprit qui a présidé à l'exécution des plans adoptés pour l'abolition de la servitude de glèbe dans tous les Etats où elle subsistait encore. Entre les seigneurs et les paysans, les uns occupant pour le compte du maître une métairie, mais congédiables à volonté, les autres, véritables esclaves domaniaux, travaillant sous les ordres d'un régisseur ou d'un bailli, ont été effectués, dans des proportions et à des conditions diverses suivant les lieux, des partages de terres, et les nouveaux affranchis, en échange des lots dont ils disposent, n'ont à acquitter que des prestations et des redevances fixes. En fait, les attributions de terre à de pauvres cultivateurs, ont constitué la petite culture sur tous les points où elles se sont opérées; mais nulle objection sérieuse ne s'est élevée à cet égard, et c'est sans préoccupation de système rural qu'ont été conduits à leur fin des changements dont les progrès de l'ordre social révélaient chaque jour davantage la nécessité.

Aujourd'hui cependant se produit dans le nord de l'Europe, un fait qui suscite des appréhensions marquées. Ce fait, c'est le morcellement, la dislocation des petites

parfois jusqu'aux sept huitièmes de la superficie; et, pour faciliter les ventes, il avançait aux acquéreurs les deux tiers du prêt, à condition de lui servir 6 pour 100, tant pour intérêt annuel que pour amortissement du capital prêté.

Digitized by Google

possessions dont jouissent les paysans, et la désunion qui s'introduit dans les cultures.

Il y a longtemps que, dans d'autres parties de l'Europe, on se plaint du défaut de discernement qui ne permet pas à ceux qui laissent trop morceler leurs cultures, de consulter leurs véritables intérêts. En Allemagne, plusieurs causes ont rendu le mal plus sensible. Des serfs et des serviteurs à gages, investis tout d'un coup de petites propriétés, n'étaient pas préparés à en user avec sagacité. Beaucoup n'ont pas compris immédiatement les exigences de leur situation. Les parts étaient étroites; des transactions, des partages en ont modifié l'étendue, et comme l'acquittement des charges imposées lors des concessions a été compromis sur les plus réduites, il a fallu prendre des mesures au profit des intérêts menacés.

D'autre part, il suffisait que l'attention fût une fois éveillée sur les inconvénients attachés au démembrement des petits lots de terre et à la dissémination de ceux qui appartiennent au même maître, pour qu'elle se reportât sur tous les cas analogues. Aussi plusieurs gouvernements ont-ils cru sage de rendre des édits, soit pour prescrire ou faciliter la réunion des parties éparses des domaines, soit pour en prévenir la disjonction (1). Un projet de loi proposé par le gouvernement prussien aux provinces rhénanes, donne la mesure des idées qui ont cours à ce sujet en Allemagne. Ce projet, que la diète a repoussé, demandait qu'il fût fixé, pour chaque espèce de culture, un minimum d'étendue au-dessous duquel nulle parcelle ne pourrait désormais être réduite. Il n'était pas question

(1) En Bavière il est interdit maintenant de fractionner les morceaux de terre dont l'impôt n'excède pas 45 kreutzers. Dans le duché de Nassau, la même interdiction atteint les terres labourables dont la contenance est moindre de 50 verges et les prairies qui n'en ont pas 25.

Digitized by Google

là, comme on le voit, d'un système de grandes ou de petites fermes; il ne s'agissait que d'un inconvénient spécial auquel on voulait porter remède, et qui peut-être, en Allemagne, mérite pour le moment plus d'attention que partout ailleurs.

Tel a été jusqu'ici l'ordre dans lequel se sont déroulées les controverses relatives à la contenance des exploitations rurales. Soulevées principalement par les publications d'Arthur Young, ces controverses n'ont obtenu aucune solution définitive, car partout chacun a puisé ses convictions dans les circonstances locales, et n'a accepté, des théories proclamées, que ce qui se conciliait avec les faits dont il était témoin. Aujourd'hui, à vrai dire, le débat reste ce qu'il était à son origine; si quelques points ont été éclaircis, d'autres, et les plus importants surtout, sont demeurés l'objet d'incertitudes nombreuses. A nos yeux, c'est la preuve qu'il a dû y avoir méprise dans la direction des recherches, ou erreur dans les principes à la clarté desquels on a essayé de constater la vérité.

En matière d'industrie agricole, comme en toute autre industrie, tout se réduit, au fond, à savoir quels sont les modes de travail qui, les frais de production défalqués, laissent le plus riche excédant, en d'autres termes le produit net le plus considérable. C'est bien là aussi ce qu'on s'est proposé de découvrir, mais en suivant des voies qui ne conduisaient pas au but, et en ne faisant pas aux différences de situation et de développement social la part qui leur revenait dans les résultats particuliers aux divers pays. D'un autre côté, au lieu de s'en tenir, pour prononcer sur la puissance productive des diverses formes de culture, au fait le plus simple, à l'évaluation du prix de fermage, du chiffre réel du revenu net obtenu à surface égale de terres de même qualité, on est allé de-

Digitized by Google

mander l'expression de cette puissance, tantôt aux quantités relatives de population rurale et de population industrielle, tantôt au nombre de bras employés sur le sol, et la question, semée de complications qui en faussaient le sens, n'en est devenue que moins claire et moins soluble.

Cette question, nous allons la reprendre dans toute son étendue. Nous examinerons à quelles causes tient la diversité des formes de la culture, puis, quelle est la valeur respective de ces formes, et s'il en est dont la supériorité constante soit de nature à mériter l'attention du législateur; et peut-être s'étonnera-t-on du nombre des méprises qui d'ordinaire ont pesé sur les recherches et les ont empêchées d'arriver à leur véritable fin.

Causes de la diversité des modes de culture.

Comme la plupart des faits économiques, ceux de l'ordre agricole sont d'ordinaire très-complexes. A des circonstances naturelles, à des particularités de latitude et de sol se sont mêlées, pour les produire, des circonstances mobiles et factices, des accidents nés du hasard des lois humaines, et il n'est pas toujours facile d'en démêler l'origine et les complications.

Sur les modes de culture en usage dans les différentes localités, ont influé surtout des occurrences nombreuses: état des civilisations, condition des populations, systèmes de législation, nature des climats, qualité des terres, espèces des consommations, toutes ces causes de diversité ont agi tantôt à la fois et tantôt successivement, et il importe de constater comment et dans quelle mesure s'est manifestée leur influence.

Digitized by Google

De l'influence de l'état des populations sur les systèmes de culture.

L'influence exercée par l'état plus ou moins avancé des populations sur les formes des cultures est bien distincte. Tant que les classes rurales demeurèrent ignorantes et pauvres, la contenance des exploitations fut limitée d'ordinaire par la quantité de travail que pouvait fournir une seule famille. Tel fut le régime en usage chez les anciens, soit que les hommes libres labourassent eux-mêmes leurs propres champs, comme dans les beaux jours d'Athènes et de Rome, soit qu'ils en confiassent le soin à des serviteurs. S'il y eut des époques où de grands personnages, en possession de provinces entières, y jetèrent des milliers d'esclaves condamnés à travailler en commun sur d'immenses surfaces, ce système, engendré par la dépopulation de l'Italie et qui, suivant Pline, en acheva la ruine, ne put se soutenir (1). Quelque rigueur que déployassent les maîtres ou leur préposés, l'agriculture ne pouvait que dépérir sous des mains privées de toute rémunération, et pour rendre un peu de vie aux campagnes, pour en obtenir quelque revenu, il fallut subdiviser de nouveau les terres entre des familles intéressées à les féconder par l'appât d'une part dans le produit. Ainsi, sous l'empire, se réorganisa le colonat romain. Des cultivateurs, les uns libres, les autres esclaves d'origine, occupèrent de nombreuses métairies; mais tous, également opprimés, également dénués de lumières et de capitaux, n'embrassèrent dans leurs labeurs que des espaces aussi restreints que leurs ressources.

Durant tout le moyen âge, la servitude qui pesa sur les

(1) Latifundia perdidere Italiam et jam vero provincias. (Lib. XVIII, c. VI.)

Digitized by Google

habitants des campagnes n'y permit que de petites et chétives cultures, et les nombreuses imperfections du métayage, encore en pratique sur plusieurs points de la France, ne sont que les restes d'un régime sous lequel les cultivateurs attachés à la glèbe et dénués de tout moyen d'acquérir, ne possédaient pas même les instruments de labour dont ils étaient contraints de se servir. Dans le nord de l'Europe, les modes d'exploitation ont subi plusieurs phases. Les nobles seuls avaient droit de s'approprier la terre, et des masses de paysans, entre lesquels ils répartissaient le produit, venaient travailler sous leurs ordres. Plus tard, les paysans obtinrent la jouissance des parcelles nécessaires à leur propre subsistance; au lieu de rien recevoir du maître, ils eurent à lui payer de faibles redevances, mais en revanche, trois ou quatre journées par semaine leur appartinrent. Cet usage, qui subsiste encore en Hongrie et dans l'empire russe, a disparu peu à peu des autres États du Nord. A mesure que l'aisance et l'industrie y pénétrèrent, les propriétaires eurent profit à convertir en rentes, en argent ou en nature, les journées de travail qu'ils s'étaient réservées; de plus amples parties du champ seigneurial furent fieffées, et de toutes parts se multiplièrent de petites cultures auxquelles suffisaient les soins d'une seule famille (1).

(1) Dans le Danemarck, en 1776, la portion du domaine que s'était réservée le seigneur ne formait plus, dans quelques localités, que le huitième de la contenance totale. Dans quelques autres, elle en comprenait encore le tiers.

L'urbarium promulgué par Marie-Thérèse dans l'intérêt des serfs de la Hongrie explique assez bien comment la transition s'est opérée en Danemarck et dans le nord de l'Allemagne. D'après l'urbarium, les seigneurs hongrois durent mettre les paysans en jouissance d'un champ dit session. En échange de cet avantage, le paysan eut à fournir cent quatre journées de travail à son maître tous les ans. Chaque

Digitized by Google

Il fallait, pour que la culture se diversifiât, que l'aisance et la liberté devinssent le partage des campagnes. C'est ce qui arriva dans les contrées de l'Europe où la civilisation marcha le plus vite. Les anciens serfs, vilains ou colons, débarrassés d'un joug accablant, acquirent quelque industrie; peu à peu des capitaux s'amassèrent dans leurs mains (1), et le temps vint où ils en possédèrent assez pour se charger des terres à leurs risques et périls. De ce moment date le changement qui s'opéra dans les modes et les formes des cultures. Transformés en fermiers, en spéculateurs industriels, les cultivateurs n'obtinrent pas les mêmes succès. A côté de ceux qui s'enrichirent, il y en eut qui succombèrent dans leurs entreprises; les premiers cherchèrent naturellement à proportionner leurs opérations à l'étendue de leurs ressources, et dans les lieux où les circonstances les secondèrent, s'établirent de plus vastes exploitations.

L'affranchissement des classes rurales ne contribua pas moins à réduire les dimensions des cultures dans quelques

session devait en outre, par an, quatre poules, douze œufs, une livre et demie de beurre, un trentième dans la fourniture d'un veau, le filage de six livres de laine ou de lin, un florin par an, la coupe et le transport d'une charge de bois. Les sessions devaient avoir de 12 à 15 hectares d'étendue.

Dans l'ancienne Pologne, la part du seigneur s'élevait à trois journées de travail par semaine. En Russie, un ukase de l'empereur Alexandre avait fixé ce nombre, dans la Livonie, à deux journées par semaine ou cent quatre par an.

(1) Dans ce mouvement, ce furent les instruments aratoires et les bêtes de service qui devinrent d'abord la propriété des colons. Le bétail et les moutons restaient plus longtemps en cheptel. Tel était l'état des choses en 1790 dans le district de Châtellerault, et il est encore des parties de la France où le progrès n'est pas allé aussi loin. Voir *Description topographique du district de Châtelterault*, par Creuzé de Latouche, p. 39.

Digitized by Google

localités, qu'à les agrandir dans plusieurs autres. Dans le voisinage des villes, dans les lieux où s'accumulaient des masses de populations industrieuses et florissantes, des cultivateurs pauvres s'occupèrent principalement de produits dont la délicatesse exigeait beaucoup de main-d'œuvre. Aux céréales, ils mêlèrent, dans leurs petits champs, des légumes, des fruits, des plantes textiles dont la vente était assurée, et dont le haut prix leur assurait une existence prospère. Les simples fermiers se retirèrent devant leurs concurrents, et les anciennes exploitations s'amoindrirent et se morcelèrent.

Ainsi, sous l'influence croissante des progrès de la richesse et du bien-être, se formèrent, dans les contrées les plus florissantes, plusieurs classes de cultivateurs et plusieurs espèces de culture. A moins d'égalité dans la condition des familles rurales, répondit plus de variété dans les formes et le genre de leurs occupations.

Ce n'est d'ordinaire qu'avec lenteur que se modifie l'économie agricole d'un pays. Tout régime existant se défend contre les innovations, et par les efforts que font, pour garder les fermes, ceux qui les occupent, et, plus encore, par les pertes ou les dépenses qu'entraîne l'appropriation des bâtiments et constructions, fixés sur le sol, à un nouveau mode de culture. Toutefois, plusieurs exemples montrent avec quelle rapidité peuvent s'accomplir ces sortes de changements quand des circonstances spéciales viennent favoriser exclusivement certaines classes de cultivateurs et leur assurer des avantages particuliers.

Deux fois l'Angleterre en a vu s'effectuer presque subitement dans son sein. Sous Henri VIII, les fermiers qui s'étaient attachés à l'élève des moutons obtinrent de larges bénéfices et dépossédèrent les autres tenanciers. En peu d'années, de nombreuses réunions de fermes s'opérèrent

Digitized by Google

dans plusieurs comtés, et des multitudes, évincées de demeures livrées à de nouveaux maîtres, n'eurent pour la plupart d'autres ressources que le vagabondage et la mendicité. Durant le siècle dernier, pareil événement se renouvela, dans des proportions plus vastes encore. Au milieu d'un mouvement industriel d'une rapidité inouïe, bon nombre de cultivateurs, établis sur les points du sol les mieux situés pour répondre aux nouveaux besoins de la consommation, acquirent promptement les moyens d'accroître leurs entreprises. Ceux qui n'avaient pas été si bien partagés succombèrent devant leur concurrence, et l'Angleterre se couvrit de très-grandes exploitations. Dans cette innovation si rapide, tout fut évidemment l'effet du changement qui survint dans les rangs de la classe agricole. Des capitaux considérables, en se concentrant aux mains d'une partie seulement des fermiers, la mit à même de réaliser les améliorations qui lui assurèrent la supériorité. Si les profits agricoles s'étaient répartis moins inégalement, les anciens tenanciers n'auraient pas eu à soutenir la lutte qui les accabla; et il est vraisemblable que la culture, encouragée par l'essor de l'aisance générale, se serait développée et amendée sous les formes existantes.

Ce qui l'atteste, c'est qu'il en a été ainsi dans beaucoup d'autres pays. Dans la Flandre et l'Italie, par exemple, ce fut, en général, au profit des petits cultivateurs que tourna le mouvement progressif des arts et de la richesse. Avantagée par la demande croissante de produits qu'elle était seule à même d'obtenir avec succès, cette classe de producteurs fit ses affaires mieux que toute autre, et s'empara peu à peu du sol. Telle fut, en Flandre surtout, l'élévation du prix de location qu'elle en donna, que les grands fermiers reculèrent devant elle, et bientôt, dans

Digitized by Google

la presque totalité des districts qui approvisionnaient Gand, Bruges, Anvers, et toutes les villes dont l'opulence jeta tant d'éclat au moyen âge, il n'y eut plus que de très-petites cultures.

C'est la pauvreté des cultivateurs qui, dans plusieurs parties de la France, entretint encore avec le colonat partiaire des cultures aussi médiocres en surface qu'en produits. Dans tous les départements du centre et de l'ouest, où la plupart des laboureurs ne sont pas même arrivés à posséder en totalité la monture de leurs métairies, il n'en a jamais existé d'assez riches pour bien exploiter de vastes espaces. Tout semble même attester que beaucoup d'entre eux tiennent plus de terrains qu'ils n'en peuvent utiliser, et qu'ils gagneraient à concentrer le peu de moyens de production dont ils disposent dans des limites moins étendues. Tôt ou tard, la vie et le mouvement s'étendront à ces provinces arriérées; au sein des populations rurales pénétreront l'aisance et les lumières, et alors de nouveaux modes de culture viendront remplacer celui dont l'uniformité actuelle n'a d'autre cause que l'égalité du dénûment parmi ceux qui le pratiquent.

Aucun pays, aujourd'hui, n'offre un exemple plus frappant de ce que peut la condition des classes rurales sur les systèmes d'exploitation que le nord de l'Allemagne. Dans les provinces où les anciens serfs ont été appelés récemment aux bienfaits de la propriété; dans la Poméranie, dans le Mecklembourg, dans les deux Prusses orientale et occidentale, se touchent partout deux formes de culture tout à fait opposées. D'un côté sont les petits lots de terre dont subsistent des paysans à peine en état d'acquitter les faibles charges imposées aux concessions qu'ils ont obtenues; de l'autre, des centaines et jusqu'à des milliers d'hectares appartenant à la noblesse, et culti-

Digitized by Google

vés en bloc, faute de fermiers en état d'en prendre à bail les diverses portions. Sur ces immenses domaines, tout se fait au compte direct du maître, et à partir des journaliers jusqu'aux régisseurs, tous ceux qui prennent part au travail ne reçoivent que des salaires annuels ou quotidiens (1).

Ces faits montrent suffisamment combien sont étroits les liens qui rattachent les formes de l'industrie rurale à l'état et à la répartition des richesses dans les rangs de la population qui l'exerce. Quelles que soient les circonstances de température et du sol, nul régime ne se développe que sous certaines conditions d'accumulation et de distribution des épargnes agricoles. Pas de grandes fermes, tant que les capitaux sont à la fois rares et disséminés. De même, pas de petites cultures florissantes lorsqu'à côté de cultivateurs trop riches pour se contenter des faibles profits à en retirer, ne se rencontrent que des journaliers trop pauvres pour subvenir aux avances de la moindre monture. Dans tous les pays où la liberté a été rendue aux campagnes, les systèmes existants ne se sont pas établis sans luttes entre des fermiers de divers ordres. Ceux qui l'ont emporté n'ont dû leurs succès qu'à la supériorité des bénéfices attachés à leur genre particulier de travail. C'est ce qui leur a permis de louer des terres à un prix devant lequel ont reculé leurs concurrents. Dans ces

(1) Les vastes exploitations de la noblesse, malgré les efforts éclairés des propriétaires, sont peu productives. Le manque de capitaux et de bras y arrête ou prévient la plupart des améliorations dont elles sont susceptibles. Aussi sont-elles en général fort grevées. En 1826, sur deux cent soixante-deux domaines seigneuriaux compris dans un landschat, cent quatre-vingt-quinze étaient engagés en partie envers la caisse hypothécaire. Wm Jacob, *Report on the stade in foreign won and on the agriculture of the north of Europe*, page 43.

Digitized by Google

luttes, tantôt la grande culture l'a emporté, tantôt l'avantage est resté à la moyenne ou à la petite. Des causes nombreuses ont amené ces résultats contraires; nous allons indiquer les principales.

Influence de l'espèce des produits et des consommations sur les systèmes de culture.

Les produits demandés à la terre sont divers comme les besoins auxquels ils sont destinés à pourvoir. S'il faut aux populations de la viande et du pain, il leur faut aussi des plantes textiles et oléagineuses, des vins, des spiritueux, des fruits, des légumes, une multitude de denrées dont le nombre croît à mesure que la richesse augmente et se propage.

Or, tous les produits n'admettent pas les mêmes formes de travail. Tandis que les uns viennent à peu de frais, les autres exigent beaucoup de soins et de main-d'œuvre, et de là de nombreuses différences dans les formes et l'organisation des cultures.

Ainsi, l'éducation du bétail et des bêtes à laine, à laquelle suffit la surveillance du maître et de quelques serviteurs, peut s'étendre sur d'immenses espaces. En revanche, le jardinage et la culture qui s'en rapproche demandent trop d'attention et de labeurs pour dépasser des limites très-étroites.

Les divers genres de production agricole ne sauraient s'isoler et devenir tous l'objet d'industries séparées et distinctes. C'est une nécessité pour tous les producteurs de se procurer les engrais sans lesquels s'épuiseraient les forces nutritives de la terre; c'en est une autre de ménager ces forces en faisant alterner sur les mêmes points des plantes à racines dissemblables, et il n'y a pas d'exploi-

Digitized by Google

tation qui ne réunisse plusieurs sortes d'ensemencements. Dans les fermes à blé, une partie des champs est affectée à l'entretien du bétail et porte des fourrages; les céréales ont place dans les plus grandes exploitations herbagères : les moindres cultivateurs comprennent dans leurs rotations les grains dont ils se nourrissent; les vignerons eux-mêmes ne se bornent pas à soigner des ceps qui n'exigent de labeurs assidus que durant une partie de l'année; et nul doute que, sans les monceaux de fumier que leur fournit Paris, les maraîchers de la banlieue ne renonçassent à leur travail, ou ne fussent contraints d'y joindre la création de moyens de nutrition pour les animaux dont ils ne pourraient plus se passer.

Toutefois, les produits ne se mêlent ni ne se succèdent pas partout dans les mêmes proportions, et ce sont les besoins de la consommation qui, en décidant à cet égard, impriment aux cultures leur caractère dominant. Demande-t-on à la fois aux terres, comme dans la plupart des contrées méridionales, des grains, des légumes, des vins, de l'huile, des fruits, et jusqu'à des cocons, les exploitations demeurent nécessairement très-petites. Des laboureurs, qui sont en même temps vignerons et jardiniers, consentiraient d'autant moins à se charger de grands terrains, que, parmi leurs travaux, il en est de trop délicats pour qu'ils osent les confier à des hommes de journée. C'est parce que la moitié de leurs terres est consacrée au lin, au chanvre, au houblon, au colza, à des plantes légumineuses et tinctoriales, que les fermes de tant de parties de la Flandre et de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse sont d'une contenance si bornée. Plus ces sortes de produits prennent de place dans les assolements, plus les cultures se rétrécissent : celles du pays de Vaes et de Termonde n'excèdent pas en moyenne

Digitized by Google

huit hectares, et pareille étendue paraîtrait assurément excessive à la plupart de ces cultivateurs des environs des villes dont les récoltes d'un haut prix ne s'obtiennent qu'à force de soins et de labeurs manuels.

Les occupations agricoles ne demandent-elles au contraire que peu de bras, tout seconde l'établissement de la grande culture, et elle finit par régner sans partage. En Angleterre, où les fermes n'ont à fournir que du bétail et des grains, elles sont devenues immenses. Si la population avait réclamé des moyens de subsistance plus variés, s'il avait fallu l'approvisionner plus abondamment en denrées dont la production requiert beaucoup de menus soins et de main-d'œuvre, le régime actuel n'aurait pu se développer aussi largement, et l'Angleterre compterait encore une multitude de petites exploitations.

Il était naturel que des cultivateurs, à l'étroit dans les limites assignées à leurs entreprises, s'adonnassent aux branches de production les plus propres à faciliter l'emploi des nombreux loisirs que leur laissait l'exiguité de leurs cultures. Il fallait néanmoins, pour que leur industrie pût se diversifier, qu'elle consultât les convenances locales et fût appropriée à des goûts déjà manifestes. Dans tous les cas, ce qui est constant, c'est que la nature des produits et celle des consommations se servent tour à tour d'effet et de cause. Les denrées fortement recherchées ne tardent pas à se multiplier. Plus on en crée, plus on apprend à en créer, et plus alors le bon marché en étend et popularise l'usage. C'est l'inverse pour celles qui sont peu demandées; elles demeurent d'autant plus chères que l'habileté manque aux producteurs. L'Angleterre aujourd'hui offre un exemple qui confirme pleinement ces assertions. Les légumes, les articles de basse-cour et de jardin, que ses grandes fermes ne sauraient donner abon-

Digitized by Google

damment, n'existent qu'en petit nombre, et c'est la France qui envoie en partie ceux que consomment les classes assez riches pour les acheter à haut prix.

Tout, au surplus, s'unit pour consolider et maintenir les régimes agricoles une fois qu'ils ont acquis la supériorité. Est-ce la petite culture que la nature des produits récoltés a fait prévaloir? ceux qui l'exercent ne réalisent pas des bénéfices assez considérables pour amasser les capitaux nécessaires à l'organisation des grandes fermes. Est-ce la grande culture? la population rurale alors se composant tout entière de riches entrepreneurs et de simples salariés, ne contient pas de cultivateurs en état ou en disposition de s'établir dans de petites fermes.

Il est à remarquer cependant que les progrès de l'état social, en diversifiant et en raffinant les besoins, tendent davantage à multiplier les petites cultures que les grandes. Des sociétés qui s'enrichissent recherchent avec plus d'empressement les produits fins et délicats dont elles deviennent à même de payer la création chère et laborieuse. C'est ce qui est fort distinct dans le voisinage des villes où résident en grand nombre les familles les plus opulentes. Les fermes à grains et à pâturages s'en éloignent. A leur place arrivent d'abord le jardinage, puis au-delà de la zone étroite qu'il se réserve, des cultures mixtes où les céréales ne tiennent qu'un rang secondaire. A mesure que les centres de population croissent en importance, à mesure que les progrès de l'industrie et de l'aisance en fondent de nouveaux, pareil changement s'accomplit dans la destination d'autres portions de terre, et nul doute que l'avenir ne doive l'étendre de plus en plus.

Influence des climats sur les formes de la culture.

L'influence des climats sur les systèmes d'organisation

Digitized by Google

rurale est très-considérable. Partout cette influence est distincte, et partout aussi elle contribue à déterminer la distribution des cultures.

La raison en est simple. Ni les récoltes, ni les soins que demande la terre ne sont les mêmes sous toutes les températures. A chaque latitude appartiennent des productions qui lui sont propres ; dans toutes, l'eau des pluies ne suffit pas également aux besoins de la végétation ; et de là des contrastes bien marqués dans les formes et les procédés du travail.

A ne considérer que l'Europe, les effets de la différence des climats s'y manifestent bien clairement. S'il est des produits communs à presque toutes les contrées qu'elle renferme, il en est aussi qui sont réservés à des zones particulières ; et plus on avance vers le Midi, plus se multiplient les végétaux dont s'empare la culture.

Ainsi, tandis que les régions septentrionales ne connaissent que les céréales et quelques plantes textiles et légumineuses, déjà la vigne commence à se montrer dans plusieurs parties de l'Allemagne. Plus loin, dans le Midi de la France, apparaissent l'olivier, le maïs, le millet, le figuier, le mûrier ; l'Italie a de plus le riz, le safran, la pastèque, le citronnier ; et sur les plus riches sols de l'Espagne, comme en Portugal, dans la vallée du Minho et les fertiles campagnes du Beïra, à côté des productions éparses sur tous les autres points de l'Europe mûrissent l'aloès, le piment, le pistachier, le carroubier, parfois même la canne à sucre, le cotonnier, et jusqu'à des végétaux empruntés au monde équinoxial et acclimatés à force d'art et de patience.

C'est l'extrême variété des travaux dont elles sont le siége qui imprime aux meilleures cultures du Midi leur caractère distinctif. Dans tous les pays, il est essentiel de

Digitized by Google

rassembler sur les exploitations des plantes de la plus grande diversité possible ; plus chaque ferme en contient, plus la succession des récoltes ménage les forces naturelles de la terre, et réduit la durée des chômages. Mais, dans le Nord, où ne viennent que des produits robustes et faciles à obtenir, la simplicité des soins qu'ils reçoivent ne contraint pas les cultivateurs à confiner leurs labeurs sur de petits espaces. Or, il en est tout autrement dans le Midi. Là les produits sont infiniment plus multipliés, et, parmi ceux qui sont réunis dans les mêmes champs, il s'en trouve toujours de trop précieux pour ne pas réclamer constamment l'œil et la main du maître. Aussi la grandeur des cultures décroît-elle à mesure que ces sortes de produits prennent plus de place sur le sol. Les fermes de la Lombardie ont jusqu'à vingt hectares ; c'est de trois à quatre au plus que se composent les métairies des environs de Sienne, de Luc, de Bergame, et pareille contenance paraîtrait encore excessive aux paysans de la plaine de Valence. Suivant eux, une noria et deux journaux de terre, c'est-à-dire cent vingt-quatre ares, suffisent à la tâche et à la fortune d'une famille.

Une autre cause achève de retenir les cultures des contrées méridionales dans des limites fort étroites, c'est la nécessité d'entretenir la fraîcheur des terres sur lesquelles tombent les rayons d'un soleil brûlant. La plupart des récoltes manqueraient si l'eau ne venait ranimer la végétation, et aux nombreux labeurs dont ne peut se passer une partie des produits, des arrosages constamment renouvelés en joignent d'autres en quantité également trop considérable pour qu'un même laboureur puisse les étendre sur de vastes surfaces.

Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait dans le midi de l'Europe que de petites cultures. Loin de là, il en existe

Digitized by Google

aussi de très-grandes; mais celles-ci ne sont en général que le résultat de circonstances contraires à un meilleur emploi du sol sur lequel elles se rencontrent. Aux terres chaudes et sèches la grande culture, aux terres fraîches et tempérées la petite, dit l'Espagnol Colmeïro (1); et, en effet, telle est, dans son pays, la répartition qui s'opère entre les deux classes de terre, entre celles qui, ne recevant que les eaux du ciel, ne sont pas d'une fertilité assurée, et celles qui, grâce aux bienfaits de l'irrigation, sont propres à tous les genres de production et répondent libéralement aux efforts du laboureur. Tandis que ces dernières livrent des récoltes d'une richesse merveilleuse et nourrissent de nombreuses populations, les autres, ou ne donnent que des céréales dont la moisson demeure incertaine, ou, laissées en friche, sont abandonnées à la dent des animaux.

C'est encore un des caractères des régions à haute température, que l'inégale fécondité des divers points de leur territoire. Dans le Nord, la culture s'étend facilement à peu près partout, et les plaines élevées se prêtent à ses exigences, tout aussi bien que les vallées les plus fraîches. Dans le Midi, au contraire, il n'y a que les espaces arrosés qui soient susceptibles d'un bon travail; le reste du sol ou produit peu, ou ne consiste qu'en landes desséchées. Si l'Italie est à la fois si bien cultivée et si peuplée, c'est qu'il n'est pas de contrée où les eaux soient si abondamment et si bien distribuées. Des chaînes de montagnes, qui la coupent dans toute sa longueur, descendent des multitudes de ruisseaux et de rivières qui la baignent de toutes parts, et lui laissent même jusqu'à des maré-

(1) *Memoria sobre el modo mas acertado de remediar a los males inherentes a la extrema subdivision de la proprietad territorial de Gallicia*, por don Manuel Colmeïro, page 51.

Digitized by Google

cages insalubres. La péninsule espagnole n'a pas cet avantage, et de vastes plateaux y sont à peu près perdus pour la subsistance des populations. Mais, en revanche, nulle part au Nord, la terre, à surface égale, ne rend autant que dans les parties du Midi où s'unit la double puissance de la chaleur et de l'eau. La végétation y est d'une vigueur incomparable, les récoltes s'y succèdent presque sans interruption, et les petites cultures qui les obtiennent, à la partie du produit qui les couvre de leurs avances, joignent un excédant dont la richesse est sans égale ailleurs. C'est ce que témoigne l'énormité des rentes en nature ou en argent dont jouissent les propriétaires. Malgré la condition humble, et sur quelques points même, dans la terre de Labour, par exemple, la misère habituelle des paysans qui les payent, ces rentes dépassent de beaucoup les plus hauts fermages des comtés les mieux cultivés de l'Angleterre.

Ces observations, et les faits sur lesquels nous les avons appuyées, montrent combien il est impossible que les formes de la culture ne subissent pas l'influence des climats et des températures. Au fond, c'est la nature des divers produits destinés à la consommation qui impose au travail ses conditions et ses modes d'application. Dans le Midi, où, parmi les produits dont la réunion assure au sol toute la fécondité dont il est capable, il en est tant qui réclament des soins minutieux et délicats, les exploitations, là où ne manque aucun moyen de production, sont petites, et les meilleures descendent à des dimensions qui, sous des latitudes moins chaudes, laisseraient les cultivateurs presque sans ouvrage.

Influence des terrains sur les modes de culture.

Les explications dans lesquelles nous venons d'entrer,

Digitized by Google

au sujet des influences de climat, ont fait voir comment certaines particularités du sol peuvent en déterminer l'usage. Ainsi, dans les contrées méridionales, au plus ou moins de fraîcheur des terres répondent des systèmes d'exploitation différents. La petite culture y fleurit sur les points où la présence de l'eau seconde ses efforts; la grande subsiste seule dans les portions du territoire exposées aux sécheresses; et tantôt elle y risque des ensemencements en grains, tantôt elle se borne à tenir sur des landes d'une aridité invincible des troupeaux qui n'en tirent leur subsistance qu'en parcourant d'immenses superficies. Il est en Espagne et en Portugal des provinces presque entières, où le sol est rebelle aux efforts d'une culture régulière et suivie. Dans ce dernier pays, entre autres, les trois quarts de l'Alemtéjo, de l'Algarve et de l'Estramadure, ne forment que des friches où de grands fermiers envoient quelques animaux chercher çà et là leur nourriture.

D'autres accidents de constitution territoriale ont aussi leur empire. En Italie, par exemple, sur la plupart des points d'où le mauvais air a banni la population, règne la grande culture. C'est en exploitations qui embrassent jusqu'à sept et huit mille hectares que sont divisées des terres où, deux fois par an, descendent, pour semer et moissonner, des armées de journaliers qui, la besogne achevée, se hâtent de fuir des lieux dont l'insalubrité les effraye.

Partout aussi des circonstances moins exceptionnelles agissent sur la répartition des cultures. Les pays de montagnes et les pays de plaines ne sont pas cultivés de la même manière; les contrées à pâturages ont habituellement de plus grandes fermes que les autres : tout cela est simple, naturel, évident et ne requiert pas d'explication.

Mais le point sur lequel il importe d'appeler l'attention,

Digitized by Google

c'est l'influence exercée par la composition même des couches arables. Jusqu'ici cette influence n'a pas été assez remarquée; et il est d'autant plus essentiel d'en tenir compte, que les progrès continus de l'aisance et de l'industrie ne manqueront pas de l'étendre.

Dans l'ancienne Europe, les populations inhabiles et peu nombreuses laissaient inculte une grande partie de leurs terres. Les seules qu'elles défrichassent étaient celles qui leur semblaient convenir le mieux aux céréales; elles jetaient du blé sur les meilleures, du seigle ou de l'orge sur les moins bonnes, puis les laissaient reposer après en avoir obtenu une récolte. Sous ce régime, encore en pratique dans les pays les moins avancés, assez peu importaient les diverses qualités des portions du sol en culture. Ignorante et pauvre, la classe rurale se composait tout entière de petits tenanciers hors d'état d'étendre leurs avances et leurs labours sur de grands espaces, et la contenance des exploitations demeurait fixée par la médiocrité des moyens de production de ceux qui les faisaient valoir.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même dans les contrées les plus avancées. Là, des populations industrieuses et riches ont besoin d'une foule de productions autrefois inconnues ou trop difficiles à obtenir; et la composition du sol contribue à déterminer le choix des systèmes de culture. Rien de plus aisé à expliquer : il y a des terres de diverses sortes; il en est de fortes et de légères, de compactes et de poreuses, d'inégalement profondes à sous-sol plus ou moins perméable; les unes laissent pénétrer et nourrissent bien toutes les racines, les autres n'en admettent qu'un petit nombre, et de l'impossibilité de leur demander les mêmes récoltes résulte celle de leur appliquer les mêmes méthodes de travail.

Il en est beaucoup, par exemple, qui ne conviennent ni

Digitized by Google

aux petites ni même aux moyennes cultures. Comme ces cultures ne fleurissent qu'à l'aide des produits délicats et chers qu'elles ajoutent aux céréales, il leur faut un sol où viennent bien les plantes les plus diverses, et qui se prête aisément aux nombreuses façons que requièrent les plus précieuses. Aussi ne s'étendent-elles pas sur les terres alumineuses, lourdes à manier, et ne laissant pas s'enfoncer profondément les racines longues et pivotantes.

Toutes les terres où se plaisent les céréales suffisent au contraire à la grande culture. Celle-ci ne s'occupe pas de végétaux qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre; toutes ses récoltes consistent en grains, en farineux, en herbes pour les animaux, et les sols même où ne viennent que des fourrages artificiels, sans cesse renouvelés, n'ont rien qui la décourage. S'ils sont lourds, froids, imbibés pendant la mauvaise saison, elle multiplie ses charrues, et le surcroît d'attelages qu'il lui faut alors ne l'empêche pas d'étendre sur de vastes superficies des travaux que leur simplicité rend faciles à diriger.

Aussi, toutes les fois que nul obstacle ne vient contrarier le cours naturel des choses, voit-on les propriétés du sol décider de la répartition des exploitations. A la grande culture restent les points du territoire où ne réussissent complétement que les céréales et un petit nombre de végétaux robustes; à la petite ceux où peuvent se réunir tous les genres de production. Ainsi, en Angleterre même, où tant de causes se sont jointes en faveur des grandes fermes, il en est resté bon nombre de petites (1), et c'est

(1) Suivant Porter, il y a en Angleterre 94,883 fermiers qui n'ont d'autre assistance dans leurs travaux que celle de leurs familles. En ajoutant à ce nombre celui inconnu des fermiers qui n'emploient qu'un ou deux serviteurs, on trouverait qu'il existe en Angleterre infiniment plus de moyennes et de petites fermes qu'on ne le croit généralement. (*Progress of the nation*, volume I, page 180)

Digitized by Google

sur des fonds de nature siliceuse qu'elles soutiennent la concurrence. En France, c'est la composition argileuse des couches végétales qui a donné à la Brie, à la Beauce, au Vexin, leurs grandes fermes à blé, comme c'est leur légèreté et leur profondeur qui ont donné à la Flandre française ses petites et moyennes fermes. Aucun pays ne l'emporte sur la Belgique sous le rapport agricole, et aucun pays ne montre mieux à quel point s'étend l'empire des qualités distinctives du sol. Autant d'espèces de terre, autant de systèmes d'organisation rurale. Dans le pays wallon, autour de Jauche, de Jodoigne, de Nivelles, des terres lourdes et compactes sont divisées en très-grandes fermes; dans le Brabant, des terres plus friables et moins pesantes en ont fait prévaloir de moyennes, et sur les sables humeux des pays de Saint-Nicolas et de Termonde n'en subsistent que de très-petites. Au reste, partout de tels faits sont fort distincts. Rarement même, les contrastes saillants que présentent parfois les cultures des mêmes cantons ou des mêmes communes ont-ils d'autre cause que la différence de composition des diverses portions du territoire.

Il importe de remarquer, au surplus, que les progrès mêmes des connaissances agricoles peuvent amener de nombreuses modifications dans l'usage et la capacité productive des diverses natures de sol. Il en existe une preuve déjà bien avérée dans la plupart des contrées où l'agriculture a pris un essor considérable. Là, des terres qui, durant les siècles passés, étaient regardées comme trop mauvaises pour mériter les moindres soins, sont maintenant réputées les plus fécondes. Telles sont, entre autres, celles qui se composent de couches sablonneuses ou graveleuses d'une certaine épaisseur.

Longtemps ces terres, moins propres, dans l'état d'im-

Digitized by Google

perfection où se trouvait l'art, à produire du blé et des farineux que celles où domine l'argile, ont été l'objet de dédains dont les traces n'ont pas cessé de subsister dans le langage et même dans les opinions d'un grand nombre de cultivateurs. Il a fallu, pour les mettre en honneur, qu'on eût appris à les amender, et que les produits fins et recherchés, qu'elles donnent à meilleur marché que toutes les autres, devinssent d'un usage plus général. Aujourd'hui, ces sortes de terre sont de plus en plus appréciées, et déjà d'autres pays que la Belgique leur accordent la préférence. En Angleterre, par exemple, elles commencent à l'obtenir, et c'est un fait constaté que dans plusieurs comtés où les terres qualifiées de bonnes sont affermées sur le pied de 22 à 25 schellings, les terres autrefois dites maigres et pauvres se louent de 30 à 35 (1). Pareil fait se reproduit ailleurs, et il est en France des localités en

(1) Voici ce que contient à ce sujet l'ouvrage de Porter :

« L'opinion relative à l'altération que subit le système de fermage, par l'usage qui se répand d'appliquer les sols légers à des emplois dont on croyait les fortes terres seules susceptibles, est confirmée par les communications faites aux commissaires de la loi des pauvres dans le Worcestershire, et insérées dans l'appendice (page 419) de leur rapport. D'après les rôles des fermages des temps passés, et d'autres documents, on trouve que pendant que les fortes terres (stiff land) sont stationnaires, ou plutôt déclinent en valeur, les terres légères, celles qu'on appelle terres pauvres (poor land), grâce à un meilleur système de récoltes, se sont élevées considérablement. Je puis dire qu'en moyenne, là où les fortes terres donnent une rente de 22 à 25 schellings, les terres légères rapportent 30 à 35, et ce qui fait maintenant rechercher davantage celles-ci, c'est qu'elles requièrent moins de chevaux, et des chevaux de force inférieure, moins de main-d'œuvre, pour être tenues en bon état, et que la facilité de les travailler en tous temps assure des récoltes plus régulières. » (*Progress of the nation*, volume I, pages 165 et 166.)

Ces raisons de préférence, qui suffisent en Angleterre, ne sont pas les seules qui agissent sur le continent. Là, ce qui agit le plus en fa-

Digitized by Google

grand nombre, où la hausse des fermages a été telle sur les terres autres que celles cadastrées de la première classe, que déjà il en est qui l'emportent et donnent un revenu net plus considérable. (1)

C'est l'art qui, dans sa marche ascendante, a relevé de leur ancienne infériorité des terres qui, pour déployer toute leur puissance productive, n'attendaient que des soins intelligents. Ce changement a naturellement accru le nombre des moyennes et petites cultures; car l'avantage leur appartient toutes les fois que des portions de terrain, dont l'amélioration exige beaucoup de travail et qui ne

veur des terres autrefois qualifiées de pauvres, c'est la grande diversité des produits qu'il est facile d'en obtenir.

(1) Voici la progression des fermages dans plusieurs communes des départements de l'Eure et de l'Oise, suivant les classes de terres adoptées par le cadastre, à des époques dont la plus ancienne n'excède pas vingt-huit ans. Nous en avons formé une moyenne.

Revenu moyen d'un hectare par classe de terres :

Suivant le cadastre,

1re classe, 58 fr.; 2e, 48; 3e, 34; 4e, 20; 5e, 08.

D'après les baux du moment,

1re classe, 80 fr.; 2e, 70; 3e, 60; 4e, 50; 5e, 40.

On voit combien se sont atténuées les différences dans un espace de temps fort court. C'est de 32 pour 100 que, comparativement aux évaluations cadastrales, s'est élevé le revenu net des terres de 1re classe; c'est de 250 et 500 pour 100 que s'est élevé celui des terres de 4e et 5e classe. Or, le mouvement de progression n'est pas à son terme et continue à se déclarer: et nous connaissons des communes où les terres désignées, il y a trente ans, comme les plus productives, ne sont plus celles qui, maintenant, rendent aux propriétaires les plus hauts fermages. Dans les départements les plus riches et les mieux cultivés, la distinction entre les terres des trois premières classes ne répond plus aux faits actuels, et il est des terres sableuses récemment défrichées que de petits cultivateurs ont transformées, en peu d'années, en excellents fonds, dont ils payent une rente qui ne cesse de croître.

Digitized by Google

compensent cet inconvénient que par la qualité des produits qu'ils fournissent, entrent dans le domaine agricole. D'autres perfectionnements peuvent avoir un résultat tout opposé, et l'Angleterre en a offert plus d'une preuve. Ainsi, l'application ingénieuse de la machine à vapeur au desséchement des terres y a été favorable à la grande culture. Des entreprises aussi dispendieuses que celles qui ont converti en riches domaines les plus mauvais districts des comtés de Lincoln et de Cambridge, ne pouvaient s'accomplir qu'à la condition d'embrasser de vastes surfaces. Il fallait, pour en assurer le succès, que chaque appareil devînt le centre d'exploitations considérables soumises à la même direction. Tout autre arrangement eût rencontré, dans l'extrême difficulté de concilier les intérêts et les exigences de cultivateurs divers, un obstacle qui, suivant toute apparence, eût trop affaibli les bénéfices de l'opération.

Quels que puissent être, au surplus, les progrès de l'industrie humaine, les qualités du sol, en déterminant son aptitude à tel ou tel genre de production, influeront de plus en plus sur les formes de l'exploitation. La grande culture restera la mieux appropriée aux terres où les troupeaux trouvent une subsistance abondante, comme à celles où ne réussissent bien ni les plantes pivotantes ni les produits qui réclament beaucoup de façons et de sarclages; la moyenne et la petite, qui ne prospèrent qu'à condition d'unir aux céréales des produits dont l'obtention nécessite beaucoup de soins et de main-d'œuvre, s'adresseront de préférence aux terres meubles et profondes. Il y a là, dans le fond des choses, des motifs de diversité qui agiront à toutes les époques, et dont les développements de la richesse et de la population ne feront qu'accroître la puissance.

Digitized by Google

Influence des lois civiles sur les modes de culture.

De toutes les causes qui peuvent contribuer à différencier l'état des cultures, celle qui passe pour la plus efficace, c'est la répartition des richesses et des propriétés. Beaucoup d'écrivains lui ont attribué une influence décisive, et quelques-uns même n'ont vu dans la constitution agricole des divers pays que le résultat forcé des lois qui y régissent les héritages et la circulation des terres. Rien de moins fondé cependant que cette opinion, et quiconque examine attentivement les faits ne tarde pas à reconnaître combien rares sont les cas où les formes de la propriété déterminent celles de la culture.

Il est évident d'abord que la grande propriété ne constitue pas nécessairement la grande culture. Dans la vieille Europe, les domaines seigneuriaux, les possessions du clergé étaient immenses, et partout les exploitations, remises à de pauvres tenanciers, restaient médiocres ou petites. Pareils contrastes subsistent encore de nos jours. Si l'Angleterre contient de vastes fermes, l'Irlande, où les lois ne concentrent pas moins les fortunes territoriales, n'a presque sur tous les points que des cottages auxquels se rattachent à peine deux ou trois hectares de terre. De même, en Italie et en Espagne, les possessions les plus étendues et les plus riches comptent souvent des multitudes de petits tenanciers. Il n'en est pas autrement dans plusieurs contrées de l'Allemagne. Là aussi, des seigneuries indivisibles et substituées renferment parfois jusqu'à cinquante et soixante petites fermes, amodiées à tout autant de familles rurales.

Au reste, il n'est pas besoin de chercher hors de France la preuve qu'entre les dimensions des propriétés et celles des cultures n'existe aucune similitude nécessaire. Tout ce

Digitized by Google

qui distingue dans notre pays les plus vastes domaines des autres, c'est qu'ils se composent d'un plus grand nombre d'exploitations contiguës, mais d'exploitations qui, remises à des fermiers divers, n'ont chacune que la contenance en usage dans les lieux où elles existent. Cela est vrai dans les départements du centre et de l'ouest, où les métairies et les locatures des grandes terres ne diffèrent en rien de celles qui se trouvent dans leur voisinage. Cela est vrai encore dans le riche département du Nord, où les propriétaires se garderaient bien de réunir en une seule des fermes dont le produit considérable atteste la parfaite appropriation aux exigences de la consommation locale. Cela, en un mot, est vrai partout, parce que partout il est pour les cultures des proportions d'étendue qui dépendent de causes tout autres que le degré d'opulence de ceux dont les revenus en proviennent.

Au fond, les exploitations rurales ne sont que des fabriques de denrées, et, comme toutes les fabriques possibles, elles tendent naturellement à revêtir ou à garder les formes qui, suivant les lieux, assurent le meilleur emploi des capitaux et du travail. En quelque nombre de mains qu'en soit répartie la propriété, rien ne saurait prévaloir contre la nécessité de les approprier aux convenances de la production, et tout propriétaire qui, dans quelque but que ce pût être, voudrait imposer aux siennes des dimensions que ne demanderait pas le système de culture dont l'expérience locale atteste la supériorité, en serait puni par l'affaiblissement de ses revenus.

Mais si la grande propriété ne suffit pas pour créer les grandes fermes, la liberté des aliénations et le partage des successions n'ont-elles pas pour effet, en morcelant le sol, de diviser et d'amoindrir les exploitations? Cette croyance est fort répandue; et comme les progrès faits en France

Digitized by Google

par les moyennes et petites cultures semblent la justifier, il importe d'entrer dans quelques explications.

Et d'abord, écartons une préoccupation dénuée de tout fondement. Ni l'égalité des droits en matière d'héritage, ni la libre accession de tous aux avantages de la propriété, ne conduisent, comme tant de personnes l'ont supposé, au nivellement des conditions et des existences. Si ce régime appelle plus de mobilité dans les situations, il n'en laisse pas moins se former et subsister toutes les diversités sans lesquelles l'ordre social cesserait d'être progressif. Voici plus d'un demi-siècle que la France lui a confié ses destinées, et les classes ouvrières n'ont cessé de croître et multiplier; et les hautes classes, loin de s'appauvrir, ont gagné en opulence et comptent dans leurs rangs plus de grandes fortunes qu'aux époques antérieures. Bien plus, malgré le morcellement continu des fractions du sol, le nombre des propriétaires n'a pas même augmenté avec autant de rapidité que la population totale; car, tandis que celle-ci avançait à raison de 14 pour 100 en vingt années, c'est de 8 seulement que, dans le même laps de temps, s'est accrue la quantité des cotes foncières (1). Ces faits, faciles à constater, et toutes les contrées où les priviléges de possession territoriale ont disparu en présentent de semblables, attestent combien sont puissantes les lois qui, dans tous les siècles et sous les constitutions les plus diverses, ont semé l'inégalité au sein des sociétés,

(1) Ainsi, de 1815 à 1835, la population s'est élevée de 29,152,743 âmes à 33,326,573, et les cotes foncières n'ont monté que de 10,683,751 à 10,893,528. Il ne faut pas, au surplus, imaginer qu'il y ait autant de propriétaires que de cotes foncières. Les cotes foncières ne représentent pas la totalité des biens appartenant à la même personne, mais seulement la totalité de ceux qui sont situés dans le même lieu de perception. Beaucoup de propriétaires en payent plusieurs.

Digitized by Google

et dans quelle méprise tombent ceux qui appréhendent que la France ne soit plus un jour qu'un vaste échiquier où chaque famille, réduite à sa petite case, sera tenue, pour subsister, de la cultiver de ses propres mains.

Ce que produit en France la législation qui a dégagé la propriété des entraves du droit d'aînesse et des substitutions, ce n'est pas l'atténuation graduelle des fortunes privées, c'est l'éparpillement des immeubles dont ces fortunes se composent. Deux causes surtout y ont concouru à briser plus d'unités territoriales qu'elles n'ont permis d'en reconstituer; l'une, ce sont les partages effectués entre les héritiers de domaines appartenant antérieurement à une seule personne; l'autre, infiniment plus active, c'est l'avantage qui s'est attaché jusqu'ici aux ventes en détail. Les petits capitaux sont les plus nombreux; ils affluent vers tous les placements à leur portée, et moins les portions de terres offertes ont d'étendue, plus la concurrence des acheteurs en élève le prix. De là l'usage de fractionner en plusieurs lots des biens qui n'en formaient qu'un seul; de là des morcellements qui, dans la plupart des départements, se renouvellent et se multiplient rapidement.

Mais, quelque avantage que puisse assurer aux vendeurs le morcellement de leurs biens, on se tromperait en imaginant que les aliénations partielles altèrent ou modifient nécessairement le système de culture établi. La propriété et l'exploitation ne résident que rarement dans les mêmes mains; l'une et l'autre ont leurs causes distinctes d'organisation, et loin de suivre la propriété dans toutes ces mutations, ce sont au contraire les exigences de l'exploitation qui leur imposent des règles et des limites.

En effet, tout propriétaire qui se défait de son bien n'a qu'un but, c'est d'en tirer la plus grosse somme

Digitized by Google

possible. Aussi, du moment où une pièce de terre ou un domaine ne peut être divisé sans perdre une partie de sa valeur locative, s'abstient-il de le démembrer. Agir autrement, ce serait renoncer au bénéfice assuré que produirait la vente en un seul morceau : autant vaudrait démolir une maison dans l'espoir de trouver plus haut prix des matériaux que de la construction même. De tels actes sont trop insensés pour être à redouter, et l'on n'aliène ni ne partage les terres qu'après avoir consulté les nécessités de l'industrie qui en paye l'usage.

Quelque animée, quelque active que puisse être la concurrence des petits placements, elle ne saurait néanmoins aller jusqu'à commander l'oubli d'intérêts toujours présents, toujours faciles à discerner. Les moindres capitalistes cherchent à tirer bon parti de leur argent, et si on leur proposait des parcelles trop réduites pour que le revenu qu'elles donnent n'en souffrît pas, ils sauraient bien attendre que l'accumulation de leurs épargnes leur permît d'en acheter de plus considérables. S'ils montrent tant d'empressement à placer en terres, c'est qu'ils savent bien que leurs acquisitions trouveront des locataires prêts à s'en charger au taux accoutumé. C'est là en réalité ce qui arrive. Les changements, les transformations que subit la propriété territoriale laissent intact le capital engagé dans la culture. Ce capital n'augmente ni ne diminue parce que la terre a de nouveaux maîtres; ni les formes sous lesquelles il subsiste ni celles qui ont présidé à sa distribution ne sont altérées non plus, et ceux qui le possèdent conservent à la fois les moyens et le désir de continuer l'exercice de l'industrie dans laquelle ils l'utilisent. Aussi, avant comme après les ventes en détail, les cultivateurs du pays offrent-ils des terres un prix de loyer proportionné au bénéfice qu'ils espèrent réaliser, et comme

Digitized by Google

tèmes qui n'eussent pas comprimé trop violemment l'essor de l'ordre social.

Depuis trente ans surtout, la France a réalisé des progrès d'une admirable rapidité. Sur tous les points de son territoire, la population s'est accrue, les villes ont grandi, et partout se sont répandus l'activité et le bien-être. Qu'en est-il résulté? c'est que de nouveaux besoins, en sollicitant les efforts du travail agricole, sont venus en modifier la direction et les formes. Ce ne sont pas seulement les produits du jardinage qu'il a fallu multiplier afin de satisfaire aux exigences croissantes de la consommation : les produits destinés aux usages industriels ont rencontré des demandes plus nombreuses et plus soutenues. C'est là ce qui a tant accru la sphère de la petite culture. Plus les plantes sarclées, plus les végétaux dont la délicatesse et le prix élevé imposent beaucoup de soins et de main-d'œuvre ont pris place à côté des anciennes productions, plus elle a enrichi ceux qui en subsistaient, et il est vrai de dire qu'elle a marché du même pas que l'aisance et les créations des arts manufacturiers.

Une autre cause n'a pas peu contribué à l'étendre. C'est elle qui s'est emparée de la majeure partie des terres maigres et arides qui demeuraient à peu près incultes dans les siècles passés. La grande culture ne pouvait lui disputer avec avantage des fonds dont l'exploitation laborieuse exigeait l'accumulation de nombreux travaux sur les mêmes points. Ces sortes de fonds lui sont restés, parce que seule elle avait le pouvoir d'en tirer des produits assez chers pour en solder la mise en rapport, et de là encore l'agrandissement progressif de son domaine.

Venons maintenant au seul genre de culture que puissent atteindre dans ses formes quelques-uns des résultats de la liberté complète des aliénations et des partages. Nous

Digitized by Google

voulons parler des cultures exercées par les propriétaires eux-mêmes. S'il arrive naturellement que des terres affermées tombent aux mains des laboureurs dont le système d'exploitation est le plus lucratif, il peut arriver aussi que des propriétaires ne corrigent pas les vices de leur mode de travail, et, loin d'en adopter un meilleur, laissent détériorer celui-là même dont ils font usage. Déjà des plaintes fréquentes se sont élevées à cet égard : on a cité des exemples de champs trop morcelés pour admettre des soins féconds, de cultivateurs s'obstinant à confiner leurs labeurs sur des pièces trop éparses, sur des patrimoines trop réduits pour absorber tous leurs loisirs, et se laissant saisir par une indigence à laquelle il leur serait facile d'échapper. C'est là un mal qui en effet s'est produit sur quelques points; mais le mal est-il bien grave? Nous ne le pensons pas, car il tient à des causes évidemment passagères, et d'ailleurs, quand il dure et s'aggrave, vient un moment où il cesse de lui-même.

Les classes rurales, peut-être parce qu'elles ne leur sont devenues accessibles que récemment, ambitionnent plus que toutes les autres les jouissances de la propriété territoriale. Posséder des terres, c'est pour elles une satisfaction dont la vivacité ne leur permet pas toujours de calculer sagement ce qu'elle coûte. Ce n'est pas seulement comme au gage, à la source de leur fortune, comme aux lieux que fécondent leurs propres labeurs, que des paysans propriétaires s'attachent aux champs qu'ils possèdent; c'est aussi comme à un titre à la considération de leurs égaux, et rien ne leur est plus pénible que d'en abandonner la moindre portion. Moins ils sont éclairés, plus ce sentiment a d'empire, et rarement des enfants qui ont aidé leur père dans ses travaux, qui ont concouru aux améliorations qu'il a réalisées, se décident à vendre l'hé-

Digitized by Google

ritage qui leur advient. Chacun d'eux veut en avoir sa part, et de là des fractionnements qui séparent et divisent les diverses portions des exploitations. D'un autre côté, parmi ceux dont les possessions ne suffisent pas à l'emploi de toutes leurs journées, il en est qui croiraient déchoir en travaillant au compte d'autrui : il y a du temps et des forces perdus; il y a des richesses délaissées, des souffrances qui devraient ne pas exister. Ces inconvénients assurément ont leur gravité, et il serait à souhaiter qu'ils ne se produisissent pas; mais, quoi qu'on ait dit, s'ils sont assez communs, ils ne sauraient être de longue durée, et l'amour de la propriété, dont l'excès peut les propager, ne saurait perpétuer des formes de production dont l'imperfection croissante ne permettrait pas aux cultivateurs propriétaires de soutenir la concurrence des autres producteurs.

Il est en France un certain nombre de communes où la terre a passé presque tout entière aux mains des laboureurs. Eh bien! avec la propriété ne se sont pas éteintes chez le paysan les qualités industrielles qui l'en ont rendu maître; l'intelligence de ses intérêts n'a pas disparu parce qu'il a des champs à lui : loin de là, il n'en a déployé que plus d'énergie et d'activité; et s'il est vrai que le morcellement de ses biens soit une gêne et qu'il aurait à gagner à leur concentration sur un même point du territoire, du moins est-il certain que l'inconvénient est amplement compensé par l'ardeur et l'habileté des soins qu'il leur prodigue.

Supposez qu'il n'en soit pas ainsi; supposez que la mauvaise répartition ou l'exiguité des possessions de chacun vienne à réduire, à affaiblir la quantité et la valeur des récoltes : ce qui arriverait est fort simple. La population s'appauvrirait graduellement, et des biens dont elle n'aurait pas su se servir assez habilement finiraient par lui

Digitized by Google

échapper. Un tel résultat serait inévitable. Vainement des propriétaires cultivateurs voudraient-ils conserver des champs trop disséminés ou trop amoindris pour rétribuer suffisamment leurs labeurs; vainement redoubleraient-ils d'assiduité, d'efforts et de patience : ils succomberaient à la longue, comme succombent tous les industriels dont les usines ou les procédés de fabrication ne peuvent plus soutenir la concurrence, et leurs terres, écrasées de charges auxquelles il leur serait devenu impossible de faire face, iraient à de nouveaux maîtres qui ne manqueraient pas d'en changer et d'en améliorer l'usage.

On voit parfois des populations en possession des champs qu'elles cultivent courbées sous le poids d'une détresse contre laquelle tous leurs efforts demeurent impuissants. On en accuse l'excès du morcellement territorial, comme si, dans la presque totalité des cas, le mal ne venait pas principalement de la fragilité même du genre d'industrie que la plupart de ces populations exercent. Ce qui leur a donné à la fois la petite propriété et la petite culture, c'est la nature des travaux dont elles s'occupent. Elles ne travaillent que peu pour la grosse consommation; les denrées qu'elles s'attachent à obtenir sont surtout celles qui, appelant beaucoup de main-d'œuvre sur peu de terrain, se vendent le plus cher, mais qui par cela même ont les débouchés moins assurés et sont les plus sujettes aux accidents. Une gelée qui détruit les arbres à fruits, une concurrence inattendue qui vient faire baisser les prix, un changement dans les demandes, en voilà assez pour frapper de ruine des hommes dont toute la fortune consiste en quelques pièces de terre dont le produit a perdu une partie de sa valeur. Des fermiers s'en vont quand leurs capitaux cessent de rapporter les profits accoutumés; des propriétaires n'en peuvent faire autant :

Digitized by Google

cloués au sol qui leur appartient, ils persistent à lui demander leur subsistance; leurs ressources s'épuisent peu à peu; avec leur détresse s'accroît la désorganisation du travail, et la misère s'appesantit par degrés sur des familles dignes d'un meilleur sort.

Il existe dans les environs de Paris beaucoup de communes où fleurissent, aux mains des propriétaires de petites cultures d'une admirable fécondité. Plus de moitié de leur territoire est planté en vignes, en arbres fruitiers, en légumes; le reste seulement appartient aux herbes artificielles et aux céréales. Ce sont les consommations de la capitale qui y ont appelé cette distribution des cultures, et ce qui en a fondé la prospérité, c'est le haut prix des vins communs, aux époques où la guerre ne laissait aux productions du Midi d'autres moyens de transport que les grandes routes. Mais depuis près de trente ans, les vins, dont la vente a tant enrichi Argenteuil et Suresne, ont subi une baisse presque continue, et si l'ouverture de voies de communication moins dispendieuses ajoute aux difficultés de la concurrence dont ils ont à se défendre, nul doute que les producteurs, forcés peut-être de renoncer à la principale branche de leur industrie, n'aient à lutter contre des souffrances dont le poids leur imposera de rudes et nombreux sacrifices.

Tels sont les périls qui menacent et atteignent parfois la plupart des cultures que leur délicatesse même confine sur d'étroites surfaces. Tout ce qui resserre le marché ou y amène de nouvelles offres suffit pour en modifier douloureusement les conditions d'existence. Elles sont dans l'ordre agricole ce que sont dans l'ordre manufacturier les petites industries qui pourvoient aux besoins d'une consommation raffinée : elles succombent devant des méventes et des accidents auxquels échappe le travail consa-

Digitized by Google

cré aux productions communes, et la population résiste d'autant moins au choc, qu'elle n'a pour se soutenir que de petits capitaux engagés dans le sol et dont elle ne peut retirer la moindre partie sans réduire le champ même où se déploie son activité.

On se plaint maintenant en Allemagne de l'état de détresse où sont tombées quelques-unes des populations rurales. Au dire de beaucoup d'agronomes, il est des villages où les paysans propriétaires ne tirent plus de leurs petits domaines que des ressources insuffisantes, et où d'année en année leurs dettes augmentent et s'alourdissent. Quelles qu'en soient les causes (et peut-être trouverait-on la plus efficace dans les changements que l'union douanière a apportés à la situation des marchés), les gouvernements qui ont cherché le remède au mal dans la fixation de minima d'étendue pour les parcelles de prairies et de terres labourables auraient mieux fait de se dispenser d'agir. Le temps aurait suffi pour accomplir l'œuvre qu'ils ont prise à leur charge. Nous n'en voudrions d'autre preuve que les assertions mêmes de l'un des écrivains qui ont invoqué le plus hautement leur concours.

Voici en effet ce que dit M. Emile Jacquemin dans son livre sur l'*Allemagne agricole, industrielle et politique*, à l'occasion d'un village du duché de Nassau :

« Le morcellement de la terre existe ici avec toutes ses funestes conséquences. Le nombre des propriétaires du troisième degré, c'est-à-dire de ceux qui ne peuvent plus se faire aider par les animaux et sont réduits à cultiver avec la bèche, augmente dans une progression effrayante, et avec lui augmentent aussi la pauvreté et la misère. La terre, déjà obérée, se charge de nouvelles dettes à chaque succession dans laquelle il y a plusieurs héritiers. Ecrasé par ses dettes, le nouveau propriétaire, le successeur héri-

Digitized by Google

tier ne peut plus lutter longtemps. La première mauvaise récolte le jette à bas; la grêle, une épizootie, un incendie, une baisse de prix, suffisent pour compléter sa ruine. Il ne peut plus payer les intérêts des capitaux qui pèsent sur sa propriété, et la subhastation devient inévitable. La propriété passe en d'autres mains, mais y passe épuisée, car son ancien maître faisant ressource de tout pour éloigner autant que possible le moment fatal, a vendu le fumier et le fourrage, a cherché à arracher à la terre son dernier atome de fécondité. Les neuf dixièmes des propriétés de Gemmerich sont dans cette situation extrême, et la subhastation y devient tous les ans plus fréquente! »

Puis l'auteur ajoute : « Le prix d'une propriété ainsi épuisée ne peut pas être élevé, et le grand propriétaire a d'autant plus de facilité à l'acquérir, qu'il n'a guère à redouter la concurrence des petits propriétaires. Aussi, sous le système et la législation agricoles actuels, voyons-nous d'une part les grandes propriétés tendre à absorber les petites et la terre devenir la possession d'un petit nombre, et, de l'autre part, le morcellement s'étendre à l'infini. Ces deux maux font généralement, en Allemagne comme en France, d'effrayants progrès, et l'ordre de choses intermédiaire, qui devrait constituer le véritable fondement de la nation, menace de disparaître entièrement. »

Et plus loin : « Et ces subhastations forcées ne sont plus aujourd'hui chose rare : on en compte des milliers dans une contrée relativement de peu d'étendue. C'est donc pour l'Etat, comme pour les familles, une source de maux graves; c'est surtout une source de désorganisation et de ruine pour les communes rurales, car elles sapent par la racine l'arbre de leur prospérité [1]. »

[1] *L'Allemagne agricole, industrielle et politique*, Par Emile Jacquemin, pages 172 et suivantes.

Digitized by Google

Eh bien! en admettant que les faits soient tels que les décrit M. Emile Jacquemin, et nous n'avons aucune raison d'en douter, n'est-il pas évident qu'il est un terme où s'arrête leur cours, et que de l'aggravation même du mal sort à la fin le remède? Voici des cultivateurs que la qualité de propriétaire a poussés hors des voies où pouvait fleurir leur industrie; le sol qui leur appartient, ils l'ont laissé se découper, s'éparpiller de telle sorte, qu'il ne répond plus aux efforts de leur travail. Qu'en résulte-t-il? C'est que les immeubles dont ils n'ont pas maintenu la fécondité passent à de nouveaux maîtres, et qu'à des cultures appauvries en succèdent de plus riches et mieux entendues. Ce qui se voit à Gemmerich, c'est l'accomplissement d'une loi qui suffit à toutes les transformations de l'ordre économique, de la loi qui condamne les producteurs incapables à laisser à d'autres mains les agents de la production dont ils ne savent pas faire bon usage.

Cette loi n'est pas autre en agriculture qu'en industrie manufacturière et commerciale, et la possession du sol n'en affranchit pas les cultivateurs. Du moment où leur mode de culture ne rend pas tout ce qu'un autre mode pourrait donner, du moment où ils n'acceptent pas les conditions qui seules pourraient le régénérer, leur ruine devient inévitable. S'ils résistent en consommant peu à peu le fonds même, le capital territorial, le fonds à la fin s'épuise sous le poids des hypothèques, et vient toujours l'époque où choses et personnes changent à la fois.

Petite ou grande propriété, petite ou grande culture, peu importe en pareil cas l'ordre qui vient à prévaloir, car cet ordre vaut toujours mieux que celui qu'il remplace. Tout système nouveau ne réussit à prendre possession du sol qu'à la condition de satisfaire aux nécessités de la situation. S'il en était autrement, ce système ne s'installe-

Digitized by Google

rait pas ou ne tarderait pas à disparaître. Le régime économique que bannit maintenant de Gemmerick l'expropriation forcée ne l'avait emporté antérieurement qu'à raison d'une supériorité qu'il a perdue. Peut-être le régime qui aujourd'hui vient s'y substituer sera-t-il vaincu à son tour. De telles mutations sont fréquentes et ne s'accomplissent pas sans laisser des maux et des souffrances; mais l'issue en est conforme à l'intérêt social, car elles ne changent l'état préexistant que pour apporter au travail des améliorations qui multiplient les richesses qu'il crée et distribue dans tous les rangs.

« Mais, dit M. Jacquemin, les terres, avant de passer dans de nouvelles mains, ont été détériorées, fatiguées, épuisées, et c'est à vil prix que les subhastations en disposent. » Et qu'y a-t-il donc en cela dont il faille s'étonner? Ce que font de petits propriétaires dans l'espérance vaine de se maintenir en possession d'un patrimoine auquel les attachent tant de liens d'intérêt et d'affection, ne voit-on pas des hommes plus éclairés qu'eux le faire également? Combien de manufacturiers, par exemple, persistent à garder des usines qu'ils n'ont pas les moyens de mettre en état de soutenir la concurrence locale! Eux aussi font argent de tout ce qu'ils peuvent détacher du fonds : ventes de mobilier et de machines, emprunts onéreux, ils ne reculent devant aucun moyen de retarder le jour d'une faillite inévitable, et quand il leur faut abandonner le siége de leur industrie, les nouveaux acquéreurs n'y trouvent que des bâtiments dégradés, des moteurs usés, des appareils incomplets et vieillis. Et il n'est pas même besoin d'être mû par le double attachement qu'inspire l'union de la propriété et de l'exploitation pour se laisser entraîner à de semblables erreurs. Aucun pays ne manque de propriétaires qui achèvent de se ruiner en

Digitized by Google

essayant de conserver des biens dont le revenu ne suffit plus à l'acquittement des intérêts de leurs dettes. Ils abattent des futaies avant l'âge, ils laissent sans réparation des constructions et des clôtures qui croulent, ils affaiblissent les baux afin d'obtenir des fermiers quelques avances indispensables à leurs besoins, et en éloignant le moment de l'expropriation, ils ne font qu'aggraver une situation dont la détresse devient irréparable.

Comme tous les sentiments à l'énergie desquels est confié le développement de l'ordre et de la puissance sociale, l'amour de la propriété suscite des passions qui ont leurs excès et leurs mécomptes. Mais pour quelques abus et quelques méprises qu'il enfante, combien d'avantages en sont le résultat! Voyez quelle industrieuse activité il entretient dans toutes les campagnes dont les cultures mixtes approvisionnent Paris de fruits, de légumes, de denrées délicates et chères! Là, des hommes qui, dans l'origine n'étaient que des pauvres journaliers, ont conquis pied à pied le terrain qu'ils occupent, et à peine en sont-ils devenus les maîtres, que de toutes parts s'y sont réalisées des améliorations dont leurs prédécesseurs, propriétaires et fermiers, ne soupçonnaient même pas la possibilité. Plantations, amendements, fumures, nivellement et défoncement du sol, rien de ce qui promettait des bénéfices n'a coûté à des cultivateurs libres de compter avec l'avenir, et sûrs de recueillir eux-mêmes les fruits de leurs œuvres. Nulle part tant d'épargnes lentement amassées n'ont été confiées à la terre; nulle part elle n'a reçu de soins plus ingénieux et plus assidus, et nulle part non plus les riches récoltes qu'elle donne ne répandent une aisance plus générale et mieux méritée.

Et ce n'est pas seulement dans le voisinage de grandes villes, dont les consommations facilitent et retribuent lar-

Digitized by Google

gement des genres particuliers de travail, qu'on voit l'union dans les mêmes mains de la propriété et de la culture si féconde en excellents résultats. D'autres points de la France, la plupart des cantons de la Suisse, l'Eyderstedt et quelques parties du Wurtemberg offrent de pareils exemples. Et puis, s'il est vrai que l'attachement trop passionné des cultivateurs pour les champs dont ils ont hérité puisse dans certains cas réduire la culture à des dimensions trop étroites pour assurer le bien-être de ceux qui l'exercent, n'est-il pas avéré que le même fait se reproduit dans des pays où la classe rurale ne jouit pas des avantages de la propriété? Ne voit-on pas les métayers de la terre de Labour, de plusieurs points de la Marche d'Ancône et des autres Etats de l'Italie dans une indigence dont leur infatigable activité aurait dû les préserver? Et les plus vastes domaines de l'Irlande ne sont-ils pas couverts de multitudes de pauvres cottagers écrasés sous le poids des rentes énormes qu'on leur fait payer pour des parcelles dont l'étendue insuffisante les condamne à végéter dans la misère la plus désolante?

C'est donc à tort qu'on atttribue à l'esprit dont sont animés de petits propriétaires cultivateurs des maux qui se retrouvent les mêmes, ou plus graves encore, dans des contrées où le sol n'appartient qu'à des possesseurs riches et étrangers au soin de l'exploitation. Autres sont partout les circonstances qui déterminent l'organisation des cultures et celles qui président à la distribution des immeubles. Produire au meilleur marché possible afin de pouvoir vendre au même prix que les autres producteurs, voilà la nécessité qui ne cesse pas plus de régir le travail agricole que le travail industriel. Cette nécessité, tous les cultivateurs la connaissent, tous, propriétaires ou fermiers, lui obéissent, parce que tous savent que la terre,

Digitized by Google

aussi bien que les capitaux mobiliers, ne demeure pas longtemps aux mains qui ne savent pas en mettre à profit la fécondité.

Il ne résulte pas toutefois de ceci que nous contestions aux régimes adoptés en matière d'héritage et d'aliénation territoriale toute espèce d'action sur l'état des campagnes. Ici il n'est question que des dimensions de la culture, et si nous maintenons que ces dimensions ne dépendent que dans peu de cas des formes de la propriété, là s'arrêtent le sens et la portée de nos assertions. Les lois civiles, nous le savons, affectent toutes les parties de l'économie sociale, et l'agriculture n'échappe pas à leur influence. S'il ne leur est pas donné de la confiner dans tel ou tel cadre, de lui tracer des modes d'application invariables, du moins ont-elles prise sur son développement et peuvent-elles, en facilitant ou en entravant l'essor des richesses et de l'industrie, hâter ou retarder les transformations qui en accroissent la prospérité.

A cet égard, des lois qui ne mettent aucun obstacle à la circulation et à la diffusion de la propriété, et des lois qui la réservent au petit nombre ou tendent à lui fixer des proportions artificielles, n'ont pas les mêmes effets : les unes, en rendant la terre accessible à tous, laissent la société tout entière sous l'impulsion des mobiles les plus essentiels à ses progrès ; les autres, suivant la mesure des restrictions qu'elles imposent, nuisent à la formation des habitudes d'ordre, d'économie et d'activité dont les classes laborieuses ont besoin pour déployer toute leur capacité productive. Mais, nous le répétons, ce n'est pas sur les formes de la culture, c'est sur sa fécondité que de telles lois influent. Que ceux des Etats de l'Allemagne qui frappent d'indivisibilité les parcelles territoriales dont ils jugent l'amoindrissement incompatible avec l'intérêt

Digitized by Google

agricole y réfléchissent ; ils reconnaîtront combien leurs prescriptions vont peu au but : car ces mêmes champs dont elles n'autorisent la vente qu'à un seul acquéreur, elles ne sauraient empêcher les propriétaires, s'ils y trouvaient quelque avantage, de les diviser entre plusieurs locataires. Quand on prétend en régler les procédés d'exploitation, c'est à la culture même et non à la propriété qu'il faudrait s'adresser ; mais alors que d'entraves et de gênes pèseraient sur une industrie qui ne fleurit qu'à la condition de suivre la consommation dans ses variations successives ! Que d'embarras, de difficultés, d'impossibilités ne tarderaient pas à révéler l'erreur de la tentative ! Les faits agricoles sont de ceux dont la sagesse gouvernementale n'est jamais assez sûre de démêler les complications ou de saisir l'ensemble pour qu'il lui soit possible d'en régler le cours, et toutes les fois qu'elle l'essaye, c'est sous peine d'évoquer des inconvénients plus graves que ceux-là même qu'elle se propose de supprimer.

De la puissance productive des divers modes de culture.

Nous avons signalé les causes qui contribuent le plus efficacement à différencier les systèmes d'organisation agricole. Il s'agit maintenant de rechercher si, parmi ces systèmes, il en est qui obtiennent du sol un plus riche produit que les autres. Tous ne réclament pas des soins et des labeurs semblables ; tous ne peuplent pas les campagnes de cultivateurs également riches, également éclairés ; tous n'admettent ni les mêmes genres de production, ni le même emploi des terres : ce sont là des dissemblances assez notables pour qu'elles puissent influer sur la puissance du travail. Voyons donc si tel est leur effet, et s'il

Digitized by Google

est quelque mode d'exploitation auquel il faille attribuer la supériorité.

Un mot auparavant sur les dénominations en usage en matière agricole. Les termes grande, moyenne et petite culture sont purement relatifs, et partout ne s'appliquent pas à des contenances territoriales identiques. Des cultures qualifiées de grandes dans certains pays, seraient ailleurs considérées comme moyennes ou comme petites. De même, il y a dans les dimensions des fermes infiniment plus de variété que ne sauraient en exprimer les classifications habituelles. Pour nous, c'est d'après l'importance des moyens de production qu'elles concentrent aux mêmes mains que nous désignerons les diverses cultures. Nous nommerons petites celles qui n'occupent pas à elles seules une charrue attelée; moyennes, celles qui en exigent de une à deux; et grandes toutes celles qui en nécessitent davantage.

Ce système, au reste, bien que conforme aux réalités rurales, ne saurait non plus atteindre le degré de précision désirable. La taille et la force des attelages, l'usage des bœufs ou des chevaux, la nature du sol, la succession plus ou moins continue des récoltes, le degré d'activité des travaux, l'inégale durée des chômages, toutes ces circonstances, diverses suivant les lieux, influent sur l'étendue des superficies auxquelles peut suffire une charrue. Néanmoins, nous l'admettrons malgré son insuffisance, et nous tiendrons pour petites les cultures qui embrassent moins de 15 hectares; pour moyennes celles dont la contenance est de 15 à 40, et pour grandes celles dont l'étendue est plus considérable.

Quelques agronomes ont proposé de n'appeler petites que les cultures à la bêche, cultures dont la superficie excède rarement 2 hectares. Il est certain, en effet, que ces

Digitized by Google

sortes de cultures forment une spécialité; mais il suffirait de mentionner leur caractère distinctif s'il en était question. Ici, nous n'avons à nous occuper que des cultures qui, pourvoyant aux besoins principaux de la consommation, constituent l'ordre agricole général dans les divers pays de l'Europe. Nous laisserons de côté l'horticulture et les genres de travail qui s'en rapprochent le plus.

Depuis l'époque où s'est engagé le débat relatif aux dimensions des fermes, les assertions à l'aide desquelles ont été défendus les différents systèmes sont demeurées les mêmes. Ce qui se disait, il y a plus de soixante ans, des grandes et des petites cultures, est ce qui se dit encore aujourd'hui, et il est aisé de le résumer et de le reproduire.

Voici le thème des partisans de la grande culture :

Plus les fermes sont grandes, plus l'importance des capitaux qu'en requiert l'exploitation contribue à n'appeler à leur direction que des hommes unissant la richesse aux avantages de l'éducation. Or, de tels hommes déploient naturellement dans l'exercice de leur industrie une habileté que ne sauraient avoir de petits fermiers moins aisés et moins instruits. Toutes les améliorations praticables trouvent en eux des promoteurs intelligents, et leur empressement à les effectuer est d'autant plus vif qu'ils tirent de leurs entreprises des bénéfices proportionnés à la superficie même des terrains sur lesquels s'étend leur travail.

Les grandes fermes, d'ailleurs, sont les seules où se réunissent les avantages attachés à la séparation des tâches. Le ouvriers y ont leurs occupations distinctes, et grâce à la spécialité de leurs labeurs, ils acquièrent une dextérité dont manquent toujours des hommes obligés de

Digitized by Google

vaquer successivement à des soins qui, pour être bien remplis, demandent des aptitudes diverses.

D'un autre côté, à l'économie de main-d'œuvre produite par la bonne répartition des travaux, se joint celle qui naît de la grandeur même des surfaces mises en labour. Il faut moins d'attelages, et l'économie obtenue sur leur nombre laisse plus de moyens de nutrition pour le bétail. Un autre point important, c'est que les grandes fermes peuvent entretenir des moutons en assez grande quantité pour couvrir les frais de garde et de conduite; et de là, des engrais d'une abondance et d'une diversité qui assurent la richesse des récoltes.

Enfin, il faut moins de capitaux pour les organiser, eu égard aux superficies en rapport. Maisons d'habitation, constructions rurales, bâtiments de service, tout se multiplie à mesure que les cultures se réduisent, et les moins grandes sont celles qui, proportionnément à leurs dimensions, exigent le plus de dépenses improductives.

Aussi l'exploitation, en grand, par cela même qu'elle est celle qui épargne davantage les hommes, les animaux de service et les capitaux, a-t-elle les moindres frais de production à rembourser sur ses récoltes, et laisse-t-elle un excédant dont la supériorité offre aux classes étrangères, aux soins agricoles de plus abondants moyens de subsistance.

A ces assertions, les partisans de la petite culture en opposent de tout autres. Les petits fermiers, disent-ils, portent dans les moindres détails de l'exploitation une attention féconde en avantages importants. Il n'est pas un coin de leurs champs dont ils ne connaissent toutes les particularités, et auquel ils ne sachent donner le genre même d'amendements et de soins qu'il réclame. Des produits, dont les cultivateurs en grand ne sauraient s'occuper suf-

Digitized by Google

fisamment, sont pour eux une source de bénéfices considérables, et ceux de basse-cour, entre autres, à peu près nuls dans les grandes fermes, d'ordinaire, leur assurent un supplément de revenu qui ajoute sensiblement à celui qu'ils tirent de la terre.

Les petits fermiers emploient peu de journaliers; c'est en famille qu'ils exécutent la majeure partie des travaux d'exploitation; eux-mêmes mettent la main à l'ouvrage, et, certes, c'est avec une ardeur et une intelligence que ne déploient jamais dans les grandes fermes des serviteurs que l'intérêt du maître touche fort peu. Le reproche qu'on leur adresse de manquer des moyens d'améliorer leurs terres tombe à faux; car si les profits qu'ils réalisent sont restreints, les surfaces qu'ils ont à amender sont étroites et n'exigent que des avances en rapport avec leur faible contenance.

Il n'est pas vrai que les petites cultures entretiennent moins d'animaux que les grandes. Si les bêtes à laine y sont peu nombreuses, en revanche le gros bétail y abonde; et il faut bien qu'il en soit ainsi; car les produits qui font leurs bénéfices, et qu'elles s'attachent à créer, sont en général ceux qui exigent le plus d'engrais.

On dit qu'elles nécessitent et plus de bras et plus de dépenses de construction que les grandes : mais qu'importe, si le surcroît de produit brut qu'elles donnent suffit pour couvrir tous les frais additionnels dont elles peuvent être passibles? C'est là, au contraire, un avantage, quand leur produit net n'est pas inférieur à celui des autres cultures; car, entretenant alors avec autant de population manufacturière plus de population rurale, elles contribuent davantage à la force et à la puissance de l'État.

Ainsi que déjà nous avons eu l'occasion de le faire remarquer, longtemps la moyenne culture demeura sans

Digitized by Google

organes et sans défenseurs. Si Schaw, dans son *Essai sur les Pays-Bas*, en avait fait un éloge raisonné, ce ne fut pourtant qu'en 1823 qu'elle trouva dans M. Cordier un appréciateur habile et un partisan zélé (1). Cet écrivain n'hésita pas à regarder les fermes de 20 à 30 hectares de la Flandre française comme les plus productives; et il attribua à celles de l'arrondissement de Lille, un peu moins étendues encore, la supériorité sur les exploitations du reste de la France et de l'Angleterre. Parmi les motifs sur lesquels repose son opinion, les plus saillants sont l'économie des transports des champs à la ferme, l'occupation continue des hommes et des attelages, la variété des productions et des travaux dont la distribution régulière ne fait pas sentir la nécessité de recourir à ces ouvriers supplémentaires dont les grandes fermes ne peuvent se passer et qu'elles sont forcées de payer à très-haut prix.

Telles sont les raisons données de part et d'autre en faveur des divers modes de culture. Ces raisons, nous les tenons, quant à nous, pour fondées toutes sur quelques portions de vérité, car il n'est pas de régime rural qui n'ait à la fois des inconvénients et des avantages : mais ces inconvénients et ces avantages, quelle en est la mesure respective? Comment discerner si la prééminence de fortune et de savoir, attribuée aux grands fermiers, opère définitivement mieux et plus lucrativement que l'activité personnelle et les soins attentifs que les petits portent dans les moindres détails de leurs opérations? Comment savoir si les capitaux plus considérables des uns, appliqués à de vastes superficies, les fertilisent plus que les moindres capitaux des autres employés sur de moindres espaces? C'est

(1) *Mémoire sur l'Agriculture de la Flandre française et sur l'Economie rurale.*

Digitized by Google

là ce qui a embarrassé les observateurs les plus dégagés de préoccupations systématiques, et a fait dire à l'un des plus éminents d'entre eux, à Sismondi, que « les questions de grande et de petite culture sont au nombre des plus épineuses et des plus compliquées, et n'ont jamais été bien résolues, quoiqu'un grand nombre d'écrivains des deux partis les aient décidées fort légèrement en ne les considérant que d'un seul point de vue (1). »

Que ces questions n'aient été d'ordinaire considérées que d'un point de vue exclusif et décidées fort légèrement, le fait est certain; mais sont-elles donc inextricables, et ne seraient-elles pas résolues dès longtemps, s'il était démontré, comme Sismondi lui-même le supposait, que « pour obtenir de l'agriculture le plus grand profit possible, sans considérer la valeur du produit brut, mais celle du produit net seulement, il faut réunir les fermes, et que c'est sur les plus grandes que le profit sera plus considérable (2). »

En effet, c'est dans l'élévation du profit ou produit net, dans la valeur représentée par la portion du produit brut obtenue en excédant du montant des frais de production, que se trouve le véritable critérium de la bonté des divers modes de travail, la mesure certaine de leur puissance spécifique. Entre deux établissements industriels de même importance, à celui qui, en fin de compte, laisse le plus grand bénéfice, appartient nécessairement la supériorité. En agriculture, c'est la terre même qui forme le fonds mis en œuvre; et du moment où, déduction faite de l'ensemble des avances qu'elle reçoit, un système d'exploitation lui fait rendre, à superficie égale, plus d'excédant ou de produit net que les autres, c'en est assez pour que ce système doive être tenu pour le plus efficace et le meilleur.

(1 et 2) *Tableau de l'Agriculture toscane; grandeur des fermes.*

Digitized by Google

Ce qui a entretenu tant d'incertitudes à cet égard, c'est qu'au lieu de prendre le fait dans toute sa simplicité, et de se borner à mesurer la somme du produit net par l'étendue des surfaces cultivées, on a voulu mettre en balance les quantités d'argent et de travail à l'aide desquelles cette somme est obtenue. C'est l'erreur dans laquelle sont tombés Sismondi et la plupart des écrivains qui ont traité la question, erreur qui conduit nécessairement à regarder les terres incultes, où l'homme peut ramasser quelques fruits venus sans son assistance, comme les plus productives, et qui, lorsque Arthur Young s'aperçut des conclusions qu'elle imposait, le décida à chercher, dans le plus grand produit porté au marché, un autre moyen, à peine moins défectueux, d'évaluer la capacité relative des diverses classes de fermes (1). Un peu d'attention prêtée aux faits aurait dû, ce nous semble, dissiper tous les doutes. Toute œuvre industrielle exige des frais, et de là, la division du produit en deux parts, l'une qui rembourse les avances du producteur, l'autre qui, demeurant à titre d'excédant, forme la richesse créée, et dont l'importance atteste le degré d'énergie et d'habileté du travail. Tenir compte du montant des avances, c'est oublier que ces avances ont eu leur rétribution propre, et qu'il n'a subsisté d'excédant que parce qu'elles ont été complétement soldées.

En agriculture, autant de genres de produits, autant de dépenses spéciales. Un hectare de pré, par exemple, peut donner une récolte de 200 fr., moyennant 40 fr. de main-d'œuvre; un hectare, en blé, au contraire, peut nécessiter 140 fr. de frais, pour livrer une valeur brute de 300

(1) Le bénéfice net ne saurait non plus servir de guide, parce que les terres les plus incultes sont susceptibles, en raison du capital employé, d'en donner un plus grand que les plus riches jardins. (*Voyage en France*, tome III, grandeur des fermes).

Digitized by Google

fr. En conclura-t-on que la culture du foin ne coûtant pas, à superficie semblable, le tiers de celle du blé, est trois fois plus puissante et plus lucrative? la méprise serait étrange. Des deux côtés les avances, bien que très-inégales, ont été complétement remboursées; des deux côtés a été réalisé un surplus de même valeur, et, de quelque peu que la moisson en grains eût été plus forte, elle aurait été celle qui eût ajouté davantage aux profits des fermiers et à la richesse territoriale. Eh bien! pas d'autre règle d'appréciation en matière de systèmes généraux d'exploitation qu'en matière de récoltes diverses. Tous ces systèmes n'emploient pas les mêmes quantités de capital et de salaires; mais tous commencent par solder leurs frais de production, et s'il en est qui en aient plus que les autres, il ne peut leur rester autant d'excédant ou de produit net que parce qu'ils obtiennent un complément de produit brut assez considérable pour compenser le surplus de leurs charges.

Il n'y a donc pas à se préoccuper des proportions dans lesquelles l'argent et les bras sont appelés à concourir à la production. Leurs services ont leur rémunération distincte, réglée à raison même de leur utilité, et, en quelque quantité qu'ils soient admis, c'est le produit net, seul, qui donne la mesure de l'état plus ou moins avancé de l'art, de la puissance plus ou moins grande du système de travail. Il est à remarquer, au surplus, que toutes les améliorations rurales ne peuvent être que le fruit d'accroissements de dépenses, dont le remboursement s'effectue à l'aide du supplément de produit qu'elles permettent d'obtenir. A partir des terrains en friche, jusqu'aux jardins les plus fertiles, les avances faites au sol augmentent progressivement, mais les récoltes se multiplient bien davantage encore, et les contrées les plus riches en revenu agricole net, comme en revenu brut, sont celles où la terre

Digitized by Google

reçoit les soins les plus actifs, les plus nombreux, et conséquemment les plus chers.

Il fallait entrer dans ces détails, sous peine de laisser place à une erreur devant laquelle ont échoué fréquemment les efforts destinés à constater la puissance propre aux divers systèmes de culture. Pas d'autre signe, d'autre mesure de cette puissance que la quantité de produit net qu'ils réalisent à surface égale; mais ici même, les données ne sont pas aussi faciles à recueillir qu'on serait tenté de le croire au premier abord, et, avant de les chercher, nous avons à présenter quelques explications.

C'est dans le taux des rentes ou fermages qu'il est d'usage de chercher l'expression du produit net agricole; or, cette expression n'est ordinairement ni complète ni facile à ramener à sa véritable signification. Les fermages sont loin de constituer la totalité du produit net du sol. D'un côté, restent en dehors les perceptions du fisc, toutes les fois que les propriétaires n'acquittent pas eux-mêmes le montant complet des contributions publiques et locales; de l'autre, la portion des récoltes qui, les dépenses de l'exploitation remboursées, reste aux mains des fermiers à titre de bénéfice net, portion toujours considérable et qui souvent s'élève au moins à moitié de la valeur même des fermages (1); mais si les fermages ne sont pas tout le pro-

(1) En Angleterre, ainsi que les enquêtes parlementaires en font foi, c'est à 10 pour 100 qu'est évalué le bénéfice que doivent obtenir les fermiers sur les capitaux dont ils font usage. Or, on estime aussi que pour bien conduire une exploitation, un fermier doit y porter environ dix fois le montant même du prix de loyer. En défalquant des 10 pour 100 réservés aux fermiers, 5 pour 100 comme intérêt, il s'ensuivrait qu'ils garderaient les autres 5 pour 100 comme profit net. Ce serait une part des produits nets égale à la moitié de celle que reçoivent les propriétaires à titre de fermage. En France, quelques recherches nous ont conduit à penser que dans beaucoup de départe-

Digitized by Google

duit net, en revanche ils contiennent des sommes qui, ne représentant que l'intérêt des capitaux immobilisés dans les constructions rurales, ne sauraient être considérées comme une partie du prix de loyer des terres.

Voilà, comme on le voit, des faits dont il faut nécessairement tenir grand compte dans les évaluations comparatives de produit net; il en est un plus considérable encore, c'est l'influence exercée par le taux des denrées agricoles sur le chiffre même des fermages. Les fermages consistent en réalité dans une portion des récoltes, et ils s'élèvent ou s'abaissent à raison du prix courant de la part qui leur revient. Supposez, par exemple, deux contrées où des cultivateurs, également habiles, puissent consacrer la même quantité de produit au loyer de terres de même contenance, le revenu de la rente du propriétaire, convertie en numéraire, montera plus haut dans celle de ces contrées où les fruits du sol auront le plus de valeur vénale, dans le voisinage de Bordeaux, par exemple, où le blé vaut de 20 à 21 fr. l'hectolitre, qu'en Lorraine où il se vend de 15 à 16 fr.; et pourtant l'art agricole appliqué sur ces points distants n'en aura pas moins une égale capacité productive.

Des faits bien connus attestent, au surplus, combien il importe, dans la comparaison des prix de fermage, de ne pas en confondre le chiffre avec la quantité même des produits affectés à leur payement. Depuis trente ans, les rentes territoriales ont diminué graduellement en Angleterre. Des fermiers qui, en 1812, louaient les terres à raison de 45 et de 70 schellings l'acre, n'en donnent maintenant que de 20 à 30 (1); et, certes, quiconque s'en tien-

ments, telle est aussi la portion du produit net que les fermiers se réservent.

(1) *Progres of the nation*, volume 1, pages 164 et 165.

Digitized by Google

drait à ce fait pour mesurer la force productive de l'agriculture anglaise, devrait en conclure qu'elle s'est considérablement affaiblie. Il n'en est rien pourtant ; mais le blé qui, en 1812, se vendait jusqu'à 122 schellings le quarter, n'en vaut plus maintenant que 60, et avec son prix a décliné celui des loyers agricoles. Il est à remarquer, au reste, qu'évaluée en quantité de blé, la part des récoltes qui revient aux propriétaires du fonds, n'a pas laissé de décroître ; elle est descendue par acre de 57 à 50 centièmes de quarter. C'est là encore un résultat de la différence du cours des denrées. A mesure que le blé a baissé de prix, les fermiers ont dû, pour subvenir aux frais du travail et réaliser les profits dont ils ont besoin, se réserver une plus forte portion de produits dont la valeur vénale s'était amoindrie. Le contraire avait eu lieu durant la période de hausse. Ces effets si considérables et si distincts de l'inégalité du prix des denrées agricoles montrent à quelles erreurs on demeurerait exposé, s'ils n'obtenaient toute l'attention désirable, et quelles rectifications sont indispensables pour rendre aux faits leur véritable caractère.

Il est encore une cause d'erreur qu'il faut mentionner, c'est l'influence qui, en matière de produit net, appartient à la situation, et surtout à la densité des populations. Moins un pays a d'habitants, plus la terre y abonde, et moins elle reçoit de soins. Des cultivateurs, dont les exploitations en embrassent plus qu'il ne leur est possible d'en utiliser, se bornent à en ensemencer successivement des portions qu'ils laissent reposer parfois plusieurs années, après en avoir tiré une récolte. Tel est le mode de culture que pratiquent les riches laboureurs des États-Unis, tout aussi bien que les serfs du Nord de l'Europe, parce qu'au fond, c'est le moins dispendieux partout où le manque de population force à laisser la majeure partie du sol en fri-

Digitized by Google

che; mais il est facile de comprendre combien le produit net, eu égard à des superficies arables dont quelques sections seulement sont chaque année en culture, doit paraître faible, et combien aussi il serait difficile de le comparer à celui que réalisent des contrées où les besoins croissants de la consommation ont amené la suppression des jachères, ou du moins les ont réduites à ne plus occuper que de très-petites portions du territoire.

Voici maintenant des chiffres de fermage que nous avons lieu de croire exacts; nous les donnons en nous proposant de ne rectifier que ceux qui nous serviront à juger le mérite des diverses formes de production rurale. Ces chiffres sont les plus élevés que présentent en moyenne les pays les mieux cultivés; c'est là où nous les avons puisés, afin de n'avoir à comparer que des résultats qui appartinssent à des systèmes de travail arrivés à un degré de développement assez complet pour autoriser à en apprécier la valeur réelle. Tous, au reste, viennent des cultures où les céréales ont place; tous sont relevés sur des surfaces assez étendues pour exclure les particularités de situation et de sol qui peuvent influer sur leur élévation.

Grande culture. — Taux moyens des fermages par hectare.

Angleterre. — Comtés de Lincoln et de Northumberland..... .... 111 (1) fr.

(1) Les comtés de Northumberland et de Lincoln sont en Angleterre ceux dont les terres sont affermées au plus haut prix, et Porter observe que si tout le pays rendait autant, le revenu et la richesse agricole s'y élèveraient au moins au double du taux actuel. On remarquera que les comtés du nord donnent les plus fortes rentes, et tout atteste qu'il faut l'attribuer principalement à l'abondance et à la qualité de leurs pâturages. Les fermes des vallées y sont louées à des prix très-élevés.

Digitized by Google

Comtés de Wilts, de Berks, de Durham, d'York.	92
France. — Brie, Beauce, Vexin, Picardie, Normandie, Flandre, arrondissements de Dunkerque, d'Avesnes et de Cambray.....	75 (1)

Moyenne culture.

Italie. — Milanais, fermes de 15 à 20 hectares.....	240 (2)
France. — Département du Nord, fermes de 15 à 30 hectares.....	90
Départements compris entre la frontière de Belgique et la Bretagne	80

Petite culture.

Espagne. — Basse-Catalogne et royaume de Valence.....	260
Italie. — Toscane, pays de Lucques, de Sienne, de Bergame.....	230
Belgique. — Pays de Waes et de Termonde,	100 à 160 (3)
France. — Plusieurs cantons du département de Seine-et-Oise.....	100 à 180
Département du Nord.....	100 à 120
Départements de l'Alsace, de l'Artois, de la Picardie, de la Normandie.....	80 à 100

Maintenant, quelle signification ont ces chiffres et

Ici nous n'avons donné que des moyennes: celle de l'Angleterre, en général, ne dépasse pas 20 schellings l'acre ou 62 francs par hectare.

(1) Nous ne donnons que des moyennes : le prix de location des terres en grande ferme, dans cette partie de la France, varie de 60 à 90 francs.

(2) C'est d'après M. Lullin de Châteauvieux que nous donnons ce chiffre : peut-être est-il exagéré; mais il faut se rappeler que le Milanais a des terres d'une profondeur et d'une fertilité extraordinaires.

(3) Ce chiffre est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité, et a été pris à une date déjà ancienne, et depuis lors le prix des baux paraît avoir augmenté sur plusieurs points.

Digitized by Google

quelles inductions en tirer? D'abord, il en est que nous ne citons qu'à titre de renseignements et sans prétendre en faire usage. Si les petites cultures de l'Espagne et de l'Italie, par exemple, ont une si grande supériorité de produit, ce n'est pas à ce que leur forme a de particulier qu'elles le doivent, c'est à l'assistance que leur prête le climat. Grâce à sa chaleur féconde, des récoltes diverses se succèdent presque sans interruption; le laboureur a peu de moments de chômage, et, là où l'eau ne manque pas, la terre ne cesse de donner des produits d'une abondance inconnue dans le reste de l'Europe. Aussi n'y a-t-il entre ces contrées et celles qui n'ont ni les mêmes avantages de température ni les mêmes genres de production aucune comparaison à établir. Leur culture est admirablement appropriée aux circonstances locales; mais ces circonstances si favorables, l'art les met à profit, il ne contribue pas à les créer.

De même, nous laisserons sans nous en occuper le chiffre des petites cultures de plusieurs cantons du département de Seine-et-Oise. L'élévation en tient au voisinage de Paris, et d'ailleurs parmi les produits qui concourent à le fixer figurent des vignes, des arbres à fruits, et bon nombre de denrées complétement horticoles. Pour que nos recherches aboutissent autant que le comporte leur nature, il importe de les confiner sur des points où les conditions du travail ne diffèrent que le moins possible.

A cet effet, c'est en Angleterre, en Belgique et dans le nord de la France surtout que nous comparerons les résultats des diverses formes de culture. Température, espèce des productions, tout, jusqu'à la quantité des populations, s'y ressemble assez pour offrir des bases suffisantes aux conclusions que nous aurons à prendre.

Digitized by Google

Or, en nous en tenant aux prix de fermage existant dans ces pays, et ce sont les plus élevés qu'il soit possible d'y trouver sur des espaces de quelque étendue, nous avons en moyenne les chiffres suivants :

Grande culture, par hectare..... .	102 (1) fr.
Moyenne culture	85
Petite culture	110

Il nous reste à présent à apporter à ces chiffres les modifications sans lesquelles il serait impossible d'en tirer l'expression suffisamment approximative de l'étendue du produit net des cultures auxquelles ils appartiennent.

La première consisterait à en défalquer la portion du prix des baux qui doit être considérée comme l'intérêt des capitaux dépensés en constructions par les propriétaires. Il est difficile d'obtenir à ce sujet des indications d'une exactitude complète. Toutefois on serait, ce nous semble, assez près de la vérité en évaluant la déduction à opérer à un dixième pour les grandes cultures, à un septième pour les moyennes, et à un cinquième au moins pour les petites. Ainsi nous aurions pour fermage provenant uniquement des terres les sommes suivantes :

Grande culture.....	92 fr.
Moyenne culture.....	73
Petite culture.....	88

Les impôts qui pèsent sur la terre doivent maintenant être ajoutés au montant des fermages ; or, s'il est possible d'en donner la quotité par hectare en France, nous ne

(1) Nous n'avons pris ici que les chiffres afférents à l'Angleterre. Ceux qui en France appartiennent à la grande culture sont beaucoup plus faibles, et nulle part d'ailleurs elle n'y occupe d'assez grandes superficies pour offrir un de ces vastes ensembles agricoles qui se rencontrent en Angleterre.

Digitized by Google

saurions en faire autant pour l'Angleterre. Les taxes des comtés et des paroisses, y compris celle des pauvres, s'élèvent assez haut; mais elles diffèrent suivant les localités, et les maisons en payent une partie; restent en outre des portions d'impôt territorial non rachetées, des dîmes et des glèbes ecclésiastiques, qui ne sont pas perçues également ni dans les mêmes proportions sur tous les points du territoire (1). Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les contributions de toute espèce auxquelles la terre est soumise, acquittées par les fermiers, dans les diverses contrées auxquelles ont été demandés nos chiffres, sont dans leur ensemble moins fortes en Angleterre qu'en France, et qu'en les négligeant faute de données assez précises, c'est aux petites cultures que nous ne tenons pas compte de la partie de produit net comparativement la plus considérable.

Quant à la portion du produit qui, déduction faite des frais de l'exploitation, reste aux fermiers à titre de bénéfice net, quoique considérable, elle est néanmoins celle dont l'omission a le moins d'inconvénients. Partout cette portion est réglée par la concurrence et le taux commun de l'intérêt et des profits industriels, et elle ne doit pas présenter, de culture à culture, ni même de pays à pays (du moins pour ceux dont il est question dans nos supputations), de différences notables. L'évaluerait-on dans les uns à 5 pour 100 des capitaux engagés, dans les autres à 6 ou à 7 (intérêts non compris), non-seulement il n'y au-

(1) On évalue à 408 millions la totalité des charges qui, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, pèsent sur la propriété foncière, maisons comprises. Dans ce chiffre, les dîmes figurent pour 100 millions, et l'impôt territorial pour 29; mais quelle est la part de l'Angleterre seule et celle des comtés qui nous ont fourni le taux de fermage? Il n'existe pas de documents détaillés qui permettent de le discerner.

Digitized by Google

rait pas là de quoi changer bien sensiblement la proportion des chiffres, mais peut-être faudrait-il considérer les différences comme répondant à des rétributions de travail personnel inégalement fourni suivant les modes de culture.

Un point, au contraire, d'une importance extrême, c'est de mesurer les effets de la différence du prix des denrées. Nous avons à comparer des quotités de produit net réalisées en Angleterre, en France et en Belgique, et il est indispensable de les ramener à leurs éléments. Or, voici les moyennes des cours du blé dans ces divers pays depuis dix ans. En Belgique, les moyennes donnent un peu moins de 17 francs l'hectolitre; dans le nord de la France, 18 francs, et en Angleterre environ 25 francs (1). Il est à remarquer toutefois que la même disproportion de valeur vénale n'existe pas pour une partie très-importante de la production anglaise, pour les fourrages; aussi en prenant des quantités de blé pour expression de la valeur des fermages, convient-il de réduire un peu le prix anglais, afin d'avoir un terme de comparaison qui comprenne l'ensemble des denrées dont la vente sert dans ce pays à acquitter les loyers. C'est à 22 francs seulement que nous supputerons le prix du blé, et nous admettrons ainsi d'un côté 18 francs, et de l'autre 22 francs.

D'après ces rectifications, la grande culture la plus avancée laisserait, en moyenne, par hectare, un produit net appréciable équivalant à 419 litres de blé; la moyenne, également la plus avancée, en laisserait un de 405 et la petite un de 489. Rapportées à un type commun en numéraire à raison d'un prix de 20 francs par hectolitre,

(1) C'est à 60 schellings le quarter, ou 26 francs l'hectolitre, qu'on évalue en Angleterre le plus bas prix rémunératoire du blé. Depuis dix ans cependant les cours très-variables ne l'ont que rarement dépassé, et 25 francs nous semble avoir été le prix moyen.

Digitized by Google

ces quantités donneraient pour expression de la capacité productive des divers modes d'exploitation : 83 francs 80 c., 81 francs et 97 francs 80 c.

De tels chiffres, eu égard à ce qu'ils ont d'incomplet et aux difficultés qui empêchent de préciser suffisamment les données sur lesquelles ils reposent, ne suffiraient pas pour autoriser à déclarer qu'il est des formes de travail auxquelles appartient une supériorité décidée et constante. Si la petite culture est celle qui semble l'emporter, il se pourrait qu'elle dût ces avantages à des circonstances passagères ou accidentelles, et nous hésiterions beaucoup à admettre qu'elle parvint à tirer, en général, du sol un peu peu plus de richesse que les autres, si d'autres faits ne joignaient leur témoignage à celui qui ressort de nos évaluations.

Dans toutes les contrées où l'art agricole a réalisé des améliorations nombreuses, la petite culture est celle qui maintenant afferme au plus haut prix. En Angleterre même, hors des districts dont la nature de leurs terres a fait le principal siége de l'industrie herbagère, les moyennes et les petites fermes ne subsistent que parce qu'elles fournissent des rentes tout aussi élevées que les grandes. En Ecosse, dans le comté d'Édimbourg, c'est la petite culture qui l'emporte à cet égard (1), et dans le pays de Galles, comme dans la malheureuse Irlande, les parcelles dont jouissent les paysans ne leur sont cédées qu'à un taux supérieur à celui des loyers de l'Angleterre.

En Belgique, où les deux systèmes sont en contact, c'est la petite culture qui, partout où le sol se prête à son genre de production aussi bien qu'à celui de la grande, en donne les plus hauts fermages et s'en empare.

(1) *General report of the agricultures state and political circumstances of Scotland*, by sir John Sinclair, volume I, page 198.

Digitized by Google

En France, il en est de même, et dans une foule de départements subsistent des différences notables dans les offres des petits et des grands fermiers.

Assurément, de tous les départements de la France, celui du Nord est le plus habilement cultivé. Bien que la moyenne et la petite culture y dominent, tous les systèmes d'exploitation y ont place, et il est des arrondissements où des cantons presque tout entiers sont couverts de grandes fermes. Eh bien! sur tous les points, les petits cultivateurs afferment à plus haut prix que les autres, et de là des locations en détail dont l'usage se répand de plus en plus (1).

De quelque habileté que fassent preuve les grands fermiers de l'Angleterre, l'état du revenu territorial du pays confirme pleinement les conclusions fournies par les chiffres auxquels nous sommes arrivés. Il est évident, en effet, que la part des propriétaires n'y est pas aussi forte que sembleraient le permettre l'abondance des capitaux et la densité des populations.

C'est à 20 schellings par acre, c'est-à-dire à moins de 62 francs par hectare, que monte la moyenne des fermages. Or, prenez en Belgique ou en France les provinces où la population s'élève, comme en Angleterre, à 93 habitants par kilomètre carré, vous y trouverez des prix de location qui, évaluées en quantités de denrées, atteignent ou dépassent ce chiffre.

Bien plus : comparez la partie de l'Angleterre où, grâce

(1) Voir *Agriculture française*, par MM. les inspecteurs de l'agriculture, département du Nord, état de la propriété et baux. L'auteur n'est partisan ni de la petite culture, ni des locations en détail, qu'il suppose devoir épuiser l'avenir. Mais les faits qu'il cite montrent à quel point la petite culture, en payant plus cher l'usage du sol, acquiert de faveur et succède aux plus grandes cultures à mesure que les baux existants arrivent à leur terme.

Digitized by Google

à la bonté et à l'étendue des pâturages, les terres rapportent le plus, la région du nord qui comprend les comtés d'York, de Durham, de Cumberland, de Lincoln, de Northumberland et de Lancastre, avec la région également la plus florissante de la France, cette partie du nord qui renferme, entre la frontière de la Belgique, la mer, l'Oise et la Seine, les départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, presque tout celui du Nord, une partie de ceux de l'Aisne et de l'Eure, ainsi que quelques cantons de Seine-et-Oise, c'est dans la région française que vous trouverez le produit net le plus élevé (1). Et la différence deviendrait plus saillante encore si nous faisions entrer la Belgique dans la comparaison, et mettions ainsi en parallèle avec la plus riche portion du sol britannique une section territoriale dont la grandeur serait de près de moitié de la superficie totale de l'Angleterre.

Or, il n'en devrait pas être ainsi. Une cause très-puissante agit sans cesse en Angleterre pour y élever les fermages au delà du taux qu'à degré pareil d'habileté rurale ils peuvent atteindre sur le continent : c'est la supériorité de valeur vénale des produits. Cette cause opère de deux manières également décisives. D'abord, ainsi que l'ont fait voir les faits réalisés en Angleterre avant et depuis 1814, la rente des terres croît toujours dans une proportion un

(1) On peut hardiment évaluer à 75 francs par hectare la moyenne des fermages pour toute cette partie de la France, ce qui, en comptant le blé à raison de 18 francs l'hectolitre, suppose qu'il en revient au propriétaire 415 litres par hectare. Or, en portant à 90 francs par hectare, et c'est faire la part large, la moyenne des rentes dans le Nord de l'Angleterre, et en supposant, afin de compenser la moindre différence des prix des fourrages, la valeur du blé en Angleterre à 22 fr. seulement, nous n'aurions pour portion affectée aux fermages que 409 litres.

Digitized by Google

peu plus forte que le prix même des denrées : la raison en est que les fermiers, quand ils vendent cher, réalisant, à l'aide d'une moindre portion de la récolte, les profits dont ils ont besoin, sont conduits par la concurrence à grossir la part des propriétaires. D'un autre côté, c'est la valeur vénale des produits qui décide de la plupart des dépenses destinées à faciliter et à amender le travail. Telle amélioration dont les frais ne seraient pas couverts par le surcroît des quantités obtenues, tant que les prix sont faibles, devient lucrative et s'effectue quand les prix s'élèvent, et de là vient qu'avec leur hausse se multiplient les frais destinés à ajouter à la capacité productive du sol. C'est la cherté des grains qui, en Angleterre, amenait pendant la guerre continentale tant de demandes de bills de clôture; c'est la supériorité actuelle des cours qui continue à assurer aux terres des avances qu'elles ne reçoivent pas ailleurs, et qui, dues en grande partie aux propriétaires, rendent des intérêts dont le montant se retrouve dans le chiffre des fermages. Mais le système d'exploitation du pays à des avantages considérables joint des inconvénients non moins réels. S'il convient à merveille à la production des céréales, à l'élève et à l'entretien du bétail et surtout des moutons, en revanche, il ne se prête bien ni aux soins réclamés par les plantes auxquelles il faut beaucoup de façons et de main-d'œuvre, ni aux détails minutieux du faire-valoir (1), et laisse ainsi sans les utiliser des éléments

(1) L'Angleterre n'a pas la centième partie de son sol cultivable consacrée aux cultures difficiles et laborieuses. C'est l'Irlande et l'Écosse qui lui fournissent ses lins, ses chanvres et ses plantes tinctoriales et légumineuses, ainsi que des produits de basse-cour, qu'elle tire aussi des parties les plus rapprochées du continent européen. En France et en Belgique, les cultures délicates tiennent d'autant plus de place, que les départements sont plus peuplés et plus florissants. Elles

Digitized by Google

de revenu d'une véritable importance. C'est là son côté faible; c'est là ce qui, malgré l'assistance des nombreux capitaux successivement incorporés au sol, l'empêche de donner tout ce qu'obtiennent d'autres systèmes sur des points où les circonstances locales sont loin de stimuler et de rémunérer aussi amplement les efforts de l'art et les sacrifices propres à multiplier les récoltes.

Les faits que nous signalons méritent d'autant plus d'attention, que beaucoup d'agronomes, faute de discerner tout ce que l'agriculture anglaise doit uniquement à l'élévation du prix des denrées qu'elle recueille, ont attribué à ses formes une énergie toute particulière et les ont recommandées comme les seules qui pussent imprimer à la richesse territoriale un développement rapide et continu. A leurs yeux, toute industrie qui en suit d'autres ne saurait remplir pleinement son but, et la petite culture, qui en a de tout opposées, a été par cela même l'objet d'attaques incessantes. On lui a reproché de manquer de capitaux, d'épuiser l'avenir, de ne pouvoir nourrir le nombre d'animaux nécessaire pour réparer les pertes de fécondité qu'elle impose au sol, et de là des inquiétudes toutes les fois qu'elle a multiplié ses conquêtes et élargi son domaine. Assurément un régime rural qui laisse au moins autant de produit net que les autres répond par

occupent 13 centièmes du territoire dans la région du nord de la France que nous avons citée, et 17 centièmes dans le seul département du Nord. Quant aux produits d'étable et de basse-cour, dont ne peuvent s'occuper les grands fermiers de l'Angleterre, ils figurent pour une portion considérable dans le produit des petites fermes. Dans le département du Nord, une ferme de 20 hectares recueille en veaux, laitage, œufs et volailles parfois pour un millier de francs dans l'année, et les frais défalqués, c'est l'équivalent d'une addition au produit net de 15 à 20 francs par hectare. On peut consulter à ce sujet le Mémoire de M. Cordier sur l'agriculture de la Flandre française.

Digitized by Google

cela même bien suffisamment aux accusations dont il est l'objet; mais telle est chez des hommes éclairés d'ailleurs la force des préventions à cet égard, qu'il ne sera pas sans intérêt de montrer combien les faits soigneusement consultés les démentent.

A cet effet, nous nous arrêterons au reproche qui à coup sûr serait le plus grave s'il était fondé, à celui de ne pouvoir alimenter en assez grand nombre les animaux dont la présence sur les exploitations est indispensable à la production des engrais sans lesquels la terre, de plus en plus épuisée, finirait par ne céder que des récoltes trop appauvries pour rémunérer les efforts de l'homme. C'est le reproche capital, celui qui est le plus fréquemment articulé et qui jusqu'ici a obtenu la plus constante croyance.

Voyons donc ce qu'il a de vrai ou d'erroné.

Sans nul doute, c'est l'Angleterre qui, à superficie égale, nourrit le plus d'animaux; la Hollande seule pourrait lui disputer cet avantage : mais est-ce là un résultat des formes de l'exploitation, et des circonstances de climat et de situation locale ne concourent-elles pas à le produire? C'est, à notre avis, ce qui ne saurait être contesté.

En effet, quoiqu'on en ait dit, partout où la grande et la petite culture se rencontrent sur les mêmes points, c'est celle-ci qui, bien qu'elle ne puisse entretenir autant de moutons, possède, tout compensé, le plus grand nombre d'animaux producteurs d'engrais. Voici par exemple ce qui ressort des informations fournies par la Belgique :

Les deux provinces où règne la plus petite culture sont celles d'Anvers et la Flandre orientale, et elles possèdent en moyenne, par 100 hectares de terres cultivées, 74 bêtes bovines et 14 moutons. Les deux provinces à grandes fermes sont celles de Namur et du Hainaut, et elles n'ont en moyenne, pour 100 hectares de terres cultivées, que

Digitized by Google

30 bêtes bovines et 45 moutons. Or, en comptant suivant l'usage 10 moutons comme l'équivalent d'une tête de bétail, nous rencontrons d'un côté 76 animaux servant à maintenir la fécondité du sol, de l'autre moins de 35 (1), différence à coup sûr énorme. Il est à remarquer au surplus que le nombre des animaux n'est pas, dans la partie de la Belgique dont le sol est divisé en très-petites fermes, beaucoup moindre qu'en Angleterre. En l'évaluant dans cette dernière contrée à raison seulement du territoire en culture, il y existe par centaine d'hectares 65 bêtes à cornes et près de 260 moutons, c'est-à-dire l'équivalent de 91 des premiers, ou seulement 15 de plus que dans l'autre. Et encore est-il juste d'observer qu'en Belgique presque rien n'est perdu des engrais donnés par des animaux nourris à peu près toute l'année à l'étable, tandis qu'en Angleterre, la pâture en plein air affaiblit considérablement les quantités qu'il devient possible de mettre entièrement à profit.

Dans le département du Nord aussi, ce sont les arrondissements dont les fermes ont la moindre contenance qui entretiennent le plus d'animaux. Tandis que les arrondissements de Lille et de Hazebrouck, outre un plus grand nombre de chevaux, nourrissent, l'un l'équivalent de 52 têtes de gros bétail, l'autre l'équivalent de 46, les arrondissements où les exploitations sont les plus grandes, ceux de Dunkerque et d'Avesnes, ne contiennent, le pre-

(1) D'après les documents statistiques publiés par le ministre de l'intérieur, troisième publication officielle. Il faut, dans ces sortes d'évaluations, s'en tenir à mesurer les quantités de bétail par les surfaces cultivées, puisque ce sont celles-là seules dont les animaux entretiennent la fertilité.

Digitized by Google

mier que l'équivalent de 44 bêtes bovines, l'autre que celui de 40 (1).

Pareilles recherches étendues sur d'autres points de la France offriraient des résultats analogues. S'il est vrai que dans la banlieue des villes la petite culture s'abstienne de garder des animaux, au produit desquels elle supplée facilement par des achats d'engrais, il ne se peut que le genre de travail qui exige le plus de la terre ne soit pas celui qui doive en entretenir le plus activement la fertilité. Assurément il n'est pas donné aux petites fermes de posséder de nombreux troupeaux de moutons, et c'est un inconvénient; mais en revanche, elles ont plus de gros bétail que les grandes. C'est là une nécessité à laquelle elles ne sauraient se soustraire dans aucun des pays où les besoins de la consommation les ont appelées à fleurir; elles périraient si elles ne réussissaient pas à s'y soumettre.

Voici, au surplus, sur ce point, des détails dont l'exactitude nous paraît pleinement attestée par l'excellence du travail où nous les avons puisés. Ces détails, contenus dans la statistique de la commune de Vensat (Puy-de-Dôme), publiée récemment par M. le docteur Jusseraud, maire de la commune, sont d'autant plus précieux, qu'ils mettent dans tout leur jour la nature des changements que le développement de la petite culture apporte au nombre et à l'espèce des animaux dont le produit en engrais entretient et accroît la fertilité des terres.

Dans la commune de Vensat, qui comprend 1,612 hectares divisés en 4,600 parcelles appartenant à 591 propriétaires, le territoire exploité se compose de 1,466 hectares. Or, en 1790, 17 fermes en occupaient les deux tiers et 20 autres tout le reste. Depuis lors les cultures se sont

(1) D'après la statistique de la France, publiée par le Ministre du commerce, *Agriculture*, tome I.

Digitized by Google

morcelées, et maintenant leur petitesse est extrême. Quelle a été l'influence du changement sur la quantité des animaux? Une augmentation considérable. En 1790, la commune ne possédait qu'environ 300 bêtes à cornes et de 1,800 à 2,000 bêtes à laine; aujourd'hui elle compte 676 des premières et 533 seulement des secondes. Ainsi, pour remplacer 1,300 moutons, elle a acquis 376 bœufs et vaches, et tout compensé, la somme des engrais s'est accrue dans la proportion de 490 à 729, ou de plus de 48 pour 100. Et encore est-il à remarquer que, plus forts et mieux nourris à présent, les animaux contribuent bien davantage à entretenir la fertilité des terres.

Voilà ce que les faits nous apprennent sur ce point. Il n'est pas vrai que la petite culture ne nourrisse pas autant d'animaux que les autres; loin de là, à conditions locales pareilles, c'est elle qui en possède le plus, et il ne devait pas être difficile de le présumer, car du moment où c'est elle qui demande le plus aux terres, il faut bien qu'elle leur donne aussi plus de soins que les autres. Que l'on prenne un à un les autres reproches, qu'on les examine à la clarté de faits bien appréciés, on s'apercevra bientôt qu'ils ne sauraient être mieux fondés, et qu'ils n'ont été formulés que parce qu'on a comparé l'état des cultures dans des contrées où les causes de la prospérité agricole n'agissaient pas avec la même énergie.

Ce n'est pas cependant que nous tenions la petite culture pour exempte de tout inconvénient. Comme tous les autres modes d'organisation rurale, elle a les siens, au contraire; mais en pareille matière, pas d'autre règle que les résultats définitifs, et il suffit qu'une forme de travail ne donne pas moins de produit net que les autres pour qu'on doive admettre qu'elle ne leur cède en rien, et qu'à titre de compensation des défauts qu'on lui reconnaît, elle

Digitized by Google

possède des avantages qui lui sont propres. Bien des causes diverses concourent à déterminer les systèmes de production industrielle. L'état des arts, de la richesse et des consommations a sa part d'influence, et à chaque époque sociale s'opèrent des transformations commandées par les changements survenus dans les goûts, les besoins, les demandes des populations. Dans l'ordre agricole, ces tranformations ont été fréquentes, et ce qui les a déterminées, c'est l'augmentation que leur accomplissement amenait dans le taux des fermages. Là étaient le signe de leur utilité, le gage de leur opportunité, le principe et la cause de leur réalisation. Il n'en sera pas différemment à l'avenir, et jamais, dans l'intérêt de tous comme dans leur intérêt propre, les propriétaires n'auront rien de mieux à faire que de laisser leurs terres passer aux mains d'hommes qui ne leur en offrent le plus haut prix de location que parce que leur mode de culture est devenu le plus apte à en tirer tout ce qui, dans la situation du moment, doit et peut en être obtenu.

De l'influence des modes de culture sur l'économie sociale.

Nous voici maintenant sur un nouveau terrain. Jusqu'ici nos recherches ont porté sur les causes de la diversité des systèmes agricoles et sur leur degré relatif de puissance et d'énergie productive. Il nous faut maintenant examiner quelle est leur influence sur l'état social. Tous, pour réaliser un produit net égal, n'exigent pas les mêmes quantités de main-d'œuvre, tous n'attachent pas à la terre pareil nombre de familles. Or, de telles différences réagissent nécessairement sur la densité et la composition des populations, et ce sont là des faits trop consi-

Digitized by Google

dérables pour ne pas devoir être appréciés dans leurs principales conséquences.

Dès l'origine du débat sur les grandes et les petites fermes, ce fut là d'ailleurs le côté de la question qui souleva les controverses les plus épineuses : « Plus la culture épargne d'hommes, plus elle fournit à d'autres hommes de moyens de subsistance, » disait Arthur Young; puis, érigeant cette assertion en axiôme incontestable, il en partait pour affirmer que la grande culture, étant celle qui emploie le moins de bras, avait à un plus haut degré que les autres le don de susciter les progrès du commerce, des arts et de la richesse. De nos jours, cette opinion garde encore son empire, et il est rare que l'on ne donne les rapports de nombre établis entre les cultivateurs et le reste de la population comme la véritable mesure de la prospérité rurale et de la puissance industrielle des nations. Examinons donc ce qu'il y a d'admissible dans cette opinion. Nous commencerons par constater les faits, puis nous en pèserons les conséquences.

Sous quelque régime qu'il soit obtenu, le produit de la terre se divise en deux portions, l'une qui rembourse les frais et rémunère les efforts du travail, l'autre qui subvenant au payement des fermages, des impôts et des intérêts des capitaux empruntés, devient immédiatement le partage des classes étrangères aux occupations rurales. Cette portion n'est pas toutefois la seule dont ces classes tirent leurs moyens de nutrition. Les laboureurs eux-mêmes ont besoin d'objets manufacturés; riches ou pauvres, fermiers ou journaliers, tous ont à payer des dépenses de mobilier, de logement, de vêtements, et tous en prélèvent le montant sur la part qui leur revient à titre de profits et de salaires.

Maintenant, tous les modes de culture n'emploient pas

Digitized by Google

le même nombre de bras pour réaliser, en quantité égale, la portion du produit total que les cultivateurs ne se réservent pas, et de là des différences dans le chiffre et la proportion des diverses parties de la population.

Supposez, par exemple, deux contrées où la partie des récoltes qui se convertit en produit net suffise également pour alimenter soixante habitants par kilomètre carré, mais où il faille dans l'une soixante cultivateurs pour la réaliser, et dans l'autre trente seulement, il s'ensuivra déjà des disparates considérables et dans le chiffre de la population générale et dans la force respective des classes rurales et des classes mercantiles et manufacturières. Ce ne seront pas les seules. Les cultivateurs consomment et achètent des articles fabriqués; en échange, ils donnent une portion des fruits de leur propre travail, et en admettant que cette portion forme le tiers de ce qu'il faut à un homme pour subsister (1), il y aura d'un côté vingt personnes, et de l'autre dix en sus de celles que nourrit la somme des produits qui ne payent pas le travail agricole. Voici, dès lors, quels seraient les résultats définitifs :

	Cultivats.	Autres Individus.	Population totale.	Proportion des Cultivateurs à la population totale.
1re contrée..	60	80	140	48 pour 100
2e contrée..	30	70	100	30 pour 100

(1) Il est inutile, je pense, de rappeler que les salaires, sous quelque forme qu'ils soient alloués, se composent en réalité d'une portion des produits que ceux qui les reçoivent concourent à créer. Le fermier ne solde en argent les ouvriers qu'en vendant les grains qu'il récolte, et ces grains arrivent au reste de la population tout aussi bien que si l'ouvrier, les ayant reçus en nature, les avait échangés lui-même contre du numéraire dont il use pour acheter tous les objets dont il a besoin.

Digitized by Google

Ces chiffres montrent quelles modifications peuvent apporter à l'état social des systèmes d'exploitation qui n'obtiennent le même produit net qu'avec l'assistance d'inégale quantité de bras. Ici, et les chiffres que nous avons présentés répondent à des faits réels, nous trouvons, sous les systèmes mis en regard, des populations qui diffèrent à la fois et par leur ensemble total et par les occupations entre lesquelles elles se partagent; mais, il est essentiel de le remarquer, si le mode de culture qui retient le plus de familles dans les campagnes entretient, proportionnellement à ce nombre, le moins d'industriels, c'est cependant celui qui, à raison des superficies données, en alimente le plus; car il en fait subsister quatre-vingts par kilomètre carré; l'autre, au contraire, n'en peut nourrir que soixante-dix.

C'est la petite culture qui, à cause de l'espèce des productions qu'elle s'attache à recueillir, requiert toujours le plus de main-d'œuvre. Aussi, toutes les fois qu'elle obtient autant d'excédant que les autres, lui faut-il un surcroît de produit brut qui, tout en rétribuant un nombre additionnel de cultivateurs, finit par passer en partie aux mains des artisans et en accroît la quantité. Ainsi, tout en créant de tout autres proportions que la grande entre les diverses fractions de la population, n'en est-elle pas moins celle qui, à superficie pareille, offre le plus de moyens de subsistance aux unes et aux autres.

C'est là ce dont les faits, partout où il est possible de les constater avec quelque précision, rendent pleinement témoignage (1).

(1) Il est très-difficile d'obtenir des informations bien exactes sur ce point. D'abord, il est des points où les exportations et les importations de subsistances sont assez considérables pour influer sur les quantités de population industrielle. En second lieu, il en est où bon

Digitized by Google

Nulle part la grande culture ne tient autant de place qu'en Angleterre, et nulle part n'existe tant de disproportion entre les diverses classes de la population. On n'y compte pas vingt-neuf cultivateurs sur cent personnes de toute profession, et en admettant qu'un quinzième des moyens de subsistance soit importé chaque année, on ne trouverait encore que moins de vingt-neuf cultivateurs sur quatre-vingt-treize personnes vivant des produits mêmes du sol (1), ce qui donnerait 31 sur 100.

nombre de cultivateurs s'appliquent à des travaux manufacturiers, et où par conséquent les classifications sont assez incertaines. Il faut donc se contenter de données approximatives; nous pensons toutefois que celles dont nous ferons usage offriront des contrastes assez marqués pour qu'il en sorte une juste appréciation de la généralité des faits.

(1) Les importations en grains de l'Angleterre consistent, en moyenne annuelle, en 5 millions d'hectolitres fournis par l'Irlande et plus de 1,100,000 hectolitres de blé d'autres provenances De plus, l'Ecosse et l'Irlande lui envoient beaucoup d'animaux de boucherie, et elle tire du continent de notables quantités de légumes, de produits d'étable et de basse-cour. Aussi est-ce évaluer très-bas que de ne porter qu'au quinzième des consommations alimentaires la masse de celles auxquelles satisfont des denrées venues du dehors.

Comme, déduction faite des semences, il reste à l'Angleterre un produit brut disponible d'environ 3 milliards de francs, et que le montant des fermages y excède à peine 700 millions, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt d'indiquer par quelles voies les moyens de subsistances arrivent à tant de personnes étrangères à la culture. Nos chiffres ne doivent être considérés que comme de simples approximations.

Produit brut à répartir, déduction faite des semences, 3,000,000,000

Portion qui échoit aux classes non agricoles.	
Montant des fermages.....	700,000,000
Dîmes et impôts payés directement par les fermiers.....	210,000,000
à reporter.....	910,000,000

Digitized by Google

En Belgique, en Italie, en France, sur tous les points où la terre rend un produit net égal ou supérieur à celui de l'Angleterre, le nombre des cultivateurs, comparé à l'ensemble de la population, s'élève en raison inverse de l'étendue des cultures. Il est de plus de 40 pour 100 dans celles des provinces belges dont Anvers et Gand sont les chefs-lieux, de 44 en Toscane et en Lombardie, de 40 en moyenne dans les deux départements de l'Alsace, et de 43 dans le département du Nord (1).

report.....	910,000,000
Dépenses des classes agricoles.	
Contingent dans le payement des impôts de consommation et indirects.....	300,000,000
Charges d'entretien et réparation du mobilier d'exploitation.....	150,000,000
Dépenses des fermiers dans leurs ménages, lesdites dépenses acquittées sur le montant des intérêts et profits qu'ils tirent, à raison de 10 pour 100 au moins, d'un capital d'environ 6 milliards 1/2..	340,000,000
Dépenses des ouvriers et domestiques, autres que dépenses de nourriture, un peu plus du tiers de leurs gages.....	320,000,000
Valeur totale des moyens de subsistance qui reviennent aux classes mercantiles et manufacturières..	2,020,000,000

(1) Il serait impossible de garantir la parfaite exactitude de ces divers chiffres. Ceux qui se rapportent à l'Italie nous semblent d'autant plus vrais, qu'ils sont conformes aux proportions dans lesquelles les récoltes se partagent entre les propriétaires et les métayers. Pour la Belgique, des recherches faites assez récemment ont porté la population agricole des deux Flandres à 60 pour 100 du chiffre total. Mais il est essentiel de remarquer que nulle part ne se trouvent tant de cultivateurs exerçant une industrie manufacturière. Les petites fermes du pays de Waes, entr'autres, sont aussi de petites manufactures. En France, ce sont les conseils de révision qui fournissent les données

Digitized by Google

Voici des chiffres qui marquent le montant des différences à cet égard :

	PAR KILOMÈTRE CARRÉ.		
	Population totale.	Nombre des laboureurs	Autre population.
Angleterre.....	93	27	66
Partie de la France située entre la frontière de la Belgique, l'Oise, la mer et les limites du Maine et de la Bretagne. Cette région qui comprend, outre la section du nord que nous avons comparée au nord de l'Angleterre, toute la Normandie, a en étendue plus du tiers de l'Angleterre et obtient en moyenne à peu près le même produit net (1).....	97	34	63
Alsace. — Départements du Haut Rhin et du Bas-Rhin	117	47	70
Département du Nord.....	191	82	109
Belgique. — Flandre orientale et province d'Anvers	118	80	108
Italie. — Lombardie.....	121	53	68

sur le classement des populations, et là où se mêlent dans les villages des industries diverses, les réponses des jeunes gens interrogés sur leurs professions peuvent amener quelques incertitudes. Mais une cause d'incertitude plus grande sur la véritable répartition naît du mouvement des importations et des exportations de subsistances. L'Angleterre importe le treizième environ de ses consommations alimentaires, et il est en France des départements, comme celui de la Seine-Inférieure, dont une très-forte partie des subsistances vient des départements voisins. En pareille matière, il faut se contenter d'approximations.

(1) La moyenne générale du revenu net de l'Angleterre est d'un peu moins de 62 francs par hectare : or, en supposant que, pour com-

Digitized by Google

Ces chiffres montrent combien, à raison des quantités de main-d'œuvre dont ils ont besoin, les divers modes d'exploitation influent sur la composition et la densité des populations. Les différences qu'ils expriment sont néanmoins atténuées par le manque d'uniformité complète des cultures. Partout il existe un certain mélange, et en France, entre autres, la région qui nous a fourni nos termes de comparaison, non-seulement contient autant de fermes moyennes que de petites, mais en compte aussi un grand nombre de grandes. S'il nous fallait réduire les faits en chiffres définitifs, nous dirions qu'en moyenne, tandis que la petite culture emploie quarante cultivateurs pour réaliser un excédant qui puisse nourrir soixante autres personnes, la grande n'en nécessite pas plus de trente.

Dans tous les cas, ce qu'il importe et ce qu'il suffit de constater, c'est qu'à superficie semblable, la petite culture, tout en peuplant davantage les campagnes, est de toutes celle qui entretient le plus de familles exemptes de soins agricoles. Son produit net, du moment où il n'est pas moindre que celui des autres, commence par en faire subsister autant; puis la portion de produit brut à l'aide de laquelle le surcroît de laboureurs qu'elle occupe pourvoit à ses besoins en produits ouvrés, en alimente une quantité additionnelle. C'est ce qui ressort de tous les chiffres, un seul excepté. Or, celui-là même devient confirmatif quand nous tenons compte des importations qui nourrissent un quinzième au moins de la population de

penser toutes les différences de prix entre les diverses denrées, il faille n'évaluer l'hectolitre de blé qu'à 22 francs, la part des rentes ou fermages serait de 282 litres. Dans la région de la France que nous mentionnons, le prix moyen des baux monte à plus de 55 francs, ce qui, en comptant le blé à 18 francs l'hectolitre, fait au-delà de 300 litres.

Digitized by Google

l'Angleterre, et qui réduisent à moins de soixante par kilomètre carré le nombre des individus auxquels vingt-sept cultivateurs fournissent la subsistance.

Quelles sont les conséquences des proportions si différentes que les divers modes d'organisation agricole établissent entre toutes les fractions des populations? Est-il bon que la culture n'occupe que très-peu de familles, et que les autres industries en occupent proportionnellement davantage? Ceci n'a jamais fait doute dans l'esprit des partisans des grandes fermes, et le moindre nombre de bras que ces fermes emploient leur a paru l'un des principaux titres à la supériorité.

Eh bien! tout, dans cette opinion, ne repose que sur une fausse appréciation des faits. Si les contrées les moins avancées n'ont que peu de vie et d'activité industrielle, ce n'est pas, comme on l'a supposé, parce que l'agriculture y occupe trop de bras : c'est uniquement parce que les connaissances et les ressources applicables à d'autres soins y manquent. Ce qui partout détermine la quantité des familles vouées à l'exercice des arts et du commerce, c'est la quantité même de capital qui rétribue leurs labeurs. Jamais un genre de production n'amasse les moyens d'offrir un nouveau salaire sans qu'il survienne un homme pour en subsister : c'est un point auquel pourvoit suffisamment le développement naturel des populations toutes les fois qu'elles croissent en richesse et en lumières.

Aussi, pour que certaines formes de culture pussent arrêter ou limiter l'essor de l'industrie, faudrait-il qu'elles eussent pour effet de réduire les épargnes dont l'accumulation étend et diversifie les applications du travail : or, cela est de toute impossibilité. Nul cultivateur n'obtient ou ne garde la terre qu'à la condition d'en payer la plus haute rente qu'elle peut donner; et d'un autre côté, nul

Digitized by Google

journalier n'est admis à prendre part au travail qu'autant qu'il ajoute au produit, outre l'équivalent de ses gages, un surplus à titre d'intérêts et profit du montant des sommes qu'il reçoit. Aussi, quelque dépense que coûte la main-d'œuvre, ces dépenses n'en rentrent pas moins grossies d'un excédant égal à celui que donne tout autre emploi de capital, et il s'ensuit qu'elles contribuent dans la mesure habituelle à la formation des épargnes dont la société a besoin pour s'ouvrir de nouvelles voies de production.

Il n'y a donc, comme on le voit, dans la force des classes rurales, rien qui puisse faire obstacle au développement des autres classes. Quelque nombre de bras qu'il lui faille, l'agriculture n'en ôte pas à l'industrie manufacturière : celle-ci en a toujours autant qu'il lui est possible d'en payer, et cela est si vrai, qu'il est des pays, comme l'Angleterre et la Hollande, où, grâce à l'abondance des capitaux amassés, il existe plus de population que n'en saurait nourrir la portion des récoltes dont ceux qui les obtiennent peuvent se passer.

Qu'y a-t-il donc à examiner ici ? Une seule question, et au fond, une question fort simple, celle de savoir ce que les sociétés gagnent ou perdent à ce qu'à côté de classes dont le chiffre est donné par la quantité de capital affecté aux entreprises commerciales et manufacturières subsiste plus ou moins de population rurale. Ainsi réduite à ses véritables termes, la question devient facile à résoudre.

En effet, tout consiste à reconnaître, d'une part, s'il est avantageux aux États de renfermer dans leur sein des populations plus ou moins nombreuses, et de l'autre, quelle influence produit sur le sort des classes industrielles la présence de quantités différentes de familles occupées de soins agricoles. Attachons-nous d'abord au premier point.

Digitized by Google

Jusqu'ici la prospérité des États s'est rattachée par des liens étroits au degré de densité des populations qu'ils contiennent. Ce n'est pas seulement la force et la puissance publique qui croissent en raison de la quantité des familles réunies sur le territoire, c'est aussi l'activité et la richesse sociales. A moins qu'un concours extraordinaire de circonstances ne déjoue leurs efforts, les hommes, considérés en masse, n'arrivent ici-bas que pour y créer plus d'éléments de production qu'ils n'en épuisent, et plus ils se serrent sur le sol qui les porte, plus leurs travaux ajoutent à sa fécondité. C'est là ce dont rend témoignage le mouvement tout entier de la civilisation. A mesure que les différentes contrées se sont peuplées davantage, de nouvelles ressources y ont facilité les œuvres les plus nécessaires au bien-être commun; les capitaux et les occupations s'y sont multipliés, et avec le nombre de leurs habitants ont crû plus rapidement la richesse et l'aisance. De quelque part que soit venu l'accroissement, qu'il se soit accompli dans les campagnes ou dans les villes, dans les fermes ou dans les manufactures, l'effet, toutes les fois qu'il est sorti de causes naturelles, en a toujours été le même, toujours bon et profitable à tous.

Il n'y aurait qu'un cas où l'existence d'un surplus de population dû aux formes de la culture pourrait devenir regrettable: ce serait si, comme l'a supposé Arthur Young, ce surplus se composait nécessairement de familles condamnées à végéter dans l'ignorance et la misère. Mais sur quels faits s'appuie cette assertion, que contrediraient au besoin toutes les observations recueillies par la science? Nulle part la situation des laboureurs ne dépend de leur nombre absolu ou relatif; nulle part ils n'ont un sort moins heureux que ceux des industriels qui comme eux subsistent de salaires et de profits de capitaux. Entre les

Digitized by Google

ressources dont ils jouissent et celles qui appartiennent aux classes manufacturières se rencontrent des proportions dont le maintien est assuré par l'affluence des individus vers les occupations qui deviennent les plus lucratives. En agriculture comme dans les autres professions, maîtres et journaliers obtiennent tout ce qui, dans la mesure du moment, revient à toutes les sortes de productions de main-d'œuvre, et s'il arrive que d'ordinaire l'ouvrier des campagnes soit un peu moins chèrement payé que celui des villes, c'est qu'il préfère un genre de labeurs dont la régularité continue le préserve de chômages féconds en souffrances.

Quant à l'idée tant de fois reproduite que les grandes fermes contribuent plus que les petites au bien-être des populations qu'elles font travailler, à peine mérite-t-elle quelque mention. Toute la différence qui se rencontre entre les deux systèmes, c'est qu'il y a dans l'un peu de maîtres et beaucoup de journaliers; dans l'autre, plus de maîtres et moins de journaliers. Or, ne serait-ce pas là plutôt une raison à faire valoir en faveur du dernier? En effet, d'une part, il fait des avantages bien réels de l'indépendance le partage d'un plus grand nombre d'individus; de l'autre, en étendant pour les simples ouvriers la faculté de choisir leurs chefs, il relève leur condition et leur assure plus d'égards. Ce qui est certain, c'est que dans les petites fermes, la distance est peu marquée entre les deux classes; les serviteurs font en quelque sorte partie de la famille; ce sont des compagnons de travail et non de simples salariés; et de là, dans les relations, plus de douceur et de sûreté.

L'effet des cultures qui réclament le plus de main-d'œuvre se borne donc à ajouter à la population, qui subsisterait également dans tout autre régime rural, un

Digitized by Google

surplus dont l'existence ne présente aucun inconvénient particulier. Dès lors, il n'y a à juger les conséquences de la présence de ce surplus que par les règles applicables au degré de densité des populations, et à ne le considérer que comme une addition utile, comme une de ces additions qui, en multipliant le nombre des habitants d'un pays, en augmentent la force et l'activité.

Maintenant, quelle influence particulière exerce sur le sort du reste de la population le surcroît d'habitants que les petites cultures donnent aux contrées où elles prévalent? Peu de mots suffiront pour le dire.

De tous les mobiles de l'activité industrielle, le plus efficace, c'est l'étendue et la sûreté du marché. Plus elle a de consommateurs à pourvoir, plus la subdivision du travail permet d'en perfectionner les procédés, plus les entreprises se multiplient, plus s'élargissent les sources où les classes étrangères à la culture puisent les bénéfices qui les font avancer. Or, c'est précisément une extension du marché que leur assurent les systèmes d'exploitation qui, pour réaliser autant de produit net que les autres, exigent davantage de main-d'œuvre. Le surcroît de population qu'ils font subsister ne vit pas seulement des fruits de la terre : il lui faut des demeures, des meubles, des vêtements, des outils, des articles manufacturés; à ces sortes de consommations est affectée une partie du revenu qu'il se fait, et, forte ou faible, cette portion, en arrivant aux classes industrielles, ajoute aux moyens de vie et de bien-être dont la possession leur permet de déployer leurs forces et de croître en nombre et en prospérité.

C'est quelque chose aussi que la sûreté conférée aux débouchés par l'espèce des demandes que forment les familles rurales. Bien que les capitaux qu'elles attirent rendent à peu près les mêmes bénéfices, toutes les industries

Digitized by Google

n'assurent pas également l'aisance de ceux dont elles payent les labeurs. A cet égard, tout dépend de la régularité des salaires qu'elles distribuent, et dans l'intérêt des travailleurs, jamais celles dont les créations sont destinées à des exportations lointaines ou à satisfaire aux goûts élégants et variables des classes opulentes ne valent les industries qui, travaillant pour la grosse consommation, n'ont à redouter ni les méventes, ni les accidents dus aux caprices de la mode et aux hasards de la spéculation. Eh bien! ce sont celles-ci que multiplient principalement les consommations du supplément de population entretenu par les petites cultures. Les familles dont ce supplément se compose ne réclament guère que des produits dont la nécessité garantit constamment le placement, et plus elles sont nombreuses, plus leurs demandes concourent à accroître, au profit des classes manufacturières, la quantité des occupations dont la stabilité répand le bien-être le plus continu. Ainsi, extension et sûreté du marché, voilà ce qui résulte de l'existence de fortes populations agricoles. Assurément, ce sont là des avantages assez considérables pour qu'il soit impossible d'en méconnaître l'importance et la réalité.

Voyez, au surplus, avec quelle peine l'Angleterre lutte contre les inconvénients inhérents à la privation de ces avantages. Aucun pays n'a des capitaux si abondants, et n'a réalisé tant de prodiges d'habileté manufacturière; aucun pays ne s'est ouvert au dehors des débouchés aussi vastes, et pourtant aucun n'éprouve aussi fréquemment de douloureuses crises commerciales. C'est que des marchés, trop éloignés pour laisser prévoir toutes les fluctuations dont ils sont le théâtre, ne sont qu'un faible dédommagement de la faiblesse relative du nombre des consommateurs répandus dans les campagnes. Vainement

Digitized by Google

les spéculateurs et les fabricants consultent-ils toutes les données de l'expérience, des éventualités imprévues trompent leurs combinaisons; à tout moment, des débouchés sur lesquels ils comptaient ne peuvent accueillir leurs expéditions; l'encombrement des produits commence, et des populations devant lesquelles se ferment des ateliers, qui attendent que la vente reprenne, subissent des misères dont leur infatigable activité devrait les affranchir.

Il en serait autrement si l'Angleterre avait obtenu son revenu territorial actuel sous un système agricole qui eût laissé plus d'habitants aux campagnes. Supposez qu'à la place de ses grandes fermes, où ne subsistent que les 29 centièmes de sa population, elle en eût gardé de plus petites qui, comme celles de l'Alsace et de la Flandre, en auraient occupé 11 centièmes de plus, c'en eût été assez pour la mettre à l'abri des secousses dont elle a tant à souffrir. A tout ce qu'elle compte aujourd'hui d'habitants se joindraient près de 2,700,000 laboureurs qu'elle n'a pas (1), c'est-à-dire un nombre additionnel de consommateurs, dont les demandes, ajoutées à celles qui soutiennent son activité manufacturière, étendraient et régulariseraient le marché de manière à assurer aux masses ouvrières de meilleurs fruits de leurs efforts. Comment douter qu'il ne se trouvât, dans une telle situation, de bien autres éléments de richesse et de puissance que ceux dont ce pays est maintenant en possession?

A l'époque où la grande culture commença à y préva-

(1) Il existe en Angleterre 14,700,000 habitants, dont 4,263,000 seulement appartiennent à l'agriculture. Pour que le nombre des cultivateurs formât les 40 centièmes de la population totale, il faudrait qu'il ne fût pas au-dessous de 6,958,000; et s'il en était ainsi, le chiffre des autres classes ne changeant pas, la population totale s'élèverait à 17,895,000 âmes.

Digitized by Google

loir, tout s'unissait pour lui concilier la faveur publique. A ses anciennes colonies, l'Angleterre venait d'en ajouter beaucoup d'autres arrachées aux mains de leurs fondateurs; et grâce aux nouveaux marchés dont elle avait conquis l'approvisionnement exclusif, son industrie mercantile et manufacturière prenait des développements d'une rapidité inouïe. Aussi, quand des modifications subites dans les besoins de la consommation vinrent changer la situation des fermiers, et permettre à ceux qu'elles avaient le plus favorisés de concentrer à leur profit les exploitations, s'empressa-t-on d'applaudir à des innovations qui, en réduisant le nombre des cultivateurs, contribuaient à peupler plus vite des ateliers dont l'activité avait peine à atteindre au niveau croissant des demandes. Mais à toutes les transformations, à toutes les fortunes où la force des armes a trop de part, se mêlent toujours quelques occurrences qui, tôt ou tard, en vicient le cours; et, sous des avantages apparents, le nouveau régime rural recélait les germes d'un mal dont le temps devait étendre et aggraver la portée. Aujourd'hui, le territoire national ne renferme pas assez de consommateurs agricoles pour préserver le travail de fréquentes et funestes irrégularités, et trop souvent les classes laborieuses ont à expier l'abondance de la journée par la détresse du lendemain. Avec un mode de culture qui eût nourri plus de laboureurs, l'Angleterre n'aurait pas recueilli moins de prospérités, mais elle les eût recueillies dégagées d'inconvénients qui en ternissent l'éclat, et laissent les masses à la merci de nombreuses souffrances sur le sol même où sont réunis les plus immenses capitaux qui jamais aient vivifié et rétribué le travail.

Les explications dans lesquelles nous venons d'entrer suffisent pour montrer, sous leur véritable jour, les effets

Digitized by Google

des divers modes d'organisation rurale. On a vu en quoi consiste l'influence qu'ils exercent et sur la force et sur la composition des populations. C'était une erreur d'admettre que moins la terre emploie de bras, plus elle en laisse à la disposition du commerce et des manufactures, et il ne nous a pas été difficile d'en donner la preuve. C'en était une autre qu'imaginer que moins il y a de cultivateurs dans un pays, mieux l'industrie s'en trouve. C'est le contraire qui est la vérité : car rien n'est plus favorable à l'activité et au bien-être des classes non agricoles que d'avoir à côté d'elles, sur le sol même où elles travaillent, un très-grand nombre de consommateurs des produits dont la fabrication les occupe. L'avantage est si distinct et si considérable, qu'il est étrange qu'on ait pu le méconnaître. Quant aux objections nées de la supposition que tout système d'exploitation qui requiert beaucoup de main-d'œuvre étend et propage la misère, elles n'ont rien de plus applicable à l'agriculture qu'aux entreprises manufacturières. Les populations dont les labeurs fertilisent la terre ne sont pas régies par des lois économiques toutes particulières. Leur chiffre aussi se proportionne à l'étendue des ressources dont il leur est permis de disposer; pas plus que les autres, elles n'ont besoin d'assistance spéciale; pas plus que les autres, elles n'imposent de charges au reste de la société; et, quelle qu'en soit la quantité, leur existence, loin d'être une cause d'affaiblissement et de perturbation, devient un principe de puissance et d'activité.

Dans la différence du nombre des familles qu'ils font subsister, se rencontre, au surplus, le fait, qui seul autorise à prononcer entre les divers systèmes de culture. Tous peuvent élever très-haut le revenu territorial d'un pays, et jusqu'ici nul d'entre eux ne l'a assez emporté à cet égard,

Digitized by Google

pour qu'on soit en droit de le considérer comme doué d'une incontestable supériorité de capacité productive. Mais, parmi ces systèmes, il en est qui, tout en obtenant autant de produit net, entretiennent plus de population que les autres; et c'en est assez pour qu'il soit permis d'affirmer que les contrées où les circonstances locales les appellent à prévaloir sont, au fond, les mieux partagées.

Nous sommes arrivés au terme de recherches qui n'étaient exemptes ni de complications ni de difficultés. Voici plus d'un demi-siècle que la question des grandes et des petites cultures n'a pas cessé d'être agitée, et des controverses qu'elle a suscitées ne sont sorties que des assertions contradictoires.

Il était à désirer cependant qu'elle pût être décidée. Sur des intérêts autres que ceux de la science pesaient les incertitudes attachées à sa solution. De nos jours, deux grands principes d'ordre civil sont en lutte, et jusqu'ici, l'un et l'autre ont emprunté des armes aux dissentiments existants en matière d'organisation rurale. Sur la foi d'apparences spécieuses s'était formée la croyance que les formes de la propriété règlent celles de la culture, et aux préférences accordées aux divers modes d'exploitation répondaient des sympathies pour différents systèmes de constitution territoriale. Ainsi, les partisans des petites fermes l'étaient aussi des lois qui permettent le morcellement du sol; les amis exclusifs des grandes, au contraire, demandaient l'agglomération des domaines, et ne voyaient dans les substitutions et le droit d'aînesse que des nécessités auxquelles il fallait souscrire sous peine de voir promptement tarir les sources de la richesse sociale. Depuis quinze ans, les débats à cet égard n'ont eu que peu de retentissement parmi nous; mais, dans le reste de l'Europe, ils subsistent, et leur influence est considérable. Peut-être

Digitized by Google

même l'inégalité civile n'a-t-elle pas maintenant en Angleterre de plus solide rempart que la supériorité productive généralement attribuée aux grandes fermes, et, ce qui est certain, c'est que ceux des gouvernements de l'Allemagne qui, récemment encore, ont cru devoir restreindre la liberté des transmissions, n'ont été mus que par des préoccupations d'ordre et de bon arrangement agricole.

Il est à remarquer, au reste, que malgré le progrès continu des idées démocratiques, c'est la petite culture qui jusqu'ici a compté le moins de défenseurs. Est-ce au talent éminent des hommes qui, dès le commencement des controverses, s'en constituèrent les adversaires, qu'il faut l'attribuer ? Peut-être cette circonstance a-t-elle eu quelque influence ; mais, en y regardant de près, on reconnaît que d'autres ont opéré plus efficacement encore.

La grande culture a plus que toute autre des dehors qui préviennent en sa faveur. Grâce aux capitaux considérables qu'elle exige, les hommes qui l'exercent, instruits et riches, ont des habitudes et des goûts d'une certaine élévation, et tout, dans leurs arrangements domestiques, atteste une supériorité qui semble s'étendre à leur mode de production. Et puis, ces immenses champs où mûrissent des moissons d'une seule espèce, ces vastes pâturages où sont rassemblés des multitudes d'animaux, ces nombreux ouvriers réunis sur les points où s'accomplit le travail, tout cela aussi présente un aspect d'ordre, d'activité, d'abondance, qui charme les regards et ne manque pas de laisser des impressions favorables.

Quant aux hommes techniques, aux agronomes, eux aussi se sont montrés, en général, plus amis des grandes fermes que des petites, et bien des raisons expliquent leur préférence. La grande culture possède un avantage qui souvent s'est manifesté avec éclat. Nulle autre ne réussit

Digitized by Google

aussi bien à changer rapidement la face des contrées où l'industrie rurale est arriérée et stationnaire. Elle y porte précisément ce qui y manque, des lumières et de l'argent, et de là les améliorations considérables qu'elle ne tarde pas à y réaliser.

Aussi, la plupart des transformations dont le centre et l'ouest de l'Europe devinrent le siége ont-elles été son ouvrage. Ce qui en permit l'accomplissement, ce fut le remplacement des tenanciers pauvres par des fermiers qui, maîtres du capital d'exploitation, étendirent les entreprises agricoles et en accrurent le produit. Déjà ce fait avait frappé les regards, lorsque les changements réalisés en Angleterre vinrent ajouter à la force des impressions qu'il avait laissées. On n'alla pas rechercher si des causes générales avaient déterminé l'essor brillant et prompt de la production territoriale anglaise; l'affranchissement des fermes et d'immenses améliorations rurales avaient marché de concert : ce fait eut une influence décisive, et la grande culture fut définitivement considérée comme la meilleure.

Des grains et des animaux, voilà d'ailleurs les seuls produits qui, presque jusqu'à nos jours, ont paru constituer la richesse agricole, et ceux-là, les grandes fermes les recueillent en abondance et avec facilité. Il fallait, pour qu'on s'aperçût qu'il en existe d'autres, que les développements de l'aisance eussent ouvert de larges débouchés à des productions plus variées et plus difficiles à obtenir; et ce progrès, qui seul pouvait assurer la prospérité des petites cultures, non-seulement s'est fait attendre longtemps dans le nord de l'Europe, mais ne s'y est opéré avec quelque étendue que dans un certain nombre de contrées avancées.

Ainsi s'expliquent les préférences dont la grande cul-

Digitized by Google

ture n'a pas cessé d'être l'objet. Vainement les petits fermiers obtenaient-ils un excédant égal ou supérieur, vainement le prix élevé qu'ils mettaient au loyer des terres attestait-il qu'ils savaient en tirer tout le parti possible, l'opinion avait pris son cours, et le temps n'a pas encore eu le pouvoir de la ramener dans les limites de la vérité.

Pour nous, c'est dégagé de toute prévention théorique que nous avons interrogé les faits dans ce qu'ils ont d'essentiel, et seuls ils nous ont fourni les conclusions auxquelles nous nous sommes arrêté.

Ici, tout se réduisait, au fond, à constater deux faits principaux : quelle est la puissance spécifique des divers modes de culture? quelle influence exercent-ils sur l'État, l'activité et le bien-être des populations? Or, quant au premier, nos recherches ont montré que, dans l'état présent des connaissances et des pratiques rurales, c'est la petite culture qui, déduction faite des frais de production, réalise, à surface et conditions égales, le produit net le plus considérable. Quant au second, c'est la petite qui, en peuplant davantage les campagnes, non-seulement ajoute le plus à la force que les États doivent à la densité de la population, mais encore à l'étendue des débouchés assurés aux produits dont la fabrication et l'échange stimulent la prospérité manufacturière. De telles conclusions peuvent ne pas se concilier avec les idées le plus généralement reçues, elles n'en sont pas moins le fruit d'observations d'une exactitude incontestable, et les seules qui soient d'accord avec les faits actuellement existants.

Maintenant les faits demeureront-ils toujours les mêmes? La petite culture qui, de tout temps, a prévalu dans le midi de l'Europe, mais qui ailleurs n'est parvenue à se développer avec succès que lentement et sur un cer-

Digitized by Google

tain nombre de points, continuera-t-elle sa marche ascendante? De nouvelles modifications dans les besoins de la consommation ou dans les procédés du travail ne rendront-elles pas à d'autres formes d'exploitation la supériorité qui déjà leur a appartenu? De telles questions ne sont pas susceptibles de solutions absolues, mais il est néanmoins des données qui autorisent à énoncer une opinion.

Quelles que puissent être les transformations appelées par le mouvement progressif de l'ordre social, dans toutes les contrées de quelque étendue subsisteront à la fois des modes divers de travail. Jamais les circonstances locales ne perdront leur influence naturelle, et les propriétés des différentes portions du territoire, en y fixant des genres particuliers de production, y détermineront la distribution des fermes. Mais les causes auxquelles est due la multiplication des petites cultures ne cesseront pas d'opérer, et le temps ne peut qu'en fortifier l'activité.

En effet, les populations continueront à augmenter en nombre et en aisance, et la hausse graduelle du prix des subsistances, en multipliant de plus en plus les emplois de main-d'œuvre, favorisera nécessairement les modes d'exploitation le mieux adaptés à la concentration du travail.

D'un autre côté, avec la diffusion progressive du bien-être, croîtront les demandes en produits que la petite culture seule recueille profitablement. Ainsi naîtront pour elle de nouvelles sources de bénéfices et de nouveaux motifs d'extension.

Que l'on examine au surplus quels sont les changements réalisés sur les points où s'est concentrée la partie des populations la plus florissante, et l'on aura la mesure de ceux que l'avenir verra s'accomplir. Du voisinage des villes se sont retirées les grandes fermes, et à leur place en sont venues de plus aptes à satisfaire aux besoins variés et

Digitized by Google

délicats que propagent les progrès de l'aisance. Eh bien! voilà l'effet qui s'étendra de proche en proche à mesure que la richesse répandra ses bienfaits. Aux consommations actuelles s'en joindront de plus recherchées, et de nombreuses cultures prendront peu à peu le caractère mixte qu'elles n'ont pas encore.

Telles sont les innovations qui, suivant toutes les données fournies par l'expérience du passé, auront lieu dans la constitution rurale des pays dont la prospérité s'accroît. Dans tous les cas, ce qui importe, c'est que les transformations, quel qu'en puisse être le cours, ne rencontrent aucun obstacle. C'est l'essor même de la civilisation qui les détermine, et jamais elles ne s'accomplissent que sous l'impulsion de nécessités dont la satisfaction est d'un véritable intérêt social.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ÉDUCATION DES CHEVAUX

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE;

Par M. Péteaux,

Médecin-Vétérinaire à Pont-Audemer, Membre de la Société.

Au moment où les chemins de fer vont, par toute la France, opérer, dans bien des industries, une révolution complète, il est important de chercher quels changements ce nouveau mode de circulation amènera dans l'éducation des animaux domestiques de notre département. Cette question est d'autant plus utile à étudier, que nous ne sommes pas en mesure, comme éleveurs, de répondre aux besoins de l'époque, et qu'une fois les principaux chemins de fer établis, les cultivateurs ne trouveront plus pour la vente de leurs animaux les débouchés ordinaires. Mais, avant d'indiquer les changements qui vont s'opérer et les améliorations principales à introduire, il est bon de dire un mot sur la situation actuelle de chaque espèce, et c'est de la race chevaline que nous nous occuperons exclusivement dans cet article.

Il y a dans le département deux manières différentes d'élever les chevaux; parmi les fermiers, les uns, en petit nombre, possèdent des juments poulinières, qui leur donnent chaque année un certain nombre d'élèves; les autres achètent des poulains âgés de six, dix-huit ou trente mois, pour les revendre à cinq ans.

JUMENTS.

C'est dans l'arrondissement de Pont-Audemer que les

Digitized by Google

juments poulinières se trouvent en plus grand nombre. Ces juments, de race percheronne, peuvent, quant aux formes, se rapporter au signalement suivant : poil gris ou rouan, tête forte et carrée, membres peu garnis de poils, bons sabots, tendon détaché, encolure forte, taille d'un mètre cinquante à soixante-cinq centimètres, différant de la race percheronne par des formes plus prononcées, modifiées par le croisement des chevaux picards. On les fait saillir à l'âge de trois ans par des chevaux percherons, et souvent elles sont vendues à six ans, après avoir produit deux ou trois poulains. Je dois ajouter que les propriétaires de juments vendent à l'âge de six mois tous leurs poulains mâles. Aussi, vers le milieu d'octobre jusqu'en décembre, il se fait un grand commerce de poulains dans certains cantons de l'arrondissement de Pont-Audemer. Les marchands et les éleveurs les conduisent aux foires de Bourg-Achard, Annebault, Montfort, Folleville et aux marchés du Neubourg. Ils sont vendus, terme moyen, dans les prix de 250 à 350 fr., somme qui procure à l'éleveur un bénéfice réel et certain, souvent plus élevé que celui retiré par d'autres cultivateurs sur leurs chevaux de cinq ans.

Il y a en plus, disséminées dans tout le département, un certain nombre de juments anglo-normandes que l'on accouple avec des chevaux de sang ou de demi-sang. Ces juments appartiennent presque toutes à des propriétaires riches : quelques-uns de leurs poulains sont achetés par des marchands de la plaine de Caen.

CHEVAUX.

Toute la Normandie, le Perche, la Bretagne fournissent les chevaux nécessaires au département. Le plus grand nombre nous arrive à l'âge de six mois, d'autres vers

Digitized by Google

quinze, dix-huit ou trente mois, pour être tous revendus vers cinq ans à Bernay, à Rouen ou dans des foires moins importantes. De tous ces achats, de toutes ces ventes, il résulte un commerce extraordinaire dont un homme étranger à la Normandie ne peut se faire une idée exacte. Si, dans beaucoup de contrées, les animaux naissent et meurent dans la ferme; s'ils y sont considérés comme des serviteurs fidèles auxquels on ménage une retraite paisible dans la vieillesse, ici le cheval est regardé seulement comme un instrument, une machine. A peine a-t-il pris une partie de sa croissance qu'on le vend, on le remplace, et il résulte de tout ce trafic, qu'en naissant le normand est tant soit peu maquignon.

Quoique les chevaux nous arrivent de diverses contrées, disons que généralement ils ont la plus grande analogie avec la race percheronne, et qu'ils sont très-recherchés pour le service des postes et des diligences. Ils se vendent à cinq ans, dans les prix de 600 à 900 fr. C'est surtout vers Paris qu'ils sont dirigés après la vente. Les officiers de remonte en achètent d'autant moins que la castration est rarement pratiquée, et qu'ils ne les trouvent pas convenables pour la selle.

D'après cela, on peut juger que, les postes et le roulage étant anéantis, nos chevaux, ne pouvant soutenir la concurrence avec les chemins de fer, tomberont en discrédit et se vendront avec la plus grande difficulté. Ce serait cependant une erreur grave de croire qu'il n'en faudra plus du tout et qu'il est urgent de changer complétement la race que nous possédons. Je pense qu'elle est très-bonne, et qu'il suffira de certaines modifications pour l'adapter aux besoins nouveaux. Ainsi, il faudra toujours des chevaux légers pour desservir les petites voitures qui transporteront les voyageurs aux stations; les conditions exi-

Digitized by Google

gées par ces nombreux services seront vitesse et légèreté. Que les propriétaires se basent sur ce principe, et ils sont assurés de n'éprouver aucune perturbation dans leur commerce.

CAUSES GÉNÉRALES QUI NUISENT A LA RÉFORME DE LA RACE ACTUELLE.

A certaines personnes qui ne sont point de mon avis et pensent qu'un changement complet de race est indispensable, je répondrai que je considère la situation actuelle des chemins vicinaux, la fortune des cultivateurs et leur mode d'exploitation, comme des obstacles presque invincibles à leur système. En effet, si, dès l'âge de trente mois, il fallait atteler un cheval de demi-sang aux lourdes charrettes du pays et le faire tirer dans les trois quarts des chemins de traverse, il serait bientôt taré et sans valeur; et, malgré tous les sacrifices de l'administration et des communes, il est à présumer que cet état de choses durera encore longtemps.

Pour ce qui concerne les cultivateurs, beaucoup n'ont reçu aucune éducation, et ils ne sont pas tous dans une position de fortune telle qu'ils puissent attendre pendant quatre ou cinq ans le fruit de leur travail; la brièveté de leurs baux, qui sont ordinairement de neuf ans, ne leur permettrait pas d'ailleurs une avance de fonds aussi longue; joignez à toutes ces considérations le petit nombre de prairies, et vous verrez qu'avant tout il faut de bons chemins, des baux plus longs favorables à l'agriculture; il faut encore répandre l'instruction, multiplier les prairies. Il sera temps alors seulement de juger s'il y a opportunité à changer la race : d'ici là, cherchons à améliorer.

Digitized by Google

CAUSES PARTICULIÈRES QUI NUISENT A LA RÉFORME DE LA RACE ACTUELLE.

A ces causes générales qui s'opposent à la propagation des bonnes races, il s'en joint d'autres particulières qui ont aussi une influence très-fâcheuse sur les chevaux. Ces causes dépendent surtout :

1° *D'un travail prématuré.*

On voit tant de cultivateurs faire travailler leurs chevaux avant l'âge convenable, que je crois inutile de m'appesantir sur ce sujet. Il en résulte que les jeunes poulains, ainsi fatigués de jeune âge, ne prennent pas toute leur croissance, et que leurs aplombs sont viciés.

2° *De l'oubli ou de la mauvaise application des principes d'hygiène.*

On admettra, je pense, que, dans le plus grand nombre des fermes, les chevaux ne sont soumis à aucune hygiène rationnelle, que le travail n'est pas toujours réparti suivant leur force et leur tempérament; de là les maladies, les accidents sans nombre qui ont toujours une influence pernicieuse sur les animaux ainsi négligés.

3° *Du peu de connaissance de quelques-uns, lorsqu'ils ont un cheval à acheter.*

Il y a bien des fermiers qui, faute de connaissance, achètent un cheval défectueux, en ayant l'intention de s'en procurer un bon; le plus souvent ils sont trompés par ceux qui leur vendent, ou par des courtiers infidèles qui ne se font nullement scrupule d'abuser de leur bonne foi.

Digitized by Google

4° *De l'ignorance où ils sont relativement aux chevaux achetés.*

Lorsque les propriétaires ont été en foire acheter un poulain ou un cheval, ils ont pu le choisir avec toutes les qualités désirables; mais qui peut dire que cet animal n'a pas hérité en naissant de certains vices, de certaines maladies héréditaires qui se développeront avec l'âge, et détruiront l'espoir d'en tirer un beau bénéfice?

5° *Du mauvais choix d'un étalon pour les juments poulinières.*

Beaucoup de cultivateurs qui livrent leurs juments à la reproduction n'ayant pas l'intention de garder les élèves qui proviennent de ces juments, les font saillir par le premier cheval venu : souvent aussi ils agissent de cette manière afin d'épargner le prix de la saillie. Pourvu que la jument leur donne un produit de haute taille qu'ils sont toujours assurés de bien vendre, ils ne sont pas scrupuleux sur le choix de l'étalon. Chacun peut apprécier le tort qui résulte d'un pareil système.

6° *De la mauvaise conformation des mères et des étalons : de leurs défauts cachés.*

Parmi les fermiers, surtout chez ceux qui sont peu fortunés, on en trouve beaucoup qui vendent leurs juments bien conformées dont on leur offre un grand prix, et ne gardent pour faire des élèves qu'une jument médiocre ou viciée, de telle sorte que les productions s'en ressentent. Souvent aussi, lorsque leurs juments sont poussives, qu'ils ne peuvent les vendre en garantie, ils leur font rapporter des poulains dont ils se débarrassent ensuite en les livrant au commerce.

Digitized by Google

D'autres éleveurs, propriétaires de juments choisies, les ont conduites à un étalon de belle conformation; mais il se trouve que cet étalon, acheté au loin, est affecté d'un vice caché, susceptible de se transmettre par hérédité. Le propriétaire d'un pareil cheval trompe le public et retire un revenu considérable d'un animal qui ne lui a presque rien coûté.

Il n'est pas facile de remédier d'une manière efficace à tous les obstacles que je viens d'énumérer; ainsi l'on ne peut forcer un éleveur à choisir tel étalon de préférence à tel autre; on ne peut l'empêcher de tirer parti d'une jument vicieuse, affectée de vices héréditaires; on ne peut donner aux ignorants les connaissances indispensables pour bien choisir un cheval, pour le soumettre à un régime convenable et ne le faire travailler qu'après un développement suffisant de ses forces. Mais à l'aide de sacrifices, de primes nombreuses, on peut intéresser les éleveurs, stimuler leur amour-propre, les éclairer, les entraîner dans une voie meilleure. Si, pour y parvenir, l'administration est obligée de faire de grandes dépenses, elle ne tardera pas à obtenir un heureux résultat (1).

Mais, avant de procéder à la répartition des primes qui seront accordées, je pense qu'on trouverait un grand avantage à réunir dans une même conférence les éleveurs choisis dans tout le département, parmi les plus instruits et les plus intéressés dans la question. Au sein de cette commission, les intérêts généraux qui se rattachent à l'éducation du cheval de guerre seraient représentés par MM. les

(1) Dans le département de l'Eure, l'Administration s'occupe avec un grand zèle de l'amélioration de la race chevaline, et elle commence à recueillir de très-bons effets du système qu'elle a récemment adopté pour encourager les éleveurs.

(*Note du Comité de publication*).

Digitized by Google

officiers de remonte, qui feraient ressortir le besoin où vont se trouver les propriétaires d'élever des chevaux de remonte. D'un autre côté, les éleveurs soutiendraient les motifs qui les font persister à élever des chevaux de poste. A la fin de la séance, un rapport adressé à M. le préfet permettrait à l'administration de prendre des mesures efficaces qui répondraient à la fois aux besoins de la remonte et aux intérêts privés des particuliers et du département.

Digitized by Google

SCIENCES PHYSIQUES.

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES;

Par M. Louis Tavernier,

Membre de la Société, Secrétaire de la 1re Section.

Qui de nous n'a eu fréquemment l'occasion d'admirer la remarquable sagacité de quelques gens de la campagne, indiquant à l'avance et avec une étonnante précision les variations du temps? Aujourd'hui on croit fort peu à la sorcellerie, on n'admet plus que ces devins aient des rapports avec le *malin;* mais on reconnaît en eux un tact parfait dans l'observation des phénomènes de la nature. Or, si des hommes souvent simples, sans instruction, parviennent à obtenir un pareil résultat par leurs seules observations, que ne devront pas faire des hommes instruits, aidés de tous les instruments que la science met à leur disposition? Il nous a paru que, s'il était possible de combiner une série d'observations faites avec soin, on parviendrait, au bout d'un certain temps, à établir, sinon des règles immuables, du moins des présomptions qui se réaliseraient dans le plus grand nombre des cas.

Cette pensée nous avait engagé à demander à la Société libre de l'Eure de vouloir bien encourager les observations météorologiques dans le département. Agissant dans la limite de ses ressources, la Société a fait une première acquisition des instruments les plus indispensables, et nous avons pu commencer dès le 15 janvier de cette

Digitized by Google

année (1), à tenir un registre des lectures thermométriques, barométriques et hygrométriques faites tous les jours quatre, cinq, six ou sept fois. Ces lignes étant livrées à l'impression au 15 avril, nous avons dû borner à trois mois le tableau résultant de nos observations. Au reste, ces trois mois étant précisément ceux qui ont offert le plus d'anomalies pendant cette année, nous pensons que notre travail présentera quelqu'intérêt.

Il est d'usage de présenter le résultat des observations météorologiques dans une suite de colonnes de chiffres. Nous avons souvent éprouvé les inconvénients de cet usage, et nous avons cru préférable d'adopter le système graphique, qui montre immédiatement à l'œil le moins exercé la marche des variations atmosphériques. L'espèce de carte que nous avons dressée indique dès l'abord la dépendance mutuelle des divers accidents météorologiques.

Cette carte comprend quatre courbes qui représentent le tracé des moyennes journalières pour le thermomètre, le baromètre, les vents et l'hygromètre. La construction est facile à comprendre. Les lignes verticales ou ordonnées indiquent les jours du mois. Les lignes horizontales ou abscisses servent à fixer les degrés, pour le thermomètre et l'hygromètre, les millimètres, pour le baromètre, de cinq en cinq degrés ou millimètres, et les aires et demi-aires de vent. Ces indications sont suffisamment établies au haut et sur le côté gauche de la carte. Nous avons jugé convenable d'y ajouter, au bas, l'état du ciel pour chaque jour, ainsi que les mouvements de la lune. Les abscisses ou lignes horizontales étant distantes entr'elles de cinq millimètres, chaque degré est représenté par un millimètre ; pour le baromètre, la distance

(1) 1845.

Digitized by Google

est celle de l'instrument lui-même, de sorte qu'il est facile, d'une part, de se rendre compte d'un seul coup d'œil de la suite des mouvements atmosphériques, et, de l'autre, de trouver, pour chaque jour, en même temps, les moyennes thermométrique, barométrique, hygrométrique et de la direction du vent, ainsi que l'état du ciel.

Un mot sur les observations.

Nos thermomètres centigrades sont exposés au nord, à la vérité dans une cour, mais dont les murs sont peu élevés.

Cependant il est probable que, par suite de cette exposition, les indications sont un peu au-dessus de ce qu'elles seraient en rase campagne. Toutefois la marche générale n'en est pas changée.

Nous avons eu soin, en recevant nos instruments, de les vérifier, et nous tenons compte de la différence qu'ils présentent; car on sait qu'il est très-difficile de rencontrer deux thermomètres marquant exactement le même degré.

La courbe moyenne tracée sur notre carte en teinte forte a été obtenue par une série quotidienne d'observations dont nous avons pris les moyennes jour par jour. Comme nous l'avons dit, le moindre nombre de nos observations est de quatre chaque jour, deux dans la journée, deux dans la nuit. Mais en outre, nous nous servons du thermométrographe (1), qui indique en même temps le maximum et le minimum. Nous avons cru utile de placer à côté de la courbe moyenne les deux courbes des maxima

(1) Nous recommandons aux amateurs cet instrument aussi gracieux qu'ingénieux et utile. Nous le devons à l'habileté de M. Ch. Chevalier, ingénieur-opticien à Paris, au Palais-Royal, galerie de Valois, n° 163. Le thermométrographe est d'ailleurs d'un prix modéré.

Digitized by Google

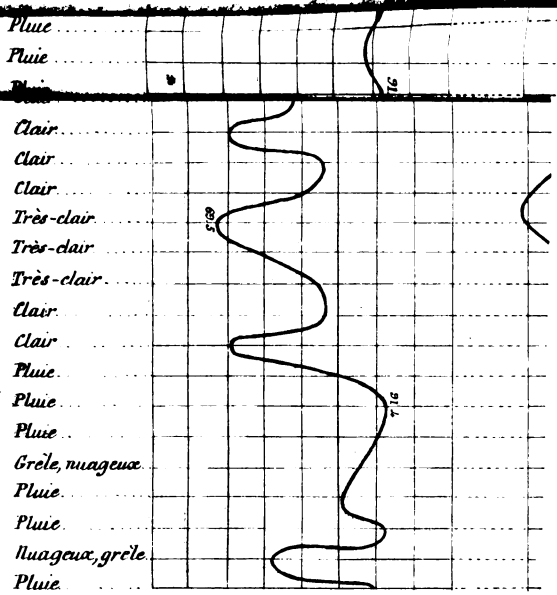

Digitized by Google

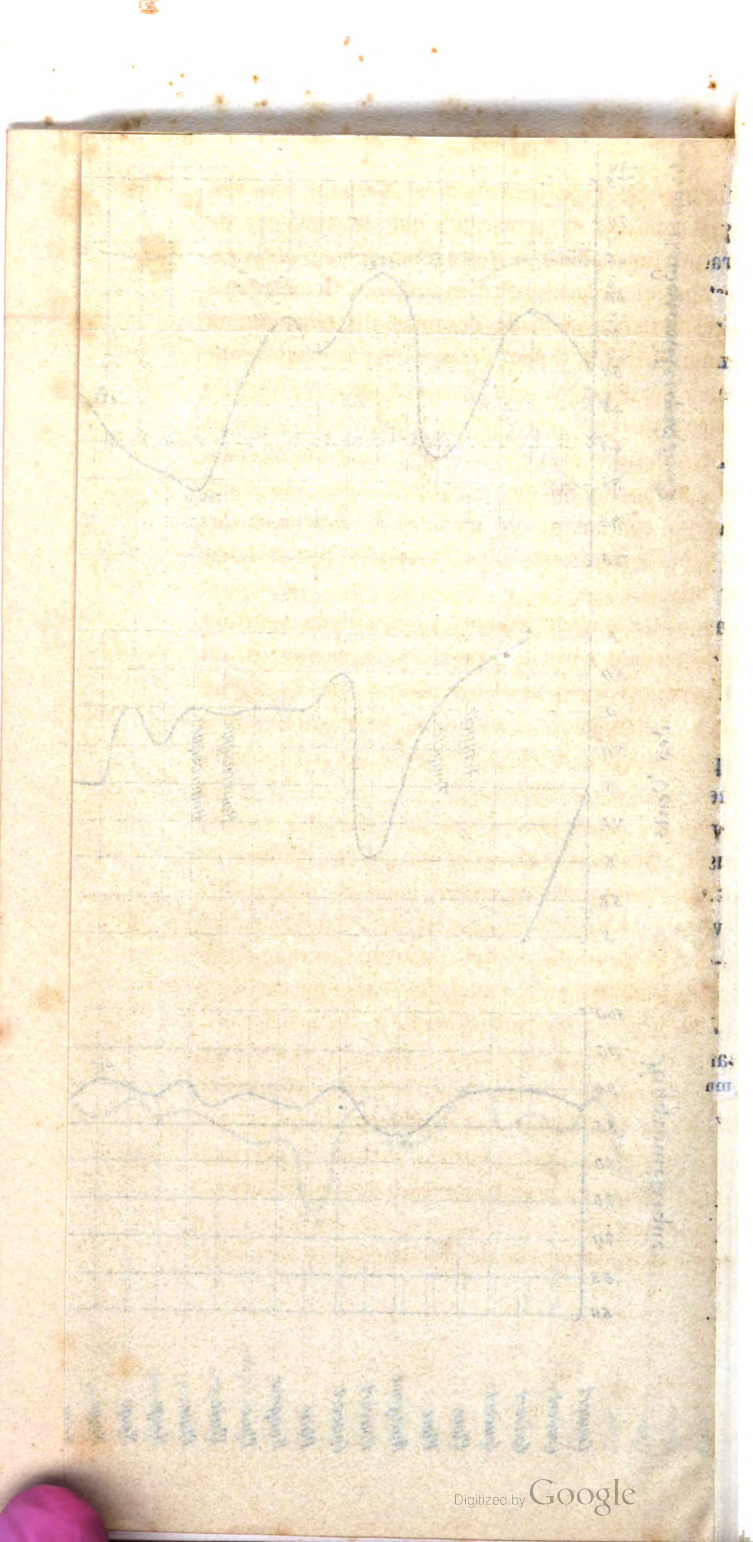

Digitized by Google

et des minima. Ce rapprochement est d'autant plus important qu'il convient de remarquer que la moyenne de la tempé ture journalière, déduite d'une série d'observations, n'est pas et ne peut pas être toujours la même que celle qui résulte seulement de l'examen du maximum et du minimum. En effet, il peut arriver dans la journée une circonstance qui élève ou qui abaisse momentanément la température; mais cet extrême ne dure pas et il serait imprudent d'évaluer la moyenne d'après cette circonstance exceptionnelle. Malheureusement beaucoup d'observateurs se contentent de prendre la moyenne des extrêmes; de là de fausses observations et par suite de faux résultats.

Nous avons indiqué en chiffres les jours de température extrême de chaque mois. A la première inspection de la courbe thermométrique, on s'aperçoit que, du 15 janvier au 22 mars, la température moyenne s'est maintenue à zéro; depuis ce moment, elle s'est élevée jusqu'à 7 degrés 5 dixièmes environ.

Les premiers jours d'avril ont été marqués par de nombreuses affections maladives, ce qui ne semble pas étonnant, en remarquant qu'en un mois, la température s'est élevée de 10 degrés au-dessous de zéro (5 mars) à 19°,3 au dessus (6 avril), ce qui constitue l'énorme différence de plus de 29 degrés. On observera en même temps que la pression moyenne barométrique a aussi démesurément varié du 22 mars au 9 avril; elle a été, le 1er jour, de 771 mm 29, et, le 2e jour, de 732mm 62; différence : 38mm 67. Cette coïncidence a certainement dû influer sur les santés même les plus robustes, surtout si on tient compte de quelques autres phénomènes dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Si l'on compare la marche de la température avec l'état

Digitized by Google

du ciel, indiqué jour par jour au bas du tableau, on remarquera que, jusqu'à ce que le soleil ait acquis une certaine force et qu'il soit plus longtemps sur l'horizon, le thermomètre s'est élevé lorsque le ciel a été couvert, pluvieux ou nuageux et qu'au contraire il a descendu quand le ciel a été clair. Cette observation est constante pour l'hiver. Mais, vers la mi-mars, la chaleur solaire ayant plus d'activité et de durée, la température s'est élevée peu à peu, de manière à ce qu'au contraire le thermomètre atteigne son maximum quotidien par suite de la pureté du ciel, ainsi qu'on peut l'observer pour les premiers jours d'avril. En effet, en été, le thermomètre s'élève quand le ciel est serein et s'abaisse quand il est couvert et surtout quand il pleut. Les personnes qui ont étudié les premières notions de physique s'expliqueront facilement cette différence entre l'hiver et l'été.

Comparée à la courbe barométrique, la courbe de la température offre une observation remarquable : c'est que le baromètre monte généralement quand le thermomètre descend, *et vice versâ ;* cette observation est conforme à la loi admise par les météorologistes, et notre carte vient à l'appui de cette loi. Du reste le phénomène est visible par l'examen des deux courbes.

Pendant les trois mois de l'observation, le baromètre a oscillé autour de la ligne de 755 millimètres, ainsi qu'on le voit par la carte. Notre courbe barométrique est formée par les moyennes journalières. Nous nous servons d'un baromètre à cuvette dont nous avons eu soin de corriger les lectures en les ramenant à la température de zéro. Cette correction est importante et nous la recommandons aux observateurs. On conçoit en effet que, le mercure se dilatant suivant la température, si l'on observe la hauteur de la colonne mercurielle dans un appartement

Digitized by Google

chauffé, le baromètre accusera un point plus élevé qu'il ne devrait l'être réellement. Il importe alors de noter le degré de température au thermomètre dont tous les bons baromètres sont munis et de tenir compte de la différence qui existe entre ce degré et celui de la température extérieure. Afin d'éviter des calculs trop longs, il est plus simple de réduire les observations barométriques dans l'hypothèse d'une température uniforme, celle de zéro, par exemple. Cette opération est facile à pratiquer au moyen de la table (1) suivante, que nous croyons devoir reproduire dans l'intérêt des observateurs.

HAUTEUR du baromètre.	DILATATIONS DE LA COLONNE MERCURIELLE.								
	10	20	30	40	50	60	70	80	90
MM.	MM.	MM.	MM.	MM.	MM.	MM.	MM.	MM.	MM.
700	0,113	0,226	0,339	0,452	0,565	0 678	0,791	0,904	1,017
05	0,113	0,228	0,341	0,455	0,569	0,683	0,797	0,910	1,024
10	0,115	0,229	0,344	0,458	0,573	0,688	0,802	0,917	1,031
15	0,115	0,231	0,346	0,462	0,577	0,691	0,808	0,923	1,039
20	0,116	0,232	0,349	0,465	0,581	0,697	0,813	0,930	1,046
25	0,117	0,234	0,351	0,468	0,585	0,702	0,819	0,936	1,053
30	0,118	0,236	0,353	0,471	0,589	0,707	0,825	0,943	1,060
35	0,119	0,237	0,356	0,474	0,593	0,712	0,830	0,949	1,068
40	0,119	0,239	0,358	0,478	0,597	0.717	0,836	0,955	1,075
45	0,120	0.240	0,361	0,481	0,601	0,721	0,842	0,962	1,082
50	0.121	0,242	0,363	0,484	0,605	0,726	0,847	0,968	1,089
55	0,121	0,244	0,365	0,487	0,609	0,731	0,853	0,975	1,097
60	0,123	0,245	0,368	0,491	0,613	0,736	0,859	0,981	1,104
65	0,124	0,247	0,370	0,494	0,617	0,741	0,864	0,988	1,111
70	0,124	0,249	0,373	0,497	0,621	0,746	0,870	0,994	1,118
75	0,125	0,250	0,375	0,500	0,625	0,750	0,876	1,001	1,126
80	0,126	0,252	0,378	0,504	0,629	0,755	0,881	1,007	1,133
85	0,127	0,253	0,380	0,507	0,633	0,760	0,888	1,014	1,140
90	0,127	0,255	0,382	0,510	0,637	0,765	0,893	1,020	1,148
95	0,128	0,257	0,385	0,513	0,641	0,770	0,898	1,026	1,155
800	0,129	0,258	0,387	0,516	0,646	0,775	0,904	1,033	1,162

L'usage de cette table est simple. Si l'on a lu sur le ba-

(1) Cette table, calculée par M. Delcros, est empruntée à l'excellente traduction du *Cours de Météorologie* de Kaemtz, par M. Ch. Martins, qui a acquis, l'année dernière, avec M. Bravais, de nouveaux titres à la reconnaissance des savants, par ses expériences dans les Alpes.

Digitized by Google

romètre une hauteur de 755 millimètres, et sur le thermomètre qui y est attaché, une température de 12°, on décomposera le chiffe 12 en deux parties 10 + 2. On lit dans la table, sur la ligne 755, dans la colonne 1°, le chiffre 0,121 qui devient 1,21 pour représenter 10, et dans la colonne 2° le chiffre 0,244. En ajoutant 1,21 à 0,244, on obtient 1,454 qui exprime la dilatation mercurielle et qui doit être retranché de 755; le résultat de l'opération est 753,55 qui est la véritable hauteur du baromètre à la température de zéro au moment de l'observation.

Un phénomène bien connu est l'abaissement du baromètre par les vents violents; ce phénomène est rendu visible dans la carte. Nous ne croyons pas cependant pouvoir, sur une durée aussi courte d'observations, établir un trop grand nombre d'inductions. Mais, en faisant remarquer que les principales lois admises en météorologie sont confirmées par notre carte, nous pensons apporter une preuve en faveur de l'exactitude de nos observations.

La courbe des vents oscille autour de la ligne nord. Elle représente la série des moyennes journalières; on voit qu'en général le vent a été très-variable; il n'y a que du 24 au 28 janvier et du 11 au 15 mars qu'il a montré un peu de permanence. Les brusques variations du vent n'ont pas dû peu contribuer au temps extraordinaire qui s'est manifesté. Il est d'ailleurs facile, par la carte, de combiner les diverses observations pour en faire résulter des faits propres à servir de base à des observations ultérieures. On remarquera, par exemple, que la plupart des grandes modifications concordent avec les mouvements de la lune et qu'ils précèdent d'un ou deux jours les changements de l'état du ciel.

Nous n'avons pas une confiance aussi absolue dans la

Digitized by Google

courbe hygrométrique destinée à constater les degrés d'humidité de l'air. On sait que le maximum d'humidité est à 100° dans l'hygromètre de Saussure dont nous nous servons. Mais, quoique nous ayons fréquemment vérifié la marche de notre instrument au moyen de l'hygromètre de Daniel, nous reconnaissons qu'il est des causes inappréciables qui peuvent occasionner des anomalies et des erreurs. En général l'hygrométrie est peu avancée; les expériences qu'elle nécessite pour produire des résultats rigoureux, sont très-délicates et peu à la portée des observateurs gens du monde, pour lesquels nous écrivons principalement. Cependant la comparaison de notre courbe hygrométrique avec l'état du ciel offre, à quelques anomalies près, des résultats très-satisfaisants, et nous autorise à engager les observateurs à ne pas négliger même les lectures de l'hygromètre à cheveu de Saussure, sauf à vérifier souvent leur instrument.

Pour terminer le compte-rendu de nos observations, nous mentionnerons que le pluviomètre a indiqué, pendant ces trois mois, une quantité de 249 millimètres d'eau tombée, soit en pluie, soit en neige.

Nous continuons nos observations et nous espérons pouvoir présenter dans le *Recueil* de l'année prochaine un compte-rendu plus complet et plus développé. Puisse ce court aperçu engager d'autres personnes à nous imiter. Nous offrons volontiers notre concours à celles qui voudraient entrer en relations avec nous sur ce sujet important.

Digitized by Google

EXPOSÉ

DES

TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE(1);

Par M. Louis Tavernier,

Secrétaire de la 1re Section de la Société, et de la Commission de Statistique.

MESSIEURS,

Il y a environ six mois que, sur la proposition de votre Président, vous avez chargé une Commission de s'occuper de la publication d'une *Statistique du département de l'Eure*. Cet important travail méritait une attention sérieuse; son étendue, la quantité et la variété de connaissances qu'il doit embrasser, ont d'abord effrayé quelques-uns de vos collègues; on a même élevé des doutes sur la possibilité de le mener à bonne fin, quoique nous ayions eu sous les yeux les statistiques de plusieurs départements. Mais, avec une volonté ferme, un grand amour du bien public et un travail persévérant, il n'est pas d'œuvre que l'on ne puisse achever, et à plus forte raison entreprendre.

Votre Commission a donc entrepris, et je viens vous rendre compte de ses premiers efforts, afin qu'elle trouve dans votre adhésion un encouragement pour l'avenir. D'abord votre Commission, après s'être constituée, a cru

(1) Cet exposé a été lu dans la Séance du 29 décembre 1844.

Digitized by Google

devoir s'éclairer de l'expérience de quelques hommes spéciaux pris en dehors de la Société, tels que MM. Chesnon et Bonnin, dont les connaissances lui ont déjà été d'un puissant secours. Elle a cherché ensuite à se rendre compte des éléments constitutifs d'une bonne statistique. Elle a reconnu qu'il ne serait possible de les établir d'une manière définitive qu'après avoir dressé une sorte de formulaire, composé de questions simples et lucides, qu'on adresserait aux Membres de la Société et à toutes les personnes aptes à fournir de précieux renseignements.

Mais il était impossible de poser ces questions sur toutes les matières traitées dans la statistique, sans les mettre préalablement en ordre, sans établir d'abord un plan.

Ce plan, comme vous le pensez bien, Messieurs, n'a pas été l'œuvre d'un premier jet. Il a fallu se livrer à une étude approfondie de tous les sujets propres à trouver place dans notre travail; il a fallu les diviser, les classer; il a fallu rechercher une distribution logique, de manière à éviter principalement (ce qui se rencontre dans presque toutes les statistiques parues), les répétitions, les doubles emplois et les contrastes inutiles ou oiseux. Après une discussion sérieuse, votre Commission a adopté un ordre naturel, l'ordre de la création qui va du simple au composé, qui a pour point de départ les faits naturels et pour point d'arrêt les travaux accomplis par l'intelligence humaine.

Mais votre Président avait pris à Paris les avis de plusieurs de nos collègues, dont la haute expérience en ce genre de travaux devait nous guider avec sûreté. C'est à la suite de ces avis que votre Commission décida qu'elle publierait la statistique du département par parties séparées. De cette manière, s'il survenait quelqu'un de ces évènements qui interrompent les travaux les plus utiles,

Digitized by Google

les études achevées ne demeureraient pas enfouies dans les archives; livrées au public, elles atteindraient, en partie du moins, le but que vous vous êtes proposé.

C'est d'après toutes ces données qu'a été rédigé le projet de plan général (1) que je dépose sur votre bureau, et dont je vais avoir l'honneur de vous donner connaissance.

La Statistique, Messieurs, a pour but la connaissance des faits accomplis, et, autant que possible, irrécusables, afin de déduire de l'enchaînement de ces faits et de leurs causes des lois propres à nous guider dans l'avenir. C'est la science du passé et du présent. Lorsque, sous ce point de vue, on étudie un pays, le premier travail auquel on doit se livrer consiste à établir d'une manière exacte et invariable sa situation. Cette situation ne peut être établie que relativement à des points connus, qui soient eux-mêmes invariables. Or, nous ne trouvons aucun de ces points sur la terre; il faut donc porter notre pensée vers la sphère céleste. Là, nous connaissons un point immuable, nous voyons des phénomènes dont l'admirable régularité est constante; nous pouvons de plus y rapporter des lignes de convention, bien déterminées d'ailleurs par la position des astres.

Nous commencerons donc par étudier la partie du ciel qui nous couvre et tous les phénomènes qui s'y présentent et qui s'y sont présentés. C'est le sujet de la première section de la première partie.

Après avoir arrêté nos idées sur ce point, nous redescendons vers la terre, et nous rencontrons sur notre route l'atmosphère, dans laquelle la plupart des faits ont une connexité étroite avec ceux qui se passent dans le ciel. Il importe d'ailleurs de constater d'abord tous ces phéno-

(1) Ce projet est publié à la suite du présent article.

Digitized by Google

mènes, qui ont une si puissante influence sur la vie des êtres, et auxquels se rattacheront bientôt la médecine, les mœurs et les usages des populations, l'agriculture, l'industrie, le commerce et la plupart des sciences exactes. Notre deuxième section traitera donc de la météorologie.

Nous voici sur la terre, et ce qui nous frappe dès le principe, c'est sa forme, ce sont ses contours si variés; ici une plaine, là une colline, puis des vallées, des ravins, des précipices; nous examinons cette configuration dans la troisième section.

Enfin, il nous reste à étudier les cours d'eau, les étangs, les fontaines, les sources, les marais, les mares et même les puits : c'est la matière de notre quatrième section. Ces quatre sections réunies, dans lesquelles nous avons établi la situation et la figure du pays, forment la première partie, sous le titre de *Topographie générale*.

Jusqu'à présent, Messieurs, nous connaissons l'enveloppe et la surface de la terre : déchirons-les; pénétrons plus avant, et examinons la forme et la nature de ces couches superposées qui composent la croûte de notre globe. Recherchons jusque dans les entrailles de la terre ces richesses minérales dont elle est si féconde, nous aurons la matière d'une étude intéressante, qui forme notre deuxième partie, sous le titre de *Géologie et Minéralogie*.

Mais cette terre produit spontanément, suivant sa nature et aussi suivant sa situation, sous le ciel et dans l'atmosphère. Ces productions primitives, si intéressantes sont décrites dans la botanique, première section de notre troisième partie; puis elles servent à la nourriture des êtres animés qui naissent, vivent et meurent sur ce sol qui est leur patrie naturelle, dans cet air qu'ils préfèrent à tout autre, dans ces eaux qu'ils ne quittent jamais. La

Digitized by Google

zoologie rappellera le nom de tous ces êtres dans la deuxième section, et nous aurons une troisième partie intitulée : *Productions spontanées.*

Nous arrivons maintenant à l'homme. Nous étudions d'abord sa constitution physique, son tempérament, sa force, sa taille; puis nous nous occupons des influences physiques qui agissent sur lui, des maladies auxquelles il est le plus sujet, et enfin nous examinons le mouvement de la population. C'est un vaste sujet à traiter par chapitres, dans une première section. Dans la section suivante, le sujet n'est pas moins important : il s'agit de la constitution morale de l'homme. Il faut rechercher le caractère, les penchants dominants, la moralité, les vertus et les vices les plus saillants, la criminalité, la disposition à la chicane, et encore les mœurs, les usages, les préjugés, les habillements, les fêtes, les superstitions, enfin tout ce qui concerne l'homme sous le point de vue psychologique et moral. Nous terminons cette section par le recueil de tous les usages locaux, ruraux et urbains, dont une partie a déjà été préparée par vos soins. Ces deux grandes sections composent la quatrième partie, sous le titre d'*Anthropologie.*

Le ciel, la terre, les êtres organisés et l'homme nous étant bien connus, il importe de remonter le cours du temps et d'apprendre comment l'homme a pris possession de cette terre, quels ont été ses actes, quels monuments il nous a laissés; nous groupons tous ces faits dans une section, comprenant l'histoire, l'archéologie, la numismatique, etc. Mais l'homme, en s'établissant, a construit des habitations, des hameaux, des bourgs, des villes; il a tracé des routes pour communiquer avec son semblable. Une deuxième section contiendra tous ces documents de géographie politique, et nous réunissons ces deux sections

Digitized by Google

pour former la cinquième partie, sous le nom d'*Histoire et Monuments*.

Nous voici parvenus à la société, telle qu'elle est constituée de nos jours. Sous le titre d'*Etat politique, religieux et administratif,* nous relaterons successivement notre organisation politique, l'état de nos cultes, de la justice, des finances, notre organisation militaire et maritime, l'instruction publique et les institutions hospitalières et de bienfaisance; en un mot, tout ce qui est régi par l'administration. Ce sera notre sixième partie.

Je pourrais, Messieurs, m'arrêter ici; et certes, si nous ne devions publier que ces six parties, nous aurions le droit de croire que nous avons bien mérité du pays. Mais il faut encore étudier les applications du génie et de l'intelligence de l'homme et en constater les résultats. Je craindrais d'abuser de votre bienveillance en insistant avec plus de développement sur les dernières parties dont j'ai encore à vous entretenir. Je voulais surtout vous faire comprendre l'ordre qui avait présidé à notre travail, ordre rigoureusement logique, ainsi que vous avez pu vous en apercevoir. Si cependant vous jugiez à propos de présenter des objections, votre Commission les recevrait avec reconnaissance, et il serait plus à propos de les lui soumettre en ce moment, parce que plus tard, lorsque des parties seront publiées, il pourrait n'être plus temps.

Pour les dernières parties, un ordre déterminé était moins rigoureux, et cependant il en existait un naturel que nous avons dû suivre. Vous allez en juger.

La septième partie traite de l'*Agriculture;* la huitième comprend l'*Industrie;* le *Commerce* compose la neuvième; les *Sciences*, la *Littérature* et les *Beaux-Arts* forment la dixième; et enfin, on a réuni dans la onzième la *Biographie* des hommes remarquables nés, ayant

Digitized by Google

séjourné longtemps ou s'étant distingués dans le département, et la *Bibliographie* de tous les ouvrages connus publiés dans le département ou par des compatriotes.

Ce plan ainsi combiné et arrêté, votre Commission, Messieurs, s'est divisée en Sous-Commissions; chacune de celles-ci s'est chargée d'étudier une partie ou un fragment de partie, suivant leur importance, et de formuler des questions au moyen desquelles il sera possible de réunir les nombreux matériaux de ce travail.

Déjà l'une de ces parties, la troisième, qui traite des *productions spontanées*, est fort avancée. Ce formulaire, que j'ai l'honneur de déposer sur votre bureau et qui est dû à l'active collaboration de M. Chesnon, a été adressé aux Sections d'arrondissement, afin d'être mis entre les mains des personnes qui s'occupent spécialement de botanique. Plusieurs exemplaires, précieusement annotés, nous sont revenus, et tout fait espérer que cette partie pourra paraître dans les premiers mois de l'année qui va commencer.

Les questions de la première partie, celles de la *topographie générale*, sont prêtes; elles vont être expédiées, et j'ai l'espoir que cette partie sera aussi bientôt prête à paraître.

La deuxième partie, traitant de la *géologie* et de la *minéralogie*, est en quelque sorte disposée. Elle paraîtra dès que quelques loisirs seront accordés à M. Antoine Passy, qui a bien voulu nous la promettre, et à qui ses hautes fonctions imposent des devoirs incessants.

La Sous-Commission de la cinquième partie, *Histoire et Monuments*, a arrêté les questions relatives aux monuments.

Enfin, les questions relatives aux usages locaux sont

Digitized by Google

rédigées, et elles n'attendent que la sanction de la Sous-Commission pour être envoyées.

Vous voyez, Messieurs, que l'activité ne nous manque pas; mais cela ne suffirait pas : il nous faut encore votre concours. La Commission recevra avec reconnaissance tous les documents, tous les renseignements que vous pourrez lui donner, de même qu'elle s'empressera de vous fournir tous les éclaircissements que vous désirerez.

C'est au moyen de cet appui mutuel et constant que nous parviendrons à doter notre département d'un monument important, aussi utile à nous qu'à nos successeurs, et qui fera enfin connaître une belle contrée, trop négligée jusqu'à nos jours par les écrivains sérieux.

Je ne dois pas oublier, en terminant, de mentionner le concours empressé offert par les Sections d'arrondissement, concours indispensable pour des recherches qui s'étendent à tous les points du département. Enfin, M. le Procureur général de la Cour royale de Rouen a mis à notre disposition, avec une obligeance rare, son influence sur les tribunaux de première instance et les tribunaux de paix, afin de nous permettre de puiser d'utiles documents à ces sources précieuses.

PROJET DU PLAN GÉNÉRAL DE LA STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

1re PARTIE. — Topographie générale.

1re SECTION. Situation astronomique.
2e *Id.* Météorologie.
3e *Id.* Géographie physique; configuration de la surface.
4e *Id.* Hydrographie.

Digitized by Google

2e PARTIE. — **Géologie et Minéralogie.**

(Ce travail ne doit pas comprendre la composition des sols agricoles.)

3e PARTIE. — **Productions spontanées.**

1re SECTION. Botanique.
2e *Id.* Zoologie.

4e PARTIE. — **Anthropologie.**

1re SECTION. Constitution physique des habitants.
1er *Chapitre.* Races primitives; croisements. Tempérament, etc.
2e *Id.* Influences physiques; hygiène; maladies, etc.
3e *Id.* Population.

2e SECTION. Constitution morale.
1er *Chapitre.* Caractère des habitants; moralité; penchants dominants.
2e *Id.* Vertus et vices; criminalité; dispositions processives.
3e *Id.* Mœurs, usages, préjugés, vêtements, fêtes et superstitions.
4e *Id.* Usages locaux, ruraux et urbains.

5e PARTIE. — **Histoire et Monuments.**

1re SECTION. Histoire.
1er *Chapitre.* Histoire proprement dite.
2e *Id.* Archéologie; numismatique.

2e SECTION. Géographie politique.
1er *Chapitre.* Habitations.
2e *Id.* Voies de communication.

6e PARTIE. — **Etat politique, religieux, administratif.**

1re SECTION. Organisation politique.
2e *Id.* Cultes.

Digitized by Google

3e SECTION. Justice.
4e *Id.* Finances.
5e *Id.* Organisation militaire et maritime.
6e *Id.* Instruction publique.
7e *Id.* Institutions hospitalières et de bienfaisance. Paupérisme. Enfants trouvés.

7e PARTIE. — Agriculture.

1re SECTION. Histoire de l'agriculture.
2e *Id.* Topographie rurale.
1er *Chapitre.* Nature des sols par régions.
2e *Id.* Régions agricoles.
3e *Id.* Régions forestières.
4e *Id.* Terres incultes, vagues; marais.
5e *Id.* Propriétés rurales : divisions, limites, clôtures, bâtiments et dépendances, nature des cultures et des propriétés.

3e SECTION. Systèmes de culture.
1er *Chapitre.* Grande culture
2e *Id.* Petite culture.
3e *Id.* Horticulture, pépinières, etc.
4e *Id.* Nomenclature des plantes cultivées.
5e *Id.* Travaux : instruments, opérations, amendements et engrais; époque des travaux, coutumes, préjugés; conditions générales du travail d'exploitation, prix des baux, de la main-d'œuvre, des serviteurs, frais de culture, etc.
6e *Id.* Récoltes.

4e SECTION. Economie rurale.
1er *Chapitre.* Zoologie agricole.
2e *Id.* Animaux domestiques, basses-cours, insectes, etc.

Digitized by Google

3e *Chapitre.* Animaux nuisibles.

4e *Id.* Chasse, dans ses rapports avec l'agriculture.

5e *Id.* Etablissements agricoles ; police rurale.

6e *Id.* Mesures agraires, anciennes et comparées.

8e PARTIE. — **Industrie.**

1re SECTION. Industrie minérale.

1er *Chapitre.* Exploitation des mines, carrières, etc.

2e *Id.* Produits minéraux manufacturés.— Forges, hauts-fourneaux, fonderies, laminage, tréfileries, ateliers de construction de machines, laitons, épingles, clouterie, quincaillerie, sellerie, verreries, poteries, tuileries, salines, etc.

3e *Id.* Arts et métiers employant les matières minérales.

2e SECTION. Industrie végétale.

1er *Chapitre.* Filatures de coton, de lin, tissages, coutils, cotonnades, rubans, lacets, passementerie, papeterie, dentelles, blanchisseries, brasseries, distilleries, moulins à farine, à huile, à tan, à scie, fabriques de fécule, de charbon, de merrain, de planches, de bois de charpente, d'ouvrages en paille, gommes, teintures, etc.

2e *Id.* Arts et métiers employant les matières végétales.

Digitized by Google

3e SECTION. Industrie animale.

1er *Chapitre.* Manufactures, filatures et ateliers pour la laine, la soie, le poil, étoffes, draps, frocs; foulonneries, chapellerie, tanneries, tapisseries; fabriques de plumes, chandelles, bougies, moules de boutons, peignes, salaisons, colle-forte, etc.

2e *Id.* Arts et métiers employant les matières animales.

4e SECTION. Industrie mixte.

1er *Chapitre.* Ateliers employant simultanément les matières des trois règnes : instruments de musique, accordéons, cardes, mannequins anatomiques, imprimerie, etc.

2e *Id.* Arts et métiers de cette section ; petites industries.

9e PARTIE. — Commerce.

1re SECTION. Commerce général.

1er *Chapitre.* Exportation.

2e *Id.* Importation.

3e *Id.* Consommation.

4e *Id.* Commerce de commission, transit, etc.

5e *Id.* Moyens de commerce, transports ; conditions.

6e *Id.* Banque.

2e SECTION. Commerce particulier.

1er *Chapitre.* Nomenclature et importance des commerçants en boutique.

2e *Id.* Commerce des denrées ; mercuriales; produits indispensables à l'existence.

Digitized by Google

3e *Chapitre.* Foires et marchés.

3e SECTION. Richesse du département. Comparaison du revenu et de la dépense.

10e PARTIE. — Littérature, Arts et Sciences.

1re SECTION. Littérature.

1er *Chapitre.* Historique de la littérature dans le département.

2e *Id.* Poésie.

3e *Id.* Prose.

4e *Id.* Théâtre.

2e SECTION. Beaux-arts.

1er *Chapitre.* Historique et état actuel.

2e *Id.* Architecture et types généraux.

3e *Id.* Sculpture, peinture, musique.

4e *Id.* Associations et œuvres remarquables.

3e SECTION. Sciences.

1er *Chapitre.* Historique.

2e *Id.* Sciences naturelles, physiques, chimiques, médicales, etc.

3e *Id.* — mathématiques.

4e *Id.* — morales.

5e *Id.* Philologie : langages usités dans le département.

11e PARTIE. — Biographie et Bibliographie.

1re SECTION. Biographie des hommes remarquables.

2e SECTION. Bibliographie.

Digitized by Google

DE L'APPLICATION

DE LA NOUVELLE LOI SUR LA POLICE DE LA CHASSE

EN CE QUI REGARDE

L'AGRICULTURE ET LA REPRODUCTION DES ANIMAUX ;

Par M. Gadebled,

Chef de Bureau au Ministère de l'Intérieur, Membre de la Société.

Le moment n'est pas encore venu d'apprécier les résultats et l'utilité de la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse.

Il n'a pas suffi de l'intervalle d'un an pour déterminer la portée de toutes les dispositions qu'elle contient et pour fixer le sens de celles qui ont été, à tort ou à juste raison, réputées obscures ou douteuses.

Néanmoins l'exercice d'une surveillance assidue par les agents de l'autorité, et l'application de la pénalité nouvelle par les tribunaux, ont donné, sous plusieurs rapports, la mesure des effets de la loi. Dès à présent, il est permis de juger si les propriétés et les récoltes sont, mieux que par le passé, préservées de violations et de dommages, si l'interdiction absolue de la chasse de nuit et la diminution du nombre des personnes faisant un usage habituel des armes à feu ont commencé à rétablir la sécurité dans les campagnes, si enfin les désordres sociaux que le braconnage entraîne à sa suite, sont devenus moins affligeants.

Mais, pour reconnaître jusqu'à quel point la loi assure la conservation du gibier et prévient la diminution de cette

Digitized by Google

ressource précieuse d'alimentation, on a besoin qu'un laps de temps de deux ou trois années au moins se soit écoulé.

Il n'est pas seulement difficile de porter un jugement sur cette œuvre du législateur de 1844; il serait surtout injuste de la juger défavorablement d'après l'épreuve d'une première année. On ne pouvait pas espérer que le passage d'une législation insuffisante à une législation restrictive aurait lieu sans apporter de la perturbation dans quelques habitudes. D'ailleurs il était de l'essence d'une loi nouvelle sur la police de la chasse d'être blâmée par tous ceux dont elle venait réprimer les abus : l'absence de plaintes de cette nature n'en aurait-elle pas été la plus grave critique? Il sera aisé de concevoir en outre que des âttonnements trop multipliés dans les premiers essais de la mise en exécution, que même des erreurs réelles aient provoqué de justes mécontentements. Si la délivrance des permis de chasse, assujétie par le législateur lui-même à des formalités qu'il a jugées utiles, s'est trouvée par fois beaucoup trop retardée; si des rigueurs exagérées ont eu lieu dans l'application de certaines dispositions prohibitives, tandis que d'un autre côté la condescendance et le laisser-aller ont été portés à l'excès; si l'on a vu des mesures disparates appliquées à des localités analogues et des mesures semblables appliquées à des localités différentes, il ne faut pas en conclure que ces griefs, purement accidentels et dont les causes ont déjà cessé d'exister, témoignent des vices de la loi : ce sont les inconvénients temporaires d'une transition laborieuse. Surtout il ne faut pas se méprendre au point de faire passer la récrimination du braconnier pour un signe de mécontentement du véritable chasseur, du propriétaire ou de l'agriculteur.

Les observations auxquelles nous allons nous livrer sur

Digitized by Google

l'application de la loi du 3 mai 1844, n'en contiennent ni la critique, ni l'apologie; c'est une simple étude sur le mode d'exercice des pouvoirs spéciaux qui ont été délégués, en matière de chasse, aux autorités administratives : d'ailleurs rien de ce qui regarde les autorités judiciaires ne doit y être traité.

Envisagée dans son point de vue général, la loi dont il s'agit est fort restrictive. En prononçant l'interdiction du transport, de la vente et du colportage du gibier, dans les temps où la chasse n'est pas permise, en réduisant les modes licites de chasse à trois : 1° chasse à tir, 2° chasse à courre, 3° emploi des furets et des bourses pour les lapins; en prohibant les filets et engins; enfin en établissant pour toutes les infractions une pénalité graduée, mais sévère, elle a beaucoup fait pour mettre obstacle à la destruction du gibier.

Mais ces restrictions ne sont-elles pas tout aussitôt atténuées ou même ne peuvent-elles pas être détruites par les exceptions et par les concessions résultant des règlements locaux que les autorités départementales ont la faculté d'établir, d'après les articles 3 et 9?

Article 3. Les préfets détermineront par des arrêtés, publiés au moins dix jours à l'avance, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse dans chaque département.

Article 9. Les préfets des départements, sur l'avis des Conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer : 1° l'époque de la chasse des oiseaux de passage autres que la caille, et les modes et procédés de cette chasse; 2° le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières; 3° les espèces d'animaux malfaisants et nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier, pourra en tout

Digitized by Google

temps détruire sur ses terres, et les conditions de l'exercice de ce droit, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire ou fermier, de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés. Ils pourront prendre également des arrêtés : 1° pour prévenir la destruction des oiseaux; 2° pour autoriser l'emploi des chiens lévriers pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles; 3° pour interdire la chasse pendant les temps de neige.

La législation n'est donc qu'en partie dans la loi. Il faut en chercher le complément dans les règlements locaux. Aussi n'hésitons-nous pas à dire que l'efficacité ou l'insuffisance, l'avenir et le sort de la loi dépendent de l'application restreinte ou large, sage ou mal-entendue qui sera faite de ces deux articles. Or, un grand nombre de circonstances différentes et de combinaisons de circonstances comportent également des erreurs.

Supposons que, dans un département, aucune exception ou faveur n'ait été admise en ce qui concerne soit l'époque, soit les modes et procédés de la chasse des oiseaux de passage et du gibier d'eau; l'exercice du droit de chasse en général semble alors devoir être notablement restreint, et c'est en effet ce qui arrivera le plus ordinairement dans cette hypothèse. Cependant rien n'empêche qu'en même temps les plus grands abus n'aient lieu sous la protection des arrêtés mêmes d'ouverture et de clôture. Si l'ouverture devance de beaucoup le moment où les terres devront être dépouillées, il y aura infailliblement quelque dévastation des récoltes mûres; si la clôture n'est déclarée que longtemps après la première croissance des herbes, le cultivateur verra, malgré la plus exacte surveillance, fouler aux pieds, dès le printemps, ses espérances de l'été. Dans ces mêmes conditions, la destruc-

Digitized by Google

tion du gibier marchera avec une effrayante rapidité, parce que au moment de l'ouverture, les jeunes animaux n'auront pas encore les forces nécessaires pour échapper aux poursuites du chasseur, et qu'au moment de la clôture l'accouplement et la reproduction arrêteront la fuite des animaux plus âgés.

Supposons que dans un autre département il ait paru bon aux autorités de limiter à une faible partie de la durée de l'hiver l'époque de la chasse à tir et à courre, mais qu'en même temps ces autorités aient jugé convenable de permettre la chasse du gibier d'eau pendant toute l'année, d'accorder pour la chasse des oiseaux de passage de nombreuses facilités, soit en classant dans cette catégorie une grande quantité d'espèces, soit en permettant d'employer à cette chasse des filets et piéges de tous genres, il arrivera que, sous le prétexte de se livrer à ces chasses exceptionnelles, on chassera tous les animaux, et les filets et engins proscrits en termes généraux par la loi, reparaîtront en tous lieux sous le bénéfice des exceptions qu'elle a admises.

Supposons encore qu'un Conseil général et un Préfet aient jugé superflu d'autoriser des mesures particulières pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles, s'en rapportant à la simple application des dispositions générales de la loi, alors l'agriculture privée de moyens réguliers de défense contre les animaux de ce genre, se voit opprimée au milieu des champs et jusque dans le sein des habitations, par ces braconniers les plus redoutables et les plus infatigables de tous. Ne pas favoriser suffisamment la destruction des animaux malfaisants et nuisibles, c'est manquer aux intentions du législateur. Mais c'est y manquer d'une manière non moins grave que d'accorder des facilités assez grandes pour faire dégénérer cette des-

Digitized by Google

truction en véritable chasse, et d'armer le chasseur pour la recherche du gibier, en temps prohibé, sous le prétexte de la poursuite des animaux malfaisants et nuisibles.

Ces exemples suffisent, nous l'espérons, pour faire comprendre que toute la force ou toute la faiblesse, tout le bien ou tout le mal de la loi sur la chasse, dépendent de la mise en œuvre des articles 3 et 9. La loi a eu pour but de tenir le chasseur gêné dans son allure, sous l'œil vigilant des agents de l'autorité, et sous la crainte des condamnations des tribunaux : mais les autorités départementales, s'armant de la loi contre la loi elle-même, peuvent donner l'essor à la liberté et même, si elles n'y prennent garde, à la licence la plus grande.

C'est un problème assez difficile à résoudre pour ces autorités que d'user avec ménagement de la force placée entre leurs mains; de tendre ou de relâcher le ressort dans une mesure appropriée aux situations, aux climats, aux besoins et même aux habitudes. Or nous croyons que dans toute espèce de cas, dans toute circonstance donnée, il y a moyen d'évaluer l'intensité du régulateur qui sera propre à assurer le jeu régulier de ce mécanisme, non moins compliqué en réalité qu'en apparence.

Déterminer les conditions, réunir les éléments de la solution de ce problème, tel est l'objet de notre travail. Nous allons traiter successivement, dans l'ordre même de la loi, les matières ci-après désignées :

1° Ouverture et clôture de la chasse;
2° Chasse exceptionnelle des oiseaux de passage;
3° Chasse exceptionnelle du gibier d'eau;
4° Destruction des animaux malfaisants et nuisibles;
5° Prohibitions relatives à la destruction des oiseaux;
6° Emploi des chiens lévriers;
7° Chasse pendant les temps de neige.

Digitized by Google

§ I. *Ouverture et clôture de la chasse.*

La loi de 1844, à l'exemple de la loi de 1790, qui a été pendant cinquante ans le code unique de la police de la chasse, confie aux administrations départementales le soin de déterminer l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse dans chaque département.

Il est constant que, pendant une moitié au moins de l'année, l'exercice de la chasse aurait des inconvénients extrêmement graves pour les cultures et nuirait à la reproduction du gibier. On sait d'ailleurs que la chair des animaux, surtout des animaux sauvages, perd une grande partie de ses qualités, et devient même désagréable au goût dans le temps du rut, de la gestation, de l'allaitement ou de la couvée.

En France, le 1er septembre est l'époque la plus ordinaire de l'ouverture de la chasse, et le 1er mars l'époque la plus ordinaire de la clôture. C'est ce qui résulte du moins de l'application des anciennes ordonnances depuis près de trois cents ans. Une expérience si prolongée, sans avoir varié dans ses effets généraux, ne peut que répondre à une observation exacte des lois de la nature et à une appréciation sage de l'intérêt social.

On a pensé toutefois que les diversités de climat, de situation, de culture particulières aux diverses localités, obligeraient à fixer des dates différentes, tant pour l'ouverture que pour la clôture. De là vient que les autorités de chaque département ont été investies à cet égard d'un pouvoir presque absolu.

Il est naturel de penser que des régions voisines ou placées dans des conditions analogues ont habituellement des époques concordantes d'ouverture et de clôture de la chasse, et qu'en même temps pour des régions éloignées ou dissem-

Digitized by Google

blables, ces époques présentent quelques différences. Toutefois les faits semblent ne pas confirmer cette opinion. C'est ce que peut-être on aurait peine à croire, si l'on ne prenait connaissance du tableau placé ci-dessous, contenant les dates de clôture de la chasse à la fin de l'hiver de 1843 et les dates de l'ouverture à la fin de l'été de cette même année dans tous les départements.

Bien que l'état des saisons influe notablement sur le choix de ces époques, il y a, en général, pour chaque département, une époque moyenne, une fixation d'usage qui est celle que nous aurions voulu nous procurer. Forcé de nous en tenir à relever ces dates pour une année déterminée, nous avons préféré 1843 à 1844, ayant eu lieu de reconnaître que l'usage avait, dans cette dernière année, éprouvé des modifications, sous l'influence de la discussion et de la promulgation de la loi. Les quatre-vingt-six départements sont groupés dans ce tableau, par régions, suivant la division adoptée par le ministère de l'agriculture et du commerce dans ses publications de statistique agricole.

		ÉPOQUE DE LA CLÔTURE.	ÉPOQUE DE L'OUVERTURE.
1re RÉGION. — NORD-OUEST.	Finistère.	10 et 20 février (1).	10 sept. et 1er oct. (1).
	Côtes-du-Nord.	15 fév. et 1er mai (1).	15 sept. et 1er oct. (1).
	Morbihan.	1er mars.	15 septembre.
	Ille-et-Vilaine.	20 février.	17 sept. et 1er oct. (1).
	Manche.	1er mars.	1er septembre.
	Calvados.	1er mars.	6 septembre.
	Orne.	1er mars.	11 et 15 sept. (2).
	Mayenne.	1er mars.	1er septembre.
	Sarthe.	1er mars.	1er septembre.

(1) La première clôture ou la première ouverture est pour le chien couchant; la seconde pour le chien courant.

(2) Ces dates différentes regardent des arrondissements et des cantons différents.

Digitized by Google

		ÉPOQUE DE LA CLÔTURE.	ÉPOQUE DE L'OUVERTURE.
2me RÉGION. — NORD.	Nord.	1er janvier.	10 septembre.
	Pas-de-Calais.	5 février.	12 septembre.
	Somme.	1er février.	15 septembre.
	Seine-Inférieur.	1er mars.	15 septembre.
	Oise.	18 février.	6, 8, 10, 15, 20, 25 sept. et 1er oct. (1).
	Aisne.	16 mars.	12 septembre.
	Eure.	1er mars.	12 septembre.
	Eure-et-Loir.	15 février.	2 septembre.
	Seine-et-Oise.	1er mars.	10 septembre.
	Seine.	1er mars.	10 septembre.
	Seine-et-Marne.	1er mars.	5 septembre.
3me RÉGION. — NORD-EST.	Ardennes.	1er mars.	10 et 14 sept. (1).
	Marne.	1er mars.	5 et 10 sept. (1).
	Aube.	1er mars.	5 septembre.
	Haute-Marne.	15 février.	5 septembre.
	Meuse.	1er mars.	10 septembre.
	Moselle.	5 fév. et 1er mars (2)	8 septembre.
	Meurthe.	1er fév. et 15 mars (2)	10 septembre.
	Vosges.	1er février.	12 septembre.
	Bas-Rhin.	1er mars.	20 août et 5 sept. (3).
	Haut-Rhin.	10 février.	3 septembre.
4me RÉGION. — OUEST.	Loire-Infér.	25 février.	10 septembre.
	Maine-et-Loire.	1er mars.	5 septembre.
	Indre-et-Loire.	1er mars.	6 septembre.
	Vendée.	1er mars.	1er septembre.
	Charente-Inf.	1er mars.	25 août.
	Deux-Sèvres.	18 février.	28 août.
	Charente.	15 mars.	1er septembre.
	Vienne.	20 février.	1er septembre.
	Haute-Vienne.	1er mars.	10 septembre.

(1) Epoques différentes pour des arrondissements différents.

(2) Février pour la plaine; mars pour les forêts et bois des communes et des établissements publics.

(3) La première date pour les chiens couchants, la seconde pour les chiens courants.

Digitized by Google

		ÉPOQUE DE LA CLÔTURE.	ÉPOQUE DE L'OUVERTURE.
5me RÉGION. — CENTRE.	Loir-et-Cher.	15 mars.	8 septembre.
	Loiret.	1er mars.	12 septembre.
	Yonne.	20 février.	10 septembre.
	Indre.	1er mars.	1er septembre.
	Cher.	10 mars.	1er septembre.
	Nièvre.	1er mars.	1er septembre.
	Creuse.	20 mars.	20 août.
	Allier.	1er mars.	28 août.
	Puy-de-Dôme.	15 mars.	1er septembre.
6me RÉGION. — EST.	Côte-d'Or.	1er février.	5 septembre.
	Haute-Saône.	1er janvier.	1er et 10 sept. (1).
	Doubs.	15 février.	31 août.
	Jura.	15 mars.	1er septembre.
	Saône-et-Loire.	1er mars.	1er septembre.
	Loire.	1er mars.	1er septembre.
	Rhône.	10 mars.	1er septembre.
	Ain.	5 mars.	1er septembre.
	Isère.	1er mars.	1er septembre.
7me RÉGION. — SUD-OUEST.	Gironde.	15 mars.	20 août.
	Dordogne.	15 mars.	30 août.
	Lot-et-Garonne.	25 mars.	20 juillet.
	Landes.	15 mars.	25 août.
	Gers.	10 mars.	10 août.
	Bass.-Pyrénées.		
	Haut.-Pyrénées	20 mars.	10 août.
	Haute-Garonne.	15 mars.	5 août.
	Ariége.	1er avril.	15 août.
8me RÉG.-SUD.	Corrèze.	20 mars.	10 septembre.
	Cantal.	1er avril.	5 septembre.
	Lot.	15 mars.	15 août.
	Aveyron.	1er avril.	20 août.
	Lozère.	20 mars.	1er septembre.

(1) Epoques différentes pour des arrondissements différents.

Digitized by Google

		ÉPOQUE DE LA CLÔTURE.	ÉPOQUE DE L'OUVERTURE.
8me RÉG.-SUD.	Tarn-et-Garon.	10 mars.	1er août.
	Tarn.	1er mars.	25 août.
	Hérault.	15 mars.	10 septembre.
	Aude.	15 mars.	20 août.
	Pyrén.-Orient.	15 mars.	15 août.
9me RÉGION. — SUD-EST.	Haute-Loire.	1er mars.	3 septembre.
	Ardèche.	20 mars.	20 août.
	Rhône.	20 mars.	20 août.
	Gard.	15 mars.	20 août.
	Vaucluse.	15 mars.	10 août.
	Basses-Alpes.	1er mars.	27 août.
	Hautes-Alpes.	1er mars.	8 septembre.
	B.-du-Rhône.	15 février.	13 août.
	Var.	5 mars.	17 août.
10me RÉG.	Corse.	20 février.	3 septembre.

Un simple coup-d'œil sur ce tableau fait pressentir que des considérations fort diverses déterminent, selon les localités, le choix des époques de clôture ou d'ouverture.

Parmi les départements qui appartiennent à la région méridionale, nous n'en voyons qu'un seul dans lequel la clôture soit prononcée avant le mois de mars, tandis que plusieurs départements septentrionaux la reportent au commencement de l'année, par exemple : le Pas-de-Calais et la Somme aux premiers jours de février, et même le Nord au 1er janvier.

Il n'y a guères plus de quatre ans que la clôture de la chasse dans le département du Nord est fixée si longtemps avant la fin de l'hiver. Cette époque a été adoptée sur la demande des autorités locales et des propriétaires qui paraissent avoir été préoccupés principalement de l'intérêt de l'agriculture.

Digitized by Google

On a fait observer que, dans ce département, la seconde quinzaine de janvier ou les premiers jours de février sont le moment ordinaire du grand dégel et de la fonte des neiges. Les terres ont alors si peu de consistance que chaque pas du chasseur enlève les jeunes plantes, particulièrement le colza dont la tige délicate, malade encore des dernières gelées, ne peut subir aucun froissement sans un grand préjudice.

On a ajouté que cette mesure était nécessaire dans l'intérêt de la reproduction du gibier, c'est-à-dire des perdrix et des lièvres qui sont le gibier du pays, le plus abondant et le plus précieux.

C'est en effet dès le commencement de février que les perdrix se divisent par paires; elles s'accouplent aussitôt que quelques jours de soleil réchauffent le sol. En cet état, elles perdent en partie la faculté de s'enlever de terre et sont très-faciles à aborder.

C'est encore vers le même temps que les lièvres entrent en rut : alors on les voit quitter les bois et courir le jour et la nuit, souvent par bandes de cinq ou six, à la suite d'une hase. Rien n'est plus facile que de les détruire, et comme il y a beaucoup de femelles pleines, un seul coup de fusil détruit à la fois la mère et sa portée.

Les chasseurs de la Haute-Bretagne ont exprimé les mêmes opinions. Suivant eux, l'accouplement est opéré parmi les lièvres et les perdrix dès la première quinzaine de février, et si l'on ne fermait la chasse qu'après cette époque, la destruction de ces deux espèces de gibier serait complète au bout de peu d'années.

Ces observations très-vraisemblablement fondées par rapport à nos régions septentrionales, semblent, au premier aperçu du moins, ne pas laisser les moyens d'expliquer comment il arrive que la clôture de la chasse est plus re-

Digitized by Google

tardée dans les régions méridionales que dans les autres, malgré l'influence d'un climat qui a pour effet de hâter la végétation et de favoriser la reproduction.

D'abord la chasse dans le midi n'est pas exactement ce qu'elle est dans le nord. Dans le midi, les bois taillis, les fourrés, les remises de toute espèce, les haies même et les buissons tendent à disparaître sous l'influence des progrès de l'agriculture; puis les habitudes de désœuvrement y étant assez répandues dans la population, la foule des chasseurs est grande et les gardes champêtres ne sont qu'en nombre très-insuffisant. Dans ces circonstances, les perdrix et les lièvres ne trouvant guères à se cacher et à se reproduire qu'au milieu des terres cultivées, y sont détruits en majeure partie aussitôt après ou même pendant l'enlèvement des récoltes et ne survivent qu'en bien petite quantité à la chute des feuilles dans les vignobles où le gibier trouve pendant quelque temps un dernier refuge.

Ces mêmes régions jouissent en même temps d'une situation toute privilégiée pour les chasses des oiseaux de passage : aussi le propriétaire, au lieu de se livrer à un parcours fatigant et trop souvent infructueux des terres cultivées, préfère tendre ses filets aux oiseaux dans le voisinage de son habitation. Or, il est à peu près sans inconvénient pour les cultures méridionales de permettre ces chasses en quelque temps que ce soit. Aussi MM. les préfets du midi ont-ils pu, sans exciter de réclamations, retarder la clôture de telle sorte que les chasses des oiseaux de passage qui ont lieu dans les premiers jours du printemps fussent renfermées dans les délais de l'époque permise.

Il est à croire que l'on a de même, dans quelques régions, tant du nord que du midi, retardé la clôture à cause du passage de la bécasse. Si l'on n'avait eu égard qu'aux

Digitized by Google

chasses du lièvre et de la perdrix, on aurait sans doute déclaré la clôture dès le mois de février; mais comme la bécasse arrive en mars et ne disparaît qu'au commencement d'avril, la clôture a été prorogée à la mi-mars en vue de cette chasse spéciale.

La chasse au marais, si importante dans quelques départements, et qui, notamment sur certains points du midi, s'exerce en grand, jusque vers le mois d'avril, sans aucun inconvénient, a pu encore être un objet de quelque considération sous le même point de vue; car la loi de 1790 qui permettait la chasse en tout temps dans les *lacs* et *étangs*, ne la permettait pas dans les *marais*, et cette dernière chasse aurait été supprimée en grande partie, si l'on avait prononcé la clôture dès le mois de février.

Une raison analogue s'est appliquée aux chasses à courre dans les forêts de l'état. Ces chasses ne commencent pour l'ordinaire qu'en octobre; elles sont interrompues par les gelées en décembre et en janvier : le mois de février est regardé comme une époque favorable pour les reprendre. C'est pourquoi il avait été stipulé par le règlement général du 20 août 1814, relatif aux chasses dans les bois et forêts des domaines de l'État, ainsi que par les cahiers des charges des locations, que les chasses à courre ouvertes le 15 septembre seraient fermées seulement le 15 mars. Or, on a pensé, dans certains départements, qu'il y aurait quelques avantages à ne fermer la chasse en plaine que précisément à la date fixée pour la fermeture des chasses à courre en forêt; dans quelques autres, on s'est dit que puisque les chasses à courre en forêt étaient soumises à un règlement général, il valait mieux régler la chasse en plaine sans aucune relation avec la chasse en forêt. Autre source de différences nombreuses.

Nous remarquons assez généralement que dans les pays

Digitized by Google

de montagnes, l'époque de la clôture a été relativement retardée, soit à cause du retard de la végétation sur les hauteurs, soit en vue de dédommager les chasseurs de la suspension presque absolue que la chasse éprouve dans ces pays pendant les temps des grandes neiges, des glaces et des dégels.

Les départements où l'on voit que la clôture remonte au mois de février sont presque exclusivement des pays de plaines ou de collines basses. On trouve au contraire, pour les régions montagneuses, les dates ci-après, savoir : le 20 mars, pour la Creuse, la Lozère, l'Ardèche, la Drôme, les Hautes-Pyrénées; le 1er avril, pour l'Ariége, l'Aveyron et le Cantal. Mais ici encore il y a des exceptions à citer, savoir : le département du Doubs qui ferme la chasse au 15 février, celui des Vosges qui la ferme au 1er février, celui de la Haute-Saône qui la ferme au 1er janvier.

C'est, comme on le voit, tantôt une considération, tantôt une autre qui domine; cette diversité de motifs est la principale et même la seule cause de la diversité des dates de clôture adoptées par des départements limitrophes et dont les situations sont entièrement semblables. Comment pourrait-on expliquer autrement qu'il y ait une différence de vingt jours pour la clôture de la chasse entre le département du Haut-Rhin et celui du Bas Rhin ; que dans l'Aisne, en 1843, la clôture ait été prononcée pour le 16 mars, tandis que dans les départements voisins elle a eu lieu quelques semaines plus tôt, c'est-à-dire, dans l'Oise le 18 février, dans la Somme le 1er février, dans le Pas-de-Calais le 5 février, dans le Nord le 1er janvier ?

Concluons qu'en général la clôture de la chasse a été déterminée plus ordinairement en conséquence de certaines appréciations arbitrairement dirigées qu'en raison

Digitized by Google

de la diversité des lieux. La règle particulière de chaque département satisfait plutôt à une manière de voir qu'à un besoin ou à un intérêt.

Dans le système de la nouvelle loi, le problème se simplifie à plusieurs égards.

Comme il est facultatif aux préfets d'autoriser exceptionnellement la chasse des oiseaux de passage en dehors du temps ordinaire, cette chasse n'est plus un motif pour faire différer la clôture au delà du moment qui convient pour le gibier sédentaire.

La chasse en marais n'est pas davantage un obstacle, puisque la chasse du gibier d'eau dans les marais, comme sur les étangs, fleuves et rivières, peut être permise en tout temps.

D'un autre côté, les locations des chasses dans les forêts de l'État ont pris fin en 1845, et ces chasses doivent être dorénavant soumises aux conditions générales des arrêtés des préfets.

Enfin, sous l'empire de la loi de 1790, les autorités départementales n'avaient à se préoccuper, relativement à la fixation de la clôture de la chasse, que de la conservation des récoltes et de la sûreté publique; elles savaient bien que l'arrêté de clôture n'était d'aucun effet pour la conservation du gibier, puisque la chasse avec filets et engins, ainsi que le transport et la vente étaient entièrement libres et qu'on trouvait sur les marchés, en temps prohibé, la même abondance de gibier qu'en temps permis. Sous l'empire de la loi de 1844, et grâce aux prohibitions générales qu'elle a mises en vigueur, ce même arrêté a des effets complets.

Il n'y a dorénavant, selon nous, aucun motif important pour retarder la clôture jusqu'au moment où il résulterait généralement de la chasse un préjudice pour les terres et

Digitized by Google

pour les récoltes. Dans l'ordre des saisons, un autre intérêt, celui de la reproduction du gibier, obtient la priorité. Or, l'accouplement, pour le gibier indigène, a lieu dans toute la France à peu près dans le même temps. On pourrait donc fixer pour la clôture de la chasse dans toute la France une seule date, le 15 ou peut-être même le 1er février.

Cette mesure ferait disparaître une anomalie grave, un inconvénient sérieux que rend trop souvent inévitable l'exécution de la disposition si essentielle de la loi qui porte interdiction du transport et de la vente du gibier en temps prohibé. Lorsque des départements limitrophes ont adopté pour la clôture de la chasse des époques différentes, ce sont autant de royaumes distincts et séparés qui, se régissant chacun par une loi particulière, repoussent de leur territoire, comme un danger ou comme une corruption, le gibier qu'un concitoyen a tué quelques pas plus loin sur le sol de la même patrie.

Cette considération, va-t-on nous dire, n'est pas d'un moindre poids à l'égard de l'ouverture qu'à l'égard de la clôture de la chasse. Mais nous nous hâtons de reconnaître qu'il sera très-difficile, peut-être même entièrement impossible d'assigner à tous les départements un seul et même jour d'ouverture. A la vérité, le chasseur se soumet, pour l'ordinaire, sans murmurer, à l'arrêté de clôture, *parce* qu'il lui a été loisible, cinq ou six mois durant, de donner carrière à son ardeur; mais quelle n'est pas son impatience et son inquiétude, lorsqu'après un repos de six mois, il voit les terres nouvellement découvertes fourmiller de lièvres et de perdreaux destinés à devenir la proie des braconniers, pour peu qu'on retarde la chasse! Le préfet pourra-t-il résister longtemps aux réclamations, aux vives instances qui l'assailliront de toutes parts? Il faudrait cependant, pour n'avoir qu'une seule ouverture de

Digitized by Google

chasse, la différer dans un certain nombre de départements, contrairement au vœu des chasseurs, jusqu'au moment où il est possible de la permettre dans les départements les moins avancés sous le rapport de la moisson.

Si l'on ne devait avoir égard qu'à la force ou à l'état de croissance du gibier, ce ne serait pas une difficulté réelle que de faire adopter une seule époque d'ouverture pour toute la France, attendu que la croissance des animaux ne présente pas, entre les différentes régions, des différences bien sensibles. On pense généralement qu'il n'y a pas d'inconvénient à commencer dès la mi-août la chasse des perdreaux, des cailles et des lapereaux. Cependant, il est certain qu'avant la mi-septembre, le gibier est encore jeune, facile à atteindre et à détruire. La conservation du gibier indigène semble donc exiger que la chasse ne soit ouverte dans aucune partie de la France avant la première semaine de septembre.

Mais, dans la pratique, ce n'est pas l'intérêt de la conservation du gibier qui détermine l'époque de l'ouverture, c'est à peu près uniquement l'état de la saison et des récoltes.

Aussi les dates que nous avons consignées dans le tableau imprimé ci-dessus présentent-elles beaucoup moins de différences à l'égard de l'ouverture qu'à l'égard de la clôture.

Nous croyons que, dans quelques départements, l'ouverture a été avancée un peu plus que ne le comportait la saison par crainte de réduire à une trop courte durée la chasse des cailles qui se trouverait en effet totalement supprimée si l'on reculait l'ouverture au delà du 15 septembre, puisque ces oiseaux qui n'arrivent en France que dans les premiers jours d'avril font à peu près constamment leur départ avant l'équinoxe de septembre. Une

Digitized by Google

considération du même genre, relative à la chasse des ortolans, est ce qui a vraisemblablement déterminé MM. les Préfets de quelques départements du Sud et du Sud-Ouest à déclarer l'ouverture dès les premiers jours d'août, époque à laquelle commence l'un des passages des ortolans.

Quand bien même on ne tiendrait compte d'aucune autre circonstance que de l'état des récoltes, la fixation des époques d'ouverture comporterait encore des différences notables et qui dépendront jusqu'à un certain point de l'arbitraire du jugement. Quelques préfectures se borneront à attendre que l'enlèvement des céréales soit commencé; quelques autres préfèreront que cette opération soit terminée, et il y en aura qui voudront attendre que les récoltes de toute nature aient disparu de la surface du sol.

L'usage avait été pendant beaucoup d'années, dans le département de l'Hérault, de fixer l'ouverture au 25 août. En 1843, M. le Préfet l'a reportée au 10 septembre, dans l'intérêt des récoltes. Si l'on attendait généralement que les récoltes de toute nature fussent enlevées, le retard de l'ouverture serait à peu près le même dans toute l'étendue de la France. Dans beaucoup de régions, c'est particulièrement en faveur des vignes qu'un délai sera demandé : mais, dans presque toutes, on sera également fondé à le réclamer en faveur de diverses productions qui ne disparaissent entièrement de la surface du sol que vers la fin de septembre, telles que fèveroles, chanvres, navette d'été, sarrasin, maïs, regains de prairies naturelles, coupes de trèfle, de vesces tardives, ou de luzerne. Il y aurait de l'exagération sans doute à retarder dans une aussi forte proportion l'époque de l'ouverture de la chasse. Mais ce n'en est pas moins un fait digne d'at-

Digitized by Google

tention que, dans un de nos départements les plus méridionaux, l'intérêt de l'agriculture a paru exiger autant de retard que peuvent en désirer les départements les plus septentrionaux.

Il est possible qu'on songe à diviser la France en plusieurs régions, trois ou quatre, par exemple, qui auraient chacune leur époque particulière d'ouverture. Cette idée serait peut-être d'une application facile si la France n'était qu'une seule plaine uniforme, sans autres différences dans le climat que celles des latitudes; mais on la trouve susceptible de graves objections lorsqu'on envisage que dans les pays montagneux, situés à l'est, au centre et au sud-est de la France, les récoltes sont aussi tardives que dans les plaines situées le plus vers le nord. De quelque manière qu'on divise le territoire du royaume, un certain nombre de départements auront toujours de bonnes raisons de réclamer contre l'époque assignée à la région dont ils font partie, parce qu'en effet ils pourront être aussi lésés par rapport à cette époque qu'ils le seraient par rapport à une époque commune à tout le royaume.

A l'appui du vœu que nous faisons pour l'adoption d'une date unique, une raison générale, qui ressort de l'esprit même de la nouvelle loi, ne doit pas être omise.

La loi de 1844 n'a pas pourvu de la même manière que celle de 1790 à la protection des récoltes. Cette dernière n'avait fait que renouveler le principe des anciennes ordonnances (1) par lesquelles la chasse était défendue sur les terres ensemencées depuis que le blé serait en tuyau, et dans les vignes depuis le 1er jour de mars jusqu'à la dépouille. La loi de 1790 interdisait en conséquence à toutes personnes, même aux propriétaires ou posses-

(1) Ordonnances de janvier 1560, article 108; de Blois, mai 1579, art. 285; de juin 1601, art. 4 : édit d'août 1669 sur les eaux et forêts, titre 30, art. 18.

Digitized by Google

seurs, de chasser en quelque temps que ce fût, soit dans les vignes, avant l'entier enlèvement des vendanges, soit dans les terres couvertes d'autres produits agricoles, avant l'entier enlèvement des fruits. MM. les Préfets, dans leurs arrêtés d'ouverture, ont presque toujours eu soin de rappeler et de renouveler cette prohibition. Tout ce que la loi de 1844 a dit se réduit à ceci : 1° nul ne pourra chasser si la chasse n'est pas ouverte; 2° nul n'aura la faculté de chasser sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayant droits. Ainsi quand la chasse est ouverte, le propriétaire peut chasser ou faire chasser sur ses terres non récoltées. La loi nouvelle s'en rapporte, pour la surveillance des moissons, à l'intérêt privé, se bornant à décider, par l'article 11, qu'il y aura lieu à une amende double dans le cas où le délit qui consiste à chasser sans le consentement du propriétaire, aura été commis sur des terres non dépouillées de leurs fruits, et par l'art. 26, que, dans ce cas, par exception, le ministère public exercera la poursuite d'office, sans une plainte de la partie intéressée.

Il ne serait pas selon l'esprit de la loi de fixer des époques d'ouverture différentes pour les différentes cultures ou pour les différentes productions du sol, comme, par exemple, une pour les bois et forêts, une pour les vignes, une pour les terres vaines et vagues, etc. Le législateur, en sabstenant de renouveler la permission que donnait la loi de 1790 de chasser toute l'année dans les bois et forêts, et en permettant néanmoins d'autoriser exceptionnellement, à l'exemple de cette même loi, la chasse dans les marais et sur les étangs, fleuves et rivières, a voulu certainement écarter toute exception semblable qui serait fondée sur la nature des lieux, et a entendu que la chasse une fois ouverte d'une manière générale s'exercerait sur tous les terrains et dans toutes les natures de cultures.

Digitized by Google

Ainsi les récoltes sur pied qui étaient protégées directement et en termes absolus par la loi de 1790, ne le sont que d'une manière indirecte par celle de 1844. Mais les autorités administratives ont des pouvoirs spéciaux qui les mettent à même de venir en aide à l'intérêt privé. Pour assurer aux moissons la protection que la loi de 1790 avait en vue, il suffira de retarder un peu plus qu'on ne l'a fait généralement jusqu'aujourd'hui, l'époque de l'ouverture qui, selon nous, dans l'intérêt de la conservation des diverses natures de récoltes, de même que dans l'intérêt de la conservation du gibier, ne devrait avoir lieu dans aucune partie de la France, avant la première semaine de septembre.

On a déjà fait observer, avec beaucoup de justesse (1), qu'il y a des inconvénients à ne pas ouvrir la chasse le même jour dans tous les arrondissements et dans toutes les communes d'un département. En effet les chasseurs se portent en grand nombre sur le lieu où l'ouverture a été déclarée; ce qui reste de récoltes sur le sol est livré à la dévastation, et le jeune gibier qui n'a pas encore vu le feu, surpris et poursuivi de toutes parts à la fois, est détruit presque complètement dès le premier jour.

Pour supprimer cet abus, qui n'est pas, à beaucoup près, général, il ne faut qu'un peu moins de condescendance envers des localités ou envers des individus : ce n'est pas une difficulté qui puisse arrêter. Ce serait, au contraire, une mesure véritablement importante que l'adoption d'une même époque d'ouverture pour toute la France. Nous ne saurions affirmer, mais nous ne sommes pas non plus éloigné de penser qu'on en reconnaîtra tôt ou tard la possibilité.

(1) *Journal des Chasseurs*, année 1843, article de M. Joseph Lavallée.

Digitized by Google

§ II. *Chasse exceptionnelle des oiseaux de passage.*

Quelles sont les espèces d'oiseaux auxquelles peut être donnée, dans l'acception de la loi, la dénomination d'oiseaux de passage?

Pour appliquer sainement la loi, cette notion élémentaire doit être avant tout fixée. Sur ce sujet, il y a un sentiment dans le peuple, et les naturalistes ont recueilli des observations. Mais si nous demandons au peuple et aux naturalistes une réponse, ils commenceront par nous renvoyer au témoignage de nos propres yeux.

Un passage d'oiseaux est généralement un fait notoire : des exemples à citer ne manquent à personne.

Il n'y a aucune partie de la France qui ne soit fréquentée en été par des cailles en nombre plus ou moins grand. Les cailles arrivent du midi dans les premiers jours d'avril. Malgré le peu d'étendue de leurs ailes et la difficulté de leur vol, elles traversent la Méditerranée et abordent par troupes quelquefois très-nombreuses sur notre littoral; puis elles se répandent sur le continent dans la direction du nord. Après avoir niché et élevé leurs couvées, elles reprennent, jeunes et vieilles, la direction du midi, et repassent la mer sur les bords de laquelle on les verra de nouveau paraître au printemps suivant.

Pour les savants comme pour le peuple, les cailles sont des oiseaux de passage.

D'autres oiseaux plus petits, les ortolans, apparaissent vers le même temps, par familles peu nombreuses, sur nos côtes méridionales. Comme les cailles, ils vont nicher sur divers points du continent; puis, vers la fin de l'été et pendant l'automne, retournent aux lieux d'où ils sont venus. Les ortolans sont des oiseaux de passage.

Digitized by Google

Nous voyons venir encore du midi des oiseaux de plus grande taille, les pigeons sauvages, ramiers, bisets et tourterelles. Dans les mois de février et de mars, les ramiers et les bisets, réunis en bandes, longent les côtes de la Méditerranée et débouchent des gorges des Pyrénées, en se dirigeant du couchant vers l'orient. Les tourterelles arrivent d'Afrique un peu plus tard. Elles repartent aussitôt après avoir niché; puis, à leur suite, dans l'automne, les ramiers et les bisets reprennent leur route dans la direction du nord-est au sud-ouest.

Qui n'a pas vu, dans quelque beau jour de la fin de septembre, les hirondelles et les martinets s'agiter avec inquiétude en se préparant à quitter notre climat? Leurs bandes nombreuses auront entièrement disparu le lendemain. Elles séjourneront en Afrique pendant l'hiver; mais au printemps elles reviendront chez nous établir leurs nichées.

Tous ces oiseaux sont des oiseaux de passage.

La France doit à sa position moyenne dans la zône tempérée de l'Europe par où elle touche à la Méditerranée et à la mer du Nord par ses extrémités, en même temps qu'à l'Océan sur une longueur immense de rivages, d'être visitée par une grande variété d'oiseaux. Pendant l'été, les habitants de ses provinces méridionales voient apparaître des oiseaux qui fréquentent ordinairement les régions du tropique : pendant l'hiver, les habitants des rivages septentrionaux observent des espèces qui appartiennent principalement aux glaces des régions arctiques.

Au premier rang des oiseaux que la saison froide amène en France, se présentent les oiseaux aquatiques. Les uns, destinés à chercher leur nourriture sur le bord des eaux sans y entrer pour nager, sont remarquables par leurs longues jambes et par leurs longs becs : ce sont les oi-

Digitized by Google

seaux de rivage ou échassiers. Les autres, destinés à vivre sur la surface des eaux et au milieu des mers, ont le corps taillé en forme de vaisseau ; leurs jambes courtes se terminent par des pieds palmés qui leur servent de rames : ce sont les nageurs ou palmipèdes.

La plupart des échassiers font leur passage avant les nageurs : dès la fin d'août, les cigognes, puis un peu plus tard, les grues, volant au plus haut des airs, se dirigent vers la Barbarie et l'Egypte : les hérons passent également du nord vers le midi. Tous ces oiseaux, le bec allongé en avant, laissant pendre en arrière leurs longues pattes, défilent en processions quelquefois interminables, et nos oreilles entendent leurs cris lorsque nos yeux ne peuvent les apercevoir. En septembre, octobre et novembre, les pluviers et les vanneaux se répandent par bandes considérables; les chevaliers, les combattants, les courlis apparaissent aussi. On ne voit arriver qu'un peu plus tard les palmipèdes, lorsque les eaux qu'ils habitent dans le Nord ont commencé à se geler. Dès le mois d'octobre, cependant, les canards sauvages s'avancent par phalanges disposées en triangles réguliers : l'automne amène encore les grèbes et les cormorans; enfin, lorsque l'atmosphère devient sombre, que la terre est couverte de brouillards, la bise violente et chargée de frimats, les oies sauvages se font voir ; mais elles ne sont jamais en grande abondance avant décembre ou janvier.

Dans nos régions tempérées, les mêmes oiseaux opèrent quelquefois pendant le même hiver plusieurs passages coup sur coup dans des sens opposés : ainsi les pluviers dorés, entre leur arrivée qui a lieu au commencement de l'automne et leur départ qui a lieu en avril, s'éloignent, puis reviennent, puis disparaissent de nouveau, selon l'intensité plus ou moins grande du froid.

Digitized by Google

A l'approche du printemps, ces oiseaux reprennent le chemin de leur patrie; d'abord, les oies et les canards en février et en mars; puis les pluviers et à leur suite les vanneaux, puis les chevaliers aux longs pieds rouges et les combattants, enfin les grues et les cigognes.

Ces grandes migrations des oiseaux aquatiques ne sont pas les seules que l'hiver détermine; d'autres espèces opèrent dans le même intervalle de temps des migrations moins étendues, et qui ne dépassent guères, en général, les limites de la zône tempérée.

Mentionnons d'abord les bécasses. Pendant l'été, elles se sont retirées dans les pays du Nord et sur les hauteurs des grandes montagnes, où elles se tiennent au-dessous de la région des neiges. En novembre, elles descendent dans les plaines boisées ou même elles émigrent jusque vers le midi; puis, en mars et en avril, elles regagnent leur gîte d'été. On ne voit jamais les bécasses voyager en troupes; elles vont isolément ou par couples.

Les approches de l'hiver font encore émigrer vers les contrées méridionales les diverses espèces de merles qui habitent le nord de l'Europe, entr'autres les litornes, et notamment les grives; mais après avoir passé le temps le plus rigoureux dans les forêts de la Corse et de la Sardaigne, ces espèces, dès le mois de février, traversent de nouveau la France pour aller nicher dans les forêts du Nord.

Dans le même temps, nombre de petits oiseaux se portent vers les pays méridionaux en nombre plus ou moins grand selon le degré de rigueur de l'hiver; d'abord les insectivores, tels que fauvettes, rossignols, bergeronnettes, gobe-mouches, mésanges, pipis, traquets, moteux, rouge-gorges; puis les granivores, verdiers, pinsons, linottes, chardonnerets, tarins, bruants. Tous ces oiseaux s'étaient dispersés pendant la belle saison dans nos

Digitized by Google

champs et dans nos bois; pendant l'hiver, ils se rassemblent et s'approchent des lieux habités.

Les alouettes se réunissent de même vers le mois d'octobre, en grandes troupes, et, dès que le froid devient intense, elles se portent dans les plaines ou sur les bords de la mer, ou bien elles font leur passage vers les contrées méridionales.

Dans l'opinion du peuple comme dans l'opinion des naturalistes, toutes ces espèces d'oiseaux sont des oiseaux de passage.

Nous allions oublier, en faisant ce dénombrement sommaire, les étourneaux dont les compagnies désordonnées dans leur vol léger et soutenu, portent leurs migrations sur tous les points de la surface du globe, et qui d'ailleurs appartiennent plutôt au midi qu'au nord; les corneilles appartenant, au contraire, plutôt au nord qu'au midi, et dont les bandes viennent en automne s'abattre sur nos terres nouvellement labourées; enfin les oiseaux de proie qui, pour la plupart, sont également voyageurs, notamment plusieurs espèces d'aigles, de vautours et de faucons, les éperviers, les buses et les hibous.

Donner une énumération de toutes les espèces auxquelles la qualification d'oiseau de passage est applicable, c'est-à-dire de toutes celles qui ne résident pas l'année entière dans le même canton, ce serait une tâche fort étendue.

Il suffit d'ouvrir les ouvrages des ornithologistes pour reconnaître que nous ne devons pas même songer à l'entreprendre.

D'après Marcel de Serres (1), sur 330 ou 350 espèces

(1) *Mémoire sur les causes des migrations des oiseaux et des poissons*, couronné par la Société royale des Sciences de Harlem et inséré dans le Recueil de cette société en 1842.

Digitized by Google

qui fréquentent les contrées du midi de la France, à peine y en a-t-il 60 qui y nichent habituellement.

Millet, qui a décrit avec beaucoup de soin 234 espèces d'oiseaux observées par lui dans le département de Maine-et-Loire (1), a divisé ce nombre total en quatre catégories, ainsi qu'il suit :

Oiseaux sédentaires en Anjou.....	65
Oiseaux de passage périodique nichant en Anjou.	71
Oiseaux de passage périodique ne nichant pas en Anjou.....	56
Oiseaux de passage accidentel.....	42
Nombre égal.....	234

Nous trouvons dans l'arrêté par lequel M. le Préfet du Nord a autorisé la chasse des oiseaux de passage en temps d'exception, une liste des oiseaux aquatiques de passage dans la Flandre. Cette liste, aussi complète sans doute qu'il est possible de la faire, comprend 73 espèces, dont 47 appartiennent à l'ordre des échassiers, et 26 à l'ordre des nageurs ou palmipèdes (2).

(1) Faune de Maine-et-Loire, 1828.

(2) Il ne semblera peut-être pas hors de propos de la reproduire ici. Cette citation suppléera sous plusieurs rapports à l'insuffisance de nos développements sur les oiseaux de passage ; de plus, les naturalistes y trouveront l'indication exacte des espèces aquatiques dont le passage a été observé dans le département du Nord. La rédaction de cette liste est due vraisemblablement au docteur Degland, de Lille, auteur de plusieurs mémoires importants d'ornithologie publiés dans le Recueil de la Société royale des Sciences de Lille, en 1840, 1841 et 1842, sous le titre de *Catalogue des Oiseaux observés en Europe, et principalement en France.*

Voici l'arrêté de M. le Préfet du Nord : — Les oiseaux de passage qu'il sera permis de chasser, au fusil seulement, du 1er août au 15 avril, sont, *Echassiers* : Œdicnème criard ou courlis de terre, Echasse, Huitrier, Sanderling, Pluvier doré, Guignard (Chiriot), Grand Pluvier

Digitized by Google

Ce serait trop nous éloigner de notre sujet que de chercher ici à déterminer les causes des migrations des oiseaux, question sur laquelle les naturalistes ne se sont pas encore entièrement accordés.

à collier, Petit Pluvier à collier, Pluvier à collier interrompu ou à poitrine blanche, Vanneau huppé, Vanneau pluvier, Tourne-Pierre, Bécasseau cocorli, Bécasseau brunette, Bécasseau violet, Bécasseau temmia, Bécasseau minule, Bécasseau maubèche ou canut, Combattant, Chevalier cul-blanc, Chevalier à pieds rouges, Chevalier brun ou Arlequin, Chevalier stagnatile, Chevalier Sylvain ou des bois, Chevalier Guignette, Chevalier aboyeur ou à pieds verts, Bécasse, double Bécassine, Bécassine ordinaire, Sourde ou petite Bécassine (Jaquet), Barge commune ou à queue noire, Barge Meyer, Barge rousse ou à queue rayée, Courlis vulgaire, Corlieu ou petit Courlis, Spatule blanche, Héron pourpré, Crabier Guacco ou de Mahon, Blongios, Bihoreau, Cigogne blanche, Marouette, Rale d'eau Baillon, Rale d'eau Poussin, Phalarope à festons dentés, Phalarope hyperboré, Avocette. *Nageurs* : Cormoran, Fou, Grèbe huppé ou cornu, Grèbe jougris, Grèbe esclavon ou petit Grèbe cornu, Grèbe oreillard, Imbrim ou grand-plongeon de la mer du Nord, Lumme ou plongeon à gorge noire, Plongeon Cat-Marin, Harle vulgaire, Harle huppé, Harle Piette, Oie Bernache, Macreuse, double Macreuse, Canard siffleur huppé, Canard Nyroca ou à iris blanc, Canard Souchet ou Spatule, Canard Pilet, beau Canard huppé, Canard Chipeau ou Ridenne, Canard siffleur, Labbe brun ou Stercoraire Cataracte, Labbe ou Stercoraire Pomarin, Labbe ou Stercoraire des rochers, et les Pétrels.

Les énumérations contenues dans les arrêtés préfectoraux sont en général beaucoup plus limitées, et ne désignent que plusieurs espèces principales. Il n'aurait pas été sans intérêt de pouvoir placer ici, en regard de la liste des oiseaux de passage observés dans le département du Nord, une liste aussi complète pour l'un de nos départements les plus méridionaux : aucun arrêté ne la contient. Voici toutefois, pour la Gironde et les Landes, la désignation des espèces autres que les espèces aquatiques proprement dites, dont la chasse, par des moyens exceptionnels, a été autorisée :

Palombes ou Ramiers, Bisets, Tourterelles, Bécasses, Bécassines, Grives, Tours, Merles, Loriots, Ortolans, Alouettes, Cochevis, Gros-Becs, Pinsons, Verdiers, Hirondelles, Bergeronnettes, Roitelets, Bec-Figues, Linots, Fauvettes, Mésanges et Muriers.

Digitized by Google

On ne peut pas méconnaître qu'un instinct à peu près irrésistible ramène chaque année certaines espèces aux lieux qui les ont vues naître et qui sont comme leur patrie. Ces migrations essentiellement fixes et régulières, soit par leur époque, soit quant à leur direction, semblent avoir été commandées par la nature, afin de placer les couvées dans les conditions les plus favorables de sol et de climat. Un exemple remarquable de ces migrations, est celui des hirondelles et des martinets qui, tous les ans, quelque soit le vent ou même la température, reviennent placer leur nid dans le lieu qu'il occupait l'année précédente.

D'autres migrations, également périodiques, ne sont pas aussi constantes, en ce sens que l'on ne voit pas revenir tous les ans les mêmes individus, et que leur nombre, d'une année à l'autre, présente souvent de grandes différences. Les chasseurs, aussi bien que les savants, trouveront sans doute quelque intérêt à se rendre compte des circonstances qui influent sur la direction de ces migrations et sur le nombre des individus qui en font partie.

Parmi les oiseaux voyageurs, les espèces aquatiques sont celles qui s'avancent le plus vers le nord. Quand elles se portent vers nos climats tempérés, soit pour éviter le froid, soit pour se procurer une nourriture plus à leur goût ou plus abondante, leur nombre est presque toujours en raison du degré de rigueur de l'hiver.

Les échassiers, plus que les palmipèdes, semblent craindre le froid; ils se rapprochent moins des régions polaires et n'attendent pas que la mauvaise saison soit bien avancée pour se montrer dans nos régions tempérées.

En général, les espèces aquatiques suivent dans leurs voyages les côtes de la mer ou le cours des grands fleuves, en se dirigeant vers les régions où il y a des lacs et des

Digitized by Google

étangs Elles vont s'abattre dans les hautes herbes des marais, dans les prairies inondées, dans les étangs salés qui ne gèlent pas.

D'autres espèces, très-différentes par leur manière d'être, appartenant au genre des merles, opèrent leurs migrations dans la direction des chaînes de montagnes.

Nous ne voyons arriver les espèces purement insectivores, telles que les hirondelles, les martinets, les gobemouches, les engoulevents qu'au moment où déjà quelqu'adoucissement de température a fait naître une quantité d'insectes suffisante pour leur nourriture, et sitôt qu'elles pressentent l'approche d'un froid qui va faire disparaître ces mêmes insectes, elles s'éloignent de notre climat. Ces oiseaux, par une nécessité de leur organisation, s'avancent beaucoup plus vers le sud que vers le nord.

Les espèces granivores préfèrent naturellement les régions du midi aux régions du nord; mais elles ne s'éloignent pas des limites de la zône tempérée, autant que les insectivores d'une part, ou les aquatiques de l'autre, et elles se dirigent dans leurs migrations à travers l'intérieur des terres qui peut leur offrir le genre de nourriture approprié à leurs besoins.

L'instinct qui porte ces dernières espèces à émigrer, n'est pas absolu; leurs voyages se subordonnent en général aux circonstances de l'atmosphère et au besoin de nourriture. Les linottes, les pinsons, les verdiers, ne nous quittent pas en général dans les hivers tempérés. Si dans le nord de la France, il est resté, vers la fin de l'automne, un grand nombre de ces oiseaux, on en augure que la neige ne tombera pas en grande quantité ou que le froid sera de peu de durée; si ces mêmes oiseaux arrivent dans les régions méridionales avant le commencement de l'hi-

Digitized by Google

ver, les habitants de ces régions s'attendent à des neiges et à un froid prolongé.

Dans tous les temps, les cultivateurs ont regardé les arrivées et les départs des oiseaux comme les pronostics du changement des saisons. La nature, en effet, a donné aux oiseaux la faculté mystérieuse de pressentir quel sera l'état de l'atmosphère dans la saison qui n'est pas encore commencée.

Ces indications générales établissent, d'une manière assez évidente, que les passages des oiseaux ne peuvent pas s'opérer uniformément sur tous les points du continent.

Peu de pays sont fréquentés par un aussi grand nombre d'oiseaux que les bords français de la Méditerranée. Le département du Var l'est plus que tous ceux du même littoral, soit parce qu'il se trouve moins exposé aux vents et plus riche par sa végétation, soit parce que les plages sablonneuses et basses du golfe de Nice sont d'un accès plus facile aux oiseaux qui, en arrivant d'Italie, de Corse et d'Afrique, cherchent vraisemblablement à longer la mer pour rendre leur voyage moins pénible.

Toute la Provence abonde en oiseaux des espèces les plus diverses. Les fleuves et les rivières qui l'arrosent, l'élévation des montagnes boisées ou arides qui la traversent et dans lesquelles les rigueurs de l'hiver se font sentir lorsqu'une végétation précoce se montre avec éclat dans la vallée du Rhône et dans la région qui s'étend le long de la mer, les marais et les plaines incultes qui en occupent la partie méridionale, les golfes et les anses qui en dessinent les rivages, telles sont, ainsi que Polydore Roux l'a exprimé (1), les circonstances qui environnent d'un grand intérêt l'étude des oiseaux de cette contrée.

(1) Ornithologie provençale, 1825.

Digitized by Google

« Sur un sol si peu uniforme, nous dit ce même auteur, » sous un ciel alternativement froid et brûlant, il y a » beaucoup de diversité d'animaux.

» L'étendue du terroir de la ville d'Arles qu'inondent » en partie des étangs et des marais impraticables, le voi- » sinage de la mer, les terrains noyés de la Camargue et » mieux encore la solitude qui règne dans cette vaste en- » ceinte, contribuent à la beauté des oiseaux qui arrivent » des régions les plus lointaines. Les uns viennent y nicher, » les autres cherchent sous un ciel tempéré, un abri et des » aliments que leur refusent les pays du nord couverts de » neige et de frimats.

» Des fringilles, des bruants, des grives, des alouettes » et des fauvettes sédentaires en Provence, en parcourent » les différentes parties dans le courant de l'année, s'arrê- » tent aux montagnes alpines pendant l'été, y nichent et » redescendent en hiver dans nos plaines. D'autres vont » plus au nord et reparaissent successivement en automne » qui est l'époque à laquelle s'effectue le passage général de » presque tous les oiseaux que la présence des neiges et le » défaut de nourriture dans les contrées septentrionales » de l'Europe obligent à se répandre dans les pays méri- » dionaux. C'est alors aux approches de l'hiver que pré- » cèdent des pluies abondantes, d'épais brouillards et » qu'accompagnent des froids rigoureux, que viennent s'a- » battre en foule au bord de nos ruisseaux, sur nos étangs, » dans nos prairies humides et le long de nos côtes, des » légions de canards, de vanneaux, de pluviers et d'autres » échassiers et palmipèdes dont le nombre augmente en » proportion du froid qui se fait sentir. »

Une contrée voisine, le Languedoc, n'offre guère moins de ressources à cet égard que la Provence. Situé entre les dernières ramifications des Pyrénées à l'ouest, les Cévennes

Digitized by Google

et la Lozère au nord, et la vaste embouchure de la vallée du Rhône au levant, le bas Languedoc est un lieu de refuge singulièrement favorable aux oiseaux de passage que les glaces de l'hiver et les tempêtes de l'été égarent et qui viennent chercher un abri dans notre pays (1).

Mais il importe de ne pas perdre de vue que toutes ces espèces variées d'oiseaux qui viennent aborder dans le midi de la France, n'y séjournent pour la plupart que peu de temps, à cause de l'aridité du sol et de l'absence d'arbres et de verdure. Ils se succèdent les uns aux autres, tant à l'arrivée qu'au départ; mais en général ils vont chercher d'autres lieux pour y faire un séjour plus prolongé.

Il se trouve à l'extrémité opposée de la France une autre région que diverses circonstances ont destinée à être le rendez-vous d'une grande multitude d'oiseaux; c'est celle que l'on désignait avant la révolution sous les noms de Lorraine et de Trois-Evêchés, départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

On a depuis longtemps observé (2) que les oiseaux étaient attirés dans cette contrée par les forêts dont elle est couverte, par les étangs nombreux et fort étendus qui y ont été conservés, par la quantité des vignes qu'on y cultive, enfin par les sources vives qu'on y rencontre dans presque toutes les forêts: les oiseaux à bec fin qui se nourrissent d'insectes, et en particulier, les rouges-gorges, la préfèrent à toutes les contrées voisines.

Certaines plaines étendues et découvertes, telles qu'on les voit dans la Beauce, départements d'Eure-et-Loir et du Loiret, et dans les départements de Tarn-et-Garonne et de

(1) Ornithologie du Gard et des pays circonvoisins, par Crespon, 1840.

(2) *Aldrovandus Lotharingiæ*, par Buc'Koz, 1781.

Digitized by Google

Lot-et-Garonne, sont de même, à l'époque des grands froids, le refuge de la presque totalité des alouettes des pays circonvoisins.

On ne saurait passer sous silence les landes de la Gascogne, départements des Landes et de la Gironde. Les pigeons sauvages y abondent dans quelques localités; sur les dunes, on fait une chasse très-productive aux petits oiseaux, tels que ortolans, linottes, bergeronnettes, rouges-gorges : une foule d'oiseaux aquatiques et maritimes, bécasses, hérons, canards, foulques, courlis, remplissent les taillis marécageux qui bordent les étangs et les rivières, et l'outarde, l'oie sauvage, la grue et même le cygne fréquentent les landes voisines des bois de pins appelés dans ce pays *pinadas*.

La Bretagne encore, doit à sa situation de presqu'île la présence d'une grande quantité d'oiseaux aquatiques, et quelquefois une grande affluence de bécasses qui lui arrivent vraisemblablement de l'Angleterre si fréquentée par ces oiseaux.

Dans l'île de Corse, les merles abondent par centaines de milliers.

En même temps que certaines contrées jouissent par privilége d'un grand nombre de passages d'oiseaux, quelques autres en sont presque totalement privées. Les parties élevées du centre de la France sont principalement dans ce cas. Qu'on réunisse de l'ouest à l'est les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Lozère, de la Drôme et de l'Isère, on formera une zône dans laquelle il est constant que les chasses des oiseaux de passage n'ont presque aucune importance, hormis pour les bécasses et pour les grives, qui comme on le sait, appartiennent principalement aux régions des montagnes. Quant aux espèces que l'on voit

Digitized by Google

s'accumuler parfois sur notre littoral en si grandes quantités, elles ne parviennent dans ces hautes régions que par individus isolés, par couples, ou en familles peu nombreuses. Les oiseaux aquatiques particulièrement, franchissent à tire d'aile ces lieux qui ne leur offrent pas de ressources, ou bien ils ne s'y arrêtent que peu d'instants, ou enfin ils n'y sont pas en passage; s'ils y viennent, c'est pour y faire un séjour et vaquer à la reproduction.

Nous croyons que la région située entre la Basse-Seine et la Basse-Loire, comprenant l'Eure, le Calvados, l'Orne, la Manche, la Sarthe, la Mayenne, l'Ile-et-Vilaine, est une de celles où les passages d'oiseaux ont le moins d'importance, tandis que les parties des vallées de la Seine et de la Loire qui se rapprochent de l'embouchure de ces deux fleuves, sont mieux favorisées sous ce rapport.

Pour compléter cet ensemble de notions sur les passages des oiseaux, nous devons rapporter encore plusieurs circonstances essentielles de leur histoire.

D'abord il y a des espèces dont les passages n'ont rien de périodique, ni de régulier : leurs arrivées ont lieu à des intervalles plus ou moins éloignés, sans qu'on les ait jamais prévues.

Les becs-croisés, par exemple, oiseaux des pays froids et des montagnes, ne font des apparitions en France qu'à des époques indéterminées. On les voit rarement en Normandie. Ils se montrèrent en Provence dans l'année 1798, et l'on en prit des milliers de douzaines : avant cette époque les chasseurs méridionaux ne les connaissaient pas (1). Pendant l'été de 1838, il y en a eu un passage considérable dans le département du Nord (2).

Cinq ou six années s'écoulent quelquefois sans qu'on

(1) *Le Chasseur aux filets*, par Elzéar Blaze.
(2) Catalogue des oiseaux d'Europe, par Degland.

Digitized by Google

voie des tarins en Provence; puis ils y apparaissent en très-grand nombre.

Les outardes, les hérons sont regardés, en général, comme des espèces voyageuses, ou du moins leur passage est annuel et régulier dans quelques pays, irrégulier dans le plus grand nombre.

On n'aurait pas une idée parfaitement juste de la condition et de l'existence des oiseaux voyageurs, si l'on pensait que la totalité des individus de chaque espèce, après avoir séjourné plusieurs mois dans un pays, disparaît de ce même pays pour le reste de l'année.

Il est vrai que certaines espèces, notamment les hirondelles et les martinets, offrent un exemple de ces migrations complètes et qui ne laissent en arrière aucun individu. Le type tout opposé de l'oiseau sédentaire se rencontre dans le moineau.

Mais combien d'autres espèces ne sont ni tout-à-fait sédentaires, ni tout-à-fait voyageuses!

Dans le nord de la France, on regarde avec raison les perdrix grises comme des oiseaux sédentaires; elles s'y rencontrent effectivement pendant toute l'année: cependant on les voit quelquefois se rassembler par troupes considérables, puis elles émigrent vers des pays où elles sont regardées comme oiseaux de passage.

Les cailles, au contraire, sont de passage en tous pays: néanmoins il s'en rencontre toujours quelques-unes, même pendant l'hiver, dans nos contrées méridionales.

Malgré la régularité avec laquelle les grives et les bécasses font leurs migrations au printemps vers les pays du nord et vers les montagnes, quelques couples de ces deux espèces nichent pendant l'été jusque dans le midi.

On trouve également des bécassines en tout temps dans les diverses régions de la France, bien qu'après avoir

Digitized by Google

passé la mauvaise saison dans la partie méridionale et tempérée de la France, elles regagnent en grande majorité, pendant les mois de mars et d'avril, le nord, leur pays natal.

Un autre exemple plus à remarquer encore, c'est celui des canards sauvages. A l'approche de la belle saison, on les voit émigrer vers les régions voisines des glaces : cependant il en reste un nombre assez considérable qui, pendant la même saison, niche au milieu de nos étangs, de nos lacs et de nos marais. Les tadornes eux-mêmes, oiseaux essentiellement septentrionaux, se rencontrent dans toutes les saisons, quoique en petit nombre, au milieu de nos étangs du midi, et ils y nichent même régulièrement. Ce fait tend à confirmer l'opinion que les migrations qui ne sont pas impérieusement déterminées par le besoin de nourriture, sont faites principalement en vue de la reproduction des espèces. Ce n'est pas en effet à cause du climat seulement que les canards sauvages préfèrent les régions du nord pour la formation et l'éducation de leurs couvées; car on sait que les chaleurs de l'été près de la zône arctique ne sont pas moindres que dans la zône tempérée de l'Europe : ce qui attire principalement ces espèces du côté du nord, c'est la solitude des lacs et des îles où elles trouvent plus facilement que dans les régions peuplées de l'Europe l'asile paisible dont elles ont besoin.

On cite des familles d'oiseaux, les ramiers, les tourterelles, les râles d'eau, plusieurs variétés des mouettes et des chevaliers, qui sont dans quelques pays complètement sédentaires, et, dans quelques autres, de passage périodique ou accidentel.

Enfin la plupart des espèces qui appartiennent particulièrement à notre zône tempérée sont, ainsi que d'ailleurs

Digitized by Google

nous l'avons déjà indiqué, en partie sédentaires, en partie voyageuses. Dans quelque canton que ce soit, on les trouve à peu près constamment, mais en plus grande abondance pendant une saison que pendant l'autre. Telles sont les alouettes qui, bien qu'elles émigrent jusqu'en Afrique, ne quittent jamais en totalité, même au plus fort de l'hiver, aucune partie de la France. Tels sont encore les rouge-gorges, les linottes, les verdiers, les chardonnerets, les fauvettes, la plupart des mésanges. En outre, dès qu'elles se sont réunies en bandes à l'approche de l'hiver, elles ont, dans leurs déplacements, quelque restreints qu'ils soient, les allures qui caractérisent les espèces voyageuses.

Consignons encore ici deux observations qui peuvent n'être pas sans quelque utilité pour l'application de la loi.

Premièrement, chez beaucoup d'espèces, les jeunes oiseaux et les vieux ne voyagent pas ensemble. Ces derniers portent ordinairement plus loin leurs migrations. Souvent même les âges différents prennent des routes différentes.

Dans quelques espèces, celle des ortolans, par exemple, les mâles précèdent les femelles.

Secondement, il y a des espèces qui se mêlent les unes avec les autres dans leurs passages.

C'est, il est vrai, en troupes séparées que les différentes espèces de canards sauvages arrivent du nord; mais, dans les temps de dégel, toutes ces espèces se confondent ensemble dans nos marais.

Les bandes des vanneaux sont très-souvent réunies à celles des pluviers dorés lorsque ces oiseaux arrivent.

On voit pendant l'hiver les étourneaux se mêler en grandes troupes aux bandes de corneilles qui ravagent nos champs.

Digitized by Google

De même, les moineaux et les pinsons qui se forment vers la fin de l'automne en troupes considérables, et qui, pendant l'hiver, s'approchent des habitations et pénètrent jusque dans les dépendances des fermes, sont accompagnés souvent de bruants jaunes et de bruants zizis ou proyers.

Du concours de ces diverses circonstances résulte une assez grande complication dans le problème dont nous avons voulu rassembler et coordonner les éléments, et qui consiste à reconnaître en quels cas il y a lieu, soit de permettre les chasses des oiseaux de passage dans le temps de prohibition générale de la chasse, soit d'autoriser l'emploi de modes et de procédés particuliers.

Et d'abord, revenant à notre point de départ, voyons quelle sera l'étendue de la signification légale du mot *oiseaux de passage*.

Bien évidemment, l'arrêté préfectoral ne comprendra pas indistinctement toutes les espèces plus ou moins nomades qui font leur passage dans le département; car l'intention du législateur n'a pas été d'admettre ces chasses exceptionnelles, simplement à titre d'exercice ou de passe-temps, comme la chasse à tir et la chasse à courre: il a eu surtout en vue de conserver à des localités nombreuses une ressource d'alimentation et de commerce. Or, il faut pour cela que les passages des oiseaux soient de quelque importance. Le nombre des espèces d'oiseaux susceptibles d'être chassées en temps et par modes exceptionnels est donc nécessairement restreint.

Dans l'acception de la loi comme dans l'acception de la science, il n'existe pas d'oiseaux qu'on puisse qualifier oiseaux de passage pendant la durée entière de l'année. Aussitôt que ceux qui sont arrivés au printemps ont pris gîte et formé leur nid, ils deviennent oiseaux sédentaires.

Digitized by Google

C'est donc exclusivement lors de leur arrivée et lors de leur départ qu'il y a lieu d'en faire la chasse.

On pourra toutefois agir différemment à l'égard des oiseaux qui viennent chercher un refuge momentané contre la rigueur de la saison. Leur séjour, dût-il se continuer plusieurs mois, sera regardé comme un temps de passage.

Ainsi les chasses d'exception prévues par la loi ne concernent que des oiseaux voyageurs, et de plus elles ne s'appliquent à ces oiseaux que dans certaines conditions, notamment lorsque, ayant quitté un de leurs séjours d'habitude, ils sont en route pour chercher un autre séjour. Et pour rendre notre idée, il ne faudrait pas dire la chasse des oiseaux de passage, mais la chasse des oiseaux en passage.

Ici se présente à nous un ordre de considérations que nous croyons être de l'essence même de notre sujet. Pour établir les règlements relatifs à certaines chasses, il est indispensable de caractériser les espèces d'oiseaux en raison de leur nourriture ou d'après leur utilité.

Les oiseaux de proie ou de rapine, qu'ils soient ou non voyageurs, ne sauraient être rangés parmi les oiseaux de passage et classés comme tels en vertu de la loi. Il est impossible en effet de les considérer comme gibier, puisqu'ils ont, ainsi que tous les animaux purement carnivores, une chair de mauvais goût. La faculté de détruire ces oiseaux n'est pas une faveur que l'Administration ne doive accorder qu'avec réserve : leur destruction est au contraire une œuvre utile qu'elle doit encourager. Ces oiseaux ne peuvent être classés que parmi les animaux malfaisants et nuisibles.

Certaines espèces participant de la nature des oiseaux de rapine, à raison des dommages qu'elles causent parfois

Digitized by Google

aux biens de la terre, réunissent en même temps des qualités qui les font rechercher comme gibier. Ainsi, les tourterelles, les bisets et les ramiers qui se jettent dans les semailles ou dans les moissons et qui les dévorent, les oies sauvages qui dévastent les blés verts, les ortolans qui ravagent les avoines, les grives et les merles qui pillent les raisins, ce sont là des oiseaux destructeurs. Mais la chair des tourterelles et des ramiers est bien appréciée; celle des jeunes bisets est tendre et de bon goût; les oies sauvages sont une ressource d'alimentation en hiver; les ortolans ont acquis par leur graisse une réputation de mets royal; les grives et les merles sont fort recherchés pour nos tables, après les vendanges.

Conséquemment, ces espèces d'oiseaux peuvent être envisagées sous un double point de vue. Comme oiseaux destructeurs, il serait de l'intérêt de l'agriculture d'en faciliter la chasse par tous les moyens possibles; comme gibier, il convient d'en limiter la chasse, de manière à ne pas diminuer l'espèce en tarissant la source même de sa reproduction. Nous sommes ainsi conduits à étudier avec soin les habitudes de toutes les espèces, afin de faire la guerre aux unes, s'il importe principalement de protéger l'agriculture contre leurs dégâts, ou de ménager les autres, si nous devons principalement tenir à les conserver comme gibier.

Quelques oiseaux sont un aliment estimé; mais en même temps l'agriculture leur est redevable de la destruction d'un grand nombre d'insectes. Ce sont la plupart des oiseaux à bec fin, dont quelques-uns sont appelés souvent bec-figues, savoir : le gobe-mouche ou bec-figue proprement dit, certaines fauvettes, les pipis des buissons, les traquets, les moteux, les rouges-gorges, qui, après s'être engraissés dans l'automne, deviennent un manger délicieux.

Digitized by Google

Si cependant les qualités de leur chair nous paraissent moins précieuses que leur aptitude à détruire les insectes nuisibles, il sera à propos d'en restreindre la chasse pour favoriser la multiplication de ces auxiliaires intéressants de notre agriculture.

Un certain nombre de familles d'oiseaux, notamment parmi les échassiers, semblent n'offrir dans leur genre de vie aucune circonstance qui les rende soit utiles, soit nuisibles; en même temps elles sont estimées pour nos tables. La sarcelle, le râle de genêt, le pluvier-guignard, la marouette, la bécasse, la bécassine, la barge sont de ce nombre. La seule considération qui doive leur être applicable est celle de la conservation de l'espèce.

Il y a enfin des oiseaux dont l'utilité est si éminente, qu'il semble que notre préoccupation unique à leur égard doive être de les conserver et de les faire multiplier. C'est le motif du respect que les cigognes et les hirondelles inspirent dans quelques pays.

Les qualités dominantes qui sont propres à chaque famille d'oiseaux, vont déterminer les considérations que nous allons présenter sur chacune d'elles.

Les unes se classeront parmi les oiseaux de passage, envisagés principalement comme gibier; d'autres dans la catégorie des oiseaux nuisibles; quelques-unes enfin trouveront leur place parmi les espèces auxquelles protection est due dans l'intérêt de notre agriculture.

Nous croyons que les désignations des espèces d'oiseaux doivent être faites dans les arrêtés préfectoraux, conformément aux usages des localités, et il nous semble qu'il serait inutile, peut-être même préjudiciable, d'indiquer les simples variétés. Des désignations à la fois larges et précises suffiront pour prévenir toute équivoque, et pour rendre la constatation des contraventions facile et régulière.

Digitized by Google

Suivant la rigueur de la loi, il faudrait que le chasseur relâchât tout oiseau dont la capture n'aurait pas été autorisée, soit quant à l'époque, soit quant au procédé, par l'arrêté préfectoral. Mais comme peu de chasseurs auraient le scrupule de se conformer à une pareille prescription, il importe d'avoir égard aux habitudes des espèces et de discerner aussi bien celles qui se tiennent séparées que celles qui se mêlent les unes aux autres, afin d'éviter une rédaction ambiguë qui induirait les chasseurs à commettre des infractions involontaires.

Définissons maintenant les principes qui serviront à régler, c'est-à-dire à limiter les chasses dont il s'agit, soit par rapport aux époques, soit par rapport aux modes et aux procédés.

Des Conseils généraux de département, au nombre de plus de vingt-cinq, ont exprimé l'opinion qu'il n'y avait pas lieu à admettre pour les chasses des oiseaux de passage ces sortes d'exceptions. Ces départements sont principalement ceux que nous avons déjà ci-dessus désignés comme peu fréquentés par les oiseaux de passage, hormis par les bécasses, les bécassines, les oies et les canards sauvages, dont les passages s'opérant à peu près entièrement dans l'intervalle de temps compris entre les deux époques ordinaires de l'ouverture et de la clôture de la chasse, semblent par cette raison ne devoir pas être l'objet d'autorisations particulières.

On a craint que les chasses exceptionnelles ne donnassent un prétexte pour chasser toutes les natures de gibier.

Dans les départements où les chasses des oiseaux de passage présentent assez d'importance pour qu'on ait cru indispensable de les maintenir, tout ce qui concerne le règlement des époques se ramène à un seul principe

Digitized by Google

général : c'est qu'il n'y a pas lieu d'autoriser la chasse des oiseaux, même les plus essentiellement voyageurs, dans les temps où ils sont chez nous à l'état d'oiseaux sédentaires, c'est-à-dire au moment où leur reproduction s'opère.

La chasse des oiseaux de passage dans le printemps, offre donc, pour l'ordinaire, des inconvénients sous un point de vue d'intérêt général; et au surplus, elle est peu avantageuse, car les oiseaux qui nichent et se reproduisent pendant la belle saison dans notre pays, font leur passage d'arrivée très-rapidement, de telle sorte que le chasseur n'a pas le loisir d'en profiter. Quant aux chasses de l'été ou de l'automne, elles ont naturellement pour chaque espèce une époque qui se détermine par rapport à ses habitudes.

Comme les voyages qu'opèrent la plupart des espèces nombreuses sont en général régulièrement périodiques, MM. les Préfets pourront d'avance fixer l'ouverture et la clôture périodiques de ces chasses. En ayant l'attention de restreindre plutôt que d'étendre la durée de ces époques, ils n'auront à redouter aucune erreur grave, quelles que soient d'ailleurs les variations produites par l'influence des saisons dans les migrations des espèces.

Pour ce qui regarde les passages accidentels des espèces vagabondes ou erratiques, MM. les Préfets ne pourront que prendre conseil de l'évènement, et faire la règle selon la circonstance.

Relativement aux modes et aux procédés de la chasse des oiseaux de passage, le problème à résoudre dépend à la fois de l'interprétation de la pensée du législateur et de l'appréciation des cas.

Ce serait, selon nous, déroger au vœu de la loi que d'appliquer à ces chasses tous les procédés, filets et engins précédemment en usage.

Digitized by Google

Nous croyons que la loi a proscrit irrévocablement les filets à traîner de diverses sortes, qui cernant et couvrant toute une pièce de terre, enlèvent d'un seul trait ce qu'elle renferme de cailles et de perdrix, vastes linceuls que les braconniers ont justement appelés *draps des morts*, et qui consomment à la fois la destruction des espèces et le dégât des récoltes.

La loi nous semble encore avoir dû proscrire ces lacets de grande force et de grande dimension que l'on place sur une ligne non interrompue, soit dans les vignes, soit dans les champs, bois et bruyères, et vers lesquels des traqueurs dirigent, de coteau en coteau, le gros gibier à plumes. Les bourses en filet que l'on déploie sur des branches de bois courbées en arc et plantées en terre par les deux bouts, les collets en corde, ficelle, fil de fer amolli, que l'on pose à terre ou que l'on place dans les interstices des haies, nous semblent également de nature à être prohibés en général; car, lors même que l'intention de celui qui pose ces lacets aura été de n'y prendre que des bécasses, ce sont des lièvres et des perdrix qui s'y trouvent pris le plus fréquemment. On essayerait en vain de restreindre l'usage de ces engins à une chasse déterminée à l'avance.

En règle générale, les moyens qui sont plutôt de destruction que de chasse, les instruments qui s'emploient clandestinement, tiennent du braconnage et ne peuvent être légalement employés.

Mais il ne faut pas en conclure que la loi ait proscrit d'une manière absolue l'emploi du filet.

Le législateur s'est proposé d'atteindre des habitudes nuisibles ou coupables, mais non de contrarier des habitudes innocentes, ou d'enlever à des populations entières des industries qui s'exercent loyalement depuis un temps immémorial.

Digitized by Google

Mais ici encore la crainte de favoriser les abus provoque des objections.

Le Conseil général de la Marne, qui n'aurait vu aucun inconvénient à autoriser l'emploi des nappes (1) pour la chasse des alouettes, s'est décidé néanmoins à en proscrire l'usage, croyant qu'il serait impossible de prendre des mesures efficaces pour prévenir l'abus qu'on peut faire de ces filets.

En effet, a-t-on dit, il n'y a nulle différence entre une nappe du filet à alouette et une tirasse pour la chasse de la caille; il n'y en a aucune entre le filet destructeur connu sous le nom de drap des morts, et celui qui peut être formé de plusieurs nappes d'un filet à alouettes, réunies accidentellement.

On a cru trouver le moyen de parer à cet abus en imposant à tout possesseur d'un filet l'obligation d'en faire déclaration à la mairie, et en décidant que tout chasseur ne pourrait avoir qu'un seul filet sur lequel une marque serait apposée.

Mais, ajoute-t-on, la réunion de plusieurs filets peut toujours être opérée pour en faire usage pendant la nuit. Autoriser la possession de ces filets, n'est-ce donc pas déroger à l'esprit de la loi, qui a tellement voulu proscrire l'emploi des filets pour la chasse, qu'elle a ordonné de saisir tout engin de cette sorte trouvé à domicile, quelqu'innocente que soit l'intention de celui qui le possède?

Il y a toutefois des filets qui, à cause de leur poids, de la dimension de leurs mailles, de la grosseur de la corde avec laquelle ils sont confectionnés, ne peuvent être transformés en draps des morts; telles sont les nappes

(1) On trouvera, à la fin de ce travail, la définition et la description sommaire, par ordre alphabétique, des engins, piéges, filets et instruments de chasse qui vont être mentionnés.

Digitized by Google

pour canards ou même pour vanneaux et pluviers. On pourra donc en autoriser l'usage spécial et exclusif pour ces chasses, pourvu que l'on détermine la dimension des nappes, l'ouverture des mailles et la grosseur de la corde.

Les filets qui se manœuvrent sans déplacement du chasseur semblent ne pas être de ceux qui appartiennent au braconnage.

Mais au surplus, en dehors des prohibitions absolues et d'ordre public qui excluent désormais l'emploi de certains filets, c'est par la nature des lieux, par celle du gibier, et d'après un grand nombre de circonstances que l'on discernera ceux qui seront susceptibles d'être autorisés. Ainsi, en principe général, les pantières (1), ces vastes filets qui s'établissent perpendiculairement sur une hauteur de douze mètres et sur une longueur souvent plus grande, devront être interdits; on y prend quelquefois des compagnies entières de perdrix. Il est cependant impossible de faire quotidiennement abus d'un instrument de si grand appareil : en aucun cas on ne le dressera furtivement. C'est donc un instrument de chasse, non de braconnage, et il se présentera des circonstances et des lieux où l'on pourra en autoriser l'usage. Ainsi les immenses filets qui, dans les Pyrénées, servent à capturer en grandes quantités des pigeons sauvages, sont établis dans des gorges où nul autre gibier ne peut venir s'y prendre; l'usage qu'on en fait est aussi notoire que possible. Si donc il y avait lieu à les interdire, ce serait par des raisons qui auraient uniquement pour objet la conservation de l'espèce des pigeons sauvages.

L'emploi des filets et lacets de petite dimension pour la chasse des alouettes, grives et autres oiseaux de cage ne serait guère nuisible qu'autant que l'on donnerait, soit

(1) Voyez ce mot à la fin.

Digitized by Google

aux lacets, soit aux réseaux, plus de force qu'il n'en faut pour la capture de ces oisillons, ou qu'on réunirait un certain nombre de filets sur un même point, de manière à les appliquer à des chasses plus considérables.

Si l'on se préoccupait de tous les abus de détail dont une loi de police peut devenir l'occasion, aucune loi de cette nature ne paraîtrait exécutable. Or, en dernière analyse, l'intention du législateur n'a certainement pas été de prohiber d'une manière absolue l'emploi des procédés exceptionnels de chasse. Que ces procédés puissent donc être autorisés, si d'après un examen attentif des circonstances, aucun intérêt ne semble devoir en souffrir d'une manière inévitable. Pourvu que les arrêtés soient conçus avec précision, il suffira pour éviter la plupart des abus, que l'on fasse exercer la surveillance assidue commandée par la loi.

C'était surtout dans le midi que la tolérance de la loi à l'égard de la chasse aux filets était indispensable. L'oiselerie, dans cette partie de la France, est une véritable profession, qu'entretiennent pendant l'année presque entière des passages multipliés d'oiseaux; on y compte les oiseleurs par centaines. Aussi MM. les Préfets des départements méridionaux ont ils sagement usé l'an dernier de la faculté que la loi venait de leur conférer, en accordant généralement une grande latitude à l'exercice de ces sortes de chasses.

Ces indications générales vont se compléter par les développements que nous allons donner, soit immédiatement au sujet des différents oiseaux de passage, soit ultérieurement au sujet de la destruction des animaux nuisibles, et des prohibitions relatives à la destruction des oiseaux.

Les classifications des naturalistes ne sont pas indispensables pour l'intelligence de nos idées.

Digitized by Google

Ce qui importe ici, comme dans les arrêtés de MM. les Préfets, c'est de désigner les espèces d'oiseaux par les dénominations qui sont les mieux déterminées, les plus fixes et les mieux connues : à ce point de vue, les notions de la science rectifient les notions vulgaires, mais en même temps elles doivent s'y subordonner.

Nous allons nous occuper en premier lieu des oiseaux qui, appartenant aux pays méridionaux, nous arrivent au printemps, et repartent en automne, et qu'on peut appeler oiseaux d'été; puis, des oiseaux qui, appartenant aux pays septentrionaux, arrivent en automne et repartent au printemps, et qu'on peut qualifier oiseaux d'hiver; enfin, des oiseaux qui, bien que voyageurs, peuvent être regardés comme indigènes, attendu qu'ils appartiennent à notre pays, et que tout en voyageant, soit du nord au midi, soit du midi au nord, ils ne s'éloignent que momentanément et pour peu de temps de la zone que nous occupons.

Cailles. Commencer par les cailles cette revue des oiseaux de passage, n'est-ce pas, tout d'abord, nous mettre en contradiction avec la loi? Car bien que la nature ait donné aux cailles la vocation et les instincts les plus déterminés des oiseaux de passage, le législateur a cru devoir soumettre la chasse des cailles à la règle qu'il a établie pour la chasse du gibier sédentaire. C'est une exception toute spéciale dont les motifs, vivement appuyés pendant la discussion de la loi, n'ont pas été, depuis lors, moins contestés.

Depuis dix ou quinze ans, l'abondance des cailles a diminué sensiblement et d'une manière générale dans notre pays. Pour expliquer cette diminution, on a dit que les habitants du littoral de la Méditerranée prennent, au moyen

Digitized by Google

de filets, ces oiseaux en très-grande quantité, lorsqu'ils arrivent fatigués de leur long voyage à travers la mer. Tel est le motif de la disposition introduite dans la loi concernant les cailles.

Voici les faits et les raisons que les habitants du midi emploient à la combattre (1).

Ce n'est pas de notre temps seulement qu'on a vu plusieurs passages de cailles peu considérables ou presque nuls se succéder. Tout porté à croire qu'il en a été de même dans toutes les époques. Les passages extrêmement abondants des années 1827 et 1828 avaient été précédés de cinq ou six autres médiocres. Depuis cinquante ans on ne compte guère que huit ou neuf passages remarquables par leur abondance.

La diminution du nombre des cailles en France ne saurait être attribuée à une diminution de l'espèce ; car elles existent dans toutes les régions chaudes ou tempérées de l'ancien continent, dans toute l'Afrique et notamment en quantités immenses dans plusieurs régions du Levant jusqu'en Chine et dans beaucoup d'îles de la Méditerranée.

Quand nous les voyons moins nombreuses, c'est que leur migration, entravée par diverses circonstances, ne s'est pas étendue jusqu'à nos rivages. Elles ne nous viennent pas toujours des côtes d'Afrique qui regardent la France, mais aussi bien des contrées orientales où elles séjournent pendant l'hiver, de l'Arabie, de l'Egypte, de la Syrie. Parmi les régions tempérées de l'Europe, les plus occidentales sont celles qui voient le moins de cailles, et

(1) On en trouvera le développement ingénieux dans le *Journal des Chasseurs*, N^os^ de janvier 1838 et mars 1845, articles signés le *Vieux Chasseur* (marquis de Roquefeuille). Ce ne sont pas au surplus des hypothèses, mais le résultat des observations des chasseurs, des voyageurs et des naturalistes. Le témoignage de Buffon n'en diffère en aucun point essentiel.

Digitized by Google

la France est un des points extrêmes de leur migration. Avant d'y parvenir, elles rencontrent des îles et des presqu'îles dont le climat ou les productions les captivent, ou bien les vents n'ont pas été favorables à leur direction vers nous; elles s'arrêtent en chemin ou elles tournent ailleurs, ou enfin elles périssent sur la surface de la mer (1).

On comprend, d'après cela, qu'il y a beaucoup d'exagération à supposer que quelques milliers de cailles détruites au moment de leur arrivée, par les chasseurs du midi, soient une proportion considérable, ou même sensible, dans le nombre de toutes celles qui pullulent aux alentours de la Méditerranée ou dans le Levant.

(1) Le vent favorable n'est pas celui qui souffle vers le but de leur voyage, c'est celui qui vient à leur rencontre. Aristote (histoire des animaux, livre 8, chap. 12) a fort bien dit que c'était le vent du nord qui favorisait l'arrivée des cailles, et que le vent du midi la rendait plus difficile. Cette observation contestée par Buffon, article de la *Caille*, ne l'est plus aujourd'hui. Le célèbre ornithologiste allemand Brehm en a donné la démonstration (voyez *Bulletin universel* de Férussac, sur la migration des oiseaux, avril 1830). Les chasseurs ont observé que les ortolans et les pluviers volent toujours le bec au vent. Si l'on n'a pas aussi bien vérifié le même fait pour toutes les espèces d'oiseaux, c'est à cause de l'extrême élévation à laquelle elles parviennent dans leurs migrations. Mais elles n'ont pu s'élever ainsi qu'à la faveur d'un vent contraire. En effet les ailes des oiseaux étant plus ou moins concaves sont soulevées par le vent qui souffle en face : la force qui en résulte, combinée avec la pesanteur de l'oiseau, détermine presque sans efforts le mouvement d'arrière en avant, tandis que le vent qui souffle par derrière, au lieu de soulever l'oiseau, le précipite en bas. C'est par l'effet de ce mécanisme que les cailles, bien qu'ayant peu d'aptitude à voler, s'élèvent dans leurs voyages à perte de vue; mais elles ne peuvent suivre que la direction précisément contraire au vent, d'où il résulte que c'est le vent plutôt que leur volonté qui désigne le point de leur arrivée; les oiseaux bons voiliers, au contraire, les hirondelles, par exemple, savent, tout en montant le vent, louvoyer de manière à atteindre le lieu qu'elles ont pris pour destination.

Digitized by Google

Il y a encore quelque exagération dans l'allégation de ces captures immenses opérées sur la plage au moment où les cailles viennent s'y abattre. Les chasseurs, comme les naturalistes, savent que les grands déplacements des cailles ont lieu vers le crépuscule ou pendant la nuit, surtout lorsqu'il fait clair de lune (1). Il est très-rare, dit Buffon, de les voir arriver de jour. Peu de personnes se trouvent donc là pour les saisir quand elles arrivent. Puis, comme elles volent très-haut dans les régions de l'atmosphère, ce n'est pas toujours sur la plage, mais souvent beaucoup au-delà, qu'elles prennent terre.

Ajoutons qu'en général elles ne séjournent que peu de temps dans le midi, d'où la sécheresse les fait partir. Comme elles ont du goût pour les lieux un peu humides, elles vont se réfugier de préférence dans les champs de nos départements du centre et du nord, où les filets sont mis en usage, tout aussi bien que dans le midi, pour leur destruction.

En outre, on conteste que les filets soient employés à opérer en grand la capture des cailles lorsqu'elles arrivent. Cette sorte de chasse ne se pratique pas en automne, mais seulement au printemps, lors du retour des cailles. Elle ne peut avoir lieu en effet qu'au moyen d'appeaux vivants; or, comme au printemps, les cailles chantent de toutes parts dans les champs, les appeaux n'en attirent aucune vers les filets, qui sont d'ailleurs un appareil con-

(1) Beaucoup de familles d'oiseaux, indépendamment des cailles, voyagent pendant la nuit, notamment les ortolans, les bécasses, les merles, les hérons, les grues, les râles, les rossignols, etc. Le crépuscule est le moment qu'elles préfèrent et en général elles ne cessent pas leur passage avant le lever du soleil; mais, à moins que le ciel ne soit entièrement voilé par les nuages, elles ne le prolongent guères au delà de 8 ou 9 heures du matin.

Digitized by Google

sidérable et un objet de grandes dépenses que peu de personnes sont en état de faire.

La loi du 3 mai 1844, en privant les habitants de quelques départements méridionaux des produits éventuels de la chasse des cailles, afin de réserver une plus forte part de ce gibier aux départements du nord, a-t-elle donc atteint son but? L'interdiction qu'elle a prononcée n'est d'aucun effet pour la conservation de l'espèce en général; car l'espèce répandue sur de vastes continents est à la discrétion d'un grand nombre de peuples, qui ne songent pas à faire entre eux un accord général pour la respecter ou pour la ménager. On ne voit pas qu'il en résulte non plus, pour la France en particulier, un avantage bien sensible; car, indépendamment de la faible importance réelle du nombre de cailles détruites par les chasseurs du midi, il faut observer que les cailles n'ont pas, comme certaines espèces d'oiseaux de passage, les hirondelles, par exemple, dont le retour annuel est constant et assuré, une affection, un attachement d'habitude et héréditaire pour un canton et un lieu déterminés. N'ayant que peu d'aptitude à voler, elles subordonnent la direction de leurs voyages à celle des vents, en sorte qu'elles abondent, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre. D'ailleurs cette relation entre les lieux et les oiseaux ne peut que faiblement s'établir pour une espèce polygame, telle que les cailles, dont les mâles, comme l'a dit Buffon, n'ont d'attachement de préférence pour aucune femelle en particulier; car les accouplements, dans cette espèce, sont fréquents, mais on ne voit pas un seul couple; il n'y a point de mariage, ou plutôt il n'y en a qu'un seul, de tous les mâles avec toutes les femelles.

De ce que la loi n'a pas voulu que les cailles fussent traitées comme oiseaux de passage, il résulte que la

Digitized by Google

chasse de ce gibier se trouve beaucoup réduite, car elles n'arrivent jamais qu'en avril, longtemps après la fermeture de la chasse, et leur départ, qui commence vers le milieu d'août, avant que la chasse soit généralement ouverte, est déjà opéré pour la plus grande partie vers le milieu de septembre.

Tels sont les griefs et les reproches qui ont été élevés contre la loi du 3 mai 1844, au sujet des cailles. Quelle qu'en puisse être l'exactitude, les chasseurs du nord, de l'est et du centre de la France ne la reconnaîtront vraisemblablement pas, à moins qu'une grande abondance de cailles, pendant plusieurs années consécutives, ne vienne les consoler de la pénurie prolongée de ce gibier.

Si l'on se reporte aux principes que nous avons exposés, on pressentira que nous nous associons sans réserve à l'intention qu'a eue le législateur d'interdire la chasse des cailles à l'arrivée; il n'est pas possible, en effet, de nier entièrement qu'il s'opère, sinon tous les ans et sur tous les points du littoral de la Méditerranée, du moins quelquefois et dans quelques lieux, particulièrement aux environs de Fréjus, une immense destruction de cailles qui se laissent prendre presque à la main. Si, plus tard, il était reconnu que la rigueur de la loi dût fléchir, ce serait pour la chasse d'automne, car aucun intérêt bien important ne semble exiger que l'on ménage, au moment où ils vont nous quitter, des oiseaux qui, pour la plupart, ne reviendront pas.

Ortolans. — Ce nom se donne à des espèces diverses connues également sous d'autres noms, et qui se recommandent toutes par la délicatesse de leur graisse. Il ne sera question ici que de l'Ortolan proprement dit, ou des gourmands.

Digitized by Google

On le trouve en abondance dans nos provinces méridionales et presque jusqu'à la hauteur de la Loire; déjà peu répandu en Anjou, il est rare en Normandie; dans quelques cantons à l'est, il se trouve assez communément, surtout en Bourgogne, au milieu des vignobles, où il se nourrit d'insectes sans toucher aux raisins, et jusque dans les Ardennes où il niche au milieu des blés et dans la Flandre au milieu des colzas (1).

Les ortolans arrivent, dès les premiers jours du printemps, par petites troupes de six à vingt individus venant d'Italie; ce passage d'arrivée dure environ un mois, tant en avril qu'en mai. Ils remontent de la Basse-Provence vers la Bourgogne et se répandent principalement dans l'Agenois, l'ancienne Gascogne et le Béarn; ils sont très-communs dans le département des Landes, surtout aux alentours de Saint-Sever et de Dax (2). Leur migration de retour s'opère avec plus de lenteur; c'est alors qu'ils aiment à se jeter dans les champs semés d'avoine, où ils causent parfois beaucoup de dommages; dès la fin de juillet, on les voit redescendre de la Bourgogne vers le Languedoc et la Provence; il y a des contrées qu'ils ne font que traverser rapidement, soit dans l'aller, soit dans le retour : telles sont celles du Forez, du Lyonnais, du Dauphiné; et encore, dans le département de l'Isère, on ne les voit passer que dans la vallée de la rivière de ce nom (3). En septembre, il ne reste plus aucun ortolan

(1) Faune de Maine-et-Loire, par Millet. — Histoire naturelle de la Normandie, par Chesnon, 1835. — Catalogue des oiseaux d'Europe, par Degland.

(2) Catalogue des oiseaux des Landes et des Pyrénées occidentales, par Darracq, inséré dans les actes de la Société Linnéenne de Bordeaux en 1836.

(3) Ornithologie du Dauphiné ou des départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, par Bouteille et Labatie, 1843.

Digitized by Google

dans le nord de la France; leur séjour paraît s'abréger également dans notre centre méridional; mais vers l'automne, ralentis sans doute par un embonpoint croissant, ils n'achèvent guères qu'en novembre leur passage sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée et du côté des Pyrénées.

Puisqu'ils ont deux passages, il y a deux époques dans l'année pour en faire la chasse. Mais la chasse au retour paraît avoir été, depuis un temps immémorial, beaucoup plus suivie que la chasse à l'arrivée. On trouve sur ce sujet le passage ci-après dans un livre publié il y a plus de cent cinquante ans : (1) « Les ortolans arrivent au mois d'avril » comme les cailles, et s'en vont aussi au mois de septem» bre. La saison de les prendre est dans les mois de juil» let, août et septembre. On en pourrait bien prendre » quelques-uns quand ils arrivent, mais l'on ne s'y amuse » guères. .... »

Convient-il d'autoriser la chasse des ortolans pour la passe de retour et pour celle de l'arrivée, ou pour l'une des deux seulement, et pour laquelle? Telle est la question qui s'est présentée l'année dernière à l'appréciation de MM. les Préfets et des Conseils généraux. Treize départements (2) ont admis pour la chasse des ortolans une époque d'exception : sur ce nombre, dix limitent la permission exclusivement à l'été, par où l'on voit que l'usage le plus général est aujourd'hui le même qu'autrefois. La chasse au printemps n'a été autorisée que dans les dépar-

(1) Les ruses innocentes dans lesquelles on prend les oiseaux passagers et les non-passagers, etc., par F. F. F. R. D. G. (Frère François Fortin, religieux de Grammont) dit le Solitaire inventif, 1688.

(2) Ardèche, Gard, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales, Ariége, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes, Gers, Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

tements des Pyrénées-Orientales, des Landes et de Lot-et-Garonne.

Dans les Pyrénées-Orientales, les ortolans qui commencent à se montrer vers les premiers jours du printemps se tiennent d'abord sur le littoral d'Argelès à Banyuls, ne s'écartant guères que de quelques mètres de la mer. On en continue la chasse jusqu'à la fin de mai.

C'est dans le sein des Conseils généraux des Landes et de la Gironde que la préférence entre les deux époques est devenue l'objet d'un véritable débat.

M. le Préfet des Landes avait, d'après l'avis d'un grand nombre de chasseurs, proposé au Conseil de n'autoriser la chasse des ortolans que pour le retour, c'est-à-dire depuis le 15 août, et de ne pas admettre de tolérance pour l'époque d'arrivée.

Le Conseil commença par établir en principe qu'il ne fallait autoriser cette chasse que pour l'une des deux saisons. Mais il se prononça pour l'époque du printemps qu'il jugea devoir être fixée du 12 avril au 20 mai. C'est, dit-il, pendant ce temps que cette chasse fournit la gastronomie d'un mets très estimé, et qui donne lieu pour la contrée à un commerce assez considérable. Quant à la chasse du mois d'août, elle est très-peu lucrative, et les oiseaux qu'elle procure ne sont guères destinés qu'à renouveler les appeaux pour la chasse de l'année suivante.

L'opinion contraire ne manqua pas d'arguments. On répondit que l'époque proposée par le Conseil est précisément celle pendant laquelle la chasse aux oiseaux doit être absolument interdite, parce que c'est alors qu'il font leur ponte ou du moins qu'ils prennent leur robe de noces. De plus, affamés soit par les privations de l'hiver, soit par les fatigues de leur migration, les ortolans se jettent alors avec avidité sur l'appât, et sont sujets à tomber facilement

Digitized by Google

dans les pièges. On les détruirait donc avant qu'ils eussent multiplié; ce serait nuire à la reproduction de l'espèce. Enfin, dès cette époque, l'amour a commencé à les amaigrir, tandis qu'à la fin de l'été, et surtout dans l'automne, ils ont acquis quelqu'embonpoint; puis, c'est seulement au retour qu'on peut prendre les jeunes ortolans, dont la chair et la graisse seront toujours plus délicates que celles des vieux.

Cette dernière opinion n'obtint pas la majorité dans le Conseil général des Landes; elle prévalut, au contraire, dans celui de la Gironde, où les mêmes arguments et les mêmes faits furent invoqués pour et contre.

Il ne saurait nous appartenir de trancher cette question assez complexe, après qu'elle a été laissée indécise entre gens qui la connaissent bien, dans un pays où la chasse des ortolans est pratiquée depuis un temps immémorial : mais nous essaierons du moins de donner une explication de cette dissidence.

Généralement les ortolans sont regardés comme des oiseaux de luxe dont la chasse est un passe-temps pour les personnes de la classe aisée; or, la chasse pouvant avoir lieu toute l'année dans les propriétés closes, il est loisible à ces personnes de mettre à profit le passage du printemps; mais ce passage bien court ne leur procure que peu de récréation. Aussi la chasse des ortolans, dans le printemps, est-elle généralement négligée comme toutes les chasses d'oiseaux maigres; on réserve ce plaisir pour l'été, et l'ortolan commence alors la succession des chasses d'automne que rend profitables l'état d'embonpoint satisfaisant des oiseaux.

Mais il ne faut pas perdre de vue que dans certaines localités, notamment dans la zône qui s'étend depuis Bayonne jusqu'à Bordeaux, la capture, la préparation et

Digitized by Google

la vente des ortolans, sont un objet de commerce assez important. On les prend vivants; on les renferme dans des lieux exactement clos, et que l'on tient éclairés continuellement par des lanternes, afin que les oiseaux ne puissent distinguer le jour de la nuit et qu'ils mangent sans cesse; on leur donne pour toute nourriture du millet trempé un instant dans de l'eau bouillante : en moins de trois ou quatre semaines, ils engraissent extraordinairement.

Or, la chasse des ortolans, comme objet de spéculation, est peut-être plus fructueuse au printemps qu'à l'automne, parce qu'on en trouve un débit plus avantageux dans une saison où la prohibition générale de la chasse fait disparaître de nos tables toutes les sortes de gibier et d'oiseaux.

Quelle que soit la valeur de cette explication, la difficulté dont il s'agit se résout sans aucun doute d'après nos principes généraux, et l'on ne saurait, selon nous, hésiter à interdire la chasse des ortolans au printemps, afin de ne pas nuire à la reproduction d'une espèce précieuse, qui se classe au premier rang dans la nomenclature de notre gibier, et qui, bien que voyageuse, appartient à la France, tant par la certitude et par la régularité de son retour annuel que par les circonstances qui en font un objet permanent de commerce.

L'ortolan ne se chasse guères au fusil. Comme il faut le prendre vivant, les filets et les trébuchets sont les seuls modes qu'on puisse y employer. Dans tous les départements, où cette chasse a été permise en temps d'exception, il a été interdit pendant le même temps de les chasser à tir.

En Provence, on se sert d'un filet composé de deux nappes, tel que celui dont on fait usage pour prendre les alouettes au miroir; on place entre les deux nappes une

Digitized by Google

demi-douzaine d'appelants dans de petites cages légèrement couvertes de quelques feuillages.

En Guyenne, et particulièrement dans l'Agenois, on emploie plus généralement des cages en forme de trappes ou trébuchets appelées *matoles*. On les place sur une aire ou bien encore on les suspend avec les appeaux qui y sont renfermés.

Ces moyens ont été employés bien anciennement, sans que l'espèce semble avoir éprouvé de diminution. Un historien du Languedoc écrivait il y a plus de deux cents ans (1) : « Les petits oiseaux appelés *benarris* et par les Italiens *ortolani*, lesquels sont passagers, se prennent avec des filets lors de leur passage en mai et en août. » La réputation des ortolans en gastronomie était dès ce temps là assez bien établie, et Toulouse était alors comme aujourd'hui le centre de ce commerce pour toute la région qui s'étend de la Provence à l'Agenois. « Ces petits oiseaux, » dit le même auteur, étant nourris en cage, viennent si » gras et de si bon goût qu'on les apporte bien souvent » tout morts dans une petite mallette pleine de millet, en » poste de Toulouse à Paris, pour la table du roi et des » princes. »

PIGEONS SAUVAGES, PALOMBES OU RAMIERS, BISETS. On ne pratique la chasse de ces oiseaux, sur une grande échelle, que dans une dizaine de départements qui avoisinent les Pyrénées du côté de l'orient. Dans cette partie de la France, on appelle *Palombes* la variété de pigeons connue plus généralement sous le nom de *ramiers*, et *bisets* ou *ramiers*, indistinctement, tous les autres pigeons sauvages.

(1) Mémoires de l'histoire du Languedoc, par Guillaume de Catel, 1633, page 46.

Digitized by Google

Les bisets voyagent au nombre de vingt, trente, quarante ou même cent; les palombes en troupes moins nombreuses; mais souvent plusieurs troupes des deux espèces se réunissent et voyagent de compagnie.

Le passage du printemps ne dure que quinze à vingt jours; celui d'automne, qui commence dans les premiers jours de septembre, se prolonge ordinairement jusqu'à la mi-novembre.

En général, la chasse du printemps est peu suivie; elle se fait au moyen de filets à nappes placés à terre. Plusieurs Préfets, dans leurs arrêtés de l'an dernier, ont cru devoir ne pas l'autoriser.

Quant à la chasse d'automne, c'est une des plus considérables et des plus productives que l'on connaisse; on y emploie, dans beaucoup de lieux, le filet appelé *pantière*.

C'est surtout dans les montagnes des Pyrénées que ces chasses sont remarquables. Leur théâtre est dans les gorges ou petits vallons incultes, peu profonds, situés beaucoup au-dessus du niveau de la vallée que forment en se rapprochant les unes des autres les croupes des Pyrénées, dans la Basse-Navarre, la Soule, le Béarn, le Bigorre, etc. On choisit une gorge large à son ouverture et qui aille en se rétrécissant. Il faut nécessairement qu'il s'y trouve vers l'extrémité un espace de terrain uni et découvert, de quatre-vingts pas environ.

Vers le milieu de cette plaine, un peu sur la droite, du côté de l'orient, se place une *trèpe* qui consiste en trois arbres plantés en triangle à six pas les uns des autres, rapprochés et liés ensemble par le haut avec une chaîne de fer. Sur les cimes réunies, on construit, avec des branches d'arbres garnies de leur feuillage, une cabane dans laquelle un homme se tient caché. Des deux côtés de la gorge, le long de la crête des montagnes, sont également disposées,

Digitized by Google

d'espace en espace, des cabanes semblables sur des arbres ou sur des éminences naturelles, chacune récelant un chasseur.

A vingt mètres environ au-delà de la trèpe, se placent des filets dont le nombre varie suivant la largeur de la gorge, et qui doivent en fermer entièrement l'embouchure étroite. Ces filets qui ont chacun huit ou neuf mètres de largeur, sur dix-huit de hauteur, sont hissés par le moyen de poulies à des arbres qui n'ont pas moins de vingt-cinq à trente mètres d'élévation. Il est essentiel que les filets soient masqués sur le devant par une seconde rangée d'arbres élagués par le bas pour donner passage aux oiseaux.

Lorsqu'une volée de palombes ou de bisets se montre dans la gorge et s'avance pour en franchir la crête, un des chasseurs qui occupent les cabanes placées en avant, le premier à leur portée, lance une espèce de palette blanche et emplumée, appelée en Béarnais *matou*, simulacre grossier d'un épervier, qui effraie les palombes dont cet oiseau est la terreur. Les pigeons s'écartent ou rétrogradent ou s'abaissent jusqu'à terre; alors, de tous les points de la gorge, les chasseurs également munis de matous se les renvoient jusque vers la trèpe. Au moment où ils la dépassent, le chasseur posté dessus leur décoche en queue un oiseau de proie empaillé ou un matou. Toute la bande épouvantée se précipite du côté des filets; une détente est lâchée, et les filets tombent sur les oiseaux (1).

Depuis des temps fort reculés, des emplacements pour prendre les palombes et les bisets, sont établis en grand

(1) La description très-détaillée de ces chasses curieuses se trouve dans le *Traité de la Chasse au Fusil*, par Magné de Marolles : elle a été reproduite en grande partie dans le *Dictionnaire des Chasses*, par Beaudrillart et de Quingery, 1834.

Digitized by Google

nombre dans les Pyrénées. Il en est qui datent, dit-on, du XIIIe siècle. On appelle *palomières* ceux où il se prend plus de palombes que de bisets, et *pantières* ceux où il se prend plus de bisets que de palombes. Les différences, à cet égard, paraissent dépendre de la situation plus ou moins élevée de ces emplacements.

On compte quelquefois jusqu'à vingt-quatre hommes occupés dans une palomière. Il s'y prend dans une année plusieurs milliers d'oiseaux qu'on renferme ordinairement dans des volières où on les réserve pour les besoins de tout l'hiver.

On pense que le nombre des pigeons sauvages a diminué; néanmoins un chasseur de ce pays (1) assure qu'à considérer l'innombrable multitude de ces oiseaux qui traversent les Pyrénées, à peine est-il permis de dire que l'on en prend un sur mille.

Il n'est pas impossible que les bisets soient moins abondants qu'autrefois. Ces oiseaux en effet qui paraissent se plaire dans la captivité volontaire et la demi-domesticité des colombiers ne peuvent plus vivre dans ces refuges avec la même sécurité, depuis qu'il a été accordé à tout citoyen qui les trouve sur son champ de pouvoir les tuer pendant une notable partie de l'année.

Quant aux ramiers, aucun témoignage ne démontre qu'ils soient moins nombreux qu'autrefois. Ils se réfugient par milliers dans des grottes qui se trouvent aux environs de Bonifaccio en Corse. Cette espèce est d'ailleurs essentiellement nomade et semble appartenir à tous les pays. Pendant l'été les ramiers se rencontrent en Suède, en Russie et Sibérie, et dans un grand nombre de contrées (2).

(1) *Journal des Chasseurs*, juillet 1842.

(2) « Je me suis rappelé, dit le capitaine Back, avoir vu près du » fort Alexandre beaucoup de pigeons, et nous n'étions pas à plus d'une

Digitized by Google

Plusieurs de nos départements de l'est les voient arriver en automne par bandes immenses (1). En Normandie et en Anjou, on les rencontre dans toutes les saisons, et particulièrement en troupes, pendant l'hiver. Quelques Préfets ont trouvé bon d'en autoriser la chasse ou plutôt la destruction dans les bois et forêts jusqu'au mois d'avril.

Il semble en effet que la diminution de ces espèces soit plus à désirer que leur augmentation. Comme gibier, elles ne sont pas très-recherchées, et les dommages qu'elles causent dans les campagnes sont très-considérables. Toutes les variétés de pigeons dévastent les semis nouveaux d'arbres résineux dont elles mangent les semences; les bisets et les ramiers font les plus grands dégâts dans les champs nouvellement ensemencés, pendant l'automne, et en été dans les moissons que les mauvais temps ont versées ou qui ont été coupées récemment. Les tourterelles se jettent avec avidité sur les graines de chanvre, de sarrasin, de colza.

Généralement, les tourterelles, moins nombreuses que les ramiers et les bisets, ne se chassent qu'au fusil.

Nons croyons, en dernière analyse, que les pigeons sauvages sont une des espèces d'oiseaux dont il est le moins utile de restreindre la chasse.

Loriots. La chasse de ce bel oiseau ne se fait guères que dans les départements les plus rapprochés du littoral de la Méditerranée et seulement en été; car il n'arrive pas

» journée de marche de la colonie rouge, où les terres en sont, dit on, » couvertes. » — « Le pigeon voyageur multiplie d'une manière in- » croyable dans quelques parties des États-Unis. » *Voyage dans les régions polaires arctiques, en* 1833 *et* 1834, *par le capitaine Back, officier de la marine royale d'Angleterre*, t. I, p. 32, et t. II, p. 340.

(1) Catalogue de la Faune de l'Aube, par Jules Ray, 1843.

Digitized by Google

avant la fin d'avril et il repart dès la fin d'août, aussitôt après avoir élevé sa couvée. On le recherche comme gibier, surtout à l'époque de son passage de retour, parce qu'alors il s'est nourri de figues et que sa chair est devenue excellente.

Il alimente ses petits d'insectes et de larves, et, sous ce rapport, il se rend utile; mais en même temps, il fait dans les vergers une grande consommation de cerises. Ces fruits servent dans la saison à prendre le loriot au moyen de piéges où on les place en guise d'amorces; mais comme d'autres oiseaux s'y prendraient également et que cette saison, c'est-à-dire la fin du printemps, est précisément celle dans laquelle il importe le plus d'interdire la chasse d'une manière absolue, nous croyons que la chasse à tir, au poste, la plus usitée en Provence pour cet oiseau, est la seule qui doive être autorisée.

Etourneaux ou Sansonnets. La chasse de ces oiseaux peut être fort abondante, lorsqu'ils paraissent en automne par bandes immenses : on les prend facilement aux lacets ou dans les filets appelés *pantières* et *araignes*, vers lesquels on les attire avec des appelants et particulièrement avec un vanneau mouvant. Les étourneaux sont utiles, pendant la plus grande partie de l'année, à cause de la grande quantité d'insectes qu'ils recueillent pour leur nourriture dans les lieux humides et marécageux et autour des troupeaux de vaches. Il n'est pas à craindre toutefois que la chasse de ces oiseaux prenne une grande extension; car leur chair est dure et amère, à l'exception de celle des jeunes qui devient même fort bonne après qu'ils ont mangé des figues, des raisins et des olives, dont ils font, pendant l'automne, un dégât considérable à cause de leur grand nombre.

Digitized by Google

On peut, dans cette saison, les chasser aussi bien comme oiseaux nuisibles que comme gibier; mais on ne se livre activement à cette chasse que dans le midi. Les étourneaux arrivent en mars des pays chauds et repartent en octobre. Il en reste un grand nombre pendant l'hiver.

Bec-figues. La gastronomie a, comme toutes les sciences, une langue, une nomenclature qui lui est propre. Dans la langue gastronomique, *ortolan* et *bec-figue* signifient également petit oiseau fort gras et morceau exquis. Or, beaucoup de petits oiseaux ont entre eux de grandes ressemblances : il s'ensuit qu'on éprouve de l'embarras à reconnaître exactement les espèces d'oiseaux auxquelles s'appliquent ces noms d'*ortolans* et de *bec-figues*.

Les chasseurs de Champagne appellent *ortolan* un oiseau véritablement fort gras en automne, mais qui est le torcol (1). Suivant M. Degland, le surnom d'*ortolan du pays* a été donné, en Flandre, au moteux, qui se charge en effet, pendant l'automne, d'une graisse extrêmement blanche. Baudrillart (2) a ajouté la confusion des noms à la confusion des choses, quand il a dit que l'oiseau connu généralement en Lorraine sous le nom de *bec-figue*, est l'ortolan de Lorraine : et la description qu'il en donne paraît être celle du bruant fou.

Il est bien reconnu que les figues rendent la chair des oiseaux excellente; c'est à cause de cela sans doute que le nom de *bec-figue* est devenu celui de divers oiseaux qui peuvent être un aliment recherché. Buffon (3) a fait remarquer toutes les confusions commises dans l'emploi du

(1) *Catalogue de la Faune de l'Aube.*
(2) *Dictionnaire des chasses*, article *Ortolan.*
(3) Articles *Bec-figue et Fauvettes.*

Digitized by Google

mot *bec-figue*. L'auteur d'une histoire naturelle de l'Auvergne (1) a dit : « En Auvergne, on donne le nom de » *bec-figue* à plusieurs oiseaux prodigues en graisse: » le véritable bec-figue est commun au mois de septem- » bre; il s'engraisse avec les raisins et le chènevis, au » point qu'il paraît une pelote de graisse; il quitte après » les vendanges. » On reconnaîtra difficilement l'espèce de cet oiseau, d'après cette seule indication de sa nourriture. Les ornithologistes méridionaux se sont accordés à donner le surnom de *bec-figue* à un oiseau qui est une variété du gobe-mouche. Mais d'après le témoignage de MM. Darracq et Bouteille (2), le gobe-mouche, dit *bec-figue*, ne mange jamais de figues; il se nourrit d'insectes ailés qu'il trouve en partie sur les fruits mous et particulièrement sur les figues, d'où vient qu'on le voit fréquemment sur les figuiers : il n'est pas connu dans les Landes sous le nom de *bec-figue*, que l'on donne à une variété de fauvette, dont les figues sont, en automne, la principale nourriture, et qui est, de tous les becs-fins, celui qui prend le plus de graisse. C'est la fauvette des jardins, appelée aussi *fauvette bretonne* ou *grise*, très-commune dans le midi, et qui, pour les gastronomes, rivalise presque avec l'ortolan. Sans révoquer aucunement en doute l'exactitude de ces assertions, nous croyons que l'oiseau le plus généralement connu sous le nom de *bec-figue*, est le pipit des buissons de Temminck, qu'on trouve dans Buffon, sous le nom de *farlouse*, ou *alouette des prés*; c'est là du moins le bec-figue de Paris, de la Champagne et du Dauphiné : on le connaît en Provence sous le nom de

(1) *Essai zoologique* ou *Histoire naturelle de l'Auvergne*, par Delarbre, 1797.

(2) *Catalogue des Oiseaux des Landes. — Ornithologie du Dauphiné.*

Digitized by Google

grasset; pendant l'automne, chargé de graisse, il vole avec peine et devient un manger délicieux. Le vrai bec-figue de Provence, variété du gobe-mouche, est également fort gras et recherché pour les tables.

Une circonstance commune à ces divers oiseaux désignés sous un même nom, c'est que leur véritable climat est celui du midi. Le gobe-mouche bec-figue, qui arrive vers la fin d'avril, repart dès la fin d'août; le pipit des buissons semble être le compagnon des ortolans dans leurs voyages : les fauvettes, qui n'apparaissent qu'à la fin d'avril, vont hiverner en Asie et en Afrique. Tous ces oiseaux sont exclusivement des oiseaux d'été; aucun ne passe l'hiver en France.

On chasse les becs-figues comme les autres petits oiseaux, soit à tir avec miroir, soit au moyen de gluaux, soit avec le filet fixe à deux nappes mobiles, dont on se sert par le secours de sifflets, appeaux et appelants.

Ne perdons pas de vue que ces oiseaux se nourrissent principalement d'insectes : il faut donc en protéger la multiplication, c'est-à-dire en restreindre la chasse. Si on la limite à un bref intervalle de temps, c'est-à-dire au mois de septembre, époque du départ de ces oiseaux, on pourra, sans inconvénient, accorder aux chasseurs une certaine latitude dans l'emploi des modes et procédés.

Muriers. Ce nom, en Lorraine, est donné aux traquets. En Gascogne, c'est-à-dire dans les départements de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées, on en a fait une appellation générique qui ne désigne que de petits oiseaux faisant partie de la vaste catégorie des oiseaux de vendange, ainsi nommés de l'époque où ils arrivent en grande quantité. Le nom de *murier*, à peu près inconnu des naturalistes, n'est usité parmi les chasseurs qu'à

Digitized by Google

l'époque où les oiseaux commencent à manger des mûres sauvages, c'est-à-dire à la fin d'août et en septembre. Les muriers comprennent les traquets et beaucoup de variétés de fauvettes, telles que rousserole, rossignol, fauvette à tête noire, grisette, babillarde, pitchou, passerinette, pouillot, rossignol de murailles, etc., oiseaux qui tous, en automne, joignent aux insectes dont ils font leur nourriture habituelle, des baies et des fruits mous, et qui, comme la plupart des insectivores nourris de fruits en automne, sont un excellent gibier.

La chasse des muriers ne commence qu'en août ou même en septembre. On y emploie un filet appelé dans la Gascogne *iragnon*, et des lacets ou piéges nommés *céda-des, cappes, pince-pieds*, *casse-pieds* ou *esclancons*.

Ces insectivores très-nombreux sont des oiseaux d'été; en hiver, ils disparaissent à peu près totalement de nos contrées, et ils y reviennent dès le commencement du printemps.

RALES DE GENÊT, OU ROIS DES CAILLES, MAROUETTES. Ces oiseaux qui se rattachent, selon l'opinion la plus commune, à l'ordre des échassiers, nous fournissent une transition naturelle des oiseaux d'été aux oiseaux d'hiver; car ils appartiennent aux régions du midi, bien que les espèces de cet ordre séjournent le plus généralement dans les régions septentrionales.

Le râle de genêt, ou poule d'eau de genêt, qu'on appelle aussi *roi des cailles* parce que cet oiseau accompagne et semble conduire les cailles dans toutes leurs migrations, est un mets fort délicat. Lors de son arrivée au printemps, il se répand dans les prairies basses, dans les champs de luzerne et quelquefois même dans les blés,

Digitized by Google

puis à l'automne, avant son départ, il fréquente les genêts et le bord des taillis voisins des bois.

La marouette, dont la graisse succulente et savoureuse n'est surpassée en automne ni par celle de l'ortolan, ni par celle du bec-figue, préfère comme le râle de genêt les pays du midi à ceux du nord. Elle arrive en mars ou même seulement en avril, niche dans nos marais et en particulier, selon le témoignage de M. Bouteille (1), par myriades dans ceux de Saint-Laurent-du-Pont, arrondissement de Grenoble, puis, en septembre et en octobre, elle regagne les marécages d'Italie, d'Afrique et des îles de la Méditerranée.

Les râles de genêt et les marouettes se montrent, comme les cailles, en quantités fort inégales, selon les années.

On peut employer à les prendre soit des lacets, soit des filets, tels que le tramail ou hallier. Mais ces sortes de moyens sont peu en usage dans la chasse au marais, et ils offriraient surtout des inconvénients à raison de l'époque dans laquelle la chasse du râle de genêt et de la marouette se pratique, époque comprise entre le printemps et la fin de l'automne. Ces engins serviraient à prendre beaucoup de gibier de diverses natures qu'il faut ménager dans cette saison. Très-généralement on ne chasse ces oiseaux qu'à tir avec chien d'arrêt : ce mode suffit au plaisir des chasseurs. Aucune exception ne semble donc devoir être admise pendant le temps ordinaire; et en-dehors de ce temps, la chasse de ces oiseaux n'aura lieu qu'en vertu du paragraphe de l'article 9 de la loi qui concerne spécialement le gibier d'eau.

Cette observation est applicable à la plupart des oiseaux

(1) *Ornithologie du Dauphiné.*

Digitized by Google

de la plus grande taille compris dans l'ordre des échassiers.

Hérons. Ils abondent dans quelques parties de la France lors de leurs passages du printemps et de l'automne. On les servait autrefois sur la table de nos rois comme mets de parade : alors la chasse du héron à l'oiseau de proie était un des divertissements favoris des princes. Aujourd'hui, leur chair fort médiocre n'est guère recherchée, et on ne leur fait que très-accidentellement la chasse que rend difficile leur extrême méfiance. On pourrait envisager cet oiseau comme animal nuisible, à cause de la grande quantité de poisson qu'il détruit.

Grues. On ne fait de même que peu communément la chasse aux grues, quoique, dit-on, la chair des jeunes soit assez bonne. Mais cette chasse est difficile, parce que, dans leurs passages, elles volent, la plupart du temps, à une très-grande hauteur, et que, lorsque leurs troupes sont abattues, elles se tiennent continuellement aux aguets. On pourrait les considérer comme oiseaux nuisibles plutôt que comme gibier ; car, tout en se nourrissant principalement d'animaux et de végétaux aquatiques, elles mangent aussi les graines nouvellement semées dans les champs et causent de grands dommages dans les lieux où leurs bandes viennent momentanément s'établir.

Outardes. Ces oiseaux sont un aliment délicat et recherché.

La grande outarde, qu'on appelle aussi outarde barbue, est un des plus grands volatiles de nos climats : elle a plus d'un mètre de longueur. Elle appartient aux pays tempérés du nord de l'Europe, et ne se montre dans nos provinces méridionales que lorsque la saison est rigoureuse. Le lieu de toute la France où elle semble se plaire le mieux

Digitized by Google

est la Champagne pouilleuse ; on la voit encore en Picardie, en Lorraine, dans le Poitou, dans les Landes et dans les plaines basses adjacentes à l'embouchure du Rhône. Elle voyage par petites troupes et ne fréquente que les endroits entièrement découverts. Les champs en culture où elle passe en éprouvent souvent des dégâts.

La petite outarde ou canepetière, beaucoup moins grande que l'outarde proprement dite, fréquente les prairies humides, les endroits sablonneux, les champs ensemencés d'orge ou d'avoine. Tandis que la grande outarde arrive en hiver, la canepetière arrive au printemps et repart en automne ; on la dit assez commune dans la Beauce, le Berry, la Vendée et la Basse-Bretagne ; elle niche au milieu des blés et des sainfoins.

Les outardes étant extrêmement défiantes et difficiles à surprendre, ne peuvent être l'objet d'une chasse régulière : on n'y emploie guère que le fusil. Quand bien même d'autres modes seraient d'un usage facile et plus profitable, il faudrait les interdire ; car ces oiseaux sont devenus de plus en plus rares, et l'espèce même semble menacée de destruction.

Courlis. On connaît généralement sous le nom de *courlis de terre* un oiseau que les ornithologistes appellent œdicnème criard, qui paraît tenir à la fois de l'outarde et du pluvier ; on lui donne aussi le nom de grand pluvier. Il hante, dit-on, les champs arides et les endroits incultes et élevés : on le voit néanmoins fréquemment dans les marais, sur le bord des rivières, sur les côtes maritimes. Les bandes nombreuses de ces oiseaux qu'on dit communes principalement dans le Berry, la Sologne, la Beauce, la Champagne et la Bourgogne, dévorent beaucoup de vers et d'insectes d'eau, de scarabées et de vermisseaux, de limaçons et de lézards, mais en même

Digitized by Google

temps n'épargnent ni le froment, ni les jeunes pousses des grains ensemencés.

Quant aux courlis proprement dits, ce sont des oiseaux d'une assez grande taille, estimés comme gibier. Ils passent en hiver par troupes de dix à vingt individus, et se montrent dans les marais, dans les prairies humides et principalement sur les côtes maritimes.

On chasse les courlis le plus ordinairement au fusil et quelquefois aux filets, de même que la plupart des échassiers.

Pluviers et Vanneaux. Peu d'espèces remplissent aussi complètement les conditions requises pour être classées au nombre des oiseaux de passage dont la chasse peut donner lieu à des autorisations spéciales. Leur chair est savoureuse et estimée dans certains temps de l'année; ils se rencontrent à peu près dans toutes les parties du monde en quantités si innombrables qu'on ne saurait craindre la destruction de ces deux espèces. Néanmoins, l'agriculture est intéressée à ne pas les voir diminuer; car elles lui rendent quelques services.

Tous les pluviers sont de passage périodique et régulier. Leur nom vient de ce qu'ils paraissent dans la saison des pluies d'automne. Ils nichent principalement en Suède et en Norwége, et vont hiverner en Sardaigne et en Afrique.

Le pluvier proprement dit ou pluvier doré arrive vers le mois de septembre et retourne en mars et en avril vers les pays du nord. Les bandes de pluviers dorés sont nombreuses; ils volent rangés de front sur une même ligne horizontale. Ils fréquentent les terrains fangeux et humides et donnent quelquefois dans les champs ensemencés: leur nourriture consiste en vermisseaux, insectes d'eau et plantes herbacées.

Digitized by Google

Le pluvier guignard ou petit pluvier est le plus recherché, comme gibier, de tous les oiseaux de ce genre : sa chair est extrêmement délicate. Assez rare dans le midi, il fréquente particulièrement le pays Chartrain; on le connaît en Normandie sous le nom de *petite de terre :* en avril et mai, il passe du midi vers le nord, et en août et en septembre du nord vers le midi, par troupes de vingt à trente individus. Les guignards habitent les marais pendant une forte partie de l'année; mais dans nos régions, ils semblent préférer les terres incultes, pelouses, friches et guérets.

Les vanneaux ont avec les pluviers de grands rapports d'habitudes et de nourriture; ils se mêlent fréquemment aux bandes de pluviers : et même une variété présente avec le pluvier tant d'analogie que, dans les marchés, on ne le désigne pas autrement que sous le nom de pluvier.

Très-répandus dans le nord, les vanneaux ne sont que de passage en France aux époques du printemps et de l'automne; on les voit par bandes de cinq à six cents surtout dans la Beauce, l'Orléanais, la Sologne, le Berry, la Champagne et la Brie. Leur nourriture consiste en vers, limaces, scarabées qu'ils détruisent par milliers au grand avantage de l'agriculture. Ils prennent leurs rendez-vous principaux dans les plaines basses et humides qui avoisinent les rivières.

Les pluviers et les vanneaux, dans le temps où ils sont réunis en bandes, c'est-à-dire en dehors du temps de la reproduction, ne font que très-peu de séjour dans un lieu déterminé; car leurs troupes épuisent en vingt-quatre heures la nourriture qu'elles y sont venues chercher, et elles passent continuellement d'un canton à un autre : dans les temps de gelée, elles se portent vers les bords de

Digitized by Google

la mer; dès les premiers moments du dégel, elles retournent dans l'intérieur des terres.

A partir du printemps, la chasse des pluviers et des vanneaux cesse : ils ont fait leur migration, ou bien ceux qui demeurent sont accouplés. La saison favorable pour cette chasse est l'automne; on les trouve alors gras et réunis.

On se sert assez avantageusement des appelants pour chasser les pluviers et les vanneaux au fusil : le mode le plus profitable est l'emploi des filets à nappes ou *rets saillants* de grande dimension, disposés le plus ordinairement dans la forme qu'on appelle *ridée.*

Chevaliers, Bécasseaux. Voilà de nombreuses tribus d'oiseaux aquatiques : elles couvrent, dans certains temps de l'année, les grèves sablonneuses de la mer, les marais salants, les bords des étangs, des fleuves, des rivières et des ruisseaux. Ce sont les échassiers de la plus petite taille.

Les chevaliers nichent en partie dans le midi; le plus grand nombre niche dans le nord ou dans les régions tempérées : ils ne se rencontrent que rarement dans les lieux éloignés des eaux sur les bords desquelles ils se nourrissent d'insectes aquatiques et de vers.

Parmi les variétés assez nombreuses des chevaliers, les plus généralement connues des chasseurs, sont :

Le chevalier *gambette*, dit aussi aux longs pieds rouges, généralement sédentaire dans le midi, et qui passe en grand nombre dans les autres parties de la France, d'abord en mars, puis en septembre et en octobre, habitant de préférence les marais au printemps et les côtes maritimes en automne;

Le *cul-blanc*, qui visite peu le voisinage de la mer et fréquente les eaux douces des étangs et des marais, particulièrement les bords de la Seine, où il niche, assez estimé pour sa chair, fort répandu, sédentaire dans quel-

Digitized by Google

ques parties de la France, mais plus généralement voyageur ; il arrive en mars et en avril, et dès les premiers froids, s'en va hiverner dans le midi ;

La *guignette*, gibier recherché, qui arrive et disparaît dans les mêmes saisons que le précédent, voyage par grandes troupes et se rencontre sur les bords de la mer, mais plus encore le long des rivières, des petits ruisseaux limpides, ou dans les prairies submergées, mais peu dans les marais.

Tous ces oiseaux ne séjournent dans les régions de la France où ils nichent, que le temps indispensable pour la ponte et pour les couvées. A peine arrivés en mars, on les voit peu après repartir pour des voyages plus ou moins éloignés ; ils reparaissent en juillet ou en août, puis ils partent de nouveau en septembre.

Les bécasseaux sont assez généralement connus sous le nom d'alouettes de mer : en Flandre on les appelle vulgairement guerlettes : en Normandie on les confond avec les pluviers et les sauderlings, sous le nom de *petites de mer*.

On remarque parmi les bécasseaux, le *cocorli*, la *brunette*, la *maubèche*. Le cocorli et la brunette acquièrent en automne beaucoup de graisse.

Ils nichent dans le nord, et en automne se rendent par bandes dans le midi : au printemps ils reviennent. Ils apparaissent, dans leurs passages, le long des fleuves et dans les marais, mais sans s'y arrêter. C'est principalement sur les plages de la mer, ou sur les bords des marais salants, qu'on les voit lors de leur double passage du printemps et de l'automne, ainsi que les pluviers, courant avec une singulière vitesse ; ils se montrent notamment à ces époques par bandes innombrables, sur les rivages de Flandre, de Picardie et de Gascogne.

Digitized by Google

Tous ces échassiers se chassent à tir, et plus avantageusement aux filets, comme les vanneaux et les pluviers : ils s'y prennent même, dit-on, avec beaucoup de facilité.

Des analogies naturelles rattachent à cette classe des échassiers les *combattants*, qui ont un double passage, au printemps et en automne, et qui nichent dans les vastes marais des côtes maritimes, et les *barges*, renommées de tout temps comme un mets excellent, oiseaux de taille un peu plus grande que les bécasseaux et les chevaliers, souvent mêlés aux troupes de ces dernières espèces, en partie sédentaires pendant l'hiver, voyageurs au printemps et en automne.

PALMIPÈDES, CYGNES, OIES SAUVAGES, CANARDS SAUVAGES, SARCELLES, PLONGEONS. Les oiseaux nageurs qui font partie de la catégorie des oiseaux de passage ne sont pas moins nombreux en espèces et en variétés que les échassiers : c'est pendant l'époque ordinaire de la chasse qu'ils se montrent dans nos pays.

Les cygnes sauvages, malgré leur chair noire et dure, peuvent être recherchés par les chasseurs à cause de leurs plumes et de leur duvet. Ils arrivent périodiquement en hiver sur les côtes maritimes de Picardie, de Normandie, de Bretagne et de Gascogne; mais on ne les voit en grand nombre que dans les hivers les plus rigoureux, et ils ne pénètrent que très-rarement dans l'intérieur des terres. Les cygnes, comme toutes les espèces dont la venue annuelle n'est pas assurée et dont les individus sont peu nombreux, ne se chassent guère qu'à tir en temps ordinaire de chasse (1).

(1) Nous aurions pu consacrer au flamant, parmi les échassiers, une mention semblable. Le flamant, magnifique oiseau, d'une chair recherchée, ne se voit guère en France que dans les étangs du midi

Digitized by Google

Des circonstances analogues limitent de même la chasse des cormorans qui voyagent régulièrement par petites troupes au printemps et en automne, et n'apparaissent principalement, comme les cygnes, que dans les parages maritimes. Leur chair est de mauvais goût, et comme ils sont les plus grands destructeurs connus de poissons, on songera plutôt à les poursuivre comme animaux nuisibles qu'à les chasser comme gibier.

Parmi les oiseaux nageurs, les oies sauvages et les canards sauvages sont les espèces dont la chasse est la plus avantageuse et la plus suivie, à cause de l'importance et de la régularité de leurs migrations.

Les oies sauvages sont exclusivement des oiseaux du nord : elles ne nichent jamais dans notre pays et ne s'y montrent qu'en hiver. Quoique leur chair soit pesante et de difficile digestion, on ne la dédaigne en aucun pays, et leur duvet est une marchandise de quelque prix.

Ces oiseaux ne sont pas exclusivement aquatiques; ils se tiennent plus souvent à terre que sur les eaux et se plaisent dans les prairies plutôt que dans les marais : leur nourriture se compose de végétaux, de semences en herbes et de graines. Leurs bandes, au nombre quelquefois de quatre ou cinq cents, quittant les eaux, vont, pendant le jour, s'abattre au milieu des plaines découvertes où elles causent de grands dégâts, soit dans les jeunes colzas, soit dans les blés verts qu'elles cherchent en grattant jusque dessous la neige pour les faucher jusqu'au sol, ou qu'elles arrachent dans les temps humides.

La chasse des oies sauvages est difficile; elles ont beaucoup de méfiance : on ne les approche que par surprise :

adjacents au littoral de la Méditerranée : il est extrêmement difficile à approcher et à surprendre.

Digitized by Google

puis elles ne suivent pas dans leurs voyages de directions constantes et prolongent rarement leur séjour.

Buffon a fait observer que, de tous les oiseaux d'eau, le canard est celui dont la nature a le plus nuancé et multiplié la forme. De là vient qu'il existe beaucoup de variétés, entre lesquelles des différences nombreuses de détail se révèlent aux yeux des naturalistes; mais comme les procédés de chasse sont les mêmes pour toutes ces variétés, depuis le canard sauvage et le tadorne qui sont d'une grande taille, jusqu'à la sarcelle qui est aussi un canard, mais beaucoup plus petit, les chasseurs n'ont à se préoccuper que de l'abondance ou de la régularité des passages de ces espèces.

Les canards de passage ne sont pas tous également recherchés comme aliment : la macreuse est un assez mauvais gibier, mais le canard sauvage proprement dit est placé au-dessus du canard domestique; il a la chair plus fine et de meilleure saveur. Celle du pilet ou canard à longue queue est préférable encore : les morillons sont un très-bon manger : on recherche dans l'arrière-saison les sarcelles, qui alors ont pris de la graisse; mais il paraît qu'on met au premier rang le souchet, ou canard spatule, vulgairement appelé rouge de rivière, dont la chair est fort tendre et succulente.

Les canards ne recherchent pas les grandes eaux autant que le font les cygnes; mais ils y séjournent plus que les oies, et ils ne sont pas dévastateurs comme ces dernières. Quelquefois, à la vérité, ils se jettent dans les champs de blé : ils vont aussi sur les lisières des bois, ramasser les glands qu'ils aiment beaucoup; mais en général, c'est dans les prairies marécageuses, aux sources d'eaux chaudes et dans les lieux bourbeux qu'ils trouvent les vers de terre, les plantes aquatiques et les racines

Digitized by Google

tuberculeuses dont se compose leur nourriture la plus habituelle : c'est pendant la nuit qu'ils vont paître et qu'ils voyagent ; ils quittent une demi-heure avant le coucher du soleil les étangs couverts de hautes herbes, dans lesquels ils ont passé le jour.

Tous les lieux aquatiques et marécageux de France sont plus ou moins fréquentés par les canards. Le département du Nord leur présente à leur arrivée plusieurs stations importantes : les grands marais de Wavins, ceux d'Arleux, et surtout le flot de Wingres. Le long des côtes dans la direction de l'ouest, plusieurs marais leur offrent encore de nombreux refuges; mais aucune partie de notre littoral du Nord n'abonde en oiseaux aquatiques, plus que la zône de marais et de prairies inondées qui s'étend sur une longueur de trente lieues environ, à partir des environs de Laon jusqu'à la mer le long des vallées de l'Oise, de la Serre et de la Somme. Là, se voient toutes les espèces d'oiseaux du nord et celles qui, comme les macreuses, ne poussent pas leurs migrations plus loin vers le midi, et celles qui, comme les canards sauvages proprement dits, dont les voyages s'étendent au-delà même de la Méditerranée, ne font que passer dans ces marais au commencement de l'hiver et repasser au commencement du printemps.

L'espèce appelée milouin, qui reçoit assez généralement le nom vulgaire de rougeot, se trouve communément, d'abord en Picardie, puis dans la Bourgogne et la Franche-Comté : elle est sur les étangs du midi, la plus abondante de toutes. Les milouins se nourrissent de vers, de crustacés, surtout de bulbes ou cayeux de certaines plantes marines. Les morillons abondent également sur ces mêmes étangs.

Comme les morillons plongent sans cesse et vivent,

Digitized by Google

pour ainsi dire, sous l'eau, on les a confondus fort souvent avec les plongeons, de même que les grèbes, non moins remarquables par leur extrême agilité pour nager et pour plonger. Les grèbes, qui passent régulièrement au printemps et en automne, séjournent au milieu de nos eaux douces; quoiqu'ils ressemblent beaucoup par la forme du corps aux véritables plongeons, ils s'en distinguent néanmoins, ainsi que les morillons, par des caractères précis. Parmi les plongeons, certaines espèces appartenant aux mers arctiques, ne font qu'en hiver leurs apparitions sur nos côtes maritimes; les autres se voient à peu près constamment sur nos étangs, et doivent être comprises dans la catégorie de notre gibier d'eau.

Les oies sauvages et les canards sauvages sont au nombre des espèces d'oiseaux, dont la reproduction semble devoir le moins inquiéter les chasseurs qui les détruisent par milliers. Ces oiseaux se rencontrent dans toutes les parties du monde : ils se reproduisent non-seulement dans le Nord, mais aussi dans tous les lieux, quelque soit le climat, où ils trouvent des eaux tranquilles, des marécages et des joncs : la plupart des récits des voyageurs font foi de leur multiplication facile et, pour ainsi dire, universelle (1).

(1) — « Nous admirâmes la quantité de canards, d'oies, de courlis et » de plusieurs autres oiseaux que nous rencontrions à chaque pas le » long de la rivière.... Je ne crois pas qu'il y ait de pays au monde » plus abondant que la Laponie en canards, sarcelles, plongeons, » cygnes, oies sauvages et autres oiseaux aquatiques. La rivière en » est partout si couverte, qu'on peut facilement les tuer à coups de » bâton. Je ne sais pas de quoi nous eussions vécu pendant tout » notre voyage sans ces animaux, qui faisaient notre nourriture » ordinaire; nous en tuions quelquefois trente ou quarante dans un » jour, sans nous arrêter un moment, et nous ne faisions cette » chasse qu'en chemin faisant. Tous ces animaux sont passagers et

Digitized by Google

En admettant la supposition, probablement exagérée, que la moitié des oiseaux aquatiques de passage périt dans leur migration annuelle, l'on doit encore s'attendre à les voir revenir aussi nombreux lors de leur émigration prochaine : il suffit en effet de considérer que la ponte des canards est de huit à seize œufs, que chaque paire donne

» quittent ces pays pendant l'hiver pour en aller chercher de moins » froids, où ils puissent trouver quelques ruisseaux qui ne soient » point glacés; mais ils reviennent au mois de mai faire leurs œufs » en telle abondance, que les déserts en sont tout couverts. » (*Voyage en Laponie*, par Regnard, en 1681.)

— « Le 15 mai apparurent en nombreuses troupes des cygnes, des » oies et différentes espèces de canards, avant-coureurs désirés du » printemps... — Au mois de juillet, on voit les oies sur toutes les » rivières... ils deviennent facilement la proie du chasseur, qui les » assomme d'un coup de bâton sur la tête; on en a bientôt chargé un » canot. Je me rappelle avoir aussi plusieurs fois ramassé de quoi » souper pour une grande troupe d'hommes dans l'intervalle de quel- » ques minutes. Dès que le sol a été durci par les gelées d'automne, » et qu'il est tombé deux ou trois fois de la neige, l'oie du Canada » s'assemble en grands troupeaux et reprend la route du Sud. « (*Voyage dans les régions polaires arctiques* (60 *à* 70 *degrés de latitude nord*), par le capitaine Back, en 1833 et 1834, t. II, p. 283 et 349.)

— » Toutes les plaines comprises entre la mer Caspienne et les sour- » ces du Manitch, sont complètement dépourvues de quadrupèdes, à » cause de la rareté de l'herbe; les insectes mêmes y sont très-rares, » et sans les myriades d'oiseaux aquatiques, tels que les pélicans, les » hérons, les oies et les canards qui peuplent les nombreux lacs salés, » ces steppes seraient véritablement l'expression la plus parfaite de la » solitude absolue. » (*Voyage dans les steppes de la mer Cas- pienne*, etc., par Hommaire de Hell, 1844, t. III, p. 47.

— « Les familles des palmipèdes et des échassiers, hérons, canards, » sarcelles et bécassines, les pluviers dorés et les vanneaux, les foul- » ques et les râles et toutes ces tribus d'innombrables volatiles qui » peuplent les marais, donnent aux chasses de la plaine de la Mitidja » un attrait puissant de variété. » (*Un Chasseur parisien en Algé- rie*, par A. Toussenel. — *Journal des Chasseurs*, février 1842.)

Digitized by Google

conséquemment naissance à une dizaine de petits, dont la croissance est protégée dans les lieux où ils viennent au jour, soit par l'insalubrité des eaux marécageuses, soit par la solitude des îles que leur isolement dans les mers septentrionales soustrait à l'empire du genre humain.

D'après ce que nous avons dit sur les oies sauvages et sur leur reproduction, on concevra que la chasse de ces oiseaux n'a pas besoin d'être limitée, d'autant moins que bien peu de stratagèmes et de piéges y réussissent.

Quant à la chasse des canards sauvages, elle est, dans les hivers rigoureux, une source de grands profits. Le produit de cette chasse entre dans l'évaluation des locations de la chasse et de la pêche, appartenant à l'Etat, sur les grands cours d'eau, les fleuves et les rivières. Sur la Seine et dans les localités marécageuses voisines de la Loire, les pauvres pêcheurs en font une industrie pendant la mauvaise saison. L'auteur de la *Faune de Maine-et-Loire* évalue à plus de cinq ou six mille le nombre des canards sauvages qui succombent tous les ans aux environs d'Angers et de Saumur, et qui s'expédient jusqu'à Paris. On assure que la majeure partie des canards sauvages et autres du même genre, qui se consomment à Paris, proviennent de la Picardie : les pâtés d'Amiens, justement renommés, sont des pâtés de canards.

Beaucoup de moyens ont été imaginés pour la chasse aux canards. On y emploie :

Des lacets formés de trois crins qu'on attache à des piquets dans les prairies inondées;

Le procédé appelé glanée, qui consiste en un collet servant de piége qu'on environne de blé cuit servant d'appât;

Les piéges appelés pinces d'Elvaski;

Des filets contremaillés, dans le genre du tramail, ten-

Digitized by Google

dus verticalement dans les lieux voisins des eaux, où l'on a observé que les canards passent ;

Des filets en forme de grandes nasses qui vont en se rétrécissant jusqu'à la poche par laquelle ils se terminent; ces nasses sont maintenues à fleur d'eau par des contrepoids, dans les étangs, où l'on prépare pour cette chasse, au milieu des joncs, des clairières, et qui reçoivent, à cause de cette circonstance, le nom de canardières;

Des filets, appelés *cabucières* dans le Languedoc, lesquels sont placés horizontalement dans l'eau, de manière que les oiseaux s'y prennent, soit au moment où ils plongent, soit au moment où ils remontent à la surface.

On connaît deux moyens également efficaces pour attirer les canards sauvages malgré leur méfiance, soit à portée du fusil du chasseur, soit dans le piége ou le filet.

Le plus connu est celui des appelants. Ce sont des canards privés qu'on attache sur le bord des eaux, et qui, par leurs cris, font approcher les canards sauvages; quelquefois aussi des canards bien dressés vont se mêler aux troupes des canards sauvages et les amènent.

Pour l'autre moyen, on se sert d'un petit chien velu et roux, ressemblant au renard : on sait que les canards et les autres oiseaux aquatiques éprouvent contre les renards et les autres bêtes fauves, une antipathie pareille à celle qui anime les petits oiseaux contre le duc, le hibou ou la chouette. Les canards, aussitôt qu'ils aperçoivent ce petit chien, se rassemblent, s'approchent et harcèlent de leurs cris l'ennemi, qui dirige sa marche selon la leçon qui lui a été faite. Cette chasse s'appelle le *badinage*.

Les habitudes principalement nocturnes des canards rendent la chasse de nuit plus avantageuse et plus facile que celle de jour.

On a employé à prendre les canards, pendant la nuit,

Digitized by Google

de grandes nappes doubles, dans le genre de celles qui servent à prendre les pluviers : on les plaçait au-dessous de l'eau dans les prairies inondées, ou dans les étangs peu profonds vers leurs bords ; mais, le jour, ce procédé n'obtient pas de succès et ne peut plus guère être mis en usage sous l'empire de la nouvelle loi.

La chasse à la hutte, la plus usitée de toutes, et qui se faisait avec le concours des appelants, est également à peu près supprimée par le fait de l'interdiction de la chasse de nuit.

En définitive, les dispositions générales de la loi ont fait assez pour la conservation de l'espèce des canards, et il est à désirer qu'on maintienne pour ce genre de chasse tous les usages qu'elle n'a pas implicitement proscrits.

Foulques ou Morelles. Aucune chasse aux canards ne peut être comparée aux grandes chasses des foulques, fameuses dans le midi.

La foulque, appelée aussi dans quelques pays morelle, judelle, et dans le midi, improprement macreuse (1), n'est point un canard : elle a plutôt des rapports avec la poule d'eau.

Cet oiseau vit exclusivement sur les eaux : on le voit rarement à terre. Il fréquente les embouchures des rivières, mais préfère généralement les lacs et les grands étangs. L'espèce émigre en partie. Vers le mois de mars, elle abandonne les grandes eaux et va nicher plus au nord dans les marais les plus inaccessibles; dès le commencement d'août, on la voit reparaître sur les grands étangs, et les troupes qui se sont dispersées au printemps, se forment de nouveau en septembre.

(1) Le canard macreuse, *anas nigra*, est un oiseau du nord qui ne se voit pas sur les bords de la Méditerranée, où les foulques sont très-nombreuses.

Digitized by Google

Une quantité prodigieuse de foulques se réfugie, en hiver, dans les étangs salés qui bordent la Méditerranée, et parmi lesquels on distingue, depuis Aigues-Mortes jusqu'à Cette, ceux de la Ville, du Repausset, de Mauguio, de Perols, de Palavas, de Maguelone, de Vic, de Balaruc, de Thau. Lorsque des froids rigoureux font geler ces étangs, elles vont chercher un asile le long des côtes d'Italie et dans les étangs de la Sardaigne; mais à peine le dégel a-t-il commencé qu'elles reparaissent en quantités étonnantes.

Une chasse générale aux foulques est affichée dans les villes voisines plusieurs jours à l'avance. Des citadins de toutes les classes, quelquefois au nombre de plus de quinze cents, s'y rendent dès le matin. Bon nombre restent à terre en spectateurs, ou attendent le gibier sur les bords. Les autres, armés de fusils, se placent dans de frêles embarcations contenant chasseur et batelier. Ces embarcations, rangées avec ordre, à peu de distance les unes des autres, forment un immense croissant, en avant duquel les foulques sont poussées vers une des anses. Les foulques ont l'habitude constante de ne pas quitter l'étang lorsqu'on les chasse, et, tant qu'elles peuvent avancer sur l'eau, elles ne s'envolent pas. Lorsqu'elles se voient renfermées entre la flottille des bateaux et les bords de l'étang, elles se décident enfin à prendre leur vol au-dessus de la ligne des chasseurs, pour regagner le milieu des eaux; en ce moment les chasseurs font un feu général et les oiseaux tombent morts en grandes quantités. M. Crespon (1) rapporte que le nombre des foulques tuées dans une de ces journées s'élève quelquefois jusqu'à 2,000.

Ces étangs salés du midi, quoique fort rapprochés de

(1) *Ornithologie du Gard.*

Digitized by Google

plusieurs villes et d'une contrée fort peuplée, semblent être, pour les oiseaux palmipèdes et nageurs, un séjour qu'ils affectionnent à l'égal des lacs les plus solitaires et des plaines marécageuses de l'Afrique, qui sont également, de l'autre côté de la Méditerranée, le quartier d'hiver de ces mêmes espèces. En voyant les innombrables quantités de foulques et de canards qui couvrent ces étangs du midi, il serait difficile de ne pas compter, avec une entière sécurité, sur leur reproduction. Un narrateur, que nous avons eu déjà occasion de citer (1), prétend avoir acquis la certitude, par des calculs faits avec des pêcheurs, que dans certaines années, à partir du mois d'octobre jusqu'en mars, le seul étang de Mauguio, fort grand à la vérité, et le plus peuplé de tous en foulques, avait fourni pour la consommation du pays, un jour dans l'autre, de trois à quatre cents foulques ou canards, soit tués au fusil de jour ou de nuit, soit pris aux cabucières. Malgré cette énorme destruction, on ne reconnaissait, dit-il, à la fin de l'hiver, aucune diminution sensible dans les nombreuses bandes d'oiseaux d'eau qui fourmillaient encore sur ces parages.

Nous sommes toutefois portés à croire que l'espèce a éprouvé quelque diminution : mais nous pensons aussi que, pour remédier au mal, il suffira de tenir la main à l'interdiction de la chasse de nuit. Cette chasse était fort usitée et fort destructive. Un pêcheur, étendu et caché dans une petite nacelle effilée, glissant à fleur d'eau, surprenait les foulques endormies au milieu de l'étang, et d'un seul coup de fusil fortement chargé, en faisait périr des troupes entières.

Comme dans le midi, les grands étangs sont, en Lorraine et dans quelques départements de l'est, le théâtre

(1) Le Vieux Chasseur : *Journal des Chasseurs*, juin 1844.

Digitized by Google

d'une semblable chasse ; elle s'y pratique de même au moyen de bateaux et avec une sorte de solennité.

Bécasses. Buffon a cru observer qu'une circonstance particulière distinguait cet oiseau parmi les autres oiseaux de passage.

« Les voyages de la bécasse, dit-il, ne se font qu'en » hauteur dans la région de l'air et non en longueur » comme se font les migrations des oiseaux qui voyagent » de contrée en contrée. C'est du sommet des Pyrénées » et des Alpes où elle passe l'été, qu'elle descend aux pre- » mières neiges qui tombent sur ces hauteurs dès le com- » mencement d'octobre, pour venir dans les bois des colli- » nes inférieures et jusque dans nos plaines. »

Une observation bien constante, et qui ne contrarie pas l'assertion de Buffon, c'est que les bécasses sont sensibles aux moindres changements dans la température, et se déplacent très-fréquemment sous cette influence. Un grand nombre d'entr'elles passent l'été sur les hauteurs de nos montagnes et redescendent dans les plaines à l'approche de l'hiver.

Mais leurs voyages ne sont pas, comme l'a cru Buffon, renfermés dans ces limites, et des observateurs plus récents (1) ont constaté que ces voyages peuvent s'étendre à plusieurs vastes contrées.

Les bécasses, suivant M. A. Toussenel, opèrent leur migration dans l'étendue du territoire de la France par deux grandes voies. Celles de la Laponie, de la Suède, de la Norwège, de la Belgique, du Jura et des Vosges prennent les Alpes pour gagner l'Apennin et le royaume des Deux-Siciles. Celles d'Ecosse, d'Angleterre, de Normandie, de Bretagne et de Vendée suivent la route de l'ouest

(1) A. Toussenel, *Démocratie pacifique* du 26 mars 1844.

Digitized by Google

et vont fixer en Espagne leur quartier d'hiver. Elles ont deux rendez-vous principaux, les montagnes du Bugey, qui sont comme les glacis des Alpes, et les pinadas des Landes qui sont la dernière station forestière de l'Europe occidentale.

Une grande partie des bécasses nées en Europe traversent la Méditerranée et s'établissent pour deux ou trois mois en Afrique.

Lors de leur passage, soit de départ, soit de retour, on les rencontre dans tous les lieux boisés, qu'elles affectionnent, et quelquefois aussi, selon l'état de la température et du ciel, dans les plaines marécageuses. Il en reste à nicher même pendant l'été dans les grandes futaies, où elles trouvent pour leur nourriture les vers et les limaces que leur long bec est destiné à extraire des terrains humides ou tourbeux.

Dans les hautes montagnes, elles se tiennent à proximité des pâturages où l'on conduit des troupeaux, dont les fientes renferment des vers et des scarabées qu'elles recherchent.

La bécasse est un des oiseaux qui se trouvent le plus généralement par tous pays dans l'ancien continent.

Il n'y a pas à fixer une époque spéciale pour la chasser en automne : car lorsqu'elle fait son passage de départ, la chasse est ouverte dans toutes les parties de la France.

Pour la chasse au retour, c'est-à-dire dans le mois de mars, à peine trouvons-nous quinze départements dont les Préfets aient jugé utile de l'autoriser après la clôture générale. Ce n'est pas, nous le croyons, par crainte de diminuer l'espèce; car ces oiseaux fort dispersés, et qui, d'ailleurs, ne semblent avoir aucune patrie qui leur soit propre, ne sont pas faciles à atteindre : les chasseurs n'en détruisent qu'une bien faible quantité. Ce n'est pas, d'un

Digitized by Google

autre côté, la crainte de préjudicier aux récoltes, attendu que cette sorte de chasse n'a lieu que dans les bois. Mais on aura prévu que le chasseur, autorisé à chasser la bécasse au milieu des bois, ne manquerait pas de chasser toutes les natures de gibier, et l'on aura voulu éviter cet inconvénient, prenant surtout en considération qu'à l'époque de leur passage de retour, les bécasses sont maigres, déjà accouplées, et que leur chair est beaucoup moins bonne qu'à l'automne.

L'application des dispositions générales de la loi du 3 mai 1844 est peu favorable à la chasse de la bécasse. C'est en effet un oiseau de nuit plutôt que de jour. Le mode le plus usité est celui qu'on appelle affût ou passée, et qui consiste à attendre l'oiseau sur les lisières des bois, le long des chemins ou dans les clairières, soit après le coucher du soleil, au moment où il sort dans la plaine pour aller chercher sa nourriture, soit le matin avant le lever du soleil lorsqu'il rentre au bois pour se reposer. Ce sera nécessairement pour les tribunaux une question souvent embarrassante que de savoir si le fait de chasse qui leur aura été déféré s'est passé de jour ou de nuit.

Dans les départements de la Côte-d'Or, du Jura et de l'Ain, l'usage de la pantière a été autorisé pour la chasse des bécasses au moment de leur migration d'automne.

On emploie de la même manière dans les forêts de pins de la Gironde et des Landes un filet placé verticalement, vers lequel l'oiseau est dirigé par une ouverture pratiquée dans le bois, et qui s'appelle fenêtre suivant le langage du pays.

Quant aux lacets, à peine trouvons-nous six départements où l'on ait cru devoir en permettre l'usage. Cette sorte de chasse était pratiquée dans les Vosges et se

Digitized by Google

faisait à la chute du jour : M. le Préfet a cru utile de la prohiber formellement.

Bécassines. Sans la conformité du nom et la ressemblance du plumage, au lieu de placer cet oiseau à la suite de la bécasse, nous l'aurions réuni aux oiseaux aquatiques; car ses mœurs et ses habitudes diffèrent entièrement de celles de la bécasse. Celle-ci habite dans les bois et sur les montagnes; la bécassine fréquente exclusivement les lieux marécageux et les herbages qui avoisinent les étangs et les rivières. La chair de la bécassine, moins parfumée que la chair de la bécasse, est néanmoins plus tendre et d'un goût plus fin et plus délicat.

Les bécassines, dont l'espèce est répandue plus universellement encore que celle des bécasses, nichent dans le nord : dès la fin de juillet, elles commencent à émigrer vers le midi, où elles passent l'hiver : puis en mars et en avril, elles reviennent en troupes plus ou moins nombreuses.

Bien qu'on emploie des filets et des collets à la chasse des bécassines comme à celle des bécasses, le mode le plus généralement usité est le fusil : ces oiseaux devront conséquemment, pour l'ordinaire, être plutôt envisagés comme un gibier d'eau que comme oiseaux de passage.

Merles et Grives. Ce sont deux familles qui, bien que distinctes, ont néanmoins, l'une avec l'autre, de nombreux rapports. Ces oiseaux vont souvent de compagnie, car on les prend communément dans les mêmes piéges.

Ce sont principalement des oiseaux de passage.

Le merle litorne fort répandu en été dans toutes les contrées du nord de l'Europe, se disperse en automne dans la direction du midi, par troupes nombreuses, sou-

Digitized by Google

vent de plusieurs cents et regagne le nord en mai et en avril.

Le merle draine, sédentaire dans plusieurs parties de la France, de passage dans quelques autres, voyage en bandes peu considérables.

Le merle noir ou commun, sédentaire en beaucoup de lieux, est de passage périodique dans certaines contrées, accidentel dans quelques autres; le plus grand nombre, toutefois, émigre en hiver dans la direction du midi.

Le merle à plastron est surtout un oiseau de montagne: il niche dans les Vosges, les Cévennes, la Lozère, l'Auvergne; pendant l'hiver, lorsque le froid est très-rigoureux, on le voit, en Provence, descendre des montagnes voisines par quantités considérables.

La grive, plus nomade, en général, que les merles, et le mauvis qui est une petite grive ayant un plumage plus foncé que l'autre, appartiennent aux pays du nord, bien qu'on en voie quelques-uns au moins, en toute saison, dans la plupart des régions de la France.

Les grives et les mauvis sont un gibier très-précieux pour les pays où il abonde, à cause du goût très-fin de sa chair qui le fait rechercher des gourmands, pendant la saison des vendanges.

Entr'autres pays où il s'en fait une chasse et un commerce de quelque importance, nous citerons les Ardennes, la Brie et les environs de Sainte-Affrique, département de l'Aveyron.

Dans la partie haute du département des Basses-Alpes et spécialement dans le canton de Seyne, les grives séjournent en très-grande quantité pendant plus de trois mois; elles sont l'objet d'une chasse très-profitable à cette contrée.

Les merles de l'Europe occidentale paraissent avoir fixé

Digitized by Google

en Corse un de leurs principaux quartiers d'hiver. Lorsqu'ils arrivent en septembre et en octobre, fatigués du voyage, ils se nourrissent d'abord d'olives, puis ils mangent les arbouses et les baies du myrthe, et par cette nourriture, ils acquièrent une saveur délicate et une chair parfumée qui les rend préférables aux grives : les merles de Corse ont une réputation justement méritée. On en prend dans la saison un nombre prodigieux : les bateaux à vapeur qui font le service des paquebots, en emportent chaque semaine des quantités incroyables, quelquefois trente mille. On les suspend en guirlandes dans les vergues ; cependant l'espèce ne diminue pas.

Ce sont les grives qui, à l'approche de l'automne, apparaissent les premières. Leurs volées sont, dit-on, innombrables, lorsqu'à leur arrivée des pays septentrionaux, de la Laponie, de la Sibérie, elles s'abattent sur la côte méridionale de la Baltique : les mauvis viennent ensuite, puis les litornes, puis les draines. Avant les vendanges, les bois situés en montagne sont les lieux que les grives paraissent préférer ; elles se montrent dans les pays de vignobles précisément à l'époque de la maturité des raisins, disparaissent après la vendange et reviennent dans les mois de mars et d'avril. Les grives causent de véritables dommages dans les vignes à l'époque des vendanges ; elles sont également très-friandes de figues, d'olives et du fruit des alisiers ; elles sont donc nuisibles dans certains temps de l'année ; mais en dehors de la saison des fruits et des baies, elles se rendent utiles par la grande destruction qu'elles font d'insectes, de vers et de limaces, le long des bois, des haies et des buissons qui bordent les prairies.

L'époque de la chasse aux grives et aux merles se détermine par celle des vendanges. Elle ne commence qu'avec le mois de septembre au plus tôt. Il y aurait peu d'avan-

Digitized by Google

tage à faire cette chasse dans le mois de mars, lors du passage de retour après la clôture générale.

En Provence, on chasse la grive, comme la plupart des oiseaux, au poste avec des appelants. Mais la petitesse de l'oiseau fait qu'il est coûteux d'employer à cette chasse le fusil. Toutes sortes de piéges y sont applicables. Dans les départements du Jura, de l'Ain et les divers districts alpestres où les grives paraissent séjourner, comme les bécasses, pendant une partie de l'année, on se sert de la pantière ou de l'araigne. Divers trébuchets qui ont pour base le quatre de chiffre, sont en usage dans le midi : les habitants de la Lorraine se servent des piéges appelés sauterelles ou raquettes. Le procédé le plus généralement employé est le lacet ou collet : on ne prend les merles en Corse que par ce moyen.

Les grives et les merles nous semblent devoir être classés au nombre des oiseaux qu'on fera bien de chasser et de prendre toutes les fois que l'occasion s'en présentera, sans viser toutefois à en faire diminuer l'espèce.

Bergeronnettes. Nous aurions pu mentionner la chasse de ces oiseaux en parlant des chasses des oiseaux d'été, ortolans, bec-figues, muriers. On la commence effectivement avant la fin de l'été; mais elle se prolonge autant qu'aucune des chasses de l'automne.

La plupart des bergeronnettes, particulièrement l'espèce dite printanière, émigrent vers le midi; néanmoins de toutes les espèces d'été, c'est celle qui nous quitte la dernière et qui reparaît la première au printemps. D'un autre côté, les bergeronnettes grises ou lavandières, et surtout les bergeronnettes jaunes, sont sédentaires en grande partie. Après avoir, pendant toute la belle saison, vécu des insectes qu'elles recueillent dans les prairies, à la suite des troupeaux, puis des vers et des larves que la

Digitized by Google

charrue met à découvert dans les sillons, elles vont en hiver à la recherche des vermisseaux, le long des petites rivières, dans les lieux marécageux, près des sources qui ne gèlent pas; enfin, lorsque le froid détruit les insectes, elles recourent aux vers nourris dans les fumiers et quelquefois même à de petites graines.

On ne fait pas généralement la chasse aux bergeronnettes; mais comme leur chair est délicate et grasse en automne, elles sont, malgré leur petitesse, dans quelques contrées où elles abondent, notamment dans l'Agenois, l'objet d'une chasse assez destructive. On les prend aux filets dans les prairies ou dans les plaines situées au bord des eaux.

En indiquant la pratique de cette chasse, nous enregistrons un fait plutôt que nous ne l'approuvons, et que nous n'en désirons surtout la continuation. Les bergeronnettes, qui se nourrissent exclusivement d'insectes et de sauterelles, rendent de véritables services, et nous voudrions qu'au lieu de les chasser comme gibier, on les assimilât aux hirondelles qui deviennent à la fin de l'été un mets assez délicat, et cependant sont généralement respectées comme oiseaux utiles pour la destruction des insectes.

Rouges-gorges, Fauvettes. Il y a, indépendamment des bergeronnettes, plusieurs espèces insectivores qui passent l'année entière dans nos contrées. La fauvette d'hiver, vulgairement appelée traîne-buisson, arrive dans le nord de la France pendant les mois d'octobre et de novembre, et quoique sa nourriture consiste principalement en insectes et en vermisseaux, on la rencontre plus en abondance dans l'hiver que pendant l'été. Certains insectivores qui nichent dans notre pays, tels que bec-fin, rouge-gorge, fauvette rousse, roitelet, sont néanmoins généralement domiciliés plus avant vers le nord, en

Digitized by Google

Ecosse, en Norwège, en Suède, en Danemarck, en Hanovre, dans les Pays-Bas. Beaucoup de ces oiseaux se rencontrent en France communément pendant toute la saison d'hiver. L'espèce des rouges-gorges, par exemple, en Normandie, en Anjou (1) et en d'autres contrées, paraît être aussi abondante dans une saison de l'année que dans l'autre, d'où l'on a inféré qu'elle ne voyageait pas. Néanmoins les rouges-gorges émigrent annuellement en majorité. Les migrations de toutes ces petites espèces septentrionales sont fort retardées par rapport à celles des oiseaux du midi. On leur fait dans ces temps la chasse avec avantage, principalement aux rouges-gorges dans quelques pays.

Les rouges-gorges semblent n'aimer ni le froid ni l'excès de la chaleur; ils fréquentent de préférence les pays boisés, frais et humides : on les trouve particulièrement en été le long des buissons, sur les montagnes, dans les ombrages épais. Ils émigrent, lorsque l'hiver, devenu rigoureux, donne la mort aux insectes et flétrit les petites baies des arbustes. Leur migration en France paraît être dirigée principalement du nord-ouest au sud-est. En sortant des forêts des Ardennes, ils se portent dans les régions boisées que présentent les départements de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura; puis ils gagnent les forêts du Suntgau et sans doute encore des contrées plus méridionales : dès le mois de mars, ils reviennent et s'arrêtent par détachements dans les divers cantons où ils sont nés et où ils doivent nicher.

Ces petits oiseaux, excellents à manger lorsqu'ils sont devenus gras, se chassent surtout dans les grands bois de

(1) *Hist. natur. de la Normandie. — Faune de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

la Lorraine et de la Bourgogne. C'est en septembre, à la suite des premiers brouillards de l'automne, que commence le passage, ou, suivant le terme employé dans quelques parties de la Lorraine, la *foule*, qui se termine dès le commencement de novembre. Pendant les deux mois de septembre et d'octobre, les bois se remplissent de rouges-gorges; les marchés de Nancy, Metz, Toul, Verdun, Thionville en sont couverts, et chaque jour les tables sont ornées de longues brochettes de ces oiseaux.

En Bourgogne, la chasse des rouges-gorges et des becs-fins en général, est un métier assez lucratif : ce gibier délicat s'envoie jusque dans la capitale.

On prend les rouges-gorges au moyen de gluaux, mais plus généralement avec le piège fort simple appelé *sauterelle* ou *raquette*, et qui porte aussi à Verdun, et dans le département de la Meuse, le nom de *regibaud*. Ces pièges, auxquels se prennent également des grives et en général les divers oiseaux qui perchent, sont tendus par centaines dans les clairières des bois et le long des sentiers. Les chasseurs, accompagnés d'enfants, passent les nuits sur le lieu de la *tendue* pour recueillir les oiseaux qui se prennent après la fin du jour ou avant le lever de l'aurore, et dont les bêtes puantes, les oiseaux de rapine et les chats viendraient s'emparer.

Les communes, propriétaires de bois, afferment le droit d'y faire cette petite chasse.

Un grand nombre de fauvettes rousses se prennent dans le même temps que les rouges-gorges et aux mêmes tendues.

On dit que les fauvettes gorges-bleues, qui ne sont pas sédentaires, et que l'on connaît peu dans la majeure partie de la France, se chassent dans l'Alsace vers l'époque du passage des rouges-gorges; ces fauvettes se montrent

Digitized by Google

effectivement en assez grande abondance dans la vallée du Rhin et dans quelques autres vallées, parmi lesquelles nous citerons la vallée de l'Isère.

Alouettes et Cochevis. De tous les oiseaux indigènes qui demeurent sédentaires ou qui deviennent voyageurs sous l'influence des changements de saison, il n'en est pas de plus répandus que les alouettes. Cette grande famille, qui comprend une trentaine d'espèces, a été longtemps augmentée de celle des pipits, qui ont à la vérité avec elles une ressemblance extérieure; mais les habitudes et la nourriture de ces derniers les rattachent plutôt aux bergeronnettes.

Les alouettes ont été fort anciennement en vénération dans l'Orient, ainsi que nous l'apprend Plutarque, cité par Buffon. En effet, la nourriture la plus ordinaire des jeunes alouettes se composant de vers, de chenilles, d'œufs de fourmis et même de sauterelles, c'est un véritable et grand service que la destruction de ce dernier insecte dont les ravages amènent la famine en détruisant les récoltes. Mais les alouettes adultes dévorent, indépendamment des insectes et de leurs larves, toutes espèces de graines, de petites semences d'herbes et la jeune pousse des grains. On a même prétendu dans quelques régions du nord de la France que c'était là principalement leur nourriture, d'où l'on a conclu que ces oiseaux étaient sans utilité pour l'agriculture.

Il est assez généralement admis que les alouettes des champs, dont l'espèce est la plus commune, ont diminué de nombre, surtout depuis le dernier siècle (1); cependant il n'y a guères de régions en France où on ne les prenne en très-grande abondance.

(1) *Ornithologie du Dauphiné*, par Bouteille.

Digitized by Google

Les alouettes, dans les temps de frimats et de neige, descendent des lieux élevés dans les plaines et vers les bords de la mer. Ce dernier fait s'observe notamment sur les côtes de Normandie et de Picardie. On les prend par milliers sur les dunes de Boulogne et de Montreuil-sur-Mer, ainsi que dans la plaine basse de l'embouchure de la Seine, contiguë à la petite ville de Quillebeuf, dans le département de l'Eure. En Provence, on cite comme un des points les plus fréquentés par les alouettes la plaine de Nîmes et les environs des marais de la Camargue (1). Dans une grande partie du midi de la France, la capture des alouettes sur les chaumes des terres à blé, où elles se tiennent principalement, forme une des occupations les plus lucratives des oiseleurs. Il paraît que, dans le département de Tarn-et-Garonne, où elles arrivent en hiver par quantités immenses, on évalue à quatre cents le nombre des familles qui se font de cette chasse une industrie. L'oiseleur afferme un champ pour y placer ses lacets et ses filets : il s'y rend accompagné de deux ou trois personnes ou enfants qui surveillent ses lacets et enlèvent les oiseaux capturés. En Sologne encore, la chasse aux alouettes est un objet de quelque importance. Mais la terre véritablement classique de la chasse de l'alouette, c'est la Beauce, c'est-à-dire cette plaine vaste et fertile qui se trouve comprise entre Chartres, Etampes, Pithiviers, Orléans, et Châteaudun. Les pâtés d'alouettes de Pithiviers ont à juste titre acquis une grande renommée : on en fait un commerce assez considérable, et qui, d'après un calcul soumis l'an dernier au conseil général du Loiret, procure annuellement à l'arrondissement de Pithiviers un revenu de 75 à 100,000 francs.

(1) *Ornithologie du Gard.*

Digitized by Google

L'alouette se chasse dans la Beauce, depuis la mi-octobre, époque où elle s'est engraissée, jusqu'aux fortes gelées qui l'obligent à se porter vers des pays plus tempérés. Jusqu'à présent, on employait à cette chasse principalement un filet à traîner de quinze à vingt mètres de largeur sur quatre ou cinq de longueur. Pendant les nuits noires, deux hommes, marchant parallèlement, le tenaient tendu à la hauteur d'un mètre au-dessus du sol, de manière à le laisser tomber aussitôt qu'un bruit les avertissait de la présence du gibier que devaient réveiller des brins de pailles flottants; deux alouettiers pouvaient prendre dans une seule nuit jusqu'à vingt douzaines d'alouettes et souvent aussi des perdrix en même temps. Ce mode se pratiquait également dans les Vosges.

Le maintien de cet usage a été demandé; mais les conseils généraux ont pensé que l'interdiction formelle de la chasse de nuit prononcée par la loi, ne comportait aucune exception; que les filets à traîner qui peuvent servir à dépeupler un territoire de son gibier, devaient entièrement disparaître : en conséquence ce procédé est demeuré interdit.

Partout ailleurs, on n'a jamais procédé à cette chasse que de jour.

On prend beaucoup d'alouettes au moyen du filet à nappes mobiles avec miroir, sifflet, appeaux et appelants.

Dans les régions de plaines et particulièrement dans celles où les sillons sont profonds, on emploie, soit concurremment avec les filets, soit préférablement, des lacets en crin de cheval. Les paysans de l'Anjou attachent ces lacets ou collets en très-grand nombre à une forte et très-longue ficelle, ce qu'ils appellent une *clayée de collets*. Afin d'empêcher que ces lacets ne puissent servir à prendre un gibier plus fort, il a été recommandé par tous

Digitized by Google

les arrêtés des préfets de n'y employer qu'un seul crin.

Dans quelques localités méridionales, on prend les alouettes comme les ortolans dans des cages à trébuchets.

La chasse aux alouettes, dans la presque totalité de la France, commence en septembre, après l'enlèvement des céréales, et finit en novembre. On la prolonge toutefois jusqu'en janvier dans quelques départements voisins de la Méditerranée.

Le cochevis ou alouette huppée ne se trouve pas également partout; elle est plus généralement répandue dans le midi que dans le nord. Les règles de chasse qui concernent l'une, sont applicables à l'autre. On assure que les alouettes font par an deux couvées de quatre ou cinq petits, et même jusqu'à trois dans les beaux climats de la France. La destruction de l'espèce ne nous semble donc pas imminente, et la double prohibition de la chasse de nuit et de l'emploi des filets à traîner suffira vraisemblablement à en assurer la conservation, autant qu'elle peut être désirable dans l'intérêt de l'agriculture.

BRUANTS, GROS-BECS, TARINS, LINOTS, VERDIERS, PINSONS, CHARDONNERETS. La désignation des petites espèces d'oiseaux d'hiver, comme celle des petites espèces d'oiseaux d'été, présente des confusions. Leurs noms locaux et ruraux varient à l'infini, et, en quelque sorte, d'un canton à l'autre. On connaît généralement sous le nom de verdière l'oiseau que les ornithologistes appellent bruant jaune, et sous le nom de bruant celui qu'ils appellent verdier. En même temps qu'une seule espèce porte plusieurs noms différents, plusieurs espèces différentes sont confondues sous un même nom. Pour un grand nombre d'habitants des campagnes, tous les petits oiseaux s'appellent moineaux; et, dans le vocabulaire gastrono-

Digitized by Google

mique des parisiens, le terme de *mauviettes*, qui paraît avoir été primitivement le nom du mauvis, sert à désigner indistinctement tous les petits oiseaux d'hiver qui se mangent, alouettes, bruants, pinsons et jusqu'aux moineaux, de même que le nom de bec-figue, en gastronomie, désigne plusieurs espèces de petits oiseaux d'été.

Les oiseaux dont le nom se trouve inscrit en tête de ce paragraphe, forment de nombreuses tribus; ils sont tous principalement granivores. Or, il est avéré que, parmi les oiseaux de petite taille, ce ne sont pas, à l'exception de l'ortolan, les granivores qui fournissent les morceaux les plus estimés. Les moineaux, les gros-becs, les pinsons, grands mangeurs de graines, ne figurent pas en général sur nos tables. Il est vrai que l'alouette s'y place honorablement; mais elle mange autant d'insectes que de graines. Consultez les gastronomes: ils attesteront que les petits oiseaux renommés comme mets, sont en grande majorité des oiseaux à bec fin, qui se nourrissent surtout de vermisseaux, de mouches et d'insectes.

Néanmoins on s'occupe généralement de chasser et de prendre les petits oiseaux granivores, à bec conique: leur abondance et leur facilité très-grande à donner dans tous les piéges, dédommagent du peu de délicatesse de leur chair, et les oiseleurs recherchent en eux des chanteurs fort bons à mettre en cage.

Tous ces oiseaux ont entre eux beaucoup de rapports d'habitudes et de nourriture. Pendant l'été, ils nichent dans des pays plus ou moins septentrionaux, par paires isolées, au milieu des campagnes ou au fond des bois; quand vient l'automne, ils se rassemblent. Une partie émigre vers le midi, les autres demeurent; et lorsque l'hiver devient rigoureux, toutes ces espèces se mêlent; bruants, pinsons, verdiers, moineaux, linottes, pêle-

Digitized by Google

mêle réunis, composent des bandes qui se répandent sur les grands chemins, s'approchent des lieux habités, et vont, dans les temps de neige, jusque dans les cours de nos fermes, chercher, soit la nourriture qu'ils ne trouvent plus en rase campagne, soit même un refuge contre la rigueur du froid.

Les chardonnerets qui semblent, dans beaucoup de contrées, ne voyager jamais, passent dans la Flandre et dans l'Artois, suivant le rapport de M. Degland, et notamment dans les environs de Dunkerque, Cambrai, Arras, par troupes quelquefois très-nombreuses, au point qu'il se fait à Lille un commerce important de ces oiseaux dans la saison où on les prend.

Les linottes et les tarins, qui nichent principalement dans le nord de l'Europe, font des passages semblables dans certaines contrées, souvent en grand nombre, jamais avec régularité.

Le pinson ordinaire est principalement sédentaire: quant au pinson d'Ardenne, dont les bandes plus ou moins nombreuses apparaissent irrégulièrement dans les années où ils prévoient des hivers rigoureux, et au pinson du nord, ou ortolan de neige, qui se montre en abondance sur nos côtes maritimes, ce sont des espèces qui ne nichent jamais chez nous, et n'y viennent que dans des circonstances purement accidentelles; d'ailleurs elles sont meilleures comme aliment que notre pinson indigène.

Les procédés qui servent à prendre les petits oiseaux d'été, savoir : glueaux, trébuchets, lacets, filets à alouettes, sont également employés à la capture des petits oiseaux d'hiver.

Il ne se présente à nous aucune autre espèce d'oiseaux à comprendre dans cette revue sommaire des chasses exceptionnelles auxquelles le gibier de passage peut donner

Digitized by Google

lieu. L'énumération que nous en avons donnée épuise les éléments que nous avons recueillis dans la collection des arrêtés pris sur cette matière, depuis une année, par MM. les Préfets des départements. Nous avons espéré que notre travail pourrait être utilement consulté pour la préparation des règlements administratifs concernant les époques et les modes et procédés de ces chasses exceptionnelles, en procurant les moyens d'apprécier la portée de ces mesures, selon les habitudes des espèces, les temps de leurs migrations, leurs séjours accoutumés et les ressources que la nature a consacrées à la reproduction.

§ III. *Chasse exceptionnelle du Gibier d'eau.*

L'exception que la loi a admise pour la chasse des oiseaux de passage, est uniquement relative à la nature du gibier, et nullement à la nature des lieux.

Celle que renferme le paragraphe suivant de la loi, pour la chasse du gibier d'eau, procède à la fois de la nature du gibier et de la nature des lieux.

C'est ici l'occasion de placer une remarque concernant la chasse sur la mer et sur ses bords et dépendances.

Cette chasse est un objet de quelque importance pour certaines localités, notamment pour la plupart de celles qui avoisinent quelque bras de mer dont les eaux s'avancent dans l'intérieur des terres. Le principal exemple qui se présente à nous est le bassin d'Arcachon qui, bien qu'enclavé dans les terres, s'alimente à peu près exclusivement des eaux de la mer, avec laquelle il communique par le moyen de deux larges canaux, de manière à participer au flux et reflux de l'Océan. Ce bassin est le théâtre d'une chasse aux oiseaux de mer assez considérable. Les marins des environs de la Teste, lorsqu'ils ne sont pas occupés à la navigation, ou que les tourmentes

Digitized by Google

de l'hiver ne leur permettent pas de se mettre en mer pour la pêche, n'ont d'autre ressource que la chasse qu'ils appellent la pêche aux canards sauvages : ils pratiquent en effet cette chasse au moyen de leurs filets de pêche. Quand la mer s'est retirée, ils les assujétissent sur de longues perches de bois de pin, enfoncées par le gros bout dans les vases restées à sec, de telle sorte qu'ils soient tendus dans le haut, et forment poche dans la partie déclive. Le canard, après y être venu frapper, tombe dans le fond et reste empoché.

Cette sorte de chasse, dans la commune de Lège, offre un caractère local particulier. Cette commune a acquis, au commencement du seizième siècle, du duc d'Epernon, alors seigneur de ces contrées, moyennant une somme de 2,400 livres tournois, le droit absolu de chasse. Ce droit, garanti par un contrat, s'exerce de temps immémorial dans des conditions déterminées. Deux syndics, tous les ans, au mois d'octobre, convoquent les familles de la contrée. Chacune d'elles désigne deux hommes, qui font, au profit de tous, la chasse des canards. Les syndics indiquent le lieu, qui est toujours le bas d'une dune où il y a de l'eau douce : on s'y rend en corps, lorsque la nuit est très-obscure. De longues perches enfoncées dans le sable retiennent un filet fortement tendu par le haut et dont la partie inférieure, au moyen d'une corde et d'une poulie, se retrousse brusquement : les canards qui viennent boire l'eau douce y sont pris en quantités énormes : la plus grande partie des habitants de Lège vivent de cette chasse pendant l'hiver.

Dans les étangs des Landes, tels que ceux de Tosse, de Soustons, de Léon, de Saint-Julien, vastes lagunes dont les eaux solitaires et poissonneuses sont fréquentées par une multitude d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes; dans l'étang de Biscarosse en particulier, au lieu de prendre

Digitized by Google

les canards avec des filets au-dessus de l'eau, on les prend au fond avec des filets posés horizontalement et qui les retiennent dans leurs mailles au moment de l'immersion.

Le plus ordinairement, on les tue au fusil, soit du rivage, soit du haut d'une embarcation, lorsqu'ils voltigent au crépuscule du soir.

Nous ne trouvons dans la loi du 3 mai 1844 aucune disposition qui concerne la chasse sur la mer, ou sur ses rivages. Que faut-il en induire? Selon nous, que le législateur a entendu ne régler la chasse que sur la terre ferme, et qu'il a laissé en dehors de la loi la chasse sur la mer ou sur ses dépendances.

Il y a dans les circonstances mêmes des lieux quelque chose qui semble commander cette exception.

La mer a ses oiseaux qui n'appartiennent qu'à elle et qui ne sont en contact avec la terre ferme que par le rivage. Les habitudes des oiseaux pélagiens sont telles qu'ils ne viendraient jamais à terre s'ils n'étaient obligés de déposer leurs œufs dans les fentes de quelques écueils ou si les coups de vent ne les y jetaient de temps à autre. Par leurs ailes longues et fortes, par leurs larges pattes, ils se soutiennent constamment sur la surface des mers, et n'apparaissent qu'irrégulièrement sur les côtes. On ne voit de même que très-rarement dans l'intérieur des continents les oiseaux nageurs des régions arctiques, lorsqu'ils sont amenés par la rigueur extrême des hivers ou par la violence des ouragans. Les petrels ou oiseaux de tempête, les plongeons des mers glaciales, les eiders et les macreuses, les oies bernaches et cravants, les harles, les phalaropes, les stercoraires, enfin même les oiseaux du Nord à qui la nature a presque refusé la faculté de voler, les macareux, les guillemots, les pingouins, tous ces oiseaux dont la présence dans notre zône est due pour l'ordinaire à des cir-

Digitized by Google

constances accidentelles, ne se voient que sur les côtes maritimes, soit par bandes dans l'automne et en hiver, soit même isolés en toute saison : ils ne perdent presque jamais de vue la mer. D'un autre côté, il y a des oiseaux qui appartiennent en propre aux côtes de France; tels sont les mouettes ou mauves et les goëlands que nous voyons toute l'année, mais néanmoins en plus grande abondance au moment des tempêtes. En outre, des passages réguliers amènent sur ces mêmes côtes, en quantités souvent innombrables, des oiseaux moins septentrionaux et qui se rencontrent aussi dans les eaux douces de l'intérieur : les bécasseaux ou alouettes de mer, les barges, les pluviers, les courlis, diverses espèces de chevaliers.

Quelles raisons peuvent, selon l'esprit de la loi du 3 mai 1844, s'opposer à ce qu'on chasse pendant toute l'année sur la mer ou sur les rivages?

Quelque soit le mode ou le procédé de chasse, aucune récolte n'en souffrira. La reproduction des espèces de mer, espèces dont l'homme tire peu de services, n'en sera pas sensiblement affectée : il serait bien difficile, en effet, d'apprécier dans quelle proportion tous les chasseurs réunis des côtes maritimes de France peuvent préjudicier à la multiplication de ces oiseaux à peu près cosmopolites, qui se montrent à tous les continents, sans avoir d'attachement pour aucun, et qui se reproduisent par milliers dans les terres arctiques d'où la glace et les hivers tiennent le genre humain constamment éloigné.

MM. les Préfets des départements maritimes ont compris ces motifs: aussi la plupart ont-ils énoncé dans leurs arrêtés, que la chasse des oiseaux de mer aurait lieu toute l'année sur les côtes et grèves de la mer et même sur celles des rivières que le flot couvre et découvre à chaque ma-

Digitized by Google

rée. Le point de démarcation peut se déterminer par la ligne séparative des terrains assujétis à la contribution foncière.

Revenons à ce qui concerne la chasse des oiseaux d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières.

Cette chasse se confond en partie avec celle des oiseaux de passage. En effet, la plupart des oiseaux d'eau sont en même temps des oiseaux de passage, et c'est uniquement à ce dernier point de vue que des modes et procédés particuliers, tels que filets, piéges, lacets, peuvent être mis en usage pour les prendre. Il ne faut pas oublier que le gibier d'eau, envisagé exclusivement comme tel, ne peut être chassé qu'à tir. L'exception que la loi a admise ne regarde que l'époque et subordonne à la condition du lieu l'exercice de la faculté concédée. Elle n'a d'effet que pour les saisons du printemps et de l'été; et elle n'est à peu près exclusivement applicable qu'au gibier qui niche et se reproduit dans les eaux de notre pays; or, le plus grand nombre des oiseaux aquatiques qui nichent dans les régions septentrionales, ne se trouve guère dans nos climats en dehors du temps ordinaire de la chasse.

Il y a en France deux genres de sarcelles. L'une arrive en troupes nombreuses vers le mois d'octobre, séjourne pendant l'hiver, et repart vers la fin de mars. C'est la sarcelle d'hiver ou petite sarcelle. L'autre ne paraît point en hiver; elle arrive dans les premiers jours de mars et repart vers la fin d'août ou en septembre; c'est la sarcelle d'été ou ordinaire. Les unes et les autres nichent, soit en totalité, soit en partie, dans nos marais et nos étangs. Voici, en ce qui regarde ce gibier, le point important à noter. Envisagées comme gibier d'eau, le Préfet peut autoriser à chasser les sarcelles à tir en dehors du temps ordinaire; comme gibier de passage, il lui est facultatif

Digitized by Google

d'en autoriser la chasse pour toutes les époques de l'année, suivant des modes et des procédés particuliers.

Les jeunes bécassines qu'on trouve chez nous vers la fin de l'été sont du gibier d'eau indigène; les bécassines adultes qui font leur apparition dans l'automne, sont des oiseaux de passage.

Même distinction pour les canards sauvages, parmi lesquels il y en a, comme nous l'avons vu, qui voyagent et d'autres qui demeurent. Les cannes qui sont restées chez nous y nichent dans le mois de mars, et les jeunes canards, qu'on appelle halbrans jusqu'au mois d'octobre, commencent à voler vers la fin de juin. En octobre, ils se réunissent aux canards de passage et se confondent avec eux.

On tient assez généralement pour sédentaire la poule d'eau, bien que, dit-on, elle fasse des voyages accidentels dans certaines contrées. Ce serait donner un démenti aux notions les plus répandues que de la traiter comme oiseau de passage. Si donc on la chasse pendant l'été, en vertu d'une autorisation exceptionnelle, ce sera uniquement comme gibier d'eau.

Le râle d'eau a beaucoup de rapport avec la poule d'eau; il se tient également à demeure pendant toute l'année dans beaucoup de régions; néanmoins, la majeure partie de l'espèce est considérée comme voyageuse.

Il n'a pas été fait un usage à beaucoup près général de la faculté accordée par la loi aux Préfets et aux Conseils généraux, d'autoriser la chasse du gibier d'eau en temps exceptionnel. La région montagneuse et centrale de la France, dans laquelle nous avons vu que les chasses des oiseaux de passage offrent peu d'importance, semble n'être pas plus favorisée relativement à la chasse du gibier d'eau pendant la belle saison. Dans la Creuse, le Cantal,

Digitized by Google

la Lozère, l'Aveyron, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, l'Isère et même le Jura, cette sorte de chasse est à peu près nulle; ou du moins il paraît qu'on n'a pas l'habitude de chasser les oiseaux d'eau en dehors du temps ordinaire de la chasse, bien que, sous l'empire de la loi de 1790, on ait pu le faire d'une manière illimitée et en tous temps, sur les lacs et sur les étangs.

Une région voisine, quoique différente, et qui se compose d'une dizaine de départements environ, occupant l'intervalle situé entre Bordeaux, Montpellier et les Pyrénées, paraît être à cet égard dans la même condition.

Dans quelques autres régions où cette chasse se pratique, on a mis en doute s'il fallait la maintenir. On a dit : la chasse du gibier d'eau nécessite le parcours d'un territoire pour se rendre au marais. Elle se fait principalement dans les mois de juillet ou d'août. Plusieurs espèces, les poules d'eau, par exemple, ont deux couvées par an, et la seconde n'est jamais bonne à chasser avant le 15 août. Vers ce même temps, les perdreaux commencent à voler. Or, les chasseurs aux marais se refuseront-ils le plaisir de tirer des perdreaux dans l'occasion? Une des chasses les plus usitées sur les rivières est celle des culs-blancs, qu'on chasse du haut d'un bateau qui coule au fil de l'eau en rasant les berges. Or, dans le mois d'août, divers oiseaux, autres que les culs-blancs, viennent s'offrir au chasseur le long des cours d'eau, entr'autres les perdreaux que les moissonneurs ont forcés de se réfugier dans les couverts des berges, les tourterelles et les ramiers qui viennent s'abattre sur les peupliers pour boire à la rivière.

Dans beaucoup de localités il y a des prairies qui ressemblent à des marais, en ce que, pendant une assez grande partie de l'année, elles sont couvertes d'eau, et qui s'en

Digitized by Google

distinguent, en ce qu'elles ne sont ni submergées en tout temps, ni couvertes de joncs et de roseaux. Souvent, pendant l'été, le gibier de plaine se retire dans ces prairies demi-sèches, soit pour y prendre le frais, soit pour échapper aux poursuites des moissonneurs. Comme ces prairies sont ordinairement désignées sous le nom de marais, ne sera-t-il pas facultatif, grâce à l'autorisation générale relative au gibier d'eau, de venir chasser dans ces prairies le gibier de plaine qui s'y trouvera?

On a mis encore en avant une autre raison dans l'intérêt de la conservation des espèces. Si la chasse du jeune canard a lieu avant que cet oiseau ait de l'aile, il est facile de détruire des couvées entières : si elle a lieu lorsque l'aile est poussée, le canard s'envole au premier coup de fusil et il va chercher un autre étang ou marais, sur lequel il ne soit pas inquiété; et de ces circonstances, il résulte que tous les ans l'espèce disparaît à peu près pendant les mois d'automne.

L'intérêt de l'agriculture a été également invoqué. Le Conseil général de la Manche a représenté que, dans ce département, les foins qui entourent et couvrent les marais ou bordent les rivières, ne se récoltent souvent qu'en août et même en septembre. Autoriser la chasse du gibier d'eau avant l'époque ordinaire de la chasse, ce serait exposer les produits agricoles à la dévastation des chasseurs.

Enfin on a dit que la constatation des contraventions, du fait, soit des chasseurs, soit des revendeurs de gibier, donnerait lieu à d'innombrables difficultés. D'où cette conclusion que si l'on accorde l'exception dont il s'agit, l'effet de la loi est détruit; car on multiplie les occasions de l'éluder et l'on fait revivre les abus auxquels elle doit remédier.

Aucune de ces objections n'est demeurée sans réponse, et voici les explications qui ont été données.

Digitized by Google

D'abord, il est bien avéré que l'on doit regarder comme marais, non les terrains humides où l'on aperçoit quelques joncs au milieu d'herbes de bonne qualité, mais seulement les terrains fangeux couverts d'eau en majeure partie et qui donnent au propriétaire, pour unique récolte, des joncs et des roseaux. La signification du mot marais étant ainsi limitée, comment penserait-on que l'agriculture eût à souffrir de l'exercice de la chasse dans des lieux qui demeurent incultes, ou dont les récoltes n'ont presque aucune valeur?

Y a-t-il d'ailleurs à craindre beaucoup de contraventions et d'abus, si les officiers publics et les agents de l'autorité exercent, avec quelque rigueur, la surveillance dont la loi les a chargés? Tout délit auquel la chasse du gibier d'eau, en temps d'exception, peut donner lieu, est facile à constater: ce n'est jamais qu'un fait matériel.

Le chasseur qui, pendant l'été, rencontrant en plaine un oiseau de marais égaré, le tue, se met en contravention, encore bien que la chasse du gibier d'eau soit permise par exception; car la faculté exceptionnelle qui dérive de l'arrêté préfectoral, ne peut être exercée que dans les marais et sur les étangs, fleuves et rivières. Le même chasseur qui, rencontrant un lièvre au marais, le tue, se met pareillement en contravention; car il n'est autorisé à chasser dans les marais que le gibier d'eau. Enfin celui que le garde champêtre, au bois ou dans la plaine, ou l'employé de l'octroi, aux portes de la ville, arrête porteur d'une pièce de gibier qui n'est pas un oiseau d'eau, encourt non moins inévitablement une poursuite. Dans tous les cas, la contravention est facile à établir; car une perdrix ne saurait être jamais confondue avec un canard, ou une caille avec une bécassine, aucun gibier de plaine avec une poule d'eau.

Digitized by Google

Cette crainte des abus, si elle devait apporter quelque empêchement à la chasse du gibier d'eau, ferait interdire avec plus de raison les chasses des oiseaux de passage, qui ne sont pas circonscrites à un territoire déterminé, et qui présentent à la fois beaucoup d'occasions d'éluder la loi générale ou les règlements locaux, et beaucoup de ressources pour couvrir les infractions commises.

Les raisons qu'on a alléguées en vue de la conservation des espèces aquatiques, ne semblent appartenir qu'à un intérêt purement local, dont toute la portée serait de ne pas éloigner d'un étang, d'un canton, les oiseaux qui s'y sont fixés. Pour ce qui regarde l'intérêt de ces espèces, en général, nous avons établi, à l'occasion des oiseaux de passage de l'ordre des échassiers, ou de celui des nageurs, qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer.

Quelque latitude que l'on donne à la chasse du gibier d'eau, nous insisterons pour que cette chasse demeure suspendue pendant le temps de la ponte, de l'incubation et de l'accroissement des couvées. La loi de 1790 était trop large en permettant de s'y livrer pendant toute l'année sur les étangs et les cours d'eau.

On s'est accordé généralement à reconnaître que la chasse du gibier d'eau offrirait des inconvénients dans les pays où il n'y a que peu ou pas de marais. Mais on l'a maintenue dans la plupart des pays d'étangs et de grands marécages, où elle était précédemment en usage. Un grand nombre de marais sont des propriétés communales qui procurent aux caisses municipales, par la location du droit de chasse, un revenu quelquefois important : l'interdiction de cette chasse aurait causé aux communes un préjudice sans compensation.

Il a été déjà indiqué ci-dessus que la chasse du gibier

Digitized by Google

d'eau se pratique plus généralement dans le nord que dans le midi.

En Flandre, d'immenses prairies que d'étroits fossés coupent en tous sens, dans les vallées de la Lys, de la Scarpe, de la Deule et de l'Escaut, se peuplent avant et après les inondations, de bécassines et de marouettes.

En Picardie, cette large zône de terre baignée d'eau, qui s'étend depuis la mer jusqu'au Laonnois, et dont Amiens est le centre, fourmille de bécassines, râles, poules d'eau, sarcelles, foulques, halbrans.

Dans la Flandre, la Picardie et le Laonnois, on commence la chasse du gibier d'eau dès les premiers jours d'août ; on la clôt à la mi-avril.

Cette même chasse se pratique en Normandie dans quelques marécages voisins de la mer ; mais elle y est de peu d'importance. Elle est consacrée dans tous les départements du littoral de la presqu'île de Bretagne, rendez-vous assuré et habituel d'un nombre immense d'oiseaux aquatiques égarés sur l'Océan. MM. les Préfets d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, ont décidé qu'elle commencerait dès la fin ou même dès les premiers jours de juin, mais qu'elle serait suspendue à partir du 1er août. La chasse du gibier d'eau, resserrée dans des limites étroites par cette sorte d'arrangement, ne saurait dégénérer en une chasse au gibier de plaine, qui, trop jeune encore pour mériter que le chasseur y acharne sa poursuite, est d'ailleurs protégé par les récoltes encore généralement sur pied.

Les départements adjacents à la Basse-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Indre, Deux-Sèvres, Mayenne, renferment un grand nombre d'étangs sur lesquels on commence la chasse en juin, et au plus tard en juillet. Il paraît qu'on l'interrompt en août.

Digitized by Google

Dans la Lorraine et dans l'Alsace, on la commence en juillet.

Toute la région de l'est, à partir du département de l'Aube jusqu'à celui de l'Ain, la Haute-Marne, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Doubs, l'Allier, la Loire, le Rhône et Saône-et-Loire ouvrent cette chasse en août ou même plus tard : on la continue sans interruption jusqu'en avril.

Quant aux départements des bords de la Méditerranée, nous avons eu occasion d'indiquer toute l'importance des chasses qui s'y font sur les étangs. Mais on n'ouvre pas ces chasses avant l'époque ordinaire d'ouverture de la chasse, et l'usage est de les clore en mars ou au plus tard en avril.

La chasse sur les grands cours d'eau est assez généralement assimilée à la chasse sur mer; elle a du moins été autorisée d'une manière illimitée sur la Seine par MM. les Préfets de la Seine et de la Seine-Inférieure, et sur la Saône et la Loire par M. le Préfet de Saône-et-Loire, sous la condition que les chasseurs n'emploieraient que le fusil et se tiendraient dans leurs barques, sans en sortir : c'est ainsi que cette chasse se pratique sur la Saône, avec beaucoup de succès, au moyen de petits bateaux nommés nagerets, qui servent à approcher les troupes d'oiseaux d'eau. Peut-être MM. les Préfets ont-ils eu en vue surtout l'intérêt des locataires de la chasse et de la pêche. Quoiqu'il en soit, nous ne laisserons pas échapper cette occasion d'émettre le vœu que cette chasse soit suspendue au moins pendant les trois mois du printemps.

Soumise à des restrictions convenablement réglées, la chasse au marais est peu susceptible d'inconvénients. Les chasseurs la recherchent parce que le gibier n'y manque jamais absolument, et qu'ils y trouvent beaucoup d'occa-

Digitized by Google

sions d'exercer leur adresse. Qu'on leur concède quelques semaines de cette chasse, pendant l'été, dans le temps de prohibition générale, ce sera un dédommagement aux entraves que la loi nouvelle impose. L'ancienne législation était moins libérale à l'égard de la chasse du gibier d'eau : elle ne la permettait, en dehors du temps ordinaire, que sur les étangs, fleuves et rivières, tandis qu'aujourd'hui cette concession peut s'étendre aux marais. Pourquoi reproduire sans utilité des restrictions abandonnées par la loi nouvelle, surtout au moment où l'intérêt de l'agriculture et de la reproduction des espèces d'animaux, forcera, nous le croyons, à limiter de plus en plus le temps ordinaire de la chasse.

§ IV. *Destruction des animaux malfaisants et nuisibles.*

Les règles qui sont établies pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles, dans une loi sur la police de la chasse, ne peuvent s'appliquer indistinctement à toutes les espèces d'animaux qui causent du mal ou du dommage. Elles concernent seulement des espèces qui ont quelque rapport à l'exercice de la chasse, soit par leur nature même, soit à cause du procédé qui sert à en opérer la destruction.

Le règne animal ne renferme aucune classe d'êtres qui nuise aux productions des campagnes autant qu'un grand nombre d'insectes qui, se multipliant par myriades dans certaines années, dévorent et font périr la végétation. Cependant, la destruction des insectes nuisibles et l'échenillage n'ont rien de commun avec une loi sur la police de la chasse.

Parmi les mammifères et les oiseaux, il y a peu d'espèces auxquelles cette même loi ne soit applicable de quel-

Digitized by Google

que manière. Elle concerne celles qui sont ordinairement recherchées comme gibier, parce qu'elles servent à la nourriture de l'homme, et qui sont quelquefois détruites comme nuisibles parce qu'elles causent des dommages aux biens de la terre, telles que le lapin et le sanglier. Elle concerne en outre des espèces purement malfaisantes, telles que le loup, que l'on détruit par des procédés qui tiennent de la chasse proprement dite.

Certains mammifères pourront demeurer étrangers à l'application de cette loi, lorsque ces animaux ne seront pas de nature à être assimilés à un gibier, ou que les procédés servant à les détruire seront tels qu'il y aurait beaucoup de difficulté à les convertir abusivement en moyens de chasse. Les taupes, les souris, les musaraignes nous semblent pouvoir être citées comme exemples; en effet, aucun des procédés mis ordinairement en usage pour les détruire ne devient le prétexte ou l'occasion facile d'un fait de chasse.

D'après cela, nous voyons que la faculté conférée aux Préfets par la loi, à l'effet d'établir des règlements locaux pour la destruction des animaux malfaisants et nuisibles, trouve une limite dans la nature même des choses. Elle est encore limitée par le droit absolu que la loi reconnaît au propriétaire ou au fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés.

Cette disposition finale du paragraphe qui nous occupe semble avoir été purement reproduite de la loi du 30 avril 1790; mais nous croyons que, malgré l'identité des termes, les deux lois ont chacune une portée différente.

Dans la langue de la vénerie, le terme *bêtes fauves* désigne exclusivement le cerf, le chevreuil et le daim,

Digitized by Google

ainsi que leurs femelles et leurs faons. On appelle *bêtes noires* les sangliers, laies et marcassins; *bêtes rousses* et vulgairement *bêtes puantes* les loups, renards, fouines, loutres, martres, putois, belettes.

Il nous semble que les auteurs de la loi de 1790 ont dû prendre le terme *bêtes fauves* dans sa signification restreinte. Un des premiers actes de l'Assemblée constituante avait été de satisfaire aux réclamations des cultivateurs dont les récoltes étaient livrées aux ravages du gibier des parcs et des forêts qu'ils ne pouvaient repousser sans encourir des peines très-sévères. Le célèbre décret du 4 août 1789 avait accordé à chaque propriétaire la faculté illimitée de détruire le gibier sur ses possessions. Quant à la loi du 30 avril 1790, elle fut rendue en quelque sorte d'urgence pour arrêter les désordres qui avaient été commis : son préambule même annonce qu'elle était purement provisoire : destinée seulement à régler l'exercice du droit de chasse, elle tendait, comme le décret du 4 août, à la diminution des espèces giboyeuses. L'article 15, relatif à l'expulsion et à la destruction des animaux nuisibles, n'avait en vue que ces seules espèces, en décidant que les propriétaires, possesseurs ou fermiers auraient la faculté en tout temps d'employer des filets et engins pour détruire dans leurs récoltes non closes le gibier, c'est-à-dire principalement les lapins ou lièvres qui s'y tiendraient en permanence, et qu'il serait libre au propriétaire ou au fermier de repousser, avec des armes à feu, les bêtes fauves qui se répandraient dans ses récoltes, telles que cerf, chevreuil, daim, sanglier, composant le gibier des parcs et des forêts réservé pour les grandes chasses, et que ces chasses font souvent sortir de ses retraites habituelles. Quant aux bêtes malfaisantes qui ne sont pas de nature à être réputées gibier, le législateur de 1790 ne

Digitized by Google

s'en est pas occupé; peut-être considérait-il leur destruction comme un droit naturel dont la mention serait inutile et dont l'exercice ne comportait aucune restriction, ou n'était susceptible d'aucun inconvénient, surtout au moment où le droit de chasse recevait une extension illimitée; peut-être aussi s'en référait-il implicitement aux règlements antérieurs sur la louveterie ou à ceux qui seraient ultérieurement mis en vigueur.

La loi de 1844, loi définitive, a été faite en vue, non de favoriser, mais d'arrêter la diminution du gibier. Pour atteindre ce but, il a fallu qu'elle réglât, avec une précision égale, la chasse du gibier et la destruction des bêtes malfaisantes. Or, cette précision même nous semble exiger que l'on donne au terme *bêtes fauves* une acception beaucoup plus étendue que ne le comporte la langue de la vénerie.

Nous croyons d'abord que, suivant l'usage le plus général, bêtes fauves s'entend des animaux sauvages qui peuvent nuire. On a soutenu devant les tribunaux l'opinion que les oiseaux de proie qui enlèvent les volailles pouvaient être regardés comme bêtes fauves; toutefois, cette interprétation proposée à la Cour de Cassation, lui a paru trop éloignée de l'acception primitive et ordinaire, pour qu'elle ait cru devoir l'admettre (1).

Notre manière de voir trouve sa confirmation dans les travaux préparatoires de la loi, et notamment dans la discussion fort longue dont le paragraphe fut l'objet dans la séance de la Chambre des Députés du 15 février 1844. M. le Garde des Sceaux y exprima sans contradiction l'avis que, pour rendre la pensée des divers orateurs, on aurait pu substituer le terme animaux malfaisants au terme

(1) Arrêt du 5 novembre 1842.

Digitized by Google

bêtes fauves (1). La rédaction néanmoins ne fut pas modifiée, et le 26 mars suivant, M. Franck-Carré, en présentant à la Chambre des Pairs un rapport sur le projet amendé par la Chambre des Députés, donna, à l'occasion de ce paragraphe, des explications dont il résulte que, dans sa pensée, bêtes fauves est à peu près l'équivalent d'animaux malfaisants (2). Enfin, les commentateurs principaux de la loi s'accordent à prendre ce mot dans son acception la plus étendue qui est en même temps la plus commune (3).

Le terme *bêtes fauves* ne saurait cependant désigner tous les quadrupèdes sauvages qui peuvent être nuisibles.

Comme il s'agit de dommages causés, non pas uniquement aux récoltes, mais aux propriétés en général ; il est évident, d'une part, que le loup, meurtrier des chiens et des agneaux, la loutre qui dépeuple les étangs, le renard, la fouine, le putois et la belette, terreur des basses-cours, feront partie de la catégorie des bêtes fauves avec autant de raison que le cerf, le chevreuil et le sanglier, qui s'en tiennent à dévaster les plantations et les récoltes. Mais, d'autre part, les lapins sauvages, pourtant si dévastateurs, ne seront pas réputés bêtes fauves ; et cela ne tient pas simplement aux habitudes du langage : il y a selon nous une circonstance essentielle qui caractérise les bêtes fauves, c'est que leur apparition et le dommage qu'elles causent ont quelque chose de subit et d'inattendu. Ainsi, les invasions des grosses bêtes purement nuisibles,

(1) *Moniteur*, p. 329.

(2) *Moniteur*, p. 718.

(3) *Code de la police de la Chasse*, par Camusat-Busserolles, page 96. — *Manuel du Chasseur*, par Championnière, page 70. — *Législation de la Chasse*, par Berriat-Saint-Prix, page 97. — *Nouveau Code des Chasses*, par Gillon et de Villepin, page 185.

Digitized by Google

quelle qu'en soit la fréquence aux abords de certaines forêts, sont cependant des faits accidentels. Les ravages des bêtes rousses et purement malfaisantes sont toujours des surprises. Les lapins, au contraire, se tiennent en permanence dans nos récoltes ou à proximité, leurs retraites sont bien connues et leurs apparitions n'ont rien d'imprévu. Enfin, comme ils ne deviennent nuisibles que par leur grand nombre ou par la continuité de leurs dévastations, le motif d'urgence et de force majeure invoqué contre les bêtes malfaisantes dont il n'est pas possible de prévenir l'invasion inopinée, n'existe pas à leur égard.

Pour que l'application de ce paragraphe de la loi du 3 mai 1844 soit stable et uniforme, il est fort à désirer qu'une décision souveraine détermine quelle doit être, dans le langage légal, la portée du mot *bêtes fauves*, soit qu'on en veuille restreindre ou étendre l'acception selon les contrées, soit qu'on établisse une nomenclature unique appplicable à toute la France. La formation de cette nomenclature ne nous semble pas une difficulté véritable; ce serait ensuite, on le conçoit, une chose simple que d'apprécier les cas dans lesquels il y aurait eu délit à repousser ou à détruire un animal malfaisant : le tribunal, guidé par les termes généraux de la loi, n'aurait à se prononcer que sur ces deux questions : 1° l'animal fait-il partie de la catégorie des bêtes fauves? 2° le danger ou le dommage ont-ils été réels ?

Il est essentiel à observer que si le dommage consistait en une destruction de gibier, la disposition qui nous occupe ne serait pas applicable, attendu que le gibier n'est pas envisagé comme une propriété, hormis dans les héritages entièrement clos, sur lesquels ne s'exerce pas l'action de la loi.

Au surplus, la loi, en disant que le propriétaire ou

Digitized by Google

fermier pourrait employer contre les bêtes fauves, *même* les armes à feu, a autorisé implicitement l'emploi des piéges qui ne sont pas des moyens de chasse, mais des moyens spéciaux de destruction, tels que les piéges en fer destinés aux loups et aux renards.

Ce commentaire, quoiqu'un peu long, nous a paru indispensable. En effet, les divergences nombreuses que présentent les arrêtés des Préfets et les avis des Conseils généraux, relatifs à la destruction des animaux malfaisants et nuisibles dans les divers départements, attestent que ces autorités ont éprouvé quelque difficulté pour discerner le droit de défense consacré en termes généraux par la loi, d'avec le droit de destruction qui doit être réglementé par les Préfets.

Trois propositions peuvent résumer les éléments de notre doctrine :

1° Dans les propriétés qui sont closes d'une manière continue et comme l'exprime l'article 2, le droit de destruction des animaux malfaisants est illimité ;

2° Dans les propriétés non closes, il est permis en tout temps, au propriétaire ou au fermier, de repousser ou de détruire, par les moyens qui s'appliquent spécialement à cette destruction et même avec des armes à feu, les bêtes fauves, c'est-à-dire les grosses bêtes purement nuisibles des forêts et les quadrupèdes sauvages de nature carnassière et essentiellement malfaisante, dans les cas où elles porteraient dommage aux propriétés;

3° Dans toutes les autres circonstances, la destruction des animaux malfaisants et nuisibles n'aura lieu que d'après l'autorisation résultant d'un arrêté préfectoral, dans les limites de la nomenclature et selon les conditions déterminées par cet arrêté.

On ne ferait connaître qu'imparfaitement cette branche

Digitized by Google

des attributions des autorités départementales, si on ne parlait pas de la louveterie, institution qui se régit par des lois et des règlements auxquels, d'après les motifs eux-mêmes de la loi du 3 mai 1844, il n'a pas été dérogé.

La louveterie est une institution de l'ancienne monarchie. Pendant les longues guerres dont notre histoire est remplie, les loups se multipliaient tellement qu'au retour de la paix, c'était une des premières préoccupations du pouvoir royal, que de faire procéder à leur destruction. Des commissions se donnaient pour prendre les loups. Henri III (1) prescrivait aux officiers des forêts de faire assembler, dans les paroisses, trois fois l'année, un homme par feu, avec armes et chiens, pour chasser ces animaux. Des sergents louvetiers avaient été spécialement institués dans les forêts. Le nombre des loups s'étant extrêmement accru pendant les guerres civiles qui précédèrent l'avènement de Henri IV, ce roi enjoignit (2) aux seigneurs hauts-justiciers et seigneurs de fiefs de faire assembler, de trois en trois mois, et même plus souvent, leurs paysans et rentiers, pour chasser avec chiens et armes, les loups, renards, blaireaux, loutres et autres bêtes nuisibles.

La louveterie était une véritable nécessité sociale, dans un temps où la chasse demeurait interdite à quiconque ne tenait pas de sa naissance, ou de son fief, le droit de s'y livrer. Telle était la rigueur de cette interdiction, qu'il avait paru utile, en 1560 (3), d'accorder expressément aux sujets du roi, la faculté de chasser de leurs terres, à cris et jets de pierres, toutes bêtes rousses et noires qu'*ils trouveraient en dommage, sans toutefois les offenser*, et que, même en 1785, le règlement général pour les

(1) Edit de janvier 1583.
(2) Edit général de juin 1601, art. 6.
(3) Ordonnance d'Orléans de janvier 1560, art. 137.

Digitized by Google

chasses aux loups (1) défendit à toutes personnes, autres que les officiers de louveterie ou seigneurs hauts-justiciers, de chasser aux loups, louves, blaireaux et autres bêtes nuisibles, sous peine de confiscation du fusil, ainsi que des filets et engins, et de cinq cents livres d'amende. Puisqu'il était interdit aux roturiers et paysans de se défendre par eux-mêmes contre les animaux malfaisants, il fallait que la louveterie les protégeât. Le règlement de 1785, en confirmant la création, beaucoup plus ancienne, du grand louvetier, et des lieutenants et sergents de louveterie, donna les règles à observer pour les battues, établit en principe que la permission de l'intendant et la surveillance des agents forestiers seraient nécessaires, enfin détermina l'obligation à laquelle seraient astreints, sous des peines, les habitants des campagnes, de se rendre aux battues régulièrement autorisées, et d'y marcher sous les ordres des officiers de louveterie.

Les loups s'étant multipliés pendant la Révolution, le gouvernement du Directoire remit en vigueur une partie de ces prescriptions (2). Il enjoignit aux administrations départementales de faire procéder à des chasses ou battues périodiques, sous la direction des agents forestiers. Les particuliers qui avaient des équipages et autres moyens pour ces chasses, eurent la permission de s'y livrer sous la surveillance de ces agents. En même temps, par l'institution des primes qui a été maintenue, les habitants des campagnes furent encouragés à tendre des piéges.

L'Empire, en créant la dignité de grand veneur, plaça la louveterie dans ses attributions. Un règlement spécial fixa l'organisation de la louveterie et détermina les obligations des lieutenants.

(1) 15 janvier 1785.

(2) Arrêté du 19 pluviôse an V. — Loi du 10 messidor an V.

Digitized by Google

Bien que ce règlement, confirmé par deux ordonnances du 15 août 1814 et du 24 juillet 1832, soit toujours en vigueur, la louveterie nous semble éprouver, surtout depuis quelques années, une décadence sensible dont la diminution du nombre des animaux malfaisants, est la principale, mais non pas l'unique cause.

La décomposition des domaines territoriaux, le morcellement croissant des propriétés constituent un état de choses également défavorable à la louveterie et aux grandes chasses. Autrefois les chasseurs suivaient la bête dans tout le ressort des terres qui, sans appartenir au seigneur, relevaient de la seigneurie. De notre temps, le législateur s'est borné à énoncer que le passage des chiens courants sur l'héritage d'autrui, pourra ne pas être considéré comme un délit de chasse, lorsque ces chiens seront à la suite d'un gibier lancé sur la propriété de leur maître, mais le chasseur est tenu de s'arrêter là où finit son droit de chasse.

Le règlement de 1814, prenant en considération que la chasse du loup, qui doit occuper principalement les lieutenants de louveterie, ne fournit pas toujours l'occasion de tenir les chiens en haleine, avait accordé à ces officiers de pouvoir chasser à courre, deux fois par mois, dans les forêts de l'Etat, faisant partie de leur arrondissement, le chevreuil brocard, le sanglier et le lièvre. Le plus souvent, ils étaient assimilés à ceux qui avaient des permissions, et ils chassaient tous les jours pendant la saison. C'était la juste compensation des sacrifices auxquels les astreint l'obligation d'entretenir un équipage de chasse de quatorze chiens au moins.

Depuis que la loi de finances du 21 avril 1832 a prescrit d'affermer le droit de chasse dans les forêts de l'Etat, il a fallu restreindre ces priviléges pour ne pas

Digitized by Google

atténuer la valeur des locations. L'ordonnance du 24 juillet 1832 a réduit le droit de chasse à courre des lieutenants de louveterie au sanglier, qui ne peut même être tiré que dans le cas où il fera tête aux chiens. Enfin, l'ordonnance du 20 juin 1845 sur la mise en ferme du droit de chasse dans les forêts de l'Etat porte expressément que le droit attribué aux lieutenants de louveterie dans ces forêts ne pourra être exercé que pendant le temps où la chasse est permise.

Tant d'entraves et d'obstacles ont dû nécessairement amoindrir l'institution de la louveterie.

Nous induisons de ces considérations qu'au moment où la chasse est soumise à de nouvelles entraves et où la plupart des animaux vont se multiplier avec abondance, la loi et l'administration ont l'obligation d'assurer à tous les citoyens la faculté de se défendre contre ceux qui peuvent leur causer dommage.

Et les règlements à cet égard doivent être conçus de telle sorte que le petit propriétaire et le cultivateur auxquels l'élévation du prix du permis interdit, en quelque sorte, la chasse proprement dite, puissent, dans toutes les occasions où ils en éprouveront le besoin, exercer avec sécurité le droit de destruction.

Nous croyons avoir suffisamment établi en quoi consiste le droit de défense consacré par la loi en termes généraux. C'est la répression d'un dommage actuel ou imminent.

Quant aux moyens de prévenir les dommages éventuels, il appartient aux préfets de les régler sur l'avis des conseils généraux. C'est une œuvre de prévoyance. Les arrêtés préfectoraux désigneront certains animaux comme malfaisants, par le seul motif qu'ils causent du dommage au gibier, et ils feront considérer comme nuisibles ceux qui ne deviennent redoutables que par leur grande mul-

Digitized by Google

tiplication. Quant aux oiseaux de rapine qui ne peuvent être assimilés à des bêtes fauves, on n'aura la faculté de les détruire qu'en vertu de ces mêmes arrêtés.

Il doit être bien entendu que le droit de défense contre les bêtes fauves est subordonné à une seule condition, l'aggression de ces bêtes, et que le droit de destruction ne s'exerce légalement, en général, que sous des conditions de temps, de lieu, de mode et d'autorisations spéciales.

Nous allons entrer maintenant dans quelques détails sur cette partie de l'exécution de la loi, en mettant à profit les résultats d'un examen attentif des avis des conseils généraux de département et des arrêtés préfectoraux.

La nomenclature des animaux malfaisants et nuisibles se divise naturellement en deux catégories : quadrupèdes, oiseaux.

Quadrupèdes. On s'est abstenu, à peu près universellement, de comprendre dans la nomenclature des arrêtés, le cerf, le chevreuil, le daim, sans doute parce que la disposition finale du paragraphe ne laisse aucune équivoque relativement à la faculté de repousser ou de détruire ces bêtes quand elles deviennent nuisibles.

Loups. L'énumération commence naturellement par ces quadrupèdes qui sont les plus redoutables de tous par leur force et par leur voracité. On sait qu'ils font la guerre à tout le bétail, moutons, chèvres, bêtes à cornes, porcs, ânes, chevaux; ils égorgent les chiens, enlèvent les oies domestiques et les volailles, et détruisent quantité de bêtes sauvages, biches, faons et chevreuils; leur rencontre n'est pas toujours sans danger pour les enfants ou même pour les hommes.

Il serait à désirer que cette espèce malfaisante fût entièrement anéantie en France comme elle l'a été en An-

Digitized by Google

gleterre. Mais on ne réussit que rarement à prendre ou à détruire les vieux loups qui sont extrêmement méfiants et rusés. Ils éventent presque toujours les piéges, et d'ailleurs n'y donnent à peu près exclusivement que dans les hivers très-rigoureux. La plupart de ces piéges sont dangereux pour les hommes et pour les animaux domestiques, notamment pour les chiens. Il n'est pas bien démontré que les fosses à loups soient utiles : du moins on y a trouvé des animaux domestiques ou même des hommes aussi fréquemment que des loups. Les traquenards bien amorcés, ainsi que les hameçons, s'emploient, dit-on, quelquefois avec succès; mais les chiens, moins méfiants que les loups, s'y prennent plus facilement encore. On se sert beaucoup, dans quelques provinces boisées de la France, du tour à loup, piége simple et qui n'offre aucun danger.

L'empoisonnement est le moyen que l'on a le plus recommandé (1); on assure que le cadavre d'un chien peut servir d'appât sans inconvénient, parce que le chien, quoique fort avide de chair, ne mange jamais de celle du chien.

Ce qu'il y a de mieux à faire pour la destruction des loups, c'est de rechercher les louveteaux pendant qu'ils sont cantonnés en famille, c'est-à-dire, depuis le 15 juillet jusque vers le commencement de septembre, époque à laquelle ils se dispersent dans les forts. La capture des louveteaux diminue d'abord les ravages que commande le besoin de nourriture quotidienne d'une famille aussi vorace, et, pourvu qu'ensuite de temps à autre on tue quelques vieux loups, l'espèce diminue sensiblement.

Pour prendre les louveteaux, il faut faire une chasse ou battue, opération qui doit être dirigée par les lieutenants de louveterie.

(1) Circulaire du Ministre de l'intérieur, du 9 juillet 1818.

Digitized by Google

La louveterie dont nous n'avons pu dissimuler la décadence, n'en est pas moins destinée à rendre longtemps de notables services. Les obligations imposées à ses officiers par leur règlement sont encore nombreuses : rechercher avec grand soin les portées de louves, ne rien négliger pour découvrir et détruire les louveteaux; et quant aux loups adultes, les entourer afin de les tirer au lancé sans penser jamais à les détruire en les forçant. On voit que ce règlement ne justifie pas le reproche adressé quelquefois à la louveterie d'épargner volontairement le louveteau en juillet, afin que le louvart puisse, en novembre, servir aux plaisirs et aux émotions d'une grande chasse.

C'est aux officiers de louveterie qu'il appartient de commander et de diriger les battues. Les opérations exigent un chef unique et des troupes formées à ce genre de tactique. Aussi les grandes battues, c'est-à-dire celles qui sont obligatoires pour les habitants des campagnes, indépendamment de ce qu'elles ont aux yeux des habitants, le caractère d'une corvée, offrent toujours plus ou moins d'inconvénients; rarement elles amènent la destruction des bêtes malfaisantes, elles ne font que les expulser de la contrée. M. le Préfet de la Haute-Vienne a cru préférable d'autoriser les lieutenants de louveterie à chasser en tout temps les loups avec des armes à feu, dérogation au droit commun que pourra justifier une propagation très-grande de ces animaux.

Généralement les chasseurs regardent les petites battues comme plus efficaces que les grandes. On entend par petites battues celles qui ne sont pas obligatoires et qui, dans les cas d'apparitions subites de loups ou de sangliers en grande quantité, sont faites par un petit nombre d'hommes de bonne volonté que les lieutenants de louveterie trouvent toujours lorsqu'il y a eu des dégâts.

Digitized by Google

Renards. On les a placés généralement à la suite des loups dans la liste des animaux malfaisants.

Le renard est surtout renommé par ses dévastations des basses-cours ; mais il est également grand destructeur de gibier, au point que les chasseurs n'évaluent pas à moins de 250 ou 300 pièces, année commune, la destruction qu'un seul renard peut faire, dans un canton giboyeux, de perdrix, cailles, faisans, levrauts, lapereaux, jeunes poules d'eau, jeunes canards, ravages que ne compense pas la destruction d'un grand nombre de mulots et de campagnols dont il fait également sa nourriture.

Il existe un piége spécial connu sous le nom de piége à renard ; mais il faut bien des précautions pour y prendre les vieux renards, dont la méfiance est extrême. Les mèches souffrées réussissent fort bien à les enfumer dans les terriers qui n'ont qu'une gueule isolée ; mais, dans les grands terriers, la fumée pénètre rarement jusqu'au fond. L'empoisonnement offre de grands dangers pour les chiens.

Le moyen le plus simple, le plus naturel, en même temps le plus familier aux habitants de la campagne, et qui peut s'appliquer également à diverses espèces d'animaux malfaisants, c'est la fouille des terriers. Une visite générale des terriers en mai et en juin, époque où se font les portées, amènera la destruction d'un grand nombre de renards et de renardeaux. Cette recherche peut même être utilement commencée dès le mois de février, parce qu'alors on trouve plus facilement les terriers. D'ailleurs le seul abus que ce genre de chasse pourrait entraîner, ce serait de favoriser la capture des lapins au lieu de celle des renards, abus qui ne serait pas très-grave, attendu que les lapins sont eux-mêmes comptés au nombre des animaux les plus nuisibles à l'agriculture.

Digitized by Google

Blaireaux. Si ces animaux ont été généralement placés au nombre des plus malfaisants, il semble que ce soit une tradition des anciens règlements qui les ont de tout temps mentionnés comme tels. Les blaireaux multiplient peu et ne sont pas susceptibles d'exercer beaucoup de ravages. Ils attaquent, dit-on, les lapereaux qu'ils déterrent dans les rabouillères ou terriers des hases, et dévorent les perdrix au nid avec leurs œufs; mais en même temps ils détruisent nombre de campagnols, rats, mulots, taupes et de guêpes, scarabées, hannetons et limaçons : le plus généralement, ils se nourrissent de fruits sauvages, et peut-être faudrait-il les regarder plutôt comme utiles que comme nuisibles : car les dégâts les plus importants qu'ils fassent se bornent à consommer des raisins et à dévaster les semis de glands et de faines.

On place des traquenards et des collets à l'entrée des terriers de blaireaux. Il suffit, dit-on, pour en expulser un du pays où il s'est fixé, de l'inquiéter et enfumer plusieurs jours consécutifs dans sa retraite. La faculté qu'on a de le prendre de jour au moyen de tranchées, constitue pour le blaireau, comme pour le renard, un mode de destruction praticable en tout temps et sans inconvénient.

Loutres. Ces animaux amphibies causent plus de dommages que les blaireaux. On a dit de la loutre qu'elle est le loup des rivières et surtout des étangs où elle fait des pêches désastreuses : elle y détruit une immense quantité de poissons, jusqu'à 100 ou 150 carpes dans une année, sans préjudice des écrevisses, truites et petits poissons qu'elle prend le long des petites rivières; elle chasse aussi les rats d'eau et les oiseaux aquatiques; souvent elle endommage beaucoup, en plongeant, les filets des pêcheurs. C'est un des animaux sans contredit des plus nuisibles que l'on connaisse.

Digitized by Google

On tend aux loutres des piéges sur le bord des eaux. La fouille de leurs terriers est aussi un des moyens les mieux éprouvés.

Fouines, Putois, Belettes. Nous trouvons généralement ces animaux à la suite des renards et des blaireaux, dans les nomenclatures des animaux malfaisants.

La fouine est assez répandue; elle s'écarte peu des habitations; elle dévaste les clapiers et les poulaillers. Quand cette sorte de pillage lui est interdite, elle va saisir au gîte le lièvre et le lapin, et s'empare des perdrix et des petits oiseaux; parfois elle se rabat sur les reptiles, et, dans la saison des fruits, elle pille pommes, poires, prunes, cerises, raisins et baies de diverses natures.

Le putois se rencontre à la fois dans les greniers et dans les champs; il préfère cependant les lieux fréquentés. Il est, par son naturel sanguinaire, la terreur des poulaillers et des garennes.

La belette bouleverse, dans les fermes, les nids de poules, de pintades, de canards, et dans les champs ceux des perdrix et des petits oiseaux, pour en sucer les œufs; elle égorge encore les jeunes levrauts et lapereaux.

Ces animaux ont une habitude qui leur est commune, c'est de mettre à mort toute la volaille et tout le gibier qu'ils ont surpris; ils se plaisent au milieu de cadavres nombreux, dont un seul assouvit leur faim.

C'est dans les propriétés closes qu'ils se rendent le plus nuisibles. Le propriétaire ou le fermier peut donc toujours employer, pour les détruire, au milieu de ses greniers, granges, colombiers, basses-cours, l'affût qui est le plus sûr de tous les moyens. Son droit à cet égard est consacré tout à la fois par l'article 2, qui autorise la chasse en tout temps dans les propriétés closes, et par l'ar-

Digitized by Google

ticle 9, qui consacre le droit de défense en cas de dommage.

Nous croyons qu'il y a lieu d'approuver une disposition qui se trouve dans plusieurs arrêtés préfectoraux, et dont l'objet est de permettre l'affût contre ces mêmes bêtes aux alentours des habitations, c'est-à-dire dans un rayon de cinquante mètres environ.

Les trébuchets-souricières et les assommoirs réussissent en général contre les animaux carnassiers des petites espèces; mais ces derniers piéges offrent toujours du danger pour les chiens, à cause de l'appât qu'il faut y attacher.

Martres, Chats sauvages. La martre est moins commune que la fouine et elle est beaucoup moins redoutée, parce qu'elle n'habite que les bois; mais elle y sévit sur toutes les espèces de petit gibier. Le chat sauvage et le chat domestique devenu errant sont également des braconniers fort nuisibles : petits oiseaux, merles, perdrix, cailles, levrauts périssent sous leurs griffes en grande quantités.

Les traquenards et les collets peuvent servir à prendre ces bêtes; mais l'abus, à raison des lieux, est tellement voisin de l'usage, qu'il a été généralement reconnu impossible d'autoriser ces moyens.

Sangliers. Antérieurement à la loi, il a été reconnu que le sanglier ne doit être considéré comme animal nuisible, que lorsqu'il s'est tellement multiplié que sa destruction importe à la généralité des citoyens (1). Le droit de le déclarer tel appartenait dès-lors au préfet, comme il lui appartient aujourd'hui. On se plaint de ses ravages dans les départements du nord de la France beaucoup plus

(1) Arrêt de Cassation du 29 mai 1843.

Digitized by Google

que dans ceux du midi, si ce n'est en Corse, où il existe une race de petite taille qui devient, par sa multiplication, la plus nuisible de toutes les espèces d'animaux de ce pays.

Les sangliers ne se plaisent pas généralement dans les forêts qui sont situées en montagnes; ils affectionnent les grands bois entrecoupés de marais, de prairies et de champs cultivés. Des herbes, des champignons, diverses espèces de fruits, tels que châtaignes, faines, noisettes, glands, des vers de terre, surtout les racines de carottes sauvages, quelquefois des levrauts, lapereaux et jeunes faons composent leur nourriture de forêt. En été, ils s'approchent des lisières et vont ravager de nuit les blés, seigles et avoines, fèves et pois; en automne, ils donnent aux champs de pommes de terre, de sarrasins, de betteraves, où ils détruisent en fouillant la terre plus qu'ils ne consomment; ils dévastent aussi les arbres à fruits et principalement les vignes, goûtant beaucoup plus d'objets qu'ils n'en mangent. Ces animaux font, en automne et en hiver, réunis par bandes, des voyages quelquefois éloignés. C'est ainsi qu'ils paraissent d'une manière inopinée. On assure que ces sortes d'irruptions ont lieu fréquemment dans les Ardennes, dans quelques parties de la Moselle, aux environs de la forêt de Haguenau, dans le Bas-Rhin, au voisinage de la Hart, dans le Haut-Rhin, dans quelques localités du Cantal. Elles causent toujours aux cultivateurs de vives inquiétudes; car c'est à la veille des moissons que les sangliers viennent ravager les champs, et comme ils n'y viennent que de nuit, la surveillance qu'ils rendent nécessaire aggrave beaucoup la fatigue du jour. Aussi, parmi les services que les lieutenants de louveterie peuvent rendre aux habitants des campagnes, il n'y en a pas qui soient plus généralement appréciés que la destruction

Digitized by Google

de ces animaux dévastateurs, au moment où ils exercent leurs ravages. Pour détruire ou repousser les bandes de sangliers, on fait des battues de plusieurs chasseurs, avec chiens et armes à feu.

Les cahiers des charges des locations de la chasse dans les forêts de l'État, ont déclaré les adjudicataires responsables des dommages que pourraient causer aux propriétés riveraines des forêts affermées, les sangliers, ainsi que les autres animaux qui ravagent les récoltes. Il en est résulté que, depuis quinze ans, les sangliers ont disparu totalement de plusieurs forêts, dans lesquelles ils se trouvaient autrefois en abondance.

Ours. Ces animaux ne sont à craindre que dans quelques cantons des Alpes et des Pyrénées, les seules parties de la France où ils existent encore.

Vers le temps de la maturité des récoltes, ils descendent sur les coteaux et dans les vallées et se répandent, pendant la nuit, sur les terres ensemencées, où ils font beaucoup plus de dégâts que les sangliers, surtout dans les avoines, les sarrasins et les maïs et même dans les vignes.

On ne peut les chasser qu'au fusil et au moyen de battues analogues à celles qui se font pour les loups.

Chiens enragés ou errants. Une dizaine de préfets ont cru devoir porter le chien enragé ou errant dans leur nomenclature. Ce n'est pas, à la vérité, une bête fauve. Mais si le législateur a autorisé d'une manière absolue la défense des récoltes contre les bêtes fauves, à plus forte raison n'a-t-il pu mettre aucune restriction à la destruction de tout animal féroce qui menace la vie des personnes.

La mention du chien enragé dans la nomenclature des animaux malfaisants nous semble donc superflue.

Digitized by Google

Rats d'eau. Nous les trouvons dans quelques nomenclatures. Le rat d'eau est, sans aucun doute, extrêmement nuisible; il détruit le frai des poissons d'étang et fait la chasse aux oiseaux d'eau, dont il mange les œufs : il est surtout redoutable en ce qu'il endommage les digues par les trous qu'il y creuse.

Ce n'est pas un gibier, et l'assommoir-quatre de chiffre, le plus simple de ces sortes de piéges, qu'on emploie à sa destruction, n'est pas un instrument de chasse. Si néanmoins leur nombre, s'étant multiplié dans une localité, exigeait l'usage de moyens analogues à ceux qu'emploie la chasse, il est certain que cette sorte de chasse pourra être prévue et réglementée par l'arrêté préfectoral.

Lapins. Cet animal, purement herbivore et frugivore, a été inscrit par une trentaine de départements dans la catégorie des animaux malfaisants et nuisibles, à la suite des divers quadrupèdes plus ou moins carnassiers qui composent principalement cette catégorie.

Ces départements appartiennent en majeure partie au nord de la France (1). C'est en effet dans les pays les plus boisés et les plus cultivés que les lapins causent le plus de dommages. Réunis ordinairement par bandes, ils mettent en coupes réglées les récoltes qui avoisinent les bois, au point de ne laisser aucun produit au cultivateur : herbes et fruits de toute nature; plantes légumineuses, tels que pois et vesces; racines, telles que pommes de terre, carottes et navets, ils les dévorent en les gaspillant. Pendant l'hiver, ils rongent l'écorce des arbres, mettent en pièces les jeunes rejetons et semis, surtout ceux des arbres

(1) Nord, Aisne, Pas-de-Calais, Somme, Seine-Inférieure, Seine, Seine-et-Marne, Meuse, Marne, Aube, Haute-Marne, Yonne, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Indre, Indre-et-Loire, Orne, Ile-et-Vilaine, Vendée, Mayenne, Sarthe.

Digitized by Google

fruitiers, et détruisent impitoyablement les plants de vignes. Il paraît que ces rongeurs sont moins nombreux et moins redoutés dans le midi que dans le nord de la France. La végétation y étant en effet moins abondante, leur offre moins de refuges; puis il a fallu, dans tous les pays de vignobles, renoncer à entretenir des garennes ouvertes. Néanmoins, on impute aux lapins la destruction d'un grand nombre de jeunes bois sur les flancs des montagnes de la Provence.

Le principe du mal est dans la fécondité de cette espèce, fécondité telle que chaque femelle fait par année cinq ou six portées, contenant environ six lapereaux, qui sont eux-mêmes, au bout de cinq ou six mois, en état d'engendrer. Strabon (1), dans sa description de l'Espagne ancienne, nous apprend que, de toutes les espèces nuisibles, celle du lapin était celle qui se multipliait le plus dans ce pays. D'après le témoignage de Pline (2), les lapins causaient des famines dans les îles Majorque et Minorque par le ravage des moissons. Il raconte, ainsi que Strabon, que les habitants de ces îles, qui, par un scrupule religieux commun à plusieurs races antiques, s'abstenaient de tuer ces animaux, demandèrent à l'empereur Auguste un secours de troupes romaines pour mettre obstacle à leur multiplication. L'ordonnance sur les eaux et forêts, rendue par Louis XIV en août 1669, atteste les désastres que les lapins causaient alors dans les forêts. Elle prescrit en effet, titre XXX, article 2, aux officiers des chasses, de faire dans les six mois fouiller et renverser tous les terriers et de prendre les lapins avec furets et poches. Mais il paraît que cette prescription ne fut pas bien observée, et les dommages qui s'ensuivirent devinrent tels,

(1) Géographie, livre III.
(2) Liv. VIII, Chap. 55.

Digitized by Google

que le roi Louis XVI en fut particulièrement frappé. C'était à l'époque des grandes réformes économiques et administratives par lesquelles le célèbre ministre Turgot cherchait à inaugurer le nouveau règne. Louis XVI voulut que des mesures fussent prises à l'effet d'arrêter la multiplication des lapins. Ce fut lui qui conçut le projet d'un arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur ce sujet à la date du 21 janvier 1776 (1). Il en fit la rédaction, en écrivit la minute de sa main, et se fit un plaisir de la montrer à son ministre en lui disant : « Vous croyez que je ne travaille pas de mon côté! »

Suivant le préambule de cet arrêt, l'extrême multiplication des lapins, dans les forêts royales, occasionnait des dommages immenses sur les terres environnantes, au point que les propriétaires de ces terres étaient dans l'alternative ou de les laisser entièrement incultes ou de voir leurs moissons dévastées, de manière à demander, sur le montant de leurs impositions, des remises toujours inférieures aux dégâts, et qu'on ne pouvait cependant leur refuser. Ce fléau de l'agriculture n'était pas borné seulement aux lisières des forêts royales et des grands bois; des bois d'une étendue médiocre, situés au milieu des plaines, et même les remises plantées pour la conservation du gibier dans plusieurs bois des capitaineries royales, étaient pareillement peuplés de lapins qui occasionnaient les mêmes dommages.

Voici ce que prescrivit l'arrêt du 21 janvier 1776 :

Les habitants des villages et communautés situés dans l'étendue des capitaineries, dont les récoltes auraient été ravagées par les lapins, furent invités à faire constater ces dégâts. Après vérification de l'état des choses par un

(1) Cet arrêt se trouve dans les OEuvres de Turgot, édit. de 1844, t. II, p. 234.

Digitized by Google

commissaire de l'intendant, le syndic de la communauté devait être autorisé à demander aux officiers de la capitainerie la permission, qui ne pouvait lui être refusée, de se transporter dans le canton avec nombre suffisant de batteurs et d'ouvriers, pour procéder au renversement des terriers et à la destruction des lapins, en présence des gardes de la capitainerie et des particuliers propriétaires de bois dans le ressort de chacune.

Il fut en outre enjoint aux officiers des chasses royales de faire procéder à la destruction totale des lapins dans les capitaineries, dans les plaines, dans les vignes, dans les remises et même dans les bois isolés. Il fut enfin permis aux propriétaires des terres et bois où étaient les terriers et à ceux des terres adjacentes, de procéder à leur entière destruction, sans même être tenus de justifier qu'il y ait eu dégât notable, et sauf à prendre préalablement la permission, qui ne pourrait leur être refusée, des officiers de la capitainerie, et à ne procéder qu'en présence des gardes.

La multiplication des lapins ne pouvait pas devenir bien redoutable sous l'empire de la loi de 1790, qui accordait une faculté si étendue de détruire le gibier dans les récoltes. Les braconniers de nuit, les chasseurs à l'affût, les gens faisant métier de fureter y mettaient bon ordre. Cependant les cahiers des charges de la location des chasses dans les forêts de l'Etat, reproduisaient les prescriptions de l'ordonnance de 1669, pour la destruction des lapins.

Il est vrai que le nouveau cahier des charges (1) ne maintient pas cette disposition en termes aussi formels. Ces animaux forment le peuplement exclusif de certaines forêts, et l'administration a craint de s'interdire la pos-

(1) Approuvé par M. le Ministre des finances, le 21 juillet 1845.

Digitized by Google

sibilité d'en louer la chasse. Néanmoins, dans les cas les plus ordinaires, les adjudicataires sont tenus de détruire les lapins, et ils demeurent responsables, tant vis-à-vis de l'Etat qu'à l'égard des riverains, des dommages résultant de la trop grande multiplication de ces animaux.

Il est établi en jurisprudence que les propriétaires de garennes sont responsables des dégâts causés par les lapins aux propriétés voisines, lorsqu'ils ont négligé de les détruire, ou qu'ils n'ont pas donné, à cet égard, permission aux voisins (1); et même le propriétaire de bois qui a laissé dans ces bois les lapins se multiplier et se former des terriers, est responsable des dégâts commis par ces animaux sur les récoltes voisines, lorsqu'il n'a point employé les moyens suffisants pour leur destruction, ou n'a pas mis en demeure les propriétaires voisins de l'opérer eux-mêmes (2).

Si l'on entend dans un sens trop restreint la loi de 1844, il pourra s'ensuivre de graves inconvénients pendant l'époque de l'interdiction générale de la chasse. Six à sept mois suffisent pour faire multiplier considérablement les lapins. Or, le propriétaire des lapins dévastateurs, s'il les chasse ou les détruit, enfreindra la loi et s'exposera à des poursuites correctionnelles; s'il ne les détruit pas, il se verra exposé à des actions civiles.

Cependant le cultivateur qui a quelque expérience des affaires litigieuses, et de leurs complications, hésitera le plus souvent à intenter une semblable action. Assignations, interlocutoires, rapports d'experts, jugement, appel, nouvelles preuves, arrêts, frais d'avoués, plaidoiries d'avocats, deux ans perdus et déplacements à l'infini,

(1) Arrêt de Cassation, du 13 janvier 1829.
(2) Arrêt du 31 décembre 1844.

Digitized by Google

pour obtenir une somme toujours inférieure au préjudice : tels sont, en aperçu, les mécomptes et les dégoûts qui l'attendent.

Ce sera donc pourvoir aux intérêts de toutes les parties que de donner aux propriétaires et aux cultivateurs la faculté de détruire les lapins, même dans le temps où la chasse n'est pas permise.

Les furets et les bourses offrent un moyen puissant de destruction ; mais, pendant une partie de l'année, et notamment à l'époque où cette destruction est surtout opportune, c'est-à-dire lorsque les récoltes sont sur pied, les lapins ne se terrent pas et préfèrent se tenir blottis sous la feuillée ; on est obligé d'employer des chiens pour les refouler vers les terriers.

Il peut même se rencontrer telles circonstances où ces moyens soient entièrement insuffisants. Un grand nombre de cultivateurs des vallées de l'Essonne et de l'Ecole (1) se sont plaints très-vivement de l'accroissement des dommages causés par les lapins, depuis la loi de 1844. Ces vallées sont environnées de chaînes de rochers où gîtent abondamment les lapins ; l'usage des bourses y est impraticable et les lapins, expulsés de leur terrier par le furet, s'évadent, à moins que les roches ne soient entièrement enveloppées par des filets.

(1) Cantons de Milly et de la Ferté-Alais (Seine-et-Oise), de Malesherbes (Loiret), de la Chapelle la-Seine (Seine-et-Marne). Ces faits sont exposés dans une pétition à la Chambre des Députés. Un rapport, qui n'a pu être mis à l'ordre du jour de la Chambre, avait été préparé par M. Crémieux, sur cette pétition et sur vingt-trois autres qui sont à peu près de nulle importance, à l'exception d'une pétition de chasseurs marseillais qui ont demandé le rétablissement de la chasse de la caille, aux filets, exclusivement pour l'époque de leur départ, en se fondant sur des considérations entièrement conformes à celles que nous avons nous-même présentées sur ce sujet.

Digitized by Google

On doit reconnaître qu'il y aura beaucoup d'inconvénients à autoriser l'emploi du fusil contre les lapins, dans le temps où la chasse n'est pas permise : du moins l'autoriser d'une manière permanente, ce serait, nous le croyons, faciliter, d'une manière illimitée, l'exercice de la chasse. Tel a été, sur ce point, l'avis de l'administration des forêts, qui n'a permis, en aucun cas, aux fermiers de la chasse dans les forêts domaniales, d'employer l'arme à feu contre les lapins, quand bien même les arrêtés des Préfets en donneraient l'autorisation.

Si cependant on interdit le fusil d'une manière absolue, il ne restera trop souvent aux propriétaires d'autre ressource que celle des procès en indemnités, lorsque les lapins auront leurs terriers dans des bois voisins appartenant à d'autres propriétaires.

Ecureuils. Ces animaux ont été portés par quatre Conseils généraux dans les nomenclatures, à cause du tort qu'ils font aux propriétés forestières, par la consommation d'une grande quantité de graines et de semences, telles que châtaignes, noisettes, faînes, glands, surtout dans les forêts de pins, où ils coupent les rameaux pour manger les boutons des fleurs, et percent les cônes pour en tirer les semences.

L'inconvénient qui se trouve à autoriser la destruction de ces animaux dans le temps où la chasse n'est pas permise, c'est que le fusil est à peu près exclusivement le seul mode qu'on puisse y employer avec succès.

Hérissons. Le département du Jura a inscrit ces animaux dans sa nomenclature, mais probablement à tort. Le hérisson est nuisible dans les pays giboyeux, en ce qu'il dévore les œufs des oiseaux qui nichent à terre, tels que cailles, perdrix, faisans, et ces oiseaux eux-mêmes quand

Digitized by Google

ils sont petits, ainsi que les lapereaux; il est friand aussi de raisins et de fruits; mais comme sa nourriture se compose le plus ordinairement de taupes, de rats, de mulots, d'escargots, de limaces, de vers de terre, de larves, de hannetons, et en général d'insectes, les agriculteurs le considèrent comme plus utile que nuisible.

Après avoir fait connaître quelles sont les espèces de quadrupèdes qui ont été, dans les diverses parties de la France, réputés malfaisants et nuisibles, il nous reste à parler des conditions auxquelles le propriétaire, possesseur ou fermier sera assujéti quant à l'exercice du droit qu'il a de les détruire.

La distinction qui nous a paru devoir être établie entre le droit, que nous avons qualifié de défense, et le droit de destruction, ne saurait être absolue et tranchée, au point qu'aucune disposition qui concernera l'un ne soit applicable à l'autre. L'exercice du droit de défense sera nécessairement subordonné aux précautions de sûreté publique, et aux restrictions d'intérêt général, que les Préfets auront consacrées par leurs arrêtés, et bien que la loi, interprétée dans un sens étroit, ne paraisse avoir laissé à ces magistrats rien à prescrire ni à déterminer relativement à l'action de repousser les bêtes fauves en cas d'attaque, nous croyons que les piéges ne pourront être, en aucun cas, régulièrement employés, même contre ces bêtes, que dans les termes et les conditions de ces arrêtés.

Le droit de défense n'appartient qu'au propriétaire ou au fermier; le droit de destruction appartient également au possesseur, c'est-à-dire à l'ayant-cause du propriétaire et qui le représente, soit par délégation spéciale, soit en vertu d'une concession expresse, soit à titre universel, par conséquent même à celui qui ne sera pourvu que de la permission de chasser.

Digitized by Google

Les mots *en tout temps* qu'a employés le législateur, signifient que la destruction des animaux malfaisants a lieu, soit dans le temps où la chasse est permise, soit dans celui où elle ne l'est pas.

Dans le temps où la chasse est permise, la destruction à tir des animaux malfaisants est un fait du droit commun en matière de chasse : l'emploi des piéges et engins est une exception à ce droit commun. Dans le temps où la chasse n'est pas permise, l'emploi de quelque moyen de destruction que ce soit est de même une exception.

Il faut que l'usage de ces exceptions se justifie, dans tous les cas, par des circonstances légitimes.

C'est d'après la notion exacte des inconvénients qui peuvent se rattacher à l'exercice du droit de destruction, que nous saurons en déterminer les conditions.

Certains moyens de capture ou de destruction sont de nature à causer du mal aux hommes et aux animaux domestiques.

La seule prévision de cette sorte de danger fera interdire d'une manière absolue les fosses à loup et les batteries d'armes à feu.

Généralement, les piéges ne devront être tendus que dans les lieux qui sont entièrement clos, au moins par des haies vives ; ils pourront l'être quelquefois dans les bois, jamais dans les terrains traversés par des chemins publics, ni dans ceux où l'on suppose que des hommes vont et viennent, ni dans les passages à découvert que présentent les bois et les haies. On ne les tendra pas avant le coucher du soleil ; on les enlèvera dès l'aube du jour. Il sera même annoncé dans les villages que des piéges ont été placés et l'on plantera aux alentours des poteaux portant cette inscription : *Piéges à loup*. Toutes les fois que les habitudes des animaux le permettront, on placera les

Digitized by Google

piéges dans leur terrier à longueur de bras. Les assommoirs, excellents pour détruire les fouines, martres, belettes, putois, chats sauvages, mais dangereux pour les chiens, ne seront tendus, en dehors des habitations, que dans les parcs ou au moins dans les lieux très-écartés. Quant aux appâts empoisonnés, on donnera avis aux chasseurs des lieux où on les aura placés, afin que ceux-ci en écartent leurs chiens.

Un autre inconvénient à éviter et qui touche plutôt à l'intérêt général qu'aux intérêts privés, c'est que les moyens de destruction pourraient se convertir en moyens de chasse, de telle sorte que des permissions accordées au propriétaire ou au fermier pour débarrasser la contrée d'un fléau, serviraient au braconnier pour éluder sans péril la loi.

Le fusil, les chiens, les filets ou collets sont les principaux moyens de destruction qui peuvent se convertir éventuellement en moyens de chasse.

Nous croyons qu'en principe, l'usage des armes à feu devrait être limité au cas de défense, c'est-à-dire au besoin de repousser les animaux qui viennent ravager les récoltes, attaquer les troupeaux ou enlever les animaux domestiques.

Quoique l'affût soit un excellent moyen de destruction d'un grand nombre d'animaux malfaisants, tels que renards, fouines, putois, chats sauvages, on ne saurait le permettre loin des lieux clos : les braconniers en abuseraient trop aisément.

Et néanmoins pour certains pays, la destruction des animaux malfaisants peut offrir un intérêt plus important que celui de la conservation du gibier. Ainsi, nous concevons que dans les Alpes et les Pyrénées, là où se trouvent en grand nombre les quadrupèdes féroces et les oi-

Digitized by Google

oiseaux de proie redoutables, l'on autorise l'emploi des armes à feu en tous temps et en tous lieux, contre ces animaux, et quels que soient d'ailleurs les abus qui puissent en résulter.

Quant aux chiens, il nous semble qu'on ne devra en autoriser l'usage pour la destruction des animaux malfaisants que dans le plus petit nombre de cas. Les chiens courants, dans les campagnes, dévasteraient les récoltes : il ne sera possible de les employer que dans les forêts contre le loup ou le sanglier.

Les chiens terriers offrent moins d'inconvénients ; ils peuvent servir et même être indispensables pour la destruction des renards, blaireaux, loutres et lapins.

Les collets ne seront permis que dans les habitations et les lieux clos pour la destruction des fouines, putois ou belettes ; les filets en général seront de même interdits.

C'est pour prévenir, autant que possible, les atteintes à la sûreté publique ou les abus relatifs à l'exercice de la chasse, qu'il a paru indispensable, dans beaucoup de départements, de subordonner l'emploi des moyens de destruction à des autorisations particulières.

On distinguera entre les différents procédés.

Quelques-uns d'un usage permanent et non susceptibles d'inconvénients, tels que, par exemple, les trébuchets, souricières, seront autorisés d'une manière générale par les arrêtés préfectoraux.

Pour employer, en dehors des habitations, les piéges traquenards en fer contre les animaux carnassiers des petites espèces, on sera tenu d'en faire la déclaration à l'autorité municipale.

Quant aux piéges de plus grande dimension pour loups ou renards, ainsi qu'aux appâts empoisonnés, on devra

Digitized by Google

préalablement obtenir de cette autorité une permission par écrit dans laquelle les précautions indispensables seront prescrites.

Les grandes battues doivent être toujours autorisées par arrêté spécial du Préfet. L'usage du fusil y est nécessairement admis. Il n'y a lieu à autoriser ces mesures que lorsque la multiplication des animaux malfaisants a été constatée par enquête ou notoriété. Et comme le désordre est l'inconvénient le plus à craindre dans ces battues, certaines précautions devront être prises : l'arrêté déterminera le nombre des chasseurs, il donnera même leurs noms, il indiquera le lieu, le jour, l'heure et les espèces d'animaux qu'on veut détruire. La gendarmerie, les agents des administrations forestières seront préalablement prévenus.

Les petites battues pourront, dans les cas d'extrême urgence, être autorisées par le Maire, sous l'expresse condition d'en prévenir sur le champ le Sous-Préfet, la gendarmerie et les agents forestiers.

Il nous semble que la destruction des lapins au moyen de furets et de bourses, sans chiens, ou par l'affouillement des terriers, doit être autorisée en tout temps; mais l'emploi des autres moyens, tels que chiens et fusil, sera nécessairement l'objet d'une autorisation spéciale et limitée. Il y aura vérification des faits, l'autorisation sera donnée à jour déterminé, et les divers agents chargés de la police rurale seront invités à porter sur les lieux leur surveillance.

Des formalités analogues seront indispensables dans les cas où l'on voudra procéder avec chiens et fusil à la destruction des renards, blaireaux et loutres.

Oiseaux réputés malfaisants ou nuisibles. Les oi-

Digitized by Google

seaux que l'on peut regarder comme malfaisants appartiennent principalement à l'ordre des rapaces auxquels s'applique la dénomination vulgaire et plus étendue d'oiseaux de proie ou de rapine.

Près de la moitié des Conseils généraux des départements et des Préfets ont désigné comme malfaisants et permis de détruire indistinctement toutes les espèces d'oiseaux de proie. Nous croyons et nous nous proposons d'établir que cette désignation est beaucoup trop large.

On a cru devoir, dans la plupart des autres départements, faire les désignations en termes spéciaux. Cinq départements du midi mentionnent le vautour et l'aigle. On trouve plus fréquemment désignés le milan, la buse, l'épervier ou tiercelet, le faucon, le grand-duc. Les hérons ont été assimilés aux oiseaux de proie dans une dizaine de départements ; les pies de même dans quarante départements environ ; les geais dans une trentaine ; les pies-grièches et les piverts dans une dizaine. Les corbeaux et les corneilles figurent comme oiseaux nuisibles dans une quarantaine de nomenclatures.

Plusieurs espèces de petits oiseaux ont été assimilés aux espèces nuisibles, le moineau, en première ligne, puis les étourneaux dans plusieurs départements méridionaux, enfin même les grives et les merles, les bouvreuils, les becs-croisés et les pinsons.

Relativement aux pigeons, il a été bien entendu pendant la discussion de la loi sur la chasse, que cette loi n'abrogeait pas la loi du 4 août 1789 sur la police rurale, qui autorise les administrations municipales à faire renfermer ces oiseaux pendant le temps des semences et des moissons et tout citoyen à les tuer pendant ce même temps sur son terrain comme gibier ; mais il a été égale-

Digitized by Google

ment entendu que la nouvelle loi aggrave l'ancienne législation, en ce sens que les pigeons peuvent être déclarés nuisibles par l'arrêté préfectoral, en dehors même du temps de fermeture des colombiers : ce qui n'empêche pas davantage de faire application aux pigeons de la loi du 6 octobre 1791, permettant au propriétaire, détenteur ou fermier de tuer la volaille au moment et sur les lieux du dégât.

Le moyen le plus propre à la destruction des oiseaux malfaisants est incontestablement le fusil; mais on conçoit aisément combien d'abus se commettraient si l'on en permettait l'usage illimité pendant le temps de prohibition de la chasse. Il faudrait au moins que dans les rares circonstances où cette autorisation serait jugée indispensable, l'exercice du droit accordé fût soumis à des restrictions nombreuses. On n'emploirait les armes à feu que de jour, sans chiens, sur des champs nouvellement ensemencés de certaines graines spécifiées et dans des circonstances dont la désignation devrait offrir toute la précision possible.

Les piéges sur poteaux sont généralement en usage pour la capture des oiseaux de proie nocturnes dont l'habitude est de se poser sur des troncs d'arbres isolés pour guetter leur proie. Ces piéges offrent l'avantage de pouvoir demeurer tendus jour et nuit sans causer d'accidents; mais ils offrent en même temps l'inconvénient de détruire parmi les oiseaux nocturnes, autant d'espèces utiles que d'espèces nuisibles.

Ce n'est pas, selon nous, un résultat positif, à beaucoup près, une notion fixe et déterminée que la distinction entre les oiseaux qui peuvent nuire et ceux qui ont quelque utilité. Rechercher quels sont les oiseaux dont il importe d'encourager la destruction et ceux dont il im-

Digitized by Google

porte d'assurer la conservation, c'est une seule et même question qui ne saurait être divisée. Nous allons essayer d'en présenter les éléments et la solution dans le chapitre suivant qui concerne les prohibitions relatives à la destruction des oiseaux. Ce chapitre contiendra par conséquent une notable partie des observations que nous avons à faire au sujet de la destruction des oiseaux malfaisants ou nuisibles.

§ V. *Prohibitions relatives à la destruction des oiseaux.*

On a souvent observé que les vastes et admirables travaux de Buffon ne renferment qu'un bien petit nombre de classifications. L'enchaînement universel des relations des êtres était, aux yeux de notre célèbre naturaliste, le fait dominant de l'histoire de la nature. Partout d'insensibles transitions, au lieu de caractères tranchés, lui semblaient interdire la formation des systèmes.

Cette impossibilité de ramener les faits naturels à des jugements absolus, devient surtout évidente, lorsque l'homme veut apprécier, dans les choses qui l'entourent, le bien et le mal. Ces choses lui paraissent bienfaisantes ou malfaisantes, selon les relations qu'elles peuvent avoir avec la satisfaction de ses besoins. Il détourne, en quelque sorte, le cours naturel des existences pour leur donner un cours factice approprié à ses vues particulières. Mais comme les instincts des animaux ne se plient pas toujours aux modifications que ces vues exigeraient, il suit de là que le même animal apparaît, à nos yeux, comme utile ou comme dangereux, selon les circonstances.

Nous avons, d'après l'opinion commune, admis en principe qu'il fallait faire une guerre à outrance à certains quadrupèdes carnassiers. Cependant nous n'ignorions pas

Digitized by Google

que le loup dévore aussi les fouines, belettes, rats, mulots, et qu'il mange même des hannetons; que le renard dévore moins de volailles que de mulots et de campagnols; que la fouine détruit les souris et les taupes; que la belette aime par dessus tout les souris et leur fait une chasse continuelle, ainsi qu'aux mulots, aux lézards et aux couleuvres; qu'enfin si les renards, fouines, belettes, chats sauvages doivent être exterminés dans l'intérêt des métairies, il serait avantageux, sous le rapport exclusif de l'intérêt des forêts, de conserver une certaine quantité de ces bêtes qui recherchent continuellement les rats, mulots et campagnols, fléau des plantations forestières.

Ces observations qui reçoivent leur application à l'égard d'un grand nombre d'espèces d'animaux, sont plus particulièrement, s'il est possible, applicables aux oiseaux.

On peut controverser longtemps au sujet de certaines espèces, sans parvenir à trancher la question de savoir si elles causent à l'homme plus de dommages qu'elles ne lui rendent de services, ou si elles lui rendent plus de services qu'elles ne lui causent de dommages.

Prenons le moineau comme premier exemple.

Ce n'est ni pour la taille, ni pour la force que le moineau peut être mis au nombre des animaux nuisibles. Et cependant les sentiments de réprobation dont il a été presque universellement l'objet semblent marquer sa place auprès des oiseaux de rapine les plus redoutés.

Il y a des arrêts de proscription contre lui. On assure que dans quelques provinces d'Allemagne, chaque paysan doit, tous les ans, apporter chez le bourguemestre une certaine quantité de têtes de moineaux.

La plupart des naturalistes et divers écrivains se sont fait un devoir de signaler à l'indignation publique les méfaits de cette espèce de granivores. « Les moineaux,

Digitized by Google

» s'écriait dernièrement un propriétaire-chasseur du » midi (1), ces voleurs domestiques qui, non contents de » gaspiller nos récoltes, viennent nous les disputer pres- » que dans nos greniers; ces parasites familiers qui se » réfugient malgré nous dans nos habitations, encom- » brent nos toits de leurs nids volumineux, et nous as- » sourdissent de leurs piaulements monotones; les moi- » neaux sont le fléau perpétuel de l'agriculture! Leur » espèce cause à elle seule plus de dévastations que tous » les insectes réunis! »

Ils ne se tiennent généralement qu'aux approches des lieux habités par l'homme, afin de vivre à ses dépens. Là, ils se multiplient avec une fécondité qui ne peut être comparée qu'à celle des lapins; ils font plusieurs couvées par an, et ils ont de chacune cinq ou six petits. Le froment est l'aliment qu'ils préfèrent : or, suivant Buffon, un moineau ne consomme pas moins de dix livres de grains par année. Si l'on évalue, avec Rougier de la Bergerie, à dix millions, et cette évaluation est vraisemblablement au-dessous de la réalité, le nombre des moineaux existants en France, il s'ensuit que cinquante millions, au moins, de kilogrammes de graines, c'est-à-dire environ 650,000 hectolitres, représentant une valeur actuelle approximative de dix millions de francs, sont dérobés annuellement par les moineaux à la consommation des hommes.

Epier continuellement autour des maisons, des granges et des magasins ou dans le temps des semailles à la suite du laboureur, les occasions d'exercer quelque pillage, voilà le manége et l'existence des moineaux pendant la mauvaise saison de l'année; on en a vu porter l'audace jusqu'à crever, dans les colombiers, le jabot aux jeunes pigeons, pour en tirer la graine qu'il renfermait. Quand

(1) Le Vieux Chasseur. *Journal des Chasseurs*, février 1840.

Digitized by Google

vient la belle saison, ils gaspillent les cerises, les groseilles, les raisins, dévastent les couches et les semis, prélèvent leur dîme sur les chènevières et sur les blés mûrs, avant et pendant la récolte. On assure que, dans les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne, beaucoup de propriétaires ont été forcés, à cause des moineaux, de renoncer à plusieurs cultures avantageuses, telles que celle du petit millet. Les champs d'orge que l'on a, dans ce même pays, l'habitude de semer près des grandes habitations, sont pour l'ordinaire coupés en vert: on tenterait vainement d'en laisser mûrir une partie; les moineaux les dévoreraient, jusqu'au dernier grain, avant la parfaite maturité. Dans ces départements, on s'accorde à les regarder comme les plus terribles destructeurs des récoltes. Il s'en fait une chasse régulière, qui commence dans le mois de juillet. M. le préfet de la Haute-Garonne a permis de procéder en tout temps à leur destruction, en y employant des gluaux, filets, et substances enivrantes.

Cependant les moineaux ont trouvé des défenseurs, qui ont invoqué précisément l'intérêt de l'agriculture.

Il paraît qu'en Ecosse et dans le Palatinat, des primes furent instituées pour leur destruction, qui se trouva, au bout de quelques années, presque totale; mais on s'aperçut plus tard que les moissons souffraient de leur disparition. Il paraît qu'effectivement la consommation de graines et de fruits qu'on leur reproche n'a lieu que pendant une faible partie de l'année; ils mangent un grand nombre d'insectes, leurs petits ne sont alimentés exclusivement que de chenilles et de sauterelles, ils font une guerre acharnée aux hannetons, ils sont les ennemis des charençons, les plus nuisibles de tous les coléoptères.

Dans le plus grand nombre des Conseils généraux de

Digitized by Google

département, le moineau a été mis en accusation de la manière la plus formelle; mais à peine quelques-uns ont pris la détermination de l'inscrire dans la catégorie des animaux nuisibles, encore que ses pillages, vols et méfaits aient été amplement démontrés : on a pensé qu'il y avait dédommagement à suffisance; à vrai dire, on ne l'a renvoyé de l'accusation qu'à raison des circonstances atténuantes. C'est ainsi que le Conseil général de la Manche, après avoir reconnu que le moineau se rendait coupable de tout ce qu'on lui reprochait, a exprimé l'avis que dans ce département il fallait s'abstenir de le détruire, à cause de l'excessive multiplication des insectes résultant de la grande quantité de haies qui couvrent le territoire.

Nous croyons que l'indulgence apparente des conseils de département a été généralement déterminée par cette considération, que les moineaux sont surtout redoutables près des habitations : or, le propriétaire ayant, d'après la loi, la faculté de chasser en tout temps dans ses propriétés closes, peut, autant qu'il le juge utile, employer contre eux, divers moyens de destruction. Plusieurs préfets (1) ont accordé, pour le temps prohibé de chasse, la faculté de procéder à cette destruction dans un rayon de cent mètres des bâtiments d'habitation et d'exploitation rurales, mais seulement au moyen de la glu et des lacets à un seul brin.

Cette difficulté d'apprécier exactement les qualités bonnes ou mauvaises d'un animal a lieu particulièrement à l'égard des espèces omnivores, telles que les corbeaux et les corneilles.

A certaines époques et dans certaines contrées, on a proscrit le corbeau comme un animal auquel s'attachait

(1) Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Yonne.

Digitized by Google

une mauvaise influence ; en d'autres temps ou d'autres lieux, on l'a protégé comme animal bienfaisant.

Chez nous, de notre temps, les deux opinions opposées se partagent les observateurs.

Les cultivateurs de la vallée d'Essonne dont nous avons rapporté déjà les plaintes à l'occasion des lapins, ne se plaignent pas moins vivement des corbeaux. Ces oiseaux, disent-ils, acclimatés dans leur contrée, y sont très-nuisibles au succès des récoltes : ils détruisent le blé à sa naissance et ravagent les sillons quand on a voulu réparer leurs premières destructions par un nouvel ensemencement.

Il s'est élevé dans le Conseil général de la Seine-Inférieure un long débat pour savoir si les corbeaux et corneilles doivent être classés parmi les animaux nuisibles. Il faut d'abord, a-t-on dit, faire une distinction entre la grande et la petite corneille. La première de ces espèces est en effet carnassière, mais fort rare dans le département : on ne la rencontre guère que dans les rochers escarpés des bords de la mer; tandis que la petite corneille, qui est fort répandue, se rend utile aux cultivateurs. On ne nie pas que les corneilles ne mangent des grains. Mais ce n'est pas ce qu'elles cherchent principalement dans les terres de labour, à l'époque des ensemencements. Vous les voyez suivre en grand nombre la charrue qui ouvre le sillon; ce ne sont pas des grains qu'elles y recueillent, mais bien les vers et les larves que le sol met à découvert. Si on les voit encore à la suite du laboureur quand il sème, c'est parce que la herse qui passe sur le sol livre ces mêmes insectes à leur avidité. Le corbeau fouille de toute la longueur de son bec dans la terre fraîchement labourée : c'est qu'en y pratiquant le trou conique dont on trouve l'empreinte, il en fait sortir le ver. Dans son

Digitized by Google

vol, il s'arrête tout à coup au-dessus d'une plante qui s'élève au milieu d'un champ, jaune et languissante : observez-le : il se précipite vers cette plante, cherche dans la terre, puis il s'envole emportant, comme d'un air de triomphe, le gros ver blanc du hanneton qui rongeait la plante dans sa racine.

Le Conseil général de la Seine-Inférieure, tout en reconnaissant que la petite corneille fait quelques dégâts, notamment dans les champs de pommes de terre, a pensé que toutefois aucun inconvénient ne l'emportait sur les avantages qu'offre la présence d'un oiseau qui dévore les mans, ce redoutable fléau de l'agriculture. L'usage existait dans quelques localités de ce département, de prendre pendant les temps de gelée et de neige, au moyen de filets, dits *rets à corneilles*, une grande quantité de ces oiseaux que l'on vendait dans les marchés. M. le préfet de la Seine-Inférieure a interdit toute capture et destruction des corneilles, en y comprenant la grande espèce, nuisible, mais rare, et qui, par sa similitude avec la petite, aurait pu fournir prétexte pour la destruction de cette dernière.

Nous avons dit que beaucoup de départements avaient mis les corbeaux et corneilles au rang des animaux nuisibles. Les départements de l'Orne et du Calvados sont de ce nombre; mais ils n'accordent le droit de les tuer que pour le temps des semailles. Suivant le témoignage du Conseil général de la Haute-Garonne, c'est pendant l'époque de la germination du blé et de la maturité du maïs qu'elles font surtout leurs ravages. Quoique les motifs de ces délibérations n'aient pas été, en général, explicitement donnés, il nous a paru que le mal qu'on redoutait des corbeaux était le bouleversement des sillons plutôt que la consommation d'une quantité plus ou moins grande de graines.

Digitized by Google

La corneille mantelée est de toutes les variétés celle dont on parle dans les termes les plus favorables, et cependant un auteur digne de foi (1) nous dit qu'en Provence « on a vu des nuées de corneilles mantelées s'a» battre dans les vergers d'oliviers et dévorer toute la » récolte. »

En présence de tant d'assertions diverses et contradictoires, nous nous croyons dispensé légitimement de formuler une opinion.

Les piverts nous offrent, avec des circonstances différentes, un exemple analogue.

M. Degland dit au sujet de cet oiseau : « qu'il est très» nuisible aux arbres de haute futaie, à cause des trous » profonds qu'il y fait pour établir son nid. »

Il est bien reconnu que les pics frappent les arbres à grands coups de bec au point d'endommager les essences tendres, telles que peupliers et bouleaux, qu'ils percent de toutes parts ; mais aussi, l'on s'accorde à penser que l'objet de ce manége est de faire sortir par la percussion les insectes et larves cachés dans les écorces, et dont l'oiseau se nourrit. Il semble résulter, en outre, d'observations rapportées par Buffon et confirmées récemment par M. Bouteille (2), que les pics, pour la formation de leurs nids, s'attaquent particulièrement aux vieux arbres, dans lesquels ils perforent très-facilement des trous, n'ayant à percer qu'une écorce fort peu solide dans les arbres qui tombent en pourriture.

Si les pics, au lieu de perforer des arbres encore vigoureux, ne s'adressent qu'aux arbres d'une vétusté déjà avancée, il est hors de doute que ces oiseaux, loin d'être

(1) *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, tome 1, *page* 813.

(2) *Ornithologie du Dauphiné.*

Digitized by Google

nuisibles, doivent compter au nombre des plus utiles que l'on connaisse pour délivrer les forêts des insectes qui en sont le fléau.

La mésange est encore un type de ces oiseaux dont le caractère d'utilité peut être tenu pour équivoque.

Ce n'est pas un gibier recherché : indépendamment de sa petitesse extrême, sa chair est maigre, amère, sèche, et constitue un fort mauvais manger.

Le genre de vie des mésanges est fort varié. En toute saison, elles se nourrissent de grains dont elles percent les enveloppes à coups de bec. C'est leur principale nourriture dans la mauvaise saison; elles y joignent les dépouilles d'insectes qu'elles trouvent en furetant sur les arbres. Quand vient le printemps, elles ont l'habitude de pincer les boutons naissants des arbres fruitiers, et elles y causent beaucoup de dégâts; mais en même temps elles s'accommodent des œufs des chenilles qui détruisent les fruits. Pendant qu'elles ont des petits, elles font une grande consommation d'abeilles. En été, leur nourriture comprend beaucoup d'objets : amandes, noix, toutes sortes de noyaux, châtaignes, faînes, figues, chènevis, panic et autres menus grains dont elles forment des magasins dans les creux d'arbres. L'habitude la plus constante de leur vie, c'est de voltiger d'arbre en arbre, de grimper sur les troncs, de se suspendre aux branches, de s'accrocher aux murailles ou aux rochers, visitant toutes les petites fentes, fouillant toutes les gerçures, déchirant le lichen et la mousse, pour en extraire les vers, les insectes ou leurs œufs.

Tout bien considéré, nous croyons que les mésanges sont utiles à l'économie rurale et forestière.

Mais existe-t-il des espèces qui soient exclusivement nuisibles ou exclusivement utiles?

Digitized by Google

Quelques oiseaux de passage sont exclusivement nuisibles pendant le bref espace de temps de leur passage. Ainsi les plongeons du Nord, les cormorans, surtout les harles qui ont la faculté de voler sous l'eau, lorsqu'ils viennent en hiver visiter nos lacs ou nos étangs, y exercent les plus grands ravages; d'un autre côté, leur mauvaise chair ne permet pas de les assimiler à un gibier.

Le terme d'*oiseaux de proie* signifie, dans l'opinion la plus commune, des oiseaux qui nuisent à l'agriculture et à l'homme. Quelques espèces semblent justifier entièrement cette opinion. Ainsi, le gypaëte, l'aigle royal, l'aigle jean-le-blanc, le pygargue, si redoutables pour le grand gibier et pour les animaux de basse-cour; le balbusard, grand destructeur de poissons et d'oiseaux aquatiques, ne rendent à l'économie rurale aucun service qui compense leurs dévastations.

Mais ce serait une grave erreur que d'envisager toutes les espèces d'oiseaux de proie comme purement malfaisantes.

Un observateur, justement estimé parmi les naturalistes, s'est exprimé ainsi (1) : « L'insociabilité des accipitres ou » rapaces, leur vie errante et vagabonde, leur caractère » dur et féroce les font regarder comme des êtres nui- » sibles : c'est à tort; car, sentinelles vigilantes du culti- » vateur, loin de toucher à nos récoltes, ils sont sans cesse » occupés à détruire les rats, les mulots, les taupes, etc., » qui y font des dommages. »

Ce n'est pas le seul témoignage de cette nature : « Les » oiseaux qui composent la famille des chouettes sont, dit » Millet (2), les ennemis déclarés des mulots et des cam- » pagnols, animaux des plus nuisibles aux moissons. Sans

(1) Polydore Roux. *Ornithologie provençale, page* 1.
(2) *Faune de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

» la sage prévoyance de la nature, on verrait bientôt ces » petits rongeurs devenir, par leur multiplication, le plus » grand fléau de l'agriculture. Il importe donc beaucoup » à l'agronome de protéger ces oiseaux et de leur faciliter » même les moyens de destruction en plaçant sur ses » terres nouvellement ensemencées quelques rameaux » d'où ils puissent être à portée de s'élancer sur leur » proie lorsqu'elle vient à paraître. »

Parmi les rapaces nocturnes, le grand-duc est peut-être le seul oiseau qui doive être réputé malfaisant, à cause du tort qu'il fait au gibier. Quant au hibou, nous nous abstiendrons, à la vérité, d'en faire, à l'exemple des anciens, le symbole vénéré de la sagesse; mais ni la bizarrerie de sa figure, ni ses cris lugubres ne justifieront à nos yeux l'effroi qu'il semble inspirer aux habitants des campagnes : nous respecterons en lui le destructeur infatigable des taupes, rats, mulots, courtillères et insectes de nuit. La plupart des oiseaux de proie nocturnes font principalement leur nourriture de taupes et de mulots; le jeune gibier et les petits oiseaux en sont purement l'accessoire. Que l'on fasse attention aux ravages exercés par les mulots dans les forêts; leur multiplication devient quelquefois si prodigieuse, que la nourriture semble devoir leur manquer. Non contents d'enlever les glands et les faînes semés, ils rongent et dévorent toute l'écorce des jeunes taillis, charmes, hêtres, érables, frênes, et n'oublient pas de se répandre, un peu avant la récolte ou pendant les semailles, dans les champs pour en dévorer les graines.

Les oiseaux de proie sont la seule défense de nos plantations forestières contre ces armées de rongeurs.

De même que certaines espèces ont été regardées comme purement malfaisantes, quelques autres ont été regardées comme purement utiles.

Digitized by Google

Les Egyptiens, en décernant un culte à l'ibis, et punissant de mort le meurtrier même involontaire d'un de ces oiseaux sacrés, n'obéissaient pas uniquement à une superstition aveugle; ils croyaient que l'espèce de l'ibis préservait l'Egypte des invasions des serpents en les détruisant sur la frontière. « On assure, rapporte M. A. Toussenel(1), » qu'il y a peu de reptiles vénimeux dans le climat brû» lant de l'Algérie... La grande quantité d'oiseaux de » proie, de hérons, de cigognes que nourrit cette contrée » est la raison de cette rareté des serpents. » L'opinion des Egyptiens au sujet de l'ibis paraît donc avoir été fondée.

Les mêmes raisons justifient le culte religieux dont la cigogne était l'objet chez ce même peuple. En Thessalie, pays infesté de serpents, le meurtrier d'une cigogne était puni de mort. Dans tous les pays de l'Europe que ces oiseaux fréquentent, en Allemagne, en Alsace, en Suisse, en Hollande, un préjugé populaire veut qu'elles portent bonheur aux maisons qui les possèdent; on établit des aires sur les édifices élevés pour les y attirer. Aucun préfet de nos départements n'a autorisé la chasse des cigognes, et au contraire le Conseil général du Haut-Rhin a recommandé d'en interdire la destruction d'une manière absolue.

Les cigognes sont utiles à beaucoup d'égards. Pendant l'éducation très-longue de leurs petits, elles ne cessent de leur apporter des souris, des lézards, des vers et des sangsues. Cependant on dit qu'elles font du tort aux étangs peuplés de petits poissons, notamment quand les eaux sont basses. Dans nos contrées où les reptiles dangereux sont en petit nombre, la cigogne doit le respect dont elle est l'objet, moins peut-être à ses qualités utiles qu'à la tradition et surtout au sentiment de bienveillance que provoque l'ins-

(1) *Journal des Chasseurs.*

Digitized by Google

tinct confiant qui la porte à placer son nid sur la demeure de l'homme.

C'est un sentiment de même nature qui est en partie l'origine du respect accordé à l'hirondelle dont l'utilité d'ailleurs n'est pas réellement contestable. En effet, l'hirondelle, dans son vol rapide et accidenté, s'empare d'une foule d'insectes. La reproduction des hirondelles ne se fait pas dans les pays méridionaux où elles vont passer l'hiver; elle se fait seulement dans le nôtre, et il est certain qu'elles reviennent annuellement dans le même lieu. Toute destruction d'hirondelles tend donc à en diminuer l'espèce. Aussi plusieurs préfets, ceux de la Charente, de la Drôme, de la Loire-Inférieure, de Lot-et-Garonne, du Morbihan, de Vaucluse, ont-ils formellement interdit la chasse de ces oiseaux. Cependant l'usage de cette chasse existe dans quelques départements méridionaux; dans la Gironde on portait les hirondelles sur les marchés, et l'espèce en a été sensiblement diminuée. On leur tend aussi des filets dans les prairies de la Saône, du Rhône et de l'Isère. M. le préfet des Bouches-du-Rhône a cru ne pouvoir refuser aux habitants de l'arrondissement d'Arles, où les hirondelles sont réputées un excellent gibier et donnent lieu à une industrie locale dont les produits sont considérables, l'autorisation de continuer cette chasse, qui se prolonge du 15 septembre au 15 novembre.

Ces espèces, au surplus, sont, en quelque sorte, les seules dont la conservation ait préoccupé dans tous les temps les peuples des divers pays.

En France, des inquiétudes au sujet de la diminution générale du nombre des oiseaux, ont été manifestées depuis quelques années et particulièrement depuis qu'une nouvelle législation sur la chasse a été demandée, afin

Digitized by Google

de prévenir la destruction du gibier. Peut-être a-t-on pensé qu'un intérêt de plus s'attacherait à la loi réclamée, si l'on établissait que la conservation des oiseaux importe à la conservation des récoltes.

Cette assertion, avancée par les uns en termes vagues, exagérée par les autres, n'a été encore en réalité ni bien éclaircie ni bien réfutée.

Et d'abord est-il vrai que les oiseaux aient diminué de nombre?

On ne saurait le nier, en ce qui concerne l'espèce purement indigène de la perdrix, et quelques autres espèces de grande taille. Ces espèces en effet n'ont pas toujours la faculté de se dérober aux recherches des chasseurs, et leur diminution est d'autant plus prompte qu'elles n'ont en général qu'une reproduction restreinte.

Ce sont les espèces rapaces qui ont nécessairement disparu les premières. Les vautours ne se trouvent plus que dans les Pyrénées et en bien petit nombre. L'aigle jean-le-blanc, dont la présence dans une localité se manifeste immédiatement par quelque ravage dans les basses-cours, fort commun dans toute la France, il n'y a pas un siècle, comme l'attestent beaucoup de témoignages, ne se voit presque plus dans la majeure partie de nos provinces.

« Ces espèces, dit M. Bouteille, autrefois fort communes « dans le Dauphiné, grâce à la nourriture facile que leur « offraient les vastes forêts peuplées de gibier de toutes « sortes et aux retraites inaccessibles qu'elles trouvaient » dans les rochers escarpés, ont beaucoup diminué depuis « que la culture a envahi les montagnes. » Les coqs de bruyère et les gelinottes ont également diminué dans ces mêmes régions montagneuses. Nous avons eu déjà occasion de rappeler que la grande outarde et même la petite deviennent de plus en plus rares.

Digitized by Google

La diminution de ces espèces, comme celle des perdrix, s'explique suffisamment par l'augmentation du nombre des chasseurs, conséquence de l'accroissement de la population, et de la facilité presque illimitée avec laquelle on a pu se livrer à la chasse.

Ces mêmes causes ne suffisent peut-être pas à expliquer la diminution néanmoins avérée de certaines espèces des plus petits oiseaux. On s'accorde, en Lorraine, à reconnaître que le nombre des rouges-gorges est considérablement réduit depuis un quart de siècle. On croit aussi que les alouettes ne sont pas généralement aussi abondantes qu'autrefois.

Beaucoup de personnes attribuent ce résultat aux destructions causées par l'emploi illimité des lacets, des trébuchets et surtout des filets.

Pour que cette opinion fût entièrement fondée, il faudrait admettre que ces engins sont de nouvelle invention.

L'invention de la plupart des engins servant à la chasse des oiseaux remonte à des époques fort reculées. On voit sur des bas reliefs de l'ancienne Egypte des chasseurs prenant des oiseaux avec des filets (1). Virgile et Ovide rendent témoignage de l'emploi des rets, des lacets et de la glu (2). Un poëte contemporain d'Ovide, Gratius, dans un

(1) Voyez dans l'*Univers pittoresque*, partie de l'Egypte, par Champollion-Figeac, une gravure qui représente un filet qui nous paraît être le filet à double nappe : des oiseaux aquatiques du genre des oies ou canards, sont pris sous les nappes; d'autres voltigent au-dessus.

(2) *Tunc gruibus pedicas et retia ponere cervis.*

VIRGILE, Géorgiques, liv. I.

Hinc laqueis captare feras et fallere visco.

OVIDE, Métamorphoses.

Digitized by Google

traité en vers sur la chasse (1), expose la manière de faire les lacs et les halliers. Pierre de Crescens, dont l'ouvrage sur l'agriculture eut dans le moyen âge, à partir du XIIIe siècle, une si grande réputation (2), donne la description d'une dizaine d'espèces de rets ou filets à prendre les oiseaux; il mentionne la pantière sous son nom actuel, et fait connaître en détail et de la manière la plus exacte le filet à double nappe dont il se servait comme nous, avec le secours d'appelants placés entre les deux nappes. Il décrit encore les lacets en crin, ainsi que la manière de prendre à la glu les petits oiseaux et particulièrement les étourneaux.

Beaucoup de détails analogues se trouvent dans *Le livre du roi Modus* appartenant au XIVe siècle, et qui est le plus ancien livre de chasse que l'on ait écrit en français (3). Les dessins à miniature qui accompagnent les manuscrits contemporains de l'auteur, représentent le filet à double nappe, tel, à bien peu de chose près, qu'on le retrouve au XVIIe siècle dans le livre des *Ruses innocentes*, au XVIIIe dans les gravures de l'Encyclopédie, tel enfin qu'on peut le voir dans les lithographies jointes à ce volume.

On sait d'ailleurs que, sous l'ancienne législation, la chasse des oiseaux de passage n'était pas, comme celle des quadrupèdes, un privilége de caste ou de propriété, et que le paysan lui-même pouvait, en se servant exclusive-

(1) *Cynegeticon sive de venatione.*

(2) *Opus ruralium commodorum, libri duodecim*, traduit en français par ordre de Charles V, en 1373. — Voyez l'édition de 1486, publiée sous le titre de *Livre des prouffits champêtres et ruraux*, etc., liv. x, ch. 22.

(3) *Le livre du roi Modus et de la royne Racio.* Une nouvelle édition a été publiée en 1838, par M. Elzear Blaze.

Digitized by Google

ment des filets permis, se livrer à cette chasse sur ses terres ou sur celles d'autrui avec le consentement du propriétaire (1).

Si donc la chasse aux filets a pu devenir une des causes de la diminution du nombre des oiseaux, c'est seulement par suite de l'accroissement de la population qui a dû accroître le nombre des chasseurs.

D'autres circonstances ont exercé vraisemblablement une influence plus grande. Des parcs ont été détruits, des forêts entières ont été défrichées; des garrigues, bruyères, friches, se sont converties en cultures; les biens communaux ont été divisés et mis en valeur, et nombre de haies, buissons, réserves ont disparu. Beaucoup d'oiseaux ne trouvent à se nicher que dans les terres cultivées, et ils se jettent dans les prairies artificielles dont les récoltes hâtives et les coupes réitérées troublent les couvées, ou

(1) Ordonnance de 1601. — Art. 5. « Permettons de pouvoir tirer » ou faire tirer l'arquebuse sur les terres, eaux et marais, aux oi- » seaux de rivières, grues, oyes sauvages, bisets, ramiers et tout » autre gibier de passage non défendu; ensemble de faire tendre et » prendre avec les filets, panneaux et engins que nos ordonnances » permettent, les lapins, bécasses, pluviers et toute autre pareille es- » pèce de gibier, fors et excepté des lièvres, levrauts et perdrix.

Art. 9. « Faisons défenses à toutes personnes indifféremment de » faire ouvrer et exposer en vente, avoir et eux aider de tirasses, » tonnelles, traîneaux, bricolles de cordes et de fil d'archal, piccet et » pans de rets et collets... Pourront seulement être exposés en vente » toiles à grosses bêtes, poches et panneaux à prendre lapins et con- » nils, ailliers à cailles, nappes et filets à alouettes, grues et merles, » ramiers, bisets, bécasses, pluviers, sarcelles et autres oiseaux de » passage. »

Cette citation nous a paru mériter de trouver place ici; elle détermine à peu près comme nous-même l'avons fait, la distinction entre les filets qui peuvent être autorisés et ceux qui doivent être interdits.

Digitized by Google

même font disparaître le nid avant que la couvée ait eu le temps d'éclore. La propagation des prairies artificielles a contribué à la diminution des cailles beaucoup plus, sans nul doute, que les chasses qui ont pu en être faites sur les bords de la Méditerranée.

Les progrès de la culture préjudicient à la reproduction des oiseaux de plusieurs manières. Nous avons lu quelque part que la diminution du nombre des outardes dans la Champagne remonte particulièrement à une époque où certaines plantations considérables de sapins y ont été faites, résultat facile à concevoir lorsqu'on sait que ces oiseaux fréquentent exclusivement les plaines rases et entièrement découvertes.

Il n'est pas moins évident que là où des marais ont été desséchés, des étangs comblés, les bécassines et les canards deviennent beaucoup plus rares. S'ensuit-il que l'espèce des bécassines et des canards ait diminué? Ce que nous avons dit au sujet des divers oiseaux de passage nous semble avoir démontré que la plupart des espèces de passage qui se reproduisent dans les régions solitaires du Nord n'ont pas éprouvé de diminution appréciable. Un écrivain (1), déplorant la diminution du nombre des oiseaux, a dit que l'Ecosse n'entend déjà plus le chant du rossignol. Peut-être le rossignol n'a-t-il jamais affectionné l'Ecosse. M. Bouteille assure que dans certaines contrées peu boisées, telles que le Bugey, jusqu'à la hauteur de Nantua, les rossignols sont fort rares. Il ne s'ensuit pas que la France soit privée de rossignols comme le Bugey.

D'un autre côté, si la diminution de certaines espèces est incontestable, la diminution de quelques autres peut n'être qu'apparente. Partout en effet où la population s'est accrue depuis cinquante ans, il suffit qu'une espèce soit

(1) *Maison rustique du* XIXe *siècle*, t. I, p. 553.

Digitized by Google

demeurée stationnaire pour qu'on la croie plus rare, et peut-être la diminution des rouges-gorges, dont on se plaint en Lorraine, tient-elle uniquement à la multiplication des consommateurs.

Cherchons maintenant à déterminer quels peuvent être les services que les oiseaux sont aptes à rendre à l'économie rurale ou forestière.

Depuis un grand nombres d'années, les chenilles ont fait de grands ravages dans la végétation. Les remèdes contre ce mal ont été nuls dans la plupart des cas, insuffisants dans les autres. De ce que certains oiseaux détruisent des chenilles, on a induit que, s'il existait un plus grand nombre de ces oiseaux, la multiplication des chenilles cesserait d'avoir lieu dans la même proportion. Cette croyance est vraie au fond; mais il s'y mêle, comme à l'égard de tous les maux dont le remède direct n'est pas connu, quelque nuance de superstition que nous voulons d'abord mettre à l'écart.

Il est bien vrai qu'on a vu dans ces dernières années, quelques espèces jusqu'alors inconnues se naturaliser, en quelque sorte, spontanément dans un pays. Nous citerons entr'autres celle du puceron lanigère si funeste aux pommiers qui, après s'être montré dans les départements de la Manche et du Calvados, a envahi finalement toute la Normandie. De toutes parts, on s'est formé l'opinion que les insectes causent de notre temps plus de ravages qu'autrefois. Or, il n'est pas besoin de faire de longues recherches pour acquérir la conviction qu'à des époques où l'on n'avait aucunement remarqué de diminution dans le nombre des oiseaux, on se plaignait de l'abondance des insectes aussi vivement qu'aujourd'hui.

« Les chenilles, disait la Poix de Freminville, en

Digitized by Google

» 1775 (1), ont, depuis nombre d'années, fait des dégâts » étonnants, en mangeant les feuilles et les boutons de » tous les arbres fruitiers, buissons, bois et forêts, ce » qui a fait des pertes immenses. »

Le Parlement de Paris avait rendu, le 4 février 1732, un arrêt contenant pour la destruction des chenilles, des prescriptions que la loi du 26 ventôse an 4, encore en vigueur, n'a fait que reproduire à peu près textuellement. Suivant le préambule de cet arrêt, « la quantité des che- » nilles qui avaient dépouillé, l'année précédente, presque » tous les arbres de leurs feuilles et qui avaient aussi en- » dommagé les fruits, faisait craindre dans plusieurs » provinces une perte nouvelle plus considérable par le » nombre de toiles ou bourses dans lesquelles les œufs de » ces insectes étaient renfermés : ces toiles paraissaient » sur les arbres, haies ou buissons, dans une quantité si » supérieure à celle de l'année précédente, que tout le » monde convenait qu'on n'en avait jamais vu une si grande » abondance; ce qui paraissait causer beaucoup d'inquié- » tudes dans différentes provinces par rapport aux fruits » de la terre..... » — Le fléau se renouvela; car six ans après, le lieutenant-général de police au Châtelet rendant, le 16 mai 1738, un jugement de condamnation contre plusieurs habitants de la banlieue de Paris qui avaient négligé d'écheniller, disait que la plupart des arbres et des haies étaient couverts de nids de chenilles.

Les insectes ne causent nulle part autant de ravages que dans les forêts et particulièrement dans celles d'arbres résineux. On lit dans la *Description du genre pin*, par A.-B. Lambert, que des forêts de pins de près de dix lieues de longueur ont été totalement détruites par la larve de la

(1) *Dictionnaire ou Traité de la Police générale*, in-8°.

Digitized by Google

phalœna monacha de Linné. Suivant Latreille (1), ce sont principalement les insectes appelés bostriches que l'on doit redouter pour ces sortes de forêts. Ils s'attaquent aux bois de pins et de sapins rouges, jamais aux arbres à feuilles rondes. Pendant l'hiver, ils séjournent dans l'intérieur des écorces et pénètrent dans le bois en le rongeant. Chaque femelle pond soixante à quatre-vingts œufs; de chaque œuf il sort une larve en forme de ver qui, partant de sa niche, s'avance en serpentant et construit une galerie; puis la larve se change en nymphe; enfin le bostriche devenu insecte parfait dévore tout ce qui est encore resté entre le bois et la partie dure de l'écorce intérieure et se perce une issue au jour. On assure qu'il peut se rencontrer dans un seul arbre jusqu'à 80,000 larves de cette espèce. Latreille rapporte des témoignages desquels il résulte que pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles, des forêts entières en Allemagne ont été dévorées par ce genre d'insectes. Vers 1780, ce fléau se manifesta dans les forêts du Hartz : trois ans après, on comptait dans ce seul pays plus d'un million et demi de troncs de sapins absolument séchés sur pied. Le ravage recommença en 1790; vers 1796, il n'avait épargné qu'un bien petit nombre des lieux anciennement riches de sapins. Baudrillart rapporte (2) qu'en 1810, la forêt de Tannesbuch, située dans le département de la Roër, peuplée de pins sauvages et d'une contenance de près de 200 hectares, fut entièrement dévorée par des bostriches; un décret de 1813 prescrivit d'abattre entièrement cette forêt, d'enlever les bruyères, de brûler les racines, écorces, menues branches, ramilles, bois gisants, mousses et feuilles, et enfin de repeupler la forêt

(1) *Histoire des Insectes* faisant suite à l'*Histoire naturelle* de Buffon, édition de Sonnini.

(2) *Dictionnaire des Forêts*, article *Insectes*.

Digitized by Google

en toutes autres essences que celles des arbres résineux.

On aurait peine à soutenir avec quelque vraisemblance que les oiseaux auraient pu prévenir ou empêcher ces immenses dévastations.

La multiplication presque incroyable des insectes dans certaines années et leur anéantissement tiennent principalement à un concours de circonstances atmosphériques qui ne se reproduit qu'à des intervalles plus ou moins éloignés. Si le printemps a commencé sous l'influence d'une température douce qui ait fait sortir les chrysalides et les larves de leurs retraites et les insectes de leurs coques, une pluie froide survenant tout à coup et surprenant ces insectes dans leur état de faiblesse en fera disparaître, pour ainsi dire, l'espèce pour le reste de l'année : les larves des bostriches périssent par millions lorsqu'une température défavorable les surprend dans leur état de nymphes, parce qu'alors elles sont très-sensibles aux froids rigoureux. Lorsque, au contraire, la température favorise pendant plusieurs mois sans interruption la reproduction des insectes, le nombre en devient tel que pour détruire ceux d'une province, il ne suffirait pas de tous les oiseaux d'un empire. C'est un fait qui se retrouve dans l'histoire de toutes les espèces d'insectes, qu'en certaines années ils multiplient à l'excès, et que l'année suivante ils sont réduits au nombre ordinaire.

Il nous reste à déterminer dans quelle proportion réelle la destruction des insectes peut être due aux oiseaux.

La nourriture que chaque espèce d'animaux recherche est naturellement en rapport avec les besoins de son organisation. Or, chez les oiseaux, ainsi que Buffon l'a fait observer, le sens du goût est presque nul ou du moins fort inférieur à celui des quadrupèdes, au point qu'ils ne jugent guère des saveurs et qu'ils sont assez indifférents sur le

Digitized by Google

choix. De là vient que la plupart ont, indépendamment de leur nourriture habituelle, des ressources accessoires d'alimentation qui sont différentes selon les temps et selon les lieux.

Les espèces omnivores offrent l'exemple le plus remarquable de cette aptitude pour ainsi dire indéterminée de l'appétit des oiseaux.

Les espèces carnivores font principalement leur nourriture de mammifères et de poissons; mais, parmi ces espèces, celles de petite taille y joignent des insectes.

Les granivores, de même que les insectivores, ne sont pas astreints d'une manière absolue à un seul genre d'aliments; ils en changent selon les saisons. Pour les fringilles, telles que pinsons, linottes, bouvreuils, les semences farineuses sont, en automne et en hiver, la base de la nourriture. Au printemps, les linottes s'attaquent aux boutons des tilleuls et des peupliers, les bouvreuils se jettent sur les bourgeons des pruniers et il n'est aucun des oiseaux granivores qui ne prenne un grand nombre d'insectes, surtout dans l'époque de la reproduction.

Les fauvettes, les rouges-gorges, après avoir, pendant la belle saison, recherché exclusivement les vermisseaux et les insectes, se mettent, dans l'automne, à manger aussi des fruits de ronces, des raisins dans les vignes et des alises dans les bois. Les grives et les merles qui, dans le printemps sont grands mangeurs d'insectes, deviennent en automne avides de toutes espèces de baies et grands ravageurs de raisins.

Chez tous les animaux, la nature des appétits comme la direction des instincts se révèle par des caractères extérieurs : chez les oiseaux la conformation du bec est le plus important de ces caractères.

Digitized by Google

« Le bec, dit Buffon (1), est l'organe principal des » oiseaux et duquel dépend l'exercice de leur force, de » leur industrie et de la plupart de leurs facultés; le bec » qui est à la fois pour eux la bouche et la main, l'arme » pour attaquer, l'instrument pour saisir, doit par con- » séquent, être la partie de leur corps dont la conforma- » tion influe le plus sur leur instinct, et décide la néces- » sité de la plupart de leurs habitudes. »

Chez les rapaces, un bec crochu et quelquefois denté, retient et déchire la proie que des ongles robustes ont saisie. Le bec du corbeau fort, droit et terminé par une pointe en forme de coin, tenaille et déchire en lambeaux les chairs putréfiées, ou retourne et laboure la terre à la manière d'un soc.

Le bec de la cigogne très-long et droit est fait pour saisir les reptiles; celui du héron, long, finement dentelé, tranchant par les bords, retient le poisson en laissant une empreinte sur le poli de ses écailles; celui de l'huitrier, allongé, robuste, taillé en ciseaux par les côtés, ouvre les coquillages bivalves et en extrait le poisson; celui des canards, large, épais, aplati, sillonné régulièrement sur ses bords, ramasse avec une égale facilité les vermisseaux et les petits poissons.

Les autres échassiers, tels que courlis, barges, chevaliers, bécasseaux, bécasses, dont le bec n'est ni assez fort, ni assez tranchant pour s'emparer des poissons et des reptiles, ont pour nourriture des vers et des petits mollusques : leur bec long, grêle, flexible, et dont l'extrémité quelquefois amollie semble pourvue de sensibilité, est destiné à fouiller dans les terres molles, les vases et les limons.

La forme du bec n'est pas moins caractéristique dans les espèces seminivores et granivores. On comprend que

(1) Article du Macareux.

Digitized by Google

chez le bec-croisé des pins, deux mandibules croisées l'une sur l'autre et terminées par des pointes recourbées, sont des ciseaux excellents pour enlever l'écorce écailleuse des pommes des pins et en extraire la semence.

Le gros-bec, le bouvreuil munis d'un bec robuste, comprimé à la pointe et bombé sur les côtés, ne sont pas embarrassés pour ouvrir le fruit de l'alisier ou du cerisier, et s'emparer de l'amande en rejetant l'enveloppe. Le bec tranchant du pinson dépouille aisément de son péricarpe la graine du chènevis ou de l'avoine; le bec conique des bruants, le bec cylindrique un peu arqué des alouettes sont très-propres à recueillir les semences.

Parmi les insectivores, la variété des moyens n'est pas moins bien appropriée aux résultats.

Chez le torcol, c'est la langue et non le bec qui recueille la nourriture. Cette langue enduite d'une salive gluante et mielleuse, étalée comme un ver de terre le long d'un sillon, sur la branche d'un arbre, au bord d'une fourmilière est retirée bientôt chargée de fourmis.

Le pic, destiné à vivre principalement d'insectes, est cependant pourvu d'un bec très-long et dur dont les mandibules se terminant chacune en pointe par l'extrémité et taillées par les côtés en biseau, font le double office d'un coin très-fort et d'un ciseau tranchant. Le pic, en frappant à coups redoublés sur l'écorce des arbres, non-seulement fait remuer ou sortir les insectes cachés, mais il agrandit l'ouverture étroite du trou dans lequel l'insecte se forme, puis sa langue longue et visqueuse comme celle du torcol, armée d'un pointe solide qu'accompagnent de petites épines recourbées en arrière, va se darder profondément comme un harpon vers la larve et la retire empalée ou engluée.

Les autres insectivores sont pourvus très-différemment.

Digitized by Google

Les fauvettes qui recueillent les mouches et les vermisseaux en sautillant de branche en branche, les rouges-gorges, les rossignols ont le bec fin, grêle, en alène droite ou quelquefois un peu fléchie.

Quant aux hirondelles, aux martinets et aux engoulevents, leur bec court, mince, plat et sans force est, pour ainsi dire, impropre à rien saisir. Mais ce bec fendu jusque près des yeux demeure ouvert pendant qu'ils volent et leur proie ailée s'y engloutit sans que la rapidité de leur vol en soit ralentie.

Rien n'est plus incontestable que l'efficacité des oiseaux purement insectivores pour délivrer l'homme des persécutions des insectes. Nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler Buffon lui-même : « Sans le secours de ces » oiseaux, dit-il, l'homme ferait de vains efforts pour » écarter les tourbillons d'insectes volants dont il serait » assailli; comme la quantité en est innombrable et leur » pullulation très-prompte, ils envahiraient notre domaine, » ils rempliraient l'air et dévasteraient la terre, si les » oiseaux n'établissaient pas l'équilibre de la nature vi- » vante en détruisant ce qu'elle produit de trop. La plus » grande incommodité des climats chauds est celle du » tourment continuel qu'y causent les insectes; l'homme » et les animaux ne peuvent s'en défendre: ils les attaquent » par leurs piqûres, ils s'opposent aux progrès de la cul- » ture des terres dont ils dévorent toutes les productions » utiles; ils infectent de leurs excréments ou de leurs œufs » toutes les denrées que l'on veut conserver. Ainsi les oi- » seaux bienfaisants qui détruisent les insectes ne sont » pas assez nombreux dans les climats chauds où néan- » moins les espèces sont très-multipliées. Et, dans nos pays » tempérés, pourquoi sommes-nous plus tourmentés des » mouches au commencement de l'automne qu'au milieu

Digitized by Google

» de l'été ? Pourquoi voit-on, dans les beaux jours d'oc-
» tobre, l'air rempli de myriades de moucherons ? C'est
» parce que tous les oiseaux insectivores, tels que les hi-
» rondelles, les rossignols, les fauvettes, les gobes-mou-
» ches, etc., sont partis..... Ce petit temps, pendant
» lequel ils abandonnent trop tôt notre climat, suffit pour
» que les insectes nous incommodent par leur multitude
» plus qu'en aucune autre saison. »

Les espèces qui peuvent être utiles aux récoltes et aux fruits de la terre offrent beaucoup de variétés.

Il n'en est pas qui rendent, selon nous, plus de services que les grimpereaux, les pics, les mésanges qu'on voit grimper le long des arbres, à la recherche des insectes qui y sont attachés. Beaucoup d'insectes à étuis écailleux, les capricornes, les cerfs-volants, les priones et cerambyx, surtout la chenille de la phalène, appelée *cossus* ou perce-bois, pratiquent dans l'écorce ou dans la substance même des arbres des cavités fistuleuses où l'eau séjourne et pourrissant les fibres, occasionne ces plaies qui rendent le plus bel arbre défectueux. Si les oiseaux ne peuvent détruire qu'en faible partie certains insectes qui, comme les bostriches, se multiplient, dans quelques circonstances, presque à l'infini, ils sont certainement d'une grande efficacité pour la destruction des espèces que nous venons de citer et dont la production n'est pas, à beaucoup près, aussi féconde.

Nous lisons dans *Recueil de la Décade philosophique* (1), qu'en 1798 les forêts de la Saxe et du Brandebourg furent attaquées d'une mortalité générale par suite de la multiplication extraordinaire d'un lépidoptère qui rongeait la substance intérieure des arbres. Les naturalistes et forestiers experts attribuèrent cette multiplication à la

(1) An IX, 3e trimestre.

Digitized by Google

disparition totale de quelques espèces de pics et de mésanges que, depuis quelques années, les chasseurs ne voyaient plus dans les forêts.

Dans le département du Var où les oliviers se trouvent, depuis un certain nombre d'années, dans un déplorable état, le Conseil général exprimait, l'année dernière, l'opinion qu'on ne parviendrait à délivrer ces arbres précieux des insectes qui les rongent, qu'en interdisant la chasse aux petits oiseaux. En effet, parmi les vingt espèces d'insectes qui s'acharnent contre l'olivier, le plus terrible de ces ennemis est une petite chenille qui cause la chute des olives avant leur maturité. Elle s'introduit dans leur noyau, ronge l'amande et en sort vers la fin d'août par une ouverture pratiquée près du pédicule, puis elle se laisse glisser à terre au moyen d'un fil. C'est pendant qu'elle est suspendue à ce fil que les oiseaux la saisissent.

Il est un moyen que les laboureurs emploient pour purger les terres des larves qui les infestent : ils les retournent par un labour en automne avant les gelées ou en hiver pendant les dégels, moments pendant lesquels le froid n'oblige pas ces larves à s'enfoncer profondément dans la terre. Les corneilles, les bergeronnettes, les lavandières, les traquets viennent se précipiter avec avidité sur cette proie au fur et à mesure qu'elle est mise à découvert par la charrue.

On ne peut pas recourir au même expédient pour les semis et les plantations des pépinières ou des bois dont les larves des tipules mettent à nu les racines : ce sont les hirondelles qui, saisissant en l'air l'insecte parfait, préviennent les destructions que la la larve pourrait faire.

Lorsque des bandes de pluviers et de vanneaux sont venues s'abattre dans un champ de blés verts, ou des bandes de litornes dans une prairie humide à la suite d'une pluie,

Digitized by Google

il y reste peu de ces limaces si funestes aux jeunes plantes et même aux fruits ou de ces vers de terre qui bouleversent par leurs galeries souterraines les semis des plantes délicates. Les étourneaux et les bergeronnettes courant à la suite des troupeaux, les délivrent des taons, des asiles, des stomoxes, des mouches et autres insectes qui les tourmentent. Pendant que les oiseaux de proie nocturnes détruisent la courtillère, cet insecte le plus grand de nos contrées qui, formant des sillons entre deux terres, coupe les racines des végétaux; on voit les petits oiseaux à bec pointu enlever les pucerons et les punaises qui sucent les végétaux et les font languir, les chenilles qui percent et dévorent les boutons des arbres commençant à grossir ou dévastent nos légumes, les criocères et gribouris qui dépouillent de leurs feuilles les arbres et les plantes, le charençon qui infeste le blé, les pois, les lentilles et les diverses substances légumineuses. Les mésanges s'emparent des œufs d'insectes disposés autour des petites branches d'arbres en forme d'anneaux et de spirales; les chardonnerets déchirent les nids de la chenille commune et de la livrée si redoutée des cultivateurs.

Le roitelet lui-même si petit détruit beaucoup de menus insectes et de vermisseaux, soit qu'il les attrappe volants dans l'été, soit que dans l'hiver il les saisisse dans les gerçures des écorces, engourdis ou à demi-morts.

Le rossignol, le rouge-gorge, le pinson et le verdier sont de redoutables ennemis des chenilles. Mais peut-être faut-il placer en tête de ces ennemis le moineau vorace, qui, dans les premiers jours du printemps, lorsqu'il ne trouve ni fruits ni graines pour se nourrir, et qu'il a besoin d'élever sa famille, se livre à l'extermination des papillons, moucherons, vers et chenilles.

Il est reconnu que beaucoup d'oiseaux granivores ne

Digitized by Google

peuvent vivre que d'insectes dans les premiers temps de leur existence; les jeunes cailles, les jeunes perdrix, les jeunes faisans ne pourraient en être privés sans périr.

Quand le bouvreuil, la mésange, le pinson, épluchent sur les arbres le bouton à fruit et le calice des fleurs, c'est un dommage et un acte de destruction qu'ils semblent commettre. Cependant ils ne dévorent pas les bourgeons. Ce qu'ils y cherchent, n'est-ce pas plutôt l'insecte qui bientôt grandissant aurait fait tomber le fruit avant sa maturité?

Quelque avérés que soient la plupart de ces faits, bon nombre de circonstances pourront encore laisser des doutes dans l'esprit de l'observateur attentif.

Il est bien peu d'animaux qu'on puisse détruire avec la certitude entière qu'ils ne sont pas les destructeurs utiles d'animaux plus nuisibles qu'eux.

Certains oiseaux purgent la terre des reptiles; mais certains reptiles, tels que les lézards et les grenouilles, dévorent des chenilles et diverses chrysalides.

Le guêpier détruit les guêpes, fort nuisibles aux raisins et aux fruits fondants, qu'elles livrent à l'invasion des mouches et des divers insectes; mais les guêpes détruisent beaucoup de jeunes chenilles, qu'elles emportent dans leur nid pour en faire la pâture de leurs larves.

Parmi les mouches que les oiseaux dévorent, quelques-unes détruisent les insectes nuisibles aux bois.

Les grosses chenilles n'ont pas d'ennemis plus acharnés ni plus redoutables que les punaises des bois et des jardins, qui les sucent et les dévorent; ces punaises deviennent la proie de divers oiseaux.

Les existences ont été distribuées dans la nature de manière qu'elles se fissent équilibre par les obstacles qu'elles apportent réciproquement à leur multiplication,

Digitized by Google

qui serait, en quelque sorte, illimitée pour chacune des classes d'êtres, si elle demeurait isolée.

L'homme, sans détruire cet équilibre, cherche à en modifier les conditions de manière à comprimer les puissances extérieures qu'il redoute et à favoriser l'action de celles qui lui sont soumises. Parmi les espèces animales, il cherche à détruire les unes et il s'étudie à multiplier les autres. Mais la nature lui a imposé des limites qu'il ne saurait dépasser sans inconvénient pour lui-même.

C'est ainsi que les espèces d'oiseaux qui lui servent d'auxiliaires contre les insectes, si elles se multipliaient à l'infini, lui deviendraient plus redoutables que les insectes eux-mêmes. Au reste, la destruction absolue des insectes par les oiseaux, comme la multiplication illimitée des oiseaux, sont deux résultats également impossibles. Les insectes étant totalement détruits, nombre d'espèces d'oiseaux, privées de nourriture, disparaîtraient. S'il est bon qu'il existe des oiseaux pour détruire des insectes, il est indispensable qu'il existe des insectes pour nourrir les oiseaux.

Le problème, dans un grand nombre de circonstances, consiste dans une comparaison à faire entre un mal présent, connu, déterminé, et un avantage futur, éventuel, et qu'on ne saurait déterminer avec exactitude.

Un agronome anglais, Bradley, a prétendu, d'après des observations qui lui étaient personnelles, que, dans le temps des couvées, un couple de moineaux détruit environ 40 chenilles par heure et 420 par jour. Ce calcul étant admis, il reste à éclaircir un point nécessairement obscur, qui est de savoir si cette destruction de chenilles compense les dégâts que ce couple de moineaux et sa famille exerceront sur les fruits mûrs et dans les moissons.

Il est également mal aisé de décider si les larves de

Digitized by Google

hannetons recueillies en automne par les corneilles causeraient dans les racines des plantes, ou plus tard les hannetons eux-mêmes dans les forêts dont ils dévoreraient les feuilles, plus ou moins de dommages que les corneilles n'en causent dans les semailles, en déterrant, même sans les dévorer, les graines de pois, de haricots, de vesce ou de blé; si la quantité d'insectes détruits au printemps par les grives, merles et étourneaux peut balancer la quantité de raisins et d'olives qu'ils dévorent en automne; si les alouettes, en détruisant les insectes ou les semences de plantes agrestes qui étouffent nos blés et infestent nos potagers de leurs produits inutiles ou nuisibles, rendent plus de services qu'elles ne commettent de dégâts en dévorant les bonnes graines dans le temps de la moisson, en détruisant les blés verts, en arrachant dans les terres ensemencées les graines dont la racine est encore frêle et peu pivotante.

Les jugements que l'on peut porter au sujet des qualités utiles ou nuisibles des oiseaux se diversifient selon les temps et selon les lieux, et il nous a semblé que l'on était plus préoccupé dans le nord de la France des services que rendent les espèces insectivores, dans le midi des dommages que causent les espèces granivores et frugivores.

Pour établir les bases des mesures administratives qui pourront concerner les oiseaux, nous émettrons le vœu que, dans les diverses régions de la France, on s'occupe à reconnaître et à constater quelles sont les manières de vivre des différentes espèces selon les lieux, les cultures et les saisons. Ces recherches pourraient être utilement recommandées aux sociétés d'agriculture, dont la plupart des membres sont bien placés pour observer.

Dans l'espoir de faciliter l'étude de cette question, nous

Digitized by Google

avons composé, d'après les ornithologistes français, le tableau placé ci-dessous, indiquant pour chaque oiseau les êtres ou les productions dont il se nourrit. Sans nous préoccuper des classifications scientifiques, nous avons groupé les espèces de la manière qui nous a paru la plus conforme à notre dessein. Cette division des oiseaux, tirée de leur manière de vivre ou de la différence de leur nourriture, n'a été admise que secondairement dans les systèmes de classification. Buffon a fait voir qu'elle pèche nécessairement, comme trop exclusive, et nous n'ignorons pas que beaucoup d'objections peuvent s'adresser dans les détails à l'application que nous en avons faite. C'était néanmoins le seul mode d'énumération qui pût convenir à l'objet que nous nous proposions, et ce tableau n'est, à nos propres yeux, qu'un essai pouvant servir de point de départ à des observations locales.

OMNIVORES.

Corbeau noir.	Toute nourriture; animaux vivants, tels que jeunes lièvres, lapereaux, petites perdrix; jeunes faisans, jeunes poules, jeunes canards, souris, taupes, œufs de toute espèce, chairs plus ou moins corrompues, insectes, poissons, fruits murs ou pourris, plantes, vers et grains.
Corneille noire.	Voirie, insectes, vers, limaçons, escarbots, œufs d'oiseaux et même petits oiseaux, grains, fruits, noix, mulots, charogne; attaque les levrauts et les lapereaux.
Corneille mantelée.	Grains, insectes, larves, limaçons, grenouilles, poissons, jeune gibier, fruits.
Corbeau freux.	Vers, larves d'insectes, semences, petites racines, campagnols, souris, chenilles, hannetons.
Pie.	Toute nourriture; charogne, vers, limaçons, insectes et larves, œufs et jeunes oiseaux, souris, mulots et même jeunes lapereaux, baies et boutons d'arbres, semences de légumes, pois, fèves.
Geai.	Glands, cerises, sorbes, groseilles, pois, fèves, raisins, noisettes, œufs de merles, de grives, de perdrix, de faisans et de cailles, jeunes oiseaux et même perdreaux.
Pie-grièche.	Gros insectes, sauterelles, hannetons, grillons; œufs de merles, de grives, etc., petits oiseaux; petits quadrupèdes, souris, mulots, musaraignes, taupes, lézards, baies.

Digitized by Google

CARNIVORES.

VAUTOUR.	Animaux morts, charognes, débris putréfiés : attaque quelquefois les jeunes agneaux et les jeunes chèvres.
GYPAÈTE.	Chamois, bouquetins, jeunes cerfs, agneaux, moutons, veaux; lapins; oies, poules; attaque les grands animaux et les enfants isolés.
FAUCON PÉLERIN.	Pigeons, poules, canards, jeunes oies, poules d'eau, petits oiseaux de plaines ou de bois.
HOBEREAU.	Grand destructeur d'alouettes, cailles, merles, bruants et gros-becs : grenouilles, mulots, sauterelles, criquets.
EMÉRILLON.	Alouettes, cailles, petits oiseaux, sauterelles, insectes.
CRESSERELLE.	Souris, mulots, campagnols, lézards, petits oiseaux.
AIGLE ROYAL.	Jeunes bêtes fauves, daims, chamois, renards, écureuils, chevreaux, lièvres, oies sauvages, canards, grands oiseaux.
JEAN-LE-BLANC.	Levrauts, lapins, rats, lézards, mulots, grenouilles; enlève en hiver les volailles et oiseaux de basse-cour.
BALBUSARD.	Gros poissons, surtout les truites, oiseaux aquatiques.
PYGARGUE.	Lièvres, chevreuils, cerfs, daims, gros poissons, oies et canards.
AUTOUR.	Levrauts, lapins, perdrix, écureuils, taupes, mulots, souris; fait quelquefois grand carnage de pigeons, jeunes oies et poules.
EPERVIER.	Grand destructeur de petits oiseaux granivores et même de pigeons, cailles, grives; enlève les appeaux jusque dans les filets des oiseleurs; taupes, souris, lézards, limaçons, insectes.
MILAN.	Mulots, taupes, rats, souris, lézards, grenouilles, poissons, oisillons; poursuit les jeunes poussins et les jeunes lièvres.
BUSE.	Détruit beaucoup de gibier, levrauts, lapereaux, perdrix, cailles; fait quelquefois grand dégât de poules et de canards dans les métairies; mulots, grenouilles, lézards.
BUSARD.	En été, oiseaux aquatiques, jeunes poules d'eau, râles, bécassines, canards; au printemps et en automne, cailles, perdrix, alouettes, grenouilles, poissons morts, lézards, mulots, rats, taupes.
CHOUETTE.	Petits mammifères rongeurs, rats, souris, taupes, musaraignes, campagnols, chauves-souris, petits oiseaux, sauterelles, grillons.
GRAND-DUC, CHAT-HUANT.	Détruit beaucoup de gibier, jeunes faons de cerf et de chevreuil, levrauts, lapereaux, perdrix, taupes, mulots, musaraignes, chauves-souris, lézards, serpents, grenouilles, crapauds, scarabées.
HIBOU.	Petits rongeurs, souris, mulots, taupes, campagnols, reptiles, petits oiseaux, cigales, grillons, phalènes et autres insectes crépusculaires.

Digitized by Google

REPTILIVORES.

CIGOGNE.	Grenouilles, lézards, couleuvres, serpents, poissons, vers, petits mammifères, jeunes oiseaux, insectes.
GRUE.	Petits reptiles, grenouilles, petits poissons, insectes, hélices, graines, herbes.
HÉRON.	Poissons, anguilles, grenouilles, frai de grenouilles, rainettes, lézards, sangsues, coquillages, insectes fluviatiles, vers, rats d'eau.

PISCIVORES.

FLAMANT.	Coquillages bivalves, frai de poisson, insectes.
HUITRIER.	Coquillages bivalves, crabes, étoiles de mer, insectes marins, vers.
BIHOREAU.	Petits poissons, grenouilles, limaçons, grillons, insectes.
HARLE.	Toutes espèces de poissons en grandes quantités, reptiles amphibies, insectes aquatiques.
CORMORAN.	Poissons en grandes quantités, surtout les anguilles.
HIRONDELLE DE MER.	Poissons vivants ou morts, insectes d'eau, frai, vers marins, phalènes et autres papillons crépusculaires.
MOUETTE.	Poissons vivants ou morts, frai, vers, insectes marins, coquillages bivalves, charognes.
STERCORAIRE.	Poissons, cadavres de cétacés, vers, mollusques, œufs d'oiseaux, charognes.
PÉTREL.	Poulpes, mollusques, poissons, chair de morse et de cétacés pourris, vers, insectes.
MACAREUX.	Langoustes, crevettes, étoiles et araignées de mer, coquillages, insectes, végétaux.
PLONGEON.	Poissons de mer, harengs, petits merlans, frai d'esturgeons et de congres, chevrettes, insectes, végétaux marins, vers.
GRÈBE.	Petits poissons, frai, coléoptères aquatiques, vers, algues et autres herbes aquatiques.
MARTIN-PÊCHEUR.	Petits poissons, frai, insectes aquatiques, vers, sangsues, limaçons, abeilles.
CYGNE SAUVAGE.	Poissons, surtout les anguilles, grenouilles, sangsues, limaçons d'eau, herbes.
CANARD SAUVAGE, SARCELLE.	Petits poissons, frai, coquillages, vers, vermisseaux, mollusques, limaçons, grenouilles, plantes aquatiques, cresson, cerfeuil sauvage, graines de joncs, lentilles d'eau.

VERMIVORES.

COURLIS.	Vers, insectes terrestres, menus coquillages, limaçons.
ŒDICNÈME CRIARD.	Lombrics, limaçons, vermisseaux, jeunes grenouilles, sauterelles, lézards, mulots, campagnols.
BÉCASSE.	Vers, limaçons, petits scarabées.
BÉCASSINE.	Vers, limaçons, petits scarabées, petits coquillages.
PLUVIER.	Vers de terre, limaçons, insectes d'eau, vermisseaux, larves, plantes herbacées.

Digitized by Google

VANNEAU.	Vers de terre, vermisseaux, limaçons, araignées, insectes divers, plantes aquatiques tendres.
TOURNEPIERRE.	Insectes, vers, petits coquillages bivalves.
AVOCETTE.	Vers, vermisseaux, très-petits insectes, crustacés, frai de poisson.
ECHASSE.	Frai de grenouilles, vers, vermisseaux, petits insectes aquatiques, mouches, cousins.
BÉCASSEAU.	Vers, petits insectes, frai de poisson, scarabées aquatiques, menus coquillages bivalves.
COMBATTANT.	Vers, insectes, limaces.
CHEVALIER.	Vers, vermisseaux, petits insectes mous, frai, coquillages fluviatiles, mouches.
BARGE.	Petits mollusques, insectes, larves, vers, frai.
RALE D'EAU.	Vers, insectes, limaçons, végétaux aquatiques.
MAROUETTE.	Insectes, petits limaçons, végétaux aquatiques, semences.
POULE D'EAU.	Insectes, vers, semences, végétaux, feuilles de plantes aquatiques.
RALE DE GENÊT.	Sauterelles, scarabées, vers, menues semences, herbes.
FOULQUE.	Insectes aquatiques, plantes, graines, végétaux aquatiques, sangsues.

HERBIVORES-FRUGIVORES.

OIE SAUVAGE.	Semences en herbes, pousses de blés verts, de colzas, trèfle, vesce, chicorée, herbes tendres en général, végétaux aquatiques, petits poissons, vers, insectes.
OUTARDE.	Herbes, verdure, grains, choux, carottes, insectes, vers, limaçons : en temps de neige, écorce des arbres.
COQ DE BRUYÈRE.	Bourgeons et boutons de hêtre, de bouleau, de sapin; accessoirement graines telles que sarrazin ou vesce et insectes.
GÉLINOTTE.	En hiver, sommités de pins, de sapins, bourgeons de divers arbustes alpestres et préférablement baies, sorbiers, ronces, myrtilles.

GRANIVORES.

ALOUETTE.	Semences, graines huileuses, graines d'herbes, avoine, millet, jeunes pousses d'herbes, insectes, larves, sauterelles.
MÉSANGE.	Semences oléagineuses, de chanvre, de tournesol, de chardon, graines résineuses, noix, amandes tendres; insectes, larves d'insectes, œufs de lépidoptères, petites chenilles rases, punaises des bois, araignées, petits hannetons; pince les bourgeons des arbres fruitiers.
BRUANT, ORTOLAN, PROYER, ZIZI.	Graines farineuses, millet, chènevis, surtout l'avoine, insectes, chenilles.
BEC-CROISÉ.	Semences du pin, de l'aulne et du cormier, noyaux de fruits, bourgeons d'arbres; lacère les fruits des pommiers et des poiriers pour en extraire les pépins.

Digitized by Google

BOUVREUIL.	Plusieurs sortes de baies et de graines, bourgeons du bouleau, de l'aulne, du tremble, du chêne, du marsaule ; boutons d'arbres fruitiers.
GROS-BEC.	Fruits et semences d'arbres sauvages ; graines de sapin, de pin, de hêtre ; semences de charme, de platane ; amandes de cerises, de noisettes, d'alizes ; ébourgeonne les arbres à fruits : pour les jeunes, beaucoup d'insectes et de chrysalides.
VÉRDIER.	Différentes graines, chènevis ; en hiver, baies de genièvre, insectes, chenilles, fourmis, sauterelles ; pince les bourgeons des arbres, entr'autres ceux du marsaule.
MOINEAU.	Semences, froment, fruits mous et de primeur, cerises, raisins, groseilles, jeune salade, chenilles, sauterelles, vers, scarabées, abeilles de ruches.
FRIQUET.	Graines, froment, surtout le millet, baies et fruits mous, beaucoup d'insectes et de chenilles.
PINSON.	Petites graines d'épine blanche, de pavot, de bardane, de plantain, de rosier, surtout faines, navette, chènevis, mil, panic, avoine ; pour les jeunes, chenilles et insectes.
PINSON D'ARDENNES.	Diverses graines, surtout des faines ; se plaît à attaquer les bourgeons des arbres fruitiers.
LINOTTE.	Divers petits grains, lin, ramberge, alpist, millet, rabette, orge ; ébourgeonne les tilleuls, les peupliers et les chênes.
TARIN.	Semences de chanvre, d'aulne, de houblon, de sapin, d'orme, de ronce, de chardon, de seneçon ; pince les fleurs des pommiers et des arbres fruitiers.
CHARDONNERET.	Semences de chardon, graines de chicorée sauvage, de mouron, de seneçon, de millet.
RAMIER.	Graines, semences, noix du hêtre, glands des grands chênes, jeunes pousses des plantes.
BISET.	Grains de toute espèce, graines d'arbres résineux, glands, faines, baies ; en temps de neige, feuilles de choux.
TOURTERELLE.	Toutes sortes de graines et de semences, chènevis, blé noir, colza, surtout la graine de ramberge.
FAISAN.	Graines, semences, baies, bourgeons, gros insectes, limaçons, vers.
PERDRIX.	Graines de toutes espèces de plantes, surtout blé, sarrazin, millet, orge, avoine, épeautre, feuilles tendres des céréales, gazon, herbes, baies de genièvre, raisins, vers, insectes, chrysalides, fourmis.
CAILLE.	Toutes sortes de grains, blé, millet, chènevis, herbes vertes, beaucoup d'insectes et de vers de terre.

INSECTIVORES.

HIRONDELLE.	Insectes ailés saisis au vol.
MARTINET.	Insectes ailés, fourmis ailées.
ENGOULEVENT.	Hannetons, guêpes, bousiers, toutes sortes de papillons et surtout les phalènes.
PIC.	Fourmis, larves d'insectes tels que lucanes, capricornes, saperdes ; abeilles ; en hiver, semences, noix et noisettes.

Digitized by Google

Coucou.	Divers insectes, chenilles velues, limaçons, phalènes, hannetons, œufs d'oiseaux.
Torcol.	Insectes et leurs larves, fourmis.
Grimpereau.	Punaises et insectes de bois, larves et cocons ; quelques semences d'arbres résineux.
Huppe.	Vermisseaux, fourmis, courtillères, frai de grenouilles, chrysalides, vers à soie, divers insectes aquatiques.
Gobe-Mouche.	Mouches et moucherons saisis au vol ; quelquefois fruits du sureau et de la ronce.
Guêpier.	Beaucoup de guêpes et d'abeilles, mouches, cousins, sauterelles, hannetons, cigales ; en hiver, graines de plusieurs plantes.
Pipit.	Insectes, vermisseaux, hannetons, sauterelles ; différentes semences, surtout la graine de mercuriale annuelle.
Bergeronnette.	Mouches, moucherons, phalènes, cousins, chenilles, mille-pieds, limaçons, petits vers, insectes d'eau.
Traquet.	Insectes, vermisseaux, petites chenilles, petites larves, petits coléoptères, mouches, sauterelles, abeilles, petites baies sauvages.
Roitelet.	Petits insectes et leurs larves, vermisseaux, chrysalides, mouches, araignées ; quelquefois petites baies et petites graines de fenouil et d'arbres verts.
Fauvette de marais et de roseaux, becs-fins riverains.	Petits insectes des bords des eaux, mouches, cousins, taons, demoiselles, éphémères, tipules, petits hannetons, petits vers, petits limaçons, petites baies.
Rossignol.	Mouches, chenilles, petites phalènes, œufs de fourmis, vers de terre, petites baies, principalement celles de sureau.
Fauvette a tête noire.	Insectes ailés, larves, chenilles, baies de lauréole, de lierre, du sureau, du groseiller, petits fruits de la bourdaine et du cormier.
Fauvette commune et babillarde.	Vermisseaux, toutes sortes d'insectes, vers, chenilles, fruits mous, groseilles, baies de sureau.
Fauvette grisette.	Mouches, moucherons, petits scarabées, larves, chenilles rases.
Rouge-gorge.	Vermisseaux, mouches, cousins ; en automne, baies tendres, de mûres et surtout d'alises.
Gorge-bleue.	Mouches, gros moucherons, larves d'insectes, vermisseaux, baies, surtout celles du sureau.
Rossignol de murailles.	Insectes, mouches, araignées, chrysalides, petites baies, figues.
Pouillot.	Mouches, moucherons, chenilles, hannetons, poux des bois, petites araignées.
Merle et Grive.	Chenilles, scarabées, sauterelles, limaçons, vers de terre ; petits fruits mous, cerises, raisins, baies et graines de genévrier, d'épine noire et blanche, de lierre, de gui, d'alisier, myrtille, pommes, surtout lorsqu'elles sont pourries.
Etourneau.	Insectes, vers, larves, limaçons, fruits pulpeux, raisins, olives, figues, diverses graines ; quelquefois des petits rongeurs.

Digitized by Google

Loriot.	Chenilles, larves, surtout baies et fruits tendres, cerises, figues, raisins.
Sittelle-Torchepot.	Insectes, noisettes, graines de chanvre et de tournesol.

Nous devons maintenant examiner par quels moyens l'administration pourra prévenir, s'il y a lieu, la destruction des oiseaux.

Le législateur, en s'exprimant en termes indéterminés, a paru annoncer lui-même que la question à ses yeux était posée plutôt que résolue. Quelques esprits, considérant que les règles applicables à la chasse du gibier ordinaire et à celle des oiseaux de passage se trouvent dans les autres parties de la loi, ont été conduits à cette interprétation singulière du paragraphe de l'art. 9 dont il s'agit, que l'on y avait eu en vue une classe d'oiseaux qui ne pouvaient être considérés ni comme gibier ni comme oiseaux de passage, et l'on en a tiré la conséquence que certains oiseaux sédentaires, tels que le moineau, pouvaient être chassés en tout temps, lorsqu'il n'avait été pris aucune disposition par les préfets pour en interdire la destruction. La Cour de Cassation a fait justice de cette interprétation, et il est bien reconnu (1) qu'il n'y a pas de chasse aux oiseaux qui puisse avoir lieu en dehors des termes généraux de la loi concernant les modes de chasse ordinairement autorisés ou des conditions déterminées par les arrêtés des préfets pour la chasse des oiseaux de passage.

Il dépend en effet du préfet, usant du droit que la loi lui a conféré, de désigner un oiseau quelconque comme oiseau de passage ; et si les habitudes exclusivement sédentaires du moineau faisaient hésiter à le classer dans cette catégorie, la faculté de le chasser pourrait être rapportée à celle de détruire les animaux nuisibles. Il n'existe aucun oiseau qui ne puisse être rangé dans l'une

(1) Arrêt du 30 mai 1845.

Digitized by Google

de ces trois catégories : gibier, oiseaux de passage, animaux nuisibles.

Quelques préfets ont cru que le but du paragraphe dont il s'agit était l'interdiction de certains modes ou procédés de chasse qui s'appliquent particulièrement aux petits oiseaux, tels que la chasse à l'abreuvoir, qui se pratique en effet dans l'époque où les oiseaux sont encore jeunes, et qui sévit principalement sur les chanteurs insectivores, ou la pipée, qui frappe indistinctement roitelets, rouges-gorges, mésanges, pinsons, geais, pies, merles, verdiers, fauvettes, linots. Mais il nous semble entièrement superflu de prendre des arrêtés pour cette sorte d'interdiction, attendu qu'elle résulte suffisamment de la prohibition générale des filets et engins.

Nous croyons que l'intention du législateur a été de donner aux préfets la faculté d'interdire une sorte de chasse, celle qui consiste à rechercher et à détruire les nids d'oiseaux, c'est-à-dire d'appliquer à l'égard de toutes les espèces d'oiseaux le principe consacré par l'art. 11 de la loi, prononçant une peine contre ceux qui auront pris ou détruit sur le terrain d'autrui des œufs ou couvées de faisans, perdrix ou cailles.

L'ordonnance d'août 1669, tit. xxx, art. 8, défendait à toutes personnes de prendre dans les forêts, garennes, etc., et plaisirs du roi, les aires d'oiseaux, de quelque espèce qu'ils fussent, et en tous autres lieux, les œufs de cailles, perdrix et faisans. On comprend, d'après l'art. 9 déclarant les sergents responsables de la conservation des aires d'oiseaux, que le but de cette disposition était d'assurer la conservation de la chasse dans les plaisirs du roi.

Les cahiers des charges des locations de la chasse dans les forêts de l'Etat renouvellent, mais à cause de l'inté-

Digitized by Google

rêt des forêts, cette même prohibition, en exceptant les nids des oiseaux de proie.

A vrai dire, la disposition de la loi a été suggérée par les arrêtés que des préfets avaient cru bon de prendre, afin d'empêcher l'enlèvement des nids. Ces arrêtés se rapportaient principalement aux espèces qui reçoivent la dénomination générique d'oiseaux de chant et de plaisir, et qui comprennent la plupart des becs-fins ou insectivores, et quelques granivores, tels que chardonnerets, linottes, pinsons, verdiers, bruants jaunes, tarins, alouettes-lulu, bouvreuils.

C'est à l'égard de ces espèces qu'un ancien règlement sur l'oisellerie avait ordonné de respecter les couvées (1).

Il a été pris depuis une année, par les Préfets, un assez

(1) Règlement de la Table de Marbre, du 13 avril 1600, art. 2 :

« Et d'autant que tous oyseaux commencent à s'accoupler dès la fin » de février pour faire leurs nids et les femelles sont extrêmement » œugnes dès la my-mars et demeurent en amour jusques à la my- » août, et que ce serait perte et dommage en prenant l'un des oiseaux » pendant ledit temps, d'être occasion à l'autre d'abandonner son nid, » œufs et petits, défenses sont faites à toutes personnes, quelques » congé et permissions qu'elles aient, de chasser et tendre depuis la » my-mars jusqu'à la my-août auxdits menus oiseaux de chant et de » plaisir des années précédentes; ains seulement les jeunes de l'année » en âge compétent pour nourrir, et pourront être prins et dénichés ès » nids et aires, estant ès forêts, buissons, parcs et garennes du roy, » par congé et permission des officiers en ayant la charge, et en celle » des seigneurs ou ès clostures et héritages des particuliers, propriétaires, par leur congé ou permission. »

— Le *Deutéronome*, chap. XXII, ℣℣. 6 et 7, avait dit dans le même sens : « Si un nid d'oiseaux se présente devant toi dans un » chemin, sur quelque arbre ou sur la terre, des poussins ou des » œufs, et la mère couvant les poussins ou les œufs, tu ne prendras » pas la mère par-dessus les petits, mais tu laisseras aller la mère et » tu prendras les petits pour toi, afin que tu prospères et que tu prolonges tes jours. » *Traduction de Cahen.*

Digitized by Google

grand nombre d'arrêtés portant interdiction d'enlever les nids, œufs ou couvées d'oiseaux, à l'exception de ceux des espèces regardées comme nuisibles, telles que oiseaux de proie, geais, pies, moineaux.

Cependant, beaucoup de Préfets et de Conseils généraux ont cru qu'il n'y avait lieu à établir des règlements à l'effet de prévenir la destruction des oiseaux, soit que la réalité de la diminution des espèces soit demeurée douteuse à leurs yeux, soit qu'ils aient cru avoir fait assez en restreignant l'usage des filets, lacets et autres moyens puissants de destruction, soit que le nombre des couvées qui peuvent être détruites au nid leur ait semblé de trop faible importance, soit enfin que l'élévation des amendes les ait fait hésiter à prendre une mesure dont l'effet sera de faire condamner à une forte somme le malheureux paysan dont le jeune enfant aura déniché un nid de moineaux dans un buisson.

Il n'y aurait pas, nous le croyons, d'inconvénient grave à établir, comme mesure permanente, que l'enlèvement des nids et couvées sera interdit dans les bois et forêts. Cela suffira pour la protection d'un nombre considérable d'oiseaux.

Une interdiction plus générale devrait être purement momentanée. Si l'on croit utile de mettre obstacle aux causes de diminution du nombre des oiseaux, afin que leur multiplication puisse s'opérer jusqu'aux limites assignées par les ressources de la nature, nous croyons que la disposition préférable à toutes autres est l'interdiction ou la suspension temporaire de l'usage des engins et filets destructeurs.

§ VI. *Emploi des chiens lévriers.*

La prohibition de l'emploi des chiens lévriers pour la

Digitized by Google

chasse du gibier est un des principes généraux de la loi. En effet, dans les pays de plaines, ces animaux, grâce à l'impétuosité de leur course, dépeuplent en peu d'instants tout un canton. Grands destructeurs de lièvres, soit qu'ils les prennent, soit qu'ils les perdent, ils causent, ainsi que les chasseurs qui les suivent à cheval, des ravages considérables dans les champs cultivés.

Des chiens lévriers ont été autrefois employés dans les grandes chasses du loup et même du sanglier. Ils servaient à arrêter le loup dans les endroits découverts, par exemple, au bord des bois pendant qu'on y chassait dans l'intérieur avec des chiens courants.

Le législateur n'a pas voulu empêcher qu'on employât, s'il y avait lieu, des lévriers à la poursuite et à la destruction des animaux malfaisants. Mais il paraît que la race de ces grands lévriers qu'on appelait lévriers d'attaque, qui venaient d'Irlande et d'Ecosse et dont on se sert encore en Russie et en Pologne, n'existe plus en France.

Les chiens lévriers qui y sont généralement connus, trop faibles contre le loup et le sanglier, ne peuvent atteindre le renard, toujours caché dans les fourrés, parce qu'étant à peu près privés d'odorat ils ne chassent qu'à vue et abandonnent la bête dès qu'ils cessent de la voir.

On ne peut d'ailleurs en tirer aucun service dans les pays accidentés et montueux.

De toutes parts, les délibérations des conseils de département attestent que l'emploi de ces chiens pour la destruction des animaux malfaisants, est à peu près universellement inconnu. Un seul de MM. les Préfets, celui des Bouches-du-Rhône, a admis, par une disposition de son arrêté, que cet emploi serait possible.

Nous voyons, à la vérité, que le nouveau cahier des charges des locations de la chasse dans les forêts doma-

Digitized by Google

niales, article 20, a prévu le cas où les adjudicataires emploieraient, pour la destruction des lapins, même des chiens lévriers, lorsque l'emploi de ces chiens aurait été autorisé par les arrêtés des Préfets. Il nous semble que cette autorisation devra être rarement donnée; car autant les lévriers sont propres à s'emparer des lapins dans les lieux découverts, autant ils le sont peu dans les bois, où leur grande taille, aussi bien que leur odorat, ne leur permet pas de suivre ces animaux dès qu'ils gagnent un fourré; ils ne seraient utiles qu'à la manière des bassets ou des chiens d'arrêt pour faire fuir les lapins vers leurs terriers.

L'abus viendrait promptement à la suite de l'usage, quel qu'en fût l'objet : autoriser l'usage des chiens lévriers, ce serait encourager implicitement la destruction des lièvres.

Ce paragraphe de l'article 9 de la loi, semble donc à peu près sans objet.

Quant aux lévriers croisés, il a été convenu pendant la discussion de la loi au sein de la chambre des députés, qu'ils étaient compris dans la prohibition générale; ces lévriers sont en effet plus nuisibles que les autres, attendu qu'ils joignent à la rapidité de la course la finesse de l'odorat.

§ VII. *Chasse pendant les temps de neige.*

Ce serait en vain qu'on aurait combiné la loi dans toutes ses dispositions de manière à favoriser la reproduction du gibier, si l'on n'interdisait pas la chasse en temps de neige. Cette chasse est en effet plus destructive et plus meurtrière que toutes les autres à la fois. La perdrix et le lièvre laissent sur la neige la trace de leur passage qui les trahit même de fort loin aux yeux du chasseur et

Digitized by Google

du chien. En outre il est aisé d'attirer les oiseaux sur un même point de la plaine par un dépôt de graines et de menues pailles; on s'en approche soit dans une voiture dont la vue n'est pas habituellement pour eux un sujet d'inquiétude, soit en se revêtant d'habits blancs : les animaux engourdis par le froid, affaiblis par le manque de nourriture, arrêtés dans leur fuite par la neige entassée, échappent difficilement aux chasseurs, d'autant plus nombreux dans ce temps, que la chasse y est plus facile et que les travaux de l'agriculture sont en partie interrompus : le chien et le bâton suffisent pour la capture des lièvres, et des compagnies entières de perdrix sont détruites d'un seul coup de fusil.

On a généralement reconnu, dans les pays de plaine, qu'il y avait lieu d'interdire la chasse, toutes les fois que les terrains étant uniformément couverts gardent l'empreinte des pas et permettent de retrouver la trace d'un homme ou d'un animal. Toutefois le Conseil général des Landes n'a pas adhéré à cette interdiction, se fondant sur ce que la neige ne tombe pas sur le territoire de ce département en assez grande abondance pour former une couche qui persiste pendant plusieurs jours, et que d'ailleurs les jours où il tombe de la neige sont ceux où les bécasses se font voir en très-grand nombre dans les parties boisées des Landes.

Cette exception locale n'est pas la seule exception, et il y en a plusieurs dont l'application peut avoir lieu d'une manière générale.

Une première est relative aux rivages de la mer, aux grèves et aux falaises : les motifs sur lesquels on la fonde ont été donnés plus haut, à l'occasion de la chasse des oiseaux de passage.

Une autre concerne les bois et forêts dans lesquels en

Digitized by Google

effet la chasse en temps de neige n'offre pas, à beaucoup près, autant d'inconvénients que dans les plaines. D'abord, en général, la chasse y est louée ou gardée au profit du propriétaire; le gibier, par conséquent, n'y est jamais poursuivi jusqu'à entière destruction. D'un autre côté, comme les chiens courants perdent, en grande partie, sur la neige la faculté de l'odorat, sitôt que le froid devient un peu intense, la recherche à la piste ne leur est pas aussi facile dans les bois où ils perdent de vue le gibier, que dans les plaines; quant au petit gibier, les couverts lui permettent d'échapper à la poursuite du chasseur. Dans le plus grand nombre des départements, la faculté de chasser pendant la neige a été maintenue pour les bois et forêts, et l'on a admis ordinairement qu'elle s'exercerait par tolérance dans un rayon de quelques dizaines de mètres en dehors de leur enceinte.

La situation des pays de montagnes a donné lieu à des considérations divergentes. Il est certain que pour les régions un peu élevées, où la neige se prolonge beaucoup et dure même la plus forte partie de l'année, suspendre la chasse pendant ce temps, ce serait l'interdire d'une manière absolue. Aussi voyons-nous que dans le département des Vosges, cette suspension s'applique exclusivement à la plaine. Le Conseil général de la Lozère a également voulu qu'on en exceptât les cantons les plus froids et dans lesquels la neige règne pendant une partie de l'hiver. MM. les Préfets de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées ont essayé d'éluder la difficulté en se bornant à interdire, pour le temps de neige, la chasse du lièvre et de la perdrix. On a proposé, dans un département, de prononcer l'interdiction seulement pour un certain nombre de jours après la chute de la neige; c'est en effet surtout dans les premiers moments de neige que le gibier se laisse tirer avec facilité ; les lièvres,

Digitized by Google

les lapins et les perdrix éprouvent alors une sorte d'étonnement et de stupeur qui les empêche de fuir ou de se cacher ; mais l'instinct de la conservation ne tarde pas à reprendre le dessus. Le Conseil des Hautes-Alpes, préoccupé de la rareté du gibier dans ce département, a cru que le meilleur parti à prendre était d'interdire la chasse d'une manière absolue, pendant la saison où d'ordinaire la terre est couverte de neige, et il a émis le vœu que la chasse, ouverte au 1er septembre seulement, fût fermée dès le 1er décembre.

Le problème devient surtout embarrassant lorsque, dans un territoire limité en étendue, il se trouve à la fois, comme dans l'ancienne Alsace, des hauteurs qui gardent leurs neiges jusqu'à l'approche de l'été, plusieurs points de ces hauteurs dont les surfaces battues par les vents ne blanchissent jamais, des versants qui ne se découvrent pas depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mars, enfin une vaste plaine en vallée que la neige couvre et découvre tour-à-tour. Le Conseil général du Haut-Rhin, après avoir déclaré que l'interdiction, dans certaines contrées du département, équivaudrait à une prohibition absolue, a regardé comme trop difficile de déterminer, pour les diverses contrées, les conditions de cette interdiction, et il a émis l'opinion qu'il serait peut-être plus sage de s'abstenir de toute disposition à cet égard. Celui du Bas-Rhin a pensé de même que la différence entre les localités de ce département rendrait impossible l'application générale d'un arrêté, et qu'on ne saurait y définir précisément ce qu'il faut entendre par temps de neige. Le Conseil de la Côte-d'Or a exprimé également l'opinion que l'interdiction de la chasse pendant ce temps pourrait être inutile ou désavantageuse, à cause sans doute de la

Digitized by Google

grande variété de surfaces que présente le territoire de ce département.

Quant à la chasse des animaux malfaisants et nuisibles, elle a été nécessairement réservée. La neige est le temps le plus favorable pour cette sorte de chasse, en ce que les refuges de ces animaux sont plus faciles à apercevoir. C'est presque uniquement dans ce temps que les battues au bois pour la destruction des loups, renards et sangliers, présentent de l'utilité et sont suivis de résultats, et c'est alors aussi qu'il est le plus indispensable de poursuivre ces animaux, parce qu'étant pressés par la faim, ils s'approchent des habitations.

La chasse du gibier d'eau dans les marais et sur les étangs, fleuves et rivières a été généralement exceptée de la prohibition. C'est en effet pendant les grands froids et surtout lorsque la neige tombe, que l'on chasse avec le plus de succès les canards, les oies sauvages et en général les oiseaux d'eau, qui sont, pour la plupart, ainsi que nous l'avons vu, des oiseaux de passage. Interdire cette sorte de chasse en temps de neige, ce serait la réduire à ses époques les moins favorables.

Une semblable réserve a été admise dans quelques départements pour la chasse des grives et des alouettes, mais seulement avec filets et lacets.

Conclusion.

Une loi était nécessaire pour réprimer le braconnage : cette loi ne devait pas seulement mettre obstacle à la destruction illégale du gibier ; elle devait surtout prévenir les atteintes à la propriété et empêcher les violations de domicile que la jurisprudence, dans les circonstances même les plus graves, réduisait à de simples délits de chasse.

Digitized by Google

Il était à craindre que, passant d'un extrême à l'autre, comme il arrive trop souvent, le législateur ne sût porter remède au braconnage qu'en surchargeant la chasse d'entraves onéreuses.

Cette tendance devait rencontrer des adversaires nombreux dans le sein de la Chambre des députés; et en effet, si le haut prix du permis de chasse, la gravité des peines, le grand nombre de délits prévus trouvèrent grâce devant la majorité de cette chambre, ce fut en considération de l'utilité de la loi pour la police et le bon ordre général, et parce qu'il fut bien entendu qu'elle respecterait les habitudes locales concernant les chasses des oiseaux de passage, celle du gibier d'eau, et le droit de destruction des animaux malfaisants.

Quoique les instructions ministérielles aient été conçues de manière à donner les lumières indispensables pour appliquer avec exactitude les dispositions de la loi, la première exécution n'en a pas été partout facile, ni suffisamment uniforme. Quelques arrêtés n'ont pas assez tenu compte de la nature des choses; des poursuites judiciaires en ont été la suite, et des condamnations inattendues ont donné aux textes de la loi les plus larges interprétations.

Les conserves de gibier destinées à figurer en temps prohibé sur les tables de luxe ou à servir d'aliment aux navigateurs pendant les longues traversées ont été assimilées au perdreau nouvellement tué par le braconnier.

Pendant un long hiver, la neige est venue, à plusieurs reprises, donner lieu à des saisies de gibier mis en vente ou transporté et les magistrats furent obligés de rechercher si le gibier avait été pris, ou tué, ou transporté, ou vendu pendant les heures où il y avait de la neige sur la terre.

Digitized by Google

Plusieurs arrêts très-sages de la Cour de Cassation ont heureusement mis un terme à ces interprétations qui donnaient à la loi un caractère bizarre et vexatoire.

Cette Cour a décidé (1) que les articles 4 et 12 de la loi qui défendent et punissent la mise en vente du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise, ne s'appliquent pas aux conserves de gibier, non plus qu'aux préparations analogues qui ne sont pas destinées à une consommation prochaine.

Elle a décidé encore (2) que la vente du gibier n'est jamais interdite en temps de neige, alors même que la chasse est suspendue pendant ce temps, attendu que le temps prohibé dont il est question dans l'article 4 se référant à l'article 3, est celui qui s'écoule entre les arrêtés de clôture et d'ouverture de la chasse et non le temps de neige pendant lequel la chasse peut se trouver momentanément suspendue dans certaines localités.

Un petit nombre d'autres arrêts sont venus encore décider plusieurs questions importantes. Par des interprétations larges et libérales, ils ont dissipé la majeure partie les préventions qui s'étaient élevées en indiquant le véritable esprit qui devra présider à l'application de la loi.

La Cour de Cassation a implicitement établi que la destruction des animaux malfaisants est un droit naturel qui, envisagé en lui-même, ne comporte aucune restriction. Elle a, dès à présent, consacré la doctrine que nous avons développée relativement à la faculté de repousser et de détruire les bêtes fauves, en décidant (3) que les piéges qui, d'après leur structure, ne paraissent pas des-

(1) Arrêt du 21 décembre 1844.
(2) Arrêts du 22 mars et du 18 avril 1845.
(3) Arrêt du 15 octobre 1844.

Digitized by Google

tinés à la capture du gibier, mais à celle des animaux tels que les fouines et belettes qui dévastent les dépendances des habitations rurales, peuvent être employés sans déroger à l'article 9 de la loi, quoiqu'il n'ait été pris par le préfet aucun arrêté pour déterminer les conditions du droit de détruire les animaux malfaisants et nuisibles.

Aucune disposition de la loi n'avait soulevé des plaintes plus générales, que celle dont l'effet paraissait devoir être d'astreindre à l'obligation d'un permis, toutes les personnes indistinctement qui font métier des petites chasses. Un arrêt de la Cour de Cassation a notablement atténué le motif de ces plaintes.

Bien que le permis de chasse soit personnel, il a été reconnu (1) que l'obligation de s'en pourvoir, imposée à tout individu qui procède à un fait de chasse, ne saurait s'étendre au cas où ce fait est de telle nature, que le concours de plusieurs personnes salariées ou non est indispensable à son accomplissement. Dans ce cas, la nécessité du permis ne doit être envisagée que dans son rapport avec un seul fait de chasse et un chasseur unique, dont les auxiliaires forcés ne font avec lui qu'une seule et même personne. Ces auxiliaires n'ont pas besoin d'être pourvus d'un permis de chasse personnel, lorsque le chasseur qui les emploie en est lui-même porteur.

Admettrons-nous le reproche fait à la loi de favoriser l'inégalité et d'avoir exclusivement disposé dans l'intérêt de la grande propriété, lorsque nous envisagerons que le propriétaire ne peut transporter ou vendre le gibier tué dans son parc, en dehors du temps où le transport et la vente de toute espèce de gibier sont permis à tous les citoyens? Cette entrave si grande n'est pas la seule. On avait prétendu que l'exception consacrée par l'article 2,

(1) Arrêt du 8 mars 1845.

Digitized by Google

rendait licite l'emploi, dans les propriétés closes, de toutes espèces de filets et engins pour la capture du gibier. La Cour de Cassation a pensé (1) qu'une exception ne pouvait être étendue au-delà de ses termes et prévaloir, par voie d'induction, sur une disposition générale et de droit commun. La loi du 3 mai 1844 ayant eu essentiellement pour objet de mettre un terme au braconnage et de prévenir la destruction du gibier, a reproduit dans un intérêt d'ordre général, plusieurs des prohibitions que l'ancienne législation avait établies dans un intérêt de privilége; elle a assimilé la détention des engins prohibés au délit résultant de leur emploi, et en conséquence, par son article 12, frappé l'un et l'autre fait de la même peine; autrement, il aurait fallu réputer licite l'usage des instruments de chasse, dont la simple détention est qualifiée délit, et attribuer dans un cas, au principe de l'inviolabilité du domicile, des conséquences que, dans un cas plus favorable, elle n'a point admises. Il s'ensuit que le propriétaire ou possesseur ne pourra, dans sa propriété close, se servir de filets et engins autres que ceux dont les préfets auront autorisé l'emploi, conformément à l'article 9.

Grâce à ces décisions et à l'exacte appréciation des délits qui doit en être la conséquence, l'exécution de la loi peut devenir régulière autant qu'uniforme. Les bons effets qu'elle produira doivent surtout dépendre des règlements que les administrations sont appelées à établir.

Suspendre la chasse dans l'époque où les espèces se reproduisent, c'est une loi que l'ordre même de la nature a révélée à tous les peuples et que les religions ont consacrée depuis les temps reculés, en recommandant l'abstinence de viande et d'œufs au commencement du printemps. La loi civile ne fait que continuer l'œuvre de la loi religieuse.

(1) Arrêt du 26 août 1845.

Digitized by Google

Peut-être le législateur aurait-il pu, sans froisser aucun intérêt important, abolir l'usage d'une époque particulière d'ouverture et de clôture de la chasse pour chacune de nos circonscriptions administratives. Il n'est pas, selon nous, d'obstacle naturel, il n'est pas de raison sociale qui puissent empêcher que la France entière ait une seule et même date pour l'ouverture et pour la clôture de la chasse dans tous les départements.

Une expérience de peu d'années fera, nous le croyons, prévaloir cette idée et fera connaître quelle date on devra préférer, ce qui pouvait être une difficulté. Il ne faut pas que la prohibition du transport du gibier dans le temps où la chasse n'est pas permise, disposition si essentielle et qui est comme la véritable base de la loi, contrarie dans l'application tous les principes de notre organisation politique, en nous reportant à l'époque où les divisions du royaume étaient autant de royaumes distincts que régissaient des lois particulières.

Cette mesure n'entraînera pas d'inconvénients réels, pourvu que les administrations départementales fassent un usage à la fois libéral et modéré de la faculté qui leur est donnée de maintenir, dans les diverses époques de l'année, les chasses des oiseaux de passage et du gibier d'eau.

S'il a été utile que la loi sur la chasse fût restrictive dans l'intérêt de l'ordre général, du respect des propriétés et de la reproduction du gibier indigène; si l'on a dû s'efforcer de prévenir les facilités que le braconnier pourrait trouver à convertir un exercice et un passe-temps en un prétexte de vagabondage et de paresse, il ne sera pas moins nécessaire d'assurer un essor assez étendu, soit aux chasses des oiseaux de passage, bienfait que la Providence a destiné à tous et dont il est juste que tous profitent dans le temps opportun, soit à la chasse du gibier d'eau

Digitized by Google

qui, limitée convenablement, n'a d'inconvénient ni pour l'ordre public ni pour la reproduction.

Détruire les espèces nuisibles, multiplier les espèces utiles, ce sont deux moyens qui tendent à une même fin, le bien-être de l'homme.

Le droit de se délivrer des animaux malfaisants ne comporte, en principe, aucune restriction; mais on ne doit l'exercer qu'avec les précautions réclamées par l'intérêt de la société.

A l'égard des petits oiseaux, peuplades intéressantes qui nous dédommagent par la grande quantité d'insectes dont ils nous délivrent de la faible quantité de graines utiles qu'ils nous enlèvent, les administrations pourront mettre en action le précepte antique portant recommandation de respecter la mère et sa couvée.

Quand ces mesures auront été prises avec une intelligence saine des besoins généraux et d'après une appréciation exacte des besoins locaux, on cessera de prétendre que la loi sur la chasse est une loi d'inégalité et de rigueur, et l'on reconnaîtra qu'elle est une loi de protection sage de l'intérêt social, fondée sur les lois de la nature.

Digitized by Google

MODES ET PROCÉDÉS

QUI PEUVENT ÊTRE AUTORISÉS POUR LES CHASSES DES OISEAUX DE PASSAGE ET POUR LA DESTRUCTION DES ANIMAUX MALFAISANTS ET NUISIBLES.

FILETS, TRÉBUCHETS, LACETS, PIÉGES.

Appeau. C'est un sifflet d'oiseleur qui sert à attirer les oiseaux, en contrefaisant le son de leur voix. Il y a pour chaque espèce un appeau particulier.

Appelant. C'est l'appeau naturel, l'oiseau élevé et conservé en cage pour appeler, par ses cris, ceux de son espèce et les faire tomber dans les piéges.

Aragne, Araigne, Araignée, Aragnol, Iragnon. Pl. 1, fig. 2. Le plus ordinairement, on désigne par le nom d'araigne une pantière de fil très-fin, au point d'être pour ainsi dire invisible, qui se tend de manière à n'être retenue qu'autant qu'il est nécessaire pour en soutenir le poids et à se précipiter par l'impulsion que lui donne l'oiseau quand il se jette dedans; l'oiseau s'y trouve enveloppé comme la mouche dans la toile de l'araignée.

Dans quelques pays, on appelle araigne le filet que nous appelons tramail. L'aragnol est un filet à mailles serrées et à poches : c'est celui dont on se sert pour la chasse à la *thèse* qui est particulière à la Provence. La thèse est une longue allée bordée d'arbustes choisis parmi ceux dont les fruits sont recherchés par les oiseaux. On réserve au milieu un espace, en forme de croix, qui reçoit le filet tendu verticalement en travers de l'allée. Plusieurs personnes s'avançent de l'une des extrémités de la thèse vers le milieu, en jetant de la terre ou du gravier à travers les arbres : les oiseaux effrayés se jettent dans le filet.

Assommoirs. Pl. 3, fig. 2, 3, 4. Ces trois sortes de piéges sont analogues par leurs effets. L'animal, posant le pied sur une

Digitized by Google

marchette ou planchette, fait échapper une détente ; aussitôt la pierre perdant son support, ou la massue cédant au ressort, assomme l'animal par le corps ou par la tête.

Cabucière. Voyez le mot *tramail*.

Cédades ou Cédasses. On appelle ainsi en Gascogne et en Béarn des lacets en crin.

Esclancon ou Esclangon. C'est le nom qu'on donne dans quelques parties du Midi au piége désigné plus généralement sous les noms de *raquette* ou *sauterelle*. On l'appelle encore dans ces mêmes pays *arquet*.

Filets. Une observation qui s'applique à tous les filets, c'est qu'il est indispensable de les teindre d'une couleur analogue à celle des lieux où ils doivent servir, afin qu'ils soient moins apparents. Les couleurs sont : le vert pour les prés et les arbres au printemps ; le jaune pour les chaumes ; la feuille morte, pour les bois, haies et buissons à la fin de l'automne et en hiver.

Plusieurs préfets ont réglé les dimensions à donner aux mailles des divers filets, selon l'emploi que l'on en doit faire.

Tout emploi de filets étant interdit désormais pour la capture des cailles par la loi elle-même, nous n'avons fait qu'indiquer cette sorte de chasse que l'on appelait *chasse à la réserve*. La réserve était une grande enceinte plantée de vignes que l'on entourait de filets tendus verticalement. Au centre, on plaçait sur une certaine quantité de perches des cailles qui servaient d'appeaux, autour desquels les cailles de passage venaient se rassembler pendant la nuit. Au lever du soleil, on faisait une battue à grands cris, au bruit de tambours et de cornets ; les cailles, épouvantées, voulant fuir, se prenaient aux poches des filets, quelquefois jusqu'au nombre de 2 ou 300 pour une journée. Il pouvait être employé sur chaque réserve depuis 20 jusqu'à 80 pièces de filets, coûtant chacune de 50 à 60 fr.. et depuis 50 jusqu'à 400 appeaux, dont la nourriture coûte 5 fr. par an.

Suivant la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, à laquelle nous

Digitized by Google

avons emprunté ces détails, les cailles qui arrivent en avril et en mai, épuisées, amaigries par la traversée, ne donnaient lieu à aucune chasse, et la chasse à la réserve ne se faisait qu'au littoral de la mer et depuis le commencement d'août jusqu'en octobre, à l'époque où les cailles se rassemblent pour repasser la mer.

Glanée. Pl. 2, fig. 5. On pratique au milieu d'une tuile en terre cuite, plate, pesante et plus grande que celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les toits, un trou par lequel on fait passer quatre fils de fer de moyenne grosseur que l'on tord ensemble et dont on courbe les quatre extrémités vers les quatre côtés de la tuile. On suspend à chacun de ces bouts un lacet solide de plusieurs crins. Le dessus de la tuile est garni de terre glaise sur laquelle on sème du blé cuit dans l'eau. On place cette tuile ainsi préparée au bord d'un étang ou dans une prairie inondée, de manière que les lacets surnagent à la surface de l'eau ou entre deux eaux. Les canards en plongeant pour manger le blé cuit se prennent aux lacets. Pour empêcher qu'ils n'entraînent la brique au fond des eaux, on attache plusieurs de ces piéges à une même corde au moyen des extrémités des fils de fer qui dépassent en dessous : *a* représente le dessus, *b* le dessous de ce piége.

Gluaux. On les emploie de beaucoup de manières, et ils réussissent partout où les oiseaux peuvent être attirés par une cause quelconque.

L'*arbret*, qui est un moyen fort usité en Provence, consiste en un petit arbre sur lequel une multitude de gluaux sont attachés en tous sens, et vers lequel on attire les oisillons par le chant de petits oiseaux faisant office d'appelants.

C'est de même au moyen des gluaux que la *pipée* sert à prendre les oiseaux que l'on attire, soit en *pipant*, ce qui consiste à imiter avec un appeau le cri de la chouette ou du moyen-duc, contre lesquels ils éprouvent généralement une vive antipathie ; soit en *frouant*, ce qui est imiter le cri d'alarme que font les petits oiseaux quand ils voient un oiseau de proie nocturne.

Digitized by Google

Hallier. Ce filet est établi selon le même principe que le tramail. Ce qu'il offre de particulier, c'est de se tendre sur une très-grande longueur et sur une faible hauteur, formant une sorte de haie : d'où vient le nom par lequel on le désigne. Ce filet, assez destructeur, nous semble ne devoir être permis que pour les canards sauvages.

Iragnon. C'est le nom que l'on donne dans quelques parties du Midi au filet qui est appelé plus généralement *araigne*.

Lacets. La fig. 6, pl. 2, représente ceux que l'on suspend aux arbres. On y place, pour les merles et les grives, une petite grappe de fruit rouge du sorbier ou de raisin, et pour les plus petits oiseaux une grappe de fruit de sureau. Les lacets que représente la fig. 7 de la même planche sont destinés à prendre les canards à la surface de l'eau. Quant aux lacets pour alouettes, qui sont des lacets de pieds ou traînants, on les tend au fond des sillons. Il est facile de faire abus des lacets placés à terre, en leur donnant plus de force et de dimension qu'il n'en faut pour la capture des petits oiseaux. Plusieurs préfets ont interdit les lacets, à moins qu'ils ne fussent placés à une hauteur de demi-mètre au moins au-dessus du sol.

Moquette, perchant, mouvant. C'est un oiseau vivant qui se place entre les deux nappes du filet, comme on le voit pl. 1, fig. 1, de manière que l'oiseleur en le faisant voltiger par le moyen d'une ficelle, attire les oiseaux qui volent en liberté. En Provence, au lieu de moquette, on dit *sambé*.

Le vanneau huppé, employé comme mouvant dans les filets, a la propriété d'attirer les étourneaux et un grand nombre d'espèces d'oiseaux de rivage auxquels il paraît inspirer une confiance sans bornes.

Nappes. Pl. 1, fig. 1. C'est un des filets les plus usités; on l'appelle dans quelques pays *tombereau* et généralement filet à alouettes.

Les deux nappes, fixées d'un côté par les petits pieux *a a a a* et retenues de l'autre par les cordeaux *b b b b* appelés cotières, parce qu'ils sont placés aux côtés du filet, se rapprochent l'une

Digitized by Google

de l'autre quand le chasseur, assis à une distance de vingt pas, fait agir le tirant *c c* au moyen de la poignée *d d*.

L'emploi de ces filets suppose l'emploi de modes et de procédés accessoires qui le rendent utile : les appeaux et appelants, le miroir, les moquettes.

Nasse. Filet rond à l'ouverture et qui se termine en pointe ; on le soutient au moyen de plusieurs cerceaux qui vont en diminuant.

Pantière. On dit Pantaine dans quelques pays. Ces deux noms s'appliquent en général à tous les filets que l'on place dans un sens perpendiculaire, de manière à barrer l'espace comme pourrait le faire un pan de mur. Il y en a plusieurs espèces qui ont des noms différents, tels que l'*aragne*, le *hallier*, le *tramail*. Voyez ces mots.

La pantière simple, figurée pl. 1, fig. 4, est tendue au moyen de deux longs cordeaux que tient dans ses mains un chasseur placé au loin et caché. Dès qu'un oiseau donne dans le filet, le chasseur lâche les cordeaux : le filet tombe et l'oiseau se trouve enveloppé dans ses replis. On tend de nouveau la pantière en tirant les deux cordeaux.

Piége a Poteau. Pl. 3, fig. 8. C'est un traquenard que l'on place sur le haut d'un poteau massif, à proximité d'un bois ou d'une mare. Les oiseaux de nuit viennent s'y percher et s'y prennent.

Pince d'Elvaski. C'est un piége qui se forme au moyen d'un fil de fer que l'on contourne en spirale ; deux branches d'égale longueur, reployées sur elle-même comme deux ∾ renversés se croisant en sens contraire, agissent à la manière d'une pince par l'effet du ressort de la spirale qui les force à se rapprocher. On les écarte l'une de l'autre au moyen d'une détente que fait partir une marchette sur laquelle se pose l'oiseau, attiré par un appât. Les deux branches en se resserrant saisissent l'oiseau par les pattes ou par le cou.

Poste a chasser. C'est une variété de la chasse à tir, avec adjonction d'appelants. Elle est surtout en usage aux alentours

Digitized by Google

de Marseille. On construit un petit édifice consistant en quatre murs percés d'une porte et de quelques lucarnes aux quatre faces. A demi-portée de fusil sont placés en arc de cercle des pins ou autres arbres toujours verts, surmontés d'un juchoir ou *cimeau*, qui est une grosse branche de figuier ou de noyer dépouillée de feuilles. Les oiseaux viennent s'y percher, attirés par des appeaux qui chantent dans des cages placées à portée. Le chasseur, armé de son fusil, n'a que la peine de les attendre et de les tirer. On tue à cette chasse des ortolans et des bec-figues, au mois d'août; des grives et des merles, au mois d'octobre et de novembre; et divers oiseaux de passage, le reste de l'hiver.

Quatre de Chiffre. Ce mécanisme, qu'on peut voir dans la fig. 1 de la pl. 2, est l'élément fondamental d'un grand nombre de piéges. Il se compose de trois pièces : un pivot qui reste droit, un support qui se place obliquement, une traverse qui est placée horizontalement et que le gibier doit toucher pour que le piége se détende.

Raquette, Sauterelle, Regibaud, Esclancon, Arquet. Ce sont les noms divers du piége représenté pl. 2, fig. 4. Il suffit, pour le construire, d'une ficelle et d'une baguette de bois très-souple. On recourbe cette baguette en demi-cercle ; à l'extrémité la plus mince, on attache la ficelle que l'on double et on la fait passer par un trou pratiqué dans l'autre extrémité amincie en forme de palette. Entre les deux ficelles, on implante un petit bâton long de quatre doigts, taillé en pointe mousse d'un côté et qui est appelé marchette ou billequette ; on y dispose en forme de collet les deux ficelles dont un nœud retient les deux extrémités. La marchette doit être enfoncée de manière à tenir la raquette tendue et à pouvoir tomber lorsqu'un oiseau vient s'y poser. Aussitôt qu'elle tombe, la baguette fait effort pour se redresser et la ficelle, formant collet, prend l'oiseau par les pattes. La fig. *a* est celle d'une raquette tendue ; la fig. *b*, celle d'une raquette détendue. Le bâton du milieu sert à ficher le piége dans les sentiers que les oiseaux fréquentent. L'esclancon

Digitized by Google

qui se place exclusivement dans les buissons ou haies, n'est formé que d'une seule baguette.

Regibaud. Voyez *raquette*.

Ridée. On réunit par leurs extrémités les deux nappes du filet ordinaire et on les tend sur une seule ligne ; des moquettes et des appelants sont placés en avant et attirent les oiseaux, ou bien des traqueurs battant la campagne les poussent dans la direction du filet que le chasseur fait abattre au moyen d'une corde qu'il tire.

Le mot *rider* se dit des alouettes en hiver lorsqu'elles ne font que raser la terre : de là vient le nom de ce procédé.

Tour a Loup. C'est, comme on le voit d'après la fig. 7 de la pl. 3, une double enceinte de pieux ayant une longueur de cinq à six pieds et plantés en terre à la distance l'un de l'autre d'un demi-pied. L'enceinte intérieure contient une brebis vivante ou une oie. La seconde enceinte, large de deux pieds environ, présente une ouverture à laquelle s'adapte une porte qu'on laisse ouverte et par laquelle le loup s'introduit. Une fois entré et ne pouvant se retourner, il va en avant et fait fermer la la porte qui lui rend la fuite impossible.

Tramail, appelé aussi *pantière contremaillée*, *rets au vol*. Pl. 1 fig. 3. Ce sont trois filets superposés et à mailles de différentes grandeurs. Les deux filets extérieurs sont à grandes mailles carrées et fortement tendus : on les nomme *aumées*. Le filet intérieur, que l'on nomme *toile* ou *nappe*, est à mailles étroites, en losange. La nappe a, pour l'ordinaire, deux fois et demie la longueur des aumées et trois fois leur hauteur, de telle sorte qu'elle est lâche et à peu près flottante. L'oiseau, dans son vol, passant à travers une des grandes mailles, entraîne avec lui le filet à petites mailles qui forme, à travers une des grandes mailles de l'autre aumée, une espèce de sac dans lequel l'oiseau se trouve pris sans pouvoir ni avancer ni reculer.

On peut employer seulement deux filets, la nappe qui se place du côté par où doit venir le gibier, puis le filet à larges mailles ; mais la pantière à trois filets offre cet avantage que

Digitized by Google

les oiseaux peuvent également s'y prendre en allant et en venant.

Le tramail s'emploie à prendre les oiseaux aquatiques dans les eaux des étangs. On l'appelle le long de la Méditerranée *cabucière*, d'un mot languedocien qui signifie *plonger*, parce qu'en effet c'est en plongeant que les oiseaux s'y prennent. La cabucière présente un mètre au plus de largeur sur une centaine de mètres de longueur. De même que le tramail, elle se compose de trois nappes : celle du milieu, ample et à petites mailles; les deux autres, tendues et à grandes mailles, servant à lui faire former les poches. Elle se place horizontalement dans l'eau; on attache, de brasse en brasse, des roseaux aux deux extrémités desquelles on suspend une pierre au bout d'une ficelle d'un demi-mètre de longueur. Les roseaux tendant à faire remonter le filet à la surface de l'eau et les pierres à le contenir au fond, il reste ainsi entre deux eaux. Les oiseaux s'y entravent en plongeant et surtout en remontant.

M. le préfet de Vaucluse a prescrit de ne pas donner aux mailles de ces sortes de filets moins de six centimètres de côté.

Traquenard. Il y en a de grands qui servent à prendre les loups, de moyens qui s'emploient contre les renards, chats sauvages et loutres; de petits qui servent à prendre les martres et les putois.

Pl. 3, fig. 6. *Traquenard à queue* : *a*, tendu; *b*, détendu. Le ressort, engagé dans les deux branches mobiles, perd son écartement lorsque l'animal vient arracher l'appât, et les deux demi-cercles se referment avec force.

Pl. 3, fig. 5. *Traquenard à bascule.* L'animal, faisant tourner cette bascule sur son axe, déplace les crochets qui retenaient les demi-cercles et la pression du ressort les rapproche.

Trébuchet. Il y en a beaucoup d'espèces :

Trébuchet simple. Pl. 2, fig. 1. Le quatre de chiffre en compose tout le mécanisme.

Trébuchet à battant. Pl. 2, fig. 2. C'est la représentation, en petit, d'une cage à prendre les oiseaux de proie. Un pigeon

Digitized by Google

blanc, placé dans le fond comme appelant, attire l'oiseau; celui-ci, se plaçant sur une marchette, fait lever une détente qui laisse tomber le battant maintenu par un contre-poids.

Trébuchet à rossignol. Pl. 2, fig. 3 : *a a*, tendu; *b b*, détendu. L'un des demi-cercles, reployé sur l'autre, est retenu par une ficelle qui est attachée extérieurement à un piquet et qui retient un bâtonnet que l'on engage dans le trou d'un morceau de bois servant de détente. L'oiseau venant prendre l'appât, touche cette détente, et le battant, cédant à l'action d'une corde roulée fortement sur elle-même, se déploie rapidement et prend l'oiseau sous la toile.

Trébuchet - souricière. Pl. 3, fig. 1. Les deux couvercles, servant en même temps de portes, sont tenus ouverts par des ficelles se réunissant à une ficelle unique qui s'attache à un bâtonnet placé dans la boîte. L'animal, en s'attaquant à l'amorce, fait échapper le bâtonnet : les couvercles tombent et sont maintenus fermés par deux bâtons qui, fixés à un axe mobile, prennent sur les couvercles une position perpendiculaire.

Digitized by Google

ERRATA DE L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

Page 273, ligne 9, *au lieu de* les fauvettes, *lisez* : quelques fauvettes.

Page 287, ligne 21, *au lieu de* en automne, *lisez :* au printemps ; ligne 22, *au lieu de* au printemps, *lisez* : en automne.

Page 348, ligne 21, *au lieu de* étangs et cours d'eau, *lisez :* lacs et étangs.

Page 351, ligne 7, *au lieu de* étangs, fleuves et rivières, *lisez :* lacs et étangs.

Page 376, ligne antépénultième de la note, *au lieu de* l'époque de leur départ, *lisez :* l'époque du passage d'automne.

Digitized by Google

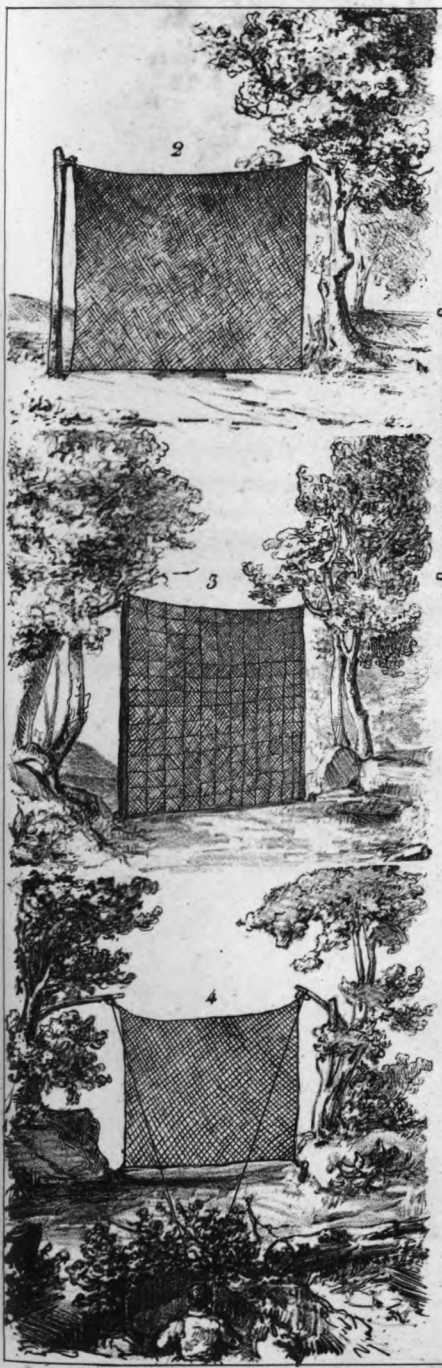

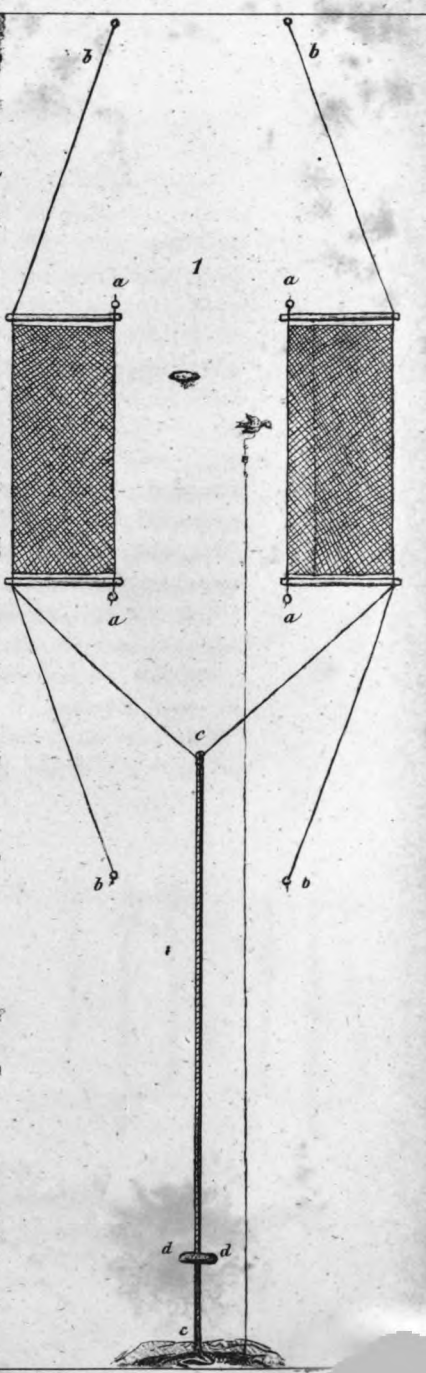

Digitized by Google

Digitized by Google

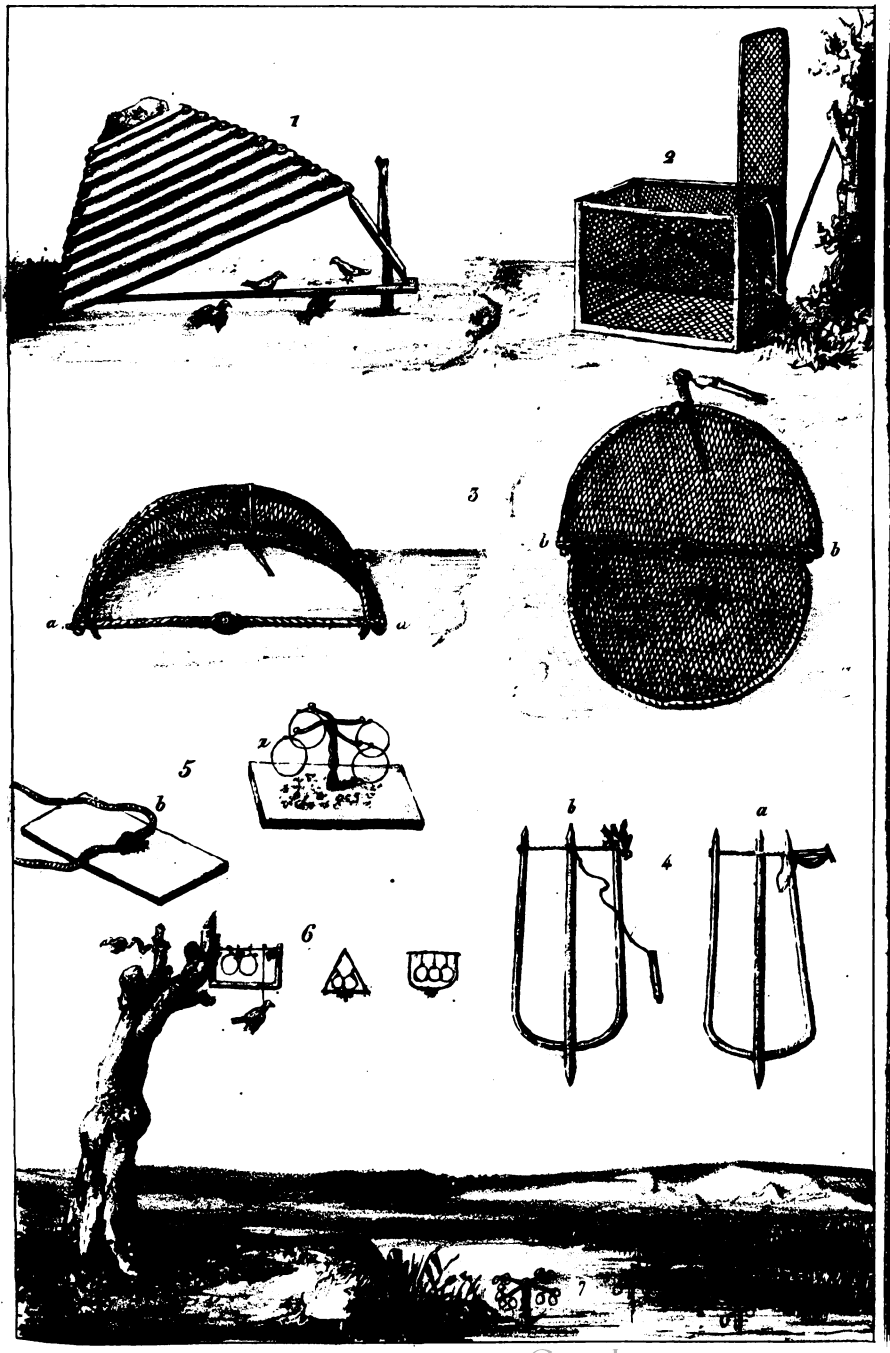

Digitized by Google

Digitized by Google

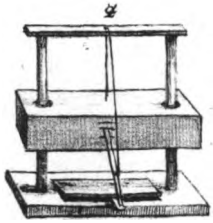

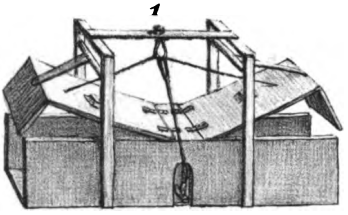

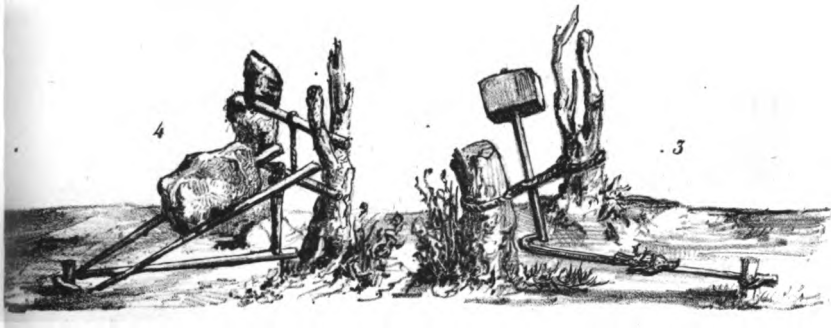

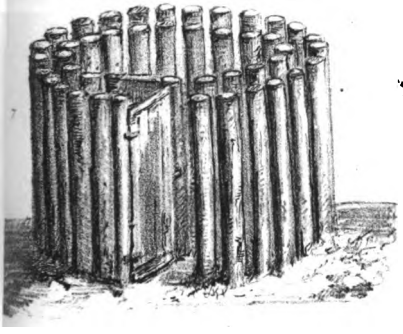

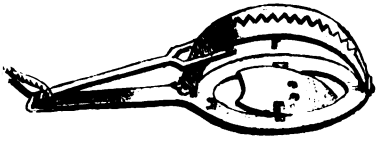

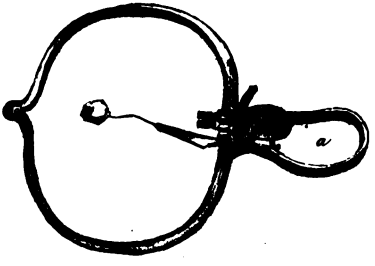

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATION ESSENTIELLE.

L'article précédent n'étant pas terminé à une époque très-rapprochée de celle où le Recueil devait nécessairement paraître, on a été obligé, tout en réservant une place pour la fin de ce travail, de passer outre à l'impression des autres articles, et, par suite, d'établir une pagination distincte pour la dernière partie du volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES HISTORIQUES.

PONT-AUDEMER,

VILLE FRANCHE;

Par M. A. Canel,

Membre de la Société, Secrétaire de la Section générale de Pont-Audemer.

Les villes franches étaient celles qui avaient « des fran-» chises, soit pour la taille ou le sel, ou autres déro-» geantes au droit commun (1). »

Pont-Audemer a figuré au nombre de ces villes privilégiées; mais c'est seulement à partir de l'année 1450, époque où pour la première fois elle paraît avoir joui de l'exemption de la taille, que nous pouvons suivre l'histoire de ses franchises particulières.

Au mois d'août 1449, cette ville, après un siége désastreux pour elle, avait été enlevée aux Anglais et remise par Dunois sous la domination française. Délivrés du joug étranger, les habitants implorèrent la miséricorde royale et obtinrent de Charles VII les lettres-patentes suivantes que nous croyons devoir reproduire dans leur entier.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à nos amez et féaulx les généraulx conseillers par nous ordonnez sur le faict et gouvernement de toutes nos finances, tant en langue d'oil comme en langue d'oc, et aux eslus et commissaires commys et à commettre à assoir et imposer et mettre sus les tailles qui seront mises sus de par nous

(1) Houard, *Dictionn. du Droit normand.*

Digitized by Google

en notre royaulme, salut et dilection : Receue avons l'umble supplication des bourgeois et habitants de la ville de Pont-Audemer, contenant que par longue espace de temps, ils ont esté en la main et subgection de nos ennemys les Angloys et jusques à naguères que la ditte ville par notre cher et féal cousin le conte de Dunoys et autres nos gens de guerre, par puissance et d'assault, a esté prinse sur eulx et réduicte en notre obéissance, et que, à l'occasion de la dite prinse et de certain feu bouté et mys en aucunes parties d'icelle ville, pendant ledit assault, les dits suppliants ont perdu tout leur vaillant et partie de leurs maisons esté arses et brullées, et avec ce ont esté prins prisonniers, rensonnés et mis à finances qu'il leur a convenu païer, par quoy sont demeurez comme de tout détruiz et la ditte ville tellement dyminuée qu'elle est en voye, se provision n'y est mise, de prochainement tourner à ruine, humblement requérans que, pour leur aider à eulx remettre sus, et éviter qu'ils n'aient cause de habandonner icelle ville, et que par ce moyen elle demeure inhabitée, nous plaize les exempter et affranchir, pour tel temps que bon nous semblera, des tailles qui par cy-après pourront estre mises sus de par nous en notre royaulme, et sur ce leur impartir notre grâce. Pour quoy, nous ces choses considérées, voullans aux dits supplians aider à eux rellever des dites pertes et dommages et favorablement les traicter et à ce que ceulx qui se pourroient estre absentés de la dite ville y retournent plus voullentiers, à iceuls supplians, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons octroyé et octroyons que des dites tailles qui doresnavant seront mises sus, assises et imposées de par nous en icelluy notre royaulme, ils soient francs, quictes et exemps, et d'icelles les avons exemptez et affranchis, exemptons et affranchissons de grâce spécialle, par ces présentes, jusques à

Digitized by Google

six ans prochainnement venans. Sy vous mandons et expressément enjoignons et à chacun de vous, sy comme à luy appartiendra, que de nos dites grâce, exemption et affranchissement faites souffrir et laissez les dits supplians joir et user plainement et paisiblement pendant le dit temps et terme de six ans, sans leur mectre, ne donner, ne souffrir estre mys ne donné aucun empeschement ou destourbier au contraire; car ainsy nous plaist-il et voullons estre fait, non ostant quelzconques lettres impétrez ou à impétrer au contraire. Donné à Louviers, le cinquiesme jour de septembre, l'an de grâce mil quatre cent quarante neuf et de notre reygne le vingt septiesme. »

Une formalité était nécessaire pour l'exécution de cet affranchissement : c'était *l'attache* des généraux des finances pour l'entérinement des lettres-patentes. On ne l'obtint que le 4 juillet 1450, lorsque déjà était faite l'assiette de la taille de 100,000 livres, *mise sus* pour cette même année. Il en résulta que les bourgeois furent soumis à en payer leur part; mais ils jouirent ensuite paisiblement de leur franchise et n'eurent plus, à cet égard, d'autre soin que celui d'aviser aux moyens d'y être maintenus pour l'avenir. De nouvelles démarches furent tentées. Elles réussirent comme les premières, et, le 31 août 1455, la ville obtint encore des lettres-patentes ainsi conçues :

« Charles, par la grâce de Dieu..... oye la supplication des bourgeois et habitants de la ville et forsbourgs du Pont-Audemer, contenant que, depuis la recouvrance par nous faicte en nostre obéissance de la dicte ville du Pont-Audemer, la quelle fut prinse d'assault sur nos anciens ennemis et adversaires les Anglois, qui icelle avoient longtemps détenue et occupée, et afin que icelle ville, la quelle, en faisant la dite prinse, avoit esté, par fortune de feu, arse en la plus grant partie, tant d'emparement que des

Digitized by Google

églises et maisons estant dedans, peust estre remparée et fortiffiée, et que nos gens de guerre, nobles et autres habitants de la vicomté dudit Pont-Audemer se peussent retraire et demeurer seurement en icelle, nous, pour ces causes, par nos autres lectres, et afin aussi que les dits supplians peussent mieulx supporter les frais qu'il leur avoit convenu et convenoit faire pour l'emparement de la dicte ville, la quelle par l'ordonnance de nostre cher et féal cousin le conte de Dunois et autres estant à la prinse d'icelle ville, avoit esté close et emparée de boys sur bout, eussions affranchi et exempté les dits supplians de toutes tailles quelzconques mises et à mectre sus jusques à six ans tous prouchains ensuyvans, par vertu des quelles lectres qui brief seront expirées, iceulx supplians ont esté tenus francs des dites tailles, et pour ce que la dicte fortification qui avoit esté faicte de bois en la dicte ville, comme dessus est dict, est déjà en partie tumbée dedans les fossez d'icelle, et le demourant en danger de cheoir et tumber semblablement, si briefment n'y est mis provision et remède; à la quelle cause, s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que nos dits ennemis feissent aucune descente au dit pays de Normandie, pourroit advenir grand inconvénient et dommaige à nous, aux dits suppliants et à tout le pays d'environ, si comme les dits supplians nous ont fait dire et remonstrer, nous ont requis que de rechief nous plaise les affranchir et exempter des dites tailles pour six autres années prouchainement venans à commencer du jour que nos dictes autres lettres à eulx sur ce octroyés seront expirées, à ce qu'ils soient plus enclins eulx employer de corps et de biens à aider à faire le dit emparement, et sur ce leur impartir nostre grâce : savoir vous faisons que nous, en considération aux choses dessus dictes, désirans la dicte ville du Pont-Audemer estre bien emparée, en

Digitized by Google

manière que les dits suppliants et leurs biens y puissent estre seurement, iceulx avons, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, affranchi et exempté, affranchissons et exemptons de grâce spécialle, par ces présentes, jusques à six ans prochains venans, à commencer du jour que nos dictes autres lectres d'affranchissement à eulx sur ce octroyés seront expirées, de toutes tailles quelzconques qui seront mises sus de par nous, tant pour nos gens de guerre que autrement, au dit pays de Normandie, parmi ce toutes voyes qu'ils paieront par chacun an des dits six ans la somme de quatre cents livres tournoys pour convertir en la réparation et fortiffication de la dicte ville et non ailleurs, les quelles réparation et fortiffication se feront par l'ordonnance de nostre cher et bien amé Guillaume de Bigars, escuier, cappitaine de la dicte ville du Pont-Audemer, que avons à ce commis et commectons par ces dictes présentes; les quelz quatre cens livres nous voullons qu'ils puissent prendre et lever sur eulx par manière de aides ou assiette ou autrement, ainsi que par les gens de notre conseil en nostre dit pays de Normandie pour ce mieulx sera advisé; dont ils seront tenus rendre compte par devant vous, bailly, ou votre dit lieutenant, appelé et présent à ce le dit cappitaine ou son lieutenant, si vous mandons, etc..... »

Comme on le voit, la franchise n'était plus absolue comme la première fois : quatre cents livres devaient être payées par les habitants pour la réparation des fortifications; mais le fardeau était léger, et c'eut été beaucoup, d'ailleurs, que de ne pas être soumis aux exactions qui accompagnaient toute perception de la taille. Aussi rien n'était-il négligé par les habitants pour assurer la conservation de leur franchise et n'attendaient-ils pas l'expiration des lettres-patentes pour en solliciter de nouvelles.

Charles VII devait encore recevoir une réclamation de

Digitized by Google

leur part, et, le 1er avril 1459, il y répondait, en accordant, pour quatre autres années, une prolongation des avantages concédés par les lettres-patentes de 1455.

Deux ans après, Charles VII cessait de vivre et Louis XI montait sur le trône.

Nos bourgeois expédièrent aussitôt une députation vers le nouveau roi : elle fut assez heureuse pour leur rapporter une confirmation de la dernière faveur de Charles VII, et, jusqu'à la fin de décembre 1462 (1), la ville ne fut pas inquiétée au sujet des tailles. Mais, en octroyant à Louis XI une taille qui devait être payée par la province, pendant l'année finissant au 31 décembre 1463, les états de la Normandie avaient obtenu du monarque qu'elle frapperait même les villes affranchies par lettres royales. Pont-Audemer, menacé, comme toutes les autres villes franches, dans son privilége, avait-il quelques chances d'échapper au danger? Il l'espéra, et lorsque Louis XI vint dans cette ville, au mois de juillet 1462, des efforts furent tentés auprès de lui pour l'amener à manquer à l'engagement pris envers les états de la province. Ces efforts eurent un plein succès : Louis XI *octroya de bouche* aux habitants *qu'il les ferait jouir de leur octroi*, et cette promesse qui en violait une autre, ne demeura pas vaine. En effet, le 11 décembre suivant, *doutant que, s'ils n'avoient sur ce nouvelles provisions, le dit octroi leur fut de nulle valeur*, il signa à Tours de nouvelles lettres-patentes qui leur accordaient *de jouir du dit affranchissement pour le temps des dits quatre ans entiers, sans que, au moyen de l'octroi fait aux délégués de Normandie, il leur fut diminué ni interrompu.*

Désormais la franchise de Pont-Audemer pouvait pa-

(1) Quoique alors l'année commençât à Pâques, la période des tailles se comptait du 1er janvier au 31 décembre.

Digitized by Google

raître assurée. Pourtant l'exemption absolue de la taille fit bientôt place à un abonnement. Par lettres-patentes du 26 avril 1464, il fut réglé que, pendant dix années, à partir du 1er janvier suivant, les habitants seraient *composés* ou *abonnés*, à raison de deux cents livres payables annuellement à la recette de Lisieux, sans préjudice des quatre cents livres dont l'emploi continuait de leur être prescrit pour le rétablissement des fortifications.

Le même abonnement fut encore continué, en 1474, pour dix autres années; mais la ville devait bientôt être affranchie du payement des deux cents livres. D'abord elle en obtint une remise particulière, pour l'année 1477, en considération d'un prêt de quatre cents écus qu'elle avait fait au roi; puis bientôt après, en 1480, des lettres-patentes du 30 mars l'en exemptèrent complètement, mais en lui imposant l'obligation de verser chaque année cent vingt-cinq livres pour la solde des gens de guerre de la nouvelle ordonnance, et d'ajouter cent cinquante livres à la somme affectée aux travaux des fortifications, dont le rétablissement marchait avec trop de lenteur.

De nouvelles lettres-patentes furent encore données le 30 septembre 1481, dans le but d'accélérer ces travaux : d'après leurs dispositions, la ville, à partir du 1er octobre suivant, pendant quatre années, ferait employer annuellement douze cents livres à ses fortifications, et, à ce moyen, il lui était octroyé une exemption complète des tailles pour dix années qui commenceraient à courir du jour de l'expiration de la franchise décennale octroyée en 1474.

Ainsi, le 1er octobre 1485 allait être pour Pont-Audemer le commencement d'une période de franchise absolue qui ne devait finir que le 1er janvier 1494 (1). C'était une

(1) Ou 1495, si l'on fait commencer l'année au 1er janvier et non à Pâques.

Digitized by Google

circonstance si heureuse, que, à ce qu'il paraît, nos pères ne purent y croire. Ce qu'il y a de positif, c'est, ou qu'ils ne comprirent pas les termes des dernières lettres-patentes, ou qu'ils oublièrent ce qu'ils y avaient vu en les recevant. En effet, en 1486, quand ils n'avaient qu'à jouir de leur affranchissement, ils s'imaginèrent de faire des démarches relativement à l'emploi des douze cents livres qu'ils ne devaient plus. Plusieurs députations furent envoyées à grands frais à la cour, dans les mois d'avril, mai et juin, et elles étaient chargées de demander que, pour le soulagement « de la ville, il ne fut employé d'oresenavant que » six cents livres des douze cents livres ordonnées par les » lettres-patentes du 30 septembre 1481, estre employées » par chacun an aux fortifications, et qu'ils pussent em- » ployer les autres six cents livres aux nécessités et affaires » communes de la ville. » — Comme on le pense bien, les démarches tentées dans un pareil but eurent un plein succès.

Guichard d'Albon de Saint-André, capitaine de la ville, avait vivement appuyé la demande des habitants auprès du roi, dont il était le chambellan. Ceux-ci en furent si reconnaissants, que, lorsqu'il leur demanda *une somme de deniers pour le récompenser de ses peines et travaux au fait des fortifications,* ils lui firent payer par le receveur cent écus d'or, en considération de ces mêmes peines, *et principalement des biens, plaisirs et services pourchassés à la dite ville envers le roy.. ..*

La bonne volonté déployée par la ville en cette circonstance, méritait que la royauté ne lui marchandât pas de nouvelles faveurs. Bientôt ses franchises furent confirmées pour l'avenir. Les bourgeois avaient fait remontrer au roi qu'ils avaient eu et auraient encore à supporter « de grands frais, mises et dépenses tant pour la réparation des fortifi-

Digitized by Google

cations que autres nécessaires affaires de la ville, la quelle est sujette à grand garde, parce qu'elle est assise sur mer, en lieu de descente et frontière de nos anciens ennemis les Anglois..», et qu'ils n'y pourraient subvenir sans un concours efficace. Des lettres du roi, du 25 juin 1492, leur garantissait ce concours pour six années; elle portaient : ... « Nous, en considération de la bonne amour, loyauté et obéissance que, comme bons et vrais obéissants sujets, ils ont toujours maintenue envers nous...., et à ce que de bien en mieux ils s'emploient ès-dites réparations et garde de la dite ville...., aux dits supplians avons octroyé et octroyons que, jusques, à six ans, à venir, à compter du jour que nos précédentes expireront, ils soient quittes et exempts de toutes nos dites tailles, octrois et impositions mis et à mettre sus..... pour quelque cause ou occasion que ce soit, en payant par chacun des dits six ans la somme de six cents livres pour être employée ès-réparations et fortiffication d'icelle ville... »

Cet état de choses ne devait plus changer de longtemps, et des lettres-patentes qui se succédèrent régulièrement le prolongèrent jusqu'en 1599.

Nous n'avons pas dû entrer dans le détail de ces divers actes d'affranchissement; mais il importe de signaler, pour cette période, un fait qui n'est pas sans importance : la perte momentanée, par les habitants des faubourgs, de leur part à la franchise et leur réadmission à en jouir de nouveau.

C'est par des lettres-patentes de Henri II, à la date du 29 mai 1547, que nous sommes informés de cette double circonstance. Elles portent : « Nos chers et bien amés les manans et habitans des fauxbourgs de notre ville du Pont-Audemer, nous ont fait représenter que combien que anciennement, ainsi qu'il se peut voir par les lettres-patentes

Digitized by Google

cy attachées, ils aient été compris avec les conseillers, bourgeois, manans et habitans de notre dite ville, pour jouir des affranchissements et exemptions de tailles et impôts à eux octroyés par nos prédécesseurs, toutes fois par erreur ou inadvertance, ils auroient esté obmis d'estre nommés ès lettres de confirmation et continuation du dit affranchissement consécutivement expédiées durant les règnes de feux nos très chers seigneurs, aïeul et père, les rois Louis XII et François Ier de ce nom, dernier décédé, que Dieu absoille; encore que les causes, raisons et occasions d'iceux affranchissement et exemption fussent communes à eux pour leur regard comme à ceux de la dite ville... Pour ce est-il que nous, inclinant libéralement à leur supplication et requeste..., avons déclaré, voulons et nous plaist que les dits habitants d'iceux fauxbourgs jouissent et usent des dites exemption et affranchissement de toutes tailles et imposts selon le contenu ès lettres-patentes de confirmation et continuation, et pour le temps qui reste à écheoir d'icelles... »

Ces lettres-patentes et les autres, données en faveur de la même ville, l'affranchissaient d'une manière absolue de *toutes tailles et impôts*. Il faut bien se garder de croire, cependant, qu'elle n'eut pas à répondre à des demandes de finances. Souvent les villes franches étaient frappées d'impôts particuliers, et la nôtre n'en fut pas plus exempte que les autres. Nous pourrions en citer de nombreux exemples; mais il nous paraît suffisant de mentionner la solde de cinquante mille hommes de guerre, établie par François Ier en 1542 et remplacée en 1595 par une subvention.

Quoi qu'il en soit, la position des villes franches était, en général, bien préférable à celle des villes qui se trouvaient soumises à la taille. Aussi les premières furent-elles

Digitized by Google

profondément émues, en recevant l'édit du 22 avril 1598, contenant révocation des exemptions, affranchissements et abonnements des tailles, excepté pour les capitales des provinces et les villes frontières.

En vertu de cet édit, il n'y avait en Normandie que les villes de Rouen, Dieppe, Hâvre-de-Grâce, Cherbourg et Granville, qui dussent conserver leurs franchises. Pont-Audemer perdait les siennes, et, pour 1599, il fut imposé, non compris les deux cents écus affectés aux fortifications, à une somme de cinq cents autres écus de taille principale, que le taillon, la crue et les frais de perception devaient augmenter environ d'un quart (1).

C'était le cas d'essayer la ressource des réclamations : les bourgeois n'y manquèrent pas. Ils firent valoir principalement que la ville avait toujours été considérée comme frontière, que c'était à ce titre qu'elle avait été antérieurement affranchie, et qu'elle méritait d'être d'ailleurs prise en commisération à cause des pertes éprouvées par les habitants *à la prise et reprise de ladite ville par cinq ou six diverses fois pendant les troubles derniers.* Mais aucune remise ne leur fut accordée, et le conseil se contenta de décider que « sans préjudice de l'affranchissement pré» tendu par lesdits habitants..., ils payeraient par forme » de subvention..., dans le temps préfixe, sur peine » d'être soumis à la levée par forme de taille... »

Le payement n'eut pas lieu dans *le temps préfixe;* pourtant on n'eut pas recours à *la levée par forme de*

(1) Voici le détail de la somme payée par la ville : Pour le principal de la taille, 581 écus 55 sols; pour le taillon, 49 écus 30 sols; pour la crue des fortifications des villes de Picardie et Champagne, 36 écus; puis 10 écus pour la contribution aux deux tiers d'une somme de 6,000 écus accordés par le roi au duc de Montpensier sur la généralité de Rouen.

Digitized by Google

taille : on se contenta de faire emprisonner un des échevins, et cette mesure suffit pour accélérer les versements de fonds qui se trouvaient systématiquement retardés dans l'espérance d'obtenir des dispenses toujours refusées. Tout ce que la ville pouvait gagner, c'était de faire maintenir, chaque année, la levée de sa contribution *par forme de subvention.* Enfin, on se crut à la veille d'un meilleur résultat. Au mois de février 1604, les députés envoyés à la cour, rapportèrent qu'un personnage leur avait promis de leur faire obtenir des lettres de décharge pour la taille, moyennant une somme de seize mille livres une fois payée. C'était cher pour l'époque. Il ne leur en fut pas moins donné procuration, au nom des habitants, *pour emprunter ladite somme et s'obliger conjointement avec les échevins par contrat;* mais l'affaire n'eut pas de suite.

Plus tard, en 1614, on trouva un autre protecteur. Le 25 mars, les échevins exposèrent, dans une assemblée des habitants, qu'ils avaient fait avec un personnage que les registres ne nomment pas, une *paction* dans le but d'obtenir un abonnement de tailles. Il en fut donné lecture, et les assistants, *pour eux et la généralité,* y apposèrent leur signature *pour l'assurance des deniers promis* à l'entremetteur. Celui-ci ne tarda pas à se mettre en mesure de gagner son argent; mais il éprouva des difficultés à faire passer toutes les demandes. Il écrivit à ce sujet aux échevins et une nouvelle assemblée eut lieu à cette occasion, le 13 du mois d'avril. Malgré les modifications apportées au projet primitif, il y fut arrêté que le personnage en question ne laisserait pas de toucher la somme promise, pourvu que la ville et les faubourgs fussent abonnés à douze ou quinze cents livres, et déchargés du taillon et des

Digitized by Google

crues, et à condition qu'il se chargerait de faire vérifier les lettres aux cours *où il seroit besoin*.

Soit que le taux de la récompense n'eût pas été fixée d'une manière définitive, soit que le protecteur eût ajouté à ses exigences, une nouvelle assemblée eut lieu le 25 avril, pour s'entendre à cet égard. On y porta la somme à six mille six cents livres, et, le 1er mai fut passé l'acte par lequel les habitants consentirent *qu'il fût levé à cet effet, sur eux, la somme de sept mille livres*.

Le 21 juin, le mystère de la séduction s'accomplissait, et Louis XIII, *en son conseil*, prescrivait aux présidents et trésoriers de France au bureau des finances de Rouen, de « n'avoir à imposer les habitants de Pont-Audemer à d'a-» vantage que la somme de quinze cents livres pour toutes » tailles, taillon et crues ordinaires et extraordinaires, et » par forme de subvention, en attendant que par lui il en » fût autrement ordonné. »

Cette subvention se trouva maintenue jusqu'en 1640, époque à laquelle elle fut portée à quatre mille livres, pour monter bientôt après, en 1647, à dix-huit mille cent quatre-vingts livres.

Cette progression rapide était de nature à inquiéter les habitants. Heureusement pour eux, ils avaient *montré de la fidélité pendant les troubles de la minorité* du roi : ils en furent récompensés, le 17 mars 1649, par arrêt du conseil et lettres-patentes qui ordonnèrent « qu'à l'avenir et par forme d'abonnement, à commencer du 1er janvier de la présente année, ils ne payeraient que la moitié de ce à quoi ils avoient été imposés en 1647 et 1648. »

Il n'y avait plus rien de stable dans les concessions royales. Celle de 1649 fut bientôt modifiée, et peu à peu, les franchises de la ville, malgré de nouveaux sacrifices pour acheter des protections, finirent par disparaître dans

Digitized by Google

le chaos des mesures honteusement fiscales qui se succédèrent presque sans interruption jusqu'à la chute de la monarchie. Nous ne conduirons pas plus loin l'histoire de leur décadence : les détails que nous aurions à enregistrer n'auraient plus qu'un intérêt continuellement décroissant.

Pour compléter notre sujet, il nous resterait à faire connaître les autres franchises dont Pont-Audemer a joui pour le sel et pour le logement des gens de guerre; mais cet article est déjà bien long, et, pour cette année, nous ne voulons pas abuser plus longtemps de la patience de nos lecteurs.

Digitized by Google

DES

CONGRÈS SCIENTIFIQUES D'ITALIE EN GÉNÉRAL,

ET

SPÉCIALEMENT DU SIXIÈME CONGRÈS,

Tenu à Milan, en 1844;

Par M. Picard,

Membre de la Société.

Quand on a passé les Alpes, par cette route merveilleuse que Napoléon a fait ouvrir à travers les torrents, les nuages et les éternels glaciers du Simplon, — quand on entre en Lombardie, dans ces plaines tant de fois foulées par le pied français, depuis Charles VIII, il est impossible à quiconque aime la gloire, les sciences, les lettres et les arts, de ne pas éprouver une vive émotion, un profond sentiment de respect.

Que de pensées s'éveillent, en effet, à la vue de tant de chefs-d'œuvres des grandes Écoles et des grandes époques de l'ancienne Italie, au souvenir de tant de grandeur passée!

Pourtant un sentiment douloureux vient bientôt se mêler à celui de l'admiration.

L'Italie est morte à la vie morale comme à la vie politique. Morcelée, divisée en une infinité de petits états, elle a perdu cette puissante unité qui fit autrefois sa force et sa gloire : le grand empire des Césars est maintenant le patrimoine de bien des maîtres différents.

Partout le prestige s'évanouit chaque jour, et, à Rome

Digitized by Google

même, l'ancien Forum, où tonnait l'éloquence de Cicéron, est devenu un marché aux bestiaux !

Mais, si l'Italie a perdu la liberté, si elle ne brille plus de splendeur, comme au temps où elle portait le sceptre du monde, cependant toutes les sources de la science n'y sont pas taries.

Au milieu du démembrement de cette vieille nation, des hommes de cœur et de talent se sont donné la main par-dessus les barrières des états modernes, pour renouer la chaîne des sciences. Ils ont compris que si les destins politiques peuvent changer le sort des peuples, la science doit réunir et non diviser les hommes, parce que la science est de tous les pays, et que ses conquêtes sont toutes pacifiques.

C'est un spectacle vraiment curieux que ces grandes assises scientifiques organisées dans les états italiens depuis quelques années.

A ces congrès, qui se tiennent alternativement dans chacune des villes d'Italie, sont conviés, et viennent de toutes les parties de l'Europe, des savants distingués, les uns comme députés de sociétés étrangères, les autres attirés par l'amour de la science.

C'est à Milan que le sixième Congrès italien a eu lieu, en 1844. Il a été ouvert le 12 septembre, dans le beau palais Bréra, au milieu d'une affluence considérable et en présence de l'archiduc d'Autriche, du cardinal et des notabilités de la ville. 1159 membres effectifs, tant Italiens qu'étrangers, ont pris part aux travaux du Congrès, qui a été divisé en sept sections, savoir :

Première section. — L'agronomie et la technologie.

2e *Section.* — La géologie, la minéralogie et la géographie.

Digitized by Google

3e *Section*. — La zoologie, l'anatomie et la physiologie comparées.

4e *Section*. — La chimie.

5e *Section*. — La physique et les mathématiques.

6e *Section*. — La botanique et la physiologie végétale.

7e *Section*. — La médecine et la chirurgie.

Chaque Section avait son programme d'ordre du jour. On y discutait non-seulement les questions agitées là pour la première fois, mais on y reproduisait encore celles qui avaient été ajournées dans les Congrès des années précédentes. Tous les matins on publiait et l'on distribuait gratis, à chaque membre, le *Diario* ou journal spécial qui rendait un compte sommaire des travaux de la veille. Une table commune de douze cents couverts réunissait tous les jours les *scienziati Italiani*, dans le grand et beau collége *Longone*.

D'un autre côté les salons du palais Marino étaient consacrés aux réunions, aux lectures et aux causeries du soir, que les milanaises venaient charmer et embellir.

La municipalité de Milan avait fait un appel à tous les savants de l'Europe, pour une série d'expériences ayant pour but de signaler quelques progrès scientifiques nouveaux. Un grand nombre de programmes furent adressés à la commission centrale, mais la plupart de ces projets furent écartés tout d'abord : tout d'abord aussi celui de notre collègue et compatriote M. Boutigny fut adopté par acclamation.

Les belles expériences de M. Boutigny ont fait au Congrès une véritable sensation, et lui ont mérité les félicitations les plus honorables de la part des savants et du vice-roi lui-même, qu'on dit être fort instruit.

Ces expériences merveilleuses, déjà couronnées par la Société libre d'émulation de Rouen, sont connues; il

Digitized by Google

s'agit des propriétés de la matière à l'*état sphéroïdal*, de la découverte de la cause probable des explosions fulminantes des chaudières à vapeur, et enfin de la congélation de l'eau dans le vide ou à l'air libre, dans des vases incandescents.

Mais voici une proposition qui étonne par sa grandeur et qui est, sans doute, appelée à jouer un rôle immense dans la géologie. La terre, d'après tous les mathématiciens et tous les astronomes, a été primitivement à l'état de fusion ignée; on conçoit qu'alors l'eau faisait partie de son atmosphère. « Plus tard, dit M. Boutigny, elle se condensa » et passa à l'état sphéroïdal sur toute la surface du globe. » Plus tard encore, elle le mouilla, dissolvit un grand » nombre de matières, puis se volatilisa pour se condenser » de nouveau, etc., etc. »

Ainsi se trouverait expliquée la double origine plutonienne et neptunienne de notre planète.

Il est bien entendu que j'abandonne à l'auteur la responsabilité de ces conceptions hardies.

En résumé, de toutes les expériences faites au Congrès, celles du *savant Français*, comme on disait à Milan, ont été les plus curieuses et les plus attachantes; et la Société libre de l'Eure, qui compte M. Boutigny dans ses rangs, apprendra avec intérêt que ces expériences font maintenant partie de l'enseignement, que les journaux scientifiques ont été ouverts à notre collègue, et que ses mémoires ont été traduits dans toutes les langues étrangères.

Espérons que les efforts et les travaux de notre laborieux collègue auront aussi leur récompense dans sa patrie.

Aux travaux sérieux du Congrès succédaient, chaque jour, les fêtes les plus variées et les plus attrayantes.

Digitized by Google

Milan, dans cette circonstance, a fait un brillant accueil aux membres du Congrès scientifique.

Pendant quinze jours, la ville a offert un aspect des plus animés. On a compté, à la police, plus de quarante mille passe-ports d'étrangers, attirés par l'éclat des fêtes. Des bals étaient donnés dans de magnifiques palais dorés, où des milliers de bougies diaphanes fesaient briller les plus riches décorations. Des concerts avaient lieu dans des jardins parfumés de suaves senteurs et inondés de lumières féériques : on pouvait se croire au milieu des bosquets fantastiques et enchantés de Circé ou d'Armide.

Mais le spectacle le plus intéressant, c'est celui qui a été donné dans l'Arena, vaste amphithéâtre à ciel ouvert, construit sur les dessins des anciens théâtres Romains, par l'ordre de Napoléon, au temps de la république Cisalpine.

Jeux d'équilibre sur l'eau, assauts de gondoles pavoisées, défilés de bateaux élégamment illuminés de feux de couleur, et sur lesquels des troupes de musiciens exécutaient des chœurs harmonieux.— Feux d'artifices. — Ascension d'une flottille de 50 ballons qui sortaient de l'eau, comme par enchantement, aux chants des gondoliers. Tout cela vu la nuit, aux feux d'une illumination orientale et au milieu de trente mille spectateurs échelonnés sur des gradins de verdure, offrait un panorama véritablement magique.

Ce n'est pas tout : la ville, qui avait voté cent mille francs pour ses fêtes, a fait hommage aux Membres du Congrès, d'une belle édition illustrée de l'Histoire de Milan et de son territoire, ornée des lithographies de tous ses monuments de marbre et de granit.

Le vice-roi lui-même a fait frapper des médailles en commémoration de cette grande solennité scientifique.

Digitized by Google

Maintenant, un mot d'appréciation du caractère des Congrès Italiens.

Ainsi qu'on l'a remarqué plus haut, la philosophie, l'histoire, l'économie politique, la statistique, les sciences morales et politiques, pas même l'innocente littérature n'ont la parole en Italie. L'état politique des états Italiens, principalement de la Lombardie, où l'habitant n'est pas citoyen et sur qui règne l'étranger, ne supporte pas les discussions méthaphysiques. C'est déjà beaucoup pour les gouvernements absolus de souffrir des associations ayant pour but l'étude et la discussion publiques des sciences naturelles.

Félicitons-nous de ce que, sous ce rapport, l'état constitutionnel de la France ne condamne pas les sciences à un pareil divorce.

Car, pour que l'étude des sciences soit complète, il faut, en effet, qu'au sentiment de la vie extérieure, on puisse joindre le sentiment de la vie humanitaire. Toutes les sciences en général se lient et s'enchaînent sans interruption : les sciences naturelles avec les sciences morales.

Il faut introduire, de plus en plus, les notions du changement, du progrès, de la continuité de la vie, dans les sciences, dans les arts, et de la science et des arts dans la vie.

La philosophie surtout est la science de la vie humanitaire. Elle domine toutes les autres sciences, comme un phare lumineux qui les éclaire et les féconde. Les grandes questions de politique, d'économie politique, ces autres sciences des intérêts sociaux et matériels, ne se discutent et ne se résolvent elles-mêmes qu'aux clartés philosophiques.

C'est ainsi qu'après les longues ténèbres du moyen âge, l'esprit d'examen et de libre discussion, réagissant contre

Digitized by Google

la théocratie de l'Orient, créa à la fois la constitution libre de la cité et l'empire de la philosophie, plus libre encore, et que l'on vit poindre de toutes parts les premières lueurs, déjà éclatantes, de la lumière qu'une nouvelle civilisation allait répandre sur l'humanité.

C'est qu'en effet l'agitation des idées philosophiques fait grandir et fermenter une chaleureuse émulation pour l'empire des sciences, pour la prééminence intellectuelle et pour l'affranchissement de la pensée : alors l'art, comme le sentiment national, s'éveille et s'échauffe aux plus nobles inspirations, et pénètre profondément dans les mœurs publiques.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas méconnaître la puissance civilisatrice des Congrès italiens, tout restreints qu'ils sont aux sciences purement naturelles. Rien que ces fêtes solennelles données à la science témoigneraient hautement du besoin qu'ont les descendants de la grande Italie de se rapprocher et de se mettre en communion de pensées sympathiques; il y a là aussi un peuple qui se souvient et un peuple qui espère.

Mais, en outre, du sein de ces débats scientifiques surgissent des idées neuves, des découvertes utiles, qui, après des discussions éclairées, des études approfondies, se répandent dans le monde savant, et passent, tôt ou tard, avec la sanction de l'expérience, dans le domaine des faits consacrés.

D'ailleurs l'Italie peut justement prétendre à renouer la chaîne des grandes traditions sur l'autel des sciences : tout semble l'y convier.

Son ciel, si doux et si beau, fertilise un sol riche et généralement bien cultivé, à l'exception pourtant des marais pontins, des maremmes et de la campagne de Rome, ici aride, brûlée, déserte ; là meilleure et susceptible de rap-

Digitized by Google

port, mais où l'aristocratie aime mieux laisser ses champs incultes, que de procurer du travail qui donnerait du pain aux pauvres habitants de ces malheureuses contrées.

Mais les plaines les plus remarquables, en agriculture, sont celles de la Lombardie vénitienne, encore toutes remplies des souvenirs de la France.

Des Alpes de la Suisse et du Tyrol aux Apennins, — de la mer Adriatique au Pô et même jusqu'aux champs de Novi et de Marengo, c'est un vaste bassin, rempli de jardins qui se succèdent et se confondent sans interruption, et où la terre produit abondamment des céréales, des fruits délicieux, du riz, du chanvre, du vin, de la soie, de l'huile, du fer, du cuivre et du marbre; il s'y fait un commerce considérable de fromage, de pâtes dites d'Italie et de bestiaux élevés dans d'excellents pâturages.

Tant et de si belles productions font la richesse matérielle de ce beau pays, auquel il ne manque qu'une constitution libre et un gouvernement national pour être heureux.

Ainsi que sur les bords du lac Majeur et aux îles Borommées, on trouve dans la Lombardie, principalement dans la délicieuse vallée du lac de Como, une admirable végétation; mais c'est surtout dans la Toscane, au milieu des riantes collines de Florence, — dans le duché de Gènes, sur l'amphithéâtre de montagnes qui domine son beau golfe bleu, — dans la principauté de Monaco, et généralement sur le littoral de la Méditerranée jusqu'à Nice, que l'on rencontre des productions luxuriantes parmi des sites pittoresques et enchanteurs; c'est là, dans cette asmosphère vivifiante, éthérée, qu'est la patrie des oliviers, des orangers, des amandiers, des aloès, des palmiers, des myrtes et des lauriers : la vigne, suspendue en festons, serpente d'un arbre à l'autre, et confond sa grappe vermeille

Digitized by Google

avec la pêche veloutée; la figue au vert foncé avec le citron au jaune tendre, avec l'orange dorée. Et lorsque l'hiver a couronné de glace et de neige la cime des montagnes d'alentour, dépouillé les collines de leur verdoyante parure, l'œil retrouve dans ces contrées privilégiées l'image du printemps.

Sous le rapport du commerce, les ports d'Italie, ceux de Gènes, de Livourne et d'Ancône surtout, sont actifs et animés; leurs produits indigènes sont exportés sur tous les marchés de l'Europe.

En peinture, en sculpture comme en architecture, quel est donc le pays qui puisse offrir au monde autant de musées et de riches monuments que l'Italie; aux artistes autant de grands modèles que les chefs-d'œuvre vénérés de Raphaël, de Michel-Ange, de Giotto qui, de la charrue, s'éleva par son talent jusqu'à devenir l'ami de Dante et de Pétrarque; du Titien, du Dominiquin, du Guide, du Corrège, de Léonard de Vinci, de Galilée, d'Alfiéri, et de Canova surtout dont l'inimitable ciseau savait si bien faire parler, prier et pleurer le marbre!

D'un autre côté, voyez la puissante influence de l'entraînement général de la civilisation!

L'Italie aussi est à l'œuvre des chemins de fer. Livourne se relie à Pise par un tronçon de dix lieues, Milan à Monza et bientôt au lac de Como; et Venise elle-même, qui vivait orgueilleusement, d'une vie tout exceptionnelle, au sein de l'Adriatique d'où elle régna, si longtemps en souveraine absolue, sur l'empire des mers, — Venise se sentant aujourd'hui mourir d'atrophie au milieu des restes matériels d'un gouvernement qui, comme celui de Rome et d'Athènes, n'existe plus que dans la mémoire des hommes, — Venise a quitté son isolement poétique pour se rattacher à la terre par un chemin de fer qui

Digitized by Google

traverse les flots, afin de pouvoir se ranimer plus vite au grand foyer civilisateur du continent.

De toutes parts on comprend bien que les chemins de fer sont en effet les grandes routes de la civilisation, les traits d'union de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; — que ces voies modernes de communication, rapides comme l'air, porteront un jour la liberté aux peuples asservis et conduiront à l'association universelle; parce que le sentiment d'unité anime tous les peuples, et qu'au sein de l'unité européenne, les chemins de fer cimenteront la puissante trinité de la force, de la richesse et de l'indépendance des nations.

Assurément la mission des congrès scientifiques est aussi importante qu'elle est immense dans ce grand travail d'alliance des peuples, pour en diriger l'impulsion sans secousse, en éclairer l'action avec maturité. Et il est vraiment regrettable que dans notre pays on ne fasse rien pour organiser, propager et encourager de ces grandes associations scientifiques. — Car il ne faut pas se le dissimuler, toutes les sociétés provinciales, que dédaignent nos princes de la science, ne répondent pas suffisamment aux besoins de notre pays ni à la grandeur de la France. Chez nous, avec notre liberté de discussion, des assises scientifiques, imposantes comme celles d'Italie, appelleraient des savants distingués de toutes les parties de l'Europe, exciteraient une salutaire émulation, et provoqueraient des débats de premier ordre, où chacun apporterait son contingent de découvertes, ses expériences particulières, ses inspirations personnelles; en un mot, il résulterait d'une pareille confédération scientifique une force d'expansion morale immense de toutes les connaissances, par le rapprochement sympathique des hommes qui se consacrent à l'apostolat des sciences, des arts et

Digitized by Google

des lettres, et par l'association intellectuelle qui ferait couler la sève de la science dans toutes les branches du corps savant et de l'esprit humain.

Cette grande initiative appartiendrait surtout à la France, parce que la France est la métropole de l'humanité, parce qu'elle a toujours eu dans ses mains les clefs de la civilisation; parce qu'enfin, en brisant l'immense égoïsme qui la presse et la convoite, elle répandrait la lumière, la chaleur et la liberté dans l'atmosphère continentale.

Quant à nous, en attendant le grand rayonnement des sciences générales, poursuivons toujours notre tâche dans la sphère de nos petits travaux : *Il faut mettre le temps à profit*, a dit Franklin, *le temps est l'étoffe dont la vie est faite.*

Efforçons-nous donc aussi de faire comprendre que le bonheur de l'humanité n'est pas resté dans les ténèbres des temps passés, que les ennemis des lumières appellent l'âge d'or, mais qu'il est dans l'avenir, — dans cette philosophie qui tend et marche à la perfectibilité humaine, — dans les lois, — dans le travail, — dans les mœurs, dans l'instruction et aussi dans le christianisme, non dans celui en vertu duquel la cour de Rome a persécuté Galilée, établi les codes et les bûchers de l'inquisition, lancé l'anathème aux génies les plus éclatants et proscrit jusqu'aux découvertes scientifiques qui sont des révélations de la loi de Dieu, — mais dans le christianisme qui enseigne l'égalité, l'amour, la fraternité des hommes, la charité, la justice appliquée à toutes les relations humaines, l'indulgence pour la faiblesse, le pardon pour l'erreur, et qui s'associe aux immenses questions de progrès en tout genre et d'émancipation qui aujourd'hui s'agitent d'un bout à l'autre du monde.

—

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

OBSERVATIONS

SUR LE POLYEUCTE DE P. CORNEILLE (1);

Par M. Walras,

Professeur de Philosophie au Collége Royal de Caen,
Membre de la Société.

Le *Polyeucte* de Pierre Corneille passe, à bon droit, pour une des meilleures pièces de notre grand tragique. Tous ceux qui ont parlé de cette admirable composition lui ont rendu hommage. Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul de ses ouvrages qui ait eu à essuyer moins de critiques, et tout le monde sait que Fontenelle regardait cette tragédie comme le véritable chef-d'œuvre de son oncle.

Ce que les commentateurs ont surtout et unanimement loué, dans le *Polyeucte*, c'est l'heureuse combinaison des ressorts dramatiques : c'est l'harmonieux agencement des détails, l'enchaînement des scènes, la simplicité du plan. Ils ont su gré au père de notre tragédie d'avoir observé, dans cette pièce, la double unité de temps et de lieu. Ils donnent à entendre par là que la troisième unité, l'unité d'action, n'y est pas non plus violée, et que le *Polyeucte* est à l'abri de toute critique, sous ce rapport.

Que l'unité de temps et l'unité de lieu soient fidèlement observées dans le *Polyeucte*, c'est ce que nous admettons volontiers; que ces deux unités puissent avoir une certaine importance, c'est ce que nous ne voulons pas contester ici. En revanche, nous croyons pouvoir affirmer que l'unité d'action

(1) Ces observations font partie d'un travail plus étendu, destiné à servir d'introduction à un commentaire détaillé sur le *Polyeucte*.

Digitized by Google

est l'unité la plus importante, la seule importante, que l'unité d'action est la loi suprême de l'art, celle à laquelle il ne faut jamais manquer. Maintenant le *Polyeucte* est-il fidèle à cette loi suprême ? Examinons.

I.

Analyse de la Pièce.

De quoi s'agit-il donc dans le *Polyeucte* ?

(1er ACTE.) Il s'agit d'abord d'un jeune seigneur arménien qui, converti au christianisme par un de ses amis, brûle du désir de recevoir le baptême. Il a pris jour avec son ami pour aller se faire initier aux mystères de sa nouvelle foi. Mais, dans la nuit qui précède ce même jour, sa femme Pauline a fait un rêve qui lui a montré son mari égorgé. Effrayée par ce sinistre présage, elle conjure son mari de ne pas sortir de chez lui ce jour-là. Par complaisance pour sa femme qu'il aime tendrement, Polyeucte voudrait renvoyer à un autre jour la démarche solennelle qu'il se dispose à faire et pour laquelle Néarque est venu le chercher. Vaincu par les remontrances de son ami, et cédant au vif désir qu'il éprouve lui-même d'être chrétien, Polyeucte résiste aux alarmes de sa femme, ferme l'oreille à ses prières, et sort avec Néarque pour aller recevoir le baptême.

(2e ACTE.) En rentrant chez lui, Polyeucte apprend qu'on va faire un sacrifice aux Dieux, et que son beau-père Félix l'invite à y assister. Polyeucte répond qu'il va se rendre immédiatement à cette invitation. Cette réponse étonne Néarque qui ne comprend pas qu'à peine baptisé on puisse se rendre au temple païen pour y faire, ne serait-ce que par sa présence, une profession publique de paganisme. Polyeucte se hâte de dissiper l'erreur de son ami. S'il veut se rendre au temple païen, ce n'est pas pour adorer les faux Dieux : c'est, au contraire, pour les y outrager, c'est pour y faire une profession publique de sa nouvelle croyance. Néarque est effrayé de cette résolution à laquelle il ne s'attendait pas. Il oppose à ce

Digitized by Google

hardi dessein de son ami toutes les bonnes raisons qu'il peut imaginer. Polyeucte, de son côté, défend son opinion ; il finit par triompher de Néarque qui, épousant son ardeur et partageant son enthousiasme, se dispose à le suivre et à l'imiter. Ils se rendent au temple, l'un et l'autre, avec le projet bien arrêté d'y outrager les faux Dieux.

(3e ACTE.) Les choses se sont passées ainsi que l'avaient résolu Polyeucte et Néarque. Le sacrifice a été troublé par les démonstrations dédaigneuses des deux amis et par leurs attaques très-caractérisées. Le peuple païen a été scandalisé. Félix, témoin de cette audace, ordonne immédiatement le supplice de Néarque. Quant à Polyeucte, qui est son gendre, il ne le fait par mourir sur-le-champ, mais il le fait arrêter, et il forme le projet de le ramener au culte de l'Etat, à la pratique et au respect de la religion officielle. Félix se rend en conséquence auprès de sa fille Pauline, déjà instruite par sa confidente de ce qui s'est passé au temple. Félix exhorte Pauline à agir auprès de son mari pour l'engager à renoncer à son erreur. Pauline, persuadée que la conversion de son mari est profonde et sincère, et qu'il sera difficile de le ramener, voudrait que son père lui fît grâce, sans exiger de lui une abjuration qu'elle regarde comme impossible. Félix refuse positivement de faire grâce sans condition. Il faut que Polyeucte désavoue sa conduite et sa nouvelle croyance ; sans cela, l'édit de l'empereur est formel. Sa qualité de gendre de Félix ne pourra le sauver. Il renoncera au christianisme, ou il mourra. C'est à Pauline à aviser.

(4e ACTE.) Polyeucte est amené dans le palais de Félix, pour que Pauline puisse le voir et lui parler. En attendant cette entrevue qu'il redoute, mais contre laquelle il se prémunit, Polyeucte exhale son enthousiasme dans des strophes qui respirent la conviction religieuse et la confiance dans les secours du ciel. Bientôt Pauline vient le trouver. Elle l'engage au nom de son amour pour lui à ne pas l'abandonner. Elle veut le faire renoncer à sa nouvelle religion. Polyeucte reste inébranlable.

Digitized by Google

Sans faire de grands efforts pour amener Pauline à sa propre foi, il lui annonce qu'elle sera chrétienne, que son heure viendra. Il l'invite à l'imiter et à le suivre. Pauline s'irrite contre l'égoïsme et la dureté apparente de son mari. Elle s'emporte contre lui, mais elle ne peut rien obtenir.

(5e ACTE.) Félix vient à son tour pour essayer de faire fléchir la résolution de Polyeucte. Peine perdue. Ses arguments plus ou moins captieux ne sauraient ébranler le courage du néophyte. Félix a beau employer la ruse : tous ses sophismes sont déjoués par le bon sens et l'énergie de Polyeucte. Survient Pauline qui, ne se piquant d'aucun sentiment religieux, n'approuvant ni ne blâmant aucune croyance, veut obtenir la vie de son mari, soit de Polyeucte lui-même, soit de Félix; mais elle échoue dans cette double tentative. Félix ne veut rien accorder sans que Polyeucte vienne à résipiscence. Celui-ci demeurant inébranlable, Félix ordonne qu'on le mène au supplice. Polyeucte sort héroïquement pour aller subir le martyre. Sa femme le suit. Témoin du supplice de son mari, elle est frappée par un coup de la grâce; elle revient confesser devant son père le christianisme le plus explicite et le plus ardent. Elle demande le martyre. Le supplice de son gendre et la conversion de sa fille semblent agir sur Félix; la grâce divine l'atteint à son tour, et il courbe la tête sous la nouvelle loi. Il est prêt à résigner ses fonctions de gouverneur, ses titres et ses dignités, pour mériter le nom de chrétien et pour obtenir la palme du martyre.

Voilà ce dont il s'agit d'abord dans le *Polyeucte*, et voilà une action claire, nette et parfaitement dessinée. La conversion d'un païen au christianisme; l'ardeur qu'il met à recevoir le baptême, et à faire profession de son nouveau culte; le scandale qu'il jette dans sa famille et dans la cité; le trouble et l'inquiétude de ses parents; les efforts de son beau-père et de sa femme pour le ramener à la religion qu'il a abandonnée; la force de sa résistance; sa condamnation au martyre; l'héroïque confiance avec laquelle il marche au supplice; le résultat miraculeux de sa mort, la double conversion de sa femme et de

Digitized by Google

son beau-père : voilà des tableaux pleins de grandeur, de noblesse et de dignité ; voilà des éléments que la tragédie a droit d'exploiter, et sur lesquels on peut évidemment bâtir un drame intéressant et pathétique.

Encore une fois, voilà ce que nous trouvons dans le *Polyeucte*. Mais est-ce tout, et n'y a-t-il pas autre chose ? Examinons de nouveau, et relisons la pièce, s'il le faut.

(1er ACTE.) Pauline, femme de Polyeucte et fille de Félix, avant de suivre son père en Arménie et d'y épouser Polyeucte, a connu à Rome, où elle est née, un jeune chevalier plein de mérite et de vertu, nommé Sévère. Elle en a été aimée, et, de son côté, elle a éprouvé pour lui une vive et profonde passion. Mais la fortune de Sévère ne se trouvant pas à la hauteur de son mérite, il n'a pu se faire agréer de Félix. Désespéré de ne pouvoir épouser Pauline, la seule femme qu'il pût aimer, il est allé chercher la mort dans les combats, et, bientôt après son départ, le bruit de sa mort s'est répandu. Pauline, docile aux volontés de son père, a épousé, à Mélitène, Polyeucte, jeune seigneur arménien, issu du sang des rois de cette contrée, et chef de la noblesse arménienne. Quinze jours après son mariage, Pauline fait un songe dans lequel elle revoit Sévère qui lui reproche d'un air menaçant son infidélité, et qui lui annonce, pour le jour suivant, la mort de son mari. Effrayée par cette vision nocturne, elle a voulu empêcher Polyeucte de sortir de chez lui ce jour-là ; mais à peine Polyeucte s'est-il dérobé à ses supplications, que son père, Félix, vient lui annoncer que Sévère est vivant, que le bruit qui a couru de sa mort n'est pas fondé, que, grâce à ses exploits, il est devenu le favori de l'empereur Décius. Bien plus, Sévère vient à Mélitène. Il se rend dans la capitale de l'Arménie pour y offrir un sacrifice aux Dieux, en actions de grâces d'une victoire remportée sur les Perses. Pauline se trouble à l'idée de revoir Sévère qu'elle n'a point cessé d'aimer. Mais le trouble et l'inquiétude de Pauline sont peu de chose en comparaison de l'émotion et de l'anxiété de Félix qui va se trouver en présence d'un homme qu'il a dédaigné, et qui, depuis le refus dont il l'a affligé, est

Digitized by Google

devenu tout-puissant et favori de l'empereur. Félix se persuade aisément que Sévère va le perdre, pour le punir de lui avoir refusé sa fille. Il conjure donc celle-ci de voir son ancien amant, de l'entretenir, de le calmer, de profiter de l'influence qu'elle a sur lui pour l'engager à ne point se venger et à pardonner à Félix. Pauline promet, quoique avec répugnance, qu'elle fera ce que son père exige d'elle.

(2e acte.) Sévère ne tarde pas à se rendre auprès de Pauline. Nous apprenons de sa propre bouche que son voyage en Arménie n'a d'autre but sérieux et réel que de voir Pauline et de redemander sa main. Le sacrifice à faire aux Dieux n'est qu'un prétexte. Il apprend avec un ravissement infini que Pauline consent à le recevoir. Il se demande avec inquiétude s'il est encore aimé. Il convient qu'il a des lettres de faveur de l'empereur pour épouser sa maîtresse ; mais il déclare qu'il n'entend exercer aucune contrainte sur Pauline, et que les lettres de l'empereur ne sont destinées qu'à vaincre la résistance de Félix. Il va plus loin. Si son mauvais sort avait fait changer le cœur de sa maîtresse, il ne lui adresserait aucun reproche ; il souffrirait sans se plaindre. En un mot, Sévère exprime dès l'abord les sentiments les plus généreux, et il fait preuve de la plus grande abnégation. Son confident lui conseille de ne pas voir Pauline, et de porter ailleurs l'hommage de sa flamme. Sévère s'indigne à cette idée : il ne veut pas abandonner, dans sa haute fortune, une femme qui ne l'a pas dédaigné lorsqu'il était moins élevé. Impatient de savoir quel est le motif du lâche conseil qu'on ose lui donner, il ne tarde pas à apprendre que Pauline est mariée, qu'elle a épousé depuis quinze jours un jeune seigneur arménien d'une haute extraction, nommé Polyeucte. Sévère est d'abord comme foudroyé par cette nouvelle. Il laisse éclater son désespoir. Mais bientôt il surmonte cette première faiblesse, et, continuant à manifester un très-beau caractère, il applaudit au choix de Pauline. Il reconnaît le mérite de Polyeucte. Il impute à son propre malheur son désappointement. Il ne demande plus qu'à voir Pauline pour soupirer et mourir à ses pieds. En vain son confident l'exhorte-t-il à s'épar-

Digitized by Google

gner cette douloureuse entrevue; il se décide à voir Pauline, à lui parler, à lui dire un éternel adieu. Il ne peut cependant s'empêcher de gémir, en pensant que Pauline en aime un autre, qu'un autre que lui est son époux. Pauline, qui arrive aux derniers mots prononcés par Sévère, n'hésite pas à lui déclarer qu'effectivement elle aime son mari, et elle se hâte de lui expliquer comment elle s'est trouvée conduite à épouser Polyeucte. Ce n'est point par inconstance ou par oubli. Ce n'est point parce que Sévère a passé pour mort. C'est uniquement pour obéir à son père. Sévère adresse d'abord de tendres reproches à Pauline sur les consolations qu'elle paraît puiser dans sa soumission absolue à son devoir filial. Il regrette de ne pouvoir en faire autant, et semble mettre en doute, en finissant, que Pauline ait jamais éprouvé pour lui un véritable amour. Pauline le rassure, à ce sujet, et lui déclare très-franchement qu'elle l'a aimé, et qu'elle l'aime encore; mais elle ajoute que sa vertu la met à l'abri de sa passion, et que si son devoir déchire son cœur, du moins il ne l'ébranle pas. Elle termine très-éloquemment et très-ingénieusement en déclarant qu'une femme moins vertueuse ne serait pas digne de Sévère. Celui-ci comprend parfaitement cette argumentation. Il admire sincèrement le courage et la vertu de Pauline, et, élevant ses propres sentiments au niveau de ceux de sa maîtresse, il la conjure de voiler un peu sa grandeur morale, par pitié pour son amour et pour sa douleur. Pauline lui représente que, malgré toute sa vertu, elle est femme, et que la présence de Sévère est pour elle l'occasion d'une vive souffrance. Elle le conjure de lui épargner ce supplice, et de consentir à ce qu'elle ne le revoie pas. Sévère, après quelques moments d'hésitation, conçoit la nécessité d'un pareil sacrifice, et, continuant à développer le noble caractère qu'il a montré jusqu'alors, et à se rendre digne de Pauline, il lui promet de ne plus chercher à la voir, et déclare qu'il va chercher la mort dans les combats. Il termine très-noblement cet admirable entretien, en faisant des vœux pour le bonheur de Polyeucte et de Pauline.

(3e ACTE.) Aussitôt que Polyeucte a fait profession de chris-

Digitized by Google

tianisme, qu'il a brisé les statues des faux Dieux, et que, d'après la loi du temps et du pays, il a mérité la mort, une triple perspective s'ouvre devant Félix, devant Sévère et devant Pauline. Pauline, presque certaine de devenir veuve, peut voir dans cette circonstance un moyen de retrouver son premier amant; Sévère peut sourire à la chance qui lui est offerte de reconquérir sa maîtresse; Félix peut s'applaudir, au fond de l'âme, d'un incident qui, rendant la liberté à sa fille, lui offre le moyen de réparer l'outrage qu'il a fait à Sévère, en lui refusant la main de Pauline. Il peut caresser l'espérance de s'élever encore plus haut en importance et en dignité, en s'alliant au favori de l'empereur. Félix est le premier qui mette cette idée en avant. Il a beau la chasser de son esprit, elle y revient. Il s'en ouvre avec son confident; et, quoiqu'il soit ou qu'il se montre un peu honteux de se livrer à une pareille spéculation, il n'en reconnaît pas moins la valeur et la portée, au point de vue de son ambition.

(4e ACTE.) Polyeucte, qui paraît connaître et apprécier son beau-père, n'hésite pas à croire que la pensée de Félix a pris cette direction. Il ne s'en offense point. Au contraire, il abonde lui-même dans le sens de cette conclusion. Il rend justice au mérite de Pauline et de Sévère; et, les jugeant bien faits l'un pour l'autre, il prend sans hésiter le parti de résigner sa femme aux mains du plus honnête homme qu'il connaisse. Il invite Sévère à se rendre auprès de lui, et, dès qu'il est arrivé, il lui annonce le legs qu'il lui fait, en présence même de Pauline. Sévère ne se prononce pas tout de suite sur ce qu'il pense de cette proposition. Le premier sentiment qu'il éprouve, c'est un étonnement profond, une admiration singulière. Puis il dit à Pauline que, s'il avait le bonheur d'être son époux, il n'aurait d'autre pensée que de la chérir et de l'adorer, manière ingénieuse de témoigner son amour pour Pauline. La fière Pauline coupe court à cette adroite déclaration, à cette demande voilée. Elle déclare à Sévère très-nettement qu'elle n'épousera jamais un homme qui, de manière ou d'autre, directement ou indirectement, aura contribué à la mort de son époux. Or, elle

Digitized by Google

est persuadée que, si son père pousse si fort au châtiment de Polyeucte, c'est pour se ménager le moyen de faire réparation à Sévère, et pour ne pas offrir à celui-ci une occasion de dénoncer à l'empereur sa mollesse à agir contre les chrétiens. Mais il y a plus, et Pauline s'élève ici aux sentiments et aux idées les plus sublimes. Elle exige de Sévère un sacrifice presque surhumain. Elle veut qu'il emploie tout son crédit et toute son influence auprès de Félix pour obtenir de lui la grâce de Polyeucte. Après cette déclaration, elle se retire brusquement, craignant d'apprendre, si par malheur il en était ainsi, que Sévère ne fût pas capable de s'élever à la hauteur des sentiments qu'elle lui impose. Sévère reste d'abord anéanti sous le coup de cette singulière exigence. Il se désespère de voir la constance avec laquelle son mauvais sort le persécute. Mais bientôt il se relève et rend justice à Pauline. Il ne veut pas rester inférieur à sa maîtresse. Son confident l'exhorte vainement à abandonner cette famille, et à ne pas compromettre son crédit auprès de l'empereur. Sévère continue à s'élever de plus en plus, à montrer une grandeur d'âme, une noblesse de sentiments et une abnégation personnelle toujours croissantes. Il déclare à son confident qu'il fera auprès de Félix la démarche que Pauline lui a imposée ; il termine par une magnifique profession de foi, dans laquelle il laisse éclater tout son scepticisme, à l'égard du polythéisme, et toute la sympathie que lui inspirent le dogme et la morale des chrétiens.

(5e ACTE.) Sévère a tenu sa promesse. Il a vu Félix. Il l'a imploré en faveur de Polyeucte. Il lui a demandé la grâce du nouveau chrétien ; mais il n'a pu rien obtenir. Félix, aveuglé par une politique tortueuse et machiavélique, s'est persuadé que Sévère n'agissait pas de bonne foi, qu'il n'aimait plus Pauline, et que, n'écoutant désormais que le besoin de se venger de Félix, il lui tendait un piége, pour avoir occasion de le desservir auprès de l'empereur. Il persiste donc à faire mourir Polyeucte, à moins que celui-ci ne revienne au paganisme. Polyeucte, demeuré inébranlable, est conduit à la mort. Pauline se convertit immédiatement, et l'on conçoit que, dès

Digitized by Google

ce moment, elle ne pensera plus à un nouvel hymen. Sévère, ayant appris que, malgré son intervention, Polyeucte a été livré aux bourreaux, revient pour gourmander Félix, et pour lui annoncer qu'il va agir contre lui. Félix lui apprend qu'il se sent lui-même entraîné vers le christianisme. Il renonce à son pouvoir, à toutes ses dignités. Il demande des liens, et s'offre à subir le martyre. Sévère lui répond en homme politique et tolérant. Il invite Félix à reprendre son commandement; il lui laisse voir sa sympathie pour les chrétiens, et promet de les protéger et de les défendre auprès de l'empereur. L'amant de Pauline a complètement disparu. La nouvelle situation de Pauline ne permet plus à Sévère de penser à l'épouser. La séparation de ces deux nobles âmes est consommée. Tout fait entrevoir que Sévère ne tardera pas à trouver dans la pratique des vertus chrétiennes la seule consolation qu'il lui soit permis de goûter, après cette douloureuse rupture.

Voilà, si nos yeux ne nous trompent, ce qui se trouve encore dans le *Polyeucte*, et voilà encore, ce nous semble, la matière d'un drame très-intéressant et très-complet. Une femme qui aime passionnément un homme digne de tout son amour, qui se trouve séparée de lui par la disproportion de sa fortune et de son rang, qui le voit s'éloigner d'elle pour aller chercher la mort, qui, par déférence pour son père, épouse courageusement un homme estimable, mais pour lequel elle n'éprouve point cette sympathie profonde qui doit présider au nœud conjugal; une femme qui se dévoue à ses devoirs d'épouse, et qui se pique de les remplir avec le même scrupule qu'elle a mis à remplir ses devoirs de fille, qui aime son mari par raison et par vertu, ayant dans le cœur un autre amour qu'elle conserve et qu'elle ne cherche pas à dissimuler; une femme qui, revoyant son premier amant, lui avoue qu'elle aime son mari, et que pourtant elle n'a pas cessé d'aimer le premier objet de son libre choix; une femme qui, dans cette position, se voit sur le point de perdre son mari, et qui se hâte d'annoncer qu'elle n'épousera point un homme qui, même malgré lui, sans le savoir et sans le vouloir, aurait pu contribuer à sa mort; une femme qui

Digitized by Google

va plus loin, et qui impose à son amant l'obligation d'intercéder lui-même pour son rival, et de se fermer de ses propres mains la voie qui s'est offerte pour le conduire au but de ses désirs; une femme qui, devenue veuve, se montre fidèle à la mémoire de son mari, et se rattache à lui, tout mort qu'il est, par le lien le plus puissant et le plus respectable, par le lien religieux; un homme qui se montre digne d'une telle femme, qui la comprend et qui l'admire, qui sent redoubler sa passion pour elle à mesure qu'elle lui échappe; un homme qui, entraîné par le noble ascendant d'une telle femme et poussé d'ailleurs par son propre génie, parcourt avec elle et d'un pas non moins ferme et non moins assuré, cette pénible et laborieuse carrière qu'elle s'est frayée, de vertu, de dévoûment et d'abnégation personnelle; un homme qui préfère perdre sa maîtresse que de la voir se dégrader, et qui consent à vivre sans elle pour conserver le droit de l'estimer davantage et de la savoir plus digne de lui; tout cela émeut profondément; tout cela surprend, saisit, attache; tout cela constitue une admirable tragédie. Or, tout cela se trouve dans le *Polyeucte*.

II.

Duplicité d'Action, dans le Polyeucte. Considérations à l'appui de cette assertion.

Maintenant, nous le demandons de bonne foi. Y a-t-il ou n'y a-t-il point, dans le *Polyeucte*, les deux choses que nous venons de retracer; et, si ces deux choses y sont, y a-t-il ou n'y a-t-il point, dans le *Polyeucte*, deux actions, deux drames, deux tragédies? Y a-t-il une tragédie dont Polyeucte soit le héros, et dont le sujet soit la conversion et le supplice d'un saint martyr? Y a-t-il une tragédie dont Pauline et Sévère soient les héros, et dont le sujet soit une grande et noble passion traversée, compromise et décidément étouffée par le mariage de la femme? Il nous semble que la réponse à ces deux questions ne saurait être douteuse. Les deux tragédies existent certainement. Le caractère éminent du *Polyeucte* est donc de contenir deux actions principales, et par conséquent de blesser la grande et suprême loi de l'art : l'unité d'action.

Digitized by Google

Sans doute l'unité d'action n'emporte pas nécessairement l'absence de tout détail, de tout développement, de tout incident secondaire. Il peut y avoir plusieurs actions dans un drame. Mais à quelle condition? A condition qu'il n'y aura qu'une action principale. A condition que toutes les actions secondaires seront les conséquences naturelles et ordinaires d'une action principale? A condition que tous les détails se grouperont en un faisceau unique, qu'ils viendront se coordonner entr'eux, et se subordonner à l'action principale.

En est-il ainsi dans le *Polyeucte*? L'amour de Pauline pour Sévère est-il la conséquence naturelle et nécessaire de la conversion de Polyeucte? Cela serait, ou, du moins, cela pourrait être, si l'amour de Pauline pour Sévère prenait sa source dans le mépris et le dédain que lui inspirerait l'apostasie de son mari. Mais évidemment la chose ne se passe pas ainsi. Pauline aimait Sévère avant d'épouser Polyeucte, avant de le connaître, avant de venir en Arménie. Que Polyeucte soit chrétien ou païen, qu'il soit bon ou mauvais mari, que sa conduite plaise ou déplaise à sa femme, il n'en reste pas moins établi que celle-ci aimait Sévère avant son mariage, et que la conversion de son mari n'a pu lui inspirer cette passion. La conversion de Polyeucte est-elle, de son côté, la conséquence de l'amour de Pauline pour Sévère? Cela pourrait être si Polyeucte était blessé de cette passion, s'il était jaloux de Sévère, s'il n'aimait point sa femme, s'il se trouvait conduit à chercher dans un nouveau culte une consolation et une distraction à des chagrins domestiques. Mais il n'en est pas ainsi évidemment. Polyeucte aime sa femme; il l'estime; il n'est point jaloux de Sévère; il rend justice au mérite de son rival, et il regrette en quelque sorte de lui avoir dérobé sa maîtresse. Sa conversion est parfaitement indépendante de son mariage, et n'a aucune relation nécessaire avec lui. Nous trouvons donc, dans le *Polyeucte*, deux actions principales qui n'ont aucune relation l'une avec l'autre, qui restent parfaitement indépendantes, et qu'il est impossible de subordonner l'une à l'autre. Et, en effet, il n'est pas du tout nécessaire qu'un homme qui change de religion ait

Digitized by Google

épousé une femme qui se trouve dans la position de Pauline, c'est-à-dire qui ait eu un amant avant son mariage. Et, d'un autre côté, il n'est pas non plus nécessaire qu'une femme qui se marie pour obéir à son père, et qui épouse un Arménien, tandis qu'elle aime un chevalier romain, tombe juste sur un mari qui va changer de religion et qui va subir le martyre. Le caractère éminent du *Polyeucte*, c'est donc la duplicité de l'action principale. La loi suprême de l'art n'y est pas suffisamment observée.

Voici un premier moyen de confirmer notre observation, et de justifier notre critique. Si le *Polyeucte* est réellement double, tous les éléments qui constituent une action dramatique doivent s'y trouver en nombre double. Or, quels sont les éléments d'une action dramatique? Tout le monde sait que, dans un drame, il doit y avoir une *exposition*, un *nœud*, une ou plusieurs *péripéties*, et une péripétie finale et définitive qu'on appelle le *dénouement*. Voyons donc s'il est facile ou non de trouver, dans le *Polyeucte*, deux *expositions*, deux *nœuds*, deux *péripéties* et deux *dénouements*.

Les deux premières scènes du premier acte nous offrent l'exposition d'une première tragédie. La nouvelle situation de Polyeucte, sa conversion au christianisme, le désir qu'il a d'aller recevoir le baptême, l'empêchement que Pauline met à ce qu'il sorte; le parti qu'il prend de quitter sa maison et de suivre Néarque, malgré les prières de sa femme, forment évidemment une première exposition.

Si Polyeucte gardait le secret sur sa nouvelle croyance, s'il ne jugeait pas à propos d'en faire profession, sa conversion ne présenterait pas le moindre inconvénient; mais comme Polyeucte se hâte, au contraire, de manifester sa croyance et de se mettre en hostilité avec le culte établi, la difficulté s'élève. Le nœud consiste ici en ce que la conversion de Polyeucte jette nécessaire le trouble dans la famille dont il fait partie. Sa nouvelle religion le sépare de sa femme et de son beau-père. La conversion de Polyeucte jette même le trouble entre le père et la fille, entre Félix et Pauline. Quelle idée peut-on se faire de

Digitized by Google

l'harmonie d'un ménage où les deux époux ne sont pas unis par la même croyance religieuse et par la pratique du même culte? Où est l'unité et par conséquent l'union d'une famille qui compte parmi ses membres un dissident?. Le mariage de Polyeucte et de Pauline étant donné, il est évident que la conversion de Polyeucte soulève une grande difficulté et vient troubler l'harmonie entre les deux époux. Voilà réellement le nœud de cette première tragédie. La question est de savoir comment on échappera à cette difficulté.

Pauline et Félix rivalisent d'efforts pour amener Polyeucte à abjurer sa nouvelle croyance. De son côté, Polyeucte les engage à l'imiter et à renoncer au paganisme. Voilà la péripétie qui se dessine. Il est évident que si Pauline et Félix ramènent Polyeucte au paganisme, ou si Polyeucte inculque le christianisme à sa femme et à son beau-père, l'harmonie renaîtra; l'orage sera dissipé; l'unité et la paix rentreront dans la famille. Tous les membres se trouveront unis dans la même communion.

Polyeucte reste inébranlable. Il persiste dans sa nouvelle croyance. Félix se croit obligé à le condamner à mort et à lui faire subir le martyre. Polyeucte se résigne, et l'arrêt est exécuté. Mais en voyant couler le sang de son mari, Pauline se convertit à la foi chrétienne. La conversion de Félix suit immédiatement celle de sa fille. Voilà le dénouement opéré. La famille redevient homogène. L'harmonie se trouve rétablie entre le mari et la femme, entre le gendre et le beau-père. Polyeucte a payé de son sang ce triomphe de la foi chrétienne: il est mort, cela est vrai; mais qu'est-ce que la vie et la mort, au point de vue de la religion? Polyeucte est monté au ciel; sa femme et son beau-père restent sur la terre; mais sa femme est chrétienne; son beau-père lui-même est chrétien: ils sont unis tous les trois dans le sein de la même Eglise. Au point de vue du christianisme, le dénouement est parfaitement heureux; et c'est ainsi que Corneille l'a compris, sans contredit, et qu'il a voulu nous le faire comprendre, puisqu'il a fait dire à Félix: *Nous autres, bénissons notre heureuse aventure.*

Digitized by Google

Voilà donc tous les éléments constitutifs d'un premier drame. Nous n'aurons pas moins de facilité à trouver tous les éléments constitutifs d'une seconde action.

Les deux dernières scènes du 1er acte contiennent évidemment l'exposition d'un véritable drame dont Pauline et Sévère sont les héros. L'amour de Pauline pour Sévère; la rigueur de Félix qui n'a pas voulu consentir à leur mariage; le départ de Sévère et le bruit de sa mort; le mariage de Pauline avec Polyeucte; la nouvelle que Sévère n'est point mort, ses exploits, sa faveur auprès de Décius, son arrivée en Arménie, sous prétexte de faire un sacrifice, mais avec l'intention réelle de revoir Pauline, et de redemander sa main, voilà une exposition dans les règles, et dont on ne peut contester ni le caractère ni l'étendue.

Sévère, en arrivant en Arménie, avec l'intention de solliciter de nouveau la main de Pauline, et muni de lettres de faveur pour faire fléchir, en cas de besoin, l'obstination de Félix, trouve Pauline.... mariée. Voilà un nœud, si jamais il en fut. Un homme qui aime passionnément une femme, qui ne l'a abandonnée que parce que son père n'a pas voulu la lui donner, qui a grandi depuis en importance et en faveur, qui vient redemander la main de cette femme, et qui la trouve mariée à un autre, vient se heurter contre une difficulté grave. Il rencontre un obstacle très-positif, et dont on ne peut se dissimuler la force et l'importance. Si ce n'est pas là ce qu'on appelle un nœud, que faut-il donc entendre par cette expression?

Mais le mari de Pauline a compromis sa vie. Il a mérité la mort. Pauline paraît menacée de devenir veuve. L'espérance peut donc renaître au cœur de son amant. Il peut se flatter de posséder sa maîtresse devenue libre. Voilà ce qu'on appelle une péripétie, et c'en est une sans contredit.

Polyeucte meurt; mais Pauline ne se sépare point de lui. Au contraire, la mort de son époux n'a fait que cimenter leur union. Elle se rattache à lui maintenant par une communauté de foi et de croyance. Elle se fait chrétienne. Sévère est obligé d'admirer cet héroïsme ou ce mystère. L'amant de Pauline dis-

Digitized by Google

paraît. Le philosophe, l'homme d'état reprend le dessus. Le christianisme s'offre en perspective. Un intérêt divin et éternel viendra probablement cicatriser la blessure de Sévère. La catastrophe, malheureuse au point de vue terrestre et passionné, aura un heureux résultat, au point de vue moral et religieux. Voilà, il n'en faut pas douter, un dénouement à l'amour de Sévère pour Pauline.

On voit, par cette analyse rapide, que tous les éléments constitutifs du drame se trouvent, en nombre double, dans le *Polyeucte*, et qu'ils s'y présentent de la manière la plus saillante et la moins obscure. Il y a évidemment deux expositions, deux nœuds, deux péripéties, deux dénouements. Il y a donc deux tragédies; la duplicité de l'action dans cette pièce est incontestable.

On dira probablement que les deux pièces marchent ensemble; qu'elles se développent parallèlement, qu'elles se touchent, et, qu'à un moment donné, elles se pénètrent et se combinent de la manière la plus heureuse. Nous sommes loin d'en disconvenir, et nous serons les premiers à le proclamer. Mais depuis quand se toucher, se rapprocher, se combiner prouvent-ils autre chose que la pluralité des actions qui se touchent, qui se rapprochent, qui se combinent? L'observation vient donc à l'appui de notre thèse, et la duplicité du *Polyeucte* reste démontrée.

Mais cette première raison n'est pas la seule qui puisse nous fortifier dans l'opinion que nous nous sommes faite et que nous exprimons ici, au sujet du *Polyeucte*. Cette opinion, quelque juste qu'elle puisse nous paraître, n'en est pas moins assez hardie, et, à ce titre, elle ne doit pas être avancée légèrement. Si l'on conservait encore quelque doute au sujet de notre assertion, il suffirait peut-être, pour le faire disparaître, de comparer le *Polyeucte* de Corneille avec la légende qui lui a servi de base et de point de départ. Qu'on nous permette donc de retracer, d'après Corneille lui-même, le récit du martyre de saint Polyeucte. Voici l'histoire de ce saint martyr, telle que Corneille lui-même l'a résumée :

« Polyeucte et Néarque étaient deux cavaliers étroitement

Digitized by Google

» liés ensemble d'amitié ; ils vivaient en l'an 250, sous l'empire
» de Décius; leur demeure était dans Mélitène, capitale d'Ar-
» ménie; leur religion différente, Néarque étant chrétien et
» Polyeucte suivant encore la secte des gentils, mais ayant
» toutes les qualités dignes d'un chrétien, et une grande incli-
» nation à le devenir. L'empereur ayant fait publier un édit
» très-rigoureux contre les chrétiens, cette publication donna
» un grand trouble à Néarque, non pour la crainte des sup-
» plices dont il était menacé, mais pour l'appréhension qu'il
» eut que leur amitié ne souffrît quelque séparation ou refroi-
» dissement par cet édit, vu les peines qui y étaient proposées
» à ceux de sa religion, et les honneurs promis à ceux du parti
» contraire; il en conçut un si profond déplaisir que son ami
» s'en aperçut; et l'ayant obligé de lui en dire la cause, il prit
» de là occasion de lui ouvrir son cœur : « *Ne craignez point*,
» lui dit-il, *que l'édit de l'empereur nous désunisse; j'ai vu*
» *cette nuit le Christ que vous adorez; il m'a dépouillé d'une*
» *robe sale pour me revêtir d'une autre toute lumineuse, et*
» *m'a fait monter sur un cheval ailé pour le suivre : cette vi-*
» *sion m'a résolu entièrement à faire ce qu'il y a longtemps*
» *que je médite; le seul nom de chrétien me manque; et vous-*
» *même, toutes les fois que vous m'avez parlé de votre grand*
» *Messie, vous avez pu remarquer que je vous ai toujours*
» *écouté avec respect; et quand vous m'avez lu sa vie et ses*
» *enseignements, j'ai toujours admiré la sainteté de ses actions*
» *et de ses discours. O Néarque! si je ne me croyais pas indi-*
» *gne d'aller à lui sans être initié dans ses mystères et avoir reçu*
» *la grâce de ses sacrements, que vous verriez éclater l'ardeur*
» *que j'ai de mourir pour sa gloire et le soutien de ses éternel-*
» *les vérités!* » Néarque l'ayant éclairci sur l'illusion du scru-
» pule où il était par l'exemple du bon larron, qui en un mo-
» ment mérita le ciel, bien qu'il n'eût pas reçu le baptême,
» aussitôt notre martyr, plein d'une sainte ferveur, prend l'édit
» de l'empereur, crache dessus, et le déchire en morceaux
» qu'il jette au vent; et, voyant les idoles que le peuple por-
» tait sur les autels pour les adorer, il les arrache à ceux qui

Digitized by Google

» les portaient, les brise contre terre, et les foule aux pieds, » étonnant tout le monde et son ami même par la chaleur de » ce zèle qu'il n'avait pas espéré.

» Son beau-père Félix, qui avait la commission de l'empe- » reur pour persécuter les chrétiens, ayant vu lui-même ce » qu'avait fait son gendre, saisi de douleur de voir l'espoir et » l'appui de sa famille perdus, tâche d'ébranler sa constance, » premièrement par de belles paroles, ensuite par des mena- » ces, enfin par des coups qu'il lui fait donner par ses bour- » reaux sur tout le visage : mais, n'en ayant pu venir à bout, » pour dernier effort il lui envoie sa fille Pauline, afin de voir » si ses larmes n'auraient point plus de pouvoir sur l'esprit d'un » mari que n'avaient eu ses artifices et ses rigueurs. Il n'a- » vance rien davantage par là; au contraire, voyant que sa » fermeté convertissait beaucoup de païens, il le condamne à » perdre la tête. Cet arrêt fut exécuté sur l'heure, et le saint » martyr, sans autre baptême que de son sang, s'en alla pren- » dre possession de la gloire que Dieu a promise à ceux qui » renonceraient à eux-mêmes pour l'amour de lui. »

Il y a, dans ce récit, un caractère qu'on ne saurait méconnaître, et ce caractère, c'est l'unité. Il y est question du martyre de saint Polyeucte, et il n'y est point question d'autre chose. Sans doute il y a des détails qui ne manquent pas d'intérêt. L'amitié de Néarque pour Polyeucte, la publication des édits de l'empereur Décius, les craintes que conçoit Néarque sur la durée de ses relations avec Polyeucte, le songe de celui-ci, la confidence qu'il fait à son ami, l'enseignement qu'il en reçoit sur l'efficacité du martyre pour suppléer au baptême, les idoles portées par le peuple et brisées par Polyeucte, la commission que Félix a reçue de l'empereur pour poursuivre les chrétiens, la vue des excès commis par son gendre, la douleur qu'il en ressent, les tentatives qu'il fait pour le ramener au culte de l'état, les prières et les menaces qu'il lui adresse, les mauvais traitements qu'il lui fait infliger, la démarche qu'il impose à sa fille, la fermeté de Polyeucte, et l'influence que son courage exerce sur un grand nombre de païens, voilà bien des détails

Digitized by Google

qui nourrissent le récit et qui en forment le développement. Mais il est évident que tout cela concourt à un but unique, que tout cela se subordonne à une seule fin, à un suprême résultat qui est le supplice et le triomphe du saint martyr. Nous trouvons là quatre personnages : Polyeucte, Néarque, Félix et Pauline; mais une chose qui saute aux yeux, c'est que Polyeucte est le héros de l'aventure, en d'autres termes, le personnage principal. Les trois autres ne figurent à côté de lui qu'à titre de personnages accessoires; ils ne jouent que des seconds rôles. Néarque est l'ami de Polyeucte et son conseiller; Félix se présente comme le beau-père de Polyeucte, et comme commissaire impérial pour l'exécution des édits contre les chrétiens; Pauline est à la fois la fille de Félix et l'épouse de Polyeucte. Tout ce que font et disent ces trois personnages se rapporte directement ou indirectement à la conduite de Polyeucte, et contribue au triomphe de celui-ci. Il y a donc, dans le récit de Surius, la double condition de l'unité et de la variété. On voit qu'il n'y est pas question de Sévère, et qu'il n'y est pas fait la moindre allusion à une passion de Pauline pour un autre homme que son mari.

A Dieu ne plaise que nous prétendions imposer à l'artiste la condition de se renfermer étroitement dans les limites du fait qu'il prend pour base de son œuvre, et que nous exigions de lui qu'il s'interdise tout développement, tout embellissement dont il ne trouverait pas le germe dans l'histoire même qu'il se propose d'exploiter! En comparant le *Polyeucte* de Corneille avec le récit de Surius, on peut se convaincre que notre grand tragique a singulièrement modifié l'ensemble et les détails de la légende, dans laquelle il a puisé le sujet de sa pièce. Ces changements peuvent donner lieu à des observations et à des réflexions intéressantes. Notre intention n'est pas de nous y livrer en ce moment. Quoiqu'il en soit, il est certain que, parmi ces changements, il y en a, et, dans tous les cas, il pourrait y en avoir de très-heureux et de très-licites. Mais peut-être y a-t-il aussi des changements et des modifications que l'artiste ne doit pas se permettre, qu'il ne peut pas se permettre sans de graves in-

Digitized by Google

convénients. Toute la question est de savoir si Corneille a usé ou abusé de son droit en ajoutant des développements dont le texte de la légende ne lui fournissait pas même l'idée, et qui ont le tort de compliquer la situation et de la modifier trop profondément pour ne pas en altérer les proportions et l'unité primitives. Or, il nous semble qu'en introduisant le personnage de Sévère, et en supposant l'amour de Sévère pour Pauline et l'amour de Pauline pour Sévère, Corneille a porté atteinte à l'unité du fait qu'il s'agissait de retracer, et qu'il a créé, à côté de l'intérêt qui s'attache à Polyeucte, un nouvel intérêt qui ne se rapporte pas directement à celui-là, et qui lui demeure tout-à-fait étranger. Au lieu de procéder par voie d'analyse, de décomposition et de développement, il a procédé évidemment par voie d'apposition ou d'addition. Il a introduit deux actions là où il n'y en avait qu'une évidemment. Dans le récit de Surius, Pauline ne se présente que comme la femme de Polyeucte et comme la fille de Félix. A ce double titre, son intérêt se confond avec celui de son père ou avec celui de son mari. A ce double titre, elle forme dans l'ensemble un heureux détail, et elle pouvait fournir au poëte la matière de riches développements ; mais sa position n'en aurait pas moins été subordonnée. En introduisant Sévère sur la scène, et en nous présentant Pauline comme sa maîtresse, il est évident que Corneille a radicalement changé le caractère et la situation de celle-ci. Il lui a donné un premier rôle. Par la passion qu'elle inspire à Sévère, et par la passion qu'elle éprouve pour lui, Pauline s'élève à la hauteur d'un personnage principal. Dès ce moment, elle rivalise avec son mari; elle lui dispute l'attention et l'intérêt du spectateur. Elle devient le centre d'un mouvement qui ne se rapporte plus à la conversion et au martyre de son mari ; elle donne lieu à une série de sentiments et d'idées qui ne se rattachent point au triomphe de la foi chrétienne. Dès ce moment, il y a réellement deux tragédies : celle dont Polyeucte forme le pivot, et celle qui roule tout entière sur la situation respective de Pauline et de Sévère. Or, de ces deux tragédies, il n'y en a aucune qui puisse être regardée comme partie inté-

Digitized by Google

grante de l'autre ; chacune d'elles reste parfaitement indépendante.

Sans doute il n'en est pas ici comme dans le *Cid*, où la petite tragédie que joue l'infante, toute seule et à part soi, reste complétement en dehors de la grande tragédie qui se joue entre Chimène et Rodrigue. Il y a plus d'art dans le *Polyeucte* que dans le *Cid*. Dans le *Polyeucte*, les deux tragédies se touchent et se combinent. A un moment donné, elles se pénètrent avec un rare bonheur. Mais, nous l'avons déjà dit, pour se rapprocher, pour se combiner, il faut être deux.

Le caractère que nous venons de relever dans le Polyeucte nous a toujours paru facile à saisir. Il se révèle à une lecture attentive. Il nous paraît donc assez surprenant que les critiques et les commentateurs ne l'aient pas déjà signalé. Quant à la cause qui a produit cette duplicité, c'est une autre question. Il pouvait arriver que l'on vît le fait sans juger à propos d'en rechercher la cause, ou sans vouloir l'approfondir. Pour nous, après nous être convaincu qu'il y a réellement deux tragédies dans le *Polyeucte*, nous avons voulu nous rendre compte de la raison qui avait pu porter Corneille à violer ainsi l'unité d'action dans l'une de ses plus belles compositions. Cette recherche nous a conduit à une série de réflexions qui nous ont paru intéressantes. Nous prendrons la liberté de les exposer. Il pourrait se faire qu'elles ne fussent pas sans profit pour le progrès de la critique dramatique.

III.

A quelle cause peut-on attribuer la duplicité du POLYEUCTE ? Du fait de la conversion, et du double point de vue sous lequel il peut être envisagé. Distinction entre la POÉSIE ÉPIQUE et la POÉSIE DRAMATIQUE.

Le changement de religion, ou le passage d'un culte à un autre, est un événement de la plus haute importance dans l'histoire de l'humanité. C'est un événement non moins grave dans la vie d'un individu. Tout homme qui abandonne la religion de ses pères, pour embrasser un nouveau culte, ne le fait pas certainement sans éprouver des angoisses profondes, sans

Digitized by Google

traverser une série de vicissitudes plus ou moins pénibles. C'est surtout dans les âmes les plus sincères et les plus énergiques que la lutte doit être vive, profonde et douloureuse. Tant de liens qu'il faut briser, tant d'intérêts qu'il faut compromettre, tant de périls qu'il faut affronter, ne permettent pas que cette transformation se fasse sans souffrance, ou, pour mieux dire, sans déchirement. Que d'hésitations, que d'incertitudes, que de combats avant de braver le nom d'apostat, et de se présenter comme un infidèle et un novateur! On conçoit que dans un homme qui se trouve conduit à subir une pareille métamorphose, il y ait des moments de confiance et de désespoir, de faiblesse et d'exaltation, de courage et d'abattement. Cette transformation ne se fait pas toujours d'un seul coup; il y a souvent un certain progrès dans un changement si profond et si complet, aussi bien que dans les résultats qu'il entraîne. Il n'est pas étonnant qu'une pareille détermination comporte des oscillations, des luttes plus ou moins variées dont le tableau ne peut manquer d'exciter l'intérêt et la sympathie de ceux qui en sont les témoins ou qui en entendent faire le récit. A ce titre, il y a dans un pareil fait la matière d'un développement dramatique, et le drame peut-être d'autant plus compliqué que la situation du néophyte est elle-même plus intimement unie à la situation d'une famille, d'une parenté, à l'exercice d'une fonction publique, etc.

Mais pour qu'un pareil tableau devienne la matière d'un drame, il faut évidemment que le sujet soit traité au point de vue dramatique, c'est-à-dire au point de vue humain. Il faut que le poëte nous présente une analyse de l'âme humaine, et que ses principaux ressorts soient empruntés aux instincts et aux passions de l'humanité. Une famille, des amis, une position sociale, des intérêts terrestres à ménager, voilà ce qui pourra arrêter l'homme qui s'apprête à déserter le culte de ses ancêtres. L'amour, l'ambition, l'amitié, la reconnaissance, voilà ce qui pourra le pousser vers un culte nouveau. Des habitudes contractées dès l'enfance, des préjugés sucés avec le lait, tels sont les liens qu'il faudra rompre pour aller se join-

Digitized by Google

dre à une nouvelle communion. Un grand amour de la vérité, une soif ardente de la justice, le besoin impérieux de mettre sa conduite à l'unisson de sa croyance, tels sont les motifs qui pourront nous jeter dans le sein d'une nouvelle église. C'est entre cette double série de considérations que le poëte devra nous montrer son héros : c'est sous l'impulsion de tous ces mobiles puissants et opposés qu'il devra s'agiter, hésitant et délibérant, avançant et reculant, jusqu'au triomphe définitif de sa nouvelle conviction. A ce titre nous pourrons et nous devrons nous intéresser à sa lutte et à son triomphe, parce qu'il nous fera voir un côté de l'âme humaine, une des faces les plus intéressantes de notre nature.

Il est de foi, dans l'église catholique, que la conversion des gentils au christianisme n'a point eu pour mobile une série de considérations humaines, et qu'elle ne s'est point fondée sur le besoin de s'assurer des avantages terrestres. La conversion des païens, en général, et de tous les saints martyrs, en particuliers, s'est opérée d'une manière miraculeuse, et sous l'influence de la grâce divine. Les relations du père au fils, de l'époux à l'épouse, les relations de l'ami à l'ami ou du citoyen à l'état, n'ont point favorisé le triomphe de la religion chrétienne; ces relations ont plutôt fait obstacle à son établissement. Le besoin de la vérité, les avantages terrestres qu'on pouvait recueillir à professer la religion de Jésus-Christ, n'ont pas non plus déterminé les conversions. La religion s'est établie malgré toutes les puissances de la terre. Le monde païen était trop corrompu et trop aveuglé pour s'élever de lui-même et par un effort purement humain à la foi catholique. L'intervention de la grâce divine était absolument nécessaire. C'est par un miracle de la providence que l'Europe occidentale a changé de face, au point de vue religieux, et qu'elle s'est rangée toute entière sous l'étendard de la croix.

En partant de ce principe, il est facile de se convaincre que la conversion des gentils au christianisme n'appartient point à la poésie dramatique. Elle appartient à la poésie épique. Et, en effet, qu'est-ce que l'*épopée*, qu'est-ce que le *drame?*

Digitized by Google

L'*épopée* est le récit, ou, si l'on aime mieux, le tableau d'une action importante qui intéresse l'humanité, ou, tout au moins une fraction considérable de l'humanité; et ce récit est toujours fait au point de vue religieux : c'est-à-dire que les évènements qui s'accomplissent sur la terre, et que le poëte décrit, sont constamment envisagés comme le résultat et l'expression de la volonté divine, comme étant préparés et consommés par l'intervention toute puissante de la providence. L'artiste qui se sent la force et le talent de faire une épopée, choisit, dans les annales de l'humanité, un fait important, un fait qui ait joué un grand rôle, qui ait exercé une grande influence sur les destinées de la société humaine en général, ou d'une grande société particulière, et puis il nous décrit ce fait, dans son ensemble et dans ses détails, en se plaçant au point de vue le plus compréhensif auquel puisse s'élever l'intelligence humaine, au point de vue de la synthèse religieuse. Et voilà pourquoi on a pu dire avec raison que l'*épopée* est plus philosophique que l'*histoire*, ou, pour mieux dire, voilà pourquoi l'*épopée* est une véritable *philosophie de l'histoire*.

Telles sont, suivant nous, les deux conditions fondamentales de l'*épopée*; un *fait important*, et une *intervention surnaturelle*. On conçoit d'ailleurs que ces deux conditions sont liées l'une à l'autre, et qu'elles dépendent l'une de l'autre. Et, en effet, s'il est incontestable que la Providence veille sur toute la création, qu'elle préside à tout dans l'univers, et qu'elle n'abandonne point au hasard un seul atôme de poussière, il n'en est pas moins certain qu'il est difficile de voir et de montrer la volonté du ciel ou l'action de la Providence dans un fait insignifiant; tandis que, lorsqu'on est en présence d'un fait grave et important, lorsqu'on observe un fait qui a produit sur la terre une grande révolution, il est beaucoup plus facile de rattacher ce fait, dans son ensemble et dans ses détails, aux desseins éternels de la cause première. Aussi voit-on que dans la plupart des poëmes épiques que l'esprit humain a produits jusqu'ici, le fait qui sert de texte au développement poétique est un fait qui intéresse l'humanité toute entière, ou,

Digitized by Google

tout au moins, une fraction considérable de l'humanité. Les personnages qui figurent dans l'épopée sont des rois ou des princes, c'est-à-dire des hommes qui résument en eux les passions, les besoins et les intérêts de toute une race ou de tout un peuple. Et, d'un autre côté, le poëte épique, pour émouvoir ses lecteurs, se place toujours au point de vue de la croyance religieuse de son siècle et de son pays. ***Homère*** et ***Virgile*** sont païens; ***le Tasse*** et ***Milton*** sont chrétiens; mais tous, ils sont éminemment religieux.

Si tel est le caractère de la poésie épique, il suit de là qu'il ne saurait y avoir, dans l'épopée, ni ces hésitations, ni ces incertitudes, ni ces oscillations, ni ces péripéties qu'on rencontre dans les actions qui émanent de l'homme. Ce que Dieu fait, il le fait bien. Sa volonté ne connaît point d'obstacle; elle va directement à son but, elle ne peut pas le manquer. Sans doute il y a un ***nœud*** et un ***dénouement*** dans l'épopée. Le nœud tient ici aux obstacles que le génie du mal oppose aux desseins de la providence; mais celle-ci reste toujours victorieuse, et le dénouement est inévitable. Sans doute encore, il y a des hommes qui agissent, dans l'épopée; mais ces hommes sont toujours présentés comme les favoris du ciel, comme les instruments de la providence. Si leurs entreprises sont traversées, si leurs desseins rencontrent des obstacles, ces obstacles ne tardent point à être levés par une volonté toute-puissante et qui ne saurait jamais succomber. Et de là vient aussi que le poëme épique comporte des développements d'une autre nature que ceux qui entrent dans le drame. Le poëte, moins préoccupé de l'action, se jette dans les accessoires. Il sème, ça et là, des épisodes qui agrandissent sa narration et qui ornent ses tableaux. Toute la nature est à sa disposition. Il parcourt successivement le ciel, la terre et les enfers. A travers tous ces incidents, l'action marche à sa fin par un fil continu et qui ne se replie guère sur lui-même; car, encore une fois, la volonté divine ne peut pas errer; elle ne peut pas faiblir. L'impulsion une fois donnée, on devine parfaitement où l'action doit abou-

Digitized by Google

tir, d'autant plus que le poëte nous avertit d'avance de la fin qu'il poursuit et du but qu'il se propose d'atteindre.

Le *drame* est le tableau d'une action dont les hommes sont les acteurs, le tableau d'une action qui ne dépasse pas la taille et la portée des hommes, et qui s'accomplit par des moyens tout-à-fait naturels. C'est une lutte entre des passions humaines, entre des intérêts purement terrestres. C'est un choc entre des âmes libres et bornées, intelligentes, mais finies. Or, toutes les fois que l'homme entre en scène, et qu'il y paraît seul, il y apporte nécessairement sa nature, c'est-à-dire sa faiblesse, ses imperfections, ses penchants et toutes ses tendances. De là le choc des intérêts et des passions, l'équilibre des impulsions et l'incertitude des résultats. Avec l'homme nous avons des *nœuds* plus compliqués, des *péripéties* plus variées et plus nombreuses, des *dénouements* plus imprévus. C'est à l'homme et à l'homme seul qu'il appartient de monter et de descendre, de grandir et de décroître, de tomber et de se relever, pour retomber encore et pour se relever de nouveau. De là tous les caractères du drame, et par conséquent tous les caractères de l'effet qu'il produit sur nous et de l'intérêt qu'il nous inspire.

Appliquons ces réflexions au sujet de *Polyeucte*.

Edouard Gibbon, dans son *Histoire de la Décadence et de la Chute de l'Empire Romain*, a consacré un chapitre, devenu célèbre, à la recherche et à l'exposition des causes humaines et naturelles qui ont pu contribuer à l'établissement et au progrès de la religion chrétienne. « La curiosité, dit Gibbon, » nous porte à vouloir démêler les moyens qui ont assuré les » succès étonnants du christianisme sur les religions établies » alors dans l'univers : il est facile de la satisfaire par une ré- » ponse naturelle et décisive. Sans doute cette victoire est due » à l'évidence convaincante de la doctrine elle-même, et à la » providence invariable de son grand auteur. Mais ne sait-on » pas que la raison et la vérité trouvent rarement un accueil » favorable parmi les hommes? Et puisque la sagesse de la » Providence daigne souvent employer nos passions, et les » circonstances générales où se trouve le genre humain,

Digitized by Google

» comme des instruments propres à l'exécution de ses vues, il » peut aussi nous être permis de demander, avec toute la » soumission convenable, non pas quelle fut la cause première » des progrès rapides de l'église chrétienne, mais quelles en » ont été les causes secondes. Les cinq suivantes paraîtront » peut-être avoir le plus contribué à son établissement, et l'a- » voir favorisé de la manière la plus efficace : 1° le zèle in- » flexible, et, s'il nous est permis de le dire, intolérant des » chrétiens, zèle tiré, il est vrai, de la religion juive, mais » dégagé de cet esprit étroit et insociable, qui, loin d'inviter » les gentils à embrasser la loi de Moïse, les en avait détournés; » 2° la doctrine d'une vie future, perfectionnée et accompa- » gnée de tout ce qui pouvait donner du poids et de la force » à cette vérité importante; 3° le don des miracles attribué à » l'église primitive; 4° la morale pure et austère des chré- » tiens; 5° l'union et la discipline de la république chrétienne, » qui forma par degrés, dans le sein de l'empire romain, un » état libre, dont la force devenait de jour en jour plus consi- » dérable. » A ces causes principales, Gibbon ajoute plus tard la faiblesse du polythéisme, le scepticisme dans lequel était tombé le monde païen; la paix et l'union de l'empire romain lui paraissent aussi des circonstances qui ont favorisé la propagation de la foi chrétienne. Mais en lisant, dans le travail du célèbre historien, le tableau des vicissitudes par lesquelles a passé l'église chrétienne, dans les premiers siècles de notre ère, et en suivant le développement des circonstances politiques et sociales qui ont contribué à son établissement et à ses progrès, on s'aperçoit facilement qu'on a affaire à un philosophe du dix-huitième siècle, à un ami de Diderot et de d'Alembert, à un élève de Voltaire. Au ton d'ironie qui règne dans la plupart de ses réflexions, on soupçonne qu'il pourrait bien y avoir chez l'auteur une arrière-pensée, et que ce qu'il appelle des *causes secondes;* pourraient bien être, en définitive, des *causes premières.* On sent, à chaque pas, qu'on est entraîné hors des voies du christianisme.

Pierre Corneille n'avait pu boire à la coupe plus ou moins

Digitized by Google

pure de la philosophie du dix-huitième siècle. La conversion des gentils a été pour lui ce qu'elle était pour ses contemporains, ce qu'elle a toujours été pour l'église chrétienne, le résultat miraculeux d'une intervention divine. Toute conversion a été pour lui un coup de la grâce, un événement, par conséquent, dans lequel les considérations humaines, les affections terrestres n'entraient pour rien. A ce titre, le fait d'une conversion est resté pour lui ce qu'il est nécessairement, ce qu'il ne peut pas ne pas être dans ce système, un fait épique. Et, en effet, avec le ciel, on fait de l'épopée; c'est avec l'homme qu'on fait du drame. Mais il y a cela de remarquable, qu'en s'arrêtant à la légende de saint Polyeucte, et en considérant la conversion de ce saint martyr comme un pur effet de la grâce, Corneille se mettait tout à la fois en dehors des conditions du drame et de celles de l'épopée. On ne peut pas faire un poëme épique, sur la conversion d'un seul homme. Pour faire un poëme épique il faut un fait intéressant, un fait de la plus haute importance. Que l'on construise un poëme épique sur la conversion de *Constantin* ou sur celle de *Clovis*, cela se conçoit, parce que, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, *Constantin* et *Clovis* sont des personnages assez importants pour que leur conversion intéresse l'humanité, ou, tout au moins, une portion considérable de l'humanité. *Constantin* et *Clovis* sont des hommes qui représentent des populations nombreuses. Ils sont la personnification et l'expression morale de mille et mille besoins, de mille et mille intérêts. Leur conversion peut en entraîner, doit même en entraîner un grand nombre d'autres, et, dans tous les cas, elle doit avoir assez d'influence sur le sort de l'humanité ou sur celui d'une grande nation pour que le ciel s'y intéresse, et pour que le génie du mal y mette opposition. Mais en quoi la conversion d'un simple particulier comme Polyeucte peut-elle intéresser l'humanité et provoquer l'attention et le concours de la Providence? Le fait de la conversion, réduit aux proportions d'une conversion individuelle, ne présente plus la gravité nécessaire pour que toute l'humanité s'en préoccupe, et pour qu'il soit facile d'y voir et

Digitized by Google

d'y montrer l'action de la Providence elle-même, et l'expression de la volonté divine. Ainsi on ne pouvait pas faire une épopée sur la conversion et le martyre de saint Polyeucte, ou de tout autre saint placé dans une situation analogue. Le choix d'un pareil sujet fermait la voie de la poésie épique.

Mais, d'un autre côté, en considérant la conversion comme un fait miraculeux, le poëte s'interdisait également la voie de la poésie dramatique. La nature humaine allait s'effacer et disparaître, et cela, dans une composition dont l'âme et l'essence consistent dans le tableau de la nature humaine. Aussi, lorsqu'on considère attentivement le *Polyeucte* de Pierre Corneille, on ne peut s'empêcher de reconnaître que son héros présente avant tout et par-dessus tout un caractère *lyrique*.

Quoi qu'il en soit de cette dernière observation, il n'en est pas moins évident que Corneille s'est trouvé dans l'impossibilité de construire un drame sur la donnée de saint Polyeucte, telle qu'il l'a comprise et interprétée. En restant fidèle à la croyance et au point de vue catholiques, il s'interdisait tout développement humain, et par conséquent tout développement dramatique. Son action devenait évidemment trop simple et trop claire. Il était donc conduit à joindre à cette action si simple, une autre action plus compliquée, une autre action qui fût un véritable drame, et qui en présentât toutes les conditions. Et cette observation nous paraît tellement juste, qu'elle nous conduit à penser qu'il n'y aurait peut-être pas un paradoxe trop exorbitant à soutenir que la véritable tragédie qui se trouve dans le *Polyeucte*, c'est la tragédie qui se joue entre Pauline et Sévère, ou que, du moins, des deux tragédies que nous avons signalées ci-dessus, c'est la seconde qui contient le plus d'éléments véritablement dramatiques, et qui répond le mieux à la nature de l'œuvre annoncée par le poëte.

Une chose nous paraît digne de remarque, c'est que le *Polyeucte* de Pierre Corneille n'est point, à proprement parler, le tableau de la conversion et du martyre de ce saint personnage. Il n'y est question que de son martyre. Dès les premiers mots de la pièce, nous apprenons que Polyeucte est chrétien. Sa

Digitized by Google

conversion est parfaite et complètement opérée. L'auteur du *Polyeucte* nous a donc dérobé tout ce travail intérieur qui se fait dans l'âme d'un homme qui change de religion, qui voit s'écrouler peu à peu, dans son esprit, toutes les croyances de sa jeunesse, et qui, dominé par l'invincible besoin de croire à quelque chose, se rattache à une nouvelle foi, parce qu'elle lui paraît supérieure ou parce qu'elle l'est en effet. Les doutes, les hésitations, les inquiétudes, tout a disparu. La confiance la plus ardente a remplacé le scepticisme. Polyeucte est chrétien dès que nous le voyons paraître. Une fois mis en notre présence, il n'aspire qu'à recevoir le baptême. A peine baptisé, il brûle de se signaler par une attaque contre le paganisme; il court au devant du martyre. Il marche au martyre avec autant de confiance et d'ardeur qu'il en a mises à marcher au baptême. Voilà toute la tragédie de *Polyeucte*. Il n'y a pas d'autre évolution, pas d'autre péripétie dans le rôle de ce personnage. Sans doute on s'agite autour de lui; on dresse devant lui un certain nombre d'obstacles. Et d'abord, on veut l'empêcher de sortir pour aller se faire baptiser. Ensuite on veut l'empêcher d'aller au temple pour y outrager les faux dieux. Enfin on veut l'arrêter sur la pente qui va le conduire au martyre. Cela est vrai; mais ce qui est tout aussi vrai, c'est que ce mouvement est parfaitement étranger et complètement extérieur au saint personnage. Il n'y a aucune hésitation qui vienne de lui, aucun obstacle qui naisse de ses propres sentiments, aucune péripétie qui tienne au développement de sa nature d'homme, qui sorte des mouvements de son cœur d'époux, de gendre ou d'ami. Il reste ferme et inébranlable; et l'on conçoit, dès le premier moment, qu'il n'en saurait être autrement; car Polyeucte n'est pas un homme; c'est un saint que la grâce a marqué au front, et qui ne peut pas faire défaut à la gloire qui l'attend, au triomphe qui lui est réservé. Aussi le voit-on marcher à son but avec une intrépidité sans égale, semblable à la pierre qui tombe, et qui ne saurait s'arrêter avant d'avoir touché la terre. Et la comparaison nous paraît d'autant plus juste que, comme la pierre qui tombe, Polyeucte

Digitized by Google

semble marcher à son but sous l'impulsion d'une force accélératrice.

On comprend maintenant comment il devenait impossible de faire une tragédie sur une donnée aussi courte et aussi mutilée, humainement parlant. Et voilà pourquoi la nécessité d'une seconde tragédie s'est fait sentir. De là, à côté de la tragédie de *Polyeucte*, la tragédie dont Pauline et Sévère sont les héros.

Et cependant, nous ne craignons pas de le dire : nous croyons que Corneille a exagéré le vice de la position dans laquelle il a voulu se placer et se maintenir : nous croyons qu'il a trop abondé dans le sens du principe catholique, relativement au caractère surnaturel que présente la conversion des païens au christianisme. Sans abonder nous-même dans les idées de la philosophie sceptique du dix-huitième siècle, et sans vouloir nous attacher plus qu'il ne faut aux principes de Gibbon, nous dirons que la distinction établie par cet historien, entre la *cause première* de l'établissement de la religion chrétienne et les *causes secondes* qui en ont favorisé le succès, peut être prise au sérieux et raisonnablement défendue. On ne peut pas douter que la cause première ne meuve et ne mette en branle une multitude de causes secondes. Le Dieu qui commande à toute la nature commande aussi à l'humanité. Lorsque la Providence daigne employer les hommes à l'accomplissement de ses desseins, il faut bien qu'elle les prenne tels qu'elle les a faits, et qu'elle tienne compte de leur nature, de leurs passions et des instincts qu'elle leur a donnés elle-même. Cela se voit dans la poésie épique, où le poëte fait agir des créatures libres et intelligentes, sans repousser la Providence, en la faisant éclater au contraire à chaque instant, et en la plaçant en relief et sur le premier plan. Il n'y a donc pas d'impossibilité absolue à concilier l'action des causes secondes avec la conception et l'action d'une cause première ; et il était facile à Corneille, sans nier la conversion miraculeuse du païen, et sans en infirmer le caractère, de donner un peu plus de développement à la nature humaine ; car enfin le sentiment religieux est un sentiment humain, l'enthousiasme religieux est une passion hu-

Digitized by Google

maine. Cet enthousiasme est l'effet d'une intervention surnaturelle, cela est vrai; mais il a aussi des conséquences naturelles et terrestres que la Providence même ne peut pas dédaigner. Et pourquoi serait-il interdit au poëte dramatique de peindre un néophyte et un saint martyr, en insistant d'une manière convenable sur les éléments de sa situation morale et religieuse qui se rattachent à sa position terrestre, et qui la modifient dans un intérêt prévu et calculé par l'auteur même de toutes choses?

Nous n'irons pas chercher bien loin des arguments pour soutenir notre thèse. Nous ne voulons pas employer des armes dont on pourrait contester la force ou la portée. Nous nous placerons sur le terrain où s'est placé Corneille. Nous invoquerons le texte même de la légende qui lui a servi de base et de point de départ. Sans doute *Surius* et *Mosander* étaient catholiques. Il n'y a rien de répréhensible dans leur récit, au point de vue de l'orthodoxie religieuse. Eh bien! il nous sera facile de montrer qu'il y a, dans l'histoire de saint Polyeucte, recueillie par ces pieux écrivains, des éléments dramatiques que Corneille a dédaignés, et qu'il pouvait très-certainement employer pour donner à son héros plus de relief et plus d'ampleur.

IV.

Parallèle entre le récit de SURIUS et le POLYEUCTE de Corneille. La légende plus dramatique que la tragédie.

Nous avons déjà parlé plus haut du récit de *Surius*. Nous l'avons même transcrit en entier, tel que Corneille lui-même nous l'a fait connaître. Nous avons dit qu'il serait curieux et intéressant de comparer la légende de saint Polyeucte avec la pièce que Corneille en a tirée. Voici le moment d'esquisser ce parallèle.

La première chose qui nous frappe, après avoir lu cette notice, c'est que Corneille a complètement changé le sens et la valeur de la légende qu'il a puisée dans le martyrologe. En supposant que Polyeucte est baptisé avant de courir au martyre, il a profondément altéré le caractère et la valeur morale

Digitized by Google

de son sacrifice. Si la légende prouve quelque chose, c'est que le baptême n'est pas nécessaire pour le salut, c'est qu'on peut suppléer au baptême par le martyre. Ce n'est point parce qu'il est chrétien que Polyeucte affronte le martyre ; c'est pour devenir chrétien qu'il se fait martyriser. Là est l'originalité de la légende. Corneille le reconnaît lui-même en termes très-formels, puisqu'il nous dit que le saint martyr, *sans autre baptême que de son sang*, s'en alla prendre possession de la gloire que Dieu a promise à ceux qui renonceraient à eux-mêmes pour l'amour de lui. D'ailleurs c'est là-dessus que roule la fin de la conversation entre Polyeucte et Néarque ; c'est là le texte de la leçon que Néarque fait à son ami. Nous sommes surpris que Corneille, si scrupuleux sur les changements qu'il faisait subir à l'histoire ecclésiastique, n'ait pas même remarqué la gravité du changement qu'il opérait dans le texte de Surius, et qu'il n'ait pas eu l'air de s'apercevoir que, par cette addition du baptême effectif et antérieur au martyre, il ôtait à la légende toute sa saveur historique et dogmatique. Grâce à ce changement, la légende perd toute son originalité. Dès lors, on ne voit pas pourquoi saint Polyeucte plutôt qu'un autre a fourni le sujet de la tragédie chrétienne que Corneille voulait nous donner. Il ne manquait pas d'autres saints martyrs beaucoup plus célèbres que Polyeucte, et dont l'histoire est bien plus authentique, qui pouvaient prétendre à l'honneur de nous offrir un exemple des souffrances et des triomphes de l'église primitive. Pourquoi déférer ce glorieux privilége à saint Polyeucte, dont l'histoire est peu connue, moins authentique que beaucoup d'autres, et que bien des gens ont appris à connaître *à la comédie plutôt qu'à l'église*, comme dit Corneille ?

La légende de Surius, quoique assez courte, embrasse, relativement à Polyeucte, plus de faits que la pièce de Corneille. La légende commence plus tôt que la tragédie, et nous croyons pouvoir regretter que Corneille ait jugé à propos d'abréger le récit sur lequel il s'appuyait. *Polyeucte et Néarque étaient deux cavaliers étroitement liés ensemble d'amitié ; leur demeure était dans Mélitène, capitale d'Arménie ; leur religion différente.*

Digitized by Google

Néarque étant chrétien, et Polyeucte suivant encore la secte des Gentils, mais ayant toutes les qualités dignes d'un chrétien, et une grande inclination à le devenir. Ainsi le récit de Surius commence, comme on le voit, avant la conversion de Polyeucte. Polyeucte et Néarque sont étroitement unis par l'amitié, mais ils sont divisés par la religion. L'un est chrétien, l'autre ne l'est pas encore. Sans doute Polyeucte a toutes les qualités dignes d'un chrétien, et il a une grande inclination à l'être ; mais enfin il ne l'est pas, et cela nous procure le plaisir de le voir devenir chrétien. L'auteur ecclésiastique nous fait assister à sa conversion, et il nous retrace les circonstances au milieu desquelles elle s'opère. Ces détails ne manquent ni de grâce, ni de vérité, et certainement ils s'accordent parfaitement avec la piété la plus sincère et la plus ombrageuse. La publication des édits de Décius, les menaces que ces édits contiennent contre les chrétiens, les promesses faites aux païens; les alarmes de Néarque et les tendres doléances qu'il adresse à son ami sur le péril que leur amitié lui paraît courir ; le songe que Polyeucte a eu la nuit précédente, voilà les circonstances qui font pencher la balance du côté de la religion et de la foi. Ce sont là les causes secondes dont l'action est parfaitement compatible avec l'action de la cause première. Or, ce sont là des éléments humains et parfaitement dramatiques ; ce sont là des éléments qui pouvaient fournir de riches émotions. Corneille nous a dérobé tout cela, en supposant d'abord que Polyeucte est converti, au moment où il nous le présente. Et, en effet, dans la tragédie de Corneille, Polyeucte est chrétien dès son entrée en scène. Il ne s'agit pour lui que de sortir de sa maison pour aller se faire baptiser. Nous sommes donc privés du tableau intéressant de sa conversion, ou, pour mieux dire, de ce dernier acte de sa conversion que nous a conservé Surius.

Nous ne voyons pas, dans le *Polyeucte* de Corneille, ces appréhensions et ces craintes qui tourmentent Néarque, au sujet de l'amitié qui l'unit à Polyeucte. Ces sentiments sont très-humains, très-naturels et très-légitimes. Ils pouvaient

Digitized by Google

fournir au génie de Corneille de très-beaux développements.

Dans le récit recueilli par Surius, c'est Polyeucte qui a un songe dans lequel il voit le Christ qui le revêt d'une tunique lumineuse, et qui le fait monter sur un cheval ailé. Cette vision joue un grand rôle dans le récit, puisque c'est elle qui a déterminé Polyeucte à se convertir. Dans la pièce de Corneille, Polyeucte méprise souverainement les songes, et c'est Pauline qui fait un rêve. Le rêve de Pauline n'est autre chose que le programme obscur et mystérieux de la pièce, telle que l'a conçue et exécutée notre grand tragique.

Cet édit de l'empereur, qu'on publie dans les rues de Mélitène, l'action de Polyeucte qui crache sur l'édit et qui le déchire, ces idoles que le peuple porte sur les autels pour les adorer, que Polyeucte leur arrache, qu'il jette par terre et qu'il foule aux pieds, sont autant de spectacles frappants que le poëte nous a dérobés, sans que nous puissions en comprendre la cause. Il est vrai qu'il nous a donné, en échange, l'annonce d'un sacrifice, et le récit fait par Stratonice de la conduite que Polyeucte et Néarque ont tenue au temple, pendant la cérémonie païenne.

Félix, témoin de la conduite de son gendre, et saisi de douleur à la vue de cette conduite, tâche d'ébranler sa constance, premièrement *par de belles paroles*, dit la légende. Il y avait là le germe et l'indication d'une très-belle scène entre Polyeucte et Félix. Dans cette scène, on pouvait mettre aux prises un chrétien et un païen du troisième siècle. La discussion pouvait être sérieuse et solennelle. Traitée par Corneille, elle n'aurait pas manqué d'intérêt. Nous en pouvons juger par la dernière scène du second acte, entre Polyeucte et Néarque, qui est fort belle. Ici ce sont deux chrétiens qui discutent ensemble sur un point particulier de leur doctrine. Il s'agit de savoir si l'on doit courir au-devant du martyre, ou si l'on doit attendre que le martyre vienne vous chercher. La scène est vive et animée. Que serait-ce si le débat avait encore plus d'ampleur et d'élévation, et si le dogme chrétien tout entier venait heurter et briser la superstition païenne ?

Digitized by Google

Dans le récit de Surius, le saint martyr est battu d'abord au visage, avant d'être décapité. Il s'écoule un certain intervalle entre ce premier châtiment et son supplice définitif. Pendant cet intervalle il est assailli de nouvelles obsessions. Sa femme Pauline vient le trouver, pour essayer de faire fléchir son courage. Pourquoi Corneille a-t-il supprimé cette première tentative et cette brutalité de Félix? Pourquoi nous dérober cette progression dans la voie de la cruauté, et cette progression dans le courage du saint martyr? Ne sont-ce pas là des éléments dramatiques? N'y a-t-il pas là de quoi exciter la terreur et la pitié? Tout cela n'est-il pas susceptible d'émouvoir le spectateur?

La légende ne parle pas de la mort de Néarque. C'est un trait qu'on pouvait ajouter sans inconvénient. Il y a plus : nous regardons cette addition comme très-heureuse. Elle pouvait s'intercaler au milieu de tous les incidents qui viennent mettre en relief le courage de Polyeucte. Elle formait un anneau dans cette série d'obstacles que le génie du mal oppose au triomphe des saints. Tout ce que nous regrettons, c'est que cette chaîne ne soit pas suffisamment établie et convenablement développée, dans la tragédie de Corneille. Il était facile de représenter Polyeucte remportant une série de victoires de plus en plus difficiles et de plus en plus décisives sur les ennemis de son salut. Les représentations de Félix, les coups qu'il fait donner à son gendre, la mort de Néarque, immolé sous ses yeux, les obsessions de Pauline, et enfin la menace du dernier supplice, voilà les éléments d'une gradation qui se présente naturellement et dont tout le monde peut calculer l'effet. Mais il paraît qu'au lieu de développer cette chaîne, Corneille s'est occupé de la raccourcir. Nous croyons même qu'il en a disposé les anneaux d'une manière peu heureuse. Ainsi, par exemple, il fait venir Félix après Pauline. Or, que peut espérer Félix là où Pauline a échoué ?

L'auteur ecclésiastique ne parle point de la conversion de Pauline non plus que de la conversion de Félix. C'est encore une addition que nous ne reprochons pas à Corneille; mais

Digitized by Google

nous pourrions peut-être lui reprocher une omission : c'est celle de l'influence exercée sur le peuple de Mélitène par la conduite et la fermeté de Polyeucte. Ce qui décide Félix à faire immoler son gendre, c'est que sa constance convertit beaucoup de païens. Sans doute Corneille nous a donné la conversion de Pauline et celle de Félix. Mais Pauline et Félix valent-ils beaucoup de païens? N'est-il pas curieux de connaître l'effet que pouvait produire, au troisième siècle, sur le peuple païen, le supplice d'un martyr chrétien? C'est cette influence sur les masses que nous pourrions être jaloux de voir ou de sentir. Il y avait là une belle occasion de mettre en relief cette observation si vraie et si souvent reproduite, que le *sang des martyrs était la semence des chrétiens*.

La légende ne dit pas un mot de Sévère. Ce personnage est entièrement de l'invention de Corneille.

La légende ne donne aucun caractère à Pauline, et, sous ce rapport, le poëte était parfaitement libre. Il n'était pas difficile de concevoir pour Pauline un rôle tel qu'elle pût concourir d'une manière convenable au drame chrétien qu'on voulait nous représenter. L'imagination du poëte pouvait se donner carrière. Cependant la légende fournit des indications précieuses. Pauline est la fille de Félix et la femme de Polyeucte. A ce double titre, elle avait sa place marquée dans une tragédie qui se joue entre Polyeucte et Félix; d'autant plus que ce dernier emploie sa fille pour essayer de vaincre l'obstination de son gendre. Mais peut-être ne fallait-il pas aller jusqu'à supposer qu'elle eût aimé un autre homme, avant d'épouser son mari, et jusqu'à la mettre en présence de son ancien amant, pendant que son mari abjure sa croyance et recherche le martyre. Comme femme de Polyeucte et comme fille de Félix, elle avait assez de besogne, sans avoir à s'occuper de son amour pour Sévère, et de l'amour de Sévère pour elle. C'était mêler un intérêt humain à un intérêt céleste, et compliquer d'un élément profane un sujet exclusivement religieux. Il est évident, ce nous semble, que, par l'introduction de Sévère, et par la conception de Pauline, telle qu'il l'a représentée, Cor-

Digitized by Google

neille a dérangé toute l'unité du récit qu'il empruntait à l'histoire ecclésiastique, et qu'il a créé deux actions là où l'histoire n'en présente certainement qu'une seule.

Ce dernier changement est certainement le plus grave que la légende de Surius ait subi entre les mains de Corneille, et il ne faut pas moins qu'une altération aussi profonde pour expliquer un fait qui frappe au premier coup d'œil, et dont on éprouve le besoin de se rendre compte : c'est que dans une tragédie chrétienne, dans une tragédie consacrée à la peinture et à la lutte des sentiments religieux, un personnage aussi important que Pauline n'ait aucune couleur religieuse. Tous les autres personnages du *Polyeucte* font, pour ainsi dire, leur profession de foi. Polyeucte et Néarque sont chrétiens, et chrétiens des plus zélés. Félix est païen. Son paganisme n'est peut-être pas de très-bon aloi. C'est un paganisme politique ; mais il y a, dans cette nuance, quelque dégradée qu'elle soit, une couleur religieuse. Sévère, dans un des plus beaux morceaux de la pièce, laisse éclater tout son scepticisme pour l'idolâtrie, et toute l'inclination qu'il éprouve pour la nouvelle religion. Il n'y a pas jusqu'aux personnages secondaires qui ne laissent percer une opinion religieuse. Stratonice exhale toute son horreur pour le christianisme avec ce fanatisme grossier qui convient à la plèbe ignorante et fascinée. Albin lui-même, en rendant compte du supplice de Néarque, laisse percer un matérialisme abject, un sensualisme très-païen. Et au milieu de tous ces personnages qui ont un cachet religieux plus ou moins prononcé, Pauline n'a aucune couleur religieuse. Elle n'est ni chrétienne ni païenne. Elle montre la plus profonde indifférence pour l'une et l'autre religion. Elle n'est pas chrétienne, puisqu'elle est fille de Félix, et qu'elle devient chrétienne à la fin de la pièce ; mais est-elle bien païenne? Et en quoi sa foi se manifeste-t-elle? La fibre religieuse ne vibre point en elle. Elle ne s'intéresse pas plus au triomphe du christianisme qu'à celui du paganisme. La seule chose qui la préoccupe, c'est de sauver son mari, dès que la vie de celui-ci se trouve compromise. Mais, du reste, que Polyeucte demeure chrétien, et que Félix

Digitized by Google

lui fasse grâce, ou que Polyeucte redevienne païen et mérite par là son pardon, peu lui importe. L'essentiel pour elle, c'est que Polyeucte ne meure point. Les intérêts du Ciel lui sont parfaitement étrangers. Certes, s'il fallait donner un caractère à Pauline, il aurait été, ce nous semble, plus rationnel de lui donner un caractère religieux que de l'affubler d'une passion extra-conjugale pour Sévère. Mais cette dernière conception une fois admise, il est évident que Pauline ne pouvait guère être autre chose que ce qu'elle est. Femme de Polyeucte, fille de Félix, amante de Sévère, elle avait assez à faire, à ce triple titre, sans être chargée d'un rôle religieux.

A Dieu ne plaise que nous ayons l'intention d'esquisser ici le plan d'une tragédie de Polyeucte, en opposition avec le plan de celle que nous devons au génie de Corneille ! Tout ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est que, sans dénaturer le récit historique, sans en changer la valeur dogmatique, sans en altérer l'unité, en profitant des éléments qu'il présente, et en y introduisant tous les développements qu'il comporte, on pouvait faire une tragédie qui n'aurait certes pas manqué d'intérêt, et qui aurait eu pour unique but et pour unique résultat de nous montrer un martyr chrétien triomphant du paganisme et versant son sang pour sa foi.

L'objection qui nous attend, nous la prévoyons sans peine. Et Pauline ! et Sévère ! qu'en faites-vous ? Et cette magnifique création échappée au génie de Corneille ! Et ce drame sublime qui se joue entre ces deux nobles âmes ! que devient tout cela, dans votre système ? Nous nous permettrons de répondre que rien de tout cela ne périt. Notre critique jusqu'à présent n'a visé qu'à établir la duplicité du *Polyeucte*. Nous n'avons positivement blâmé ni l'une ni l'autre des deux tragédies qui se trouvent dans cette pièce. La *Pauline* et le *Sévère* de Corneille nous paraissent deux admirables personnages, et leur situation respective nous intéresse vivement. Tout ce qui nous paraît répréhensible, au point de vue d'une critique rigoureuse, c'est que le tableau de leurs émotions se trouve accouplé au tableau d'une autre situation toute différente et non moins tragique que celle-là.

Digitized by Google

Dire que dans une tragédie il y en a deux, ce n'est pas porter la moindre atteinte au caractère de beauté et même de sublimité qui peut se rencontrer dans l'une et dans l'autre. Nos observations n'ont rien de destructeur, et ce serait bien injustement, ce nous semble, qu'on nous taxerait de vandalisme. Séparer, ce n'est pas détruire ; distinguer, ce n'est pas anéantir. Corneille pouvait très-bien traiter à part les deux sujets qu'il a réunis dans le *Polyeucte*. La seule chose qu'on nous puisse imputer, en définitive, c'est d'oser exprimer le regret que Corneille, au lieu de nous donner deux tragédies d'un seul coup, ne nous les ait pas données l'une après l'autre. Quel que soit le jugement que l'on porte sur cette manière de voir, il est certain que, dans notre système, il n'y aurait rien de perdu, ni pour la gloire de Corneille, ni pour la satisfaction de ses admirateurs.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

DE PUBLICATIONS ET OEUVRES D'ART

OFFERTES A LA SOCIÉTÉ.

LA NORMANDIE ROMANESQUE ET MERVEILLEUSE ; TRADITIONS, LÉGENDES ET SUPERSTITIONS POPULAIRES DE CETTE PROVINCE ; par **Mlle Amélie Bosquet.** — *Paris et Rouen*, 1845, in-8°.

Parmi le grand nombre d'ouvrages qui, depuis un certain temps, ont été publiés sur la Normandie, très-peu, avant leur impression, ont excité une aussi vive et universelle curiosité que celui de Mlle Amélie Bosquet : le titre du livre et le talent si connu de l'auteur étant les principales causes de l'intérêt que le public lettré prenait par avance à cette œuvre, intérêt que d'ailleurs elle devait pleinement mériter par l'originalité de sa matière, par l'habileté consommée avec laquelle le plan en est conçu, développé et soutenu depuis le commencement jusqu'à la conclusion, et enfin par l'érudition réelle qui s'y remarque à chaque page. En effet, peu de livres renferment une plus nombreuse série de faits et de citations, tous les écrits relatifs à son sujet ayant été, quoique volumineux, soigneusement compulsés par l'auteur, auquel sont également connues et familières toutes les légendes, croyances et superstitions bizarres si répandues encore de nos jours dans nos campagnes les moins fréquentées.

Mais ce qui distingue éminemment l'ouvrage de Mlle Bosquet, c'est, avec l'élégante lucidité du style, la profondeur des aperçus. D'abord, dans un brillant exposé d'idées neuves et saillantes, elle replace les personnages fabuleux de nos chroniques romancières au vrai point de vue d'où ils auraient

Digitized by Google

toujours dû être considérés. Elle les présente, non comme des personnalités réelles et historiques, mais comme des types généraux des mœurs du moyen âge, et découvre ainsi le véritable sens de l'énigme qui a si longtemps préoccupé plusieurs esprits graves et consciencieux au sujet de la légende de Robert-le-Diable, dont elle donne une interprétation si rationnelle et si satisfaisante que personne, après l'avoir lue, ne pourra révoquer en doute que ce fils d'un duc ou comte Normand (1), dont la femme est prudente et craignant Dieu, que ce Robert-le-Diable, dis-je, si fécond en malices, noirceurs et inconséquences, ne soit, comme elle le prétend, l'exacte personnification du caractère féodal des 10e, 11e et 12e siècles qui se retrouve presque toujours si uniformément cruel et perfide dans la plupart des histoires de ces époques de barbarie : témoins l'atrocité de la conduite d'Eustache de Breteuil envers le fils de Raoul Harenc, les horribles représailles de ce dernier, autorisées par Henri 1er, duc de Normandie; la férocité de Guillaume Talvas, qui fit assassiner sa bonne et pieuse épouse Hildeburge (2); enfin la méchanceté de Robert de Bellème, qui, par ses cruautés et sa tyrannie, se rendit tellement redoutable à ses vassaux, à ses voisins, et jusqu'au duc de Normandie lui-même, qu'il en acquit le surnom de Diable, qualification qui, depuis ce temps, est restée attachée à quelques-uns de ses châteaux (3), aussi bien qu'à des fossés qu'il avait fait élever près de Mamers, et que les gens du pays appellent encore aujourd'hui fossés de Robert-le-Diable (4).

Après avoir ingénieusement interprété le sens allégorique du poëme de Robert-le-Diable, Mlle Bosquet ne montre pas

(1) Robert Wace nomme assez indifféremment les ducs de Normandie comtes.

M. A. Le Prevost dit dans une de ses notes que les ducs de Normandie ont pris tantôt l'un tantôt l'autre de ces titres jusqu'à Guillaume-le-Conquérant. (Roman de Rou, T. 1er, p. 249.)

(2) Trigand, *Histoire ecclésiastique de la Normandie*, T. III, p. 26.

(3) Suivant Orderic Vital, il en possédait 44, tant en Angleterre qu'en Normandie.

(4) Notes du roman de Rou, par M. A. Le Prevost, T. II, p. 334.

Digitized by Google

moins de perspicacité dans ses commentaires sur le roman de Richard-sans-Peur, le troisième de nos ducs fabuleux. Suivant elle, cette légende est encore une allégorie; mais cette fois, au lieu d'un tableau de crimes et de remords, c'est le divin vasselage envers Dieu, définitivement accepté par l'homme, que le poëte a voulu figurer. C'est la plus belle époque du christianisme. Ses principes purs, implantés par la douceur persuasive dans le cœur intrépide de l'audacieux Richard, l'ont amené de lui-même à la soumission volontaire aux lois de la nouvelle religion, sans que sa valeur ni son énergie s'en affaiblissent un seul instant. Alors, de cette harmonie parfaite entre Dieu et sa créature, de ce triomphe de la vérité sur le paganisme, de cette victoire remportée par la sublime morale chrétienne sur le hideux esprit du mal redoublant de ruses pour reconquérir sa précédente puissance sur les humains, de cette piété et de cette vaillance du chrétien et du conquérant, on voit jaillir le premier éclair du caractère chevaleresque qui, après s'être montré le constant et invincible ennemi de l'erreur, doit un peu plus tard anéantir la barbarie, engendrer l'héroïsme et préparer une facile voie à la civilisation.

Telle est à peu près la manière dont Mlle Bosquet envisage le but que se proposaient les poëtes du moyen âge. Ses commentaires sur leurs légendes et romans et quelques curieux extraits de ces derniers, forment les trois premiers chapitres de son livre. En passant aux suivants, qui comprennent les tableaux de nos anciennes superstitions normandes, dont le poëme de Richard-sans-Peur offre déjà un assez bon nombre d'exemples, on acquiert de nouveau la preuve qu'auteur sérieux, philosophe et chrétienne, Mlle Bosquet n'a pas entendu se borner à de simples récits destinés seulement à transmettre à la postérité un tableau récréatif des étranges écarts de l'imagination chez nos ancêtres; mais qu'au contraire elle les considère d'un point de vue beaucoup plus élevé en les présentant comme la déviation d'un système religieux quelconque, comme la foi dépassant les limites posées par Dieu lui-même; or, en

Digitized by Google

outrant les principes des meilleures institutions, on arrive presqu'infailliblement à l'absurde et au ridicule; de même un ruisseau en s'échappant d'une source pure voit, à mesure qu'il s'en éloigne, la limpidité de ses ondes s'altérer par leur mélange avec l'eau fangeuse des marais.

Cependant cette extension outrée donnée au culte de la divinité ayant, comme tout ce qui existe, ses causes et son origine, il était nécessaire de les signaler dans un ouvrage spécialement consacré à la consignation des croyances superstitieuses, et c'est ce que Mlle Bosquet a tenté avec un rare succès dans une brillante introduction, morceau de profonde logique et de saisissant raisonnement, où elle démontre l'incapacité primitive des masses populaires à se pénétrer des idées métaphysiques enseignées par les prêtres, puis les efforts du peuple pour se les assimiler au moyen de personnifications plus ou moins bizarres, à l'aide desquelles il se rendait plus sensibles et plus saisissables les nouvelles divinités présentées à son adoration. Ce furent ces personnifications qui, primitivement, donnèrent naissance aux êtres mythologiques que les modifications subies par les systèmes religieux transformèrent plus tard en démons, fées, courils, sorciers, etc. Le mirage entra aussi pour beaucoup dans ces créations fantastiques de l'imagination du peuple au milieu d'une contrée qui, comme la Gaule avant la domination romaine et la Normandie au 9e et 10e siècles, n'offrait aux regards du voyageur que plaines incultes, épaisses forêts, bruyères, arides et sombres monastères s'élevant çà et là sur les rivages des fleuves solitaires. Le sifflement des vents dans les rameaux des arbres séculaires, le mugissement des torrents, l'aspect enfin d'une nature âpre, déserte et désolée, imprimant naturellement à l'âme une involontaire terreur, ne manquaient pas d'occasionner certaines hallucinations, d'où dérivèrent les apparitions des spectres et des revenants. De là les récits extraordinaires parvenus jusqu'à nous, et sans doute aussi l'invention des pratiques superstitieuses jugées propres à écarter les fantômes effrayants créés par les vertiges d'une imagination terrifiée.

Digitized by Google

En terminant cette rapide analyse des trois premiers chapitres de la *Normandie merveilleuse* et de son introduction, j'ajouterai que l'auteur ne borne pas ses commentaires à ces seuls passages : le reste de l'ouvrage, qui offre encore vingt-un chapitres, est également parsemé de réflexions aussi philosophiques et d'ingénieux aperçus.

Quant aux récits sur les fées, les lutins, les revenants, les météores, le tout est on ne peut plus conforme à ce que chacun de nous a entendu raconter dans son enfance, à sa nourrice et à sa bonne, ainsi que plus tard aux habitants de la campagne, fort amateurs de ces sortes de contes lorsqu'on peut les amener d'eux-mêmes à les faire sans y être provoqués ; car, ainsi que le remarque fort judicieusement Mlle Bosquet, il en est beaucoup qui s'y refusent, parce qu'ils interprètent à moquerie les questions qu'on leur adresse au sujet de leurs superstitions. Au reste, sauf quelques variantes, ils reproduisent presque tous les mêmes faits, et quiconque irait parcourant les deux extrémités de la Normandie, dans le but de faire une ample récolte de ces contes, se trouverait fort étonné de voir qu'il n'aurait entendu presque partout que les mêmes. L'histoire du mouton de Bouteilles (1), par exemple, n'est que la reproduction de celle de la chèvre de La-Chapelle-Dame-Eve, près du Bourgtheroulde. Les annales mêmes de la Bretagne offrent la répétition des miracles de saint Samson et de saint Romain dans la victoire remportée par Riok et Derrien sur le monstre qui ravageait les environs de Landerneau (2); une écharpe au lieu d'une étole; à la place du meurtrier rouennais, un faible enfant que le sort désigne pour être la proie du monstre (et ici on remarque une grande analogie avec les fables d'Andromède et du Minotaure) ; voilà toute la différence qui existe entre la seconde et la troisième légende. Figure poétique de l'idolâtrie vaincue par le christianisme, le monstre est le thème de toutes les trois.

Avec l'étendue de ses connaissances historiques, Mlle Bos-

(1) Commune située aux environs de Dieppe.

(2) Arrondissement de Brest, et à quatre lieues de cette ville.

Digitized by Google

quet ne pouvait oublier de mentionner les monuments celtiques, ces vestiges si grandioses d'une religion qui, bien que demeurée sur beaucoup de points incompréhensible pour nous, nous a pourtant transmis une bonne partie de ses superstitions, telles que le culte des arbres et la foi dans la vertu des fontaines : religion qui semblait, dit Mlle Bosquet, tendre au développement d'un vif sentiment d'admiration pour les beautés les plus majestueuses de la nature. Or, dans cette transmission de certaines croyances d'une religion dans une autre, il est une remarque essentielle à faire : c'est qu'elle fut, en partie, l'effet de l'habile politique suivie par les premiers apôtres du christianisme qui, pour ne pas refroidir le zèle des convertis en les sevrant subitement de la pratique de leurs anciennes coutumes, tolérèrent la plupart de celles qu'ils ne jugèrent pas capables d'altérer la pureté de la nouvelle foi. « On fut obligé, dit M. de Fréminville (1), d'effectuer même très-lentement et très-doucement la substitution des idées, des images et des noms, en faisant passer d'une religion dans une autre, sous un déguisement mitigé, des rites, des dogmes et des cérémonies auxquelles on n'aurait pu faire renoncer brusquement un peuple imbu, depuis des siècles, de son idolâtrie. C'est ainsi ajoute-t-il, que, dans notre culte catholique, se sont glissés beaucoup de dénominations, de symboles et d'usages qui viennent évidemment du paganisme : comme, par exemple, les pratiques employées par les sorcières du moyen âge pour obtenir de la pluie, et qui étaient les mêmes que celles dont se servaient, dans le même but, les vierges de l'île de Sen (2). Voilà pourquoi, dans nos campagnes, les paysans confondent les usages superstitieux avec les devoirs chrétiens (3), » à tel point qu'ils

(1) Antiq. du Morbihan, préface de la IIe partie.

(2) Je me sers de l'orthographe de M. de Fréminville. Sen, en langue celtique, signifie vieillard. L'île de Sen fut ainsi nommée parce que des druides s'y réunissaient pour accomplir en secret leurs rites mystérieux. On y voit encore un grand dolmen qui sert de poudrière. L'île de Sen est placée vis-à-vis le Bec-du-Raz, dans le Finistère : du haut du phare, on la distingue parfaitement.

(3) Antiq. du Morbihan, avant propos de la IIe partie.

Digitized by Google

renchérissent même sur les premiers au détriment de la raison, du bon sens ; témoins les pèlerinages que, pour obtenir un mari dans l'année, les filles oubliées de l'hymen font encore clandestinement au saint Lubin en plâtre, de Louviers, dont elles baisent révérencieusement les deux joues ; la coutume où sont les personnes affligées de rhumatismes, de flatter tant en long qu'en large, les épaules, les bras, les reins et les jambes du saint Firmin de l'église de Barneville-sur-Seine ; tandis que les vieilles femmes, aux yeux éraillés, non contentes des évangiles qu'elles font dire en l'honneur de saint Clair, patron du Bosc-Renoult (1), pour qu'il leur rende la vue *claire*, courent à la sortie du cimetière se laver les yeux dans une mare bourbeuse, qui n'a d'autre efficacité que de servir de bauge aux troupeaux de porcs qu'un marchand, dont elle avoisine la demeure, ramène de Routot tous les huit jours.

D'un autre côté, la terreur qu'inspire généralement aux paysans, et particulièrement aux paysans bretons, l'aspect de certains sites et des monuments druidiques doit encore être considérée comme un autre effet de la même politique qui fit tolérer par les prêtres de Jésus-Christ quelques restes des usages païens. On sent aisément, dit M. de Fréminville, dont, à cet égard, l'opinion est du plus grand poids, que les premiers ministres du christianisme ont dû s'efforcer de redoubler de plus en plus, chez leurs néophytes, les frayeurs que de tout temps ils avaient ressenties pour ces sites et ces monuments, qu'attendu leur destination sanglante, ils qualifiaient eux-mêmes de *redoutables*, afin de les porter à abandonner totalement leur ancien paganisme. De là, sans doute, cette persuasion presqu'universelle que les monuments celtiques, les dolmens, les cromlech à l'enceinte inviolable, les carneillou aux gigantesques pierres funéraires, sont hantés par de méchants esprits. En Bretagne, les dolmens portent presque tous le nom de *grottes* ou *roches aux fées* : les Bretons les croyant, attendu leurs monstrueuses dimensions, l'ouvrage de ces créatures surnaturelles qui y font, prétendent-ils, leur demeure.

(1) Arrondissement de Pont-Audemer.

Digitized by Google

On trouvera peut-être que je cite trop souvent la Bretagne quand il est question des monuments celtiques; mais, outre que ce n'est que dans cette contrée qu'on les rencontre en plus grande abondance, c'est peut-être la seule aussi où ils se trouvent dans un état d'assez bonne conservation pour que l'on puisse s'en faire une idée exacte. Je ne connais de ceux cités par Mlle Bosquet, d'après l'autorité de MM. Galeron, Dulaure, etc., que la pierre du hameau de Malesmains, au Bosc-Gouet; mais j'avoue qu'il m'est impossible de reconnaître en elle autre chose qu'un fragment de poudingue très-curieux par sa dimension. Rien, dans sa position ni sa forme, ne rappelle une pierre druidique du genre de celles que j'ai vues dans les départements d'Ile-et-Vilaine, du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord. La plate-forme des dolmens destinés aux sacrifices était toujours supportée par plusieurs autres pierres plantées debout; plus rarement elle n'était soutenue que par un bout, et c'était alors des dolmens inclinés. Les pierres vacillantes, que l'on présume avoir été destinées à rendre des oracles, étaient posées en équilibre sur une autre pierre, de façon qu'un léger effort de la main leur imprimait un mouvement d'oscillation: telles que celle de Trégune, près Concarneau, dans le Finistère. Or, rien de semblable ne se remarque dans le poudingue du Bosc-Gouet. La signification du mot men-hir (pierre élevée) détruirait également la supposition qui pourrait être faite que ce bloc en était un, puisqu'il est couché et d'ailleurs enfoui dans une excavation et non sur un tumulus. Ainsi, malgré la tradition racontée par les gens du pays relativement au coq qui, tous les ans à Noël, vient chanter sur cette pierre pendant la messe de minuit; du tour qu'elle fait sur elle-même, et de l'impuissance de 25 chevaux à l'amener plus loin qu'à la sortie de la forêt, d'où elle retourna toute seule pendant la nuit suivante à la place d'où on l'avait enlevée; malgré cette tradition, dis-je, je crois qu'on ne doit pas s'attacher à l'idée que cette pierre ait jamais eu rien de commun avec les monuments celtiques qui ont pu exister dans la Haute-Normandie.

Mais est-il réel que les pierres celtiques aient été divinisées

Digitized by Google

et adorées? On les voit bien encore, d'après M. Fréminville (1), « l'objet du religieux effroi et de la vénération des habitants des campagnes qui n'oseraient porter une main sacrilége sur ces *témoins* chargés de tant de souvenirs; » mais, dans cet effroi, reste de l'impression terrible produite par la destination sanglante de ces monuments, il n'y a point d'adoration, il n'est point question de divinités. On a pu se méprendre sur le sentiment qui ramena si longtemps le Gaulois converti vers les vestiges de son ancienne religion; on a pu lui supposer le culte d'une pierre, tandis que ce n'était en lui que le culte des souvenirs et de la nationalité regrettée!! De même nous allons nous prosterner sur la tombe de ceux que nous avons aimés; mais, a dit M. de Lamartine dans son noble et touchant langage :

Ce n'est pas que le cœur rêve que cette cendre
Puisse se réchauffer, puisse mieux nous entendre.
Non; c'est le seul instinct de la tendre douleur
Qui mène à notre insu le pied où va le cœur;
Et, dans l'illusion que le regret embrasse,
Nous fait chercher encor le pas où fut la trace!

Le rapide aperçu qui vient d'être tracé de l'ouvrage de Mlle Bosquet, n'en a peut-être pas assez clairement indiqué toute la portée. Pour remédier à cette insuffisance, ceux qui savent apprécier tout le prix d'une érudition profonde, accompagnée de la richesse du style et de la finesse des idées; ceux qui recherchent les ouvrages graves, consciencieux, les écrits fortement pensés et logiquement raisonnés; ceux enfin qui comprennent quel charme et quelle grâce il y a dans la modestie d'un auteur qui veut en vain décliner son talent, ceux-là devront s'empresser au plutôt de faire l'acquisition du livre intitulé : *La Normandie romanesque et merveilleuse*, par Mlle Amélie Bosquet.

Mme D. PHILIPPE-LEMAITRE.

(1) Antiquités du Morbihan, Ire partie, p. 8.

Digitized by Google

HISTOIRE TOPOGRAPHIQUE, MÉDICALE ET STATISTIQUE DE LA VILLE DE BRETEUIL ET DE SES ENVIRONS; par **J.-P. Roché**, Docteur en Médecine. — *Breteuil*, 1845, in-8°.

Bien des gens écrivent, bien des gens font de gros volumes, nourris de belles phrases... Combien en est-il qui parviennent à faire un bon ouvrage? Combien, au contraire, n'en est-il pas qui vont dès leur naissance chercher l'oubli dans la poussière des bibliothèques? Pourquoi cela? On a visé à l'effet, à une vaine gloire, au brillant, sans pensée pour l'utilité pratique qui doit découler de l'ouvrage... L'auteur s'est occupé de lui; de son lecteur, fort peu. Il ne suffit pas d'intéresser, il faut instruire; et quand un lecteur sérieux ne trouve pas ce qu'il cherche, il ne tarde pas à porter son jugement : il condamne l'écrit à un oubli justement mérité.

Le travail que notre honorable confrère présente à la Société, nous semble n'avoir rien à craindre de l'avenir, comme il peut, malgré sa modestie, braver franchement le présent. En effet, le docteur Roché, sans bruit, sans fanfares, a voulu faire un petit livre, utile à ses concitoyens; et, dans ce petit livre, il a su, en style simple et concis, dire une foule de choses qu'il serait à souhaiter de voir généralement connues.

Médecin avant tout, et médecin consciencieux et délicat, en étudiant le climat de sa ville et des communes voisines, il analyse le sol, il analyse l'air, indique les variations hygrométriques, discute d'une manière très-lucide leur influence sur la santé, note les maladies qui émanent de la combinaison fâcheuse de ces éléments, avec les diverses méthodes prophylactiques et thérapeutiques qui lui ont réussi.

Dans un cadre rétréci et bien divisé, il a pu aborder un grand nombre de questions de la plus haute importance, et indiquer sur chacune ce qui était important pour la santé publique.

C'est ainsi qu'il a su fort à propos parler du paupérisme de certaines communes des environs de Breteuil et des moyens d'y remédier... A côté de l'hygiène du cultivateur qui se nourrit

Digitized by Google

de l'air pur des champs, se trouve l'hygiène du pâle ouvrier des mines, du forgeron que dessèchent la haute température des grands fourneaux et l'énorme fatigue d'un travail prolongé au centre d'émanations méphitiques.

Les enfants abandonnés obtiennent une belle part à la sollicitude de notre confrère. Il a dépeint, sous des couleurs bien vraies, l'incurie des nourrices, la misère sale et dégoûtante dans laquelle sont élevées la plupart de ces pauvres créatures. Il y a des inspecteurs, des règlements sont établis à ce sujet; mais que font les inspections et les règlements devant les 40 centimes environ que reçoit par jour une nourrice qui n'a rien et qui tâche de trouver sa propre subsistance dans ce qui est déjà insuffisant aux besoins de son élève!... Espérons avec M. Roché que bientôt le Gouvernement ouvrira les yeux sur l'état de ces malheureux enfants, dont l'âme et le corps sont également dégradés par une vicieuse éducation première.

De l'enfant à la mamelle, M. Roché arrive à la seconde enfance, qui autrefois, avec quelques chétifs principes d'une première instruction, allait, entassée dans des écoles malsaines, mal aérées, puiser les germes d'une multitude de maladies qui se développaient avec l'âge. Pour parer à de si graves inconvénients, il indique, dans un chapitre spécial, d'une manière à la fois précise et bien détaillée, toutes les conditions hygiéniques qui doivent présider à la saine construction des écoles communales.

On voit partout avec plaisir, dans le livre de notre confrère, que, sérieusement occupé de la pratique de son art, il n'a cependant jamais perdu de vue l'hygiène publique. C'est aux ouvriers des forges qu'il s'adresse surtout. Ce sont eux en effet qui ont à subir les influences les plus délétères d'un air vicié, d'une nourriture peu réparatrice, etc... Ce sont eux aussi qui ont les plus mauvaises passions à vaincre, et qui trouvent dans leurs goûts souvent dépravés, joints à de grandes fatigues inséparables de leur rude travail, le plus de germes de maladies graves, qu'ils passent souvent pour tout héritage à leur nombreuse et cachectique progéniture.

Digitized by Google

Ces réflexions de M. Roché sur la santé des ouvriers ferronniers, sont applicables à tous les ouvriers des grandes usines, des grandes manufactures. Il serait bien à souhaiter sans doute qu'ils fussent tous imbus des sages préceptes que l'on trouve répandus dans l'*Histoire topographique de Breteuil.* Avec des règles simples et faciles pour conserver leur santé, on les verrait améliorer leur espèce, si je peux m'exprimer ainsi, et l'Etat pourrait enfin trouver chez eux des hommes capables d'être appelés à l'honneur de défendre leur patrie.

Maintenant, je le dirai comme M. Roché, j'aborde une question épineuse. Dans son zèle pour les ouvriers forgerons, dans l'intérêt de leur santé, il se montre fort disposé à leur faire grâce du carême. Notre confrère sait cependant que généralement les ouvriers des grandes usines, privés d'une instruction religieuse, qui serait à mon avis la meilleure sauve-garde de leur santé, en les protégeant plus efficacement contre tous ces vices dégradants qu'il signale avec justice dans leur corporation, il sait, dis-je, cet honorable confrère, que ces hommes, pour se délier des austères pratiques de la religion, ne vont pas demander dispense beaucoup plus au curé qu'au médecin. C'est donc là une question tout à la fois inutile et délicate; car, malgré que M. Roché se soit appuyé de l'opinion de Cabanis, on peut citer des hommes non moins bien placés dans les hautes régions de la philosophie, qui sont d'un avis tout contraire.

D'où je conclus que le médecin, plus instruit que bon nombre de gens qui font métier d'écrire et de pérorer, ne doit point se lancer dans ces lieux communs qui n'ont d'autre effet que de diminuer le respect dû à une religion que tous les gens instruits et sensés se font un devoir de protéger contre les luttes incessantes des passions.

Que l'ouvrier sache bien par conséquent que ce n'est point dans la pratique éclairée de sa religion, qu'il puisera des principes de maladie et de destruction! Qu'il sache qu'en elle seulement il trouvera un esprit d'ordre, d'économie, l'amour de la famille, le respect des maîtres, l'horreur de ces coalitions funestes à l'industrie, l'oubli de ces honteux *lundis* qui lui font

Digitized by Google

dévorer, dans la crapule et la débauche, tout le pain économisé pour la semaine de sa nombreuse famille...

D'où je conclus enfin que, pour le pauvre ouvrier comme pour l'honnête et laborieux cultivateur, le meilleur cours d'hygiène est un bon catéchisme, dont la simple pratique le garantirait de plus de maux que l'étude qu'il ferait de tous les livres de médecine.

Puisse mon savant confrère me pardonner cette digression! Son livre me semble destiné à une publicité bien grande et bien méritée, et j'étais aise de lui soumettre ces réflexions, qui, si elles ne naissent pas toutes de son ouvrage, lui prouveront que j'unis sincèrement mes vœux aux siens pour atteindre le même but. Comme lui je cherche le meilleur moyen d'améliorer la vie et la santé d'une nombreuse classe de citoyens, qui dépérit encore plus sous l'influence des habitudes vicieuses que sous celle d'un travail souvent trop pénible et trop prolongé!

L'*Histoire topographique de Breteuil* a encore un autre mérite, qu'en terminant nous sommes heureux de révéler. Depuis longtemps écrite et méditée, notre excellent confrère voulait la laisser plus longtemps encore ensevelie dans le secret de ses cartons, quand un ami éclairé, faisant violence à la modestie de l'auteur, obtint sa publication au profit des malheureux pour lesquels il avait plus particulièrement écrit. C'est à un si beau motif que nous devons de jouir plutôt d'une bonne analyse du climat de Breteuil.

Tout fait espérer que les confrères de M. Roché ne se borneront pas, en le lisant, à une stérile admiration de ses laborieuses recherches; ils s'animeront du même zèle, du même amour pour un art qui n'a pas pour but seulement de guérir, mais encore de connaître les causes des maladies et de les prévenir.

L'émulation fera naître assurément bon nombre d'écrits analogues, qui nous permettront un jour de construire de leur ensemble une histoire topographique médicale de tout le département. C'est l'esprit dont tous les médecins doivent être ani-

Digitized by Google

més dans l'intérêt de la science, et nous verrons que ce sera un beau succès de plus dû au travail de M. Roché.

Docteur DUHORDEL.

LES SIÉGES D'ARRAS, HISTOIRE DES EXPÉDITIONS MILITAIRES DONT CETTE VILLE ET SON TERRITOIRE ONT ÉTÉ LE THÉATRE; par **M. le Comte Achmet D'HÉRICOURT.** — *Arras*, 1845, in-8°.

L'ouvrage est une suite de paragraphes ou de chapitres détachés, dont chacun contient l'histoire d'une expédition dirigée sur Arras. Cette division impose à l'auteur l'obligation de présenter, avant le récit de chaque sujet, un tableau de la situation du pays, ce qu'il fait en général avec un style clair et précis; mais elle a cet avantage pour lui de le laisser libre dans le plan et le ton qu'il voudrait adopter, s'il en changeait suivant les temps ou le genre des faits. Le lecteur peut lire comme il lui plaît tel ou tel chapitre, suivant qu'il désire y trouver telle ou telle époque.

L'auteur est jeune, comme il le dit dans sa préface, et « le but vers lequel ont tendu tous ses efforts a été une rigoureuse exactitude. » Les autorités, les notes intéressantes dont il a enrichi son livre, prouvent le soin qu'il a apporté à s'assurer ce but, que doit se proposer tout homme qui écrit l'histoire.

Une introduction pleine de faits présente une revue rapide des temps anciens qui se sont écoulés avant et pendant la domination romaine, une appréciation vraie des commentaires de César, un tableau d'une touche vigoureuse du passage d'Attila, de bonnes pages sur la fondation de l'abbaye de Saint-Vaast, sur les courses des Normands, sur la puissance des comtes de Flandre au temps des Karlins ou Carlovingiens.

Le premier chapitre contient le récit du siége d'Arras, en 1198, à l'époque où Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion, revenus tous deux de Palestine, ne cessaient de guerroyer et d'exciter, dans les états l'un de l'autre, les révoltes

Digitized by Google

des comtes ou barons. Cette fois c'est Beaudouin de Flandre, le futur empereur de Constantinople, qui met le siége devant Arras; Philippe le force toutefois de le lever.

Vient ensuite une page bien écrite, dans laquelle on aimera des réflexions courtes et justes sur la politique de Philippe-Auguste, sur la bataille de Bouvines, « premier coup porté à » la noblesse, qui combattait alors contre le roi et les com- » munes. »

Cette page est bientôt suivie de plusieurs autres dignes d'être lues de tous sur le malheureux règne de Charles VI. Elles commencent le récit du siége d'Arras fait en 1414 par le roi contre le duc Jean Sans-Peur, et pendant lequel « on fit pour la pre- » mière fois usage de l'arquebuse ou canon à main. »

Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI assiégea Arras en 1477; la ville finit par capituler. « Le magistrat offrit » au roi la prébende de poisson à laquelle il avait droit, lors- » qu'il se trouvait dans la cité; — un demi-setier de vin en » deux pots de terre, deux pains, une carpe et un brochet » dans deux plats de bois. Il en agit ainsi, parce que la vais- » selle restait au prince à qui on la présentait. »

La ville se révolta, plaça sur une de ses portes cette inscription :

Quand les souris mangeront les chats,
Le roi sera seigneur d'Arras;
Quand la mer qui est grande et lée (large)
Sera, à la Saint-Jean, gelée,
On verra, pardessus la glace,
Sortir ceux d'Arras de la place.

Louis XI entra à cheval par la brèche, punit d'abord, puis pardonna. Ensuite les Arrageois ayant prévenu les Bourguignons qu'il voulait surprendre Douai, le roi, furieux, exila toute la population, et repeupla de marchands de Normandie et de Toulouse cette ville, qu'il nomma *Franchise*.

En 1492, les Bourguignons reprirent Arras par le moyen de fausses clés.

En 1597, Henri IV échoua dans une surprise qu'il voulut

Digitized by Google

tenter contre Arras. En mémoire de cet évènement, on institua une procession annuelle, et un sonnet curieux fut alors composé sur ce sujet.

(1640). Richelieu, en guerre avec la maison d'Autriche, fit assiéger, par la Meilleraie et deux autres maréchaux de France, la ville d'Arras, une des plus importantes places des Pays-Bas espagnols. La ville fut prise malgré l'héroïque défense des habitants, « après un des siéges les plus célèbres de nos annales militaires. »

(1654). Arras était aux Français; mais les habitants conservaient toujours leur attachement aux rois d'Espagne, qu'ils regardaient comme les successeurs de leurs comtes. Le prince de Condé comptant sur ces dispositions, vint faire le siége de la ville avec une armée espagnole; mais Turenne força ses lignes, lui fit lever le siége, et Louis XIV entra dans Arras, où il demeura trois jours.

En 1712, le comte d'Albermale tenta une entreprise sur Arras; mais ce ne fut qu'une espèce de bombardement sans effet.

Dans un court appendice, sous le titre de *Complément des Siéges d'Arras*, M. d'Héricourt fait un résumé des désastres que la guerre a portés dans la banlieue d'Arras.

A la fin du volume sont rejetées les pièces justificatives, dont plusieurs sont fort intéressantes.

En résumé, le livre de M. d'Héricourt est un ouvrage bien fait, consciencieux, qui figurera avec honneur dans notre bibliothèque et devra exciter l'émulation de ceux de nos collègues qui s'occupent d'histoire locale et d'archéologie. L'admission de l'auteur dans notre Société est une des acquisitions les plus utiles et les plus honorables qu'elle pût faire.

SAUVAGE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DONS, ACHATS, ABONNEMENTS, ETC.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

Liste des Sociétés correspondantes.

RECETTES ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE 1844.

PROGRAMME DE CONCOURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS,

OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Par les Auteurs :

Par MM.

Bicquilley (de). Rapport fait à la Société d'Agriculture de Compiègne sur la question de l'embrigadement des gardes champêtres. *Compiègne*, 1844, in-8° : 16 (1).

Bordeaux. Opinion d'un électeur municipal sur l'établissement d'un marché aux bestiaux, aux fourrages et au bois, à Evreux. *Evreux*, 1844, in-12 : 8.

Bosquet (Mlle Amélie) [membre de la Société]. La Normandie romanesque et merveilleuse; traditions, légendes et superstitions populaires de cette province. *Rouen*, 1845, in-8°.

Caumont (de) [m. de la Soc.]. Rapport verbal fait à la Société française pour la conservation des monuments, sur quelques antiquités du midi de la France. *Caen*, 1845, in-8°, pl. : 58.

Extrait du *Bulletin monumental.*

Chambray (de) [m. de la Soc.]. Ses OEuvres, comprenant : 1° Histoire de l'expédition de Russie; 2° Philosophie de la guerre; et 3° Mélanges. *Paris*, 1839-40, 5 vol. in-8°, avec atlas.

Chauvinière (de la). Notice historique sur l'Agriculture de la France, suivie de Considérations sur la nécessité de créer des chambres consultatives pour l'industrie agricole. *Paris*, 1844, in-8° : 16.

(1) Nombre des pages. Il ne sera indiqué que pour les opuscules.

Digitized by Google

Par MM.

COLOMBEL [m. de la Soc.]. Sur la Nutrition des plantes ; réponse à deux articles de M. Quentin, insérés dans le *Courrier de l'Eure*, nos des 28 et 30 septembre 1844. *Evreux*, 1844, in-8o : 4.

— De la Grande Spergule, ou Spergule géante d'Allemagne, de sa culture et de sa récolte. *Evreux*, 1845, in-8o : 4.

— Semaille du trèfle incarnat. *Evreux*, 1845, in-8o : 4.

DANVIN [m. de la Soc.]. Discours prononcé le 23 juin 1844, au Concours agricole de la Société centrale de l'arrondissement de Saint-Pol. *Saint-Pol*, 1844, in-8o : 8.

DELASIAUVE (m. de la Soc.). Examen de diverses critiques adressées à la phrénologie. *Paris*, 1845, in-8o : 48.

FONTENELLE (DE LA) DE VAUDORÉ [m. de la Soc.]. Améliorations agricoles introduites ou à introduire dans le département de la Vienne. *Poitiers*, 1845, in-8o : 18.

Extrait du *Bulletin de la Société académique de Poitiers*.

HÉRICOURT (le comte Achmet D') [m. de la Soc.]. Les siéges d'Arras, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre. *Paris*, 1845, in-8o.

HUBEL et DESPIERRES dit LALONDE. Le Franc-Parleur de la Normandie, almanach pour 1845. *Evreux*, 1845, in-18.

JACQUES [m. de la Soc.]. Manuel général des plantes, arbres et arbrisseaux, ou Flore des jardins d'Europe, 1re et 2e livraisons. *Paris*, 1845, in-12.

LENFANT (Frédéric). Aux Chambres.— Projet de remonte de la cavalerie par les chevaux de la gendarmerie, et l'amélioration de la race chevaline. *Paris*, 1843, in-8o : 84.

MALEPEYRE aîné et BOSSIN. Compte-rendu des expériences agricoles et horticoles entreprises en 1844 à Limours (Seine-et-Oise). *Paris*, 1845, in-8o : 12.

Digitized by Google

Par MM.

MALO (Charles). De l'Instruction primaire, de ses besoins, de ses espérances, de son avenir. *Paris*, 1845, in-8° : 15.

MANCEL [m. de la Soc.] Essai sur l'Histoire littéraire de Caen sous les ducs de Normandie, rois d'Angleterre. *Paris*, 1842, in-8° : 28.

— Notice sur la Bibliothèque de Caen et sur MM. Moysant et Hébert, conservateurs de cet établissement. *Caen*, 1840, in-8° : 22.

— Sur la tradition du moyen-âge qui attribue la fondation de Caen à Kaius. *Caen*, 1843, in-8° : 8.

— Moisant de Brieux, étude bibliographique. *Caen*, 1844, in-8° : 19.

— Sur deux mots du moyen-âge (la *crétine* et la *marchèque*) encore en usage à Caen. *Caen*, 1840, in-8° : 8.

MAURE (F.) Mémoire sur la question des sésames. *Draguignan*, 1844, in-8° : 31.

PAQUET (Victor) [m. de la Soc.]. Lettre à MM. les Membres de la Société d'Agriculture de Bayeux sur un article de M. de Bonnechose, inséré dans le tome 2e des Mémoires de cette Société. *Bayeux*, 1845, in-8° : 8.

PHILIPPAR [m. de la Soc.]. Lettre à M. le docteur Desaive sur quelques plantes parasites, ... 1843, in-8° : 8.

— Rapport sur la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture, ... in-8° : 8.

— Notice sur quelques outils, instruments et machines employés en agriculture. . . . . 1844, in-8°, pl. : 15.

— Rapport sur la situation de la Société d'Horticulture du département de Seine-et-Oise, de 1843 à 1844. *Versailles*, 1844, in-8° : 12.

Digitized by Google

Par MM.

PHILIPPE-LEMAITRE (Mme) [m. de la Soc.]. Le miracle de Ste-Waubourg, chronique du Xe siècle. *Rouen*, 1844, in-8o : 9.

Extrait de la *Revue de Rouen*, novembre 1844.

— Petit Guide de l'étranger à Dreux. *Dreux*, 1845, in-12 : 22.

PRÉVOST [m. de la Soc.]. Notice sur la poire de Saint-Lézain et la poire de Curé. *Paris*, 1844, in-8o : 8.

— 3e cahier du Rapport sur la Pomologie. *Rouen*, 1844, in-8o, pl. : 108.

Extrait du *Bulletin de la Société d'Horticulture de la Seine-Inférieure.*

ROBERT (J. A.) Notes remises, sur sa demande, à la commission de la Chambre des Députés, chargée de l'examen du projet de loi concernant les eaux-de-vie et esprits rendus impropres à la consommation comme boissons. *Paris*, 1845, in-8o : 48.

ROCHÉ (le docteur). Histoire topographique, médicale et statistique de la ville de Bréteuil et de ses environs. *Breteuil*, 1845, in-8o.

ROMANET (vicomte de). Le sésame considéré sous les points de vue maritime, commercial, agricole et industriel. *Paris*, 1845, in-8o : 18.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BREST. Annuaire de Brest et du Finistère pour 1845. *Brest*, 1845, in-8o.

TAVERNIER et ANCELLE [mm. de la Soc.]. Almanach de l'Eure pour 1845.

VAN-STEENKISTE (m. de la Soc.). Description anatomico-tératologique d'un chevreau diplocéphale à corps simple (2e genre de la diplogénèse). *Bruges*, 1845, in-8o, fig. : 19.

WALRAS (m. de la Soc.). Quelques réflexions sur une circulaire relative à la liberté de l'enseignement. *Caen*, 1844, in-8o : 17.

Digitized by Google

Par MM.

YVINCOURT-LAUDIGEOIS (D'). Des biens communaux. *Paris*, 1845, in-8° : 43.

ANONYME. Notice sur les trayons artificiels pour obtenir le lait sans le secours de la main. *Paris*, 1845, in-8°, pl. : 15.

Par les Editeurs.

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS. Collection de lettres de N. POUSSIN. *Paris*, 1824, in-8°.

ANCELLE (J.) (m. de la Soc.). Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Evreux et le département de l'Eure. *Evreux*, 1845, in-12.

— Le Courrier de l'Eure.

CHAUVINIÈRE (DE LA) (m. de la Soc.). Le Cultivateur, Journal des progrès agricoles.

LOUVIERS (la ville de). Catalogue de sa Bibliothèque, par L. Bréauté, bibliothécaire. *Rouen*, 1843, in-8°.

PAQUET (Victor) (m. de la Soc.). Le Journal d'Horticulte pratiq.

Envois du Ministère.

La Revue agricole.
Le Journal des Haras.
L'Argus des Haras.

Pour les Recueils des Sociétés correspondantes, *V.* ci-après la Liste de ces Sociétés.

TRAVAUX MANUSCRITS

Présentés par les Auteurs à la Société,

OUTRE CEUX QUI ONT ÉTÉ INSÉRÉS DANS CE VOLUME.

Par MM.

ALLIX (m. de la Soc.). Article sur les soins à donner aux arbres fruitiers.

Digitized by Google

Par MM.

PANTIN-WILDER (m. de la Soc.). Article sur la police du roulage.

DOUBLET-DE-BOISTHIBAULT (m. de la Soc.). Notice sur la Maladrerie du Grand-Beaulieu, près Chartres.

PHILIPPE-LEMAITRE (Mme) (m. de la Soc.). Notice sur Illeville.

DEBOURGE, de Rollot (m. de la Soc.). Quelques principes de syllabation.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ.

Par MM.

ANCELLE (J.) (m. de la Soc.) et FÉTIS, architecte. Plan de la ville d'Evreux, en 1745.

BAGOT (F.) (m. de la Soc.) Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne, par J. Besly. *Paris*, 1647, in-fo.

BRIAN jeune. Modèle en petit de la statue de Poussin, qui sera érigée aux Andelys.

CHASSANT (m. de la Soc.). Histoire de la pairie de France et du parlement de Paris (par Le Laboureur). *Londres*, 1753, 2 tomes en 1 vol. in-12.

— La Jacobinéide, par. . . . . 1 vol. in-8o.

CHEVALIER (Eug.), LEFEBVRE et LEMARIÉ. Oiseaux pour le cabinet d'histoire naturelle.

DUBOS. Placard de 1741, annonçant l'adjudication des fermes, maisons et revenus patrimoniaux de l'Hôtel-de-Ville d'Evreux.

GRANGEZ (m. de la Soc.). Carte, dressée par lui, des voies de communication de la France, de la Belgique, des Etats riverains du Rhin, et d'une partie des Etats limitrophes.

LESUEUR (le docteur). Objets d'histoire naturelle.

NOURY. (m. de la Soc.) Vue intérieure (dessinée et lithographiée par lui) de la Cathédrale d'Evreux.

— Vue intérieure de l'Eglise Saint-Taurin.

Digitized by Google

Par MM.

OTTMANN père, de Strasbourg (m. de la Soc.). Vue de la Cathédrale de Strasbourg, dessinée et gravée, d'après des vues prises au daguerréotype, par J.-G. Bach, sous la direction de M. E. Simon.

PAQUET (Victor) (m. de la Soc.). Un exemplaire de chacun de ses ouvrages (*Traité de la Conservation des Fruits, Traité des Plantes de terre de bruyère, Journal d'Horticulture pratique, Almanach horticole*), pour être donné en prix aux horticulteurs à l'exposition de printemps (1845).

PETIT (Ange) (m. de la Soc.). OEuvres de Saint-Denis, aréopagite, traduction française, pet. in-4° (*manuscrit*).

— Odes choisies d'Horace, traduites en vers français, et autres poésies, in-8° (*manuscrit*).

— Petit manuscrit sur vélin, de la fin du XVe siècle, contenant des prières.

— Coutume de Normandie. *Rouen*, 1638, in-24.

— Règlement pour l'administration de la justice en Normandie. *Rouen*, 1769, pet. in-12.

— Nouvelle méthode d'aménagement et d'exploitation des forêts, par Tourney. *Paris*, 1832, in-18.

SAINTE-BEUVE (m. de la Soc.). Notice historique sur Falaise, par Langevin. *Falaise*, 1 vol. in-12.

VILLETTE (Mlle) de Verneuil. Deux serpents boas.

OUVRAGES ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

Agriculture.

OLIVIER DE SERRES. Le Théâtre d'Agriculture, 2 vol. in-4°, fig.

DICKSON. De l'Agriculture des anciens, 2 vol. in-8°, fig.

THAER. Principes raisonnés d'Agriculture, 4 vol. in-8° et atlas.

— Guide pour l'enseignement de l'Agriculture, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Schwerz. Manuel de l'Agriculteur commençant, 1 vol. in-8°.

Lecoq. Traité des Plantes fourragères, 1 vol. in-8°.

Villeroy. Manuel de l'éleveur de bêtes à cornes, 1 vol. in-12.

Guesnon. Traité des Vaches laitières, 1 vol. in-8°, pl.

Cotta. Principes fondamentaux de la science forestière, 1 vol. in-8°.

Noirot. Traité de la Culture des Forêts, 1 vol. in-8°.

Poiteau. Pomologie française (pommes, poires, pêches et abricots), 198 livraisons in-f°, fig. coloriées.

Divers auteurs. Le 5e vol. de la Maison rustique, lequel traite de l'Horticulture.

Sciences physiques.

Bichat. Recherches physiologiques sur la vie et la mort, 1 vol. in-12.

Flourens. Histoire des travaux et des idées de Buffon, 1 vol. in-12.

Sciences morales et politiques.

Pascal. Pensées, fragments et lettres, publiés par Faugère, 2 vol. in-8°, avec portrait.

Bacon, Leibniz, Descartes, Malebranche, Bossuet, Fénélon, le P. André, Sam. Clarke, Spinoza. Œuvres philosophiques, 13 vol. in-12.

Euler. Lettres à une princesse d'Allemagne sur divers sujets de physique et de philosophie, 1 vol. in-12, pl.

Vico. La science nouvelle, 1 vol. in-12.

Cousin. Fragments philosophiques, 2 vol. in-8°.

Savigny. Histoire du droit romain au moyen-âge, 3 vol. in-8.

Raynouard. Histoire du droit municipal en France, 2 vol. in-8°.

Heeren. De la Politique et du Commerce des Peuples de l'antiquité, 7 vol. in-8°.

Dureau-Delamalle. Economie politique des Romains, 2. vol. in-8°.

Divers auteurs. Annuaires de l'Economie politique pour 1844 et 1845, 2 vol. in-12.

Histoire.

Champagny (de). Les Césars, 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

CAUMONT-LAFORCE (maréchal de). Mémoires authentiques, 4 vol. in-8°.

FLÉCHIER. Mémoires sur les Grands Jours tenus à Clermont en 1665-1666, 1 vol. in-8°, fig.

SAINT-SIMON (le duc de). Mémoires complets et authentiques, 40 tomes en 20 vol. in-12, avec portraits.

LEMONTEY. Histoire de la Régence, 2 vol. in-8°.

CHÉRUEL. Histoire de Rouen sous la domination anglaise, 1 vol. in-8°.

— Histoire de Rouen pendant l'époque communale, 2 vol. in 8°.

SÉGUIER (le chancelier). Diaire, ou Voyage en Normandie après la sédition des *nu-pieds*, 1 vol. in-8°.

VAUGEOIS. Histoire de Laigle, 1 vol. in-8°.

LAS-CASES. Mémorial de Sainte-Hélène,
NAPOLÉON. OEuvres littéraires et politiques, } 10 vol. in-12, avec portr.

VAULABELLE (DE). Histoire de la chute de l'Empire et des deux Restaurations, 2 vol. (*les seuls parus*).

DELÉCLUSE. Grégoire VII, saint François d'Assise et saint Thomas d'Aquin, 2 vol. in-8°.

AUDIN. Histoire de Luther, 1 vol. in-12.

— Histoire de Calvin, 1 vol. in-12.

BOSSUET. Histoire des variats des Eglises protests, 2 vol. in-12.

SAINTE-BEUVE. Port-Royal, 2 vol. in-8° (*les seuls parus*).

TASCHEREAU. Histoire de la Vie et des Ouvrages de Molière, 1 vol. in-12, fig.

AUBENAS. Histoire de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, 1 vol. in-8°.

GOETHE. Mémoires, 1 vol. in-12.

BAZIN. Etudes d'Histoire et de Biographie, 1 vol. in-8°.

JACQUEMONT. Correspondance pendant son voyage dans l'Inde, 2 vol. in-12.

Littérature.

FICKER. Histoire abrégée de la Littérature classique ancienne, traduction de Theil, 2 vol. in-8°.

NISARD. Histoire de la Littérature française, 2 vol. in-8° (*les seuls parus*).

BERGER DE XIVREY. Recherches sur les sources antiques de la Littérature française, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Gérusez. Essais d'Histoire littéraire, 1 vol. in-8°.

Cousin. Fragments littéraires, 1 vol. in-8°.

Chénier (M.-J.). Tableau de la Littérature française depuis 1789, 1 vol. in-18.

Viollet-Leduc. Bibliothèque poétique, 1 vol. in-8°.

Casimir Delavigne. Théâtre et poésies, 4 vol. in-12.

Lamartine (de). Poésies, 5 vol. in-8°, fig.

V. Hugo. Théâtre et poésies, 8 vol. in-12.

Shakespeare. OEuvres complètes, 7 vol. in-12.

Byron. OEuvres complètes, 4 vol. in-12.

Schiller. Théâtre, 2 vol. in-12.

Goethe. Théâtre et poésies, 2 vol. in-12,

Heine (Henri). Reisebilder, de la France, de l'Allemagne, 5 vol. in-8°.

Lémontey. OEuvres diverses, 5 vol. in-8°.

Beaux-Arts.

Gault-de-Saint-Germain. Vie de Nicolas Poussin, avec 37 gravures représentant ses principaux tableaux, 1 vol. in-8°.

Berty. Dictionnaire de l'Architecture du moyen-âge, 1 vol. in-8°, fig.

Publications périodiques

AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ EST ABONNÉE.

Annales de l'Agriculture française.

Journal d'Agriculture pratique.

La Normandie agricole.

Journal des Economistes.

Annales de Chimie et de Physique.

Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale.

Recueil de la Société polytechnique.

Mémorial encyclopédique.

Journal des Savants de Normandie.

Bulletin monumental.

Revue de Rouen.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Fonctionnaires de la Société, au 31 Décembre 1844.

MEMBRES DU BUREAU.

Président, M. Ange PETIT.
Secrétaire perpétuel, M. SAINTE-BEUVE.
Trésorier, M. GAUDE.
Secrétaire perpétuel honoraire, M. L.-H. DELARUE.

MEMBRES COMPOSANT, AVEC LE BUREAU, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. *Cassen*, *Desmartinais*, *L. Fouché*, *Guindey*, *Hébert*, *Sauval*.

SECTIONS CENTRALES (1).

	PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.
1re Sect.	MM. *Duchesne*.	MM. *Tavernier*;
2e —	*Lefébure*.	*Hérouard*;
3e —	*Fortin*.	*Baudry*;
4e —	*Guindey*.	*L. Fouché*;
5e —	*Sauvage*.	*F. Bagot*;
6e —	*L'Hopital*.	*Picard*.

(1) La Société est divisée en six Sections, dans l'ordre suivant : *Agricul-*

Digitized by Google

SECTIONS GÉNÉRALES D'ARRONDISSEMENT.

Andelys.

Président, M. le vte *Tirlet*. | Secrétre, M. *Mettais-Cartier*.

Bernay.

Président, M. *de St-Germain*. | Secrétaire, M. *Ad. Bardet*.

Louviers.

Président, M. *Vallon*. | Secrétaire, M. *Papavoine*.

Pont-Audemer.

Président, M. *Constant-Leroy*. | Secrétaire, M. *Alfred Canel*.

—

Conservateur de la Bibliothèque et des objets d'antiquité, M. *Sainte-Beuve*.

— des instruments de physique, M. *Guindey*.

— des objets de Chimie, M. *Hérouard* (2).

—

Bibliothécaire : M. *Chassant*.

ture et Industrie ; — Sciences physiques et mathématiques ; — Sciences médicales ; — Sciences philosophiques et historiques ; — Littérature et Beaux-Arts ; — Economie politique et Statistique.

(2) Ces Conservateurs ont été nommés par le Conseil d'administration, le 7 juillet 1844.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE,

Au 31 Juillet 1845.

L'astérisque * désigne les Membres admis depuis la confection de la Liste insérée au dernier volume du *Recueil*.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Cantons d'Evreux.

MM.

* ALLAIRE, notaire, à Evreux.
* ANCELLE (Jules), propriétaire, à Evreux.
BAGOT (Ferdinand), avocat, à Evreux.
BASSET, propriétaire et percepteur, à Claville.
BAUDRY, docteur en médecine, à Evreux.
BEAUCANTIN, directeur du Jardin botanique, à Evreux.
BEFFARA, propriétaire, à Evreux.
* BILLARD, avocat, à Evreux.
BOUGRAIN, ancien notaire, à Evreux.
BOURGUIGNON, architecte du département, à Evreux.
CASSEN, propriétaire, à Evreux.
CHASSANT, bibliothécaire de la ville et de la Société, à Evreux.
CHÉRAMY, propriétaire, à Evreux.
CLÉMENT DE LA RONCIÈRE-LE-NOURY (le baron), lieutenant de vaisseau, à Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux.
COLOMBEL, agriculteur, à Claville.
DE BRACK (le général), commandant le département.
DELAMOTTE, membre du conseil général, à Evreux.
DE LA PASTURE, ancien député, à Irreville.
DEL'HOMME, juge et membre du Conseil général, à Evreux.
DELHOMME, professeur de rhétorique, à Evreux.
* DELORME, avocat, à Evreux.
DE LIMOGES, sous-intendant militaire, à Evreux.

Digitized by Google

MM.

De Salvandy, député, à Graveron.
Deschamps (neveu), médecin-vétérinaire, à Evreux.
Desmartinais, directeur des domaines, à Evreux.
Duchesne, maître de poste, à Evreux.
* Duhordel, docteur en médecine, à Evreux.
* Du Pontavice, professeur, à Evreux.
Duret, propriétaire, aux Ventes.
Duwarnet, conseiller de préfecture, à Evreux.
* Fleau, avoué, à Evreux.
Fortin, docteur en médecine, à Evreux.
Fouché (Lucien), percepteur des contributions, à Evreux.
Gamot, receveur général, à Evreux.
Gaude, directeur des contributions indirectes, à Evreux.
Gazan (Charles), ancien député, à Huest.
Gazan fils, propriétaire, à Huest.
Guindey, principal du collége, à Evreux.
Hébert, juge de paix, à Evreux.
Hébouard, pharmacien, à Evreux.
Hervieu, négociant, à Evreux.
* Lachèvre, juge, à Evreux.
Leclerc, blanchisseur, à Evreux.
L'Hopital, maire et membre du Conseil général, à Evreux.
Lorin, archiviste du département, à Evreux.
Massot, professeur de dessin, à Evreux.
Michaut aîné, chef de bureau des contrib. directes, à Evreux.
* Moller, sous-inspecteur des écoles primaires, à Evreux.
Monnot des Angles, professeur, à Evreux.
Nouvel, ancien notaire, à Evreux.
Pétel, notaire, à Evreux.
Petit (Ange), juge, à Evreux.
Picard, ancien avoué, à Evreux.
Renard, cultivateur, à Melleville.
Richard, agent-voyer en chef, à Evreux.
* Roger, sous-inspecteur des écoles primaires, à Evreux.
Sainte-Beuve, avocat, juge-suppléant, à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Sauvage, professeur, à Evreux.
Sauval, juge, à Evreux.
Sourdon, professeur, à Evreux.
Taillandier, négociant, à Evreux.
Tavernier, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*, à Evreux.
Thiébot, professeur, à Evreux.
Vaurabourg, professeur, à Evreux.
Verney, libraire, à Evreux.
Zédé, maître des requêtes, préfet de l'Eure.

Canton de Breteuil.

Delarue, juge de paix, à Breteuil.
Perier-de Mondonville, notaire honoraire, à Breteuil.

Canton de Conches.

Metton, propriétaire et maire, à Ormes.

Canton de Damville.

Abrouty, propriétaire et maire, à Damville.
Carville, propriétaire et maire, à Corneuil.
Chauvin, docteur en médecine, à Damville.
* Desloges (Fouques), propriétaire, à Damville.

Canton de Nonancourt.

Beffara, juge de paix, à Nonancourt.
Delaigue, manufacturier, à Nonancourt.
De Rancé, ancien député, au Gérier.
Langer, notaire, à Illiers.

Canton de Pacy.

Trutat, membre du Conseil général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

De Vieilles, propriétaire et maire, à la Haye-Saint-Sylvestre.
Fouquet (Philémon), membre du Conseil général, à Rugles.
Toutenel, ancien notaire, à Rugles.

Digitized by Google

Canton de Verneuil.

MM.

Aubéry du Boulley, présid. de l'associat. musicale, à Grosbois.
De Petite-Ville, maire et membre du Conseil général, à Gournay-le-Guérin.
Bissieu aîné, propriétaire, à Verneuil.

Canton de Vernon.

Garnier-Saint-Yriex, propriétaire, à Vernon.
Ledanois, pharmacien honoraire, à Vernon.
Legrand père, membre du Conseil général, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS,

Canton des Andelys.

Chevalier (Armand-Bernard), propriétaire, aux Andelys.
Coutil (Denis-Pierre), agriculteur, à Villers-sur-Andelys.
Damour (Jean-Baptiste-André), agriculteur, à Boisemont.
Davenières (Gilbert), ancien sous-préfet, aux Andelys.
Delaisement (Hyld.), maire, à Fresne-l'Archevêque.
Delaisement (J.-B.-Ab.), agriculteur, à Corny.
Flavigny (Louis-François), maire, aux Andelys.
Gouche (Joseph), agriculteur, à la Baguelande-sur-Andelys.
Lefebvre (Nicolas-Denis), propriétaire, à Noyers-sur-Andelys.
Legendre (Narcisse), agriculteur et maire, à Heuqueville.
Mettais-Cartier, avocat, juge-suppléant, aux Andelys.
Michel (Alexandre), membre du Conseil général, aux Andelys.
Molinié (Etienne-Adolphe), docteur en médecine, aux Andelys.
Piquerel (Prosper), notaire, aux Andelys.
Tiblet (le vicomte), sous-préfet, aux Andelys.

Canton d'Ecos.

Alexandre (François-Laurent), agriculteur, à Fourges.
Amaury (Charles-Marie), agriculteur, à Tourny.
Chérence (Aimé-Séraphin), agriculteur et adjoint, à Tilly.
Drevet (Charles), notaire, à Tourny.
Jeanneton (Jacques-Auguste), juge de paix, à Gasny.

Digitized by Google

MM.

LEGRAND (André-Alexandre), membre du Cons. gén., à Guitry.
RENARD (Edouard), agriculteur, à Fours.
TROUARD (François-Hylaire), agriculteur, à Château-sur-Epte.

Canton d'Etrépagny.

CATHEUX (Auguste), agriculteur, à Saussay-la-Vache.
* CONARD, juge de paix, à Etrépagny.
FLEURY (François-Athanase), agriculteur, à Puchay.
MAREST (Pierre-E.-Noël), agriculteur, à Puchay.
SAINTARD, agriculteur, à Farceaux.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

CANU (Antoine), agriculteur et maire, à Villerets.
CANU (Jean-François), agriculteur, à Senneville.
* DESSAINT, manufacturier, à Radepont.
DRELY, agriculteur et maire, à Radepont.
LAINAY (Michel), agriculteur et maire, à Gaillardbois.
LEBRET (François-Henry), agriculteur, à Mesnil-Verclives.
LEFEBVRE (Eugène), agriculteur, à Gaillardbois, ferme de Brémule.
VIEL (Guillaume), propriétaire et maire, à Charleval.
VILLENEUVE, manufacturier, à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors.

CAIGNET, propriétaire, à Gisors.
COQUEBERT DE MONTBRET, propriétaire, à Gisors.
COTTINET, horticulteur, à Guerny.
COVILLE (Alphonse-Josse), juge de paix, à Gisors.
DAVILLIERS (Edouard), manufacturier, à Gisors.
DAVILLIERS (Henry), manufacturier, à Gisors.
FOUBERT (Isidor), agriculteur et maire, à Authevernes.
GUESNIER (Jean-Louis), propriétaire et maire, à Vesly.
HENNE, instituteur, à Gisors.
MIGNOT (François), agriculteur, à Vesly.
PASSY (Antoine), député et membre du Cons. gén., à Gisors.

Digitized by Google

MM.

Rossey (Henri), propriétaire, à Gisors.
Rouget (J.-B.-Al.), propriétaire et maire, à Chauvincourt.
Rouget (Jean-Charles-Ambroise), propriétaire, à Gisors.
Roycourt fils, cultivateur, à Noyers.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Avisse (Antoine), juge de paix, à Lyons-la-Forêt.
Dufour (Jean-Baptiste), propriétaire, à Lyons-la-Forêt.
Hardy (Théodule), agriculteur, à Lyons-la-Forêt.
Lemonnier (Jacques-Isidor), négociant, à Touffreville.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Canton de Bernay.

Asselin, receveur particulier des finances, à Bernay.
Bardet, docteur en médecine, à Bernay.
De Croix (marquis), propriétaire, à Serquigny.
De Saint-Germain, ancien sous-préfet, à Bernay.
Focet, négociant, à Bernay.
Hamel, officier de santé, à Boisney.
Le Prevost, député, à Bernay.
Neuville, docteur en médecine, à Bernay.
Prétavoine (Alphonse), propriétaire, à Bernay.

Canton de Beaumont.

Dupont (de l'Eure), député, à Rouge-Perriers.

Canton de Brionne.

Auvray, propriétaire et maire, à Aclou.
Bourard, propriétaire, à Brionne.

Canton de Broglie.

De Broglie (le duc), pair de France, à Broglie.

Canton de Thiberville.

Beaulavon jeune, propriétaire, à Saint-Germain-la-Campagne.
Conard, agriculteur, à Drucourt.

Digitized by Google

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

Canton de Louviers.

MM.

Alix (Pierre-Nicolas), propriétaire, à Acquigny.
Anfry, propriétaire et maire, aux Planches.
Béranger aîné, propriétaire, au Mesnil-Jourdain.
Bérard-Rondeaux, propriétaire, à Louviers.
Clément de la Roncière (le comte), à Incarville.
Corneille, médecin-vétérinaire, à Louviers.
Defontenay (Jacques), membre du Conseil général, à Louviers.
Dibon (Paul), manufacturier, à Louviers.
Dupont, propriétaire et maire, à Hondouville.
Elmering (B.-G.), maître fondeur, à Louviers.
Jourdain-Riboulbau, manufacturier, à Louviers.
* Mercier (Achille), constructeur-mécanicien, à Louviers.
Papavoine, propriétaire, à Louviers.
Passy (Hippolyte), député, à Paris.
Petel, docteur en médecine, à Louviers.
Petel (Amable), agriculteur, à Surville.
Petit (Guillaume), manufacturier et maire, à Louviers.
Vallon, sous-préfet, à Louviers.

Canton de Gaillon.

* Bidault (Pierre-René), cultivateur, à la Croix-St-Leufroy.
Chosson (Alexis), entrepreneur général, à Gaillon.
Langlois, avocat, propriétaire, au Goulet.
Larcher, percepteur, à Ailly.
Lefebvre, agriculteur, à Autheuil-sur-Eure.

Canton du Neubourg.

Auzoux, docteur en médecine, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Dubois (Auguste), maître de pension, au Neubourg.
Dumoutier, agriculteur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Férand, propriétaire, à Daubeuf-la-Campagne.
Lenormand fils, agriculteur, à Marbeuf.

Digitized by Google

MM.

MAUGER, agriculteur, à Venon.
PATUREL, membre du Conseil gén. et maire, au Neubourg.

Canton du Pont-de-l'Arche.

BIZET (Léopold), propriétaire, à Pont-de-l'Arche.
CHARPIN, lieutenant-colonel en retraite, à Tournedos.
DEBOOS, agriculteur, à Criquebeuf-sur-Seine.
DE PRASLIN (marquis), député, au Vaudreuil.
LEVAVASSEUR, agriculteur, à Tostes.
PANTIN-WILDER, propriétaire, membre du Conseil général, à Bonport.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Canton de Pont-Audemer.

BELLENCONTRE, médecin, à Pont-Audemer.
CANEL (Alfred), avocat, à Pont-Audemer.
CONSTANT-LEROY, sous-préfet, à Pont-Audemer.
DE MALORTIE aîné, propriétaire, à Campigny.
DE PIPEREY (Amédée), propriétaire, à Manneville.
LEGENDRE, memb. du Conseil gén., à Saint-Michel-de-Préaux.
LEVAVASSEUR (Amand), agent-voyer, à Manneville.
PÉTEAUX, médecin-vétérinaire, à Pont-Audemer.
VINVILLE, pharmacien, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

FOUCHER, agent-voyer, à Beuzeville.

Canton de Cormeilles.

* LESUEUR (Louis-Florent), propriétaire, à Fresne-Cauverville.

Canton de Montfort.

FLEURY, géomètre, à Montfort.
LEFEBVRE-DURUFLÉ, membre du Cons. gén., à Pont-Authou.
PHILIPPE LEMAITRE (Mme), à Illeville.
* PHILIPPE (Félix), propriétaire, à Illeville.

Digitized by Google

Canton de Quillebeuf.

MM.

Cabot, agriculteur, à Trouville-la-Haule.
Trouplin, agriculteur, à Bourneville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

* **Delaporte** (Philippe), médecin, à Saint-Georges-du-Vièvre.
Halbout (Arsène), pharmacien, à Saint-Georges-du-Vièvre.
Nuisement, agriculteur, à Saint-Georges-du-Vièvre.

PARIS.

Allou (Edouard), avocat, docteur en droit.
Audoin, membre de l'Institut.
Bailly de Merlieux, anc. direct. du *Mémorial encyclopéd.*
Beuzelin, curé de la Madeleine.
Boutigny, chimiste.
Brongniard père, membre de l'Institut.
Brongniard (Adolphe), membre de l'Institut.
* **Chambray** (le marquis de), maréchal de camp d'artillerie.
Crémieu (Edouard), rentier.
De Gazan (le baron), maréchal de camp.
Delaître (le vicomte), ancien préfet de l'Eure.
De Lasiauve, docteur en médecine.
De Moléon, directeur du *Recueil industriel.*
Desnoyers (Jules), bibliothécaire du musée d'histoire naturelle.
Duchesne aîné, conserv. des estampes à la biblioth. du Roi.
Dufaure, député.
Dumas, membre de l'Institut.
Elie de Beaumont, ingénieur des mines.
Gadebled, chef de bureau au ministère de l'intérieur.
* **Grangez** (Ernest), chef de bureau au min. des trav. publics.
Legrip (Frédéric), peintre.
Lenormant (Ch.), membre de l'Institut.
Mérimée (Prosper), inspecteur général des monum. hist.
Michelin, conseiller référendaire à la cour des comptes.
Moreau de Jonnès, membre de l'Institut.

Digitized by Google

MM.

Moll, professeur au conservatoire des arts et métiers.
Noury (Louis-Eugène), peintre.
Paillard (Alphonse), employé à la bibliothèque du Roi.
Paquet (Vor), horticulteur.
Paris (Paulin), membre de l'Institut.
Paumier, directeur de l'établissement des sourds-muets.
Pécontal (Siméon), professeur.
Petitjean (Jules), conseiller référendaire à la c. des comptes.
Poulain de Bossay, proviseur au collége royal de St-Louis.
Pouillet, profes. de physiq. au conserv. des arts et métiers.
Robin, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Taranne, secrétaire du comité historique, au ministère de l'instruction publique.
Vincens (Emile), conseiller d'état.
Warden, membre de l'Institut.

DÉPARTEMENTS.

Appert, secr. de la société de la morale chr., à Neuilly (Seine).
Barré, docteur en médecine, à Rouen.
Bella, dir. de l'Institut agricole, à Grignon (Seine-et-Oise).
Bertot, pharm., secr. adj. de la soc. d'agr., à Bayeux (Calv.).
Boivin-Champeaux, cons. à la c. roy., à Rouen.
Brou (Pierre), curé d'Oulins (Eure-et-Loir).
Buisson fils, direct. de la colonie agricole de Clairvaux (Aube).
Castel (Pierre-Alfred), secrét. gén. de la société d'agr., à Bayeux (Calvados).
Chardon, docteur en médecine, à Chasselay (Rhône).
Chasle, député, à Chartres.
Chatelain, pharm. en chef de la marine, à Brest (Finist.).
Cheveraux, avocat, à Rouen.
Cordier de la Glairie, directeur des contrib. directes., à Digne.
Corneille, inspecteur de l'académie, à Rouen.
Dænen, chapelain du Roi, à Dreux (Eure-et-Loir).
Dailly (Gaspard-Adolphe), prop., à Bois-d'Arcy (Seine-et-O.).

Digitized by Google

MM.

* Danvin (Bruno), doct. en médec., à St-Pol (Pas-de-Calais).
De Beaurepaire (le comte), à Louvagny (Calvados).
Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
De Caumont, correspondant de l'Institut, à Caen.
De Clinchamp (Gustave), propriétaire, à Avranches (Orne).
De Cologne, propriétaire, à Canteleu (Seine-Inférieure).
Decorde, cons. à la cour royale, à Rouen.
Delabutte (Auguste), propriétaire, à Honfleur (Calvados).
De la Force (le duc), à Chandey (Orne).
De la Fontenelle, cons. à la cour royale, à Poitiers.
De la Grange (le marquis), à Chandey (Orne),
De la Quérière, négociant, à Rouen.
De la Saussaye, secrét. de l'acad., à Blois.
De Magneville, fond. du musée de Caen, à Lebisay (Calv.).
De Monicault, préfet de Seine-et-Marne, à Melun.
Depruines, secrét. de la société d'agric., à Aurillac.
Déville, conserv. du musée d'antiq., à Rouen.
* D'Héricourt (le comte), à Souchey (Pas-de-Calais).
Doublet de Boisthibault, av., à Chartres.
Dubuc, prés. de la soc. de pharm., à Rouen.
Duthoya, doct.-méd. de la marine royale, à Brest (Finistère).
Ferey (Octave), homme de lettres, à Rouen.
Fresnaye, propriétaire, à Illiers (Eure-et-Loir).
Gady, ancien magistrat, à Versailles.
Garnier (J.), secr. de la soc. des antiq., à Amiens.
Girard, conseiller à la cour royale, à Amiens.
Girardin, prof. de chimie, à Rouen.
Godemer, médecin de l'hôpital civil, à Ambrières (Mayenne).
Guenée (Achille), avocat, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Guerard, juge d'inst., à Neuchâtel (Seine-Inférieure).
Guillory, présid. de la soc. indust. d'Angers.
Haime, docteur en médecine, à Tours.
Hombres-Firmas (le baron d'), propriétaire, à Alais (Gard).
Horeau, procureur du Roi, à Yvetot (Seine-Infér.).
Jacques, horticulteur, à Neuilly (Seine).

Digitized by Google

MM.

Joliet, juge, à Chartres.
Labutte, avocat, à Honfleur (Calvados).
Lair, conseiller de préfecture, à Caen.
Lapérouse (Gustave), avocat, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).
Lecoupeur, docteur en médecine, à Rouen.
Leroi, conseiller à la cour royale, à Rouen.
Lerond, inspecteur de l'académie, à Rouen.
Le Serrurier, cons. à la cour royale, à Amiens.
Lévy, chef d'institution, à Rouen.
Lucy (Ambroise), prop., à Ermenonville (Oise).
Malo (L.-A.), prof. à l'école royale des haras, au Pin (Orne).
Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen.
Marcel (Eugène), notaire, au Hâvre (Seine-Inférieure).
Mottet, substitut du proc. du Roi, à Philippeville (Algérie).
Nepveur, conseiller à la cour royale, à Rouen.
Ottmann père, anc. cap. d'artillerie, à Strasbourg.
Périaux (Nicétas), imprimeur, à Rouen.
Philippar, prof. à l'inst. agric. de Grignon (Seine-et-Oise).
Pouchet, profes. d'hist. nat., à Rouen.
Preisser, prof. à l'école norm. prim., à Rouen.
Prévost, horticulteur, à Bois-Guillaume, pr. Rouen.
Rebut de la Rhoellerie, préfet, à Foix.
Rouland, procureur-général, à Douai (Nord).
Sallion, docteur en médecine, à Nantes.
Saudbreuil, avocat, à Rouen.
Sellier, ancien magistrat, à Thury-Harcourt (Calvados).
Terrebasse, député, à Vienne (Isère).
Vaucelles, propriétaire, à Ruvigny (Mayenne).
Vérollot-d'Ambly, propriétaire, à Brinon (Yonne).
Villers (Georges), vice-sec. de la s. d'agr., à Bayeux (Calv.).
Vivet, prof. de langue, à Rouen.
Walras, professeur de philosophie, à Caen.

A L'ÉTRANGER.

Bogaertz (Félix), professeur d'histoire, à Anvers.

Digitized by Google

MM.

Braekeleer (Félix), peintre d'histor., à Anvers.

De Keiser, peintre, à Anvers.

De Barruel-Beauvert, correspondant du muséum, à Costa-Rica (Amérique-Centrale).

De Kerckhove (le comte), à Exaerde (Belgique).

De Kerckhove, dit de Kirckhoff Van der Varent (le chevalier), vice-présid. de la soc. royale des sciences, à Anvers.

De Kuyper, sculpteur, à Anvers.

De Reiffemberg (le baron), à Louvain.

De Stassart (le baron), à Bruxelles.

De Vestreenen (le baron), à la Haye.

D'Okelly (le comte), à Bruxelles.

Drapier, secrét. de la soc. royale de Flore, à Bruxelles.

Hart, graveur, à Bruxelles.

Lautour, directeur et médecin du lazaret de Beyrouth (Syrie).

Leys (Henri), peintre d'histoire, à Anvers.

Serrure, professeur d'histoire naturelle, à Gand.

Van Steenkiste (Charles), docteur en médecine, Bruges (Belgique).

CANDIDATS PRÉSENTÉS.

Section centrale. — Mlle Amélie *Bosquet*; MM. *Defougy*, *Lemasson*, *Saulot*, *Violas de Martigny*.

Section de Pont-audemer. — MM. *de Cacheleu*, *de Semainville*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MM. *Boudin*, artiste, à Gisors; *Larcher*, agriculteur, à Saint-Vigor.

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES
OU RÉPUTÉS TELS, AUX TERMES DES RÈGLEMENTS.

Section centrale. — MM. *Ancelle* père, *Lefébure*, *Saudbreuil* (du Plessis-Grohan).

Section des Andelys. — MM. *Boullin-Saint-Amand*, *Clément*, *Damour* (Pierre), *de Boisdennemetz*, *Dupuis*, *Foubert*, *Legendre* (Félix-Xavier).

Section de Bernay. — MM. *Ecalard*, *le Guerney*.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1).

—

PARIS.

Société royale et centrale d'agriculture.
Société royale d'horticulture.
Société séricicole.
Société géologique de France.
Institut historique.
Société libre des beaux-arts.
Athénée des arts.
Société de la morale chrétienne.
Société internationale des naufrages.

DÉPARTEMENTS.

AIN.....	Société royale d'émulation.	à Bourg.
AISNE.....	Société académique.....	à Saint-Quentin.
—	Société industrielle et commerciale.....	Ibid.
ARRIÉGE.....	Société d'agriculture et des arts.....	à Foix.
AUBE.....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.	à Troyes.
BASSES-ALPES..	Société d'agriculture.....	à Digne.
CALVADOS.....	Académie royale des sciences, arts et belles-lettres.	à Caen.
—	Société royale d'agriculture et de commerce.....	Ibid.
—	Association normande.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.
—	Société Linnéenne de Normandie.....	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.....	à Falaise.
CHARENTE.....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
CHAR.-INFÉR...	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres.....	à Rochefort.
CHER.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.

(1) La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture.	Ibid.
Deux-Sèvres...	Société d'agriculture.....	à Niort.
Doubs.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Besançon.
—	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts....	Ibid.
Drôme.....	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
—	Société de statistique, des arts utiles et des sciences naturelles.....	Ibid.
Eure-et-Loir..	Comice agricole	à Chartres.
Gard.....	Académie royale.....	à Nîmes. .
Gironde.....	Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.	à Bordeaux.
Haute-Gar....	Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
—	Académie des Jeux Floraux.	Ibid.
—	Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie..	Ibid.
Haute-Marne .	Société d'agriculture.....	à Chaumont.
H.-Vienne	Société royale d'agriculture, des sciences et des arts..	à Limoges.
Indre.....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
Indre-et-Loire .	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.....	à Tours.
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale	Ibid.
Jura.....	Société d'agriculture et des arts	à Dôle.
Landes.....	Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures.....	à Mt-de-Marsan.
Loir-et-Cher ..	Société des sciences et des lettres.....	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
Loire.....	Société industrielle	à Saint-Etienne.
Loire-Infér ...	Société académique.....	à Nantes.
Loiret.....	Société royale des sciences, belles-lettres et arts....	à Orléans.
Lot.....	Société agricole, industrielle, etc.....	à Cahors.
Lozère.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts..	à Mende.

Digitized by Google

Maine-et-L....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Angers.
—	Société industrielle.....	Ibid.
Marne.....	Société d'agricult., commerce, sciences et arts..	à Châlons.
—	Académie (des sciences, arts et belles-lettres).....	à Reims.
Meurthe.....	Société royale des sciences, lettres et arts.....	à Nancy.
Moselle.....	Académie royale des lettres, sciences, arts et agriculture.....	à Metz.
—	Société des sciences médicales	Ibid.
Nord	Société royale des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
Pas-de-Calais..	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.....	à Boulogne-s.-M.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts	à Calais.
Pyrénées-Or...	Société des sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.....	à Perpignan.
Rhône.....	Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.....	à Lyon.
—	Société de médecine.....	Ibid.
Saône-et-L....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Mâcon.
Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
Seine-et-Marne	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
Seine-et-Oise..	Société royale d'agriculture et des arts	à Versailles.
Seine-Infér....	Société centrale d'agriculture.....	à Rouen.
—	Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.	Ibid.
—	Société libre d'émulation. .	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'études diverses..	au Hâvre.

Digitized by Google

Somme.....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie	Ibid.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
Tarn-et-Gar...	Société des sciences, agriculture et belles-lettres..	à Montauban.
Var.....	Société d'agriculture et de commerce	à Draguignan.
—	Société des sciences, belles-lettres et arts.....	à Toulon.
Vienne	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts..	à Poitiers.
Vosges.....	Société d'émulation.....	à Epinal.

A l'Étranger.

Société royale des sciences.	à Anvers.
Société médico-chirurgicale.	à Bruges.
Société royale de Flore....	à Bruxelles.
Société de médecine.....	à Louvain.

Digitized by Google

RECETTES.

EXERCICE
(Du 5 avril 1844

	Prévisions annoncées au Budget.	Sommes accordées et reçues.	Totaux par Chapitre.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Reprise du compte précédent.....	» »	» »	432 01
CHAPITRE 1er.			
FONDS DE SUBVENTION.			
Par le Conseil général. — Pour l'achat d'un taureau de Durham.....	» »	1,000 »	
Pour frais du Conc. agric.	3,000 »	3,000 »	
Sans spécialité d'emploi..	4,000 »	4,000 »	12,000 »
Par le Ministère de l'Agric. — Encouragt à l'Agriculture et à l'élève des Bestiaux.	3,000 »	2,500 »	
Sans spécialité d'emploi..	2,000 »	1,500 »	
CHAPITRE II.			
RESSOURCES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ			
Cotisations des Membres. — Evreux.....		1,638 75	
Andelys.....		1,365 »	
Bernay.....	4,300 »	355 »	
Louviers.....		1,020 »	
Pont-Audemer.....		285 »	4,834 25
Abonnements au Recueil.....		42 »	
Produit des récoltes du champ d'expes	100 »	» »	
Recettes accidentelles.....		128 50	
Total général....	16,400 »	17,266 26	17,266 26

COMPTE DE MATIÈRES.	MÉDAILLES			JETONS.
	Or.	Argent.	Bronze.	
Reprise, sur l'exercice 1843.	3	45	60	260
Acheté, pendant l'exercice 1844. .	12	»	»	448
Totaux.....	15	45	60	708
Distribué.....	12	19	10	487
Reste en reprise....	3	26	50	221

Digitized by Google

DÉPENSES.

1844.
au 20 avril 1845.)

	EXERCICES 1843.	EXERCICES 1844.	TOTAUX par Chapitre.
CHAPITRE Ier.			
SUR LES FONDS DE SUBVENTION.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
L'achat du taureau n'ayant pu avoir lieu, versé chez le receveur gén..	» »	1,000 »	
Bourse de l'élève Lefebvre à Grignon	» »	1,131 15	
Achats de bestiaux New-Kent.	» »	203 70	
Frais du Concours agricole.....	16 »	1,770 »	
Encouragts à l'Agriculture : primes, médailles, instruments aratoires, etc	» »	3,120 87	
Récompenses aux domestiq. ruraux.	» »	1,210 70	
Frais de culture du champ d'expérs.	» »	129 25	12,569 97
Impression du Recueil, d'affiches, etc. ; brochure.....	70 »	1,940 85	
Frais des cours gratuits..	» »	196 »	
Achats de livres et reliures.....	» »	1,161 50	
Abonnements aux Journaux scientifiques	27 »	246 40	
Achat de mobilier.	» »	151 55	
Idem d'instruments de météorologie.	» »	195 »	
CHAPITRE II.			
SUR LES RESSOURCES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.			
Traitemts (Bibliothéc., Prof. de Dessin, Concierge, Taxidte et Commisse..	» »	1,800 »	
Frais de bureau des 4 sections gén.	» »	644 55	
Bois de chauffage..... ...	» »	149 30	
Ports de lettres et paquets.	» »	168 30	4,186 35
Achat de jetons.....	» »	1,305 05	
Souscriptions aux monuments de Dombasle et de Parmentier.	» »	100 »	
Achat d'instruments pour les cours.	» »	19 15	
Total général....	113 »	16,643 32	16,756 32

RÉCAPITULATION.

Les Recettes de l'Exercice 1844 s'élèvent à.....	17,266	26
Les Dépenses du même Exercice, à	16,756	32
Excédant de Recettes.....	509	94

Le présent Compte à été arrêté, contradictoirement avec M. Gaude, Trésorier, au vu des registres et des pièces justificatives, par nous Commissaires délégués par le Conseil d'administration.

Evreux, le 3 Août 1845. *Signé :* Les Commissaires, HÉBERT, CASSEN, L. FOUCHÉ.

Le Trésorier, Aug. GAUDE.

Digitized by Google

PROGRAMME

D'UN

PRIX DE POÉSIE

A DÉCERNER EN 1846.

La Société libre de l'Eure, dans sa Séance générale d'avril 1846, décernera une Médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur de la meilleure pièce de vers sur ce sujet : *Nicolas Poussin et son Monument.*

La pièce couronnée sera lue dans la solennité qui aura lieu pour l'inauguration de la Statue de Poussin, aux Andelys, vers le printemps de 1846.

Les manuscrits devront être envoyés *franco* au Secrétaire perpétuel de la Société, avant le 31 décembre 1846, *terme de rigueur.*

Les Auteurs ne signeront pas leur ouvrage; mais ils mettront, en tête, une sentence, ou devise, qui sera reproduite dans un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Concurrent aura remporté le Prix ou obtenu une Mention. Les autres billets seront brûlés.

Digitized by Google

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

Entreprise par la Société.

SITUATION DES TRAVAUX AU 25 AOUT 1845 (1).

La Société libre de l'Eure a commencé les travaux préparatoires de la Statistique du département vers le milieu de l'année 1844. La Commission nommée a d'abord établi le projet de plan général inséré au présent volume (page 229), afin de donner à ses travaux plus d'ensemble, d'ordre et d'uniformité. Elle s'est ensuite divisée en Sous-Commissions, dont chacune a été chargée de préparer une des parties du travail.

Il a été reconnu qu'il convenait d'envoyer sur les divers points du département des questions relatives à chaque partie. Ces questions ont d'ailleurs l'avantage de servir de base au travail définitif.

Le premier *Questionnaire*, terminé et expédié à des correspondants spéciaux, concernait la BOTANIQUE; la plupart des exemplaires sont revenus avec des notes précieuses. Le travail définitif est sous presse; une feuille pourra être mise sous les yeux du Conseil général pendant la présente session.

Le *Questionnaire* relatif à l'ARCHÉOLOGIE et celui qui concerne la TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE sont envoyés. Quelques exemplaires sont déjà revenus avec des réponses.

Il en est de même des questions si importantes sur les

(1) Cette note a été présentée au Conseil général, dans la session de 1845.

Digitized by Google

Usages légaux dont la rédaction définitive est destinée à rendre d'utiles services dans l'application de la loi.

Le *Questionnaire* sur l'Agriculture est sous presse.

Celui de l'Industrie avance à grands pas.

La Commission de Statistique a compris qu'elle était chargée d'un travail sérieux et qu'elle devait apporter dans ses investigations une sage lenteur. Aussi chaque *Questionnaire* est d'abord tiré en épreuve pour être soumis aux études et aux discussions des membres de la Commission, et ce n'est qu'après une révision approfondie qu'il est répandu dans le département.

La Commission a pensé aussi qu'il était avantageux de publier successivement chaque partie de la Statistique. De cette manière, si le travail venait, par une circonstance imprévue, à être interrompu, il resterait au moins un certain nombre de documents dont on pourrait profiter dans l'avenir et qui ne manqueraient pas d'utilité.

Evreux, le 25 août 1845.

Le Secrétaire de la Commission de Statistique,

Louis TAVERNIER.

— FIN. —

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google